

@

Les

**MÉMOIRES  
HISTORIQUES**

de

**SE-MA TS'IEN**

traduits et annotés par  
Édouard CHAVANNES

**Tome troisième**

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

à partir de :

Les Mémoires historiques de Se-ma Ts'ien,  
Tome troisième,

traduits et annotés par  
Édouard CHAVANNES (1865-1918)

Première édition : Ernest Leroux, Paris, 1898.

Mise en mode texte par  
Pierre Palpant

[www.chineancienne.fr](http://www.chineancienne.fr)

## TABLE DES MATIÈRES

### Deuxième section : Tableaux chronologiques.

#### Chapitres :

- XIII. Premier tableau : [Tableau par générations des trois dynasties.](#)
- XIV. Deuxième tableau : [Tableau par années des douze seigneurs.](#)
- XV. Troisième tableau : [Les six royaumes.](#)
- XVI. Quatrième tableau : [Tableau par mois de l'époque de Ts'in et de Tch'ou.](#)
- XVII. Cinquième tableau : [Tableau par années des seigneurs](#) depuis l'avènement des *Han* jusqu'à nos jours.
- XVIII. Sixième tableau : [Tableau par années des hommes méritants](#) qui furent nommés marquis au temps de *Kao-tsou*.
- XIX. Septième tableau : [Tableau chronologique de ceux qui furent faits marquis](#) depuis (l'empereur) *Hoei* jusqu'à (l'empereur) *King*.
- XX. Huitième tableau : [Tableau par années de ceux qui furent faits marquis](#) depuis la période *kien-yuen* jusqu'à nos jours.
- XXI. Neuvième tableau : [Tableau par années de ceux des fils de rois qui furent faits seigneurs](#) depuis la période *kien-yuen* jusqu'à nos jours.
- XXII. Dixième tableau : [Tableau par années des généraux, des conseillers et des sujets illustres](#) depuis l'avènement des *han* jusqu'à nos jours.

### Troisième section : Les Huit Traités.

#### Chapitres :

- XXIII. Premier Traité : [Les rites.](#)
- XXIV. Deuxième Traité : [La musique.](#)
- XXV. Troisième Traité : [Les tuyaux sonores.](#)
- XXVI. Quatrième Traité : [Le calendrier.](#)
- XXVII. Cinquième Traité : [Les gouverneurs du ciel.](#)
- XXVIII. Sixième Traité : [Les sacrifices \*fong\* et \*chan\*.](#)
- XXIX. Septième Traité : [Les canaux du fleuve.](#)
- XXX. Huitième Traité : [Balance du commerce.](#)

#### Appendices :

- I. [Les chants du Bureau de la musique.](#)
- II. [Des rapports de la musique grecque avec la musique chinoise.](#)
- III. [Le calendrier des Mémoires Historiques.](#)

# Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

Tome III

## Notes

Chapitres : [XIII](#) — [XIV](#) — [XV](#) — [XVI](#) — [XVII](#) — [XVIII](#) — [XIX](#) — [XX](#) — [XXI](#)  
[XXII](#) — [XXIII](#) — [XXIV](#) — [XXV](#) — [XXVI](#) — [XXVII](#) — [XXVIII](#) — [XXIX](#) — [XXX](#)

Appendices : [I](#) — [II](#) — [III](#)

@

## CHAPITRE XIII

### PREMIER TABLEAU

#### TABLEAU PAR GÉNÉRATIONS DES TROIS DYNASTIES (101)

@

Le duc grand astrologue dit (102) : Les récits concernant les cinq empereurs et les trois dynasties remontent à la haute antiquité. Sous les *Yn* et avant eux, les seigneurs ne parvinrent pas à tenir leurs registres généalogiques ; à partir des *Tcheou*, ils purent les écrire suffisamment.

Lorsque *K'ong-tse* mit en ordre le *tch'o'en-ts'ieou* en se servant des textes historiques, il nota les années initiales, l'époque des commencements d'années, les jours p.2 et les mois : telle fut son exactitude. Mais, quand il fit une préface au *Chang chou* (103), il ne parla que par approximation et n'indiqua pas les années et les mois ; si, en effet, on avait quelques dates, beaucoup manquaient et on ne pouvait les enregistrer ; ainsi, dans le doute, il ne transmet que des doutes ; telle fut sa circonspection. Pour moi, j'ai lu les mémoires généalogiques ; à partir de *Hoang-ti* tous ont des dates (104) ; j'ai examiné leurs chronologies et leurs listes généalogiques ainsi que la succession du cycle des cinq Vertus (105) ; les anciens textes ne concordent aucunement entre eux ; ils présentent des contradictions et des divergences. Comment donc taxerait-on de frivole la précaution qu'a prise le Maître de ne pas donner pour ces temps la suite des années et des mois ? C'est pourquoi, en me fondant sur la « Suite » et la « Généalogie des cinq empereurs (106) » et sur le Recueil du *Chang chou* (107), j'ai dressé une liste par générations depuis *Hoang-ti* jusqu'à l'époque *kong-ho* (841 av. J.-C.) et j'ai fait le Tableau par générations.

## A. LES CINQ EMPEREURS

I. **Hoang-ti** ; surnom : *Yeou-hiong*.

II. L'empereur **Tchoan-hiu** ; surnom : *Kao-yang*. — Petit-fils de *Hoang-ti*.

(Généalogie de *Tchoan-hiu* : *Hoang-ti* engendra *Tch'ang-i*, qui engendra *Tchoan-hiu*).

III. L'empereur **K'ou** ; surnom : *Kao-sin*. — Arrière-petit-fils de *Hoang-ti*.

(Généalogie de *K'ou* : *Hoang-ti* engendra *Hiuen-hiao*, qui engendra *Kiao-ki*, qui engendra *Kao-sin*, qui engendra l'empereur *K'ou* ([108](#))).

IV. L'empereur **Yao** ; surnom : *T'ang Yao*. — Arrière-arrière-petit-fils de *Hoang-ti*.

(Généalogie de *Yao* : *Hoang-ti* engendra *Hiuen-hiao*, qui engendra *Kiao-ki*, qui engendra *Kao-sin*, qui engendra *Fang-hiun*, lequel n'est autre que *Yao* ([109](#))).

V. L'empereur **Choen** ; surnom : *Yu*. — Arrière-arrière-petit-fils de l'arrière-arrière-petit-fils de *Hoang-ti*.

(Généalogie de *Choen* : *Hoang-ti* engendra *Tch'ang I*, qui engendra *Tchoan-hiu*, qui engendra *K'iong-chan*, qui engendra *King-k'ang*, qui engendra *Keou-wang*, qui engendra *Kiao-nieou*, qui engendra *Kou-seou*, qui engendra *Tch'ong-hoa*, lequel n'est autre que l'empereur *Choen* ([110](#))).

## B. LES TROIS DYNASTIES

### I. — Dynastie Hia

(Généalogie des *Hia* : *Hoang-ti* engendra *Tch'ang-i*, qui engendra *Tchoan-hiu*, qui engendra *Koen*, qui engendra *Wen-ming*, lequel n'est autre que *Yu*, fondateur de la dynastie *Hia* ([111](#))).

1	L'empereur	<i>Yu</i> ( <a href="#">112</a> )
2	—	<i>K'i</i> ( <a href="#">113</a> )
3	—	<i>T'ai-kang</i>
4	—	<i>Tchong-k'ang</i> ( <a href="#">114</a> )
5	—	<i>Siang</i>
6	—	<i>Chao-k'ang</i>
7	—	<i>Tchou</i> ( <a href="#">115</a> )
8	—	<i>Hoei</i>
9	—	<i>Wang</i>
10	—	<i>Sie</i>
11	—	<i>Pou-kiang</i>
12	—	<i>Kiong</i> ( <a href="#">116</a> )
13	—	<i>Kin</i>
14	—	<i>K'ong-kia</i> ( <a href="#">117</a> )
15	—	<i>Kao</i>
16	—	<i>Fa</i>
17	—	<i>Li-koei</i> ( <a href="#">118</a> )

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

**II. - Dynastie Yn**

(p.5 Généalogie des Yn : *Hoang-ti* engendra *Hiuen-hiao*, qui engendra *Kiao-ki*, qui engendra *Kao-sin* (119), qui engendra *Sie*. *Sie* fut le premier ancêtre des Yn. *Sie* engendra *Tchao-ming*, qui engendra *Siang-t'ou*, qui engendra *Tch'ang-jo*, qui engendra *Ts'ao-yu*, qui engendra *Ming*, qui engendra *Tchen*, qui engendra *Wei*, qui engendra *Pao-ting*, qui engendra *Pao-i*, qui engendra *Pao-ping*, qui engendra *Tchou-jen*, qui engendra *Tchou-koei*, qui engendra *T'ien-i*, lequel n'est autre que *T'ang*, fondateur de la dynastie Yn (120). — Depuis *T'ang* jusqu'à *Hoang-ti*, il y eut dix-sept générations).

1	<i>T'ang</i> Yn	Fondateur de la dynastie Vainqueur des <i>Hia</i>
2	L'empereur	<i>Wai-ping</i> (121)
3	—	<i>Tchong-jen</i>
4	—	<i>T'ai-ki</i> (122)
5	—	<i>Ou-ting</i>
6	—	<i>T'ai-keng</i>
7	—	<i>Siao-ki</i> (123)
8	—	<i>Yong-ki</i>
9	—	<i>T'ai-meou</i> (124)
10	—	<i>Tchong-ting</i>
11	—	<i>Wai-jen</i>
12	—	<i>Ho-tan-ki</i>
13	—	<i>Tsou-i</i>
14	—	<i>Tsou-sin</i>
15	—	<i>Ou-ki</i>
16	—	<i>Tsou-ting</i>
17	—	<i>Nan-keng</i>
18	—	<i>Yang-ki</i>
19	—	<i>P'an-keng</i> (125)
20	—	<i>Siao-sin</i>
21	—	<i>Siao-i</i>
22	—	<i>Ou-ting</i> (126)
23	—	<i>Tsou-keng</i>
24	—	<i>Kia</i>
25	—	<i>Lin-sin</i>
26	—	<i>Keng-ting</i> (127)
27	—	<i>Ou-i</i> (128)
28	—	<i>T'ai-ting</i>
29	—	<i>I</i> (129)
30	—	<i>Sin</i> (130)

**III. - Dynastie Tcheou**

(Depuis les débuts jusqu'à l'année 841 av. J.-C.)

(Généalogie des *Tcheou* : *Hoang-ti* engendra *Hiuen-hiao*, qui engendra *Kiao-ki*, qui engendra *Kao-sin* (131), qui engendra *Heou-tsi*, lequel fut l'ancêtre de *Tcheou*. *Heou-tsi* engendra *Pou-tchou*, qui p.7 engendra *Kiu*, qui engendra le duc *Lieou*, qui engendra *K'ing-tsie*, qui engendra *Hoang-p'ou*, qui engendra *Tch'a-fou*, qui engendra *Hoei-yu* (132), qui engendra le duc *Fei*, qui engendra *Kao-yu*, qui engendra *Ya-yu*, qui engendra *Tsou-lei* (133), qui engendra l'auguste roi (134) *Tan-fou*, qui engendra *Ki-li*, qui engendra *Tch'ang*, lequel fut le roi *Wen* et multiplia les diagrammes des Changements (135) ; *Tch'ang*, roi *Wen*, engendra *Fa* qui fut le roi *Ou*) (136).

(Note additionnelle.)

[<sup>1</sup>Le respectable *Tchang* posa cette question à maître *Tch'ou* (137) :

— (Le Livre) des Vers dit que *Sie* et *Heou-tsi* (138) furent tous deux engendrés sans avoir de père. Or, il est de fait que les divers récits et mémoires disent tous p.8 qu'ils eurent un père ; ils eurent un père, car ils sont tous deux fils (139) de *Hoang-ti*. Cela n'est-il pas en contradiction avec (le Livre des) Vers ?

Maître *Tch'ou* répondit :

— Il n'en est point ainsi. (Le Livre des) Vers dit que *Sie* fut engendré par un œuf et *Heou-tsi* par les traces de pas d'un homme ; il veut manifester (ainsi) l'idée que (ces personnages) furent prédestinés par le Ciel et eurent la réalité de la perfection. (Mais) les mânes et les dieux ne peuvent (rien) accomplir d'eux seuls ; il faut un homme pour qu'il y ait génération ; comment donc (ces personnages) auraient-ils pu être engendrés sans avoir de père ? En un sens, ils eurent un père ; en un

---

<sup>1</sup> Addition de *Tch'ou Chao-suen*.

autre sens, ils n'eurent pas de père. Les choses certaines sont transmises comme certaines ; les choses douteuses sont transmises comme douteuses ; c'est pourquoi il y a un double sens. Yao savait que Sie et (Heou)-tsi étaient tous deux des sages et qu'ils avaient été engendrés par le Ciel ; il donna donc à Sie un fief de soixante-dix li ; plus de dix générations après, survint T'ang qui régna sur l'empire : Yao savait que, dans la suite, les descendants de Heou-tsi régneraient ; il lui donna donc un fief plus étendu de cent li ; dans la postérité de (Heou-tsi), après un millier d'années, apparut le roi Wen qui posséda l'empire.

Les commentaires (du Livre) des Vers (140) disent que <sup>p.9</sup> l'ancêtre de T'ang fut Sie qui fut engendré sans avoir de père ; la mère de Sie se baignait avec ses sœurs dans la rivière Hiuen-k'ieou ; survint une hirondelle qui tenait dans son bec un œuf et le laissa tomber ; la mère de Sie le prit et l'avalait donc ; l'ayant avalé par mégarde, elle enfanta Sie. Sie, dès sa naissance, fut un sage. Yao lui conféra le titre de directeur des multitudes et lui donna le nom de famille Tse [a]. Tse [a], c'est la même chose que tsei [b], et tse [b] signifie « multiplier et grandir ». Les auteurs des Vers louèrent cela et firent l'ode sacrificatoire (141) où il est dit :

*« Les dieux de la terre des Yn furent très grands ;  
Le Ciel ordonna à l'oiseau de couleur sombre  
De descendre et de donner naissance à (l'ancêtre de la dynastie) Chang.*

*Chang, c'est en réalité le surnom des Yn.*

L'ancêtre du roi Wen fut Heou-tsi. Heou-tsi fut aussi engendré sans avoir de père. La mère de Heou-tsi était Kiang-yuen ; étant sortie, elle vit les empreintes des pas d'un géant et marcha dans ses traces ; elle s'en aperçut dans son corps et c'est alors qu'elle enfanta Heou-tsi ; Kiang-yuen, considérant qu'il n'avait pas de père, le méprisa et l'abandonna ; mais, sur la route, les bœufs et les moutons l'évitèrent et ne le foulèrent pas aux pieds ; elle le plaça dans la montagne, mais les gens de la montagne le nourrirent ; enfin, elle le laissa dans un grand marais, mais les oiseaux l'abritèrent, lui firent une <sup>p.10</sup> couche et lui

donnèrent à manger (142). *Kiang-yuen* en fut surprise ; elle sut ainsi qu'il était fils du Ciel : elle le recueillit donc et l'éleva. *Yao* reconnut sa sagesse et ses capacités ; il lui conféra le titre de directeur de l'agriculture et lui donna le nom de famille *Ki* ; *Ki*, c'est la même chose que *pen* (143). Les auteurs des Vers louèrent cela et firent l'ode où il est dit (144) :

« *L'origine de la naissance de notre peuple...*

(Cette ode) orne avec profondeur la perfection croissante et raconte les débuts de *Heou-tsi*.

*K'ong-tse* (145) dit :

« Dans l'antiquité, *Yao* décréta que *Sie* aurait le nom de famille *Tse* et deviendrait le prince de *T'ang* ; il décréta que *Heou-tsi* aurait le nom de famille *Ki* et deviendrait le roi *Wen* (146) ; *T'ai-wang* décréta que *Ki-li* était rendu illustre par le miraculeux présage du Ciel (147) ; *T'ai po* se rendit dans (le pays de) *Ou* (148) ; telle fut l'origine de cette filiation.

Les décrets du Ciel s'expriment difficilement ; seuls les sages peuvent les discerner.

*Choen, Yu, Sie* et *Heou-tsi* furent tous des descendants de *Hoang-ti*. *Hoang-ti* fut désigné par les sorts tirés au moyen de l'achillée comme ayant le décret du Ciel et il gouverna le monde ; sa vertu eut une influence <sup>p.11</sup> bienfaisante et profonde sur sa postérité ; c'est pourquoi ses descendants furent tous promus à leur tour au rang de Fils du Ciel. C'est ainsi que le Ciel récompense celui qui possède la vertu. Les hommes ne savent pas pour quelle raison d'une manière inattendue (149) un simple particulier vêtu de toile (150) s'élève ; or, comment un simple particulier vêtu de toile pourrait-il s'élever et régner sur le monde s'il n'y avait pas une cause à cela ? (La cause c'est qu'il y a le décret du Ciel.

Cependant comment se fait-il que les descendants de *Hoang-ti* aient prolongé pendant si longtemps leur règne sur l'empire ? Voici la réponse : Un commentaire dit :

« Celui qui, étant prince et roi dans le monde, demande, en faveur des têtes-noires (151) de la multitude, à payer la rançon pour la destinée du peuple (152), celui-là est l'empereur (153) dont la prospérité s'étend sur dix mille générations ; c'est *Hoang-ti* lui-même. Celui qui, ayant mis en lumière les cinq rectitudes (154), pratique les rites et la justice, se p.12 conforme aux époques indiquées par le Ciel pour lever des soldats, pour punir et pour combattre de manière à être utile (aux hommes), celui-là c'est le roi (155) dont la prospérité s'étend sur mille générations ; tels les rois de *Chou*, descendants de *Hoang-ti* (156). Jusqu'à nos jours, bien que (ces rois) soient à cinq mille *li* au sud de *Han* (157), ils n'ont jamais cessé de venir rendre hommage à la cour, de témoigner de leur soumission et d'apporter leurs offrandes aux *Han*. (S'il en est ainsi), n'est-ce pas parce que la vertu que posséda leur ancêtre (158) se répandit bienfaisante sur les générations qui suivirent ? Celui qui pratique la raison et la vertu, comment pourrait-il être anéanti ? Parmi les hommes, ceux qui sont princes et rois sont élevés et on les admire (159).

Le général en chef des *Han*, *Houo Tse-mong* (160), qui avait p.13 pour nom personnel *Koang*, était aussi un descendant de *Hoang-ti*. Voilà ce qu'on peut expliquer à ceux qui ont beaucoup entendu et qui voient loin, mais c'est assurément difficile à faire comprendre à ceux qui n'ont que des connaissances superficielles. Qu'est-ce que cela signifie ? Autrefois les seigneurs avaient pour nom de famille le nom de leur royaume ; *Houo* est le nom d'un royaume ; le roi *Ou* conféra à son frère cadet, le puîné *Tch'ou* (161), le fief de *Houo* ; dans la suite des temps, le duc *Hien*, de *Tsin*, anéantit (l'État de) *Houo* (162) ; les descendants des ducs de (*Houo*) devinrent de simples particuliers ; ils demeurèrent toujours à *P'ing-yang* (163) ; *P'ing-yang* était dans le *Ho-tong* qui faisait lui-même partie (du royaume) de *Tsin*, et qui fit partie de l'État de *Wei*, lors de la division (du royaume de *Tsin*) ; si l'on parle d'après le *Che (King)* (164) on peut dire aussi que (les princes de *Houo*)

faisaient <sup>p.14</sup> partie de la descendance des *Tcheou* ; (or) les *Tcheou* commencèrent avec *Heou-tsi* ; *Heou-tsi* fut engendré sans avoir eu de père ; (mais), si l'on parle d'après les traditions généalogiques des trois dynasties, *Heou-tsi* eut un père dont le nom était *Kao-sin* et *Kao-sin* est l'arrière-petit-fils de *Hoang-ti*. Un écrit du cycle de *Hoang-ti* (165) dit :

« Plus de cent ans après que les *Han* auront pris le pouvoir, il y aura un homme qui ne sera ni petit ni grand et qui viendra du bourg de *Po-yen* ; il tiendra dans sa main le gouvernement de tout l'empire ; en ce temps, il y aura un souverain enfant ; (cet homme) arrêtera le char en marche (du souverain) (166).

Le général *Houo (Koang)* demeurait originellement à *Po-yen* (167), (dans la préfecture) de *P'ing-yang*.

Pour moi, au temps où j'avais la charge de *lang* (168), je me rencontrai au pied du Pavillon de l'étendard (169) avec un sage habile, d'un mérite éprouvé et il me raconta cela ; comment ne serait-ce pas admirable ?]

@

## CHAPITRE XIV

### DEUXIÈME TABLEAU

#### TABLEAU PAR ANNÉES DES DOUZE SEIGNEURS (101)

@

p.15 Le duc grand astrologue a lu les tables chronologiques et les listes généalogiques du *Tch'oén ts'ieou* (102) ; p.16 arrivé au roi *Li* (103), de la dynastie *Tcheou*, il ne lui est jamais arrivé de ne pas abandonner son livre en disant avec un soupir :

— Hélas ! maître *Tche* avait vu cela (104) !

Quand *Tcheou* fit des bâtonnets d'ivoire (105), le vicomte de *Ki* s'en affligea ; quand la conduite des *Tcheou* cessa d'être bonne, les poètes prirent pour thème les nattes sur lesquelles on se couche et (l'ode) *Koan-ts'iu* (106) fut p.17 composée ; quand la bonté et la justice s'effondrèrent, (l'ode) *Lou-ming* (107) blâma cela ; mais, quand vint le roi *Li*, comme il détestait entendre parler de ses fautes, les ducs du palais et les hauts dignitaires craignirent d'être mis à mort (108) et alors les malheurs apparurent. Le roi *Li* s'enfuit aussitôt à *Tche* (109) ; comme les troubles avaient leur origine dans la capitale (110), alors (la régence) *Kong-ho* (111) exerça le gouvernement.

A la suite de cela, le gouvernement fut exercé par qui avait la force ; les puissants opprimèrent les faibles ; on partit en guerre sans demander l'autorisation du Fils du Ciel et on usurpa les droits de la maison royale ; par les exterminations et les attaques on devint chef des réunions féodales ; le pouvoir fut aux mains des cinq hégémons (112). Les seigneurs agissaient à leur fantaisie ; ils se livraient à des excès et n'observaient pas la règle. Des sujets rebelles et des fils usurpateurs se levèrent en foule (113).

p.18 (Les États de) *Ts'i*, *Tsin*, *Ts'in* et *Tch'ou* (114) étaient fort peu importants au temps de la prospérité des *Tcheou* ; tel avait un fief de cent *li* ; tel autre, un fief de cinquante. *Tsin* se retrancha dans la région

des trois *Ho* (115) ; *Ts'í* s'appuya sur la mer orientale ; *Tch'ou* fit du *Kiang* et du *Hoai* ses limites ; *Ts'in* profita de la forte position de *Yong* (116). Ces quatre royaumes prospérèrent l'un après l'autre et, à tour de rôle, eurent l'hégémonie ; tous les (seigneurs des) grands fiefs que (les rois) *Wen* et *Ou* avaient donnés en guise de récompense les redoutèrent et leur furent soumis.

Aussi, lorsque *K'ong-tse* exposa la conduite qui convient à un roi, il s'adressa à plus de soixante-dix princes sans qu'aucun pût se servir de lui ; c'est pourquoi, il observa à l'ouest la maison des *Tcheou* et fit une recension des anciennes traditions des mémoires des historiens (117) ; il les mit en œuvre pour (le pays de) *Lou* (118) et arrangea (119) le *Tch'oén ts'ieou*. En haut, il prend pour point de départ (le duc) *Yn* ; en bas, il va jusqu'à la capture du *lin* (120) sous le duc *Ngai* ; il condensa le style narratif ; il supprima les répétitions ; il fixa ainsi une règle de justice ; la conduite qui convient à un roi fut (exposée p.19 d'une manière) parfaite ; les affaires humaines en bénéficièrent. Les soixante-dix disciples (de Confucius) reçurent ses indications orales sur les textes qu'il fallait blâmer, critiquer, louer, passer sous silence, transporter d'une place à une autre et retrancher ; mais on ne put voir cela par écrit.

Un sage du pays de *Lou*, *Tso K'ieou-ming*, craignit que les divers disciples adoptassent des principes différents, que chacun s'en rapportât à sa propre interprétation et qu'on perdit le vrai sens ; c'est pourquoi il suivit les mémoires historiques de *K'ong-tse* en en discutant toutes les phrases et fit « le *Tch'oén ts'ieou* de *Tso* » (121).

*To Tsiao* fut précepteur du roi *Wei* (339-329 av. J.-C.) de *Tch'ou* ; comme le roi ne parvenait pas à lire en entier le *Tch'oén ts'ieou*, il fit un choix des morceaux les plus remarquables ; cela constitua quarante chapitres qui sont (intitulés) « les *Élégances de To* » (122).

Au temps du roi *Hiao-tch'eng* (265-245 av. J.-C.) de *Tchao*, son conseiller le haut dignitaire *Yu Hiang* utilisa, pour les époques les plus reculées, (les textes de la période) *Tch'oén ts'ieou* et, pour les époques récentes, observa les temps modernes ; il composa à son tour huit chapitres qui sont « le *Tch'oén ts'ieou* de *Yu* » (123).

*Lu Pou-wei* était le conseiller du roi *Tchoang-siang* (249-247 av. J.-C.) de *Ts'in*. Lui aussi, il observa la haute antiquité, choisit et recueillit (des textes de la période) *Tch'oen ts'ieou* et réunit des événements de p.20 l'époque des six royaumes ; il en fit les huit Considérations, les six Dissertations et les douze Règles, ce qui constitua « le *Tch'oen ts'ieou* de *Lu* » (124).

Quant aux gens qui, comme *Siun K'ing*, *Mong-tse*, *Kong-suen Kou* et *Han Fei* (125), rassemblèrent chacun de son côté et en diverses occasions des textes de (l'époque) *Tch'oen ts'ieou*, afin de composer leurs livres, ils sont innombrables.

Sous les *Han*, le conseiller *Tchang Ts'ang* rédigea une table systématique des cinq Vertus (126). Le grand officier de premier rang, *Tong Tchong-chou*, remonta à l'interprétation exacte du *Tch'oen ts'ieou* et en fit comprendre suffisamment le texte (127).

Le duc grand astrologue dit : Les lettrés abrègent leurs opinions ; ceux dont les paroles courent après eux font des investigations dans leurs phrases (128) ; (mais ni les p.21 uns ni les autres) ne s'occupent de rassembler (les faits en un tout) du commencement jusqu'à la fin. Les chronologistes prennent (dans ces faits) les années et les mois ; les calculateurs exaltent l'évolution sacrée ; (les auteurs de) tableaux généalogiques se bornent à rappeler les générations et les titres posthumes ; les explications (de ces trois classes d'écrivains) sont succinctes ; prétendre embrasser d'un seul regard toutes les choses essentielles est difficile. C'est pourquoi donc, j'ai dressé la liste généalogique des douze seigneurs depuis (la régence) *Kong-ho* jusqu'à *K'ong-tse* ; j'ai fait voir dans le tableau ce que critiquent ceux qui ont étudié le *Tch'oen ts'ieou* et le *Kouo yu* ; les indications principales sur la prospérité et la décadence sont inscrites dans ce chapitre (129). De manière à avoir l'essentiel (de ce qu'ont dit) les hommes d'une érudition parfaite qui se sont occupés des textes antiques, j'ai rédigé (ce tableau).

@

## CHAPITRE XV

### TROISIÈME TABLEAU

#### LES SIX ROYAUMES

@

p.22 Le duc grand astrologue a lu les Mémoires des *Ts'in* (101). Quand les *K'iu-en-jong* battirent le roi *Yeou* (771 av. J.-C.) et que les *Tcheou* se transportèrent du côté de l'est dans la ville de *Lo*, le duc *Siang*, de *Ts'in*, fut pour la première fois investi de la dignité de seigneur (102) (771 av. J.-C.) ; il fit le lieu saint de *Si* (103) et s'y acquitta des sacrifices à l'Empereur d'en haut. C'est alors qu'apparaît le commencement de l'usurpation. Les rites disent :

« Le Fils du Ciel sacrifie au ciel et à la terre ; les seigneurs sacrifient aux montagnes illustres et aux grands cours p.23 d'eau qui sont dans leurs territoires respectifs.

Or les *Ts'in* jetèrent la confusion avec leurs mœurs de (barbares) *Jong* et *Ti* ; ils mirent en honneur la cruauté et la méchanceté et rejetèrent au second plan la bonté et la justice ; quoique leur dignité ne fût que celle de « sujet-barrière (104) », ils ne laissèrent pas que de faire le sacrifice *Iu* (105) lors de la cérémonie religieuse dans la banlieue. Les sages furent saisis de crainte.

Puis le duc *Wen* (765-716 av. J.-C.) franchit (la montagne) *Long*, repoussa les *Jong* et les *Ti*, adora le « joyau de *Tch'en* » (106), s'établit dans la région comprise entre (la montagne) *K'i* et *Yong* (107). Ensuite le duc *Mou* (659-621 av. J.-C.) améliora le gouvernement ; du côté de l'est, il alla, en définitive, jusqu'au Fleuve (108) ; alors il marcha de pair avec (le duc) *Hoan* de *Ts'i* et (le duc) *Wen* de *Tsin* (109) et fut, comme eux, hégémon des seigneurs du royaume du Milieu.

Après cela, ceux qui étaient doublement sujets (110) p.24 exercèrent l'autorité ; les grands officiers gardèrent leur charge de père en fils ; les six hauts dignitaires s'arrogèrent le pouvoir (dans le pays) de *Tsin* (111).

Pour châtier et pour combattre, (ces hommes) réunissaient des assemblées plénières ; leur prestige était d'un grand poids aux yeux des seigneurs.

Puis *T'ien Tch'ang* tua (481 av. J.-C.) le duc *Kien* et fut conseiller du royaume de *Ts'í* (112) ; les seigneurs restèrent immobiles et ne le châtièrent pas. (Dans tout le pays) à l'intérieur des mers on rivalisait de gloire guerrière. Les trois royaumes mirent fin à cet état de choses et en définitive (403 av. J.-C.) ils se partagèrent (l'État de) *Tsin* (113). *T'ien Ho*, d'autre part, anéantit (386 av. J.-C.) (la famille princière de) *Ts'í* et posséda (cet État). C'est à partir de ce moment que commence l'époque où fleurirent les six royaumes (114).

Ce qui fut essentiel, ce fut d'avoir de puissantes armées, de conquérir ses rivaux, d'user de stratagèmes trompeurs ; alors apparurent les discours sur la ligue du nord au sud et l'extension de l'ouest à l'est (115) et sur le <sup>p.25</sup> court et le grand ; un essaim de titres arrogants se produisit (116) ; les conventions jurées ne furent plus dignes de foi ; même après qu'on avait donné des otages et des sceaux divisés, on ne pouvait encore être lié à ses engagements.

Au début, *Ts'in* était un petit royaume et se trouvait dans un lointain reculé ; la Chine le traitait sur le même pied que (les barbares) *Jong* et *Ti*. Mais, après le duc *Hien* (384-362 av. J.-C.), il eut toujours la prédominance parmi les seigneurs. Si on considère la vertu et la justice de *Ts'in*, on constate qu'elles ne valaient même pas la cruauté et la méchanceté de *Lou* et de *Wei* (117) ; si on évalue les forces militaires de *Ts'in*, on voit qu'elles ne valaient même pas la puissance des trois *Tsin* (118). En définitive, cependant il conquiert tout l'empire ; il n'y serait point parvenu s'il n'eût eu l'avantage de sa position difficile d'accès et bien défendue et s'il n'eût été favorisé par sa configuration ; il semble qu'il fut comme aidé par le Ciel (119).

Un auteur a dit : Le côté de l'est est celui où les êtres commencent et naissent ; le côté de l'ouest est celui où <sup>p.26</sup> les êtres s'achèvent et arrivent à maturité. Aussi ceux qui entreprennent apparaissent-ils

toujours au sud-est ; ceux qui recueillent la gloire réelle apparaissent toujours au nord-ouest. Ainsi, *Yu* fleurit parmi les *K'iang* occidentaux (120) ; *T'ang* prit son essor à *Po* (121) ; lorsque les *Tcheou* devinrent rois, ce fut en partant de *Fong* et de *Hao* (122) qu'ils vainquirent les *Yn* ; lorsque les *Ts'in* devinrent empereurs, ce fut grâce à la province de *Yong* (123) qu'ils furent prospères ; lorsque les *Han* arrivèrent au pouvoir, ce fut en venant (des régions) de *Chou* et de *Han* (124).

Après que *Ts'in* eut atteint son but, il brûla dans tout l'empire le *Che (King)* et le *Chou (King)* et surtout les Mémoires historiques des seigneurs, parce que ces textes fournissaient des armes pour censurer et p.27 critiquer (son propre gouvernement). Si le *Che (King)* et le *Chou (King)* ont reparu, c'est que plusieurs exemplaires en étaient conservés dans des demeures particulières ; les Mémoires historiques, au contraire, n'étaient conservés que dans la maison des *Tcheou* et c'est pourquoi ils furent anéantis. C'est bien regrettable ! C'est bien regrettable !

Il n'y a plus que les Mémoires des *Ts'in* ; encore ne mentionnent-ils pas les jours et les mois et leur rédaction est-elle abrégée et incomplète. A vrai dire, sur les forces et les changements des royaumes combattants il y a aussi (quelques textes) qu'on peut recueillir ; mais comment serait-on sûr qu'ils remontent à une haute antiquité ?

Quand *Ts'in* s'empara de l'empire, il fut fort cruel ; cependant comme il s'était changé suivant les modifications de son temps, la gloire qu'il obtint fut grande. Un livre dit : « Prenez pour modèle les derniers rois. » Qu'est-ce que cela signifie ? C'est que ces (rois) étant rapprochés de vous et la transformation des mœurs étant de même nature (que celle de votre temps), (si vous les prenez pour modèle), vos délibérations seront terre-à-terre (125) et il vous sera aisé d'agir.

Quand les érudits font des perquisitions dans ce qu'ils ont entendu et vu, (constatant que) les *Ts'in* ne furent au pouvoir que pendant peu de jours, ils n'examinent point (cette dynastie) du commencement à la

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

Tome III

fin, mais la p.28 prennent en bloc pour en faire un sujet de risée, sans oser raconter (son histoire). (Ce procédé) est absolument semblable à celui d'un homme qui prétendrait manger avec l'oreille ; on ne peut qu'en avoir compassion ([126](#)).

Pour moi donc, je me suis servi des Mémoires des *Ts'in* afin de continuer le *Tch'oén ts'ieou* ; je commence au roi *Yuen* (476-469 av. J.-C.) de (la dynastie) *Tcheou* ; j'expose en un tableau les événements de l'époque des six royaumes et je m'arrête à *Eul-che* (209-207 av. J.-C.), embrassant ainsi un ensemble de deux cent soixante-dix années ([127](#)). J'ai consigné par écrit tout ce que j'avais appris sur les principes de la grandeur et de la décadence ; plus tard il se trouvera des sages pour jeter les yeux sur ceci ([128](#)).

@

**A. CHRONOLOGIE DE LA DYNASTIE TCHEOU** p.29

1	Roi <i>Ou</i>	
2	— <i>Tch'eng</i> ( <a href="#">129</a> )	
3	— <i>K'ang</i>	
4	— <i>Tchao</i>	
5	— <i>Mou</i>	
6	— <i>Kong</i>	
7	— <i>I</i>	
8	— <i>Hiao</i>	
9	— <i>I</i>	
10	— <i>Li</i>	
	Régence <i>Kong-ho</i>	841
11	Roi <i>Siuén</i>	827
12	— <i>Yeou</i>	781
13	— <i>P'ing</i>	770
14	— <i>Hoan</i>	719
15	— <i>Tchoang</i>	696
16	— <i>Hi</i>	681
17	— <i>Hoei</i>	676
18	— <i>Siang</i>	651
19	— <i>K'ing</i>	618
20	— <i>K'oang</i>	612
21	— <i>Ting</i>	606
22	— <i>Kien</i>	585
23	— <i>Ling</i>	571
24	— <i>King</i>	544
25	— <i>King</i>	519
26	— <i>Yuen</i>	476
27	— <i>Ting</i>	468
28	— <i>K'ao</i>	440
29	— <i>Wei-lie</i>	425
30	— <i>Ngan</i>	401
31	— <i>Lie</i>	375
32	— <i>Hien</i>	368
33	— <i>Chen-tsing</i>	320
34	— <i>Nan</i>	314
	le roi <i>Nan</i> meurt en :	256

## B. CHRONOLOGIE DES ROYAUMES FÉODaux p.30

[Lou](#) - [Ou](#) - [Song](#) - [Tch'en](#) - [Tcheng](#) - [Tch'ou](#) - [Ts'ai](#) - [Ts'ao](#) - [Ts'i](#) - [Tsin](#) - [Ts'in](#) - [Wei](#) - [Yen](#)

### I. - État de Lou

Les princes de l'État de *Lou* sont au nombre de trente-quatre. Le premier d'entre eux est *Tan*, duc de *Tcheou*, frère cadet du roi *Ou* (XIIe ou XIe siècle av. J.-C.) ; le dernier est le duc *K'ing* qui, en 255 avant J.-C., fut dépouillé de son territoire par le roi de *Tch'ou* et qui, en 249 avant J.-C., fut réduit au rang de simple particulier.

La chronologie des princes de *Lou* est d'une certitude absolue à partir du commencement de la période *Tch'oén-ts'ieou* (722-481 av. J.-C.). Dans son second tableau chronologique, *Se-ma Ts'ien* la donne même comme assurée, à une année près (cf. tome I, *Introduction*, n. 304 *ad fin.*, et [n. 04.500 ad fin.](#)), dès l'année 841 (ou 842 av. J.-C.). Enfin, en nous fondant sur le XXXIIIe chapitre des *Mémoires historiques*, nous pouvons calculer la date de l'avènement de tous les princes de *Lou*, jusqu'à *Po-k'in*, fils et successeur du duc de *Tcheou* (cf. tome I, *Introduction*, p. CXCIII). Nous avons cependant montré (tome I, *Introduction*, p. CXCIV) que, d'après les données que contient le chapitre *Lu li tche* du *Ts'ien Han chou*, la chronologie des princes de *Lou* qu'on peut établir sur ces données différerait de celle de *Se-ma Ts'ien*, non seulement pour les temps les plus reculés, mais même après l'année 841, et que l'accord entre les deux systèmes ne s'établirait qu'en l'année 815. Dans le tableau ci-dessous, nous avons marqué toutes les dates antérieures à l'année 815 en italiques et nous les avons disposées sur deux colonnes dont la première renferme les dates calculées d'après le *Ts'ien Han chou*, et la seconde les dates calculées d'après les *Mémoires historiques*.

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

État de Lou

1	<i>Tan, duc de Tcheou</i>	
2	<i>Po-k'in, duc de Lou</i>	1108 — 1044
3	Duc K'ao	1062 — 998
4	— <i>Yang</i>	1058 — 994
5	— <i>Yeou</i>	998 — 988
6	— <i>Wei</i>	984 — 974
7	— <i>Li</i>	934 — 924
8	— <i>Hien</i>	897 — 887
9	— <i>Tchen</i>	847 — 855
10	— <i>Ou</i>	817 — 825
11	— <i>I</i>	815
	( <i>Po-yu</i> )	(806)
12	Duc <i>Hiao</i>	795
13	— <i>Hoei</i>	768
14	— <i>Yn</i>	722
15	— <i>Hoan</i>	711
16	— <i>Tchoan</i>	693
17	— <i>Min</i>	661
18	— <i>Hi</i>	659
19	— <i>Wen</i>	626
20	— <i>Siuén</i>	608
21	— <i>Tch'en</i>	590
22	— <i>Siang</i>	572
23	— <i>Tchao</i>	541
24	— <i>Ting</i>	509
25	— <i>Ngai</i>	494
26	— <i>Tao</i>	466
27	— <i>Yuen</i>	428
28	— <i>Mou</i>	407
29	— <i>Kong</i>	376
30	— <i>K'ang</i>	352
31	— <i>King</i>	343
32	— <i>P'ing</i>	314
33	— <i>Wen</i>	295
34	— <i>K'ing</i>	272

**II. - État de Ou**

p.32 Les princes de l'État de *Ou* considéraient comme leur premier ancêtre *Ou T'ai-po*, fils de *T'ai-wang* et frère du roi *Ki-li* (cf. [tome I](#), n. 04.127). Après *Ou T'ai-po* régnèrent dix-sept princes dont on ne connaît guère que les noms (cf. *Mém. hist.*, chap. XXXI). L'histoire véritable du royaume de *Ou* ne commence qu'avec *Cheou-mong* qui monta sur le trône en 585 avant J.-C. ; elle finit avec le roi *Fou-tch'a* qui fut dépouillé de ses États en 473 avant J.-C. par *Keou-tsien*, roi de *Yue*. *Ou* était un royaume barbare ; ses rois n'ont pas de noms posthumes.

19	<i>Cheou-mong</i>	585
20	<i>Tchou-fan</i>	560
21	<i>Yu-tchai</i>	547
22	<i>Yu-meï</i>	530
23	<i>Leao</i>	526
24	<i>Ho-lu</i>	514
25	<i>Fou-tch'a</i>	495

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

**III. - État de Song**

Le premier prince de *Song* est *K'i*, vicomte de *Wei* (cf. [tome I](#), p. 198 et n. 04.272), contemporain du roi *Ou*. Le dernier souverain de *Song* est le roi *Yen* qui vit son royaume anéanti par l'État de *Ts'i* en 286 avant J.-C.

1	<i>Wei tse K'i</i>	
2	<i>Wei Tchong</i>	
3	Duc de <i>Song</i>	
4	Duc <i>Ting</i>	
5	— <i>Min</i>	
6	— <i>Yang</i>	
7	— <i>Li</i>	
8	— <i>Hi</i>	858
9	— <i>Hoei</i>	830
10	— <i>Tai</i>	799
11	— <i>Ou</i>	765
12	— <i>Siuen</i>	747
13	— <i>Mou</i>	728
14	— <i>Chang</i>	719
15	— <i>Tchoang</i>	710
16	— <i>Min</i>	691
17	— <i>Hoan</i>	681
18	— <i>Siang</i>	650
19	— <i>Tch'eng</i>	636
20	— <i>Tchao</i>	619
21	— <i>Wen</i>	610
22	— <i>Kong</i>	588
23	— <i>P'ing</i>	575
24	— <i>Yuen</i>	531
25	— <i>King</i>	516
26	— <i>Tchao</i>	450
27	— <i>Tao</i>	403
28	— <i>Hieou</i>	395
29	— <i>Pi</i>	372
30	<i>Ti-tch'eng</i>	369
31	<i>Yen</i> , roi	328

#### IV. - État de Tch'en

Le premier prince de *Tch'en* est un certain *Man*, duc *Hou*, qui fut anobli par le roi *Ou*, comme étant le descendant de l'empereur *Choen* (cf. [tome I](#), n. 04.234). Dès l'année 532 avant notre ère, l'État de *Tch'en* fut détruit par les puissants rois de *Tch'ou* ; rétabli en 529, il fut de nouveau et définitivement supprimé par *Tch'ou* en 479 avant J.-C., l'année même de la mort de Confucius. p.33

1	Man, duc <i>Hou</i>	
2	Duc <i>Chen</i>	
3	— <i>Hoan</i>	
4	— <i>Hiao</i>	
5	— <i>Chen</i>	
6	— <i>Yeou</i>	854
7	— <i>Hi</i>	831
8	— <i>Ou</i>	795
9	— <i>I</i>	780
10	— <i>P'ing</i>	777
11	— <i>Wen</i>	754
12	— <i>Hoan</i>	744
13	— <i>Li</i>	706
14	— <i>Tchoang</i>	699
15	— <i>Siuen</i>	692
16	— <i>Mou</i>	647
17	— <i>Kong</i>	631
18	— <i>Ling</i>	613
19	— <i>Tch'eng</i>	598
20	— <i>Ngai</i>	568
21	— <i>Hoei</i>	533
22	— <i>Hoai</i>	505
23	— <i>Min</i>	501

**V. - État de Tcheng**

La liste des princes de *Tcheng* commence avec le duc *Hoan*, frère cadet du roi *Siuén*, de la dynastie *Tcheou* ; le duc *Hoan* reçut son fief de son frère en 806 avant J.-C. Le dernier prince de *Tcheng* est le duc *Kang* qui vit son royaume détruit en 375 avant J.-C., par le marquis *Ngai*, de *Han*.

1	Duc <i>Hoan</i>	806
2	— <i>Ou</i>	770
3	— <i>Tchoang</i>	743
4	— <i>Li</i>	700
5	— <i>Tchao</i>	696
6	<i>Tse-wei</i>	694
7	<i>Tse-yng</i>	693
8	Duc <i>Li</i>	679
9	— <i>Wen</i>	672
10	— <i>Mou</i>	627
11	— <i>Ling</i>	605
12	— <i>Siang</i>	604
13	— <i>Tao</i>	586
14	— <i>Tch'eng</i>	584
15	— <i>Hi</i>	570
16	— <i>Kien</i>	565
17	— <i>Ting</i>	529
18	— <i>Hien</i>	513
19	— <i>Cheng</i>	500
20	— <i>Ngai</i>	463
21	— <i>Kong</i>	455
22	— <i>Yeou</i>	423
23	— <i>Siu</i>	422
24	— <i>K'ang</i>	395

(N.B. — Le troisième tableau chronologique rapporte l'avènement p.35 du duc *Ngai* à l'année 462 et ne mentionne pas le duc *Kong*. Nous avons adopté pour les avènements du duc *Ngai* et du duc *Kong* respectivement les années 463 et 455 qui résultent des données contenues dans le XLIIe chapitre des *Mémoires historiques*. D'autre part, pour nous conformer à la suite du tableau chronologique et aux synchronismes indiqués dans le XLIIe chapitre lui-même, nous avons dû admettre que le duc *Kong* régna trente-deux ans, quoique le XLIIe chapitre ne lui attribue que trente ans de règne).

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

**VI. - État de Tch'ou**

Si l'on fait abstraction des généalogies légendaires par lesquelles s'ouvre le chapitre XL des *Mémoires historiques*, consacré à l'histoire du pays de *Tch'ou*, on voit que le premier prince de *Tch'ou* fut un certain *Hiong I*, contemporain du roi *Tch'eng*, de la dynastie *Tcheou*. L'autorité suprême fut exercée dans le pays de *Tch'ou* par quarante et un souverains successifs, dont le dernier, *Fou-tch'ou*, fut fait prisonnier en 223 avant J.-C., par *Ts'in Che-hoang-ti*.

1	<i>Hiong I</i>	
2	<i>Hiong I</i>	
3	<i>Hiong T'an</i>	
4	<i>Hiong Cheng</i>	
5	<i>Hiong Yang</i>	
6	<i>Hiong K'iu</i>	
7	<i>Hiong Ou-k'ang</i>	
8	<i>Hiong Tche-hong</i>	
9	<i>Hiong Yen</i>	
10	<i>Hiong Yong</i>	847
11	<i>Hiong Yen</i>	837
12	<i>Hiong Siang</i>	827
13	<i>Hiong Siun</i>	821
14	<i>Hiong Ngo</i>	799
15	<i>Hiong I / Jo-ngao</i>	790
16	<i>Hiong K'an / Siao (ou Siang)-ngao</i>	763
17	<i>Hiong Siun / Fen-mao</i>	757
18	<i>Hiong T'ong / roi Ou</i>	740
19	<i>Hiong Tse / roi Wen</i>	689
20	<i>Hiong Kien / T'ou-ngao</i>	676
21	<i>Hiong Yun / roi Tch'eng</i>	671
22	<i>Chang-tch'en, roi Mou</i>	625
23	<i>Lu, roi Tchoang</i>	613
24	<i>Chen, roi Kong</i>	590
25	<i>Tchao, roi K'ang</i>	559
26	<i>Yun, Kia-ngao</i>	544
27	<i>Wei, roi Ling</i>	540
28	<i>K'i-tsi, roi P'ing</i>	528
29	<i>Tchen, roi Tchao</i>	515
30	<i>Tchang, roi Hoei</i>	488
31	<i>Tchong, roi Kien</i>	431
32	<i>Tang, roi Cheng</i>	407
33	<i>Hiong I, roi Tao</i>	401
34	<i>Tsang, roi Sou</i>	380
35	<i>Hiong Leang-fou, roi Siuen</i>	369
36	<i>Hiong Chang, roi Wei</i>	339
37	<i>Hiong Hoei, roi Hoai</i>	328
38	<i>Heng, roi K'ing-siang</i>	298
39	<i>Hiong Yuen, roi K'ao-lie</i>	262
40	<i>Han, roi Yeou</i>	237
	<i>Yeou, roi Ngai</i>	228
41	<i>Fou-tch'ou</i>	227

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

**VII. - État de Ts'ai**

p.37 Le premier prince de *Ts'ai* fut *Tou*, le puîné, frère cadet du roi *Ou* (cf. tome I, p. 240, n, 2). L'État de *Ts'ai* fut détruit par celui de *Tch'ou*, en 531 avant J.-C. ; rétabli momentanément en 529, il fut de nouveau et définitivement anéanti par *Tch'ou* en 447 avant J.-C.

1	<i>Ts'ai-chou Tou</i>	
2	<i>Ts'ai-tchong</i>	
3	<i>Ts'ai-po</i>	
4	Marquis <i>Kong</i>	
5	— — <i>Li</i>	
6	— — <i>Ou</i>	863
7	— — <i>I</i>	837
8	— — <i>Hi</i>	809
9	— — <i>Kong</i>	761
10	— — <i>Tai</i>	759
11	— — <i>Siuen</i>	749
12	— — <i>Hoan</i>	714
13	— — <i>Ngai</i>	694
14	— — <i>Mou</i>	674
15	— — <i>Tchoang</i>	645
16	— — <i>Wen</i>	611
17	— — <i>King</i>	591
18	— — <i>Ling</i>	542
19	— — <i>P'ing</i> (nom pers. : <i>Lou</i> )	530
20	— — <i>Tao</i>	521
21	— — <i>Tchao</i>	518
22	— — <i>Tch'eng</i>	490
23	— — <i>Cheng</i>	471
24	— — <i>Yuen</i>	456

### VIII. - État de Ts'ao

Le premier prince de *Ts'ao* est *Tchen-to*, le puîné, frère cadet du roi *Ou* (cf. tome I, p. 235). Le dernier est *Po-yang* qui fut fait prisonnier en 487 avant J.-C., par le duc *King*, de *Song*. p.38

1	<i>Chou Tchen-to</i>	
2	<i>T'ai-po</i>	
3	Prince <i>Tchong</i>	
4	Comte <i>Kong</i>	
5	— — <i>Hiao</i>	
6	— — <i>I</i>	864
7	— — <i>Yeou</i>	834
8	— — <i>Tai</i>	825
9	— — <i>Hoei</i>	795
10	Duc <i>Mou</i>	759
11	— <i>Hoan</i>	756
12	— <i>Tchoang</i>	701
13	— <i>Hi</i>	670
14	— <i>Tchao</i>	661
15	— <i>Kong</i>	652
16	— <i>Wen</i>	617
17	— <i>Siuen</i>	594
18	— <i>Tch'eng</i>	577
19	— <i>Ou</i>	554
20	— <i>P'ing</i>	527
21	— <i>Tao</i>	523
22	— <i>Siang</i>	514
23	— <i>Yn</i>	509
24	— <i>Tsing</i>	505
25	<i>Po-yang</i>	501

\*

### IX. - État de Ts'i

L'histoire de l'État de *Ts'i* se divise en deux périodes. La première comprend vingt-huit princes qui ont pour nom de famille *Lu* ; la seconde comprend sept princes qui ont pour nom de famille *T'ien*.

Les princes de la famille *Lu* descendent de *Lu Chang*, qui avait reçu son fief du roi *Ou* (cf. [tome I](#), n. 04.236 et 04.237) ; ils se rattachent indirectement à l'antique clan *Kiang*. Ils régnèrent sur l'État de *Ts'i* jusqu'en l'année 386 avant J.-C. A cette date, ils furent dépossédés par *T'ien Ho* ; la prédominance de la

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

famille *T'ien* s'était affirmée près d'un siècle avant l'usurpation définitive, lorsque *T'ien Tch'ang* avait assassiné, en 481, le duc *Kien* et s'était arrogé, avec le titre de conseiller, l'autorité effective dans le royaume. La famille *T'ien* se maintint sur le trône jusqu'en 226 avant J.-C., époque à laquelle *Ts'in Che-hoang-ti* détruisit l'État de Ts'i.

	<b>a. Famille LU</b> <small>p.39</small>	
1	<i>Chang</i> , l'Auguste duc	
2	Duc <i>Ting</i>	
3	— <i>I</i>	
4	— <i>Koei</i>	
5	— <i>Ngai</i>	
6	— <i>Hou</i>	
7	— <i>Hien</i>	
8	— <i>Ou</i>	850
9	— <i>Li</i>	824
10	— <i>Wen</i>	815
11	— <i>Tch'eng</i>	803
12	— <i>Tchoang</i>	794
13	— <i>Hi</i>	730
14	— <i>Siang</i>	697
15	— <i>Hoan</i>	685
16	— <i>Hiao</i>	642
17	— <i>Tchao</i>	632
18	— <i>I</i>	612
19	— <i>Hoei</i>	608
20	— <i>K'ing</i>	598
21	— <i>Ling</i>	581
22	— <i>Tchoang</i>	553
23	— <i>King</i>	547
	<i>Yen Jou-tse</i>	489
24	Duc <i>Tao</i>	488
25	— <i>Kien</i>	484
26	— <i>P'ing</i>	480
27	— <i>Siuen</i>	455
28	— <i>K'ang</i>	404
	<b>b. Famille T'IENT</b>	
1	<i>T'ien Ho</i> , l'Auguste duc	386
2	Duc <i>Hoan</i>	384
3	Roi <i>Wei</i>	378
4	— <i>Siuen</i>	342
5	— <i>Min</i>	323
6	— <i>Siang</i>	283
7	<i>Kien</i> , roi	264

## **X. - État de Tsin**

(à partir de 403, subdivisé en trois : Wei, Han, Tchao).

L'histoire de l'État de *Tsin* se divise en deux périodes.

Dans la première, ce royaume est gouverné successivement par trente-sept princes dont le plus ancien passe pour être *T'ang-chou Yu* (c'est-à-dire *Yu*, p.40 le puîné, prince de *Tang* ; cf. tome I, p. 246. n. 2), fils du roi *Ou*, et frère du roi *Tch'eng*. Les dix-sept premiers princes appartiennent à la branche aînée de la famille issue de *T'ang-chou Yu* ; mais les vingt derniers souverains de *Tsin* appartiennent à une branche cadette qui, en 679 avant J.-C., s'empara du pouvoir (cf. [tome II](#), n. 05.170) — Dès la fin du VI<sup>e</sup> siècle avant notre ère, l'autorité des princes de *Tsin* fut affaiblie par les empiètements de six puissantes familles qu'on appelait les « six hauts dignitaires », (cf. [tome II](#), n. 05.270). Ces six familles elles-mêmes s'entre-déchirèrent : deux d'entre elles furent obligées d'abandonner le pays en 496 ; une troisième, en 452 (cf. [tome II](#), n. 05.286) ; il ne resta plus alors que les trois familles de *Wei*, *Han* et *Tchao*.

En 403, les chefs de ces trois familles reçurent du Fils du Ciel le titre de seigneurs ; à vrai dire, ils laissèrent subsister un prince de *Tsin* jusqu'en 376, mais ce n'était plus qu'un fantôme de souverain ; le royaume de *Tsin* est effectivement divisé en trois principautés indépendantes dès l'année 403, et c'est à cette date qu'il faut faire commencer la seconde période de l'histoire de *Tsin*, la période des « trois *Tsin* », c'est-à-dire des trois États de *Wei*, *Han* et *Tchao*. L'État de *Wei* compte neuf princes dont le dernier est *Kia*, tué en 225 avant J.-C., par *Ts'in Che-hoang-ti*. L'État de *Han* compte onze princes dont le dernier est le roi *Ngan*, fait prisonnier en 230. L'État de *Tchao* compte dix princes, dont le dernier est *Ts'ien*, fait prisonnier en 228 ; le fils de *Ts'ien* se proclama roi de *Tai*, mais il fut lui-même pris par les troupes de *Ts'in* en 222.

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

<b>a. État de TSIN</b>		
	1° Branche aînée	
1	<i>T'ang-chou Yu</i>	
2	<i>Sie, marquis de Tsin</i>	
3	Marquis <i>Ou</i>	
4	— — <i>Tch'eng</i>	
5	— — <i>Li</i>	
6	— — <i>Tsing</i>	858
7	— — <i>Hi</i>	840
8	— — <i>Hien</i>	822
9	— — <i>Mou</i>	811
10	<i>Chang-chou</i>	784
11	Marquis <i>Wen</i>	780
12	— — <i>Tchao</i>	745
13	— — <i>Hiao</i>	739
14	— — <i>Ngo</i>	723
15	— — <i>Ngai</i>	717
16	— — <i>Siao-tse</i>	709
17	<i>Min, marquis de Tsin</i>	706
	2° Branche cadette	
18	Duc <i>Ou</i>	678
19	— <i>Hien</i>	676
20	— <i>Hoei</i>	650
21	— <i>Wen</i>	636
22	— <i>Siang</i>	627
23	— <i>Ling</i>	620
24	— <i>Tch'eng</i>	606
25	— <i>King</i>	599
26	— <i>Li</i>	580
27	— <i>Tao</i>	572
28	— <i>P'ing</i>	557
29	— <i>Tchao</i>	531
30	— <i>K'ing</i>	525
31	— <i>Ting</i>	511
32	— <i>Tch'ou</i>	474
33	— <i>Ngai</i>	456
34	— <i>Yeou</i>	437
35	— <i>Lie</i>	419
36	— <i>Hiao</i>	392
37	— <i>Tsing</i>	377
<b>b. Les trois TSIN</b>		
	1° Wei	
1	Marquis <i>Wen</i>	424
2	— — <i>Ou</i>	386
3	Roi <i>Hoei</i>	370
4	— <i>Siang</i>	334
5	— <i>Ngai</i>	318
6	— <i>Tchao</i>	295
7	— <i>Ngan-hi</i>	276
8	— <i>King-min</i>	242
9	<i>Kia, roi</i>	227

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

	<i>2° Han</i>	
1	Marquis <i>King</i>	408
2	— — <i>Lie</i>	399
3	— — <i>Wen</i>	386
4	— — <i>Ngai</i>	376
5	— — <i>Tchoang</i>	370
6	— — <i>Tchao</i>	358
7	Roi <i>Siuén-hoei</i>	332
8	— <i>Siang</i>	311
9	<i>Hi-kieou</i> , roi	295
10	Roi <i>Hoan-hoei</i>	272
11	— <i>Ngan</i>	238
	<i>3° Tchao</i>	
1	Marquis <i>Lie</i>	408
2	Duc <i>Ou</i>	399
3	— <i>King</i>	386
4	Marquis <i>Tch'eng</i>	374
5	— — <i>Sou</i>	349
6	Roi <i>Ou-ling</i>	325
7	— <i>Hoei-wen</i>	298
8	— <i>Hiao-tch'eng</i>	265
9	— <i>Tao-siang</i>	244
10	<i>Ts'ien</i> , roi	235

@

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

**XI. - État de Ts'in**

Le premier prince de *Ts'in* qui reçut le titre de seigneur fut le duc *Siang* qui, en 771 avant J.-C., fut investi de cette dignité par le roi *P'ing*. Cependant on fait remonter à dix générations plus haut la généalogie des princes de *Ts'in* (cf. [tome II](#), n. 05.135).

1	<i>Ngo-lai</i>	
2	<i>Niu-fang</i>	
3	<i>P'ang-kao</i>	
4	<i>Ta-ki</i>	
5	<i>Ta-lo</i>	
6	<i>Fei-tse</i>	(897)
7	<i>Ts'in-heou</i>	(857)
8	<i>Kong-po</i>	(847)
9	<i>Ts'in-tchong</i>	(844)
10	Duc <i>Tchoang</i>	821
11	— <i>Siang</i>	777
12	— <i>Wen</i>	765
13	— <i>Ning</i>	715
14	— <i>Tch'ou</i>	703
15	— <i>Ou</i>	697
16	— <i>Té</i>	677
17	— <i>Siuen</i>	675
18	— <i>Tch'eng</i>	663
19	— <i>Mou</i>	659
20	— <i>K'ang</i>	620
21	— <i>Kong</i>	608
22	— <i>Hoan</i>	603
23	— <i>King</i>	576
24	— <i>Ngai</i>	536
25	— <i>Hoai</i>	500
26	— <i>Tao</i>	490
27	— <i>Li-kong</i>	476
28	— <i>Tsao</i>	442
29	— <i>Hoai</i>	428
30	— <i>Ling</i>	424
31	— <i>Kien</i>	414
32	— <i>Hoei</i>	399
33	<i>Tch'ou-tse</i>	386
34	Duc <i>Hien</i>	384
35	— <i>Hiao</i>	361
36	Roi <i>Hoei-wen</i>	337
37	— <i>Ou</i>	310
38	— <i>Tchao</i>	306
39	— <i>Hiao-wen</i>	250
40	— <i>Tchoang-siang</i>	249
41	<i>Che hoang-ti</i>	246
42	<i>Eul-che-hoang-ti</i>	209

XII. - État de Wei

Le premier prince de *Wei* est *Fong*, le puîné, prince de *K'ang* et seigneur de *Wei* (cf. [tome I](#), n. 04.272). Le dernier est le prince *Kio* qui garda une ombre de pouvoir jusqu'en l'année 209 avant J.-C. et ne fut définitivement dépossédé que par *Eul-che-hoang-ti*. Si l'État de *Wei* se maintint ainsi plus longtemps que tous les autres États féodaux, ce n'est pas qu'il eût plus de force que les autres, mais, bien au contraire, c'est parce que, dès l'époque des six royaumes, il avait perdu toute espèce d'importance et n'avait plus guère qu'une existence nominale.

1	<i>Wei K'ang chou</i>	
2	Comte <i>K'ang</i>	
3	— — <i>Hiao</i>	
4	— — <i>Se</i>	
5	— — <i>Tsie</i>	
6	— — <i>Tsing</i>	
7	— — <i>Tcheng</i>	
8	Marquis <i>K'ing</i>	
9	— — <i>Hi</i>	854
10	Duc <i>Ou</i>	812
11	— <i>Tchoang</i> (nom pers. : <i>Yang</i> )	757
12	— <i>Hoan</i>	734
13	— <i>Siuen</i>	718
14	— <i>Hoei</i>	699
15	<i>K'ien-meou</i>	696
	Retour du duc <i>Hoei</i>	686
16	Duc <i>I</i>	668
17	— <i>Tai</i>	660
18	— <i>Wen</i>	659
19	— <i>Tch'eng</i>	634
20	— <i>Mou</i>	599
21	— <i>Ting</i>	588
22	— <i>Hien</i>	576
23	— <i>Chang</i>	558
	Retour du duc <i>Hien</i>	546
24	Duc <i>Siang</i>	543
25	— <i>Ling</i>	534
26	— <i>Tch'ou</i>	492
27	— <i>Tchoang</i> (n.p. : <i>K'oi-wai</i> )	480
28	Prince <i>K'i</i>	477
	Retour du duc <i>Tch'ou</i>	476
29	Duc <i>Tao</i>	455
30	— <i>King</i>	450
31	— <i>Tchao</i>	431
32	— <i>Hoai</i> (ou <i>Tao</i> )	425
33	— <i>Chen</i>	414
34	— <i>Cheng</i>	372
35	Marquis <i>Tch'eng</i>	361
36	— — <i>P'ing</i>	332
37	Prince <i>Se</i>	324
38	— — <i>Hoai</i>	282
39	— — <i>Yuen</i>	252
40	— — <i>Kio</i>	229

**XIII. - État de Yen**

Le premier prince de *Yen* est *Che*, duc de *Chao* (cf. [tome I](#), n. 04.239) ; les sept princes qui lui succédèrent sont inconnus ; dans la liste même des princes dont les noms posthumes nous ont été conservés, on relève plusieurs noms posthumes identiques : deux princes ont le nom de *Hi* (826 et 402) ; deux ont le nom de *Siuen* (710 et 601) ; trois ont le nom de *Hoan* (697, 617 et 372) ; deux ont le nom de *Wen* (554 et 361) ; deux ont le nom de *Hoei* (544 et 278). Il est vraisemblable que ce sont là des erreurs historiques. Le dernier prince de *Yen* est *Hi*, roi de *Yen*, qui fut réduit en 226 au titre de roi de *Leao-tong* et qui se vit enlever en 222 ce dernier vestige de souveraineté par *Ts'in Che-hoang-ti* :

1	<i>Che, duc de Chao</i>	
2	?	
3	?	
4	?	
5	?	
6	?	
7	?	
8	?	
9	Marquis <i>Hoei</i>	864
10	— — <i>Hi</i>	826
11	— — <i>K'ing</i>	790
12	— — <i>Ngai</i>	766
13	— — <i>Tcheng</i>	764
14	— — <i>Mou</i>	728
15	— — <i>Siuen</i>	710
16	Duc <i>Hoan</i>	697
17	— <i>Tchoang</i>	690
18	— <i>Siang</i>	657
19	— <i>Hoan</i>	617
20	— <i>Siuen</i>	601
21	— <i>Tchao</i>	586
22	— <i>Ou</i>	573
23	— <i>Wen</i>	554
24	— <i>I</i>	548
25	— <i>Hoei</i>	544
26	— <i>Tao</i>	535
27	— <i>Kong</i>	528
28	— <i>P'ing</i>	523
29	— <i>Kien</i>	504
30	— <i>Hien</i>	492
31	— <i>Hiao</i>	464
32	— <i>Tch'eng</i>	449
33	— <i>Min</i>	433
34	— <i>Hi</i>	402
35	— <i>Hoan</i>	372
36	— <i>Wen</i>	361

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

37	Roi I	332
38	— <i>K'oi</i>	320
39	— <i>Tchao</i>	311
40	— <i>Hoei</i>	278
41	— <i>Ou-tch'eng</i>	271
42	— <i>Hiao</i>	257
43	<i>Hi</i> , roi	254

Dans ses « Maisons héréditaires », *Se-ma Ts'ien* parle encore des États de *K'i* (*Mém. hist.*, chap. XXXVI) et de *Yue* (*Mém. hist.*, chap. XLI). Mais la chronologie des princes qui régnèrent sur ces deux royaumes ne paraît pas susceptible d'être établie d'une manière précise.

@

## CHAPITRE XVI

### QUATRIÈME TABLEAU

#### TABLEAU PAR MOIS DE L'ÉPOQUE DE *TS'IN* ET DE *TCH'OU*

@

p.47 Le duc grand astrologue, après avoir lu (ce qui concerne) l'époque de *Ts'in* et de *Tch'ou* (101), a dit : Celui par qui les difficultés furent d'abord suscitées, ce fut *Tch'en Ché* ; l'anéantissement des *Ts'in* par la cruauté et la méchanceté vint de *Hiang* (102) ; l'apaisement des troubles, l'extermination des violents, la pacification de l'intérieur des mers, et en définitive l'élévation à la dignité impériale, cela fut réalisé par la maison des *Han*. En l'espace de cinq années, les titres et l'autorité se transmirent trois fois (103) ; depuis qu'il existe un peuple, jamais il n'y avait eu une telle précipitation dans (la succession de ceux qui) reçurent le mandat souverain.

Autrefois, lorsque *Yu* (*Choen*) et *Hia* (*Yu* le grand) p.48 fleurirent, ils accumulèrent des bonnes actions et amassèrent des mérites pendant plusieurs dizaines d'années : leurs bienfaits furent profitables aux cent familles ; ils exercèrent le gouvernement à titre de suppléants (de l'empereur) et examinèrent dans le ciel (l'effet de leur conduite) (104) ; ce ne fut qu'après cela qu'ils occupèrent leur dignité. — Quand *T'ang* (le vainqueur) et (le roi) *Ou* régnèrent, ce fut en héritant de la bonté mise en honneur et de la justice pratiquée pendant plus de dix générations par *Sie* et *Heou(-tsi)* (105) ; (c'est pourquoi), sans qu'un rendez-vous eût été fixé, à la réunion au gué de *Mong* il y eut huit cents seigneurs (106). Cependant, comme cela n'était point encore suffisant, ensuite donc (*T'ang* et *Ou*) exilèrent et mirent à mort (107). — Les *Ts'in* s'élevèrent avec le duc *Siang* ; ils eurent de l'éclat sous (les ducs) *Wen* et *Mou* ; après (les ducs) *Hien* et *Hiao*, petit à petit ils rongèrent les six royaumes à la façon d'un ver (qui ronge une feuille de mûrier) ; au bout de plus de cent années arriva *Che-hoang* qui put alors réunir sous ses ordres tous ceux qui portent le bonnet viril et la ceinture. — (Il

fallut, pour réussir), agir avec vertu comme ceux-là et user de la force comme ceux-ci (108) ; telle est donc la difficulté de l'œuvre prise dans son ensemble (109).

p.49 Lorsque *Ts'in* se fut proclamé empereur, il s'irrita de ce que les guerres (110) ne prenaient jamais fin et estima que la cause (de cet état de choses) était l'existence de la féodalité ; dès lors il ne laissa plus en fief un seul pied de terre ; il renversa et détruisit les remparts renommés (111) ; il fit fondre les armes et les pointes de flèches (112) ; il enleva comme de mauvaises herbes les hommes hardis et les tyrans ; il n'avait d'autre souci que d'assurer le calme à dix mille générations.

Cependant, une destinée royale (113) apparut dans la ruelle d'un village ; une ligue du nord au sud fut constituée pour punir et pour combattre ; les trois dynasties furent alors surpassées. Les interdictions (114) prononcées par *Ts'in* furent précisément ce qui fournit à un sage les moyens de balayer et de chasser toutes les difficultés. Ainsi, le déchaînement de l'indignation fut ce qui créa un maître de l'empire. Comment dirait-on encore que « celui qui n'a pas de terre ne règne pas (115) » ? C'est dans ce cas qu'il faut spécialement appliquer l'expression de « grand saint ». Comment n'y aurait-il pas eu là (une p.50 intervention du) Ciel ? Comment n'y aurait-il pas eu là (une intervention du) Ciel ? A moins d'être un grand-saint, qui aurait pu, dans de telles circonstances, recevoir le mandat souverain et être empereur (116) ?

## A. LISTE ALPHABÉTIQUE DES ROYAUMES QUI FIGURENT DANS LE TABLEAU

@

1. p.51 **Han** ; capitale *Nan-tcheng* (117) ; institué entre le 12 mars et le 9 avril 206, au profit de *Lieou-Pang*, ex-gouverneur de *P'ei* et futur fondateur de la dynastie *Han*. Pendant toute la période de *Tch'ou* et de *Han*, les destinées du futur *Han Kao-tsou* sont marquées, dans le tableau, sous la rubrique *Han*, bien que, pendant la première partie de cette période, le royaume de *Han* ne fût pas encore fondé et que la dernière partie de cette période soit rattachée par les historiens chinois à la dynastie, et non au royaume de *Han*. Le roi de *Han* prit le titre d'empereur le 28 février 202.

2. **Han** ; capitale *Yang-ti* (118). Entre le 1<sup>er</sup> et le 29 juillet 208, *Han Tch'eng* se proclame roi de *Han*. Entre le 10 février et le 11 mars 206, une partie du territoire de *Han* devient le royaume de *Ho-nan*. *Han Tch'eng* est mis à mort entre le 7 août et le 4 septembre 206. Entre le 5 septembre et le 4 octobre 206, le titre de roi de *Han* est donné par *Hiang Yu* à *Tcheng Tch'ang*. Entre le 3 et le 31 décembre 206, le titre de roi de *Han* est donné par le roi de *Han* à (*Han*) *Sin*. (Entre le 18 décembre 202 et le 15 janvier 201, *Sin*, roi de *Han*, est nommé roi de *T'ai-yuen* ; entre le 8 octobre et le 6 novembre 201, il se révolte et passe aux *Hiong-nou*).

3. **Heng-Chan** ; p.52 capitale *Tchou* (119). Entre le 10 février et le 11 mars 206, ce royaume est formé d'un des débris de l'État de *Tch'ou*. *Ou Joei*, ex-prince de *P'ouo*, est nommé roi de *Heng-chan*. Entre le 27 janvier et le 26 février 202, *Ou Joei* est nommé roi de *Tch'ang-chan* ; le royaume de *Heng-chan* est incorporé dans celui de *Hoai-nan* et cesse donc d'exister.

4. **Hiang**. *Hiang* n'est pas, à proprement parler, un royaume ; mais *Hiang Yu* ayant pris le titre de roi, on le désigne souvent sous le nom de « roi *Hiang* ». Dans le tableau de *Se-ma Ts'ien*, la rubrique *Hiang*

s'applique à *Hiang Leang* et à son neveu, *Hiang Yu*, jusqu'au moment où celui-ci prend le titre de roi de *Tch'ou*.

5. **Ho-nan** ; capitale *Lo-yang* (120). Entre le 10 février et le 11 mars 206, ce royaume est formé d'une partie du territoire de *Han*. Le premier roi de *Ho-nan* est *Chen Yang*. Entre le 3 et le 31 décembre 206, il se soumet au roi de *Han* ; son royaume est supprimé et devient la commanderie de *Ho-nan*.

6. **Hoai-nan**. Ce royaume est institué le 3 août 203 au profit de *Yng Pou*, ancien roi de *Kieou-kiang*, puis de *King* (*Yng Pou* se révolte et est mis à mort en 197).

7. **Kiao-tong** ; capitale *Ki-mo* (121). Entre le 10 février et le 11 mars 206, ce royaume est formé d'une partie de celui de *Ts'í*. Il est attribué à *T'ien Che*, ex-roi de *Ts'í*. Entre le 9 juillet et le 6 août 206, *T'ien Yong* tue *T'ien Che* et reconstitue à son profit le royaume de *Ts'í*.

8. **Kieou-kiang** ; capitale *Leou* (122). Entre le 10 février et le 11 mars 206, ce royaume est formé d'une partie de celui de *Tch'ou*. Il est attribué à *Yng Pou*. Entre le 19 janvier et le 17 février 204, *Yng Pou* se déclare partisan de *Han* p.53 et son royaume lui est ravi par *Hiang Yu* (*Yng Pou* devient plus tard roi de *King*, puis de *Hoai-nan*).

9. **Leang**. Ce royaume, qui correspond territorialement à l'ancien royaume de *Wei* (cf. plus bas, n° 22), est institué entre le 26 février et le 26 mars 202 ; il est attribué à *P'ong Yue*, qui règne jusqu'en l'an 197.

10. **Leao-tong** ; capitale *Ou-tchong* (123). Entre le 10 février et le 11 mars 206, ce royaume est formé d'une partie de l'État de *Yen* ; il est attribué à *Han Koang*, ex-roi de *Yen*. Entre le 5 septembre et le 4 octobre 206, *Han Koang* est mis à mort par *Tsong T'ou*, roi de *Yen*, qui s'annexe son territoire.

11. **Lin-kiang** ; capitale *Kiang-ling* (124). Entre le 10 février et le 11 mars 206, ce royaume est formé d'une partie de l'État de *Tch'ou* ; il est attribué à *Kong Ngao*, ex-*tchou-kouo* de *Tch'ou*, qui meurt entre le 15 août et le 12 septembre 204. Son fils, *Kong Hoan* lui succède. *Kong*

*Hoan* est fait prisonnier par le roi de *Han*, entre le 28 décembre 203 et le 26 janvier 202 ; son royaume est supprimé et devient la commanderie de *Nan*.

12. **Lin-tse** ; capitale *Lin-tse* (125). Entre le 10 février et le 11 mars 206, ce royaume est formé de ce qui reste du royaume de *Ts'í*, après qu'on en a détaché le *Tsi-pei* et le *Kiao-tong*. Le royaume de *Lin-tse* est attribué à *T'ien Tou*, ex-général de *Ts'í*. Entre le 9 juin et le 8 juillet 206, *T'ien Tou* est attaqué par *T'ien Yong* qui s'empare de son territoire et l'annexe au royaume de *Ts'í* qu'il reconstitue à son propre profit.

13. **Sai** ; capitale *Yo-yang* (126). Entre le 10 février et le 11 mars 206, ce royaume est formé d'une partie du royaume de *Ts'in* ; il est attribué à *Se-ma Hin*, ex-tchang-che de <sup>p.54</sup> *Ts'in*. Entre le 5 septembre et le 4 octobre 206, *Se-ma Hin* se soumet au roi de *Han* ; son royaume est supprimé et forme les commanderies de *Wei-nan* et de *Ho-chang*.

14. **Tai** ; capitale *Tai* (127). Entre le 10 février et le 11 mars 206, ce royaume est formé d'une partie du royaume de *Tchao* ; il est attribué à *Tchao Hie*, ex-roi de *Tchao*. Entre le 4 novembre et le 2 décembre 206, *Tchao Hie* redevient roi de *Tchao*. Entre le 1<sup>er</sup> et le 30 janvier 205, *Tchao Hie* nomme *Tch'en Yu* roi de *Tai*. Entre le 22 novembre et le 20 décembre 205, *Tch'en Yu* est tué par *Han Sin* ; son royaume est annexé au territoire du roi de *Han* et devient la commanderie de *T'ai-yuen*.

15. **Tch'ang-chan** ; capitale *Siang-kouo* (128). Entre le 10 février et le 11 mars 206, ce nom est donné à ce qui reste du royaume de *Tchao* après qu'une partie en a été détachée pour constituer le royaume de *Tai*. Le royaume de *Tch'ang-chan* est attribué à *Tchang Eul*, ex-général de *Tch'ou*. Entre le 4 novembre et le 2 décembre 206, *Tchang Eul* se soumet au roi de *Han* ; son royaume lui est enlevé et est restitué, sous le nom de *Tchao*, à l'ex-roi de *Tchao*.

16. **Tchao** ; capitale *Han-tan* (129). Entre le 7 septembre et le 6 octobre 209, *Ou Tch'en* se proclame roi de *Tchao* ; entre le 5 décembre 209 et le 2 janvier 208, il est mis à mort par *Li Leang*. Entre le 2 février

et le 3 mars 208, *Tchao-Hie* est nommé roi de *Tchao*. Entre le 10 février et le 11 mars 206, le royaume de *Tchao* est divisé en deux parties qui reçoivent les noms de *Tai* et de *Tch'ang-chan* ; *Tchao Hie* devient roi de *Tai*. Entre le 3 et le 31 décembre 206, le royaume de *Tch'ang-chan* reçoit le nom de royaume de *Tchao* et *Tchao Hie* en est nommé roi. Entre <sup>p.55</sup> le 22 novembre et le 20 décembre 205, *Tchao Hie* est mis à mort et son royaume devient la commanderie de *T'ai-yuen*.

17. **Tch'ou**. Entre le 9 août et le 6 septembre 209, *Tch'en Ché*, roi *Yn*, prend le titre de roi de *Tch'ou*. Il meurt entre le 3 janvier et le 10 février 203. Entre le 2 février et le 3 mars 208, *King Kiu* commence à régner ; il est tué entre le 2 et le 31 mai 208. Entre le 1<sup>er</sup> et le 29 juillet 208, *Hiang Yu* nomme roi de *Tch'ou* le roi *Hoai*. Entre le 10 février et le 11 mars 206, le roi *Hoai* reçoit le titre d'Empereur juste, mais il est privé de son royaume qui est divisé en quatre, à savoir le *Tch'ou* occidental, le *Heng-chan*, le *Lin-kiang* et le *Kieou-kiang*. *Hiang Yu* prend le titre de roi du *Tch'ou* occidental ; puis, entre le 4 novembre et le 2 décembre 206, ayant fait périr l'Empereur juste, il prend le titre de roi de *Tch'ou*. Entre le 28 décembre 203 et le 26 janvier 202, *Hiang Yu* meurt en combattant contre le roi de *Han*. Entre le 27 janvier et le 25 février 202, *Han Sin*, ex-roi de *Ts'í*, est nommé roi de *Tch'ou*.

18. **Ti** ; capitale *Kao-nou* (130). Entre le 10 février et le 11 mars 206, le royaume de *Ti* est formé d'un des débris de l'ancien royaume de *Ts'in*. Il est attribué à *Tong I*, ex-général de *Ts'in*. Entre le 5 septembre et le 4 octobre 206, *Tong I* se soumet au roi de *Han* ; son royaume est supprimé et devient la commanderie de *Chang*.

19. **Tsi-pei** ; capitale *Po-yang* (131). Entre le 10 février et le 11 mars 206, ce royaume est formé d'un débris de celui de *Ts'í* ; il est attribué à *T'ien Ngan*. Entre le 7 août et le 4 septembre 206, *T'ien Ngan* est mis à mort et son royaume est rattaché à celui de *Ts'í*.

20. **Tsi**. <sup>p.56</sup> Entre le 7 octobre et le 5 novembre 209, *T'ien Tan* se proclame roi de *Ts'í* ; il est tué entre le 1<sup>er</sup> et le 29 juillet 208. *T'ien Kia* prend alors le titre de roi de *Ts'í*. Entre le 28 août et le 25 septembre

208, *T'ien Yong* chasse *T'ien Kia*, et nomme roi *T'ien Che*, fils de *T'ien Tan*. Entre le 10 février et le 11 mars 206, *Hiang Yu* divise en trois le royaume de *Ts'í* et nomme *T'ien Tou* le roi de *Lin-tse*. Entre le 9 juin et le 8 juillet 206, *T'ien Yong* enlève à *T'ien Tou* le royaume de *Lin-tse* et se proclame roi de *Ts'í* ; il meurt entre le 31 janvier et le 29 février 205. *Hiang Yu* rend le trône de *Ts'í* à l'ancien roi *T'ien Kia* ; mais *T'ien Heng*, frère cadet de *T'ien Yong*, chasse *T'ien Kia*, et, entre le 29 avril et le 28 mai 205, donne le titre de roi de *Ts'í* à *T'ien Koang*, fils de *T'ien Yong*. Entre le 10 décembre 204 et le 7 janvier 203, le royaume de *Ts'í* est conquis par *Han Sin*, général du roi de *Han*. Entre le 9 mars et le 6 avril 203, le roi de *Han* reconnaît le titre de roi de *Ts'í* à *Han Sin*. Entre le 27 janvier et le 25 février 202, *Han Sin* est nommé roi de *Tch'ou*, et le royaume de *Ts'í* est supprimé.

21. **Ts'in** ; capitale *Hien-yang* (132). *Eul-che-hoang-ti*, successeur de *Ts'in Che-hoang-ti*, est tué par *Tchao Kao* entre le 16 septembre et le 14 octobre 207. *Tse-yng* est alors nommé roi de *Ts'in*, il est mis à mort par *Hiang Yu* entre le 11 janvier et le 9 février 206. Le mois suivant, le royaume de *Ts'in* est divisé en quatre et forme les royaumes de *Han*, *Yong*, *Sai* et *Ti*.

22. **Wei**. Entre le 7 octobre et le 5 novembre 209, *Wei Kieou* prend le titre de roi de *Wei* ; il ne réside effectivement dans son royaume qu'à partir du mois compris entre le 3 janvier et le 1<sup>er</sup> février 208 ; il meurt entre le 1<sup>er</sup> et le 29 juillet 208. Entre le <sup>p.57</sup> 26 septembre et le 25 octobre 208, *Wei Pao* se nomme roi de *Wei*. Entre le 10 février et le 11 mars 206, une partie du royaume de *Wei* est détachée et forme le royaume de *Yn* ; ce qui reste du royaume de *Wei* est appelé le *Wei* occidental et *Wei Pao* continue d'y régner. Entre le 3 et le 31 décembre 206, le nom de royaume de *Wei* est rendu au royaume de *Wei* occidental. Entre le 23 septembre et le 22 octobre 205, *Wei Pao* est fait prisonnier par *Han Sin* et son royaume est annexé au territoire du roi de *Han*.

23. **Yen**. Entre le 7 octobre et le 5 novembre 209, *Han Koang* se proclame roi de *Yen*. Entre le 10 février et le 11 mars 206, le royaume

de *Yen* est divisé en deux parties, dont l'une, le royaume de *Leao-tong*, est attribuée à *Han Koang*, et dont l'autre, le royaume de *Yen*, est donnée à *Tsang T'ou*. Entre le 5 septembre et le 4 octobre 206. *Tsang T'ou* tue *Han Koang* et s'annexe son territoire. Entre le 22 août et le 19 septembre 202, *Tsang T'ou* se révolte ; il est fait prisonnier par l'empereur *Kao-tsou* et son royaume est donné à *Lou Koan*.

24. **Yn** ; capitale *Tchao-ko* (133). Entre le 10 février et le 11 mars 206, ce royaume est formé d'une partie de celui de *Wei* ; il est attribué à *Se-ma Ang*. Entre le 30 mars et le 28 avril 205, *Se-ma Ang* se soumet au roi de *Han* et son royaume est supprimé.

25. **Yong** ; capitale *Fei-k'ieou* (134). Entre le 10 février et le 11 mars 206, ce royaume est formé d'une partie de celui de *Ts'in* ; il est attribué à *Tchang Han*. Entre le 28 juin et le 26 juillet 205, *Tchang Han* est mis à mort par le roi de *Han* et son royaume est supprimé.

## B. TABLEAU CHRONOLOGIQUE

### I

p.58 (9 août-6 septembre 209).

**Ts'in** : 7<sup>e</sup> mois de la 1<sup>e</sup> année de *Eul-che*. — **Tch'ou** : *Tch'en Ché*, roi *Yn* de *Tch'ou*, entre en campagne et envahit *Ts'in*.

(7 septembre-6 octobre 209),

**Ts'in** : 8<sup>e</sup> mois. — **Tchou** : 2<sup>e</sup> mois. — *Ko Yng* conquiert le *Kieou-kiang* pour le compte de (*Tch'en*) *Ché*. Il nomme *Siang K'iang* roi de *Tch'ou*. — **Tchao** : *Ou Tch'en* arrive pour la première fois à *Han-tan* et se proclame roi de *Tchao*.

(7 octobre-5 novembre 209),

**Ts'in** : 9<sup>e</sup> mois. — Les soldats de *Tch'ou* arrivent jusqu'à (la rivière) *Hi*. — **Tch'ou** : 3<sup>e</sup> mois. — Les soldats de *Tcheou Wen* arrivent à (la rivière) *Hi* et sont battus ; puis, *Ko Yng*, apprenant que (*Tch'en*) *Ché* s'était fait roi, tue (*Siang*) *K'iang*. — **Hiang** : *Hiang Leang* prend le titre de prince de *Ou-sin*. — **Tchao** : 2<sup>e</sup> mois. — **Ts'i** : Le roi de *Ts'i*, *T'ien Tan*. A l'origine, (*T'ien*) *Tan* était un habitant de (la ville de) *Ti* ; les *T'ien* formaient une famille puissante ; (*T'ien Tan*) avait pour cousins germains (*T'ien*) *Yong* et son frère cadet (*T'ien*) *Heng*. Quand (*T'ien*) *Tan* se révolta, il tua le gouverneur de (la ville de) *Ti* et se fit roi. — p.59 **Han** : Le gouverneur de *P'ei* se révolte. — **Yen** : *Han Koang* soumet des territoires pour le compte de *Tchao* ; arrivé dans le pays de *Yen*, il se proclame roi de *Yen*. — **Wei** : Début de (*Wei*) *Kieou*, roi de *Wei*. D'abord (*Wei*) *Kieou* se trouve dans le pays de *Tch'en* ; il ne peut revenir dans son royaume.

(6 novembre-4 décembre 209),

**Ts'in** : 2<sup>e</sup> année, 10<sup>e</sup> mois. — **Tch'ou** : 4<sup>e</sup> mois. — (*Tch'en Ché*) met à mort *Ko Yng*. — **Hiang** : 2<sup>e</sup> mois. — **Tchao** : 3<sup>e</sup> mois. — **Ts'i** : 2<sup>e</sup>

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

Tome III

mois. — **Han** : 2<sup>e</sup> mois. — (Le gouverneur de *P'ei*) attaque (les villes de) *Hou-ling* et *Fang-yu*. Il défait l'armée de (*P'ing*), surintendant (du *Se-tch'oan*) (et officier) de *Ts'in*. — **Yen** : 2<sup>e</sup> mois. — **Wei** : 2<sup>e</sup> mois,

(5 décembre 209-2 janvier 208).

**Ts'in** : 11<sup>e</sup> mois. — **Tch'ou** : 5<sup>e</sup> mois. — Mort de *Tcheou Wen*. — **Hiang** : 3<sup>e</sup> mois. — **Tchao** : 4<sup>e</sup> mois. — *Li Leang* tue *Ou Tch'en*. *Tchang Eul* et *Tch'en Yu* s'enfuient. — **Ts'i** : 3<sup>e</sup> mois. — **Han** : 3<sup>e</sup> mois. — (Le gouverneur de *P'ei*) tue l'administrateur du *Se-tch'oan* (135). Il prend (la ville de) *Sie* et se dirige vers l'ouest. *Tcheou Che* conquiert à l'est le pays compris entre *Fong* et *P'ei*. — **Yen** : 3<sup>e</sup> mois. — **Wei** : 3<sup>e</sup> mois. — (Les princes de) *Ts'i* et de *Tchao* nommèrent d'un commun accord *Tcheou Che* (roi de *Wei*). (*Tcheou*) *Che* refusa, disant : « Il faut nommer *Wei Kieou*. »

(3 janvier-1<sup>er</sup> février 208).

**Ts'in** : 12<sup>e</sup> mois. — **Tch'ou** : 6<sup>e</sup> mois. — Mort de *Tch'en Ché*. — **Hiang** : 4<sup>e</sup> mois. — **Ts'i** : 4<sup>e</sup> mois. — **Han** : 4<sup>e</sup> mois. — *Yong Tch'e* p.60 se révolte contre le gouverneur de *P'ei* et se soumet au (prince de) *Wei* avec (la ville de) *Fong*. Le gouverneur de *P'ei* revient attaquer *Fong*, mais ne peut soumettre cette ville. — **Yen** : 4<sup>e</sup> mois. — **Wei** : (*Wei*) *Kieou* revient du pays de *Tch'en* (dans celui de *Wei*) et prend le pouvoir.

(2 février-3 mars 208).

**Ts'in** : 1<sup>er</sup> mois. — **Tch'ou** : Début de *King Kiu*, roi de *Tch'ou* ; c'est *Ts'in Kia* qui le met sur le trône. — **Hiang** : 5<sup>e</sup> mois. — Un général de (*Tch'en*) *Ché*, nommé *Chao P'ing* prend sur lui de conférer à *Hiang Leang* le titre de (*chang*-)*tchou-kouo* de *Tch'ou*. (*Hiang Leang*) presse du côté de l'ouest l'attaque de *Ts'in*. — **Tchao** : Début de *Hie*, roi de *Tchao* ; c'est *Tchang Eul* et *Tch'en Yu* qui le mettent sur le trône. — **Ts'i** : 5<sup>e</sup> mois. — (*T'ien Tan*, roi de *Ts'i*), reproche à *King Kiu* de s'être

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

Tome III

arrogé le titre de roi sans lui en demander la permission ; *King Kiu* envoie *Kong-suen K'ing* adresser un reproche semblable à *Ts'i* ; *Ts'i* fait périr (*Kong-suen*) *K'ing*. — **Han** : 5<sup>e</sup> mois. — Le gouverneur de *P'ei*, apprenant que *King Kiu* a été nommé roi dans (la ville de) *Lieou*, va le rejoindre pour attaquer avec lui l'armée de *Ts'in* à l'ouest de *T'ang*. — **Yen** : 5<sup>e</sup> mois. — **Wei** : 5<sup>e</sup> mois. — *Tchang Han*, après avoir défait (*Tch'en*) *Ché*, assiège (la ville de) *Lin-tsi*.

(4 mars-1<sup>er</sup> avril 208).

**Ts'in** : 2<sup>e</sup> mois. — **Tch'ou** : 2<sup>e</sup> mois. — (*Ts'in*) *Kia* est nommé général en chef. — **Hiang** : 6<sup>e</sup> mois. — (*Hiang*) *Leang* traverse le *Kiang* ; *Tch'en Yng* et *K'ing Pou* sont tous deux sous ses ordres. — **Tchao** : 2<sup>e</sup> mois. — **Ts'i** : 6<sup>e</sup> mois. — **Han** : 6<sup>e</sup> mois. — (Le gouverneur de *P'ei*) attaque et soumet (la ville p.61 de) *T'ang* ; il y trouve six mille soldats qui, ajoutés à ceux qu'il possédait auparavant, lui font un total de neuf mille hommes. — **Yen** : 6<sup>e</sup> mois. — **Wei** : 6<sup>e</sup> mois.

(2 avril-1<sup>er</sup> mai 208).

**Ts'in** : 3<sup>e</sup> mois. — **Tch'ou** : 3<sup>e</sup> mois. — **Hiang** : 7<sup>e</sup> mois. — **Tchao** : 3<sup>e</sup> mois. — **Ts'i** : 7<sup>e</sup> mois. — **Han** : 7<sup>e</sup> mois. — (Le gouverneur de *P'ei*) attaque et prend (la ville de) *Hia-i*, puis il marche contre (la ville de) *Fong*, qu'il ne peut prendre ; apprenant que les soldats de *Hiang Leang* étaient fort nombreux, il va lui demander (des renforts pour) attaquer (la ville de) *Fong*. — **Yen** : 7<sup>e</sup> mois. — **Wei** : 7<sup>e</sup> mois.

(2 mai-31 mai 208).

**Ts'in** : 4<sup>e</sup> mois. — **Tch'ou** : 4<sup>e</sup> mois. — (*Hiang*) *Leang* attaque et tue *King Kiu*. *Ts'in Kia* pénètre aussitôt dans (la ville de) *Sie* ; ses soldats sont au nombre de plus de cent mille. — **Hiang** : 8<sup>e</sup> mois. — **Tchao** : 4<sup>e</sup> mois. — **Ts'i** : 8<sup>e</sup> mois. — **Han** : 8<sup>e</sup> mois. — Le gouverneur de *P'ei* se rend à *Sie* pour y voir *Hiang Leang* ; celui-ci lui donne un renfort de cinq mille soldats ; le gouverneur de *P'ei* attaque (la ville de)

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

Tome III

*Fong* et la prend ; *Yong Tch'é* s'enfuit (dans le pays de) *Wei*. — **Yen** : 8<sup>e</sup> mois. — **Wei** : 8<sup>e</sup> mois. — (La ville de) *Lin-tsi* se trouvant en danger, *Tcheou Che* se rend dans les pays de *Ts'i* et de *Tch'ou* pour y demander des secours.

(1<sup>er</sup> juin-30 juin 208).

**Ts'in** : 5<sup>e</sup> mois. — **Hiang** : 9<sup>e</sup> mois. — **Tchao** : 5<sup>e</sup> mois. — **Ts'i** : 9<sup>e</sup> mois. — **Han** : 9<sup>e</sup> mois. — **Yen** : 9<sup>e</sup> mois. — **Wei** : 9<sup>e</sup> mois.

p.62 (1<sup>er</sup> juillet-29 juillet 208).

**Ts'in** : 6<sup>e</sup> mois. — **Tch'ou** : Début du roi *Hoai*, de *Tch'ou* ; il a sa capitale à *Hiu-i* ; il est petit-fils de l'ancien roi *Hoai* ; c'est (*Hiang*) *Leang* qui le met sur le trône. — **Hiang** : 10<sup>e</sup> mois. — (*Hiang*) *Leang* recherche le petit-fils du roi *Hoai*, de *Tch'ou* ; il le trouve parmi les gens du peuple et le nomme roi de *Tch'ou*. — **Tchao** : 6<sup>e</sup> mois. — **Ts'i** : 10<sup>e</sup> mois. — (*T'ien*) *Tan* vient au secours de (la ville de) *Lin-tsi* ; il est tué par *Tchang Han*. (*T'ien*) *Yong* s'enfuit à *Tong-ngo*. — **Han** : 10<sup>e</sup> mois. — Le gouverneur de *P'ei* se rend (dans la ville de) *Sie* ; d'accord (avec *Hiang Leang*), il met sur le trône le roi *Hoai*, de *Tch'ou*. — **Yen** : 10<sup>e</sup> mois. — **Wei** : 10<sup>e</sup> mois. — (*Wei*) *Kieou* se tue. (La ville de) *Lin-tsi* se soumet à *Ts'in*. (*Wei*) *Pao*, frère cadet de (*Wei*) *Kieou*, s'enfuit à *Tong-ngo*. — **Han** : Début de *Han Tch'eng*, roi de *Han*.

(30 juillet-27 août 208).

**Ts'in** : 7<sup>e</sup> mois. — **Tch'ou** : 2<sup>e</sup> mois. — *Tch'en Yng* reçoit le titre de *tchou-kouo*. — **Hiang** : 11<sup>e</sup> mois. — Il tombe du ciel de grandes pluies ; pendant trois mois on ne voit pas les étoiles. — **Tchao** : 7<sup>e</sup> mois. — **Ts'i** : *T'ien Kia*, roi de *Ts'i*, devient roi. *Ts'in* presse le siège de (*T'ien*) *Yong* à *Tong-ngo*. — **Han** : 11<sup>e</sup> mois. — Le gouverneur de *P'ei* et *Hiang Yu* vont au nord secourir (la ville de) *Tong-ngo* ; ils défont l'armée de *Ts'in* à *P'ou-yang* ; à l'est, ils saccagent *Tch'eng-yang*. — **Yen** : 19<sup>e</sup> mois. — **Han** : 2<sup>e</sup> mois.

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

Tome III

(28 août-25 septembre 208).

**Ts'in** : 8<sup>e</sup> mois. — **Tch'ou** : 3<sup>e</sup> mois. — **Hiang** : (*Hiang Leang*) secourt (la ville de) *Tong-ngo* et défait l'armée de *Ts'in* ; profitant de sa <sup>p.63</sup> victoire, il se rend à *Ting-t'ao*. *Hiang Leang* prend des airs arrogants. — **Tchao** : 8<sup>e</sup> mois. — **Ts'i** : (Les soldats de) *Tch'ou* étant venus au secours de (*T'ien*) *Yong*, celui-ci se trouve délivré ; il retourne (dans le pays de *Ts'i*), chasse *T'ien Kia* et nomme roi de *Ts'i* (*T'ien*) *Che*, fils de (*T'ien*) *Tan*. — **Han** : 12<sup>e</sup> mois. — Le gouverneur de *P'ei* et *Hiang Yu* conquièrent des territoires dans l'ouest ; à *Yong-k'ieou*, ils décapitent *Li Yeou*, administrateur du *San-tch'oan*. — **Yen** : 12<sup>e</sup> mois. — **Han** : 3<sup>e</sup> mois.

(26 septembre-25 octobre 208).

**Ts'in** : 9<sup>e</sup> mois. — **Tch'ou** : 4<sup>e</sup> mois. — (Le roi *Hoai*) transfère sa capitale à *P'ong-tch'eng*. — **Hiang** : 13<sup>e</sup> mois. — *Tchang Han* défait et tue (*Hiang Leang*) à *Ting-t'ao* ; *Hiang Yu* a peur de revenir et campe à *P'ong-tch'eng*. — **Tchao** : 9<sup>e</sup> mois. — **Ts'i** : 2<sup>e</sup> mois. — *T'ien Kia* s'étant réfugié auprès de *Tch'ou*, comme *Tch'ou* pressait *Ts'i* de secourir *Tchao*, *Tien Yong* refusa, à cause de *T'ien Kia*, de faire sortir ses soldats ; *Hiang Yu* conçut de la haine contre *T'ien Yong*. — **Han** : 13<sup>e</sup> mois. — Le gouverneur de *P'ei*, apprenant la mort de *Hiang Leang*, ramène son armée et se joint à l'armée du roi *Hoai*, dans (la ville de) *T'ang*. — **Yen** : 13<sup>e</sup> mois. — **Wei** : *Wei Pao* se donne le titre de roi de *Wei* ; il établit sa capitale à *P'ing-yang*. — **Han** : 4<sup>e</sup> mois.

(26 octobre-24 novembre 208).

**Ts'in** : 9<sup>e</sup> mois intercalaire. — **Tch'ou** : 5<sup>e</sup> mois. — (Le roi *Hoai*) confère à *Song I* le titre de général en chef. — **Hiang** : Le roi *Hoai* donne à *Hiang Yu* le fief de *Lou* ; il le nomme général en second et le subordonne à *Song I* pour aller au nord secourir *Tchao*. — **Tchao** : L'armée de *Ts'in* assiège *Hie* à *Kiu-lou* ; <sup>p.64</sup> *Tch'en Yu* ne fait pas sortir de soldats pour le secourir. — **Ts'i** : 3<sup>e</sup> mois. — **Han** : 14<sup>e</sup> mois. — Le

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

Tome III

roi *Hoai* confère au (gouverneur de) *P'ei* le titre nobiliaire de marquis de *Ou-ngan* et le met à la tête des troupes de la commanderie de *T'ang*. (Pour ce qui est des affaires de) l'ouest, il fait la convention que celui qui arrivera le premier à *Hien-yang* y sera roi. — **Yen** : 14<sup>e</sup> mois. — **Wei** : 2<sup>e</sup> mois. — **Han** : 5<sup>e</sup> mois.

(25 novembre-23 décembre 208).

**Ts'in** : 3<sup>e</sup> année, 10<sup>e</sup> mois. — **Tch'ou** : 6<sup>e</sup> mois. — **Hiang** : 2<sup>e</sup> mois. — **Tchao** : 11<sup>e</sup> mois. — *Tchang Han* pénètre dans *Han-tan* et en transporte la population dans le *Ho-nei*. — **Ts'i** : 4<sup>e</sup> mois. — *T'ien Tou*, général, de *Ts'i*, se révolte contre (*T'ien*) *Yong* et va aider *Hiang Yu* à secourir *Tchao*. — **Han** : 15<sup>e</sup> mois. — (Le gouverneur de *P'ei*) attaque et défait les troupes du gouverneur militaire de la commanderie de *Tong* et celles de *Wang Li* au sud de *Ou-tch'eng*. — **Yen** : 15<sup>e</sup> mois. — (Le roi de *Yen*) envoie son général *Tsang T'ou* secourir *Tchao*. — **Wei** : 3<sup>e</sup> mois. — **Han** : 6<sup>e</sup> mois.

(24 décembre 208-21 janvier 207).

**Ts'in** : 11<sup>e</sup> mois. — **Tch'ou** : 7<sup>e</sup> mois. — (Le roi *Hoai*) confère à *Hiang Yu* le titre de général en chef. — **Hiang** : 3<sup>e</sup> mois. — (*Hiang*) *Yu* de son autorité privée, met à mort *Song I*, prend le commandement de ses soldats, franchit le Fleuve et va secourir (la ville de) *Kiu-lou*. — **Tchao** : 12<sup>e</sup> mois. — **Ts'i** : 5<sup>e</sup> mois. — *T'ien Ngan*, petit-fils de l'ancien roi de *Ts'i*, (*T'ien*) *Kien* (264-226 av. J.-C.), soumet le *Tsi-pei* et va au nord rejoindre *Hiang Yu* pour secourir *Tchao*. — **Han** : 16<sup>e</sup> mois. — **Yen** : 16<sup>e</sup> mois. — **Wei** : 4<sup>e</sup> mois. — **Han** : 7<sup>e</sup> mois.

p.65 (22 janvier-20 février 207).

**Ts'in** : 12<sup>e</sup> mois. — **Tch'ou** : 8<sup>e</sup> mois. — **Hiang** : 4<sup>e</sup> mois. — (*Hiang*) *Yu* fait essuyer une grande défaite à l'armée de *Ts'in* sous les murs de *Kiu-lou* ; les généraux des seigneurs se mettent tous sous les ordres de *Hiang Yu*. — **Tchao** : 13<sup>e</sup> mois. — Le secours envoyé par *Tch'ou*

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

Tome III

arrive ; le siège que faisait *Ts'in* est rompu. — **Ts'i** : 6<sup>e</sup> mois. — **Han** : 17<sup>e</sup> mois. — Arrivé à *Li*, (le gouverneur de *P'ei*) s'approprie les armées de *Hoang Hin* et de *Ou P'ou* ; il livre bataille à une armée de *Ts'in* et la défait. — **Yen** : 17<sup>e</sup> mois. — **Wei** : 5<sup>e</sup> mois. — (*Wei*) *Pao* secourt *Tchao*. — **Han** : 8<sup>e</sup> mois.

(21 février-22 mars 207).

**Ts'in** : 1<sup>er</sup> mois. — **Tch'ou** : 9<sup>e</sup> mois. — **Hiang** : 5<sup>e</sup> mois. — **Tchao** : 14<sup>e</sup> mois. — *Tchang Eul* est irrité de ce que *Tch'en Yu* est parti après avoir rejeté son sceau de général. — **Ts'i** : 7<sup>e</sup> mois. — **Han** : 18<sup>e</sup> mois. — **Yen** : 18<sup>e</sup> mois. — **Wei** : 6<sup>e</sup> mois. — **Han** : 9<sup>e</sup> mois.

(23 mars-20 avril 207).

**Ts'in** : 2<sup>e</sup> mois. — **Tch'ou** : 10<sup>e</sup> mois. — **Hiang** : 6<sup>e</sup> mois. — **Tchao** : 15<sup>e</sup> mois. — **Ts'i** : 8<sup>e</sup> mois. — **Han** : 19<sup>e</sup> mois. — (Le gouverneur de *P'ei*) prend possession de *P'ong yue* et campe à *Tch'ang-i* ; il attaque à l'improviste (la ville de) *Tch'en-lieou*, et, grâce au stratagème de *Li I-ki*, son armée s'empare du grain accumulé (par *Ts'in*). — **Yen** : 19<sup>e</sup> mois. — **Wei** : 7<sup>e</sup> mois. — **Han** : 10<sup>e</sup> mois.

(21 avril-20 mai 207).

**Ts'in** : 3<sup>e</sup> mois. — **Tch'ou** : 11<sup>e</sup> mois. — **Hiang** : 7<sup>e</sup> mois. — **Tchao** : 16<sup>e</sup> mois. — **Ts'i** : 9<sup>e</sup> mois. — **Han** : 20<sup>e</sup> mois. — (Le gouverneur de *P'ei*) attaque (la ville de) *K'ai-fong* ; il défait *Yang Hiong*, général de *Ts'in* ; (*Yang*) *Hiong* s'enfuit à *Yong-yang* ; *Ts'in* décapite (*Yang*) *Hiong* pour faire un exemple. — **Yen** : 20<sup>e</sup> mois. — **Wei** : 8<sup>e</sup> mois. — **Han** : 11<sup>e</sup> mois.

p.66 (21 mai-19 juin 207).

**Ts'in** : 4<sup>e</sup> mois. — **Tch'ou** : 12<sup>e</sup> mois. — **Hiang** : 8<sup>e</sup> mois. — (Les troupes de) *Tch'ou* redoublent leurs attaques contre *Tchang Han* ;

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

Tome III

*Tchang Han*, saisi de peur, charge le *tchang-che Hin* de retourner dans le pays de *Ts'in* pour y demander des soldats ; *Tchao Kao* lui fait des reproches. — **Tchao** : 17<sup>e</sup> mois. — **Ts'i** : 10<sup>e</sup> mois. — **Han** : 29<sup>e</sup> mois. — (Le gouverneur de *P'ei*) attaque (la ville de) *Yng-yang*, conquiert le territoire de *Han* et intercepte, au nord, le gué du Fleuve. — **Yen** : 29<sup>e</sup> mois. — **Wei** : 9<sup>e</sup> mois. — **Han** : 12<sup>e</sup> mois.

(20 juin-19 juillet 207).

**Ts'in** : 5<sup>e</sup> mois. — **Tch'ou** : 13<sup>e</sup> mois. — **Hiang** : 9<sup>e</sup> mois. — *Tchao Kao* veut tuer *Hin* ; *Hin*, saisi de peur, s'enfuit ; *Tchang Han* projette de se révolter contre *Ts'in*. — **Tchao** : 18<sup>e</sup> mois. — **Ts'i** : 11<sup>e</sup> mois. — **Han** : 22<sup>e</sup> mois. — **Yen** : 22<sup>e</sup> mois. — **Wei** : 10<sup>e</sup> mois. — **Han** : 13<sup>e</sup> mois.

(20 juillet-17 août 207).

**Ts'in** : 6<sup>e</sup> mois. — **Tch'ou** : 14<sup>e</sup> mois. — **Hiang** : 10<sup>e</sup> mois. — *Tchang Han* fait avec *Tch'ou* une convention pour se soumettre ; avant qu'elle soit conclue, quoique *Hiang Yu* y eût consenti, (*Hiang Yu*) attaque (*Tchang Han*). — **Tchao** : 19<sup>e</sup> mois. — *Tchang Eul*, à la suite (des troupes) de *Tch'ou*, entre à l'ouest dans le pays de *Ts'in*. — **Ts'i** : 12<sup>e</sup> mois. — **Han** : 23<sup>e</sup> mois. — (Le gouverneur de *P'ei*) attaque *I*, administrateur de *Nan-yang* et le défait à l'est du faubourg de *Yang-tch'eng*. — **Yen** : 23<sup>e</sup> mois. — **Wei** : 11<sup>e</sup> mois. — **Han** : 14<sup>e</sup> mois.

(18 août-15 septembre 207).

**Ts'in** : 7<sup>e</sup> mois. — **Tch'ou** : 15<sup>e</sup> mois. — **Hiang** : 11<sup>e</sup> mois. — *Hiang Yu* fixe un rendez-vous à *Tchang Han* sur la colline de *Yn* ; <sup>p.67</sup> *Tchang Han* et les siens, après avoir fait leur soumission, font un pacte avec lui ; (*Hiang Yu*) nomme (*Tchang*) *Han* roi de *Yong*. — **Tchao** : 20<sup>e</sup> mois. — **Ts'i** : 13<sup>e</sup> mois. — **Han** : 24<sup>e</sup> mois. — (Le gouverneur de *P'ei*) soumet le *Nan-yang* et donne un fief à *I*, administrateur de cette (commanderie). — **Yen** : 24<sup>e</sup> mois. — **Wei** : 12<sup>e</sup> mois. — **Han** : 15<sup>e</sup> mois. — *Chen Yang*, ayant conquis le *Ho-nan*, fait sa soumission à *Tch'ou*.

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

(16 septembre-14 octobre 207).

**Ts'in** : 8<sup>e</sup> mois. — **Tch'ou** : 16<sup>e</sup> mois. — **Hiang** : 12<sup>e</sup> mois. — (*Hiang Yu*) nomme généraux en chef le *tou-wei I* et le *tchang-che Hin*, tous deux ex-officiers de *Ts'in* ayant fait leur soumission, et les met à la tête des soldats de *Ts'in* qui avaient fait leur soumission. — **Tchao** : 21<sup>e</sup> mois. — *Hie*, roi de *Tchao*, conserve son royaume ; *Tch'en Yu* se retire et va s'établir à *Nan-p'i*. — **Ts'i** : 14<sup>e</sup> mois. — **Han** : 25<sup>e</sup> mois. — (Le gouverneur de *P'ei*) dirige une attaque contre la passe de *Ou* et défait (les troupes qui la défendaient). — **Yen** : 25<sup>e</sup> mois. — **Wei** : 13<sup>e</sup> mois. — **Han** : 16<sup>e</sup> mois.

(15 octobre-13 novembre 207).

**Ts'in** : 9<sup>e</sup> mois. — *Tse-yng* devient roi. — **Tch'ou** : 17<sup>e</sup> mois. **Hiang** : 13<sup>e</sup> mois. — **Tchao** : 22<sup>e</sup> mois. — **Ts'i** : 15<sup>e</sup> mois. — **Han** : 26<sup>e</sup> mois. — (Le gouverneur de *P'ei*) attaque et réduit (la passe de) *Yao* et (la ville de *Lan-t'ien*) ; grâce au stratagème du marquis de *Lieou*, tous (les soldats de ces localités) se rendent sans combat. — **Yen** : 26<sup>e</sup> mois. — **Wei** : 14<sup>e</sup> mois. — **Han** : 17<sup>e</sup> mois.

(14 novembre-12 décembre 207)

**Ts'in** : 10<sup>e</sup> mois. — **Tch'ou** : 18<sup>e</sup> mois. — **Hiang** : 14<sup>e</sup> mois. — p.68  
*Hiang Yu*, à la tête des troupes des seigneurs qui étaient au nombre de plus de quatre cent mille hommes, parcourt, en conquérant, le territoire et arrive à l'ouest dans le *Ho-nan*. — **Tchao** : 23<sup>e</sup> mois. — *Tchang Eul*, à la suite (des troupes) de *Tch'ou*, pénètre à l'ouest dans le pays de *Ts'in*. — **Ts'i** : 16<sup>e</sup> mois. — **Han** : 27<sup>e</sup> mois. — 1<sup>e</sup> année de *Han*. *Tse-yng* , roi de *Tch'ou*, fait sa soumission au gouverneur de *P'ei* : celui-ci entre en vainqueur à *Hien-yang*) et pacifie (le pays de) *Ts'in* ; il revient camper sur les bords de (la rivière) *Pa* et attend (l'exécution du) pacte conclu entre les seigneurs. — **Yen** : 27<sup>e</sup> mois. — **Wei** : 15<sup>e</sup> mois. — (*Chen Yang*), à la suite de *Hiang Yu*, conquiert le territoire et franchit les passes. — **Han** : 18<sup>e</sup> mois.

(13 décembre 207-10 janvier 206).

**Ts'in** : 11<sup>e</sup> mois. — **Tch'ou** : 19<sup>e</sup> mois. — **Hiang** : 15<sup>e</sup> mois. — (*Hiang*) Yu extermine par mauvaise foi à *Sin-ngan* les deux cent mille hommes de *Tsin* qui s'étaient soumis à lui. — **Tchao** : 24<sup>e</sup> mois. — **Ts'i** : 17<sup>e</sup> mois. — **Han** : 28<sup>e</sup> mois. — Le gouverneur de *P'ei* promulgue une ordonnance en trois articles ; la population (du pays) de *Ts'in* en est fort satisfaite. — **Yen** : 28<sup>e</sup> mois. — **Wei** : 16<sup>e</sup> mois. — **Han** : 19<sup>e</sup> mois.

(11 janvier-9 février 206).

**Ts'in** : 12<sup>e</sup> mois. — **Tch'ou** : 20<sup>e</sup> mois. — **Hiang** : 16<sup>e</sup> mois. — (*Hiang*) Yu, étant arrivé à l'intérieur des passes, fait périr le roi de *Ts'in*, *Tse-yng*, saccage *Hien-yang*, divise l'empire et nomme des seigneurs. — **Tchao** : 25<sup>e</sup> mois. — **Ts'i** : 18<sup>e</sup> mois. — **Han** : 29<sup>e</sup> mois. — (Le gouverneur de *P'ei*), ayant un dissentiment avec *Hiang Yu*, va le voir sous les murs de *Hi* et a une explication avec lui. — **Yen** : 29<sup>e</sup> mois. — **Wei** : 17<sup>e</sup> mois. — **Han** : 20<sup>e</sup> mois.

(10 février-11 mars 206).

**Ts'in** : 1<sup>er</sup> mois. — **Tch'ou** : 21<sup>e</sup> mois. — Division de *Tch'ou* en p.69 (quatre) royaumes (à savoir, ceux de : *Tch'ou* occidental, *Heng-chan*, *Lin-kiang* et *Kieou-hiang*). — **Hiang** : 17<sup>e</sup> mois. — **Tchao** : 26<sup>e</sup> mois. — Division de *Tchao* (en deux royaumes) (à savoir, ceux de : *Tch'ang-chan* et *Tai*). — **T'si** : 19<sup>e</sup> mois. — (*Hiang*) Yu, irrité contre (*T'ien*) Yong, divise *Ts'i* en trois royaumes (à savoir, ceux de : *Lin-tse*, *Tsi-pei* et *Kiao-tong*). — **Han** : 30<sup>e</sup> mois. — (*Hiang*) Yu, au mépris de la convention conclue, divise (le pays) à l'intérieur des passes en quatre royaumes (à savoir, ceux de : *Han*, *Yong*, *Sai* et *Ti*). — **Yen** : 30<sup>e</sup> mois. — *Tsang T'ou* avait franchi les passes à la suite (de *Hiang Yu*) ; (*Hiang Yu*) divise *Yen* en deux royaumes (à savoir, ceux de : *Yen* et de *Leao-tong*). — **Wei** : 18<sup>e</sup> mois. — (*Hiang Yu*) détache de *Wei* le royaume de *Yn*. — **Han** : 21<sup>e</sup> mois. — (*Hiang Yu*) détache de Han le royaume de *Ho-nan*.

## II

### Première année de l'Empereur juste

- Les seigneurs honorent le roi *Hoai* du titre de « Empereur juste » ; ils transfèrent sa capitale à *Tch'en*, dans le *Kiang-nan*.
- *Hiang Tsi* est dictateur de l'empire ; il crée dix-huit rois ; il met sa capitale à *P'ong-tch'eng*.
- *Tch'ou* est divisé en : royaume de *Heng-chan*, capitale *Tchou* ; — royaume de *Lin-kiang*, capitale *Kiang-ling* ; — royaume de *Kieou-kiang*, capitale *Leou*.
- *Tchao* prend le nom de royaume de *Tch'ang-chan* et a pour capitale *Siang-kouo* ; — on en détache une partie qui constitue le royaume de *Tai*, ayant sa capitale à *Tai*.
- *Ts'í* prend le nom de royaume de *Lin-tse*, ayant sa capitale à *Lin-tse* ; — on en détache une partie qui constitue le royaume de *Tsi-pei*, ayant sa capitale à *Po-yang*, — et une autre partie qui constitue le royaume de *Kiao-tong*, ayant sa capitale à *Ki-mo*.
- Le pays à l'intérieur des passes devient : le royaume de *Han*, ayant sa capitale à *Nan-tcheng*, — le royaume de *Yong*, ayant sa capitale à *Fei-k'ieou*, — le royaume de *Sai*, ayant sa capitale à *Li-yang*, — le royaume de *Ti*, ayant sa capitale à *Kao-nou*.
- *Yen* a sa capitale à *Ki* ; — on en détache une partie qui constitue le royaume de *Leao-tong*, ayant sa capitale à *Ou-tchong*.
- Le royaume de *Wei* prend le nom de *Wei* occidental, ayant sa capitale à *P'ing-yang* ; — on en détache une partie qui devient le royaume de *Yn*, ayant sa capitale à *Tchao-ko*.
- Du royaume de *Han* on détache une partie qui constitue le royaume de *Ho-nan*, ayant sa capitale à *Lo-yang*.

(Voyez le tableau à la page suivante.)

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

[Mois (1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> , etc..)]	12 mars 9 avril 206	10 avril 9 mai 206	10 mai 8 juin 206	9 juin 8 juillet 206	9 juillet 6 août 206	7 août 4 sept. 206
L'Empereur juste	1	2	3	4	5	6
Si Tch'ou a	1	2	3 u	4	5	6
Heng-chan b	1	2	3	4	5	6
Lin-kiang c	1	2	3	4	5	6
Kieou-kiang d	1	2	3	4	5	6
Tch'ang-chan e	1	2	3	4	5	6
Tai f	27 t	28	29	30	31	32
Lin-tse g	1	2	3	4 v	5 w	2
Tsi-peï h	1	2	3	4	5	6 y
Kiao-tong i	20	21	22	23	24x	
Han j	1	2	3	4	5	6
Yong k	1	2	3	4	5	6
Sai l	1	2	3	4	5	6
Ti m	1	2	3	4	5	6
Yen n	1	2	3	4	5	6
Leao-tong o	31	32	33	34	35	36
Si Wei p	19	20	21	22	23	24
Yn q	1	2	3	4	5	6
<u>Han</u> r	22	23	24	25	26	27 z
Ho-nan s	1	2	3	4	5	6

Indications se rapportant au tableau ci-dessus :

- a) *Hiang Tsi* se nomme roi hégémon du *Tch'ou* occidental.
- b) Début du roi *Ou Joei*, ex-prince de *P'ouo*.
- c) Début du roi *Kong Ngao*, ex-tchou-kouo de *Tch'ou*.
- d) Début du roi *Yng Pou*, ex-général de *Tch'ou*.
- e) Début du roi *Tchang Eul*, ex-général de *Tch'ou* (D'après le commentaire *Souo yn*, il aurait été l'ex-conseiller de *Tchao*).
- f) Début du roi *Tchao Hie*, ex-roi de *Tchao*.
- g) Début du roi *T'ien Tou*, ex-général de *Ts'í*.
- h) Début du roi *Se Ngan*, ex-général de *Ts'í*.
- i) Début du roi *T'ien Che*, ex-roi de *Ts'í*.
- j) Début du roi de *Han*, ex-gouverneur de *P'ei*.
- k) Début du roi *Tchang Han*, ex-général de *Ts'ín*.
- l) Début du roi *Se-ma Hin*, ex-général de *Ts'ín*.
- m) Début du roi *Tong I*, ex-général de *Ts'ín*.
- n) Début du roi *Tsang T'ou*, ex-général de *Yen*.
- o) Début du roi Han *Koang*, ex-roi de *Yen*.
- p) Début du roi *Wei Pao*, ex-roi de *Wei*.
- q) Début du roi *Se-ma Ang*, ex-général de *Tchao*.

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

- r) Début du roi *Han Tch'eng*, ex-roi de *Han*.
- s) Début du roi *Chen Yang*, ex-général de *Tch'ou*.
- t) (Le commentateur *Se-ma Tch'eng* remarque que le roi de *Tai*, *Tchao Hie*, le roi de *Kiao-tong*, *T'ien Che*, le roi de *Leao-tong*, *Han Koang*, le roi de *Si-wei*, *Wei Pao* et le roi de *Han*, *Han Tch'eng*, étaient tous rois avant le partage de l'empire par *Hiang Yu* ; c'est pourquoi, pour chacun d'eux, la supputation des mois se continue comme précédemment, tandis que, pour tous les autres rois, qui ont pour la première fois ce titre, une supputation nouvelle commence.)
- u) Les seigneurs se séparent sous les murs de *Hi* et se rendent chacun dans son royaume.
- v) *T'ien Yong* attaque *T'ien Tou* ; celui-ci se soumet à *Tch'ou* ; (*T'ien Yong*) rétablit le royaume de *Ts'í*.
- w) Début du roi de *Ts'í*, *T'ien Yong*, ex-conseiller de *Ts'í*.
- x) *T'ien Yong* attaque et tue *T'ien Che* et rattache son royaume à celui de *Ts'í*.
- y) *T'ien Yong* attaque et tue *Se Ngan* et rattache son royaume à celui de *Ts'í*.
- z) *Hiang Yu* met à mort *Han Tch'eng*.

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

**III**

(N.B. — Cette nouvelle période comprend les mêmes royaumes que la période précédente, moins les royaumes de *Lin-tse*, de *Tsi-pei* et de *Kiao-tong* que *T'ien Yong* a de nouveau réunis sous le nom de royaume de *Ts'í*.)

[Mois (1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> , etc..)]	5 septembre 4 octobre 206	5 octobre 3 novembre 206	4 novembre 2 décembre 206
L'Empereur juste	7	8	9
Si Tch'ou	7	8	9
Heng-chan	7	8	9
Lin-kiang	7	8	9
Kieou-kiang	7	8	9
Tch'ang-chan	7	8	9 g
Tai	33	34	35 h
Ts'í	3	4	5
Han	7	8	9 i
Yong	7 a	8	9
Sai	. b		
Ti	. c		
Yen	7	8	9
Leao-tong	37 d		
Si-wei	25	26	27
Yn	7	8	9
<u>Han</u>	1 e	2	3
Ho-nan	7	8	9

- a) (*Tchang*) *Han* se retranche dans *Fei-k'ieou* ; (le roi de) *Han* l'y assiège.
- b) (*Se-ma*) *Hin* se soumet à *Han* ; son royaume est supprimé ; il est rattaché à *Han* et devient la commanderie de *Ho-nan*.
- c) (*Tong*) *I* se soumet à *Han* ; son royaume est supprimé ; il est rattaché à *Han* et devient la commanderie de *Chang*.
- d) *Tsang T'ou* attaque et tue (*Han*) *Koang* à *Ou-tchong* ; il détruit son royaume et le rattache à celui de *Yen*.
- e) Début du roi de *Han*, *Tcheng Tch'ang* : il est mis sur le trône par *Hiang Yu*.
- f) *Hiang Yu* tue l'Empereur juste.
- g) (*Tchang*) *Eul* se soumet à *Han*.
- h) (*Tchao*) *Hie* redevient roi de *Tchao*.
- i) Le roi arrive à *Chàn*.

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

Tome III

### IV

(N. B. — Dans cette nouvelle période l'Empereur juste et les royaumes de *Sai*, *Ti* et *Leao-tong* ont été supprimés. Le royaume de *Si Tch'ou* a pris le nom de *Tch'ou* ; celui de *Tch'ang-chan*, le nom de *Tchao*, et celui de *Si Wei*, le nom de *Wei*.)

[Mois (1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> , etc..)]	3 déc. 31 déc. 206	1 <sup>er</sup> janv. 30 janv. 205	31 janv. 29 fév. 205	1 <sup>er</sup> mars 29 mars 205	30 mars 28 avril 205	29 avril 28 mai 205	29 mai 27 juin 205	28 juin 26 juil. 205
Tch'ou	10	11	12	13	14	15 l	16	17
Heng-chan	10	11	12	13	14	15	16	17
Lin-kiang	10	11	12	13	14	15	16	17
Kieou-kiang	10	11	12	13	14	15	16	17
Tch'ao	36	37	38	39	40	41	42	43
Tai		1 d	2	3	4	5	6	7
Ts'í	6	7	8 e	1 g	2 h	1 m	2	3
Han	10	11	12	13	14 i	15 n	16 q	17 s
Yong	10a	11	12 f	13	14	15	16	17 t
Yen	10	11	12	13	14	15	16	17
Wei	28	29	30	31	32 j	33o	34 r	35
Yn	10	11	12	13	14k	. p		
<u>Han</u>	1 b	2	3	4	5	6	7	8
Ho-nan	. c							

- a) *Han* nous enlève le *Long-si*.
- b) Début du roi de *Han*, *Sin* ; il est mis sur le trône par *Han*.
- c) (Le royaume de *Ho-nan*) est rattaché à *Han*, et devient la commanderie de *Ho-nan*.
- d) (*Tchao*) *Hie* nomme *Tch'en Yu* roi de *Tai*.
- e) *Hiang Tsi* attaque (*T'ien*) *Yong* qui s'enfuit à *P'ing yuen* ; la population de *P'ing-yuen* le tue.
- f) *Han* nous enlève le *Pei-ti*.
- g) *Hiang Tsi* met sur le trône l'ancien roi de *Ts'í*, *T'ien Kia*.
- h) (*T'ien*) *Heng*, frère cadet de *T'ien-yong*, se révolte à *Tch'eng-yang* et attaque (*T'ien*) *Kia* qui s'enfuit auprès (du roi) de *Tch'ou* ; celui-ci tue (*T'ien*) *Kia*.
- i) Le roi attaque (le roi de) *Yn*.
- j) (Le roi de *Wei*) se soumet à *Han* et devient roi dégradé.
- k) (*Se-ma*) *Ang* se soumet à *Han* ; il est dégradé et (son pays) devient la commanderie de *Ho-nei*, dépendante (du royaume) de *Han*.
- l) *Hiang Yu*, avec trente mille soldats, défait les troupes de *Han* qui comptaient cinq cent soixante mille hommes.

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

### Tome III

- m) Début du roi de *T'si T'ien Koang*. (*T'ien*) *Koang* était fils de (*T'ien*) *Yong* ; il est mis sur le trône par (*T'ien*) *Heng*.
- n) Le roi attaque *Tch'ou*.
- o) (*Wei Pao*) se joint à *Han* pour attaquer *Tch'ou*.
- p) (Le roi de *Han*) se joint à *Han* pour attaquer *Tch'ou*.
- q) Le roi s'enfuit à *Yong-yang*.
- r) (*Wei*) *Pao* s'en retourne et se révolte contre *Han*.
- s) Le roi franchit les passes ; il nomme un héritier présomptif, puis il rentre à *Yong-yang*.
- t) *Han* tue (*Tchang*) *Han* ; *Fei-k'ieou* est rattaché au (pays de) *Han* et forme les commanderies de *Long-si*, *Pei-ti* et *Chang*.

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

V

(N.-B. — Dans cette nouvelle période, les trois royaumes de *Yong*, de *Yn* et de *Ho-nan* ont cessé d'exister.)

[Mois (1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> , etc..)]	27 juillet 24 août 205	25 août 22 sept. 205	23 sept. 22 oct. 205	23 oct. 21 nov. 205	22 nov. 20 déc. 205
Tch'ou	18	19	20	21	22
Heng-chan	18	19	20	21	22
Lin-kiang	18	19	20	21	22
Kieou-kiang	18	19	20	21	22
Tch'ao	44	45	46	47	48 <sup>c</sup>
Tai	8	9	10	11	12 <sup>d</sup>
Ts'i	4	5	6	7	8
Han	18	19	20	21 <sup>b</sup>	22
Yen	18	19	20	21	22
Wei	36	37	38 <sup>a</sup>		
<u>Han</u>	9	10	11	12	13

- a) *Han Sin*, général de *Han*, fait prisonnier (*Wei*) *Pao* ; (le royaume de ce dernier est rattaché à *Han* et constitue les commanderies de *Ho-tong* et de *Chang-tang*).
- b) Ce mois est le 9<sup>e</sup> mois intercalaire de la seconde année.
- c) *Han* fait périr (*Tchao*) *Hie* dont le royaume est rattaché à *Han* et devient la commanderie de *T'ai-yuen*.
- d) *Han Sin*, général de *Han*, décapite *Tch'en Yu* ; (le royaume de ce dernier) est rattaché à *Han* et devient la commanderie de *Tai*.

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

Tome III

### VI

(N. B. — Dans cette nouvelle période, les trois royaumes de *Tchao*, de *Tai* et de *Wei* ont disparu.)

[Mois (1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> , etc..)]	21 déc. 18 janv. 204	19 janv. 17 fév. 204	18 fév. 19 mars 204	20 mars 17 avril 204	18 avril 17 mai 204
Tch'ou	23	24	25	26	27
Heng-chan	23	24	25	26	27
Lin-kiang	23	24	25	26	27
Kieou-kiang	23	24 a			
Ts'i	9	10	11	12	13
Han	23	24	25 b	26	27
Yen	23	24	25	26	27
<u>Han</u>	14	15	16	17	18

- a) (*Yng*) *Pou* se soumet personnellement à *Han*, mais son territoire tombe sous la dépendance de *Hiang Tsi*.
- b) Ce mois est le premier de la troisième année (de *Han Kao-tsou*).

### VII

(N. B. — Dans cette nouvelle période, les trois royaumes de *Kieou-kiang* a disparu).

[Mois (1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> , etc..)]	18 mai 16 juin 204	17 juin 16 juill. 204	17 juillet 14 août 204	15 août 12 sept. 204	13 sept. 11 oct. 204	12 oct. 10 nov. 204	11 nov. 9 déc. 204
Tch'ou	28	29	30	31	32	33	34
Heng-chan	28	29	30	31	32	33	34
Lin-kiang	28	29	30	31 c	1 d	2	3
Ts'i	14	15	16	17	18	19	20
Han	28 a	29	30 b	31	32 e	33	34
Yen	28	29	30	31	32	33	34
<u>Han</u>	19	20	21	22	23	24	25

- a) *Tch'ou* tient le roi dans une situation critique à *Yong-yang*.
- b) Le roi sort de *Yong-yang*.
- c) Mort du roi (*Kong*) *Ngao*.
- d) Début du roi de *Lin-kiang* (*Kong*) *Hoan*, fils de (*Kong*) *Ngao*.
- e) *Tcheou Ho* et l'honorable *Ts'ong* tuent *Wei Pao*.

VIII

(N. B. — Dans cette nouvelle période, le royaume de *Tchao* est rétabli.)

[Mois (1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> , etc...)]	10déc. 7 janv. 203	8 janv. 6 fév. 203	7 fév. 8 mars 203	9 mars 6 avril 203	7 avril 6 mai 203	7 mai 5 juin 203	6 juin 5 juil. 203	6 juil. 3 août 203
Tch'ou	35 a	36	37	38	39 f	40	41	42
Heng-chan	35	36	37	38	39	40	41	42
Lin-kiang	4	5	6	7	8	9	10	11
Tchao	1 b	2	3	4	5	6	7	8
Ts'ï	21 c			1 d	2	3	4	5
Han	35	36	37	38 e	39g	40h	41	42
Yen	35	36	37	38	39	40	41	42
<u>Han</u>	26	27	28	29	30	31	32	33

- a) *Han Sin*, général de *Han*, attaque et tue *Long Kiu*.
- b) Début du roi *Tchang Eul* ; il est mis sur le trône par *Han*.
- c) *Han Sin*, général de *Han*, attaque et fait prisonnier (*T'ien*) *Koang* ; son royaume est rattaché à celui de *Han* et constitue des commanderies.
- d) Début du roi *Han Sin* ; il est mis sur le trône par *Han*.
- e) (Le roi de *Han*) nomme (*Han*) *Sin* roi de *Ts'ï*.
- f) *Tcheou Ho*, *yu-che* de *Han*, se rend auprès (du roi) de *Tch'ou*.
- g) *Tcheou Ho* se rend auprès (du roi) de *Tch'ou*.
- h) Le roi sort de *Yong-yang* ; mort de (*Wei*) *Pao*.

IX

(N. B. — Dans cette période figure un nouveau royaume, celui de *Hoai-nan*.)

[Mois (1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> , etc...)]	4 août 1 <sup>er</sup> sept. 203	2 sept. 30sept. 203	1er oct. 30 oct. 203	31 oct. 28 nov. 203	29 nov. 27 déc. 203	28 déc. 26janv. 202
Tch'ou	43	44	45	46	47	48
Heng-chan	43	44	45	46	47	48
Lin-kiang	12	13	14	15	16	17
Hoai-nan	1	2	3	4	5	6
Tchao	9	10	11	12	13	14
Ts'ï	6	7	8	9	10	11
Han	43	44	45	46	47	48
Yen	43	44	45	46	47	48
<u>Han</u>	34	35	36	37	38	39

- a) Début du roi *Yng Pou* ; il est mis sur le trône par *Han*.
- b) (Le roi de *Han*) nomme (*Yng*) *Pou* roi de *Hoai-nan*.
- c) *T'ai-kong* et l'impératrice *Lu* reviennent de *Tch'ou*.
- d) (Le roi de *Han*) met à mort (*Hiang*) *Tsi*.
- e) (Le roi de) *Han* fait prisonnier (*Kong*) *Hoan*.

X

Cinquième année de Han

*Hiang Tsi* a été mis à mort ; l'empire est pacifié ; les seigneurs font leur soumission à *Han*.

(*Han*) *Sin*, (ex-) roi de *Ts'i*, est nommé roi de *Tch'ou* ; (le territoire de) *Ts'i* est rattaché à *Han* et forme (136) quatre commanderies.

(*Ou*) *Joei*, roi de *Heng-chan*, est nommé roi de *Tch'ang-cha* et a sa capitale à *Lin-siang* ; le *Heng-chan* est rattaché au royaume de *Hoai-nan*.

On détache du *Lin-kiang* le royaume de *Tch'ang-cha*.

Le royaume de *Leang* est rétabli ; sa capitale est à *Ting-t'ao*.

(*Han*) *Sin*, (ex-) roi de *Han*, est nommé roi de *Tai* ; il a sa capitale à *Ma-i*.

[Mois (1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> , etc..)]	27janv. 25 fév. 202	26 fév. 26mars 202	27mars 25 avril 202	26 avril 25 mai 202	26 mai 24 juin 202	25 juin 23 juil. 202	24 juill 21 août 202	22 août 19sept. 202	20 sept 19 oct. 202	20 oct 18 nov. 202
Han	1	2 d	3	4	5	6 e	7	8 h	9 l	9 int
Tch'ou	12 a	13	14	15	16	17	18	19	20 m	21
Hoai-nan	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Tchao	15	16	17	18	19	20	21 f	1 i	2	3
Yen	49	50	51	52	53	54	55	56 j	1 n	2
Leang	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Tai	39 b	40	41	42	43	44	45	46	47	48
Tch'ang-cha	49 c	50	51	52	53	54	55 g	1 k	2	3

- a) p.85 Début du roi *Sin*.
- b) Début du roi *Han Sin*.
- c) Début du roi *Ou Joei*.
- d) Au jour *kia-ou* (28 février 202 ; le roi (de *Han*) change de titre et prend la dignité impériale à *Ting-t'ao*.
- e) L'empereur entre à l'intérieur des passes.
- f) Mort de (*Tchang*) *Eul* ; son titre posthume est « le roi *King* ».
- g) Mort de *Ou Joei* ; son titre posthume est « le roi *Wen* ».
- h) L'empereur, se mettant lui-même à la tête des troupes, punit (le roi de) *Yen*.
- i) (Début du) roi de *Tchao*, *Tchang Ngao*, fils de *Tchang Eul*.
- j) *Tsong T'ou* se révolte.
- k) Début de *Tch'en*, roi *Tch'eng* de *Tch'ang-cha*, fils de (*Ou*) *Joei*,
- l) (L'empereur) fait prisonnier *Tsang T'ou*.
- m) Le roi s'empare de *Tchong Li-mei*, ex-général de *Hiang Yu*, le décapite et en informe (l'empereur).
- n) Début du roi de *Yen*, *Lu Koan*, *t'ai-wei* de *Han*.

@

## CHAPITRE XVII

### CINQUIÈME TABLEAU

TABLEAU PAR ANNÉES DES SEIGNEURS  
DEPUIS L'AVÈNEMENT DES *HAN* JUSQU'À NOS JOURS

@

p.86 Le duc grand astrologue dit : L'époque des *Yn* et les époques qui la précédèrent sont la haute antiquité (101). Les *Tcheou* eurent cinq degrés de noblesse apanagée : ducs, marquis, comtes, vicomtes, barons. Cependant les fiefs de *Lou* et de *Wei* (102) qui furent attribués à *Po-k'in* et à *K'ang-chou* avaient chacun quatre cents *li* ; (s'il en fut ainsi), c'est que, suivant la règle de justice applicable aux plus proches parents, (les *Tcheou*) encourageaient ceux qui étaient vertueux. *T'ai-kong*, avec son fief de *Ts'i* (103), embrassait un territoire de cinq marquisats ; (s'il en fut ainsi), c'est que (les *Tcheou*) honoraient ceux qui s'étaient donné beaucoup de peine. Ceux p.87 à qui les rois *Ou*, *Tch'eng* et *K'ang* (104) confèrent des fiefs furent au nombre de plusieurs centaines ; cinquante-cinq (105) d'entre eux portaient le même nom de clan (que les *Tcheou*). Les territoires avec lesquels ils devaient soutenir et défendre la maison royale étaient au maximum de cent *li*, et au minimum de trente ; les puînés (princes de) *Koan*, de *Ts'ai* et de *Kang*, ainsi que (les princes) de *Ts'ao* et de *Tcheng* (106), dépassèrent parfois (ces dimensions) ou parfois restèrent au dessous. Après (les rois) *Yeou* (781-771 av. J.-C.) et *Li* (878 (?)-842 av. J.-C.), la maison royale eut ses forces brisées ; les hégémons et les royaumes puissants fleurirent. Les Fils du Ciel étaient sans autorité et ne pouvaient corriger (cet état de choses) ; ce n'est pas que leur vertu ne fût pas excellente, mais c'est que les circonstances les affaiblissaient.

Quand les *Han* prirent le pouvoir, ils distinguèrent deux rangs (de noblesse) (107). Dans les dernières années de *Kao-tsou*, (il fut convenu que) ceux qui prendraient le titre de roi sans appartenir à la famille *Lieou*, et ceux qui prendraient le titre de seigneurs sans avoir rendu de

glorieux services et sans avoir été nommés par l'empereur, que ceux-là l'empire tout entier s'unirait <sup>p.88</sup> pour les punir (108). Il y avait neuf royaumes (109) sur lesquels régnaient des rois qui étaient fils ou frères cadets de *Kao-tsou* ou avaient le même nom de famille que lui ; il n'y avait que le seul (roi de) *Tch'ang-cha* (110) qui eût un autre nom de famille. Quant aux sujets qui, à cause de leurs glorieux services, avaient été nommés seigneurs, ils étaient au nombre de plus de cent.

A partir de *Yen-Men* et de *T'ai-yuen* (111), en allant vers l'est jusqu'à *Leao-yang* (112), étaient les royaumes de *Yen* et de *Tai*. — Le territoire au sud de *Tch'ang-chan* (113) jusqu'au coude oriental de *T'ai-hang* (114) et le territoire à l'est et au delà du *Ho*, du *Tsi* et de *Ngo* et *Kiuen* (115) jusqu'au bord de la mer constituaient les royaumes de *Ts'i* et de *Tchao*. — Le territoire qui s'étendait depuis *Tch'en* (116) vers l'ouest, qui allait au sud jusqu'à (la montagne) *Kieou-i* (117), qui était <sup>p.89</sup> bordé à l'est par le *Kiang*, le *Hoai*, le *Kou* et le *Se* (118) et qui s'approchait jusqu'au *Koei-ki* (119), constituaient les royaumes de *Leang*, *Tch'ou*, *Ou*, *Hoai-nan* et *Tch'ang-cha*. — Tous (ces royaumes) étaient limitrophes à l'extérieur des (barbares) *Hou* et *Yue* (120). — Quant au territoire intérieur, toute la région qui, limitée au nord par les montagnes, s'étendait vers l'est, elle constituait entièrement le domaine des seigneurs ; parmi ceux-ci, les plus grands avaient parfois cinq ou six commanderies et plusieurs dizaines de villes à la suite les unes des autres ; ils avaient établi des palais pour les cent fonctionnaires et usurpaient sur les droits du Fils du Ciel. — Quant aux (empereurs) *Han*, ils possédaient seulement les commanderies de *San-ho*, de *Tong*, de *Yng-tch'oan*, de *Nanyang*, ainsi que le territoire qui s'étendait du *Kiang-ling* vers l'ouest jusqu'au (pays de) *Chou*, et du *Yun-tchong* au nord jusqu'au *Long-si* et au *Neiche* (121) ; cela constituait en tout quinze commanderies ; or les princesses et les seigneurs avaient dans ce territoire même de nombreuses places, des revenus desquels ils jouissaient. Comment se fait-il (que tel fut l'état des choses) ? Au moment où l'empire fut conquis (par *Kao-tsou*), ceux qui étaient du même sang et de la même famille que lui étaient en petit nombre ; c'est pourquoi on donna de

vastes <sup>p.90</sup> domaines et une grande puissance aux enfants des femmes de second rang afin qu'ils maintinssent le calme dans les quatre mers et qu'ils aidassent et protégeassent le Fils du Ciel (122).

Dans les cent années qui suivirent la conquête de *Han*, les membres de la famille impériale multiplièrent en nombre et leur parenté devint plus éloignée. Certains seigneurs furent arrogants et fastueux : ils s'habituaient aux conseils de mauvais ministres et eurent une conduite désordonnée ; les plus puissants se révoltèrent ; les plus faibles n'obéirent pas aux lois ; par là ils mirent en danger le mandat qui leur avait été donné ; ils causèrent la perte de leurs personnes et la destruction de leurs royaumes.

Le Fils du Ciel compara (cette situation à celle) de la haute antiquité et, après cela, redoubla de compassion (123). Il fit que les seigneurs pussent propager leurs bienfaits et distribuer des royaumes et des places aux cadets de leurs familles ; c'est ainsi que (le royaume de) *Ts'í* fut partagé en sept ; (le royaume de) *Tchao*, en six ; (le royaume de) *Leang*, en cinq ; (le royaume de) *Hoai-nan*, en trois. Puis les fils de frères de moindre naissance du Fils du Ciel devinrent rois et les frères de moindre naissance des fils de rois devinrent seigneurs ; ils furent plus de cent (à être ennoblis de la sorte). (Les royaumes de) *Ou* et *Tch'ou* eurent alors par devant et par derrière des <sup>p.91</sup> seigneurs. Parfois on diminua le territoire (des rois) en manière de réprimande. C'est ainsi que (les royaumes de) *Yen* et de *Tai* ne furent plus les commanderies de la frontière du nord et que (les royaumes de) *Ou*, de *Hoai-nan* et de *Tch'ang-cha* ne furent plus les commanderies de la frontière du sud (124). Dans les commanderies dépendant (des royaumes) de *Ts'í*, *Tchao*, *Leang* et *Tchou*, les montagnes illustres et les mers côtières furent toutes en la possession des *Han*.

Les seigneurs furent graduellement affaiblis et les grands royaumes n'eurent pas plus d'une dizaine de villes, tandis que les petites seigneuries ne dépassaient pas quelques dizaines de *li*. En premier lieu, ils avaient de quoi s'acquitter du tribut et de leurs obligations ; en

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

second lieu, ils avaient de quoi subvenir aux sacrifices ; ainsi ils étaient comme les barrières et les supports de la capitale.

D'autre part, les *Han* eurent de quatre-vingts à quatre-vingt-dix commanderies qui se trouvaient emmêlées aux possessions des seigneurs et rapprochées d'elles comme le sont entre elles les dents d'un chien (125). Ils accaparèrent les points stratégiques et les lieux avantageux. Ils fortifièrent la situation de la souche et de la tige et affaiblirent celle des rameaux et des feuilles. Le noble et le vil furent bien distingués ; aussi toutes choses furent-elles à leur place.

p.92 (Moi,) sujet (de l'empereur), (*Se-ma*) *Ts'ien* (126), j'ai noté avec soin les seigneurs depuis *Kao-tsou* jusqu'à la période *t'ai-tch'ou* (127) ; j'ai dressé le tableau des époques de leurs accroissements et de leurs amoindrissements subséquents, afin que la postérité puisse voir que, quelle que soit la force d'une configuration ou d'une situation, l'essentiel est de faire de la bonté et de la justice la chose principale.

## A. LISTE ALPHABÉTIQUE DES ROYAUMES, DE L'AN 206 À L'AN 101 AVANT J.-C.

### I. — Royaume de **Chan-yang**

§ 1. <sup>p.93</sup> La 6<sup>e</sup> année de la seconde période de l'empereur *King*, le 5<sup>e</sup> mois, au jour *ping-siu* (15 juin 144), le royaume de *Chan yang* est constitué au profit de *Lieou Ting*, roi *Ngai*, fils de *Lieou Ou* (cf. XIV, § 5). En 136 avant J.-C., *Lieou Ting* meurt sans laisser de postérité ; son royaume est supprimé et devient une commanderie.

### II. — Royaume de **Heng-chan**

Ce royaume fut constitué en 164 avant J.-C.

§ 1. La 16<sup>e</sup> année de la première période de l'empereur *Wen*, le 4<sup>e</sup> mois, au jour *ping-yn* (11 mai 164), commence la 1<sup>e</sup> année du règne de *Lieou P'ò*, fils de *Lieou Tchang*, roi *Li* de *Hoai-nan*. En 153 avant J.-C., *Lieou P'ò* est nommé roi de *Tsi-peï*.

§ 2. La 4<sup>e</sup> année (153 av. J.-C.) de la première période de l'empereur *King*, *Lieou Se*, frère du précédent, échange le titre de roi de *Lou-kiang* contre celui de roi de *Heng-chan*. La 1<sup>e</sup> année (122 av. J.-C.) *yuen-cheou*, il se révolte ; il est obligé de se tuer et son royaume est supprimé.

### III. — Royaume de **Ho-kien** ; capitale : *Yo-tch'eng* (128)

Ce royaume est formé en 178 avant J.-C. d'une partie de l'État de *Tchao*.

§ 1. <sup>p.94</sup> La 2<sup>e</sup> année de la première période de l'empereur *Wen*, le 2<sup>e</sup> mois, au jour *i-mao* (15 mars 178), le titre de roi de *Ho-kien* est donné à *Lieou Pi-k'iang*, roi *Wen*, fils de *Lieou Yeou* (cf. XXVI, § 4). Il meurt en 166 avant J.-C., après 13 ans de règne.

§ 2. La 15<sup>e</sup> année (165 av. J.-C.) de la première période de l'empereur *Wen* est la première du règne de *Lieou Fou*, roi *Ngai*, fils du précédent. Il meurt en cette même année sans laisser de descendants et son royaume est supprimé.

§ 3. La 2<sup>e</sup> année de la première période de l'empereur *King*, le 3<sup>e</sup> mois, au jour *kia-yn* (12 mai 155), le royaume de *Ho-kien* est rétabli au profit de *Lieou Té*, roi *Hien*, fils de l'empereur *King*. En 130 avant J.-C., après 26 ans de règne, *Lieou Té* meurt.

§ 4. La 6<sup>e</sup> année *yuen-koang* (129 av. J.-C.) est la première de *Lieou Pou-hai* (129), roi *Kong*, fils du précédent. *Lieou Pou-hai* meurt en 126 avant J.-C., après un règne de 4 ans.

§ 5. La 4<sup>e</sup> année *yuen-cho* (125 av. J.-C.) est la première de *Lieou K'an* (130), roi *Kang*, fils du précédent. *Lieou K'an* meurt en 114, après 12 ans de règne.

§ 6. La 4<sup>e</sup> année *yuen-ting* (113 av. J.-C.) est la première du règne de *Lieou Cheou* (131), roi *K'ing*, fils du précédent. (*Lieou Cheou* meurt en 98 av. J.-C.).

IV. — p.95 Royaume de **Hoai-nan** ; capitale : *Cheou-tch'oén* (132),  
puis royaume de **Leou-ngan** ; capitale : *Tch'en* (133)

§ 1. La 4<sup>e</sup> année de *Kao-tsou* (203 av. J.-C.), *Yng Pou* (134) (cf. X, § 1) échange le titre de roi de *King* contre celui de roi de *Hoai-nan*. En 197 avant J.-C., il se révolte et est mis à mort.

§ 2. La 11<sup>e</sup> année de *Kao-tsou* (196 av. J.-C.), le 12<sup>e</sup> mois, au jour *keng-ou* (135), commence la première année du règne de *Lieou Tchang*, roi *Li*, fils de *Kao-tsou*. La 6<sup>e</sup> année (174 av. J.-C.) de la première période de l'empereur *Wen*, après 23 ans de règne, *Lieou Tchang* est dégradé et exilé dans le pays de *Chou* ; son royaume devient une commanderie.

§ 3. La 12<sup>e</sup> année (168 av. J.-C.) de la première période de l'empereur *Wen*, le royaume de *Hoai-nan* est rétabli au profit de l'ex-roi

de *Tch'eng-yang*, *Lieou Hi* (cf. XXVIII, § 2). En 165, après 4 ans de règne, *Lieou Hi* est de nouveau nommé roi de *Tch'eng-yang*.

§ 4. La 16<sup>e</sup> année de la première période de l'empereur *Wen*, le 4<sup>e</sup> mois, au jour *ping-yn* (11 mai 164), commence la première année du règne de *Lieou Ngan*, fils de *Lieou Tchang* (cf. plus haut, § 2). En 122 avant J.-C., après 43 ans de règne, *Lieou Ngan* se révolte et doit se tuer ; son royaume est supprimé et devient la commanderie de *Leou-ngan*.

§ 5. <sup>p.96</sup> La 2<sup>e</sup> année *yuen-cheou*, le 7<sup>e</sup> mois, au jour *ping-tse* (136) (3 août 121), on érige ce territoire en royaume de *Leou-ngan*, ayant sa capitale dans l'ancienne ville de *Tch'en*. Ce royaume est conféré à *Lieou K'ing*, roi *Kong*, fils de *Lieou Ki* (cf. IX, § 3). (*Lieou K'ing* meurt en 84 av. J.-C., après 38 ans de règne).

#### V. — Royaume de **Hoai-yang** ; capitale : *Tch'en* (137)

§ 1. La 11<sup>e</sup> année de *Kao-tsou*, le 3<sup>e</sup> mois, au jour *ping yn* (29 avril 196), le titre de roi de *Hoai-yang* est donné à *Lieou Yeou*, fils de *Kao-tsou*. En 194, *Lieou Yeou* est nommé roi de *Tchao* (cf. XXVI, § 4) et le royaume de *Hoai-yang* devient une commanderie.

§ 2. La 1<sup>e</sup> année de l'impératrice *Lu*, le 4<sup>e</sup> mois, au jour *sin-mao* (6 juin 187), le royaume de *Hoai-yang* est rétabli au profit de *Kiang*, roi *Hoai*, fils supposé de l'empereur *Hoei*. *Kiang* meurt en 183 avant J.-C.

§ 3. En 182 avant J.-C., le titre de roi de *Hoai-yang* est donné à *Ou*, fils supposé de l'empereur *Hoei*. *Ou* est mis à mort en l'an 179, et son royaume est supprimé.

§ 4. La 4<sup>e</sup> année (176 av. J.-C.) de la première période de l'empereur *Wen*, le royaume de *Hoai-yang* est rétabli au profit de *Lieou Ou*, ex-roi de *Tai*. En 169, *Lieou Ou* est nommé roi de *Leang* (cf. XIV, § 5) et le royaume de *Hoai-yang* est supprimé.

§ 5. La 2<sup>e</sup> année de la première période de l'empereur *King*, le 3<sup>e</sup> mois, au jour *kia yn* (12 mai 155), le royaume de *Hoai-yang* est rétabli

au profit de *Lieou Yu*, fils de l'empereur *King*. En 154, *Lieou Yu* est nommé roi de *Lou* (cf. XVII, § 2) et le royaume de *Hoai-yang* est supprimé.

#### VI. — Royaume de **Jou-nan**

§ 1. <sup>p.97</sup> La 2<sup>e</sup> année de la première période de l'empereur *King*, le 3<sup>e</sup> mois, au jour *kia-yn* (12 mai 155), le royaume de *Jou-nan* est institué au profit de *Lieou Fei*, fils de l'empereur *King*. En 153 avant J.-C., *Lieou Fei* est nommé roi de *Kiang-tou* (cf. X, § 4).

#### VII. — Royaume de **Kiang-tou**. (Cf. Roy. de *King*, n° X.)

#### VIII. — Royaume de **Kiao-si** ; capitale : *Yuan* ([138](#))

§ 1. La 16<sup>e</sup> année de la première période de l'empereur *Wen*, le 4<sup>e</sup> mois, au jour *ping-yn* (11 mai 164), ce royaume est institué au profit de *Lieou K'iong*, fils de *Lieou Fei* (cf. XXXVII, § 2). En 154 avant J.-C., après 11 ans de règne, *Lieou K'iong* se révolte ; il est mis à mort.

§ 2. La 3<sup>e</sup> année de la première période de l'empereur *King*, le 6<sup>e</sup> mois, au jour *i-hai* (27 juillet 154), commence la première année du règne de *Lieou Toan*, fils de l'empereur *King*. Il meurt en 108 avant J.-C., après 47 ans de règne. Il ne laisse pas de descendants et son royaume est supprimé.

#### IX. — Royaume de **Kiao-tong** ; capitale : *Ki-mo* ([139](#))

§ 1. La 16<sup>e</sup> année de la première période de l'empereur *Wen*, le 4<sup>e</sup> mois, au jour *ping-yn* (11 mai 164), ce royaume est institué au profit de *Lieou Hiong-k'iu*, fils de *Lieou Fei* (cf. XXXVII, § 2). En 154 avant J.-C., après 11 ans de règne, *Lieou Hiong-k'iu* se révolte ; il est mis à mort.

§ 2. p.98 La 4<sup>e</sup> année de la première période de l'empereur *King*, le 4<sup>e</sup> mois, au jour *i-se* (22 avril 153), commence la première année du règne de *Lieou Tch'é*, fils de l'empereur *King*. La 7<sup>e</sup> année de la première période de l'empereur *King*, le 4<sup>e</sup> mois, au jour *ting-se* (18 juin 150), *Lieou Tch'é*, après avoir été 4 ans roi de *Kiao-tong*, est nommé héritier présomptif du trône impérial ; ce fut plus tard l'empereur *Ou*.

§ 3. La 2<sup>e</sup> année de la seconde période de l'empereur *King*, le 4<sup>e</sup> mois, au jour *i-se* (26 mai 148), le royaume de *Kiao-tong* est rétabli au profit de *Lieou Ki*, roi *K'ang*, fils de l'empereur *King*. *Lieou Ki* meurt en 121 avant J.-C., après 28 ans de règne.

§ 4. La 3<sup>e</sup> année *yuen-cheou* (120 av. J.-C.) est la première du règne de *Lieou Hien*, roi *Ngai*, fils du précédent. Il meurt en 107 avant J.-C., après 14 ans de règne.

§ 5. La 5<sup>e</sup> année *yuen-fong* (106 av. J.-C.) est la première du règne de *Lieou T'ong-p'ing*, roi *Tai*, fils du précédent. (Il meurt en 83 av. J.-C.).

#### X. — Royaume de **King**, puis de **Ou**, puis de **Kiang-tou** puis de **Koang-ling**

§ 1. Ce royaume est d'abord appelé *King*. Le premier roi de *King* est *Yng Pou* (cf. IV, § 1), qui porte ce titre jusqu'en 203 avant J.-C.

§ 2. La 6<sup>e</sup> année de *Kao-tsou*, le 1<sup>er</sup> mois, au jour *ping-ou* (6 mars 201), le royaume de *King* est conféré à *Lieou Kia*, cousin germain de *Kao-tsou*. En 196 avant J.-C., après 6 ans de règne, *Lieou Kia* est attaqué et mis à mort par *Yng Pou*, qui s'est révolté contre l'empereur.

§ 3. La 12<sup>e</sup> année de *Kao-tsou*, le 10<sup>e</sup> mois, au jour *sin-tch'éou* (30 nov. 196), ce royaume est rétabli sous le nom de royaume de *Ou*, au profit de *Lieou Pi*, fils du frère aîné de *Kao-tsou*, *Lieou Hi* (cf. XXII, § 2). En 151 avant J.-C., après 42 ans de règne, *Lieou Pi* se révolte et est mis à mort.

§ 4. La 4<sup>e</sup> année de l'empereur *King*, le 6<sup>e</sup> mois, au jour *i-hai* (21 juillet 153), le royaume de *Kiang-tou* est institué ; il est dévolu <sup>p.99</sup> à *Lieou Fei*, roi *I*, fils de l'empereur *King* et ex-roi de *Jou-nan* (cf. VI, § 1). *Lieou Fei* meurt en 128 avant J.-C., après 26 ans de règne.

§ 5. La 2<sup>e</sup> année *yuen-cho* (127 av. J.-C.) est la première de *Lieou Kien*, fils du précédent. En 121 avant J.-C., après 7 ans de règne, *Lieou Kien* projette de se révolter, il se tue ; son royaume est supprimé et devient la commanderie de *Koang-ling* (cf. tome II, p. 536, n° 29).

§ 6. La 6<sup>e</sup> année *yuen-chou*, le 4<sup>e</sup> mois, au jour *i-se* (12 juin 117), le royaume de *Koang-ling* est institué ; il est dévolu à *Lieou Siu* roi *Li*, fils de l'empereur *Ou*. (*Lieou Siu* se tue en 54 av. J.-C.).

#### XI. — Royaume de **Koang-ling**. (Cf. Royaume de *King*, n° X.)

#### XII. — Royaume de **Koang-tch'ouan** ; capitale : *Sin-tou* (140)

§ 1. La 2<sup>e</sup> année de la première période l'empereur *King*, le 3<sup>e</sup> mois, au jour *kia-yn* (12 mai 155), le royaume de *Koang-tch'ouan* est constitué au profit de *Lieou P'ong-tsou*, fils de l'empereur *King*. En 152, *Lieou P'ong-tsou* est nommé roi de *Tchao* (cf. XXVI, § 8) et le royaume de *Koang-tch'ouan* devient la commanderie de *Sin-tou*.

§ 2. La 2<sup>e</sup> année de la seconde période de l'empereur *King*, le 4<sup>e</sup> mois, au jour *i-se* (26 mai 148), le royaume de *Koang-tch'ouan* est rétabli au profit de *Lieou Yue*, roi *Hoei*, fils de l'empereur *King*. *Lieou Yue* meurt en 137 avant J.-C., après 12 ans de règne.

§ 3. La 5<sup>e</sup> année *kien-yuen* (136 av. J.-C.) est la première de *Lieou Ts'í*, roi *Hou*, fils du précédent. (*Lieou Ts'í* meurt en 92 av. J.-C.).

#### XIII. — Royaume de **Lang-ya**

§ 1. <sup>p.100</sup> En 181 avant J.-C., l'impératrice *Lu* confère à *Lieou Tsé*, cousin de *Kao-tsou*, le titre de roi de *Lang-ya*. En 180 avant J.-C.,

l'empereur *Wen* nomme *Lieou Tsé* roi de *Yen* (cf. XXXIX, § 4) et supprime le royaume de *Lang-ya*.

XIV. — Royaume de **Leang** ; capitale : *Hoai-yang* (141)

§ 1. La 5<sup>e</sup> année (202 av. J.-C.) de *Kao-tsou* est la première du règne de *P'ong Yue*. En 197, *P'ong Yue* se révolte : il est mis à mort.

§ 2. La 11<sup>e</sup> année de *Kao-tsou* (196 av. J.-C.), le 3<sup>e</sup> mois, au jour *ping-ou* (142), le titre de roi de *Leang* est donné à *Lieou K'oei*, fils de *Kao-tsou*. En 181, *Lieou K'oei* est nommé roi de *Tchao* (cf. XXVI, § 5).

§ 3. La 7<sup>e</sup> année (181 av. J.-C.) de l'impératrice *Lu*, le titre de roi de *Leang* est donné à *Lu Tch'an*, neveu de l'impératrice *Lu*. En 180, *Lu Tch'an* est mis à mort et son royaume est supprimé.

§ 4. La 2<sup>e</sup> année de la première période de l'empereur *Wen*, le 2<sup>e</sup> mois, au jour *i-mao* (15 mars 178), le royaume de *Leang* est rétabli au profit de *Lieou I* (143), roi *Hoai*, fils de l'empereur *Wen*. *Lieou I* meurt en 169, sans laisser de descendants.

§ 5. La 12<sup>e</sup> année (168 av. J.-C.) de la première période de l'empereur *Wen*, le titre de roi de *Leang* est donné à *Lieou Ou*, roi *Hiao*, fils de l'empereur *Wen* et ex-roi de *Tai* (cf. XXII, § 4), puis de *Hoai-yang* (cf. V, § 4). *Lieou Ou* meurt en 144 avant J.-C.

§ 6. p.101 La 1<sup>e</sup> année (143 av. J.-C.) de la dernière période de l'empereur *King* est la première de *Lieou Mai*, roi *Kong* , fils du précédent, *Lieou Mai* meurt en 137, après 7 ans de règne.

§ 7. La 5<sup>e</sup> année *kien-yuen* (136 av. J.-C.) est la première de *Lieou Siang*, roi *P'ing*, fils du précédent. (*Lieou Siang* meurt en 97 av. J.-C.).

XV. — Royaume de **Leou-ngan**. (Cf. Roy. de *Hoai-nan*, n° IV.)

XVI. — Royaume de **Lin-kiang** ; capitale : *Kiang-tou* (144)

§ 1. La 2<sup>e</sup> année de la première période de l'empereur *King*, le 3<sup>e</sup> mois, au jour *kia-yn* (12 mai 155), ce royaume est institué en faveur de *Lieou Ngo*, roi *Ngai*, fils de l'empereur *King*. En 153, *Lieou Ngo* meurt ; il ne laisse pas de postérité et son royaume est supprimé.

§ 2. La 7<sup>e</sup> année de la première période de l'empereur *King*, le 11<sup>e</sup> mois, au jour *i-tch'euou* (28 décembre 151), le royaume de *Lin-kiang* est rétabli au profit de *Lieou Yong*, roi *Min*, fils de l'empereur *King*. En 147, *Lieou Yong* est aussi accusé d'un crime de lèse-majesté et se tue.

XVII. — Royaume de **Lou**

§ 1. Ce royaume eut d'abord une existence passagère au temps de l'impératrice *Lu* qui l'avait institué en 187 avant J.-C. pour le donner à *Tchang Yen*, fils de l'ex-roi de *Tchao*, *Tchang Ngao*. *Tchang Yen* eut le titre de roi de *Lou* pendant 9 ans ; mais, dès que l'empereur *Wen* eut pris le pouvoir (179 av. J.-C.), il supprima le royaume de *Lou* et rabaissa *Tchang Yen* au rang de marquis.

§ 2. La 3<sup>e</sup> année (154 av. J.-C.) de la première période de <sup>p.102</sup> l'empereur *King*, le royaume de *Lou* est reconstitué aux dépens de celui de *Tch'ou*. La 3<sup>e</sup> année, le 6<sup>e</sup> mois, au jour *i-hai* (27 juillet 154), commence la première année du règne de *Lieou Yu*, roi *Kong*, fils de l'empereur *King*. Il règne jusqu'en 129 avant J.-C., soit 26 ans.

§ 3. La 1<sup>e</sup> année *yuen-cho* (128 av. J.-C.) est la première du règne de *Lieou Koang*, roi *Ngan*, fils du précédent. Il règne jusqu'en 89 avant J.-C., soit 40 ans.

XVIII. — Royaume de **Lou-kiang**

§ 1. La 16<sup>e</sup> année de la première période de l'empereur *Wen*, le 4<sup>e</sup> mois, au jour *ping-yn* (11 mai 164), le royaume de *Lou-kiang* est institué au profit de *Lieou Se*, fils de *Lieou Tchang* (cf. IV, § 2). En 153,

après 12 ans de règne, *Lieou Se* est nommé roi de *Heng-chan* (cf. II, § 2). Le royaume de *Lou-kiang* est supprimé.

**XIX. — Royaume de Lu**

§ 1. La 16<sup>e</sup> année de l'impératrice *Lu*, le 4<sup>e</sup> mois, au jour *sin-mao* (6 juin 187), le royaume de *Lu* est constitué au profit de *Lu T'ai*, roi *Sou*, neveu de l'impératrice *Lu*. *Lu T'ai* meurt en cette même année.

§ 2. La 2<sup>e</sup> année (186 av. J.-C.) de l'impératrice *Lu*, le 11<sup>e</sup> mois, au jour *koei-hai*, le titre de roi de *Lu* est donné à *Lu Kia*, fils du précédent. En 182 avant J.-C., *Lu Kia* est dégradé.

§ 3. La 6<sup>e</sup> année (182 av. J.-C.) de l'impératrice *Lu*, le 7<sup>e</sup> mois, au jour *ping-tch'en*, le titre de roi de *Lu* est donné à *Lu Tch'an*, frère cadet de *Lu T'ai* (cf. plus haut, § 1). En 181, *Lu Tch'an* est nommé roi de *Leang* (cf. XIV, § 3).

§ 4. La 7<sup>e</sup> année de l'impératrice *Lu*, le 7<sup>e</sup> mois, au jour *ting-se* (30 juillet 181), le titre de roi de *Lu* est donné à *T'ai*, fils supposé de l'empereur *Hoei*. En 180, *T'ai* est mis à mort.

**XX. — Royaume de Ou. (Cf. Roy. de King, n° X.)**

**XXI. — Royaume de Se-choei ; capitale : T'an (145)**

§ 1. p.103 La 4<sup>e</sup> année *yuen-cheou* (113 av. J.-C.), ce royaume est constitué au profit de *Lieou Chang*, roi *Se*, fils cadet de *Lieou Choen*, roi de *Tch'ang-chan* (cf. XXV, § 4). *Lieou Chang* meurt en 104 avant J.-C., après 10 ans de règne.

§ 2. Son fils, *Lieou Ngan-che*, roi *Ngai*, lui succède ; il meurt en 103 avant J.-C. sans laisser de descendants.

§ 3. D'après le tableau des *Mémoires historiques*, en cette même année 103 avant J.-C., le royaume de *Se-choei* aurait été donné à *Lieou*

*Ho*, roi *Tai*, fils de *Lieou Yue* (cf. XII, § 2) ; mais le XIV<sup>e</sup> chapitre du *Ts'ien Han chou* ne mentionne pas ce fait.

## XXII. — Royaume de **Tai**

§ 1. La 2<sup>e</sup> année de *Kao-tsou*, au 11<sup>e</sup> mois (3-31 décembre 206), commence la première année de (*Han*) *Sin*, ex-roi de *Han* ; la capitale du royaume de *Tai* est alors la ville de *Ma-i* (146). En 202 avant J.-C., *Han Sin* passe aux *Hiong-nou* et son royaume est supprimé.

§ 2. La 6<sup>e</sup> année (201 av. J.-C.) de *Kao-tsou*, le titre de roi de *Tai* est donné à *Lieou Hi*, frère aîné de *Kao-tsou*. En 198, *Lieou Hi* s'enfuit devant une attaque des *Hiong-nou* : il est dégradé.

§ 3. La 11<sup>e</sup> année de *Kao-tsou*, le 1<sup>er</sup> mois (147), au jour *ping-tse* (10 mars 196), le titre de roi de *Tai* est conféré à *Lieou Heng*, fils de *Kao-tsou* ; le royaume de *Tai* occupe alors une situation plus méridionale, p.104 et sa capitale est *Tchong-tou* (148). Le 14 novembre 180, *Lieou Heng* prend le titre d'empereur ; ce fut l'empereur *Wen*.

§ 4. La 2<sup>e</sup> année de la première période de l'empereur *Wen*, le 2<sup>e</sup> mois, au jour *i-mao* (15 mars 178), le titre de roi de *Tai* est conféré à *Lieou Ou*, fils de l'empereur *Wen*. En 176, *Lieou Ou* devient roi de *Hoai-yang* (cf. V, § 4).

§ 5. La 3<sup>e</sup> année (176 av. J.-C.), *Lieou Ts'an*, roi *Hiao*, fils de l'empereur *Wen* et ex-roi de *T'ai-yuen*, reçoit le titre de roi de *Tai*, mais, en réalité, il continue à résider à *T'ai-yuen*. Il meurt en 162 avant J.-C.

§ 6. La 3<sup>e</sup> année (161 av. J.-C.) de la dernière période de l'empereur *King* est la première du règne de *Lieou Teng*, roi *Kong*, fils du précédent. *Lieou Teng* meurt en 133 avant J.-C.

§ 7. La 3<sup>e</sup> année *yuen-koang* (132 av. J.-C.) est la première du règne de *Lieou I*, fils du précédent. En 113, *Lieou I* est nommé roi de *Ts'ing-ho* (cf. XXXVIII, § 2). Le royaume de *Tai* est alors supprimé et devient la commanderie de *T'ai-yuen*.

XXIII. — Royaume de **T'ai-yuen** ; capitale : *Tsin-yang* (149)

§ 1. La 2<sup>e</sup> année de la première période de l'empereur *Wen*, le 2<sup>e</sup> mois, au jour *i-mao* (15 mars 178), le royaume de *T'ai-yuen* est institué au profit de *Lieou Ts'an*, fils de l'empereur *Wen*. En 176, *Lieou Ts'an* est nommé roi de *Tai* (cf. XXII, § 5).

XXIV. — Royaume de **Tch'ang-cha**

§ 1. La 5<sup>e</sup> année de l'empereur *Kao-tsou*, le 2<sup>e</sup> mois, au jour *i-wei* p.105 (2 mars 202), le titre de roi de *Tch'ang-cha* est donné à *Ou Joei*, roi *Wen*. *Ou Joei* meurt en cette même année.

§ 2. La 6<sup>e</sup> année (201 av. J.-C.) de *Kao-tsou* commence le règne de *Ou Tch'en*, roi *Tch'eng*, fils du précédent. Il meurt en 194 avant J.-C.

§ 3. La 2<sup>e</sup> année (193 av. J.-C.) de l'empereur *Hoei*, commence le règne de *Ou Hoei*, roi *Ngai*. Il meurt en 187 avant J.-C.

§ 4. La 2<sup>e</sup> année (186 av. J.-C.) de l'impératrice *Lu* commence le règne de *Ou Yeou*, roi *Kong*. Il meurt en 178 avant J.-C.

§ 5. La 3<sup>e</sup> année (177 av. J.-C.) de la première période de l'empereur *Wen* commence le règne de *Ou Tchou*, roi *Tsing*. Il meurt en 157 avant J.-C., sans laisser de postérité et son royaume est supprimé.

§ 6. La 2<sup>e</sup> année de la première période de l'empereur *King*, le 3<sup>e</sup> mois, au jour *kia-yn* (12 mai 155), le royaume de *Tch'ang-cha* est rétabli, mais au profit d'un membre de la famille *Lieou*, à savoir *Lieou Fa*, roi *Ting*, fils de l'empereur *King*. *Lieou Fa* meurt en 129.

§ 7. La 1<sup>e</sup> année (128 av. J.-C.) *yuen-cho* est la première de *Lieou Yong*, roi *K'ang* (150), fils du précédent. Il meurt en 101 avant J.-C.

XXV. — Royaume de **Tch'ang-chan**, puis de **Tchen-ting**

§ 1. La 1<sup>e</sup> année de l'impératrice *Lu*, le 4<sup>e</sup> mois, au jour *sin-mao* (6 juin 187), le royaume de *Tch'ang-chan* est constitué au profit de *Pou-i*,

roi *Ngai*, fils supposé de l'empereur *Hoei*. *Pou-i* meurt en cette même année.

§ 2. La 2<sup>e</sup> année de l'impératrice *Lu*, le 7<sup>e</sup> mois, au jour *koei-se* p.106 (2 août 186), le titre de roi de *Tch'ang-chan* est donné à *I*, fils supposé de l'empereur *Hoei*. En 184, *I* est nommé empereur ([151](#)).

§ 3. La 4<sup>e</sup> année de l'impératrice *Lu*, le 5<sup>e</sup> mois, au jour *ping-tch'en* (15 juin 184), le titre de roi de *Tch'ang-chan* est donné à *Tch'ao*, fils supposé de l'empereur *Hoei*. *Tch'ao* est mis à mort en 180 avant J.-C. Son royaume est supprimé.

§ 4. La 5<sup>e</sup> année (145 av. J.-C.) de la seconde période de l'empereur *King*, le 3<sup>e</sup> mois, au jour *ting-se* ([152](#)), le royaume de *Tch'ang-chan* est rétabli au profit de *Lieou Choen*, roi *Hien*, fils de l'empereur *King*. *Lieou Choen* meurt en 114 avant J.-C., après 32 ans de règne.

§ 5. La 4<sup>e</sup> année (113 av. J.-C.), le royaume de *Tch'ang-chan* prend le nom de royaume de *Tchen-ting*, et le titre de roi de *Tchen-ting* est attribué à *Lieou P'ing*, roi *K'ing*, fils du précédent. (*Lieou P'ing* meurt en 90 avant J.-C.).

#### XXVI. — Royaume de **Tchao** ; capitale : *Han-tan* ([153](#))

§ 1. La 4<sup>e</sup> année (203 av. J.-C.) de *Kao-tsou*, ce royaume est donné à *Tchang Eul* qui meurt en cette même année.

§ 2, La 5<sup>e</sup> année (202 av. J.-C.) de *Kao-tsou* est la première du règne de *Tchang Ngao*, fils du précédent. En 199, *Tchang Ngao* est dégradé après 4 ans de règne.

§ 3. La 9<sup>e</sup> année (198 av. J.-C.) de *Kao-tsou*, le titre de roi de *Tchao* est conféré à *Lieou Jou-i*, roi *Yn*, fils de *Kao-tsou*. En 195, *Lieou Jou-i* est mis à mort par l'impératrice *Lu*, après un règne de 4 ans.

§ 4. La 1<sup>e</sup> année (194 av. J.-C.) de l'empereur *Hoei* est la première du règne de *Lieou Yeou*, roi *Yeou*, ex-roi de *Hoai-yang* (cf. V, § 1). En 181, *Lieou Yeou* est mis à mort par l'impératrice *Lu*, après un règne de 14 ans.

§ 5. p.<sub>107</sub> La 7<sup>e</sup> année (181 av. J.-C.) de l'impératrice *Lu*, le titre de roi de *Tchao* est donné à *Lieou K'oei*, roi *Kong*, fils de *Kao-tsou* et ex-roi de *Leang* (cf. XIV, § 2). *Lieou K'oei* se tue en cette même année.

§ 6. La 8<sup>e</sup> année (180 av. J.-C.) de l'impératrice *Lu*, le titre de roi de *Tchao* est donné à *Lu Lou*, fils de *Lu Che-tche* et neveu de l'impératrice *Lu*. En cette même année, *Lu Lou* est mis à mort et son royaume est supprimé.

§ 7. La 1<sup>e</sup> année de l'empereur *Wen*, le 10<sup>e</sup> mois, au jour *keng-siu* (15 novembre 180), le royaume de *Tchao* est rétabli au profit de *Lieou Soei*, fils de *Lieou Yeou* (cf. plus haut, § 4). En 154, après 26 ans de règne, *Lieou Soei* se révolte ; il est mis à mort et son royaume est supprimé.

8. La 5<sup>e</sup> année (152 av. J.-C.) de l'empereur *King*, le royaume de *Tchao* est rétabli au profit de *Lieou P'ong-tsou*, roi *King-sou*, fils de l'empereur *King* et ex-roi de *Koang-tch'oan*. (*Lieou P'ong-tsou* meurt en 92 av. J.-C.).

XXVII. — Royaume de **Tchen-ting**. (Cf. Roy. de Tch'ang-chan, n° XXV.)

### XXVIII. — Royaume de **Tch'eng-yang**

§ 1. La 2<sup>e</sup> année de la première période de l'empereur *Wen*, le 2<sup>e</sup> mois, au jour *i-mao* (15 mars 178), commence la première année du règne de *Lieou Tchang*, roi *King*, fils de *Lieou Fei* (cf. XXXVII, § 2), Il meurt en 177, après 2 années de règne.

§ 2. La 4<sup>e</sup> année (176 av. J.-C.) de la première période de l'empereur *Wen* est la première du règne de *Lieou Hi*, roi *Kong*, fils du précédent. En 169, après 8 ans de règne, *Lieou Hi* est nommé roi de *Hoai-nan*, et le royaume de *Tch'eng-yang* devient une commanderie rattachée au royaume de *Ts'i* ; mais, en 164, le royaume de *Tch'eng-yang* est rétabli, et *Lieou Hi* est de nouveau appelé à y régner. Il meurt en 144 avant J.-C., après un second règne de 21 ans.

§ 3. p.108 La 1<sup>e</sup> année (143 av. J.-C.) de la dernière période de l'empereur *King* est la première du règne de *Lieou Yen*, roi *K'ing*, fils du précédent. Il meurt en 118 avant J.-C., après 26 ans de règne.

§ 4. La 6<sup>e</sup> année (117 av. J.-C.) *yuen-cheou* est la première du règne de *Lieou I*, roi *King*, fils du précédent. Il meurt en 109 avant J.-C., après 9 années de règne.

§ 5. La 3<sup>e</sup> année (108 av. J.-C.) *yuen-fong* est la première du règne de *Lieou Ou*, roi *Hoei*, fils du précédent. (*Lieou Ou* meurt en 97 avant J.-C., après 12 années de règne).

XXIX. — Royaume de **Tchong-chan** ; capitale : *Lou-nou* (154)

§ 1. La 3<sup>e</sup> année de la première période de l'empereur *King*, le 6<sup>e</sup> mois, au jour *i-hai* (155) (27 juillet 154), le royaume de *Tchong-chan* est institué au profit de *Lieou Cheng*, roi *Tsing*, fils de l'empereur *King*. *Lieou Cheng* meurt en 113 avant J.-C., après un règne de 42 ans.

§ 2. La 5<sup>e</sup> année (112 av. J.-C.) *yuen-ting* est la première de *Lieou Tch'ang*, roi *Ngai*, fils du précédent. Il meurt en cette même année.

§ 3. La 6<sup>e</sup> année (111 av. J.-C.) *yuen-ting* est la première de *Lieou Koen-tch'e*, roi *K'ang*, fils du précédent. (*Lieou Koen-tch'e* meurt en 90 avant J.-C.).

XXX. — Royaume de **Tch'ou** ; capitale : *P'ong-tch'eng* (156)

§ 1. La 5<sup>e</sup> année (202 av. J.-C.) de *Kao-tsou*, le roi de *Ts'i*, *Han Sin*, p.109 échange son titre contre celui de roi de *Tch'ou*. Cette année même, il se révolte et est dégradé.

§ 2. La 6<sup>e</sup> année de *Kao-tsou*, le 1<sup>er</sup> mois, au jour *ping-ou* (6 mars 201), commence la première année du règne de *Lieou Kiao*, roi *Yuen*, frère cadet de *Kao-tsou*. Il règne jusqu'en l'an 179, soit 23 ans.

§ 3. La 2<sup>e</sup> année (178 av. J.-C.) de la première période de l'empereur *Wen* est la première du règne de *Lieou Yng* (157), roi *I*, fils du précédent. Il règne jusqu'en l'an 175, soit 4 ans.

§ 4. La 6<sup>e</sup> année (174 av. J.-C.) de la première période de l'empereur *Wen* est la première du règne de *Lieou Ou*, fils du précédent. En 154 avant J.-C., après 21 ans de règne, *Lieou Ou* se révolte ; il est mis à mort et son royaume est enlevé à ses descendants.

§ 5. La 4<sup>e</sup> année (153 av. J.-C.) de l'empereur *King* est la première du règne de *Lieou Li*, roi *Wen*, fils du premier roi *Lieou Kiao*. Il règne jusqu'en l'an 151, soit 3 ans.

§ 6. La 7<sup>e</sup> année (150 av. J.-C.) de l'empereur *King* est la première du règne de *Lieou Tao*, roi *Ngan*, fils du précédent. Il règne jusqu'en 129 avant J.-C., soit 22 ans.

§ 7. La 1<sup>e</sup> année (128 av. J.-C.) *yuen-cho* est la première du règne de *Lieou Tchou*, roi *Siang*, fils du précédent. Il règne jusqu'en 115 avant J.-C., soit 14 ans (158).

§ 8. La 3<sup>e</sup> année (114 av. J.-C.) *yuen-ting* est la première du règne de *Lieou Choen*, roi *Tsie*, fils du précédent (159).

XXXI. — p.110 Royaume de **Tse-ch'ouan** ; capitale : *Ki* (160)

§ 1. La 16<sup>e</sup> année de la première période de l'empereur *Wen*, le 4<sup>e</sup> mois, au jour *ping yn* (11 mai 164), ce royaume est institué au profit de *Lieou Hien*, fils de *Lieou Fei* (cf. XXXVII, § 2). En 154 avant J.-C., après 11 ans de règne, *Lieou Hien* se révolte ; il est mis à mort.

§ 2. La 3<sup>e</sup> année (154 av. J.-C.) de l'empereur *King*, *Lieou Tche*, roi *I*, ex-roi de *Tsi-peï* (cf. XXXIII, § 2), est nommé roi de *Tse tch'ouan*. Il meurt en 130 avant J.-C., après 35 ans de règne (on additionne les années passées dans le *Tsi-peï* aux années passées dans le *Tse-tch'ouan*).

§ 3. La 6<sup>e</sup> année (129) *yuen-koang* est la première du règne de *Lieou Kien*, roi *Tsing*, fils du précédent. Il meurt en 110 avant J.-C., après 20 ans de règne.

§ 4. La 2<sup>e</sup> année (109) *yuen-fong* est la première du règne de *Lieou I*, roi *King*, fils du précédent. (Il meurt en 75 av. J.-C., après 35 années de règne).

#### XXXII. — Royaume de **Tsi-nan**

§ 1. La 16<sup>e</sup> année de la première période de l'empereur *Wen*, le 4<sup>e</sup> mois, au jour *ping-yn* (11 mai 164), ce royaume est institué au profit de *Lieou Pi-koang*, fils de *Lieou Fei* (cf. XXXVII, § 2). En 154 avant J.-C., après 11 années de règne, *Lieou Pi-koang* se révolte ; il est mis à mort et son royaume est supprimé.

#### XXXIII. — Royaume de **Tsi-pei**

§ 1. La 2<sup>e</sup> année de la première période de l'empereur *Wen*, le 2<sup>e</sup> mois, au jour *i-mao* (25 mars 178), commence le règne de *Lieou Hing-kiu*, fils de *Lieou Fei* (cf. XXXVII, § 2). L'année suivante, <sup>p.111</sup> il est mis à mort pour cause de rébellion et son royaume est supprimé.

§ 2. La 16<sup>e</sup> année de la première période de l'empereur *Wen*, le 4<sup>e</sup> mois, au jour *ping-yn* (11 mai 164), le royaume de *Tsi-pei* est rétabli au profit de *Lieou Tche*, fils de *Lieou Fei* (cf. XXXVII, § 2). En 154 avant J.-C., après 11 ans de règne, *Lieou Tche* est nommé roi de *Tse tch'oan*.

§ 3. La 4<sup>e</sup> année (153 av. J.-C.) de la première période de l'empereur *King*, *Lieou P'o* (cf. II, § 1) échange le titre de roi de *Heng-chan* contre celui de roi de *Tsi-pei* ; il meurt l'année suivante (161) et reçoit le titre posthume de roi *Tcheng*.

§ 4. La 6<sup>e</sup> année (151 av. J.-C.) de la première période de l'empereur *King*, est la première du règne de *Lieou Hou*, roi *Tch'eng*, fils du précédent. (Il meurt en 98 av. J.-C., après 54 ans de règne.)

XXXIV. — Royaume de **Tsi-tch'ouan**

§ 1. La 6<sup>e</sup> année de la seconde période de l'empereur *King*, le 5<sup>e</sup> mois, au jour *ping-siu* (15 juin 144), le royaume de *Tsi-tch'ouan* est constitué avec un débris du royaume de *Leang*, au profit de *Lieou Ming*, fils de *Lieou Ou* (cf. XVI, § 5). En 138, *Lieou Ming* est dégradé et son royaume devient une commanderie.

XXXV. — Royaume de **Tsi-tong**

§ 1. La 6<sup>e</sup> année de la seconde période de l'empereur *King*, le 5<sup>e</sup> mois, au jour *ping-siu* (15 juin 144), le royaume de *Tsi-tong* est constitué aux dépens du royaume de *Ts'í* et au profit de *Lieou P'ong-li*, fils de *Lieou Ou* (cf. XIV, § 5). En 116 avant J.-C., après 29 ans de p.112 règne, *Lieou P'ong-li* est dégradé et son royaume devient la commanderie de *Ta-ho*.

XXXVI. Royaume de **Tsi-yn**

§ 1. La 6<sup>e</sup> année de la seconde période de l'empereur *King*, le 5<sup>e</sup> mois, au jour *ping-siu* (15 juin 144), le royaume de *Tsi-yn* est constitué au détriment du royaume de *Ts'í* et au profit de *Lieou Pou-che*, roi *Ngai*, fils de *Lieou Ou* (cf. XIV, § 5). En 143, *Lieou Pou-che* meurt sans postérité et son royaume est supprimé.

XXXVII. Royaume de **Ts'í** ; capitale : *Lin-tse* ([162](#))

§ 1. La quatrième année (203 av. J.-C.) de *Kao-tsou*, *Han Sin* est nommé roi de *Ts'í*. L'année suivante, il échange ce titre contre celui de roi de *Tch'ou* (cf. XXX, § 1).

§ 2. La sixième année de *Kao-tsou*, le 1<sup>er</sup> mois, au jour *jen-tse* ([163](#)) (12 mars 201), commence la première année du règne de *Lieou Fei*, roi

*Tao-hoei*, fils de *Kao-tsou*. Il meurt en 189 avant J.-C., après 13 années de règne.

§ 3. La septième année (188 av. J.-C.) de l'empereur *Hoei* est la première du règne de *Lieou Siang*, roi *Ngai*, fils du précédent. Il meurt en 179 avant J.-C., après 10 ans de règne.

§ 4. La deuxième année (178 av. J.-C.) de la première période de l'empereur *Wen* est la première du règne de *Lieou Tso*, roi *Wen*, fils du précédent. Il meurt en 165 avant J.C., après 14 ans de règne ; il ne laisse pas de descendants.

§ 5. La seizième année de l'empereur *Wen*, le 4<sup>e</sup> mois, au jour *ping-yn* (11 mai 164), commence la première année du règne de *Lieou Tsian-lu*, roi *Hiao*, fils du premier roi *Lieou Fei*. Il meurt en 154 avant J.-C., après 11 ans de règne.

§ 6. La 4<sup>e</sup> année (153 av. J.-C.) de la première période de <sup>p.113</sup> l'empereur *King* est la première du règne de *Lieou Cheou*, roi *I*, fils du précédent. Il meurt en 132 avant J.-C., après 22 années de règne.

§ 7. La 4<sup>e</sup> année (131 av. J.-C.) *yuen-koang* est la première du règne de *Lieou Ts'é-tch'ang*, roi *Li*, fils du précédent ; il se tue en 127 avant J.-C., après cinq années de règne. Comme il ne laisse pas de descendants, son royaume est supprimé.

§ 8. La 6<sup>e</sup> année *yuen-cheou*, le 4<sup>e</sup> mois au jour *i-se* (12 juin 117), le royaume de *Ts'i* est rétabli au profit de *Lieou Hong*, roi *Hoai*, fils de l'empereur *Ou*. Il meurt en 110 avant J.-C. après 8 ans de règne ; il ne laisse pas de descendants et son royaume est supprimé.

XXXVIII. — Royaume de **Ts'ing-ho** ; capitale : *Tsi-yang* (164)

§ 1. La 3<sup>e</sup> année de la seconde période de l'empereur *King*, le 3<sup>e</sup> mois, au jour *ting-yeou* (165) (13 mai 147), le royaume de *Ts'ing-ho* est institué au profit de *Lieou Tch'eng*, roi *Ngai*, fils de l'empereur *King*. En 136, *Lieou Tch'eng* meurt sans descendants ; son royaume est supprimé.

§ 2. La 4<sup>e</sup> année *yuen-ting* (113 av. J.-C.), le royaume de *Ts'ing-ho* est rétabli au profit de *Lieou I*, roi *Kang*, fils de *Lieou Teng* (cf. XXII, § 6) et ex-roi de *Tai*. (*Lieou I* meurt en 95 avant J.-C.).

XXXIX. — Royaume de **Yen** ; capitale *Ki* (166)

§ 1. La 5<sup>e</sup> année de *Kao-tsou*, le 9<sup>e</sup> mois intercalaire, au jour *jen-tse* (13 nov. 202), commence le règne de *Lou Koan*. En 196, p.114 après 7 ans de règne, *Lou Koan* passe aux *Hiong-nou* et son titre de roi lui est enlevé.

§ 2. La 12<sup>e</sup> année de *Kao-tsou*, le 2<sup>e</sup> mois (168), au jour *kia-ou* (23 mars 195), *Lieou Kien*, roi *Ling*, fils de *Kao-tsou*, est nommé roi de *Yen*. En 181 avant J.-C., il meurt, après 15 ans de règne ; l'impératrice *Lu* fait périr son fils afin que le royaume de *Yen* tombe en déshérence.

§ 3. La 8<sup>e</sup> année de l'impératrice *Lu*, le 10<sup>e</sup> mois, au jour *sin-se* (21 décembre 181), le titre de roi de *Yen* est donné à *Lu T'ong*, fils de *Lu T'ai* et petit-neveu de l'impératrice *Lu*. Le 9<sup>e</sup> mois de la même année (169), *Lu T'ong* est mis à mort et son royaume est supprimé.

§ 4. La 1<sup>e</sup> année de la première période de l'empereur *Wen*, le 10<sup>e</sup> mois, au jour *keng-siu* (15 novembre 180), le titre de roi de *Yen* est donné à *Lieou Tsé*, roi *King*, ex-roi de *Lang-ya* (cf. XIII, § 1) et cousin de *Kao-tsou*. En 178, *Lieou Tsé* meurt après deux années de règne.

§ 5. La 3<sup>e</sup> année (177 av. J.-C.) de la première période de l'empereur *Wen* est la première du règne de *Lieou Kia*, roi *K'ang*, fils du précédent, Il meurt en 152 avant J.-C., après 26 ans de règne.

§ 6. La 6<sup>e</sup> année (151 av. J.-C.) de la première période de l'empereur *King* est la première du règne de *Lieou Ting-kouo*, fils du précédent. Il se tue en 128 avant J.-C., son royaume est supprimé.

§ 7. La 6<sup>e</sup> année *yuen-cheou*, le 4<sup>e</sup> mois, au jour *i-se* (12 juin 117), *Lieou Tan*, roi *Ts'é*, fils de l'empereur *Ou*, est nommé roi de *Yen*. Il meurt en 80 avant J.-C.

**B.** TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DES ROIS APPARTENANT À LA  
FAMILLE LIEOU

I. — p.115 Fils ou parents de *Kao-tsou* (170)

1. — **Lieou Hi**, frère aîné de *Kao-tsou*, roi de *Tai* (déc. 206-202).  
**Lieou Pi**, fils du précédent, roi de *Ou* (nov. 196-154).
2. — **Lieou Kiao**, roi *Yuen*, frère cadet de *Kao-tsou*, roi de *Tch'ou* (6 mars 201-179).
  - a) **Lieou Yng**, roi *I*, fils du précédent, roi de *Tch'ou* (178-175).  
**Lieou Ou**, fils du précédent, roi de *Tch'ou* (174-154).
  - b) **Lieou Li**, roi *Wen*, fils de *Lieou Kiao*, roi de *Tch'ou* (153-151).  
**Lieou Tao**, roi *Ngan*, fils du précédent, roi de *Tch'ou* (150-129).  
**Lieou Tchou**, roi *Siang*, fils du précédent, roi de *Tch'ou* (128-115). **Lieou Choen**, roi *Tsie*, fils du précédent, roi de *Tch'ou* (114-101).
3. — **Lieou Kia**, cousin germain de *Kao-tsou*, roi de *King* (6 mars 201-196).
4. — **Lieou Fei**, roi *Tao-hoei*, fils de *Kao-tsou*, roi de *Ts'í* (12 mars 201-189).
  - a) **Lieou Siang**, roi *Ngai*, fils du précédent, roi de *Ts'í* (188-179).  
**Lieou Tso**, roi *Wen*, fils du précédent, roi de *Ts'í* (178-165).
  - b) **Lieou Tsiang-lu**, roi *Hiao*, fils de *Lieou Fei*, roi de *Ts'í* (164-154).  
**Lieou Cheou**, roi *I*, fils du précédent, roi de *Ts'í* (153-132).  
**Lieou Ts'e-tch'ang**, roi *Li*, fils du précédent, roi de *Ts'í* (131-127).
  - c) **Lieou Tchang**, roi *King*, fils de *Lieou Fei*, roi de *Tch'eng-yang* (178-177).  
**Lieou Hi**, roi *Kong*, fils du précédent, roi de *Tch'eng-yang* (176-169), puis roi de *Hoai-nan* (168-165), puis roi de *Tch'eng-yang* (164-144).

- Lieou Yen**, roi *King*, fils du précédent, roi de *Tch'eng-yang* (143-118).
- Lieou I**, roi *King*, fils du précédent, roi de *Tch'eng-yang* (117-109).
- Lieou Ou**, roi *Hoei*, fils du précédent, roi de *Tch'eng-yang* (108-97).
- d) **Lieou Hing-kiu**, fils de *Lieou Fei*, roi de *Tsi-pei* (178-177).
- e) **Lieou Tche**, roi *I*, fils de *Lieou Fei*, roi de *Tsi-pei* (164-154), puis roi de *Tse-tch'ouan* (154-130).
- Lieou Kien**, roi *Tsing*, fils du précédent, roi de *Tse-tch'ouan* (129-110).
- Lieou I**, roi *K'ing*, fils du précédent, roi de *Tse-tch'ouan* (109-75).
- f) **Lieou Pi-koang**, fils de *Lieou Fei*, roi de *Tsi-nan* (11 mai 164-154).
- g) **Lieou Hien**, fils de *Lieou Fei*, roi de *Tse-tch'ouan* (11 mai 164-154).
- h) **Lieou K'iong**, fils de *Lieou Fei*, roi de *Kiao-si* (11 mai 164-154).
- i) **Lieou Hiong-k'iu**, fils de *Lieou Fei*, roi de *Kiao-tong* (11 mai 164-154).
5. — **Lieou Tchang**, roi *Li*, fils de *Kao-tsou*, roi de *Hoai-nan* (196-174).
- a) **Lieou Ngan**, fils du précédent, roi de *Hoai-nan* (11 mai 164-122).
- b) **Lieou Se**, fils de *Lieou Tchang*, roi de *Lou-kiang* (11 mai 164-153), puis roi de *Heng-chan* (153-122).
- c) **Lieou P'o**, roi *Tcheng*, fils de *Lieou Tchang*, roi de *Heng-chan* (11 mai 164-153), puis roi de *Tsi-pei* (153-152).
- Lieou Hou**, roi *Tch'eng*, fils du précédent, roi de *Tsi-pei* (151-98).
6. — **Lieou Jou-i**, roi *Yn*, roi de *Kao-tsou*, roi de *Tchao* (198-195).
7. — <sup>p.117</sup> **Lieou Heng**, fils de *Kao-tsou*, roi de *Tai* (10 mars 196-14 nov. 180), puis empereur ; ce fut l'empereur *Wen*.
8. — **Lieou K'oei**, roi *Kong*, fils de *Kao-tsou*, roi de *Leang* (196-182), puis roi de *Tchao* (181)

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

Tome III

9. — **Lieou Yeou**, roi *Yeou*, fils de *Kao-tsou*, roi de *Hoai-yang* (29 avril 196-195), puis roi de *Tchao* (194-181).
- a) **Lieou Soei**, fils du précédent, roi de *Tchao* (15 nov. 180-154).
- b) **Lieou Pi-kiang**, roi *Wen*, fils de *Lieou Yeou*, roi de *Ho-kien* (15 mars 178-166).
- Lieou Fou**, roi *Ngai*, fils du précédent, roi de *Ho-kien* (165).
10. — **Lieou Kien**, roi *Ling*, fils de *Kao-tsou*, roi de *Yen* (23 mars 195-181).
11. — **Lieou Tsé**, roi *King*, cousin de *Kao-tsou*, roi de *Lang-ya* (181), puis roi de *Yen* (15 nov. 180-178).
- Lieou Kia**, roi *K'ang*, fils du précédent, roi de *Yen* (177-152).
- Lieou Ting-kouo**, fils du précédent, roi de *Yen* (151-128).

### II. — Fils de l'empereur *Wen*

1. — **Lieou I**, roi *Hoai*, fils de l'empereur *Wen*, roi de *Leang* (15 mars 178-169).
2. — **Lieou Ou**, roi *Hiao*, fils de l'empereur *Wen*, roi de *Tai* (15 mars 178-177), puis roi de *Hoai-yang* (176-170), puis roi de *Leang* (168-144).
- a) **Lieou Mai**, roi *Kong*, fils du précédent, roi de *Leang* (143-137).
- Lieou Siang**, roi *P'ing*, fils du précédent, roi de *Leang* (136-97).
- b) **Lieou Ming**, fils de *Lieou Ou*, roi de *Tsi-tch'oan* (15 juin 144-138).
- c) **Lieou P'ong-li**, fils de *Lieou Ou*, roi de *Tsi-tong* (15 juin 144-116).
- d) **Lieou Ting**, roi *Ngai*, fils de *Lieou Ou*, roi de *Chan-yang* (15 juin 144-136).
- e) **Lieou Pou-che**, roi *Ngai*, fils de *Lieou Ou*, roi de *Tsi-yn* (15 juin 144-143).
3. — **Lieou Ts'an**, roi *Hiao*, fils de l'empereur *Wen*, roi de *T'ai-yuen* (15 mars 178-177), puis roi de *Tai* (176-162).

p.118 **Lieou Teng**, roi *Kong*, fils du précédent, roi de *Tai* (161-133).

**Lieou I**, fils du précédent, roi de *Tai* (132-114), puis roi de *Tsing-ho* (113-95).

### III. — Fils de l'empereur *King*

1. — **Lieou Té**, roi *Hien*, fils de l'empereur *King*, roi de *Ho-kien* (12 mai 155-130).

**Lieou Pou-hai**, roi *Kong*, fils du précédent, roi de *Ho-kien* (129-126).

**Lieou K'an**, roi *Kang*, fils du précédent, roi de *Ho-kien* (125-114).

**Lieou Cheou**, roi *K'ing*, fils du précédent, roi de *Ho-kien* (113-98).

2. — **Lieou Ngo**, roi *Ngai*, fils de l'empereur *King*, roi de *Lin-kiang* (12 mai 155-153).

3. — **Lieou Yu**, roi *Kong*, fils de l'empereur *King*, roi de *Lou* (27 juil. 154-129).

**Lieou Koang**, roi *Ngan*, fils du précédent, roi de *Lou* (128-89).

4. — **Lieou Fei**, roi *I*, fils de l'empereur *King*, roi de *Jou-nan* (12 mai 155-154), puis roi de *Kiang-tou* (21 juillet 153-128).

**Lieou Kien**, fils du précédent, roi de *Kiang-tou* (127-121).

5. — **Lieou P'ong-tsou**, roi *King-sou*, fils de l'empereur *King*, roi de *Koang-tch'oan* (12 mai 155-153), puis roi de *Tchao* (152-92).

6. — **Lieou Fa**, roi *Ting*, fils de l'empereur *King*, roi de *Tch'ang-cha* (12 mai 155-129).

**Lieou Yong**, roi *K'ang*, fils du précédent, roi de *Tch'ang-cha* (128-101).

7. — **Lieou Toan**, roi *Yu*, fils de l'empereur *King*, roi de *Kiao-si* (27 juil. 154-108).

8. — **Lieou Cheng**, roi *Tsing*, fils de l'empereur *King*, roi de *Tchong-chan* (27 juil. 154-113).  
**Lieou Tch'ang**, roi *Ngai*, fils du précédent, roi de *Tchong-chan* (112).  
**Lieou Koen-tch'e**, roi *K'ang*, fils du précédent, roi de *Tchong-chan* (111-90).
9. — **Lieou Tch'e**, fils de l'empereur *King*, roi de *Kiao-tong* (22 avril 153-18 juin 150), puis empereur ; ce fut l'empereur *Ou*.
10. — <sup>p.119</sup> **Lieou Yong**, roi *Min*, fils de l'empereur *King*, roi de *Lin-kiang* (28 déc. 151-147).
11. — **Lieou Yue**, roi *Hoei*, fils de l'empereur *King*, roi de *Koang-tch'oan* (26 mai 148-137).  
**Lieou Ts'i**, roi *Mou*, fils du précédent, roi de *Koang-tch'oan* (136-92).
12. — **Lieou Ki**, roi *K'ang*, fils de l'empereur *King*, roi de *Kiao-tong* (26 mai 148-121).  
a) **Lieou Hien**, roi *Ngai*, fils du précédent, roi de *Kiao-tong* (120-107).  
**Lieou Tong-p'ing**, roi *Tai*, fils du précédent, roi de *Kiao-tong* (119-83).  
b) **Lieou K'ing**, roi *Kong*, fils de *Lieou Ki*, roi de *Leou-ngan* (3 août 121-84).
13. — **Lieou Tch'eng**, roi *Ngai*, fils de l'empereur *King*, roi de *Ts'ing-ho* (13 mai 147-136).
14. — **Lieou Choen**, roi *Hien*, fils de l'empereur *King*, roi de *Tch'ang-chan* (145-114).  
a) **Lieou P'ing**, roi *K'ing*, fils du précédent, roi de *Tchen-ting* (113-90).  
b) **Lieou Chang**, roi *Se*, fils cadet de *Lieou Choen*, roi de *Se-choei* (113-104).  
**Lieou Ngan-che**, roi *Ngai*, fils du précédent, roi de *Se-choei* (103).

IV. — Fils de l'empereur *Ou*

1. — **Lieou Hong**, roi *Hoai*, fils de l'empereur *Ou*, roi de *Ts'i* (12 juin 117-110).
2. — **Lieou Tan**, roi *Ts'é*, fils de l'empereur *Ou*, roi de *Yen* (12 juin 117-80).
3. — **Lieou Siu**, roi *Li*, fils de l'empereur *Ou*, roi de *Koang-ling* (12 juin 117-54).
4. — **Lieou Po**, roi *Ngai*, fils de l'empereur *Ou*, roi de *Tch'ang-i* (17 juillet 97-87).

@

## CHAPITRE XVIII

### SIXIÈME TABLEAU

TABLEAU PAR ANNÉES  
DES HOMMES MÉRITANTS QUI FURENT NOMMÉS MARQUIS  
AU TEMPS DE KAO-TSOU

@

p.120 Le duc grand astrologue dit : Dans l'antiquité les titres de gloire des sujets (du souverain) étaient distingués en cinq catégories (101) : par la vertu maintenir debout le temple ancestral et assurer la tranquillité des dieux p.121 de la terre et des moissons, (c'est le mérite qu'on appelait *hiun* ; (le mérite qui se réalisait) par les paroles était appelé *lao* ; (celui qui se réalisait) par l'usage de la force s'appelait *kong* ; (celui qui consistait à) illustrer son rang s'appelait *fa* ; (celui qui se réalisait en) se répétant de jour en jour s'appelait *yue*. — Le serment qu'on prononçait en conférant l'investiture de l'ennoblissement était le suivant :

« A moins que le (*Hoang*) *Ho* ne devienne (mince) comme une ceinture, à moins que le *T'ai-chan* ne devienne (petit) comme une pierre à aiguiser, puisse votre royaume jouir ainsi d'un calme perpétuel et puissiez-vous le transmettre d'une manière continue à vos descendants (102).

— Au début, il n'arriva jamais qu'on ne désirât affermir la tige et la souche (de sa p.122 race), mais les rameaux et les feuilles (103) petit à petit s'affaissèrent (104) et graduellement s'amoindrirent.

Pour moi, j'ai lu ce qui concerne les sujets méritants de *Kao-tsou* qui furent marquis ; j'ai examiné l'origine de leur ennoblissement et les causes pour lesquelles ils le perdirent et j'ai dit : « Bien différent est ce que j'avais appris (105) ! »

Le *Chou* (*King*) dit :

« Il établit l'union et l'harmonie entre les dix mille principautés (106).

(Toutes ces principautés) se transmirent sous (les dynasties) *Hia* et *Chang* ; il y en eut qui durèrent plusieurs milliers d'années. Quant aux *Tcheou*, ils conférèrent huit cents fiefs (107) ; après (les rois) *Yeou* (781-771 av. J.-C.) et *Li* (?-842 av. J.-C.), on les voit dans le *Tch'oen ts'ieou* (108). Dans le p.123 *Chang chou* (109), il y a le marquis de *T'ang* (110) et le comte de *Yu* (111) ; (leurs descendants) traversèrent les trois dynasties (112). Pendant plus de mille années, ils conservèrent leur intégrité en servant de barrières et de gardes aux Fils du Ciel ; comment ne serait-ce pas qu'ils étaient sincèrement attachés à la bonté et à la justice et qu'ils observaient les lois du souverain ?

Lorsque les *Han* arrivèrent au pouvoir, les sujets méritants qui reçurent des fiefs furent au nombre de plus de cent (113). L'empire venait d'être pacifié ; c'est pourquoi, dans les grandes villes et dans les centres importants, il y avait eu dispersion et disparition des familles et des personnes, et, si on en faisait le compte, on ne trouvait que les deux ou trois dixièmes (de la population primitive) ; aussi les plus grands seigneurs ne possédaient-ils pas plus de dix mille familles, et les plus petits cinq à six cents foyers. Plusieurs générations plus tard, les gens du peuple revinrent tous dans leur pays et leur village ; les familles augmentèrent et se multiplièrent ; p.124 (des seigneurs) tels que les *Siao* (114), les *Ts'ao* (115), les (marquis de) *Kiang* (116), les *Koan* (117) parvinrent parfois à posséder jusqu'à quarante mille (foyers) ; les plus petits se doublèrent. Telles furent la prospérité et l'abondance. Leurs descendants furent arrogants et déréglés ; ils oublièrent leurs ancêtres ; ils se livrèrent aux débauches. Lorsqu'on arriva à l'époque *t'ai-tch'ou* (104-101 av. J.-C.), après une période de cent ans, il n'y avait plus que cinq seigneurs (118) ; tous les autres étaient tombés sous le coup de la loi et avaient laissé déchoir le mandat (dont ils avaient été investis) ; ils avaient perdu leurs royaumes et

n'existaient plus <sup>1</sup>. Le filet (des lois) était d'ailleurs un <sup>p.125</sup> peu trop serré ; tous cependant n'avaient personnellement aucun respect pour les défenses qui étaient en vigueur à leur époque.

Si la génération dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui prend sa connaissance de la conduite de l'antiquité pour s'y regarder comme dans un miroir, (elle constatera) qu'elle est loin d'être entièrement conforme (à l'antiquité). Les empereurs et les rois (119) ont observé des rites différents et se sont appliqués à des œuvres diverses, mais ils ont pris pour règle essentielle d'accomplir des actions méritoires (120) ; comment pourrait-on dire que (notre génération) s'attache (au même principe) ? Si l'on examine pour quelles raisons les uns ont obtenu les honneurs et la faveur et pour quelles raisons les autres ont été dégradés et couverts de honte, on verra ainsi qu'il y a eu de notre temps une forêt de fautes commises. Comment serait-ce bien conforme à ce que nous avons appris sur les anciens temps ?

Ainsi donc, j'ai observé avec soin (les familles seigneuriales) depuis leur commencement jusqu'à leur fin et j'ai exposé ce texte sous forme de tableau. Il y a un assez grand nombre de familles dont on n'atteint pas l'origine ou la fin ; j'ai exposé ce qui était clair ; les choses douteuses, je les ai supprimées. Dans la suite, si quelque sage désire remonter (à ces événements) et les débrouiller, il pourra se servir de (ce tableau) pour les regarder (121).

\*

LISTE ALPHABÉTIQUE DES MARQUISATS CRÉÉS  
SOUS LE RÈGNE DE KAO-TSOU

1. (34) <sup>p.127</sup> **Che.** — ? *Lu* (122), \**Ts'í*, 29 avril 201. — ? *Fang-chan*, \**Kong*, 198. — ? *Tch'e*, \**Yang*, 179. — ? *I*, \**K'ang*, 168. — ? *Ts'ien* (123), 124 ; mis à mort en 116.

2. (30) **Che-fang.** — *Yong Tch'e*, \**Sou*, 17 avril 201. — *Yong Kiu* (124), \**Hoang*, 192. — *Yong Ye*, 154. — *Yong Hoan*, \**Tchong*, 144 ; dégradé en 112.

---

<sup>1</sup> Le mot [] se prononce ici *mao* et signifie « épuisé, n'existant plus ».

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

Tome III

- 3.** (14) **Che<sup>1</sup>-yang.** — *Hiang Tch'an* (125), 6 mars 201 ; il meurt en 192 ; son héritier, *Lieou Soei*, est accusé d'un crime et ce marquisat est supprimé.
- 4.** (75) **Chen-tsé.** — *Tchao Tsiang-ye* (126), \*Ts'í, 200 (127) ; dégradé p.128 en 187 ; renommé en 186 ; dégradé en 184 ; renommé en 166. — *Tchao T'éou*, \*Tai, 162. — *Tchao Siun* (128), dégradé en 148. — *Tchao Hou*, \*I, nommé en 145 marquis de *Yu* ; meurt en 124 sans laisser de descendants.
- 5.** (107) **Chen-yang.** — *Loan* (129) *Yue*, 16 février 196. — *Loan Yuen*, \*Tsing, 144. — *Loan Mai-tche*, 140 ; mis à mort en 118.
- 6.** (98) **Fan** (130). — *Kiang Tchan* (131), \*Tchoang, 17 décembre 199 (132). — *Kiang Hiu* (133), \*K'ang, 190. — *Kiang Ki*, 153. — *Kiang Ngan-kouo*, 147 ; assassiné en 122.
- 7.** (24) **Fei** (134). — *Tch'en Ho*, \*Yu, 6 mars 201. — *Tch'en Tch'ang*, \*Kong, 179. — *Tch'en Yen*, 155 ; dégradé en 148. — *Tch'en Tsoei*, fils de *Tch'en Ho*, est nommé marquis de *Tch'ao*, en 144 ; il meurt en 141 (135) sans laisser de descendants.
- 8.** (37) **Fei-jou.** — *Ts'ai Yn*, \*King, 29 avril 201. — *Ts'ai Tch'eng* (136), \*Yen, 177. — *Ts'ai-nou*, 163 ; meurt en 156 sans laisser de descendants.
- 9.** (120) **Fen-yang.** — *Kin Kiang* (137), 14 avril 196. — *Kin Kie*, \*Kong, 185. — *Kin Hou*, \*K'ang, meurt en 141 avant d'être parvenu à l'âge viril. — *Kin Che* est nommé marquis de *Kiang-tseou* en 112 ; il est dégradé le 28 juin 93.
- 10.** (20) **Fen-yn.** — *Tcheou Tch'ang*, \*Tao, 6 mars 201. — *Tcheou K'ai-fang*, \*Ngai, 191. — *Tcheou I*, 175 ; dégradé en 163. — p.129 *Tcheou Tso-kiu* (138), petit-fils de *Tcheou-tch'ang*, est nommé marquis de *Ngan-yang* en 148 ; il est dégradé en 140.
- 11.** (68) **Fou-yang.** — *Tch'en Siu*, \*Kang, 19 novembre 201. — *Tch'en Kia*, \*Kong, 169. — *Tch'en Che*, \*K'ang, 151. — *Tch'en K'iang*, 128 ; dégradé en 121.
- 12.** (35) **Hai-yang.** — *Yao Ou-yu*, \*Ts'í-sin, 29 avril 201. — *Yao Tchao-siang*, \*Ngai, 192. — *Yao Kien*, \*K'ang, 183. — *Yao Cheng*, \*Ngai, 153 ; meurt en 144 sans laisser de descendants.
- 13.** (128) **Hia-siang.** — *Leng* (139) *Eul*, \*Tchoang, 8 décembre 196 (140). — *Leng Chen* (141), 177 ; il est mis à mort en 154.

---

<sup>1</sup> D'après *Se-ma Tch'eng*, le mot pourrait aussi se prononcer *Tche*.

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

### Tome III

- 14.** (108) **Ho-tch'eng.** — *Kong-suen Eul*, \*Hiao, 21 février 196. — *Kong-suen Kien* (142), \*Hoai, 175 ; meurt en 166 sans laisser de descendants.
- 15.** (39) **Ho-yang.** — *Tch'en Kiuen*, \*Tchoang, 29 avril 201. — *Tch'en Sin*, 179 ; dégradé en 177.
- 16.** (95) **Ho-yang.** — *Lieou Tchong*, frère aîné de *Kao-tsou*, est nommé marquis de *Ho-yang* le 22 octobre 199. — Son fils *Lieou Pi* est nommé roi de *Ou* en 193.
- 17.** (40) **Hoai-yn.** — *Han Sin*, nommé marquis de *Hoai-yn* entre le 14 mai et le 12 juin 201. Il se révolte et est tué en 196.
- 18.** (85) **I-che.** — *Tch'en Tch'e*, \*King, 199 (143). — *Tch'en Kiao* (144), p.130 \*Tsing, 188. — *Tch'en Tch'ai* (145), \*K'ing, 154 ; il meurt cette année même, sans laisser de descendants.
- 19.** (102) **I-ling.** — *Ou Tch'eng* (146), 17 octobre 198 (147). — *Ou Tchong*, 191 ; meurt en 181, sans laisser de descendants.
- 20.** (49) **Jen** (148). — *Tchang Yue*, 201 ; dégradé en 185.
- 21.** (4) **Jou-yn.** — *Hia-heou Yng*, \*Wen, 13 février 201. — *Hia-heou Tsao*, \*I, 171. — *Hia-heou Ts'e*, \*Kong, 164. — *Hia-heou P'o*, 133 ; dégradé en 115.
- 22.** (105) **Kai-fong.** — *T'ao Che*, \*Min, 18 février 196. — *T'ao Ts'ing*, \*I, 195. — *T'ao Yen*, \*Tsie, 147. — *T'ao Heou-soei*, 134 ; dégradé en 112 (149).
- 23.** (139) **Kan-ts'iuen** (150). — *Wang King*, \*Yen, 19 juillet 195. — *Wang Mo-yao* (151), \*Tai, 188. — *Wang P'iao* (152), 169 ; dégradé en 147.
- 24.** (65) **Kao-hou.** — *Tch'en Fou-k'i*, 201. — *Tch'en Tch'eng*, \*Chang (153), 175 ; meurt en cette même année, sans laisser de descendants.
- 25.** (100) **Kao-king.** — *Tcheou Tch'eng*, 22 mai 198 (154) ; meurt en 159, après avoir projeté de se révolter. — *Tcheou Yng*, petit-fils de *Tcheou Tch'eng*, est nommé marquis de *Cheng* en 149. — *Tcheou P'ing*, fils du précédent, lui succède à une date inconnue ; il est dégradé en 119 (155).
- 26.** (137) p.131 **Kao-leang.** — *Li Kie*, \*Kong, 24 avril 195 (156). — *Li P'o*, 132 ; dégradé en 122 (157).
- 27.** (130) **Kao-ling.** — *Wang Tcheou* (158), \*Yu, 15 janvier 195 (159). — *Wang Ping-kong* (160), \*Hoei, 185. — *Wang Hing*, 167 ; mis à mort en 154.

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

Tome III

- 28.** (53) **Kao-yuan.** — *Ping Ts'ien* (161), \*Tche, 25 août 201. — *Ping Te*, \*Kien, 194. — *Ping Ou*, \*Hiao (162), 164. — *Ping Sin*, 140 ; dégradé en 138.
- 29.** (83) **K'ao.** — *Tch'en Ts'o* (163), \*Tche, 199 (164). — *Tch'en Yng*, \*Hoai, 192 (165). — *Tch'en Yng*, \*Kong, 173. — *Tch'en Ngan* (166), 159. — On ne connaît pas le nom du successeur de *Tch'en-ngan*, ni la date de son arrivée au pouvoir (167). — *Tch'en Ts'ien-ts'ieou*, 121 ; dégradé en 112.
- 30.** (74) **Keng-kie.** — *Lieou Sin*, fils du frère aîné de *Kao-tsou*, 200 ; en 187, il est nommé marquis à l'intérieur des passes, c'est-à-dire qu'il perd son fief.
- 31.** (118) **Ki.** — *Kong-chang Pou-hai*, \*Tchong (168), 196 (169). — *Kong-chang Ou*, \*I, 193. — *Kong-chang T'ong*, \*K'ang, 166. — *Kong-chang Koang-té*, 139 ; mis à mort en 130.
- 32.** (125) <sup>p.132</sup> **Ki.** — *Hoang Ki-tchong*, \*Tchoang, 27 novembre 196. — *Hoang Yong-cheng*, \*King (170), 168. — *Hoang Ming*, \*Kong, 159. — *Hoang Soei*, 124 ; dégradé en 116.
- 33.** (50) **Ki-k'ieou.** — ? *Siang* (171), 281 ; dégradé en 184 (172).
- 34.** (31) **Ki-p'ou.** — *Tch'en Ou*, \*Kang, 25 avril 201 (173) ; meurt en 163 ; son fils *Tch'en K'i* se révolte et est mis à mort.
- 35.** (138) **Ki-sin.** — *Tch'en Ts'ang*, \*K'oang, 19 juillet 195. — *Tch'en K'ai*, \*I, 185. — *Tch'en Yang*, 162 ; mis à mort en 154.
- 36.** (71) **Ki-yang.** — *Tou Té-tch'en*, \*Tchoang, 200 (174). — *Tou Tan*, \*Tche, 174. — *Tou Ou*, \*Hoai, 131 ; meurt en 124 sans laisser de descendants.
- 37.** (35) **K'i.** — *Tseng Ho*, \*Kou ; 281 (175). — *Tseng Hou*, \*K'ing, 168. — *Tseng T'o*, 151 ; dégradé en 133.
- 38.** (131) **K'i-se.** — *Pen Ho*, \*K'ang, 31 janvier 195 ; meurt en 166 sans laisser de descendants.
- 39.** (17) **Kiang.** — *Tcheou P'o*, \*Ou, 6 mars 201 ; est nommé *t'ai-wei* en 184, *yeou-tch'eng-siang* en 179, donne sa démission, mais redevient *tch'eng-siang* en 177. — *Tcheou Cheng-tche*, 168 ; dégradé en 163. — *Tcheou Ya-fou*, fils de *Tcheou-P'o*, est nommé marquis de *T'iao* (176) en 162 ; il est nommé *t'ai-wei* en 154, *tch'eng-siang* en 150, puis il est dégradé et son fief est supprimé. — *Tcheou Kien*, fils de *Tcheou P'o*, est nommé marquis de *P'ing-k'iu* en 143. — *Tcheou Kien-té* lui succède en 124 ; il est dégradé en 112.
- 40.** (112) **Kiang-i.** — *Tchao Yao*, 4 mars 196 (177) ; dégradé en 187.

- 41.** (55) <sup>p.133</sup> **Kiang-yang** (178). — *Hoa Ou-hai*, \*Ts'i, 25 août 201. — *Hoa P'o*, \*Kong, 176. — *Hoa Lou*, 160 ; dégradé en 153.
- 42.** (87) **K'iang**. — *Lieou Cheng*, \*Kien (179), 199 (180). — *Lieou Tchang*, \*Tai, 196. — *Lieou Fou*, 167 ; dégradé en 165.
- 43.** (12) **Kien-tch'eng**. — *Lu Che-tche*, \*K'ang, 15 février 201. — *Lu Tso*, 192 ; dégradé en 187. — En 187, *Lu Lou*, frère cadet de *Lu Tso*, est nommé marquis de *Hou-ling* ; puis il devient roi de *Tchao* et est mis à mort en 180 (181).
- 44.** (9) **K'iu-ni**. — *Tch'en P'ing*, \*Hien, 13 février 201 ; en 190, il nommé *tso-tch'eng-siang*, en 187 *yeou-tch'eng-siang* et enfin *tch'eng-siang* unique. — *Tch'en Mai*, \*Kong, 177. — *Tch'en Li*, \*Kien, 175. — *Tch'en Ho*, 152 ; il est mis à mort en 130.
- 45.** (38) **K'iu-tch'eng**. — *Tch'ong Ta*, \*Yu, 29 avril 201. — *Tch'ong Tsie*, \*Kong, 179 ; dégradé en 172 ; renommé en 162 ; dégradé pour la seconde fois en 144 et son fief supprimé ; nommé en 141 marquis de *Yuen* (182). — *Tch'ong Kao-jou* (183) hérite de ce dernier titre en 139 ; il est dégradé en 114 (184).
- 46.** (16) **K'iu-tcheou**. — *Li Chang*, \*King, 6 mars 201. — *Li K'i*, 179 ; dégradé en 148. — *Li Hien*, \*Tsing, autre fils de *Li Chang*, est nommé marquis de *Mou* en 147. — *Li Soei* (185), \*K'ang, succède au précédent en 131. — *Li Tsong* (186) succède au précédent en 126. — *Li Tchong-ken* succède au précédent en 115 ; il est mis à mort en 87.
- 47.** (143) **Kiun**. — *Tchang P'ing*, \*Tchoang, 195 (187). — *Tchang Cheng*, 183 ; dégradé en 176.
- 48.** (63) <sup>p.134</sup> **K'oai-tch'eng** (188). — *Tcheou Sie*, \*Tsuen (189), 20 septembre 201. — *Tcheou Tch'ang*, 175 ; il est coupable et son fief est supprimé. — *Tcheou Yng*, \*K'ang, fils de *Tcheou Sie*, est nommé en 149 marquis de *Tan*. — *Tcheou Tchong-kiu* hérite de ce titre en 148 ; il est dégradé en 114 (190).
- 49.** (6) **Koang** (191). — *Lu* (192) *Ngeou*, \*Tchoang, 13 février 201. — *Lu Cheng*, \*Tai, 178. — *Lu Kia*, \*Kong, 169 ; meurt en 157 sans laisser de descendants.
- 50.** (115) **Koang-ngo**. — *Jen Ngao*, \*I, 21 mars 196. — *Jen King*, \*I, 177. — *Jen Tan*, \*King, 176. — *Jen Yue* (193), 136 ; dégradé en 115.

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

Tome III

- 51.** (7) **Koang-p'ing**. — *Sie Ngeou*, \*King, 13 février 201. — *Sie Chan*, \*Tsing, 187. — *Sie Tsé*, \*Tsie, 161 ; dégradé en 148 (194) ; renommé en 145 ; en 131, devient *tch'eng-siang*. — *Sie Jang*, 125 ; dégradé en 122.
- 52.** (92) **Kong**. — *Lou* (195) *Pa-che*, \*Tchoang, 199 (196). — *Lou Tang*, \*Hoei, 173. — *Lou Chang*, \*Hoai, 165 ; meurt en 160 sans laisser de descendants.
- 53.** (42) **Kou-che** (197). — *Yen Tsé-tch'é*, 11 juin 206. — *Yen Ou-hai*, \*I, 198. — *Yen Siu*, \*Tai, 160. — *Yen Kou*, 152 ; dégradé en 112.
- 54.** (132) **Kou-ling** (198). — *Fong K'i*, \*Ting, 22 février 195. — *Fong Hiong*, \*Kong, 173. — *Fong Ang*, \*Yn, 154 (199). — *Fong Kie*, \*Hien (200), 152. — *Fong Yen*, 137.
- 55.** (48) <sup>p.135</sup> **Kou-tch'eng** (201). — *Yn K'oei*, \*Tchoang, 201. — *Yn K'ai-fang*, 192 ; il est nommé en 185 marquis à l'intérieur des passes, c'est-à-dire que son fief lui est retiré.
- 56.** (21) **Leang-tseou**. — *Ou Jou* (202), \*Hiao, 6 mars 201. — *Ou Tsoei*, 190. — *Ou Yng-ts'i*, \*K'ing, 134 (203). — *Ou Chan-fou*, 131 (204) ; dégradé en 112.
- 57.** (23) **Leao**. — *K'ong Ts'ong*, \*I, 6 mars 201. — *K'ong Ts'ang*, 171 ; dégradé en 126.
- 58.** (82) **Li**. — *Tch'eng Hei*, \*Kien, 199 (205). — *Tch'eng Li*, \*Hiao, 185. — *Tch'eng Tsao*, 163 ; dégradé en 149.
- 59.** (101) **Li**. — *Teng Jo*, 28 mai 198 ; on ne connaît pas la cause de son ennoblissement et on ignore quand et comment finit sa lignée.
- 60.** (13) **Lieou**. — *Tchang Leang*, \*Wen-tch'eng, 6 mars 201. — *Tchang Pou-i*, 185 ; dégradé en 175.
- 61.** (43) **Lieou-k'ieou**. — *Jong Ts'é*, \*Ts'i, 201 (206). — *Jong Ngan-kouo*, \*Ting, 183. — *Jong Kia-tch'eng*, \*King, 153. — *Jong Kio*, 143 ; dégradé en cette même année.
- 62.** (117) **Lin-yuen**. — *Ts'i Se*, \*Kien, 18 mai 196 (207). — *Ts'i Tch'ou-long*, \*I, 190. — *Ts'i Tchong*, \*Kong, 153. — *Ts'i Hien*, 137 ; dégradé en 192.
- 63.** (97) **Long** (208). — *Tch'en Chou*, \*King, 4 novembre 199 (209). — *Tch'en Kien*, 181 ; dégradé en 163.
- 64.** (26) <sup>p.136</sup> **Long-lu**. — *Tcheou Tsao*, \*Ngai (210), 7 mars 201. — *Tcheou T'ong*, 162 ; dégradé en 149.

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

Tome III

- 65.** (47) **Lou.** — ? *Ts'é* (211), \**Ou*, 201 ; meurt en 184 sans laisser de descendants.
- 66.** (99) **Lou-leang.** — *Siu Ou*, 30 avril 198 (212). — *Siu Sang*, \**Kong*, 195. *Siu K'ing-ki*, \**K'ang*, 161. — *Siu Jan*, 156 ; dégradé en 112.
- 67.** (41) **Mang.** — ? *Tchao* (213), 201 ; dégradé en 198 ; nommé en 154 marquis de *Tchang*. — ? *Chen*, nommé en 143 marquis de *Tchang* ; dégradé en 123.
- 68.** (36) **Nan-ngan.** — *Siuén Hou*, \**Tchoang*, 29 avril 201. — *Siuén Jong*, \**Kong*, 171. — *Siuén Ts'ien-tsi'éou*, 160 ; dégradé en 149.
- 69.** (94) **Ngan-k'ieou.** — *Tchang Yue*, \**I*, 199 (214). — *Tchang Nou*, \**Kong*, 167. — *Tchang Tche*, \**King*, 154. — *Tchang Hin* (215), \**K'ang*, 153. — *Tchang Tche* (216), 122 ; dégradé en 113.
- 70.** (59) **Ngan-kouo.** — *Wang Ling*, \**Ou*, 20 septembre 201 ; nommé *yeoutch'eng-siang* en 189. — *Wang Ki*, \**Ngai*, 180. — *Wang Yeou*, \**Tchong*, 179. — *Wang Pi-fang*, \**Ngan*, 140. — *Wang Ting*, 120 ; dégradé en 112.
- 71.** (62) <sup>p.137</sup> **Ngan-p'ing.** — *Ngo Ts'ien-tsi'éou* (217), \**King*, 20 septembre 201. — *Ngo Kia*, \**Kien*, 192. — *Ngo Yng*, \**K'ing*, 180. — *Ngo Ki*, \**Yang*, 166. — *Ngo Tan*, 141 (218) ; mis à mort en 122.
- 72.** (93) **Ngo-che.** — *Fong Kie-kan* (219), \**Tsie*, 199 (220). — *Fong T'ó*, \**Kong*, 195 ; meurt en cette même année sans laisser de descendants. — *Fong I*, \**Wen*, fils posthume du précédent, 178. — *Fong Cheng*, \**Kong*, 164. — *Fong P'ing*, 151 ; dégradé en 112.
- 73.** (51) **Ngo-ling** (221). — *Kouo T'ing*, \**K'ing*, 17 août 201. — *Kouo Ngo*, \**Hoei*, 177. — *Kouo Cheng-k'ó*, 155 ; dégradé en 148. — *Kouo Yen-kiu*, \**Tsing*, est nommé en 144 marquis de *Nan*. — *Kouo Tso* hérite de ce titre en 129 ; il est dégradé en 113 (222).
- 74.** (72) **Nie-yang.** — *Lu Cheng* (223), \**Tchoang*, 200. — En 175, *Lu Tch'eng*, n'étant pas véritablement fils de *Lu Cheng*, n'est pas admis à lui succéder.
- 75.** (90) **Ning.** — *Kein Siuen* (224), \**Tchoang*, 9 juin 199. — *Kein Lien*, \**Kong*, 164. — *Kein Tche*, 156 (225) ; dégradé en 153.
- 76.** (119) **Ning-ling.** — *Lu Tch'en*, \**I*, 14 avril 196. — *Lu Che* (226), \**Tai*, 169. — *Lu Che*, \**Hoei*, 153 ; meurt en 152 (227) sans laisser de descendants.

- 77.** (89) **Ou-fang.** — *Yang Ou*, \*Tchoang, 31 mars 199 (228). — *Yang K'iu-ts'í*, 168 (229) ; dégradé en 143 (230).
- 78.** (33) **Ou-kiang.** — *Tchoang Pou-tche*, \*Tchoang, 29 avril 201. — *Tchoang Yng*, \*Kien, 181. — *Tchoang Ts'ing-ti*, 162 ; dégradé en 115.
- 79.** (18) **Ou-yang.** — *Fan K'oi*, \*Ou, 6 mars 201. — *Fan K'ang*, 188 ; la mère de *Fan K'ang* étant *Lu Siu*, *Fan K'ang* est mis à mort p.138 en 180 en même temps que les membres de la famille *Lu*. — *Fan Che-jen*, \*Hoang, autre fils de *Fan K'oi*, est nommé marquis de *Ou-yang* en 179. — *Fan T'o-koang*, 150 ; dégradé en 145 comme n'étant pas réellement fils de *Fan Che-jen*.
- 80.** (81) **Ou-yuen.** — *Kein K'iu*, \*Tsing, 199 (231). — *Kein Ki*, \*Kong, 191. — *Kein Pou-hai*, 153 (232) ; dégradé en 142.
- 81.** (76) **Pe-tche.** — *Hiu Wen* (233), \*Tsing, 21 novembre 201 (234) ; dégradé en 186 ; renommé en 185. — *Hiu Lou*, \*Kein, 179. — *Hiu Tch'ang*, \*Ngai, 165. — *Hiu Jou-ngan* (235), \*Kong, 133. — *Hiu Fou*, 120 ; dégradé en 115.
- 82.** (64) **Pei-p'ing.** — *Tchang Ts'ang*, \*Wen, 2 octobre 201 ; est nommé *tch'eng siang* en 153 ; doit donner sa démission en 152. — *Tchang Fong*, \*K'ang, 151. — *Tchang Lei*, 143 ; dégradé en 136.
- 83.** (106) **P'ei.** — *Lieou Pi*, fils du frère aîné de *Kao-tsou*, 27 mars 196 ; le 30 novembre 196, *Lieou Pi* est nommé roi de *Ou*.
- 84.** (61) **Pi-yang.** — *Chen I-ki*, \*Yeou, 20 septembre 201. — *Chen P'ing*, 176 ; se tue en 155.
- 85.** (46) **P'ing.** — *P'ei Kia* (236), \*Tao, 201 (237). — *P'ei Nou*, \*Tsing, 195. — *P'ei Tche*, 164 ; dégradé en 145.
- 86.** (73) **P'ing-ki.** — ? *Tche* (238), \*I, 200. — ? *Pi-k'iang*, 181 (239) ; dégradé en 174.
- 87.** (67) **P'ing-kao.** — *Lieou T'o*, \*Yang, 18 novembre 201 (240). — *Lieou Yuen*, \*Kong, 175. — *Lieou Koang*, \*Tsie, 156. — *Lieou Cheng*, 140 ; dégradé en 112.
- 88.** (123) **P'ing-tcheou.** — *Tchao-che Tiao* (241), \*Kong, 4 octobre 196. — p.139 *Tchao-che Fou* (242), \*Tai, 178. — *Tchao-che T'o jen*, \*Hoai, 175. — *Tchao-che Ma-t'ong*, \*Hiao, 171. — *Tchao-che Mei*, 142 ; dégradé en 118.
- 89.** (1) **P'ing-yang.** — *Ts'ao Ts'an*, \*I, 13 février 201 ; est nommé conseiller d'État en 193. — Son fils, *Ts'ao Tchou*, \*Tsing, lui succède entre le 7 novembre

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

Tome III

et le 5 décembre 190. — *Ts'ao K'i*, \**Kien*, 160. — *Ts'ao Che*, \**I*, 153. — *Ts'ao Siang*, \**Kong*, 131. — *Ts'ao Tsong*, 114 ; mis à mort en 91.

**90.** (126) **Po-yang** (243). — *Tcheou Tsiu*, \**Tsie*, 30 novembre 196. — *Tcheou Tch'e*, 171 ; dégradé en 145 (244).

**91.** (8) **Po-yang** (245). — *Tch'en Pi*, \**Tchoang*, 13 février 201. — *Tch'en Che*, 161 ; dégradé en 152 ; renommé en 145 ; dégradé définitivement en 143.

**92.** (88) **P'ong**. — *Ts'in T'ong*, \**Kien*, 199 (246). — *T'sin Tche*, \**Tai*, 177. — *Ts'in Ou*, 154 ; dégradé en 143.

**93.** (96) **Siang-p'ing**. — *Ki T'ong*, 22 octobre 199. — *Ki Siang*, \**K'ang*, 147. — *Ki I-ou*, 128 ; meurt en 109 sans laisser des descendants.

**94.** (2) **Sin-ou**. — *Kin Che*, \**Sou*, 13 février 201. — *Kin T'ing*, \**I*, 182 ; dégradé en 161.

**95.** (28) **Sin-yang** (247). — *Lu Ts'ing*, \**Tch'ao* (248), 12 mars 201 (249). — *Lu Che* (250), *K'ing*, 191. — *Lu I*, \**Hoai*, 173. — *Lu T'o*, \**Hoei*, 171. — *Lu Chan*, \**Kong*, 152. — *Lu T'an*, 147 ; dégradé en 112.

**96.** (116) **Siu-tch'ang**. — *Tchao Yen*, \**Tch'eng*, 12 avril 196 (251). — *Tchao Fou*, \**Tai*, 164. — *Tchao Pou-hai*, 160 ; dégradé en 152.

**97.** (54) **Siuen-k'iu**. — p.140 *Ting I*, \**Ts'i*, 25 août 201. — *Ting T'ong*, 169 ; dégradé en 153 ; nommé en 145 marquis de *Fa-leou* ; dégradé en 144.

**98.** (103) **Siuen-p'ing**. — *Tchang Ngao*, \**Ou*, 198 ; en 181, est nommé marquis de *Sin-p'ing*. — *Tchang Yen*, son fils, est nommé roi de *Lou* en 181 (252), puis marquis de *Nan-kong* en 171 (253). — *Tchang Ngeou*, \**Ngai*, hérite de ce titre en 164 (254). — *Tchang-Cheng*, 147 ; dégradé en 134. — *Tchang Koang* (255), petit-fils de *Tchang Yen* est nommé en 132 marquis de *Soei-yang*. — *Tchang Tch'ong*, 115 ; dégradé en 102 (256).

**99.** (80) **Siun** (257). — *Wen Kie*, \**K'ing*, 199 (258). — *Wen Jen*, \**Wen*, 174. — *Wen Ho* ; 157 ; dégradé en 146.

**100.** (84) **Song-tse**. *Hiu Tche*, \**Hoei*, 16 avril 199 (259). — *Hiu Pou-i*, \**Kong*, 195. — *Hiu Kieou* (260), 180 ; dégradé en 148.

**101.** (121) **Tai**. — (*Pi*) (261) *P'ong-tsou*, \**King*, 6 mai 196 (262). — (*Pi*) *Tao* (263), \**Kong*, 185. — (*Pi*) *Ngan-kouo*, \**I*, 172. — (*Pi*) *Ngan-k'í* (264), 124. — (*Pi*) *Mong*, 112 (265) ; dégradé le 8 juin 88.

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

### Tome III

- 102.** (58) **T'ai.** — *Tai Ye*, \*Ting, 20 septembre 201. — *Tai Ts'ai*, 176 ; mis à mort en 154.
- 103.** (10) **T'ang-i.** — *Tch'en Yng*, \*Ngan, 13 février 201. — *Tch'en Lou*, \*Kong, 183. — *Tch'en Ou*, \*I, 177. — *Tch'en Ki-siu*, 129 ; se tue en 116.
- 104.** (109) **T'ang-yang.** — *Suen Tch'e*, \*Ngai, 21 février 196. — *Suen Té*, 187 ; dégradé en 144.
- 105.** (136) **T'ao.** — p.141 (*Lieou*) (266), *Siang*, \*Ngan, 15 avril 195 (267) ; dégradé en 187 ; renommé en 186. — (*Lieou*) *Che*, \*Ngai (268), 170. — (*Lieou*) *Chen* (269), \*Koang, 140. — (*Lieou*) *Tse-wei*, 127 ; dégradé en 112.
- 106.** (141) **Tchang.** — *Mao Tsé* (270), \*Tsie, 19 juillet 195. — *Mao K'ing* (271), \*I, 169. — *Mao Choen*, 167 ; dégradé en 144.
- 107.** (91) **Tch'ang.** — *Lou K'ing*, \*Wei (272), 199 (273). — *Lou T'ong*, 165 ; mis à mort en 154.
- 108.** (52) **Tch'ang-ou.** — *Tan Ning* (274), \*Tsing-sin, 17 août 201. — *Tan Jou-i*, \*I (275), 189. — *Tan Kia-tch'eng*, \*K'ang, 153. — *Tan Té*, 130 ; mis à mort en 126.
- 109.** (111) **Tch'ang-sieou.** — *Tou T'ien*, \*P'ing, 20 mars 196 (276). — *Tou Tchong*, \*Hoai, 192. — *Tou Hi* (277), 175 ; dégradé en 149. — *Tou Siang-jou* est nommé marquis de *P'ing-yang* en 145 ; il est dégradé en 107 (278).
- 110.** (70) **Tch'ao-yang.** — *Hoa Ki*, \*Ts'i, 26 avril 200 (279). — *Hoa Yao*, \*Wen, 187. — *Hoa Tang*, 166 ; dégradé en 127.
- 111.** (57) **Tch'e-k'ieou.** — *T'ang Li*, \*I, 12 septembre 201. — *T'ang Tsao* (280), \*Kong, 171. — *T'ang Hien*, 158. — *T'ang Tsuen*, 115 ; dégradé en 112 (281).
- 112.** (79) **Tch'e-ts'iuen.** — p.142 *Yang Hi*, \*Tchoang, 4 mars 200 ; dégradé en 187 ; renommé en 186. — *Yang Yn* (282), \*Ting, 168. — *Yang Ou-hai*, 153 ; dégradé en 148 ; nommé marquis de *Lin-jou* en 145 ; dégradé en 133.
- 113.** (22) **Tch'eng.** — *Tong Sie*, \*King, 6 mars 201. — *Tong Tch'e*, \*K'ang, 194 ; dégradé en 151 ; nommé marquis de *Tsie-che* en 145. — *Tong Pa-kiun* hérite de ce titre en 137. — *Tong Tch'ao* lui succède en 132 ; il est dégradé en 120.
- 114.** (135) **Tch'eng-yang.** — *Ki* (283) *I*, \*Ting, 14 novembre 196 (284). — *Ki Sin*, 169 ; dégradé en 140.

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

Tome III

- 115.** (11) **Tcheou-lu.** — *Lu Tsé*, \*Ling-ou, 15 février 201. — *Lu T'ai*, fils du précédent, est nommé en 198 marquis de *Li* ; il est dégradé en 188.
- 116.** (134) **Tchoang.** — *Hui Ts'ien* (285), \*King, 22 février 195. — *Hui K'oei*, \*Kong, 155. — *Hui Tso*, \*Chang (286), 139. — *Hui Koang-tsong* (287), 130 ; dégradé en 116 (288).
- 117.** (77) **Tchong-choei.** — *Lu Ma-t'ong*, \*Tchoang, 4 mars 200. — *Lu Kia* (289), \*I, 170. — *Lu Ts'ing-mei*, \*Kong, 167. — *Lu Té*, \*Tsing, 135. — *Lu Tch'eng*, 134 ; dégradé en 112.
- 118.** (124) **Tchong-meou.** — *Tan-fou Cheng* (290), \*Kong, 24 novembre 196. — *Tan-fou Tseng*, \*King, 172. — *Tan-fou Tchong-ken*, \*Tai, 168. — *Tan-fou Choén*, 130 (291) ; dégradé en 112.
- 119.** (110) **Tchou-ngo.** — *Kao I* (292), \*Hiao, 21 février 196 (293). — *Ka'ou Tch'eng*, 175 ; dégradé en 141.
- 120.** (140) **Tchou Tsao.** — p.143 ? *Tch'é*, \*Tsing (294), 19 juillet 195. — ? *Ou* (295), \*K'ang, 178. — ? *Tch'ang*, 148 ; dégradé en 146.
- 121.** (129) **Té.** — *Lieou Koang*, \*Ngai, 8 janvier 195. — *Lieou T'ong*, \*King, 185. — *Lieou He*, 152. — *Lieou Ho*, 113 ; dégradé en 112.
- 122.** (56) **Tong-meou.** — *Lieou Tchao* (296), \*King, 12 septembre 201. — *Lieou Ki* (297), 177 ; dégradé en 164.
- 123.**(29) **Tong-ou.** — *Kou Mong*, \*Tcheng, 201 (298). — *Kouo T'o*, 182 ; mis à mort en 151.
- 124.** (104) **Tong-yang.** — *Tchang Siang-jou*, \*Ou, 26 janvier 196. — *Tchang Yn*, \*Kong, 164. — *Tchang Ngan-kouo*, \*Tai, 159. — *Tchang Kiang*, \*Ngai, 153 ; meurt en 140 sans laisser de descendants.
- 125.** (32) **Tou-tch'ang.** — *Tchou Tchen*, \*Tchoang, 29 avril 201. — *Tou Choai*, \*Kang, 187. — *Tou K'iu*, \*I, 174 (299). — *Tou Yen*, \*Kong, 156. — *Tou Pi-kiang*, 154 ; meurt en 149 sans laisser de descendants.
- 126.** (78) **Tou-yen.** — *Wang I* (300), \*Tchoang, 4 mars 200. — *Wang Fou*, \*Kong, 182. — *Wang Che-tch'en*, 175. — *Wang Hi* (301), 168 ; dégradé en 145. — *Wang Yng-jen*, \*Kiang, fils du précédent, est nommé marquis de *Tou-yen* en 143. — *Wang Ngan-kouo*, 131 ; dégradé en 119 (302).
- 127.** (114) **T'ou-kiun.** — *Siuen I*, \*Ou, 21 mars 196. — *Siuen Mo-jou*, \*Hiao, 189. — *Siuen P'ing*, \*K'ang, 154 (303). — *Siuen Cheng*, 135 ; dégradé en 127.

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

Tome III

**128.** (133) **T'ai.** — *Ki Pi* (304), \*Yu, 31 janvier 195. — *Ki Pan*, \*Ts'i, 176. — *Ki Sin-tch'eng*, 138 ; dégradé en 118.

**129.** (86) **Ts'ing.** — p.144 *K'ong Tchong* (305), \*Kien, 199 (306). — *K'ong Cheng*, \*K'ing, 194. — *K'ong Fou*, \*K'an, 172. — *K'ong Yeou* (307), \*Kong, 120. — *K'ong Cheng*, 113, dégradé en 112.

**130.** (3) **Ts'ing-yang.** — *Wang Hi* (308), \*Ting, 13 février 201. — *Wang Kiang*, \*Ngai, 179. — *Wang K'ang*, \*Hiao, 172. — *Wang Pou-hai*, \*Ngai, 152 : meurt en 133, sans laisser de descendants.

**131.** (15) **Tsoan.** — *Siao Ho*, \*Wen-tchong, 6 mars 201 ; est nommé *tch'eng-siang* en 201, *siang-kouo* en 193. — *Siao Lou*, \*Ngai, 192 ; il meurt en 187. — Sa mère, *T'ong*, marquise *I*, hérite du titre de marquise de *Tsoan* en 186 ; on le lui retire en 179. — *Siao Yen*, \*Ting, fils cadet de *Siao Ho*, est nommé marquis de *Tchou-yang* en 186 ; il reçoit en 179 le titre de marquis de *Tsoan* ; il meurt en 178. — *Siao I*, \*Yang, fils du précédent, est nommé en 160 marquis de *Tchou-yang*. — *Siao Tso*, petit-fils de *Siao Ho* et frète cadet de *Siao I*, est nommé en 155 marquis de *Ou-yang*. — *Siao Kia*, \*Yeou, frère cadet de *Siao I*, hérite en 155 du titre de marquis de *Ou-yang*. — *Siao Cheng* hérite de ce titre en 148 ; il est dégradé en 127. — *Siao K'ing*, \*Kong, petit-fils (309) de *Siao Ho*, est nommé en 120 marquis de *Tsoan*. — *S'iao Cheou-tch'eng* hérite de ce titre en 117 ; il est dégradé en 107.

**132.** (44) **Wei-k'i.** — *Tcheou Ting* (310), \*Tchoang, 201 (311). — *Tcheou Kien*, 183 ; mis à mort en 154.

**133.** (69) **Yang-ho** (312). — (*K'i Che* (313)), \*Ts'i-ngai (314), 18 novembre 201 (315). — (*K'i Ngan-kouo*, 197. — (*K'i Ou*, 146. — (*K'i Tchang*, \*Kong, est p.145 nommé marquis de *P'i-chan* en 113. — (*K'i Jen* hérite de ce titre en 110 ; il est dégradé en 90.

**134.** (127) **Yang-i.** — *Ling Tch'ang*, \*Ting, 1<sup>er</sup> décembre 196. — *Ling Ho*, \*Kong, 181. — *Ling Cheng*, \*Ngai, 173 ; meurt en 168 sans laisser de descendants.

**135.** (25) **Yang-kia** (316). — *Tch'en Hi*, 6 mars 201 ; mis à mort en 197.

**136.** (5) **Yang-ling.** — *Fou K'oan*, \*King, 13 février 201. — *Fou Tsing*, \*Soei-k'ing (317), 189. — *Fou Tso* (318), \*Kong, 165. — *Fou Yen*, 153 ; mis à mort en 122.

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

Tome III

- 137** (27). **Yang-tou**. — *Ting Fou*, \*King, 8 mars 201. — *Ting Ning*, \*Tsao, 182. — *Ting Ngan-tch'eng*, 170 ; dégradé en 155.
- 138**. (122) **Yen**. — *Ti Hiu*, \*Kien, 196 (319). — *Ti Chan*, \*Tche, 184. — *Ti Kia*, \*Tsie, 182. — *Ti Pou-i*, 138 ; dégradé en 128.
- 139**. (142) **Yen-ling**. — *Tchou P'i*, \*Tchoang, 195. — *Tchou K'ing*, \*Kong, 184 ; meurt en 173 sans laisser de descendants.
- 140**. (66) **Yen-ts'e**. — *Yuen K'ing* (320), 201. — *Yuen Ho*, 179 ; mis à mort en 174.
- 141**. (113) **Yng-ling**. — *Lieou Tsé*, 196 ; nommé en 182 (321) roi de *Lang-ya*.
- 142**. (19) **Yng-yn**. — *Koan Yng*, \*I, 6 mars 201 ; est nommé *t'ai-wei* en 179, *tch'eng-siang* en 177. — *Koan Ho*, \*P'ing, 175. — *Koan Kiang*, 147 ; dégradé en 135. — *Koan Hien*, petit-fils de *Koan Yng*, est nommé marquis de *Lin-jou* en 133 ; il est dégradé en 124.
- 143**. (60) **Lo-tch'eng**. — *Ting Li*, \*Tsie, 20 septembre 201. — *Ting Ma-ts'ong*, \*I, 175. — *Ting K'o*, \*Ou (322), 157. — *Ting I*, 115 ; mis à mort en 112.

@

## CHAPITRE XIX

### SEPTIÈME TABLEAU

TABLEAU CHRONOLOGIQUE  
DE CEUX QUI FURENT FAITS MARQUIS  
DEPUIS (L'EMPEREUR) *HOEI* JUSQU'À (L'EMPEREUR) *KING*

@

p.146 Lorsque le duc grand astrologue lisait (la liste des) investitures, en arrivant au marquis de *Pien* (101), il a dit : « Il y a une raison à cela. Si le roi de *Tch'ang-cha* fut inscrit dans la série (102) de ceux que l'ordre impérial (faisait p.147 rois), c'était pour proportionner (la récompense) à sa fidélité. Autrefois, lorsque *Kao-tsou* s'assura l'empire, ceux de ses sujets qui remportèrent de la gloire et qui, quoique n'ayant pas le même nom de famille que lui, reçurent des territoires et furent faits rois, ceux-là furent au nombre de huit (103) ; mais, au temps de *Hiao-hoei*, il ne subsistait plus que les rois de *Tch'ang-cha* qui se transmirent intégralement leur fief pendant cinq générations (104) ; leur lignée s'interrompit (105), faute de descendants ; mais, en définitive, ils ne commirent aucune faute ; ils furent les gardiens protecteurs (de l'empire) et remplirent avec fidélité leurs fonctions ; c'est pourquoi le bienfait (impérial) s'étendait jusqu'à ceux (de leur famille) qui étaient de naissance secondaire et il y eut plusieurs de ceux-ci qui furent nommés marquis sans avoir de mérite personnel (106).

p.148 Pendant les cinquante années qui s'écoulèrent depuis (l'empereur) *Hiao-hoei* jusqu'à (l'empereur) *Hiao-king*, on rechercha pour les honorer ceux qui restaient entre les sujets qui avaient bien mérité au temps de *Kao-tsou* (107) ; puis il y eut ceux qui étaient venus de *Tai* à la suite de (l'empereur *Wen*) (108) ; ceux qui se couvrirent de gloire lors (de la révolte des rois de) *Ou* et de *Tch'ou* (109) ; ceux qui étaient les cadets des seigneurs et qui se rattachaient à eux, comme la lamelle de bois (à la pièce de bois d'où on la détache) et comme l'écorce (à l'arbre) ; ceux qui étaient des princes étrangers venant se soumettre à la justice (110) ; en tout, il y eut plus de quatre-vingt-dix

ennoblissements (111). Pour tous j'ai dressé le tableau des illustres exemples dans lesquels la bonté et la justice ont réalisé à cette époque leurs œuvres glorieuses.

\*

p.149 LISTE ALPHABÉTIQUE DES MARQUISATS CRÉÉS DEPUIS  
L'EMPEREUR HOEI JUSQU'À L'EMPEREUR KING

I. — Marquisats institués sous le règne de l'empereur **Hoei**

1. (1) **Pien.** — *Ou Ts'ien*, \**K'ing* (fils de *Ou Joei* roi de *Tch'ang cha*), 23 septembre 194 (112). — *Ou Sin*, \**Kong*, 157. — *Ou Koang-tche*, 151. — *Ou Ts'ien-ts'ieou* lui succède à une date qui n'est pas indiquée ; il est dégradé en 112.
2. (3) **P'ing-tou.** — *Lieou Tao*, \**Hiao*, 5 août 194. — *Lieou Tch'eng*, 177 ; dégradé en 142 (113).
3. (2) **Ta.** — *Li Ts'ang* (114), 17 mai 193. — *Li Hi*, 185. — *Li P'ong-tsou*, 164. — *Li Tche* (115) lui succède à une date qui n'est pas indiquée ; il est dégradé en 110.

II. — Marquisats institués sous le règne de l'impératrice **Lu**

1. (18) **Chan-tou.** — *Wang Tien-k'ai* (116), \**Tchen*, 26 mai 184. — *Wang Tchong-koang*, \**Hoei* (117), 176. — *Wang Tch'ou-long*, \**King*, 153. — *Wang Tang*, 118 ; dégradé en 110.
2. (12) **Chang-p'ei.** — *Lieou Yng-k'o* (fils de *Lieou Kiao*, roi de *Tch'ou*), 6 juin 186 ; est nommé roi de *Tch'ou* en 179.
- 3 (21) **Chou.** — *Lu T'o* (fils de *Lu Yng*), 26 mai 184 ; mis à mort en 180 avec les membres de la famille *Lu*.
4. (1) **Fou-leou.** — p.150 *Tch'ang P'ing* (118) (fils de *Tchang-hiu*, sœur aînée de l'impératrice *Lu*), 5 juin 187 (119) ; mis à mort en 180 avec les membres de la famille *Lu*.
5. (10) **Hou-koan.** — *Ou* (fils supposé de l'empereur *Hoei*), 6 juin 187 ; nommé en 183 roi de *Hoai-yang*.

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

- 6.** (2) **Kiao** ([120](#)). *Lu Tch'an* (frère cadet de *Lu T'ai* et fils de *Lu Tsé* lequel était frère aîné de l'impératrice *Lu*), 6 juin 187 ; est nommé roi de *Lu* le 9 septembre 182 ; est mis à mort en 180 avec les membres de la famille *Lu*.
- 7.** (30) **Kien-ling**. — *Tchang Tsé*, 180 ([121](#)) ; dégradé le 9<sup>e</sup> mois de cette même année.
- 8.** (23) **Li-ling**. — ? *Yue*, 26 mai 184 ; dégradé en 176.
- 9.** (24) **Lu-tch'eng**. — *Lu Fen* (fils d'un frère de l'impératrice *Lu*), 26 mai 184 ; mis à mort en 180 avec les membres de la famille *Lu*.
- 10.** (3) **Nan-kong**. — *Tchang Mai* (fils de *Tchang Yue-jen*), 12 mai 187 ; mis à mort en 180 avec les membres de la famille *Lu*.
- 11.** (4) **Ou**. — *Yang Tch'eng-yen*, \**Ts'í*, 31 mai 187. — *Yang K'iu-tsi*, \**King*, 181. — *Yang Yen*, \**Tsing*, 147. — *Yang Jong-nou*, 132 ; mis à mort en 118.
- 12.** (7) **P'ei**. — *Lu Tchong* (fils cadet de *Lu Che-tche*, lequel était frère aîné de l'impératrice *Lu*), 31 mai 187 ; est nommé marquis de *Pou-k'í* en 181 ; est mis à mort en 180 avec les membres de la famille *Lu*.
- 13.** (5) **P'ing-ting**. — *Ts'í Cheou*, \**King*, 31 mai 187. — *Ts'í Che-jen*, \**Ts'í*, 178. — *Ts'í Yng*, \**Kong*, 174. — *Ts'í Yen-hiu*, \**K'ang*, 133. — *Ts'í Tch'ang*, 125 ; dégradé en 113 ([122](#)).
- 14.** (6) **Po-tch'eng**. — *Fong Ou-tsé* ([123](#)), \**King*, 31 mai 187. — *Fong Tai*, 184 ; mis à mort en 180 avec les membres de la famille *Lu*.
- 15.** (8) **Siang-tch'eng**. — *I* (fils supposé de l'empereur *Hoei*), 6 juin 187 ; nommé roi de *Tch'ang-chan* en 186.
- 16.** (27) **Sin-tou**. — p.151 (*Tchang*) *Tch'e* (fils de *Tchang Ngao* et de la reine *Yuen de Lou*), 180 ([124](#)) ; dégradé en 179.
- 17.** (19) **Song-tse** ([125](#)). — *Siu Li*, \**I*, 26 mai 184. — *Siu Tao*, \**K'ang*, 173. — *Siu Yen*, 144 ; dégradé en 135.
- 18.** (14) **Tch'ang-p'ing**. — *T'ai* (fils de l'empereur *Hoei*), 14 mars 184 ; nommé roi de *Lu* en 181.
- 19.** (9) **Tche**. — *Tchao* (fils de l'empereur *Hoei*), 6 juin 187 ; nommé roi de *Tch'ang-chan* en 184.
- 20.** (20) **Tch'eng-t'ao** ([126](#)). — *Tcheou S'in*, \**I*, 26 mai 184. — *Tcheou P'o*, \**Hiao*, 168 ; dégradé en 165.

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

### Tome III

- 21.** (26) **Tchoei** (127). — *Lu T'ong* (fils de *Lu T'ai*), 17 mai 182 ; nommé roi de *Yen* en 180 ; mis à mort en cette même année avec les membres de la famille *Lu*.
- 22.** (15) **Tchoei-k'i**. — *Lu Cheng* (128) (fils d'un frère de l'impératrice *Lu*), 26 mai 184 ; mis à mort en 180 avec les membres de la famille *Lu*.
- 23.**(16) **Tchong-i**. — *Tchou Tong*, \**Tchen*, 26 mai 184. — *Tchou Tao*, 162 ; dégradé en 141.
- 24.** (13) **Tchou-hiu**. — *Lieou Tchang* (fils de *Lieou Fei*, roi de *Ts'ï*), 6 juin 186 ; nommé en 178 roi de *Tch'eng-yang*.
- 25.** (29) **Tchou-tse** (129). — *Lu Jong* (fils d'un frère de l'impératrice *Lu*), 180 (130) ; tué en cette même année avec les membres de la famille *Lu*.
- 26.** (22) **T'eng**. — *Lu Keng-che* (fils d'un frère de l'impératrice *Lu*), 26 mai 184 ; mis à mort en 180 avec les membres de la famille *Lu*.
- 27.** (25) **Tong-meou**. — p.152 *Lieou Hing-kiu* (fils de *Lieou Fei*, roi de *Ts'ï*), 17 mai 182 ; nommé roi de *Tsi-pei* en 178.
- 28.** (31) **Tong-p'ing**. — *Lu Tchoang* (frère cadet de *Lu T'ong*, roi de *Yen*), 180 ; mis à mort en cette même année avec les membres de la famille *Lu*.
- 29.** (17) **Yo-p'ing**. — *Wei Ou-tsé*, \**Kien*, 26 mai 184. — *Wei Cheng*, \**Kong*, 182. — *Wei Tch'e*, 141 ; dégradé en 135.
- 30.** (28) **Yo-tch'ang**. — (*Tchang*) *Cheou* (fils de *Tchang Ngao* et de la reine *Yuen* de *Lou*), 180 (131) ; dégradé en 179.
- 31.** (11) **Yuen-ling**. — *Ou Yang*, \**K'ing* (fils de *Ou Tch'en*, roi de *Tch'ang-cha*), 18 janvier 187 (132). — *Ou Fou*, \**K'ing*, 162. — *Ou Tcheou*, \**Ngai*, 145 ; meurt en 142 sans laisser de descendants.

### III. — Marquisats institués sous le règne de l'empereur **Wen**

- 1.** (6) **Fan**. — *Ts'ai Kien*, 29 juillet 179. — *Ts'ai Ko*, \**K'ang*, 165. — *Ts'ai P'ing*, \**Kong*, 147. — *Ts'ai Pi-fang*, 127 ; dégradé en 113.
- 2.** (18) **Feou-ling**. — *Lieou Ngan* (fils de *Lieou Tchang*, roi de *Hoai-nan*), 2 juin 172 ; devient roi de *Hoai-nan* en 164.
- 3.** (8) **Koa-k'ieou** (133). — *Lieou Ning-kouo* (fils de *Lieou Fei*, roi de *Ts'ï*), 1<sup>er</sup> juillet 176. — *Lieou Yen*, 165 ; dégradé en 154.

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

Tome III

- 4.** (7) **Koan.** — *Lieou Pa-kiun*, \*Kong (fils de *Lieou Fei*, roi de *Ts'í*), 1<sup>er</sup> juillet 176. — *Lieou Jong-nou*, \*Kong, 174 ; dégradé en 154.
- 5.** (24) **Kong-kao.** — *Han T'oei-tang* (descendant de *Han Sin*, roi de *Han* ; s'était réfugié chez les *Hiong-nou* ; est anobli quand il fait sa soumission), 20 juillet 164. — *Han Tso*, 156 ; meurt en 124 sans laisser de descendant ([134](#)).
- 6.** (26) **Kou-ngan.** — p.153 *Chen-t'ou Kia*, \*Tsie, 16 avril 161. — *Chen-t'ou ?*, \*Kong, 154. — *Chen-t'ou Yu*, \*Ts'ing-ngan, 121 ; dégradé en 116.
- 7.** (11) **Li** ([135](#)). — *Lieou Pi-koang* (fils de *Lieou Fei*, roi de *Ts'í*), 1<sup>er</sup> juillet 176 ; devient en 164 roi de *Tsi-nan*.
- 8.** (22) **Li.** — *Chao Nou*, \*K'ing, 30 mai 170. — *Chao Tsé* ([136](#)), 159. — *Chao Yen*, 124 ; mis à mort en 105.
- 9.** (28) **Nan-p'i.** — *Teou P'ong-tsou* (fils de *Teou Tch'ang-kiun*, lequel était le frère aîné de la femme de l'empereur *Wen*), 22 juillet 157. — *Teou Leang*, \*I, 135. — *Teou Sang-lin*, 130 ; dégradé en 112.
- 10.** (17) **Nan-tcheng.** — ? *K'i*, 28 avril 173 ; sous le règne de l'empereur *Wen*, il devient marquis à l'intérieur des passes, c'est-à-dire qu'il perd son fief.
- 11.** (12) **Ngan-tou.** — *Lieou Tche* (fils de *Lieou Fei*, roi de *Ts'í*), 1<sup>er</sup> juillet 176 ; devient roi de *Tsi-pei* en 164.
- 12.** (19) **Ngan-yang.** — *Lieou P'o* (fils de *Lieou Tchang*, roi de *Hoai-nan*), 2 juin 172 ; devient roi de *Heng-chan* en 164.
- 13.** (14) **Ou-tch'eng.** — *Lieou Hien* (fils de *Lieou Fei*, roi de *T'si*), 1<sup>er</sup> juillet 176 ; devient roi de *Tse-tch'oan* en 164.
- 14.** (23) **Ping.** — *Suen Tan* (fils de *Suen K'iong* ([137](#)), lequel était mort en combattant les *Hiong-nou*), 13 mai 166 ; dégradé en 154.
- 15.** (13) **P'ing-tch'ang.** — *Lieou K'iong* (fils de *Lieou Fei*, roi de *Ts'í*), 1<sup>er</sup> juillet 176 ; devient roi de *Kiao-si* en 164.
- 18.** (15) **Po-che.** — *Lieou Hiong-k'iu* (fils de *Lieou Fei*, roi de *Ts'í*), 1<sup>er</sup> juillet 176 ; devient roi de *Kiao-tong* en 164.
- 17.** (16) **Po-ling** ([138](#)). — *Wei Se*, \*K'ang, 28 avril 173 ([139](#)) ; meurt en 168 sans laisser de descendants.

- 18.** (25) **Siang-tch'eng.** — p.154 *Han Yng* (petit-fils de *Han Sin*, roi de *Han* ; il s'était réfugié chez les *Hiong-nou* ; il est anobli quand il fait sa soumission), 20 juillet 164. — *Han Tsé-tche*, 157 ; dégradé en 125.
- 19.** (27) **Tchang-ou.** — *Teou Koung*, \**King* (frère cadet de l'impératrice, femme de l'empereur *Wen*), 22 juillet 157. — *Teou wan* (140), \**Kong*, 150. — *Teou Tch'ang-tso* (141), 132 ; dégradé en 122.
- 20.** (2) **Tche.** — *Pouo Tchao* (frère cadet de l'impératrice mère de l'empereur *Wen*), 10 mars 179 (142). — *Pouo Jong-nou*, \**I*, 169. — *Pouo Leang*, 139.
- 21.** (5) **Tcheou-yang.** — *Tchao Kien* (oncle maternel de *Lieou Tchang*, roi de *Hoai-nan*), 4 juin 179 ; dégradé en 174.
- 22.** (3) **Tchoang-ou.** — *Song Tch'ang*, 15 mai 179 ; dégradé en 144.
- 23.**(21) **Tong-tch'eng.** — *Lieou Leang* (fils de *Lieou Tchang*, roi de *Hoai-nan*), 22 juin 172 ; meurt en 165 sans laisser de descendants.
- 24.** (4) **Ts'ing-tou** (143). — *Se Kiun* (oncle maternel de *Lieou Siang*, roi de *Ts'í*), 4 juin 179 ; dégradé en 174.
- 25.** (10) **Yang-hiu.** — *Lieou Tsiang-lou* (144) (fils de *Lieou Fei*, roi de *Ts'í*), 1<sup>er</sup> juillet 176 ; devient roi de *Ts'í* en 164.
- 26.** (1) **Yang-sin.** *Lieou Kie*, 5 janvier 179 (145). — *Lieou Tchong-i*, 165 ; dégradé en 151.
- 27.** **Yang-Tcheou.** — *Lieou Se* (fils de *Lieou Tchang*, roi de *Hoai nan*), 2 juin 172 ; devient roi de *Lou-kiang* en 164.
- 28.** (9) **Yng.** — *Lieou Sin-tou*, \**P'ing* (fils de *Lieou Fei*, roi de *Ts'í*), 18 juillet 176. — *Lieou Koang*, 166 ; dégradé en 154. p.155

#### IV. — Marquisats institués sous le règne de l'empereur **King**

- 1.** (16) **Chan-yang.** — ? *Tang-kiu*, 26 mai 148 ; dégradé en 124.
- 2.** (15) **Chang-ling.** — ? *Tcheou*, 26 mai 148 ; se tue en 112.
- 3.** (8) **Chou.** — *Loan Pou*, 4 mai 151 ; meurt en 145. — *Loan Pi* (146), 127 ; dégradé en 117.
- 4.** (22) **Fan-yang.** — ? *Tai* (147), \**Toan*, 147 (148). — ? *Té*, \**Hoai*, 133 ; meurt en 131 sans laisser de descendants.

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

Tome III

- 5.** (23) **Hi.** — ? *Han-tan* (roi *Hiong-nou* ayant fait sa soumission à la Chine), 147 (148) ; dégradé en 131.
- 6.** (2) **Hieou.** — *Lieou Fou* (fils de *Lieou Kiao*, roi de *Tch'ou*), 8 mai 156 ; dégradé en 154 à la suite de la révolte de *Lieou Ou*, roi de *Tch'ou*, fils de son frère aîné ; en 154 est nommé marquis de *Hong* (149) cf. plus bas, n° 8).
- 7.** (27) **Hoan-i.** — *Lieou-Ming* (fils de *Lieou Ou*, roi de *Leang*), 1<sup>er</sup> juin 145 ; devient roi de *Tsi-tch'oan* en 144.
- 8.** (4) **Hong.** — *Lieou Fou*, \**Tchoang* (ex-marquis de *Hieou* ; cf. plus haut, n° 6), 8 mai 156 (150). — *Lieou Teng*, \**Tao* (151), 150. — *Lieou Fa* (152), \**King*, 149. — *Lieou Tchang*, 125 ; meurt en 124 sans laisser de descendants.
- 9.** (21) **I.** — ? *P'ou-k'ing* (153), (roi *Hiong-nou* ayant fait sa soumission à la Chine), 147 (154) ; meurt en 142 (155) sans laisser de descendants.
- 10.** (20) **Jong-tch'eng.** — p.156 ? *Hi-siu-lou* (156) (roi *Hiong-nou* ayant fait sa soumission à la Chine), 147 (157). — ? *Tch'o*, \**K'ang*, 140. — ? *Koang*, 126 ; dégradé le 23 avril 87.
- 11.** (28) **Kai.** — *Wang Sin*, \**Tsing* (frère aîné de l'impératrice femme de l'empereur *King* et mère de l'empereur *Ou*), 8 juin 145. — *Wang Yen*, 120 ; dégradé en 112.
- 12.** (7) **Ki-yo.** — *Lieou T'iao*, \**King* (fils de *Lieou Kiao*, roi de *Tch'ou*), 2 septembre 154. — *Lieou Yng*, \**Kong*, 139. — *Lieou K'ing*, 128, dégradé en 112.
- 13.** (12) **Kiang-yang.** — *Sou-Kia* (158), \**K'ang*, 9 mai 151. — *Sou-Lou*, \**I*, 148. — *Sou Ming*, 138 (159). — *Sou Tiao*, 123, ; dégradé en 112.
- 14.** (9) **Kien-ling.** — *Wei Koan*, \**King* (160), 4 mai 151. — *Wei Sin*, 130 ; dégradé en 112.
- 15.** (10) **Kien-p'ing.** — *Tch'eng Kia*, \**Ngai*, 4 mai 151. — *Tch'eng Heng*, \**Tsie*, 133. — *Tch'eng Hoei*, 132 ; meurt en 131 sans laisser de descendants.
- 16.** (13) **Kiu.** — ? *Heng*, 26 mai 148 ; dégradé en 142.
- 17.** (25) **Long-lu.** — ? *Kiao* (fils de la princesse sœur aînée de l'empereur *King*), 11 juin 145 (161) ; se tue en 116).
- 18.** (17) **Ngan-ling.** — ? *Tse-kiun* (roi *Hiong-nou* ayant fait sa soumission à la Chine), 16 janvier 147 ; meurt en 135 sans laisser de descendants.

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

Tome III

**19.** (24) **Ngo-kou.** — *Lou T'ou-fou* (fils de l'ex-roi de *Yen*, *Lou Koan* ; s'était réfugié chez les *Hiong-nou* ; reçoit ce fief quand il se soumet à la Chine), 22 mai 145. — *Lou Tchong*, \**Ngan*, 143. — *Lou P'ien*, \**K'ang*, 140 (162). — *Lou Ho*, 129 ; dégradé le 26 août 90.

**20.** (30) **Ou-ngan.** — *T'ien Fen* (frère cadet de l'impératrice femme de l'empereur *King*), 141. — *T'ien-Ou*, 131 (163) ; dégradé en 126.

**21.** (11) **P'ing-k'iu.** — p.157 *Kong-suen Koen-sie* (164), 151 (165) ; dégradé en 146 (166).

**22.** (1) **P'ing-lou.** — *Lieou Li* (fils de *Lieou Kiao*, roi de *Tch'ou*), 8 mai 156 ; devient roi de *Tch'ou* en 176.

**23.**(29) **Sai.** — *Tche Pou-i*, 143. — *Tche Siang-jou*, 137. — *Tche Kien*, 125 ; dégradé en 112.

**24.** (14) **Sin-che.** — ? *K'ang* (167), 26 mai 148. — ? *Che-tch'ang*, \**Chang*, 143 ; assassiné en 131.

**25.** (3) **Tch'en-yeou.** — *Lieou Wei* (fils de *Lieou Kiao*, roi de *Tch'ou*), 8 mai 156. — *Lieou Cheou*, 136 ; dégradé en 118.

**26.** (26) **Tch'eng-che.** — *Lieou Mai* (fils de *Lieou Ou*, roi de *Leang*), 1<sup>er</sup> juin 145 ; devient roi de *Leang* en 144.

**27.** (31) **Tcheou-yang.** — *T'ien Cheng*, \**I*, 141 (168). — *T'ien P'ong-tsou*, 129 ; dégradé en 121.

**28.** (19) **Tsieou.** — ? *Long-kiang* (169) (roi *Hiong-nou* ayant fait sa soumission à la Chine), 147 (170). — Le nom de son successeur est ignoré de l'historien. — ? *Tso* ; est mis à mort le 10 mai 88 (171).

**29.** (6) **Wei-k'i.** — *Teou Yng*, 154 (172) ; mis à mort en 131.

**30.** (18) **Yuan** (173). — ? *Ts'é* (roi *Hiong-nou* ayant fait sa soumission à la Chine), 147 (174) ; meurt en 145 ; ses descendants n'héritent pas de son titre.

**31.** (5) **Yuan-k'iu.** — *Lieou I* (fils de *Lieou Kiao*, roi de *Tch'ou*), 8 mai 156 ; mis à mort en 154.

@

## CHAPITRE XX

### HUITIÈME TABLEAU

TABLEAU PAR ANNÉES DE CEUX QUI FURENT FAITS MARQUIS DEPUIS  
LA PÉRIODE KIEN-YUEN JUSQU'À NOS JOURS

@

p.158 Le duc grand astrologue dit : Les *Hiong-nou* rompirent le traité d'amitié et d'apparentage ; ils attaquèrent le rempart qui leur barrait le chemin (101). (Le roi de) *Min-yue*, de sa propre autorité, ouvrit les hostilités ; (le roi de) *Tong-ngeou* demanda à se soumettre (102). Les deux sortes de barbares (103) envahirent (notre territoire) aux deux extrémités opposées (104). C'était alors l'apogée de la puissance des *Han*. Par là on apprend pour quelle raison les hommes de mérite qui reçurent des fiefs furent en aussi grand nombre que sous le règne du père défunt et du grand-père (de l'empereur actuel) (105).

p.159 Dès l'époque où le *Che* (*king*) et le *Chou* (*king*) nous parlent des trois dynasties, nous voyons que les *Jong* et les *Ti* (106) furent arrêtés, que les (gens de) *King* et de *Chou* (107) furent réprimés (108). (Le duc) *Hoan* (685-643 avant J.-C.) de *Ts'í* alla au delà du pays de *Yen* pour combattre les *Jong* des montagnes (663 av. J.-C.) ; le roi *Ou-ling* (325-299 av. J.-C.), avec son très petit (109) État de *Tchao*, soumit le *chen-yu* (110) (307 avant J.-C.) ; (le duc) *Mou* (659-621 avant J.-C.) de *Ts'in*, avec un territoire de cent *li* (seulement), prit l'hégémonie sur les *Jong* de l'Ouest ; les princes de *Ou* et de *Tch'ou*, quoique n'étant que des seigneurs, p.160 asservirent les cent *Yue* (111). Combien plus doit faire celui qui a en main tout l'ensemble de l'empire, celui qui est au-dessus de tous en qualité de glorieux Fils du ciel, celui qui réunit en lui les qualités pacifiques et guerrières, celui qui roule comme une natte les quatre mers (112), celui qui rassemble la multitude par centaines de mille et par myriades ! Comment se complairait-il dans l'inaction et comment ne dirigerait-il pas des expéditions guerrières sur les frontières ?

Dès lors donc on fit sortir des troupes pour châtier dans le Nord les *Hou* puissants, pour punir dans le Sud les *Yue* vaillants ; ceux qui étaient à la tête des soldats reçurent des fiefs les uns après les autres.

\*

p.161 LISTE DES MARQUISATS INSTITUÉS SOUS LE RÈGNE DE  
L'EMPEREUR *OU*, DE 140 A 104 av. J.-C.

1. (9) **Ché-ngan**. — *Yu-tan* (héritier présomptif du *chen-yu* des *Hiong-nou* ; ayant fait sa soumission à la Chine), 2 mai 126 ; meurt en 124 sans laisser de descendants.
2. (18) **Ché-tche**. — *Li Cho* (général ayant combattu les *Hiong-nou*), 22 mai 124 (113) ; dégradé en 122.
3. (65) **Ché-tou**. — *Kia* (114) (son père, *K'i-kou*, fonctionnaire du royaume de *Nan-yue*, avait livré aux Chinois la ville de *Nan-hai*), 110 ; meurt en 102 (115) sans laisser de descendants.
4. (44) **Chou-yang**. — *Kien-té* (frère aîné du roi de *Nan-yue* ; ex-marquis de *Kao-tch'ang* dans le royaume de *Yue*), 113 ; dégradé en 112 (116).
5. (21) **Fa-kan**. — *Wei Teng* (fils du général *Wei Ts'ing*), 22 mai 124 ; dégradé en 112.
6. (34) **Fou-li** (117). — *Lou Po-té* (général ayant combattu les *Hiong-nou*), 15 juillet 119 ; dégradé en 104.
7. (56) **Hai-tch'ang**. — *Sou Hong*, \**Tchoang* (général ayant combattu le *Nan-yue*), 20 août 111 ; meurt en 104 sans laisser de descendants.
8. (70) **Hao**. — *Wang K'oei* (général ayant fait prisonnier le roi de *Tch'é-che*), 30 janvier 107 ; dégradé le 4<sup>e</sup> mois de cette même année.
9. (1) **Hi**. — *Sin* (118), \**Tchao* (conseiller des *Hiong-nou* ayant fait sa soumission à la Chine), 2 décembre 132 (119) ; en 129, il attaque les *Hiong-nou*, est battu et passe à l'ennemi.
10. (29) **Hia-hoei** (120). — p.162 *Hou-tou-ni* (roi *Hiong-nou* ayant fait sa soumission à la Chine), 121 (121). — *I-ki-kien* (122), 91.
11. (58) **Hia-li**. — Le général de gauche *Hoang T'ong* (ex-général de gauche dans l'armée du pays de *Ngeou-lo* (Tonkin)), 29 avril 110 (123).

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

Tome III

- 12.** (13) **Ho-k'i.** — *Kong-suen Ngao* (général ayant combattu les *Hiong-nou*), 22 mai 121 ; dégradé en 121.
- 13.** (32) **Ho-k'i.** — *Ou-li*, \**Kang* (roi de droite des *Hiong-nou*), 9 août 121. — *Yu-li-ti*, 114 ([124](#)).
- 14.** (27) **Hoei-k'iu.** — *Pou To* ([125](#)), \**Tchong*, 25 mars 121. — *Pou Tien* ([126](#)), 113.
- 15.** (31) **Hoei-k'iu** ([127](#)). — *Pien-tse* ([128](#)), \**Tao* (roi *Hiong-nou* ayant fait sa soumission à la Chine), 9 août 121 ; meurt en 115 sans laisser de descendants.
- 16.** (71) **Hou-tché.** — *Han-tché* (roi des petits *Yue-tche* ayant fait sa soumission à la Chine), 31 janvier 107. — *Cheng*, 105 ([129](#)).
- 17.** (68) **Houo-ts'ing.** — *Ts'an* (conseiller *ni-k'i* du royaume de *Tch'ao-kien*, fit assassiner son roi *Yeou-k'iu* et se soumit à la Chine), 6 juillet 108 ([130](#)).
- 18.** (26) **I-koan.** — p.163 *Kao Pou-che* (général ayant combattu les *Hiong-nou*), 4 février 121 ; dégradé en 119.
- 19.** (19) **I-tch'oén.** — *Wei K'ang* (fils du général *Wei Ts'ing*), 22 mai 124 ; dégradé en 116. Cf. plus loin, n° 53.
- 20.** (38) **I-yang.** — *Wei Chan* (général ayant combattu les *Hiong-nou*), 15 juillet 119 ([131](#)).
- 21.** (4) **Jo-yang.** — *Mong* (conseiller des *Hiong-nou* ayant fait sa soumission à la Chine), 25 novembre 128 ; mis à mort en 124.
- 22.** (61) **K'ai-ling.** — *Kien-tch'eng* (ex-marquis de *Kien-tch'ang* dans le royaume de *Nan-yue*), 1<sup>er</sup> novembre 110 ([132](#)).
- 23.**(72) **Ki.** — *Tchang-ko* (fils du roi de *Tch'ao-kien*), 30 mars 107 ; mis à mort en 105.
- 24.** (48) **K'i.** — *Kiu Ki* (officier ayant fait prisonnier le frère aîné du *chen-yu*), 112 ([133](#)).
- 25.** (23) **Koan-kiun.** — *Houo K'iu-p'ing*, \**King-hoan* ([134](#)) (général ayant combattu les *Hiong-nou*), 11 juin 123. — *Houo Chan*, \**Ngai*, 116 ([135](#)).
- 26.** (47) **Koen.** — *K'iu-fou-lei* ([136](#)) (officier ayant combattu les *Hiong-nou*) ; 9 juillet 112.

- 27.** (49) **Leang-k'i.** — *Jen P'o-hou* (officier ayant combattu les *Hiong-nou*), 21 août 112 ([137](#)).
- 28.** (25) **Leao.** — Le roi *Tchao, K'oan-tse, \*Tao* (ex roi *Tchao* des *Hiong-nou*), 15 août 112 ; meurt en 121 sans laisser de descendants.
- 29.** (43) **Leao.** — p.164 *Ts'é-kong* (roi *Hiong-nou* ayant fait sa soumission à la Chine), 22 juillet 113 ; dégradé en 112.
- 30.** (51) **Leao.** — *Pi-ts'in* (général du royaume de *Nan-yue* ayant fait sa soumission à la Chine), 22 avril 111 ([138](#)).
- 31.** (59) **Leao-yng.** — *Lieou Fou* (général ayant combattu le royaume de *Tong-yue*), 110 ([139](#)) ; dégradé en 109.
- 32.** (62) **Lin-tch'a.** — *Suen Tou* (ex-officier du royaume de *Nan-yue*), 1<sup>er</sup> novembre 110 ([140](#)).
- 33.** (49) **Long-k'ang.** — *Kieou Koang-té* (dont le père *Kieou Che-yo* ([141](#)) était mort en combattant les troupes du *Nan-yue*), 24 avril 112 ; dégradé en 105 ([142](#)).
- 34.** (15) **Long-ngo.** — *Han Yue* (général ayant combattu les *Hiong-nou*), 22 mai 124 ; dégradé en 112 ; nommé, le 29 mai 110, marquis de Ngan-tao. — *Han Tchang*, 91 ; il est dégradé ; son fils *Ts'eng* est nommé d'archevêque marquis de *Long-ngo*.
- 35.** (50) **Mou-k'ieou.** — *Che K'ing, \*Ko* ([143](#)), 16 octobre 112. — *Che Té*, 102 ([144](#)).
- 36.** (12) **Nan-p'ao** ([145](#)). — *Kong-suen Ho*, 22 mai 124 ; dégradé en 112 ; nommé, le 22 avril 103, marquis de *Ko-i*. — *Kong-suen King-chang* aurait dû lui succéder en 91 ; mais il est accusé d'un crime et est dégradé.
- 37.** (53) **Ngan-tao.** — *Kie-yang ling Ting* (c'est-à-dire : *Ting*, qui était préfet de *Kie-yang*, dans le royaume de *Nan-yue* ; il avait fait sa soumission à la Chine), 22 avril 111 ([146](#)).
- 38.** (7) **Ngan-t'eu.** — p.165 *Ts'é-kong* ([147](#)), *\*Tchang* (général ayant combattu les *Hiong-nou*), 22 juillet 127 ([148](#)) ; dégradé en 122.
- 39.** (73) **Nie-yang.** — *Tse-tsoei* ([149](#)), *\*K'ang* (fils de *Lou-jen*, conseiller du roi de *Tchao-sien* qui s'était soumis aux Chinois), 18 avril 107 ; meurt en 103 sans laisser de descendants.

- 40.** (64) **Ou-si.** — *To-kiun* (général du pays de *Tong-yue*, ayant fait sa soumission à la Chine), 110 (150).
- 41.** (57) **Pei-che** (151). — *Ou Yang* (ex marquis de *Yen* dans le royaume de *Tong-yue*), 13 février 110. — *Ou Cheou*, 101 (152).
- 42.** (6) **P'ing-ling.** — *Sou Kien* (général ayant combattu les *Hiong-nou*), 17 avril 127 (153) ; en 111, il est vaincu par les *Hiong-nou* et est dégradé.
- 43.** (66) **P'ing-tcheou.** — *Kie* (154) (général du pays de *Tch'ao-kien* ayant fait sa soumission à la Chine), 18 mai 108 ; meurt en 107 sans laisser de descendants.
- 44.** (8) **P'ing-tsin.** — *Kong-suen Hong*, \**Hien* (conseiller de l'empereur *Ou*), 22 décembre 127. — *Kong Suen K'ing*, 120 ; dégradé en 108.
- 45.** (22) **Po-wang.** — *Tchang K'ien* (ambassadeur dans le pays de *Ta-hia*), 14 mai 123 ; dégradé en 121.
- 46.** (39) **San.** — *Tong-t'ou-ou* (155) (officier *Hiong-nou* ayant fait sa soumission à la Chine), 15 juillet 119 (156).
- 47.** (11) **Siang-tch'eng.** — p.166 *Ou-long* (157) (conseiller *Hiong-nou* ayant fait sa soumission à la Chine), 125 (158) ; meurt au champ d'honneur en 103. — *Ping-se*, 101 (159).
- 48.** (37) **Siang-tch'eng** (160). — *Tch'ang-t'ou-lo* (avait le titre de roi *fou-li* chez les *Hiong-nou* ; fit sa soumission à la Chine), 15 juillet 119 (161) ; dégradé en 112.
- 49.** (55) **Siang-tch'eng** (162). — Le surintendant *Kiu Wong* (ex-surintendant [*kien*] de la ville de *Koei-lin* dans le royaume de *Nan-yue*), 8 juin 111 (163).
- 50.** (54) **Soei-t'ao.** — *Tchao Koang* (ex-roi de *Ts'ang-ou*, dans l'État de *Nan-yue*), 30 mai 111 (164).
- 51.** (16) **Soei-tch'eng.** — *Tchao Pou-yu* (général ayant combattu les *Hiong-nou*), 31 mai 124 ; dégradé en 120.
- 52.** (10) **Tch'ang-ou.** — *Tchao Ngan-ki* (ex-roi *Hiong-nou*), 125 (165). — *Tchao Tch'ong-kouo*, 109 ; meurt en 104 sans laisser de descendants.
- 53.** (5) **Tch'ang-p'ing.** — *Wei Ts'ing*, \**Lie* (général ayant p.167 combattu les *Hiong-nou*), 17 avril 127 (166) ; meurt en 106. — *Wei K'ang*, 104 ; dégradé en 100 (*Wei K'ang* avait été auparavant nommé marquis de *I-tch'oën* ; cf. plus haut, n° 19).

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

- 54.** (33) **Tch'ang-yo.** — *Tch'eu-tiao* (avait la charge de *ta-tang-hou* chez les *Hiong-nou* ; s'était soumis à la Chine), 9 août 121. — *Koang-han*, 102 ([167](#)).
- 55.** (2) **Tch'e-tchoang** ([168](#)). — *Yo* (officier *Hiong-nou* ayant fait sa soumission à la Chine), 3 novembre 129 ([169](#)) ; meurt en 110 ([170](#)) sans laisser de descendants.
- 56.** (46) **Tch'eng-ngan.** — *Han Yen-nien* (est nommé marquis parce que son père, *Han Ts'ien-ts'ieou*, était mort en combattant les troupes du *Nan-yue*), 24 avril 112 ; dégradé en 105.
- 57.** (35) **Tchoang** ([171](#)). — *Fou-lou-tche* (ex-roi *Hiong-nou*), 15 juillet 119. — *Yen*, 114.
- 58.** (24) **Tchong-li.** — *Ho Hien* (administrateur de la commanderie de *Chang-kou*, combattit les *Hiong-nou*), 1<sup>er</sup> juillet 123 ; dégradé en 121.
- 59.** (36) **Tchong-li** ([172](#)). — *I-ki-hien*, \**Tche* (ex-roi *Hiong-nou*), 15 juillet 119. — *Tang*, 105.
- 60.** (67) **Ti-ts'iu.** — *Han Yn* ([173](#)) (ex-conseiller du roi de *Tch'ao-kien*), 18 mai 108 ([174](#)).
- 61.** (69) **T'i-tse.** — *Ki-kou-kou* (roi *Jo-tsiu* des petits *Yue-tche* p.168 se soumit à la Chine avec les siens), 24 décembre 108 ([175](#)) ; meurt en 104 sans laisser de descendants.
- 62.** (30) **T'o-yn.** — *Hoën-sie* (ex-roi de *Hoën-sie*), 9 août 121. — *Sou*, \**Wei*, 116 ; meurt en 106 sans laisser de descendants.
- 63.** (63) **Tong-tch'eng.** — *Kiu Fou* (ex-roi de *Yao*, dans l'État de *Tong-yue*), 1<sup>er</sup> novembre 110 ([176](#)).
- 64.** (40) **Tsang-ma.** — *Yen-nien*, \**K'ang* (ex-roi *Hiong-nou*), 15 juillet 119 ([177](#)) ; meurt en 118 ([178](#)) sans avoir de successeur.
- 65.** (41) **Tse-nan** (prince *Tcheou*, de —) ([179](#)). — *Ki Kia* (descendant de la dynastie *Tcheou*) 16 décembre 114. — *Ki Mai*, 107.
- 66.** (52) **Tsiang-leang.** — *Yang-Pou* (général ayant combattu le royaume de *Nan-yue*), 22 avril 111 ; dégradé en 107.
- 67.** (3) **Ts'in-yang.** — *Yue-tche* (ex-conseiller des *Hiong-nou*), 25 novembre 128 ; mis à mort en 124.

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

Tome III

**68.** (28) **Ts'ong-piao.** — *Tchao P'o-nou* (général ayant combattu les *Hiong-nou*), 5 juin 121 ; dégradé en 112 ; nommé marquis de *Tchouo-ye* en 108 ; est fait prisonnier par les *Hiong-nou* en 103 ; son royaume est alors supprimé.

**69.** (17) **Ts'ong-p'ing.** — *Kong-suen Jong-nou* (général ayant combattu les *Hiong-nou*), 31 mai 124 ; dégradé en 121.

**70.** (20) **Yn-ngan.** — *Kein Pou-i* (fils de *Kein Ts'ing*), 22 mai 124 ; dégradé en 112.

**71.** (14) **Yo-ngan.** — *Li Ts'ai* (général ayant combattu les *Hiong-nou*), 22 mai 124 ; se tue en 118.

**72.** (42) **Yo-t'ong.** — *Loan-ta* (célèbre magicien), 22 mai 113 ; mis à mort en 112.

**73.** (60) **Yu-eul.** — *Yuen Tchong-kou*, \**Tchoung* (soldat qui tua un des généraux du roi de *Tong-yue*), 1<sup>er</sup> novembre 110 ; meurt en 104 sans laisser de descendants.

N. B. — Ce tableau est suivi, dans les éditions des *Mémoires historiques*, d'une longue addition de *Tch'ou Chao-suen* ; ces pages p.169 énumèrent quatre marquis qui furent créés à la fin du règne de l'empereur *Ou*, douze marquisats institués sous le règne de l'empereur *Tchao* (86-74 av. J.-C.), vingt-neuf marquisats institués sous le règne de l'empereur *Siuén* (73-49 av. J.-C.) et un marquisat institué en 48 avant J.-C., sous le règne de l'empereur *Yuen*. Cette interpolation de *Tch'ou Chao-suen* n'a d'intérêt que si on la rapproche des récits du *Ts'ien Han chou* ; elle sort entièrement du cadre des *Mémoires historiques* ; je la supprime donc, tout en la signalant aux futurs traducteurs du *Ts'ien Han chou*.

@

## CHAPITRE XXI

### NEUVIÈME TABLEAU

p.170 TABLEAU PAR ANNÉES  
DE CEUX DES FILS DE ROIS QUI FURENT FAITS SEIGNEURS DEPUIS LA  
PÉRIODE KIEN-YUEN JUSQU'À NOS JOURS

@

Un décret impérial donna cet ordre aux *yu-che* (101) :

« Que si, parmi les rois-vassaux (102), il en est qui désirent développer leur propre bienfaisance et répartir leurs villes entre leurs fils et leurs frères cadets, il est ordonné que dans chaque cas on fasse un rapport au trône ; moi-même j'y appliquerai mon attention et je déterminerai quels seront les titres et les noms (des nouveaux seigneurs) (103).

Le duc grand astrologue dit :

« Combien parfaite est la vertu du Fils du Ciel ; lui seul a les faveurs à donner et tout l'empire se repose sur lui.

\*

#### LISTE ALPHABÉTIQUE DES MARQUISATS INSTITUÉS PAR L'EMPEREUR OU, DE L'AN 140 A L'AN 101 av. J.-C., EN FAVEUR DES FILS DE ROIS (104)

1. (112) **Chan.** — p.171 *Lieou Kouo* (fils de *Lieou Tsiang-lu*, roi *Hiao* de p.172 *Ts'í* (105)), 4 juin 125 (106).
2. (98) **Chan-tcheou.** — *Lieou Tch'e* (fils de *Lieou Hi*, roi *Kong* de *Tch'eng-yang*), 15 avril 125 ; dégradé en 112.
3. (69) **Chao.** — *Lieou Chen* (fils de *Lieou Teng*, roi *Kong* de *Tai*), 17 février 126 (107).
4. (93) **Che.** — *Lieou Kia*, *K'ang* (108) (fils de *Lieou Fa*, roi *Ting* de *Tch'ang-cha*), 15 avril 125 ; dégradé en 112.
5. (140) **Che-lo** (109). — *Lieou King* (110) (fils de *Lieou Yen*, roi *K'ing* de *Tch'eng-yang*), 122 (111).

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

Tome III

6. (24) **Cheou-leang**. — p.173 *Lieou Cheou* (fils de *Lieou Tche*, roi I de *Tse-tch'ouan*), 5 juin 127 ; dégradé en 112.
7. (113) **Fan-ngan**. — *Lieou Tchong* (fils de *Lieou Tsiang-lu*, roi *Hiao* de *Ts'i*), 4 juin 125. — *Lieou Cheou*, 101 ([112](#)).
8. (124) **Fan-yu**. — p.174 *Lieou T'iao* (fils de *Lu Tcheng*, roi *Tsing* de *Tchong-chan*), 18 avril 124 ([113](#)).
9. (48) **Fang-koang** ([114](#)). — *Lieou Yng* (fils de *Lieou Té*, roi *Hien* de *Ho-kien*), 31 octobre 127 ; dégradé en 116.
10. (7) **Feou-k'ieou**. — *Lieou Pou-chen* ([115](#)) (fils de *Lieou Tao*, roi *Ngan* de *Tch'ou*), 30 octobre 129. — *Lieou Pa*, 118 ; dégradé en 112.
11. (32) **Fong-se**. — *Lieou Hou-yang* ([116](#)), \**Kong* (fils de *Lieou P'ong-tsou*, roi *King-sou* de *Tchao*), 24 juillet 127 ([117](#)).
12. (62) **Fou**. — *Lieou Si* ([118](#)) (fils de *Lieou P'o*, roi *Tcheng* de *Tsi-pei*), 31 octobre 127.
13. (129) **Fou-i**. — *Lieou I*, \**King* (fils de *Lieou Fa*, roi *Ting* de *Tch'ang-cha*), 18 avril 124. — *Lieou-Yu*, 112.
14. (144) **Fou-tch'eng** ([119](#)). — *Lieou-Koang* (fils de *Lieou Yen*, roi *K'ing* de *Tch'eng-yang*), 122 ([120](#)) ; dégradé en 112.
15. (1 t1) **Fou-tsin** ([121](#)). — *Lieou Koën-ou* ([122](#)) (fils de *Lieou Yen*, roi *K'ing* de *Tch'eng-yang*) ; 122 ([123](#)).
16. (99) **Hai-tch'ang**. — *Lieou-Fou* (fils de *Lieou Hi*, roi *Kong* de *Tch'eng yang*), 15 avril 125 ; dégradé en 112.
17. (35) **Han-hoei**. — *Lieou Jen* (fils de *Lieou P'ong-tsou*, roi *King-sou* de *Tchao*), 24 juillet 127.
18. (84) **Han-p'ing**. — *Lieou-choen* (fils de *Lieou P'ong-tsou*, roi *King-sou* de *Tchao*), 6 mai 126 ([124](#)) ; dégradé en 112.
19. (119) **Hao**. — *Lieou Yen* (fils de *Lieou P'ong-tsou*, roi *King-sou* de *Tchao*), 7 décembre 125 ; dégradé en 112.
20. (79) **Hia-k'ieou**. — *Lieou Tcheng*, \**Tsie* (fils de *Lieou Yu*, roi *Kong* de *Lou*), 11 avril 126.
21. (6) **Hing-chan**. — p.175 *Lieou Tch'eng* (fils de *Lieou Tao*, roi *Ngan* de *Tch'ou*), 30 octobre 129 ; dégradé en 112.

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

Tome III

- 22.** (43) **Hing-tch'eng** (125). — *Lieou Tcheng* (fils de *Lieou Cheng*, roi *Tsin*, de *Tchong-chan*) ; 24 juillet 127 ; dégradé en 112.
- 23.**(83) **Hing-tch'eng** (126). — *Lieou-I* (fils de *Lieou Cheng*, roi *Tsing* de *Tchong-chan*), 11 avril 126 (127) ; dégradé en 112.
- 24.** (150) **Hiu-choei**. — *Lieou Yu* (fils de *Lieou Yen*, roi *K'ing* de *Tch'eng-yang*), 122 (128).
- 25.** (10) **Hiu-i**. — *Lieou Siang* (fils de *Lieou Fei*, roi *I* de *Kiang-ou*), 9 février 128 ; dégradé en 112.
- 26.** (13) **Hoei-ling** (129). — *Lieou Ting-kouo* (fils de *Lieou Fei*, roi *I* de *Kiang-tou*), 4 mars 128 ; dégradé en 112.
- 27.** (11) **Hou-chou**. — *Lieou Siu*, \**K'ing* (fils de *Lieou Fei*, roi *I* de *Kiang-tou*), 4 mars 128. — *Lieou Cheng*, 112.
- 28.** (67) **Hou-mou**. — *Lieou Tch'ou* (fils de *Lieou P'o*, roi *Tcheng* de *Tsi-pei*), 31 octobre 127 ; dégradé en 112.
- 29.** (87) **I**. — *Lieou P'ing*, \**Ngan* (fils de *Lieou P'ong-tsou*, roi *King-sou* de *Tchao*), 6 mai 126. — *Lieou Tchong*, 107.
- 30.** (26) **I-tch'eng**. — *Lieou Yen*, \**K'ang* (fils de *Lieou Tche*, roi *I* de *Tse-tch'ouan*), 5 juin 127. *Lieou Fou*, 116 ; mis à mort en 104.
- 31.** (3) **I-tch'oén**. — *Lieou-Tch'eng* (fils de *Lieou Fa*, roi *Ting* de *Tch'ang-cha*) ; 14 août 129 ; dégradé en 112.
- 32.** (21) **I-tou**. — *Lieou Hou* (fils de *Lieou Tche*, roi *I* de *Tse-tch'ouan*), 5 juin 127.
- 33.** (17) **Jang** (130). — *Lieou Kao-soei*, \**I* (fils de *Lieou Tche*, roi *I* de *Tse-tch'ouan*), 5 juin 127. — *Lieou Yen*, 116 (131).
- 34.** (123) **Jong-k'ieou**. — *Lieou Jang* (fils de *Lieou Cheng*, roi *Tsing* de *Tchong-chan*), 18 avril 124 ; dégradé en 112.
- 35.** (56) **Kai-siu**. — p.176 *Lieou Jang* (fils de *Lieou Té*, roi *Hien* de *Ho-kien*), 31 octobre 127 ; dégradé en 112.
- 36.** (158) **Kan-tsing**. — *Lieou Yuen* (fils de *Lieou Ts'í*, roi *Mou* de *Koang-tch'ouan*), 122 (132).
- 37.** (121) **Kao-k'ieou**. — *Lieou P'o-hou*, \**Ngai* (fils de *Lieou Cheng*, roi *Tsing* de *Tchong-chan*), 18 avril 124 ; meurt en 116 sans laisser de descendants.

- 38.** (75) **Kao-lang.** — *Lieou Siuen* ([133](#)) (fils de *Lieou Teng*, roi Kong de *Tai*), 17 février 126.
- 39.** (106) **Kao-p'ing.** — *Lieou Kia* ([134](#)) (fils de *Lieou Cheng*, roi *Tsing* de *Tchong-chan*), 14 mai 125 ; dégradé en 112.
- 40.** (160) **Kao-yu.** — *Lieou Kien* (fils de *Lieou Ki*, roi *K'ang* de *Kiao-tong*), 116 ([135](#)). — *Lieou Tch'ou*, 113.
- 41.** (16) **Ki.** — *Lieou Ts'ou*, *Yuen* (fils de *Lieou Tche*, roi *I* de *Tse-tch'oan*), 5 juin 127. — *Lieou Koang-tch'ang*, 115.
- 42.** (23) **Ki-k'oei.** — *Lieou Me* ([136](#)), \**I* (fils de *Lieou Tche*, roi *I* de *Tse-tch'oan*), 5 juin 127. — *Lieou tchao*, 110. — *Lieou Té*, 107 ([137](#)).
- 43.** (142) **Kia.** — *Lieou Pa* ([138](#)) (fils de *Lieou Yen*, roi *K'ing* de *Tch'eng-yang*) ; 122 ([139](#)).
- 44.** (91) **Kien-tch'eng.** — *Lieou Che* (fils de *Lieou Fa*, roi *Ting* de *Tch'ang-cha*), 15 avril 125 ; dégradé en 117 ([140](#)).
- 45.** (136) **Kiu-ho.** — *Lieou Fa* (fils de *Lieou Yen*, roi *K'ing* de *Tch'eng-yang*), 122 ([141](#)) ; dégradé en 112.
- 46.** (4) **Kiu-jong.** — p.177 *Lieou Tang*, \**Ngai* (fils de *Lieou Fa*, roi *Ting* de *Tch'ang-cha*), 14 août 129 ; meurt en 128 sans laisser de descendants.
- 47.** (5) **Kiu-ling** ([142](#)). — *Lieou Fou* (fils de *Lieou Fa*, roi *Ting* de *Tch'ang-cha*), 14 août 129 ; dégradé en 112.
- 48.** (49) **Kiu-yang.** — *Lieou Pé* ([143](#)) (fils de *Lieou Té*, roi *Hien* de *Ho-kien*), 31 octobre 127. — *Lieou Tou* ([144](#)) 118 ; dégradé en 112.
- 49.** (125) **K'iu-tch'eng.** — *Lieou Wan-soei* (fils de *Lieou Cheng*, roi *Tsing* de *Tchong-chan*), 18 avril 124 ; dégradé en 112.
- 50.** (153) **Kiuen** ([145](#)). — *Lieou Pou-i* (fils de *Lieou Yen*, roi *King* de *Tch'eng-yang*), 122 ([146](#)) ; dégradé en 112.
- 51.** (100) **Kiun-kieou** ([147](#)). — *Lieou Hien* ([148](#)) (fils de *Lieou Hi*, roi Kong de *Tch'eng-yang*), 15 avril 125. — *Lieou Tche-té* ([149](#)), 119.
- 52.** (20) **Ko-k'oei.** — *Lieou K'oan*, \**Tsie* (fils de *Lieou Tche*, roi *I* de *Tse-tch'oan*), 5 juin 127. — *Lieou Ts'í*, 119 ; mis à mort en 114.
- 53.** (138) **K'oai.** — *Lieou Fang* (fils de *Lieou Yen*, roi *K'ing* de *Tch'eng-yang*), 122 ([150](#)) ; dégradé en 112.

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

- 54.** (55) **Koang.** — *Lieou Choen* (fils de *Lieou Té*, roi *Hien* de *Ho-kien*), 31 octobre 127 ; dégradé en 112.
- 55.** (155) **Koang-jao.** — *Lieou Kouo*, \**K'ang* (fils de *Lieou Kien*, roi *Tsing* de *Tse-tch'oan*), 122 ([150](#)).
- 56.** (102) **Koang-ling.** — *Lieou Piao*, \**Tch'ang* (fils de *Lieou Hi*, roi *Kong* de *Tch'eng-yang*), 15 avril 125. — *Lieou Tch'eng*, 118 ; dégradé en 112.
- 57.** (107) **Koang-tch'oan.** — *Lieou-P'o* (fils de *Lieou Cheng*, roi *Tsing* de *Tchong-chan*), 14 mai 125 ; dégradé en 112.
- 58.** (8) **Koang-ts'i.** — *Lieou Tsé*, \**Tsie* (fils de *Lieou Yu*, roi *Kong* de *Lou*), 4 décembre 129 ([151](#)). — *Lieou Che*, 122 ; dégradé en 112.
- 59.** (80) **Kong-k'ieou.** — p.178 *Lieou Choen*, \**I* (fils de *Lieou Yu*, roi *Kong* de *Lou*), 11 avril 126 ([152](#)).
- 60.** (149) **Kou.** — *Lieou Si* (fils de *Lieou Yen*, roi *K'ing* de *Tch'eng-yang*), 122 ([153](#)).
- 61.** (143) **Lao.** — *Lieou Jang* (fils de *Lieou Yen*, roi *K'ing* de *Tch'eng-yang*), 122 ([153](#)).
- 62.** (28) **Lei.** — *Lieou Hi* (fils de *Lieou Hi*, roi *Kong* de *Tch'eng-yang*), 4 juillet 127 ; dégradé en 112.
- 63.** (68) **Li-che.** — *Lieou Koan* (fils de *Lieou Teng*, roi *Kong* de *Tai*), 17 février 126.
- 64.** (94) **Li-hiang.** — *Lieou Yng*, \**K'ang* (fils de *Lieou Hi*, roi *Kong* de *Tch'eng-yang*), 15 avril 125 ; dégradé en 120.
- 65.** (70) **Li-tch'ang.** — *Lieou Kia* (fils de *Lieou Teng*, roi *Kong* de *Tai*), 17 février 126.
- 66.** (114) **Lieou.** — *Lieou Yang* ([154](#)), \**K'ang* (fils de *Lieou Tsiang-lu*, roi *Hiao* de *Ts'i*), 4 juin 125. — *Lieou Pa-che*, 113. — *Lieou Tse-wei*, 106.
- 67.** (122) **Lieou-sou.** — *Lieou Kai*, \**I* (fils de *Lieou Cheng*, roi *Tsing* de *Tchong-chan*), 18 avril 124. — *Lieou-sou*, 120 ; dégradé en 112.
- 68.** (71) **Lin.** — *Lieou Hi* ([155](#)) (fils de *Lieou Teng*, roi *Kong* de *Tai*), 17 février 126.
- 69.** (72) **Lin-ho.** — *Lieou Hien*, fils de *Lieou Teng*, roi *Kong* de *Tai*), 17 février 126.
- 70.** (27) **Lin-k'iu.** — *Lieou Nou*, \**Ngai* (fils de *Lieou Tche*, roi *I* de *Tse-tch'oan*), 5 juin 127.

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

Tome III

- 71.** (104) **Lin-yo.** — *Lieou Koang*, \**Toen* (fils de *Lieou Cheng*, roi *Tsing* de *Tchong-chan*), 14 mai 125. — *Lieou Kien*, 105.
- 72.** (19) **Lin-yuen** (156). — *Lieou Che-tch'ang*, *King* (fils de *Lieou Tche*, roi *I* de *Tse-tch'oan*), 5 juin 127.
- 73.** (50) **Lin-ngan** (157). — *Lieou Miao* (158), (fils de *Lieou Té*, roi *Hien* de *Ho-kien*), 31 octobre 127. — *Lieou Yng*, 110.
- 74.** (88) **Lo-ling** (159). — p.179 *Lieou Tchang* (160) (fils de *Lieou Fa*, roi *Ting* de *Tch'ang-cha*), 15 avril 125 ; dégradé en 121.
- 75.** (14) **Long-k'ieou.** — *Lieou Tai* (fils de *Lieou Fei*, roi *I* de *Kiang-tou*), 5 juin 127 (161) ; dégradé en 112.
- 76.** (154) **Lou.** — *Lieou Ho* (fils de *Lieou Kien*, roi *Tsing* de *Tse-tch'oan*), 122 (162).
- 77.** (135) **Me.** — *Lieou Tch'ang* (fils de *Lieou Yen*, roi *K'ing* de *Tch'eng-yang*), 122 (163) ; dégradé en 112.
- 78.** (116) **Meou-p'ing.** — *Lieou Sie*, \**Kong* (fils de *Lieou Tsiang-lu*, roi *Hiao* de *Ts'í*), 4 juin 125. — *Lieou Nou*, 120 (164).
- 79.** (101) **Nan-tch'eng.** — *Lieou Tcheng* (fils de *Lieou Hi*, roi *Kong* de *Tch'eng-yang*), 15 avril 125.
- 80.** (127) **Ngan-hien.** — *Lieou Yng* (fils de *Lieou Cheng*, roi *Tsing* de *Tchong-chan*), 18 avril 124 ; dégradé en 112.
- 81.** (126) **Ngan-kouo.** — *Lieou Po* (165) (fils de *Lieou Cheng*, roi *Tsing* de *Tchong-chan*), 18 avril 124.
- 82.** (2) **Ngan-tch'eng.** — *Lieou Ts'ang*, \**Se* (fils de *Lieou Fa*, roi *Tsing* de *Tch'ang-chan*), 14 août 129. — *Lieou Tse-tang*, 116.
- 83.** (92) **Ngan-tchong.** — *Lieou Tan*, \**Kang* (fils de *Lieou Fa*, roi *Ting* de *Tch'ang-cha*), 15 avril 125. — *Lieou Chan-fou*, 105.
- 84.** (60) **Ngan-yang.** — *Lieou Kie* (166) (fils de *Lieou P'o*, roi *Tcheng* de *Tsi-peí*), 31 octobre 127.
- 85.** (128) **Ngan-yao** (167). — *Lieou K'oei* (fils de *Lieou Cheng*, roi *Tsing* de *Tchong-chan*) 18 avril 124 ; dégradé en 112.
- 86.** (51) **Ngo-ou.** — p.180 *Lieou Yu*, \**Min* (168), fils de *Lieou Té*, roi *Hien* de *Ho-kien*), 31 octobre 127. — *Lieou K'oan* (169), 102.

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

Tome III

- 87.** (78) **Ning-yang.** — *Lieou K'oei* (170), \**Tsie* (fils de *Lieou Yu*, roi *Kong* de *Lou*), 11 avril 126.
- 88.** (85) **Ou-che.** — *Lieou Tch'ong* (fils de *Lieou P'ong-tsou*, roi *King-sou* de *Tchao*), 6 mai 126 (171) ; devient roi de *Tchao* en 92.
- 89.** (61) **Ou-kiu.** — *Lieou Ouo-k'ieou* (172) (fils de *Lieou P'o*, roi *Tcheng* de *Tsi-peï*), 31 octobre 127 ; dégradé en 112.
- 90.** (63) **P'ei.** — *Lieou Ming* (173), \**Mou* (fils de *Lieou P'o*, roi *Tcheng* de *Tsi-peï*), 31 octobre 127. — *Lieou I*, 114 (174) ; dégradé en 112.
- 91.** (57) **P'ei-ngan** (175). — *Lieou Pou-hai*, \**Kang* (fils de *Lieou P'o*, roi *Tcheng* de *Tsi-peï*), 31 octobre 127. — *Lieou Ts'in-k'o*, 115 ; meurt en 114 sans laisser de descendants.
- 92.** (30) **Pi** (176). — *Lieou Tchoang*, \**Tsie* (fils de *Lieou I*, roi *Kong* de *Tch'eng-yang*), 4 juillet 127. — *Lieou P'ong*, 124 ; dégradé en 112.
- 93.** (47) **Pi-leang.** — *Lieou Yng* (fils de *Lieou Yen*, roi *Hoei* de *Koang-tch'oan*), 31 octobre 127 ; dégradé en 107.
- 94.** (109) **P'i-yang.** — *Lieou Yen*, \**King* (fils de *Lieou Tsiang-lu*, roi *Hiao* de *Ts'i*), 4 juin 125. — *Lieou Yu* (177), 112.
- 95.** (156) **Ping.** — *Lieou Tch'eng* (fils de *Lieou Kien*, roi *Tsing* de *Tse-tch'oan*), 122 (178).
- 96.** (65) **P'ing.** — *Lieou Soei* (fils de *Lieou P'o*, roi *Tcheng* de *Tsi-peï*), 31 octobre 127 ; dégradé en 122.
- 97.** (22) **P'ing-tcho.** — *Lieou Kiang*, \**Tai* (fils de *Lieou Tche*, roi *I* de *Tse-tch'oan*), 5 juin 127. — *Lieou Tchong-che*, \**Se*, 116 (179).
- 98.** (25) **P'ing-tou.** — <sup>p.181</sup> *Lieou Yen* (180) (fils de *Lieou Tche*, roi *I* de *Tse-tch'oan*), 5 juin 127.
- 99.** (18) **P'ing-wang.** — *Lieou Chang*, \**I* (fils de *Lieou Tche*, roi *I* de *Tse-tch'oan*), 5 juin 127. — *Lieou Tch'ou-jen*, 120.
- 100.** (118) **Po-tch'ang.** — *Lieou Tong-kou* (fils de *Lieou P'ong-tsou*, roi *King-sou* de *Tchao*), 7 décembre 125.
- 101.** (77) **Po-yang.** — *Lieou Tsieou*, \**K'ang* (181) (fils de *Lieou Tsiang-lu*, roi *Hiao* de *Ts'i*), 11 avril 126. *Lieou Tchong-ki*, 114 ; dégradé en 112.

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

Tome III

- 102.** (148) **Pong.** — *Lieou Yen* ([182](#)) (fils de *Lieou Yen*, roi *K'ing* de *Tch'eng-yang*), 122 ([183](#)) ; dégradé en 112.
- 103.** (44) **Pou-ling.** — *Lieou Kia* (fils de *Lieou Yue*, roi *Hoei* de *Koang-tch'oan*), 31 octobre 127 ([184](#)).
- 104.** (120) **Sang-k'ieou** ([185](#)). — *Lieou Yang* ([186](#)), \**Tsie* (fils de *Lieou Cheng*, roi *Tsing* de *Tchong-chan*), 7 décembre 125. — *Lieou Té*, 113.
- 105.** (45) **Si-hiong.** — *Lieou Ming* (fils de *Lieou Yue*, roi *Hoei* de *Koang-tch'oan*), 31 octobre 127 ([187](#)).
- 106.** (82) **Si-tch'ang.** — *Lieou King* (fils de *Lieou Yu*, roi *Kong* de *Lou*), 11 avril 126 ; dégradé en 112.
- 107.** (73) **Si-tch'eng** ([188](#)). — *Lieou Tchong* (fils de *Lieou Teng*, roi *Kong* de *Tai*), 17 février 126.
- 108.** (86) **Siang-che.** — *Lieou Ho*, \**Tsie* (fils de *Lieou P'ong-tsou*, roi *King-sou* de *Tchao*), 6 mai 126 ([189](#)). — *Lieou Ngan-té* ([190](#)), 108.
- 109.** (159) **Siang-ling.** — *Lieou Cheng* (fils de *Lieou Ts'í*, roi *Mou* de *Koang-tch'oan*), 122 ([191](#)).
- 110.** (34) **Siang-tch'an.** — *Lieou Yen* (fils de *Lieou P'ong-tsou*, roi *King-sou* de *Tchao*), 24 juillet 127 ; dégradé en 112.
- 111.** (41) **Sin-koan.** — p.182 *Lieou Wei-yang* (fils de *Lieou Cheng*, roi *Tsing* de *Tchong-chan*), 24 juillet 127 ; dégradé en 112.
- 112.** (42) **Sin-tch'ou.** — *Lieou Kia* (fils de *Lieou Cheng*, roi *Tsing* de *Tchong-chan*), 24 juillet 127 ; dégradé en 112.
- 113.** (152) **Siun** ([192](#)). — *Lieou Mai* ([193](#)), (fils de *Lieou Yen*, roi *K'ing* de *Tch'eng-yang*), 122 ([194](#)) ; dégradé en 112.
- 114.** (9) **Tan-yang.** — *Lieou Kan*, \**Ngai* (fils de *Lieou Fei*, roi *I* de *Kiang-tou*), 9 février 128 ; meurt en 122 sans laisser de descendants.
- 115.** (111) **Tao.** — *Lieou Ting*, \**I* (fils de *Lieou Tsiang-lu*, roi *Hiao* de *Ts'í*), 4 juin 125. — *Lieou Tou-yang* ([195](#)), 114.
- 116.** (132) **T'ao-yang.** — *Lieou Keou-tche* ([196](#)), \**Tsing* (fils de *Lieou Fa*, roi *Ting* de *Tch'ang-chan*), 26 juillet 124 ; meurt en 117 sans laisser de descendants.
- 117.** (117) **Tch'ai.** — *Lieou Tai*, \**Yuen* (fils de *Lieou Tsiang-lu*, roi *Hiao* de *Ts'í*), 4 juin 125 ([197](#)).

- 118.** (15) **Tchang-leang.** — *Lieou Jen*, \*Ngai (fils de *Lieou Fei*, roi I de *Kiang-tou*), 5 juin 127 (198). — *Lieou Choen*, 114.
- 119.** (137) **Tch'ang.** — *Lieou Tch'a* (fils de *Lieou Yen*, roi K'ing de *Tch'eng-yang*), 122 (199) ; dégradé en 112.
- 120.** (36) **Tch'ao.** — *Lieou I* (fils de *Lieou P'ong-tsou*, roi King-sou de *Tchao*), 24 juillet 127. — *Lieou Lou*, 115.
- 121.** (12) **Tche-yang.** — *Lieou Lien*, \*Tchong (fils de *Lieou Fei*, roi I de *Kiang-tou*), 4 mars 128 ; meurt en 113 sans laisser de descendants.
- 122.** (147) **Tchen.** — *Lieou Yng* (fils de *Lieou Yen*, roi K'ing de *Tch'eng-yang*), 122 (199) ; dégradé en 112.
- 123.**(54) **Tch'eng-p'ing** (200). — *Lieou Li* (fils de *Lieou Té*, roi Hien de *Ho-kien*), 31 octobre 127 ; dégradé en 120.
- 124.** (53) **Tcheou-hiang.** — p.183 *Lieou Tsin*, \*Tsie (fils de *Lieou Té*, roi Hien de *Ho-kien*), 31 octobre 127. — *Lieou Hoei* (201), 105.
- 125.** (59) **Tcheou-k'ien** (202). — *Lieou Ho* (fils de *Lieou P'o*, roi Tcheng de *Tsi-pei*), 31 octobre 127. — *Lieou Tang che*, 118 ; dégradé en 112,
- 126.** (103) **Tchoang-yuen** (203). — *Lieou Kao* (fils de *Lieou Hi*, roi Kong de *Tch'eng yang*), 15 avril 125 ; dégradé en 112.
- 127.** (134) **Tchong-i.** — *Lieou Koang-tche* (fils de *Lieou Se*, roi de *Heng-chan*), 16 juin 123 ; dégradé en 112.
- 128.** (130) **Tch'ong-ling.** — *Lieou Mai* (fils de *Lieou Fa*, roi Ting de *Tch'ang-cha*), 26 juillet 124 (204).
- 129.** (162) **Tchou-tse.** — *Lieou Yen* (205) (fils de *Lieou Ki*, roi K'ang de *Kiao-tong*), 116 (206) ; dégradé en 112.
- 130.** (146) **Ti.** — *Lieou Cheou*, (fils de *Lieou Yen*, roi K'ing de *Tch'eng-yang*, 122 (206), dégradé en 112.
- 131.** (110) **Ting.** — *Lieou Yue*, \*Ting (207) (fils de *Lieou Tsiang-lu*, roi Hiao de *Ts'í*), 4 juin 125. — *Lieou Té*, 113.
- 132.** (151) **Tong-hoai.** — *Lieou Lei* (fils de *Lieou Yen*, roi K'ing de *Tch'eng-yang*), 122 ; dégradé en 112.
- 133.** (29) **Tong-hoan.** — *Lieou Ki* (fils de *Lieou I*, roi Kong de *Tch'eng-yang*), 4 juillet 127 ; dégradé en 124.

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

- 134.** (96) **Tong-p'ing.** — *Lieou K'ing* (fils de *Lieou Hi*, roi *Kong* de *Tch'eng-yang*), 15 avril 125 ; dégradé en 120.
- 135.** (37) **Tong-tch'eng.** — *Lieou I* (fils de *Lieou P'ong-tsou*, roi *King-sou* de *Tchao*), 24 juillet 127 ; dégradé (208) en 116.
- 136.** (105) **Tong-ye.** — *Lieou Tchang* (fils de *Lieou Cheng*, roi *Tsing* de *Tchong-chan*), 14 mai 125 (209).
- 137.** (131) **Tou-leang.** — p.184 *Lieou Soei* (210), \**King* (fils de *Lieou Fa*, roi *Ting* de *Tch'ang-cha*), 26 juillet 124.
- 138.** (74) **T'ou-kiun.** — *Lieou Yng-k'o* (fils de *Lieou Teng*, roi *Kong* de *Tai*), 17 février 126 ; mis à mort pendant la période *yuen-ting* (116-111).
- 139.** (90) **T'ou-ling.** — *Lieou Hin* (fils de *Lieou Fa*, roi *Ting* de *Tch'ang-cha*), 15 avril 125. — *Lieou Yang*, \**Ngai*, 115 ; meurt en 104 sans laisser de descendants.
- 140.** (52) **Ts'an-hou.** — *Lieou Mien* (fils de *Lieou Té*, roi *Hien* de *Ho-hien*), 31 octobre 127.
- 141.** (46) **Tsao-k'iang.** — *Lieou Yen* (fils de *Lieou Yue*, roi *Hoei* de *Koang-tch'oan*), 31 octobre 127 (211).
- 142.** (1) **Tse.** — *Lieou Ming* (fils de *Lieou Té*, roi *Hien* de *Ho-kien*), 28 février 130 ; mis à mort en 126.
- 143.** (64) **Tseou.** — *Lieou Sin* (fils de *Lieou P'o*, roi *Tcheng* de *Tsi-pei*), 31 octobre 127 ; dégradé en 112.
- 144.** (40) **Tsiang-leang.** — *Lieou Tch'ao-p'ing* (fils de *Lieou Cheng*, roi *Tsing* de *Tchong-chan*), 24 juillet 127 ; dégradé en 112.
- 145.** (76) **Ts'ien-tchang.** — *Lieou Yu* (fils de *Lieou Teng*, roi *Kong* de *Tai*), 17 février 126.
- 146.** (108) **Ts'ien-tchong** (212). — *Lieou Yao* (213) (fils de *Lieou Té*, roi *Hien* de *Ho-hien*), 14 mai 125 ; dégradé en 121 (214).
- 147.** (133) **Ts'iuen-ling.** — *Lieou Hien*, \**Tsie* (fils de *Lieou Fa*, roi *Ting* de *Tch'ang-cha*), 26 juillet 124.
- 148.** (39) **Wang-koang** (215). — *Lieou Ngan-tchong* (216) (fils de *Lieou Cheng*, roi *Tsing* de *Tchong-chan*), 24 juillet 127.

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

- 149.** (161) **Wei-k'i.** — *Lieou Tch'ang*, \**Tch'ang* (217) (fils de *Lieou Ki*, roi *K'ang* de *Kiao-tong*), 116 (218).
- 150.** (81) **Yeou-lang.** — p.185 *Lieou Ki* (219) (fils de *Lieou Yu*, roi *Kong* de *Lou*), 11 avril 126 ; dégradé en 112.
- 151.** (95) **Yeou-li.** — *Lieou Ting* (fils de *Lieou Hi*, roi *Kong* de *Tch'eng-yang*), 15 avril 125 ; mis à mort en 122.
- 152.** (89) **Yeou-yen.** — *Lieou Tso* (fils de *Lieou Fa*, roi *Ting* de *Tch'ang-cha*), 15 avril 125 ; mis à mort en 104.
- 153.** (38) **Yn-tch'eng.** — *Lieou Ts'ang* (fils de *Lieou P'ong-tsou*, roi *King-sou* de *Tchao*), 24 juillet 127 ; dégradé en 110 (220).
- 154.** (145) **Yong.** — *Lieou T'an* (221) (fils de *Lieou Yen*, roi *K'ing* de *Tch'eng yang*), 122 (222).
- 155.** (58) **Yong-kien** (223). — *Lieou K'ien* (fils de *Lieou P'o*, roi *Tcheng* de *Tsi-pei*), 31 octobre 127 ; dégradé en 120.
- 156.** (66) **Yu.** — *Lieou Tch'eng* (fils de *Lieou P'o*, roi *Tcheng* de *Tsi-pei*), 31 octobre 127.
- 157.** (33) **Yu-k'ieou.** — *Lieou Cheou-fou*, fils de *Lieou P'ong-tsou*, roi *King-sou* de *Tchao*), 24 juillet 127 ; dégradé en 112.
- 158.** (157) **Yu-lu.** — *Lieou Pou-hai* (224) (fils de *Lieou Kien*, roi *Tsing* de *Tse-tch'oan*), 122.
- 159.** (31) **Yu-wen.** — *Lieou Ping*, \**Tsie* (fils de *Lieou P'ong-tsou*, roi *King-sou* de *Tchao*), 24 juillet 127. — *Lieou Tou*, 122 ; dégradé en 112.
- 160.** (139) **Yu-yn** (225). — *Lieou Tsé* (fils de *Lieou Yen*, roi *K'ing* de *Tch'eng-yang*), 122.
- 161.** (115) **Yun.** — *Lieou Sin*, \**I* (fils de *Lieou Tsiang-lu*, roi *Hiao* de *Ts'i*), 4 juin 125. — *Lieou Soei-fa* (226), 111.
- 162.** (97) **Yun-p'ing.** — *Lieou Hin* (227) (fils de *Lieou Hi*, roi *Kong* de *Tch'eng-yang*) ; 15 avril 125 ; dégradé en 112.

@

## CHAPITRE XXII

### DIXIÈME TABLEAU

p.186 TABLEAU PAR ANNÉES  
DES GÉNÉRAUX, DES CONSEILLERS ET DES SUJETS ILLUSTRES  
DEPUIS L'AVÈNEMENT DES HAN JUSQU'À NOS JOURS (101)

@

#### I. — RÈGNE DE KAO-TSOU

1<sup>e</sup> année (206) :

- A. Au printemps, le gouverneur de *P'ei* devient roi de *Han* ; il se rend à *Nan-tcheng*. En automne, il revient et conquiert le royaume de) *Yong*.
- B. Le grand conseiller *Siao Ho* défend (le territoire de) *Han-tchong*.
- D. Le *yu-che-ta-fou Tcheou Ho* défend (la ville de) *Yong yang*.

2<sup>e</sup> année (205) : Nomination d'un héritier présomptif.

- A. Au printemps, (*Kao-tsou*) conquiert les royaumes de *Sai*, *Ti*, *Wei*, p.187 *Ho-nan*, *Han* et *Yn*. En été, il attaque *Hiang-tsi* et arrive à *P'ong-tch'eng* ; il retourne à *Yong-yang* pour s'y défendre.
- B. (Le grand conseiller *Siao Ho*) défend (le territoire à) l'intérieur des passes.
- C. Le *t'ai-wei* est *Lou Koan*, marquis de *Tch'ang-ngan*.

3<sup>e</sup> année (204) :

- A. *Wei Pao* se révolte. (*Kao-tsou*) charge *Han Sin* d'aller séparément conquérir (le pays de) *Wei* ; lui-même attaque (le roi de) *Tchao* ; *Tch'ou* nous assiège à *Yong-yang*.

4<sup>e</sup> année (203) :

- A. *Kao-tsou* charge *Han Sin* d'aller séparément conquérir les pays de *Ts'i* et de *Yen*. *T'ai-kong* (102) est rendu par (le roi de)

*Tch'ou*. (Le roi de *Han*) et (le roi de) *Tch'ou* fixent la frontière à *Hong-k'iu* (103).

- C. *Tcheou Ho* meurt en défendant *Yong-yang*.
- D. Le *yu-che-ta-fou* est *Tcheou Tch'ang*, marquis de *Fen-yang*.

5<sup>e</sup> année (202) : (*Kao-tsou*) entre dans le pays à l'intérieur des passes et y fixe sa résidence.

- A. En hiver, (*Kao-tsou*) défait (l'armée de) *Tch'ou* à *Kai-hia* et tue *Hiang Tsi*. Au printemps, le roi (c'est-à-dire *Kao-tsou*) prend la dignité d'empereur à *Ting-t'ao*.
- B. *La charge de t'ai-wei* est supprimée.
- C. Au neuvième mois intercalaire (20 octobre-18 novembre 202), (*Lou*) *Koan* devient roi de *Yen*.

6<sup>e</sup> année (201) :

- A. (*Kao-tsou*) honore *T'ai-kong* du titre de *t'ai-chang-hoang*. *Lieou Tchong* devient roi de *Tai*. (*Kao-tsou*) établit un grand marché ; il change le nom de *Hien-yang* en celui de *Tch'ang-ngan*.
- C. (*Siao Ho*) est investi du marquisat de *Tsoan*. *Tchang Ts'ang* est nommé conseiller des comptes (104).

7<sup>e</sup> année (200) :

- A. Le palais *Tch'ang-lo* est achevé. (*Kao-tsou*) transfère (sa capitale) de *Yo-yang* à *Tch'ang-ngan*. Il attaque les *Hiong-nou* ; les *Hiong-nou* nous cernent à *P'ing-tch'eng*.

8<sup>e</sup> année (199) :

- A. (*Kao-tsou*) attaque près de la capitale (du royaume) de *Tchao* les barbares qui s'étaient révoltés avec *Han Sin* ; *Koan Kao* fomenta des troubles ; l'année suivante, l'affaire est découverte et il est mis à mort. Les *Hiong-nou* attaquent le roi de *Tai* qui abandonne son royaume et s'enfuit ; il est dégradé et nommé marquis de *Ho-yang*.

9<sup>e</sup> année (198) :

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

Tome III

- A. Le palais *Wei-yang* est achevé ; *Kao-tsou* donne p.188 un banquet dans la salle antérieure ; la chaise à porteurs du *t'ai-chang-hoang* était à la place d'honneur ; l'empereur prit en main une tasse de jade et porta la santé (de son père) en disant :
  - Au début, vous disiez toujours que je n'avais point la force de (*Lieou*) *Tchong* ; maintenant, de (*Lieou*) *Tchong* et de moi, qui a remporté le plus de gloire ?Le *t'ai-chang-hoang* rit ; dans la salle on poussa des vivats. On transféra à l'intérieur des passes la famille *T'ien* du pays de *Ts'í*, et les familles *Tchao*, *K'iu* et *King* du pays de *Tch'ou*.
- B. *Siao Ho* est promu au rang de conseiller d'État.
- D. Le *yu-che-ta-fou* (*Tcheou*) *Tch'ang* devient conseiller (du roi) de *Tchao*.

10<sup>e</sup> année (197) :

- A. Le *t'ai-chang-hoang* meurt. — *Tch'en Hi* se révolte dans le territoire de *T'ai*.
- D. Le *yu-che-ta-fou* est *Tchao Yao*, marquis de *Kiang-i*.

11<sup>e</sup> année (196) :

- A. (L'empereur) met à mort (*Han Sin*, marquis de) *Hoai-yn* et *P'ong Yue*. — *K'ing Pou* se révolte.
- C. *Tcheou P'o* est nommé *t'ai-wei* ; il attaque et bat (*Tch'en Hi*) ; ensuite cette dignité est supprimée.

12<sup>e</sup> année (195) :

- A. En hiver, (*Kao-tsou*) attaque (*K'ing Pou*) ; il revient à *P'ei*. — En été, l'empereur meurt ; on le dépose dans (la sépulture) *Tch'ang-ling*.

### II. — RÈGNE DE HIAO-HOEI

1<sup>e</sup> année (194) :

- A. (*Lieou*) *Jou-i*, roi *Yn* de *Tchao*, meurt. — On commence à construire le côté nord-ouest du rempart de *Tch'ang-ngan*. — On supprime les grands conseillers (*tch'eng-siang*) des seigneurs et on en fait des conseillers.

2<sup>e</sup> année (193) :

- A. Le roi *Yuen* de *Tch'ou* et le roi *Tao-hoei* de *Ts'í* viennent rendre hommage à la cour. — Le 16 août 193, (*Siao*) *Ho* meurt.
- B. Le 7 septembre 193, *Ts'ao Ts'an*, marquis de *P'ing-yang* et conseiller de *Ts'í*, devient conseiller d'état.

3<sup>e</sup> année (192) :

- A. On se met à construire le rempart de *Tch'ang-ngan*. — (Les gens de la préfecture de) *Tsien-ti* (dans la commanderie) de *Chou* se révoltent ; on les attaque.

4<sup>e</sup> année (191) :

- A. Le 1<sup>er</sup> avril 191, on amnistie ceux qui ne sont pas récidivistes.

5<sup>e</sup> année (190) :

- A. En l'honneur de *Kao-tsou* on élève, un temple funéraire à *P'ei*. — Le rempart (de *Tch'ang-ngan*) est achevé. — On <sup>p.189</sup> institue cent vingt chanteurs (pour le temple funéraire de *Kao-tsou* à *P'ei*). — Le 24 septembre 190, (*Ts'ao*) *Ts'an* meurt.

6<sup>e</sup> année (189).

- A. Le 7<sup>e</sup> mois (30 juillet-27 août 189), le roi *Tao-hoei* de *Ts'í* meurt. — On établit le grand grenier (*t'ai-ts'ang*) sur le marché occidental. — Le 8<sup>e</sup> mois (28 août-25 septembre 189), on publie une amnistie dans le pays de *Ts'í*.
- B. — Le 23 novembre 190 ([105](#)), *Wang Ling*, marquis de *Ngan-kouo*, est nommé grand conseiller de droite, et *Tch'en P'ing*, marquis de *K'iu-ni*, est nommé grand conseiller de gauche.
- C. (*Tchao*) *Yao* est accusé d'un crime.
- D. *Jen Ngao*, marquis de *Koang-ngo*, est nommé *yu-che-ta-fou*.

7<sup>e</sup> année (188) :

- A. L'empereur meurt. Les principaux ministres suivent l'avis de *Tchang Pi-k'iang* ; l'autorité de la famille *Lu* est renforcée ; *Lu T'ai* est nommé roi de *Lu* ; on donne le pouvoir au jeune empereur (*chao-ti*). Au jour *ki-mao* ([106](#)), on enterre (l'empereur *Hiao-hoei* dans la sépulture) *Ngan-ling*.

III. — RÈGNE DE L'IMPÉRATRICE LU

1<sup>e</sup> année (187) :

- A. On nomme rois les divers fils de (l'empereur) *Hiao-hoei*. On institue (la fonction de) *hiao-ti-li-t'ien* (107).
- B. Le 10 janvier 187, (*Tch'en*) *P'ing* est promu au rang de grand conseiller de droite ; *Chen I-ki*, marquis de *Pi-yang*, est nommé grand conseiller de gauche.

2<sup>e</sup> année (186) :

- C. Le 12<sup>e</sup> mois (1<sup>er</sup>-30 janvier 186), *Lu T'ai*, roi de *Lu*, meurt ; son fils, *Lu Kia*, est nommé à sa place roi de *Lu*. — On met en circulation les monnaies de huit *tchou*.

3<sup>e</sup> année (185).

4<sup>e</sup> année (184) :

- A. On enlève son titre au Jeune empereur (*chao-ti*) p.190 et on nomme empereur *Hong*, roi de *Tch'ang-chan*.
- B. On institue la charge de *t'ai-wei*.
- C. *Tcheou P'ou*, marquis de *Kiang*, est nommé *t'ai-wei*.

5<sup>e</sup> année (183) :

- A. Le huitième mois (22 août-19 septembre 183), le roi de *Hoai-yang* meurt ; on donne le titre de roi de *Hoai-yang* à *Ou*, marquis de *Hou-koan*. — On ordonne que les soldats envoyés en garnison soient changés chaque année.

6<sup>e</sup> année (182) :

- A. *Lu Tch'an* est nommé roi de *Lu*. — Le 17 mai 182, on publie une amnistie dans l'empire. En plein jour il fit sombre.

7<sup>e</sup> année (181) :

- A. (*Lieou Yeou*), roi *Yeou* de *Tchao*, meurt. *Lu Lou* est nommé roi de *Tchao*. Le roi de *Leang* (qui avait été) transféré à *Tchao* (pour y régner, avant la nomination de *Lu Lou*), se tue.

8<sup>e</sup> année (180) :

- A. Le 7<sup>e</sup> mois (21 juillet-18 août 180), l'impératrice, (femme de) *Kao (-tsou)*, meurt ; le 9<sup>e</sup> mois (17 septembre-15 octobre 180), on met à mort les membres de la famille *Lu* ; le 9<sup>e</sup> mois intercalaire (16 octobre-14 nov. 180), le roi de *Tai* vient prendre la dignité d'empereur. — Le 9<sup>e</sup> mois intercalaire (16 octobre-14 nov. 180), (*Chen*) *I-ki* donne sa démission de conseiller.
- B. Le 7<sup>e</sup> mois, au jour *sin-se* (18 août 180) (*Tch'en P'ing*) est nommé grand maître (*t'ai-fou*) de l'empereur ; le 22 octobre 180, il redevient grand conseiller.
- C. (*Tcheou*) *Tsao*, marquis de *Long-lu*, est nommé général ; il attaque le *Nan yue*.
- D. Le *yu-che-ta-fou* est (*Tchang*) *Ts'ang*.

#### IV. — RÈGNE DE L'EMPEREUR WEN

1<sup>e</sup> année (179) :

- A. (L'empereur) abroge l'article du code relatif à la parenté saisie et aux complices. Il nomme l'héritier présomptif ; il confère au peuple des degrés dans la hiérarchie.
- B. Le 16 décembre 180, *Tch'en P'ing* est nommé grand conseiller de gauche ; le *t'ai-wei Tcheou P'o*, marquis de *Kiang*, est nommé grand conseiller de droite. — C. *Tcheou P'o* ayant été nommé conseiller, *Koan Yng*, marquis de *Yng yn*, est nommé *t'ai-wei*.

2<sup>e</sup> année (178) :

- A. (L'empereur) abroge l'article du code relatif aux propos de blâme. — (*Lieou*) *Ou* est nommé roi de *Tai* ; (*Lieou*) *Ts'an*, roi de *T'ai-yuen* ; (*Lieou*) *Cheng*, roi de *Leang* ; tous trois sont des fils de l'empereur. — Le 10<sup>e</sup> mois, le grand conseiller *Tch'en P'ing* meurt.
- B. Le 5 décembre 179, (*Tcheou*) *P'o*, marquis de *Kiang*, est de nouveau nommé grand conseiller.

3<sup>e</sup> année (177) :

- A. (*Lieou Ou*, roi de *Tai*, échange ce titre contre <sup>p.191</sup> celui de roi de *Hoai-yang*. — L'empereur se rend dans (la commanderie de) *T'ai yuen*. — Le roi de *Tsi-pei* se révolte. — Les *Hiong-nou* entrent en masse dans la commanderie de *Chang* ; comme le territoire était envahi jusqu'à *T'ai yuen*, le nom de *T'ai-yuen* fut changé en celui de *Tai*. — Le 6 janvier 177, (*Tcheou*) *P'o* donne sa démission de conseiller et se rend dans son royaume.
- B. Le 29 janvier 177 (108), *Koan Yng*, marquis de *Yng-yn*, est nommé grand conseiller. — On supprime la charge de *t'ai-wei*.
- C. *Tch'en Ou*, marquis de *Ki P'ou*, est nommé général en chef ; il attaque (le roi de) *Tsi-pei*. *Lou King*, marquis de *Tch'ang*, *Lou Pa-che*, marquis de *Kong*, (*Wei*) *Tch'e* (109), marquis de *Ning* et (*Tchao*) *Tsiang-ye*, marquis de *Chen-tsé*, sont tous nommés généraux et placés sous les ordres de (*Tseng*) *Ho*, marquis de *K'i* (110), qui, à la tête de ses troupes prend ses quartiers à *Yong-yang*.

4<sup>e</sup> année (176) :

- A. Le 12<sup>e</sup> mois, au jour *i-se* (111), (*Koan*) *Yng* meurt.
- B. Le 11 février 176, le *yu-che-ta-fou* *Tchang Ts'ang*, marquis de *Pei-p'ing*, est nommé grand conseiller.
- C. *Tchang Yue*, marquis de *Ngan-k'ieou*, est nommé général ; il attaque les barbares du nord et sort (du territoire de l'empire) par (le territoire de) *Tai*.
- D. *Chen-t'ou Kia*, marquis à l'intérieur des passes, est nommé *yu-che-ta-fou*.

5<sup>e</sup> année (175) :

- A. (L'empereur) abroge l'article du code relatif aux monnaies ; le peuple est autorisé à fondre des monnaies.

6<sup>e</sup> année (174) :

- A. (L'empereur) dégrade le roi de *Hoai-nan* et le déporte dans le district de *Yen* ; (le roi) meurt en chemin, à *Yong*.

7<sup>e</sup> année (173) :

- A. Le 8 mai 173, on institue (la préfecture de) *Nan-ling*.

8<sup>e</sup> année (172) :

- A. Le *t'ai pou*, marquis de *Jou-yn* et préfet de *T'eng* ([112](#)), meurt.

9<sup>e</sup> année (171) :

- A. Les cloches des maisons de *Wen* sonnèrent p.192 d'elles-mêmes. — (On fait de la localité de) *Tche-yang* la sépulture de *Pa*.
- D. Le *yu-che-ta-fou* est (*Fong*) *King*.

10<sup>e</sup> année (170) :

- A. Tous les rois vassaux se rendent à *Tch'ang-ngan*.

11<sup>e</sup> année (169) :

- A. L'empereur se rend (dans le territoire de) *Tai*. — Il y a un tremblement de terre.

12<sup>e</sup> année (168) :

- A. Le fleuve déborde à la Digue de métal dans la commanderie de *Tong*. — Le roi de *Hoai-yang* échange ce titre contre celui de roi de *Leang*.

13<sup>e</sup> année (167) :

- A. (L'empereur) supprime les articles du code relatifs aux mutilations pénales et aux taxes et redevances des champs, ainsi que l'ordonnance relative aux soldats envoyés en garnison.

14<sup>e</sup> année (166) :

- A. Les *Hiong-nou* entrent en masse par la passe *Siao* ; on envoie les soldats les attaquer et camper auprès de *Tch'ang-ngan*.
- C. *Tong Tch'é*, marquis de *Tch'eng*, le *nei-che Loan Pou*, *Lu K'ing*, marquis de *Tch'ang*, (*Tcheou*) *Tsao*, marquis de *Long-lu* et (*Wei*) *Tch'é*, marquis de *Ning*, sont tous nommés généraux ; *Tchang Siang-jou*, marquis de *Tong-yang*, est nommé général en chef ; ils attaquent ensemble les *Hiong-nou*. Le *tchong-wei*

*Tcheou Ché* et le *lang-tchong-ling Tchang Ou* sont tous deux nommés généraux et campent auprès de *Tch'ang-ngan*.

15<sup>e</sup> année (165) :

- A. Un dragon jaune apparaît à *Tch'eng-ki*. L'empereur, pour la première fois, fait en personne le sacrifice *kiao* en l'honneur des Cinq empereurs.

16<sup>e</sup> année (164) :

- A. L'empereur va en personne rendre hommage aux Cinq empereurs au nord de la rivière *Wei*.

1<sup>e</sup> année de la 2<sup>e</sup> période (163) :

- A. *Sin Yuen-p'ing* raconte des choses fausses sur les magiciens ; il est convaincu de mensonge et mis à mort.

2<sup>e</sup> année (162) :

- A. Les *Hiong-nou* font un traité d'amitié et d'apparentage. — Il y a un tremblement de terre. — Le 31 août 162, (*Tchang*) *Ts'ang* donne sa démission de conseiller.
- B. Le 2 septembre 162, le *yu-che-ta-fou Chen-t'ou Kia* est nommé grand conseiller ; on lui confère le marquisat de *Kou-ngan*.
- D. Le *yu-che-ta-fou* est *T'ao Ts'ing*.

3<sup>e</sup> année (161) :

- A. On établit la ville de *Kou-k'eu*.

4<sup>e</sup> année (160).

5<sup>e</sup> année (159) :

- A. L'empereur se rend à *Yong*.

6<sup>e</sup> année (158) :

- A. Les *Hiong-nou* entrent au nombre de trente <sup>p.193</sup> mille dans la commanderie de *Chang*, et au nombre de vingt mille dans celle de *Yun-tchong*.
- C. Le *tchong-ta-fou Ling Mien* est nommé général des chars et des cavaliers et campe à *Fei-kou* ; l'ex-conseiller (du roi) de

*Tch'ou, Sou I*, est nommé général et campe à *Kiu-tchou* ; le général *Tchang Ou* prend ses quartiers dans (la commanderie de) *Pei-ti* ; l'administrateur du *Ho-nei*, *Tcheou Ya-fou*, est nommé général et campe à *Si-leou* ; le *tsong-tcheng Lieou Li* campe sur les bords de la rivière *Pa* ; *Siu Li*, marquis de *Tchou-tse* (113), campe à *Ki-men* ; ainsi on tient en respect les barbares qui, au bout de quelques mois, se retirent ; (les troupes impériales) à leur tour sont licenciées.

7<sup>e</sup> année (157) :

- A. Le 6 juillet 157, l'empereur *Hiao-wen* meurt ; le 14 juillet 157, l'héritier présomptif prend le pouvoir ; le peuple donne cours à ses lamentations pendant trois jours ; on enterre l'empereur dans la tombe de *Pa*.
- C. Le *tchong-wei (Tcheou) Ya fou* est nommé général des chars et des cavaliers ; le *lang-tchong-ling Tchang Ou* est nommé général chargé de remettre la terre (sur la tombe) ; le *chou-kouo (Siu) Han* est nommé général commandant les postes militaires ; le *tchan-che Jong-nou* est nommé général des chars et des cavaliers et assiste l'impératrice douairière.

## V. — RÈGNE DE L'EMPEREUR HIAO-KING

1<sup>e</sup> année (156) :

- A. On établit les temples funéraires de l'empereur *Wen* ; dans les commanderies et les royaumes ils sont appelés les temples de l'illustre ancêtre (*t'ai-tsong*). — On institue la charge de *se-t'ou*.

2<sup>e</sup> année (155) :

- A. Sont nommés rois les fils d'empereur dont les noms suivent : (*Lieou*) *Té* est nommé roi de *Ho-kien* ; (*Lieou*) *Hong*, roi de *Lin-kiang* ; (*Lieou*) *Yu*, roi de *Hoai-nan* ; (*Lieou*) *Fei*, roi de *Jou-nan* ; (*Lieou*) *P'ong-tsou*, roi de *Koang-tch'oan* ; (*Lieou*) *Fa*, roi de *Tch'ang-cha*. — Dans le courant du quatrième mois,

l'impératrice douairière, femme de (l'empereur) *Hiao-wen*, meurt. — Mort de (*Chen-t'ou*) *Kia*.

- B. *T'ao Ts'ing*, marquis de *K'ai-fong*, est nommé grand conseiller.
- D. Le *yu-che-ta-fou* est *Kiue*.

3<sup>e</sup> année (154) :

- A. Révolte des sept royaumes de *Ou*, *Tch'ou*, etc. (L'empereur) envoie des soldats les attaquer et les défait tous. — Les <sup>p.194</sup> fils de l'empereur, (*Lieou*) *Toan* et (*Lieou*) *Cheng*, sont nommés, le premier roi de *Kiao-si*, et le second roi de *Tchong-chan*.
- B. Le *tchong-wei Tcheou Ya-fou*, marquis de *T'iao*, est nommé *t'ai-wei* ; il attaque (les soldats de) *Ou* et *Tch'ou*. *Li Ki*, marquis de *K'iu-tcheou*, est nommé général en chef ; il attaque (les soldats de) *Tchao*. *Teou Yng* est nommé général en chef ; il prend ses quartiers à *Yong-yang*. *Loan Pou* est nommé général en chef ; il attaque (les soldats de) *Ts'i*.

4<sup>e</sup> année (153) :

- A. (L'empereur) nomme un héritier présomptif.
- C. Le *t'ai-wei* est (*Tcheou*) *Ya-fou*.
- D. Le *yu-che-ta-fou* est (*T'ien*) *Fen*.

5<sup>e</sup> année (152) :

- A. On établit la ville de *Yang-ling*. — Le grand conseiller *Tchang Ts'ang* marquis de *Pei-p'ing*, meurt.

6<sup>e</sup> année (151) :

- A. (*Lieou*) *P'ong-tsou*, roi de *Koang-tch'oan*, échange ce titre contre celui de roi de *Tchao*.
- D. Le *yu-che-ta-fou* est *Tch'en Mai*, marquis de *Yang-ling*.

7<sup>e</sup> année (150) :

- A. L'héritier présomptif (*Lieou*) *Yong* est dégradé et nommé roi de *Lin-kiang*. Le 18 juin 150, le roi de *Kiao-tong* est nommé héritier présomptif. — (*T'ao*) *Ts'ing* quitte son poste de conseiller.

- B. Le 5 août 150, le *t'ai-wei* (*Tcheou*) *Ya-fou*, marquis de *T'iao*, est nommé grand conseiller. — On supprime la charge de *t'ai-wei*.
- C. (*Tcheou Ya-fou*) est promu au rang de grand conseiller.
- D. Le *yu-che-ta-fou* est (*Lieou*) *Ché*.

1<sup>e</sup> année *tchong-yuen* (149).

2<sup>e</sup> année (118) :

- A. (*Lieou*) *Yue*, fils de l'empereur, est nommé roi de *Koang-tch'ouan*. (*Lieou*) *Ki*, fils de l'empereur, est nommé roi de *Kiao-Long*.

3<sup>e</sup> année (147) :

- A. (*Lieou*) *Tch'eng*, fils de l'empereur, est nommé roi de *Ts'ing-ho*. — (*Tcheou*) *Ya-fou* donne sa démission de conseiller.
- B. Le *ya-che-ta-fou* *Lieou Ché*, marquis de *T'ao*, est nommé grand conseiller.
- D. Le *yu-che-ta-fou* est (*Wei*) *Koan*.

4<sup>o</sup> année (146) :

- A. (*Lieou*) *Tcheng*, roi de *Lin-kiang*, se tue ; il est enterré à *Lin-tien* ; plusieurs myriades de personnes du pays de *Yen* apportent de la terre pour lui et la déposent sur sa tombe.

5<sup>e</sup> année (145) :

- A. (*Lieou*) *Choen*, fils de l'empereur, est nommé roi de *Tch'ang-chan*.

6<sup>e</sup> année (144) :

- A. (*Lieou*) *Ou*, roi *Hiao* de *Leang*, meurt ; on divise le pays de *Leang* en cinq royaumes dont on nomme rois ses divers fils : (*Lieou*) *Mai* est nommé roi de *Leang* ; (*Lieou*) *Ming*, roi de p.195 *Tsi-tch'ouan* ; (*Lieou*) *P'ong-li*, roi de *Tsi-tong* ; (*Lieou*) *Ting*, roi de *Chan-yang* ; (*Lieou*) *Pou-che*, roi de *Tsi-yn*.

1<sup>e</sup> année de la dernière période (143) :

- A. Le 5<sup>e</sup> mois, il y a un tremblement de terre. — Le 28 août 143, il y a une éclipse de soleil. — (*Lieou*) *Ché* donne sa démission de conseiller.
- B. Le 8<sup>e</sup> mois, au jour *jen-tch'en*, le *yu-che-ta-fou Wei Koan*, marquis de *Kien-ling*, est nommé grand conseiller.
- D. Le *yu-che-ta-fou* est (*Tche*) *Pou-i*.

20 année (142) :

- C. Le 26 juillet 142, le *yu-che-ta-fou Tch'en Mai* meurt.

3<sup>e</sup> année (141) :

- A. Le 9 mars 141, l'empereur *Hiao-king* meurt. Le 21 mars 141, l'héritier présomptif prend le pouvoir.

## VI. — RÈGNE DE L'EMPEREUR *HIAO-OU*

1<sup>e</sup> année *kien-yuen* (140) :

- A. (*Wei*) *Koan* donne sa démission de conseiller.
- B. *Teou Yng*, marquis de *Wei-k'i*, est nommé grand conseiller. — On institue la charge de *t'ai-wei*.
- C. *T'ien Fen*, marquis de *Ou-ngan*, est nommé *t'ai-wei*. — Le *yu-che-ta-fou* est *Ti*.

2<sup>e</sup> année (139) :

- A. On établit la sépulture de *Meou*. — (*Teou*) *Yng* donne sa démission de conseiller.
- B. Le 30 mars 139, le *t'ai-tch'ang Hiu Tch'ang*, marquis de *Pe-tche*, est nommé grand conseiller. — (*T'ien*) *Fen* donne sa démission de *t'ai-wei*. On supprime la charge de *t'ai-wei*. — Le *yu-che-ta-fou* est *Tchao Koan*.

3<sup>e</sup> année (138) :

- A. *Wang*, roi de *Tong-ngeou* et marquis de *Koang-ou*, vient se soumettre avec les siens au nombre de plus de 40.000 hommes. On les place dans la commanderie de *Lou-kiang*.

4<sup>e</sup> année (137) :

- D. Le *yu-che-ta-fou* est (*Tchoang*) *Ts'ing-ti*.

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

5<sup>e</sup> année (136) :

- A. On met en circulation les monnaies *san-fen*.

6<sup>e</sup> année (135) :

- A. Au premier mois, le roi de *Min-yue* se révolte. — L'impératrice-douairière, (mère de l'empereur) *Hiao-king*, meurt. — (*Hiu*) *Tch'ang* donne sa démission de conseiller.
- B. Le 5 juillet 135, *T'ien Fen*, marquis de *Ou-ngan*, est nommé grand conseiller.
- C. (*Tchoang*) *Ts'ing-ti* est nommé premier maître (*t'ai-fou*) de l'héritier présomptif.
- D. Le *yu-che-ta-fou* est (*Han*) *Ngan-kouo*.

1<sup>e</sup> année *yuen-koang* (134).

2<sup>e</sup> année (133) :

- A. L'empereur se rend pour la première fois à *Yong* et y fait en personne le sacrifice *kiao* aux cinq lieux saints.
- C. En été, le *yu-che-ta-fou Han Ngan-kouo* est nommé général protecteur de l'armée ; *Li Koang* est nommé général des cheval-légers ; le *t'ai-pou Kong-suen Ho* est nommé général des chars rapides ; le *ta-hing Wang K'oei* est nommé général commandant les postes militaires ; le *ta-tchong-ta-fou Li Si* est nommé général des archers d'élite ; ils cherchent à surprendre le *chen-yu* à *Ma-i* ; l'affaire n'ayant pas réussi, (*Wang*) *K'oei* est mis à mort.

3<sup>e</sup> année (132) :

- A. Le 2 juin 132, le fleuve rompt ses digues à *Hou-tse*.

4<sup>e</sup> année (131) :

- A. Le 8 février 131, il y a un tremblement de terre. — (*T'ien Fen*) meurt.
- B. *Sie Tsé*, marquis de *P'ing-ki*, est nommé grand conseiller.
- D. Le *yu-che-ta-fou* est (*Tchang*) *K'iu*.

5<sup>e</sup> année (130) :

- A. Au 10<sup>e</sup> mois, on extermine toute la famille de *Koan Fou*. (*Teou Yng*), marquis de *Wei-k'í*, est mis à mort et son corps est abandonné sur la place publique.

6<sup>e</sup> année (129) :

- A. Les barbares du sud (*nan-i*) établissent pour la première fois des relais de poste.
- C. Le *ta-tchong-ta-fou Wei Ts'ing* est nommé général des chars et des cavaliers ; il sort du territoire de l'empire par *Chang-kou*. Le *wei-wei Li Koang* est nommé général des cheveu-légers ; il sort du territoire de l'empire par *Yen-men*. Le *ta-tchong-ta-fou Kong-suen Ngao* est nommé général de la cavalerie ; il sort du territoire de l'empire par *Tai*. Le *t'ai-pou Kong-suen Ho* est nommé général des chars rapides ; il sort de l'empire par *Yun-tchong* ; tous attaquent les *Hiong-nou*.

1<sup>e</sup> année *yuen-cho* (128) :

- A. La *fou-jen Wei* est nommée impératrice.
- C. Le général des chars et des cavaliers, (*Wei*) *Ts'ing*, sort par *Yen-men* et attaque les *Hiong-nou*. Le *wei-wei Han Ngan-kouo* est nommé général commandant les postes militaires ; il campe dans (le territoire de) *Tai* ; l'année suivante, il établit ses quartiers à *Yu-yang* et meurt.

2<sup>e</sup> année (127) :

- A. Au printemps, le général des chars et des cavaliers, *Wei Ts'ing*, sort par *Yun-tchong* ; il arrive à *Kao-k'íue* et prend le territoire au sud du fleuve.

3<sup>e</sup> année (126) :

- A. Les *Hiong-nou* battent (*Kong*) *Yeou*, administrateur de (la commanderie de) *Tai*.
- D. Le *yu-che-ta-fou* est *Kong-suen Hong*.

4<sup>e</sup> année (125) :

- A. Les *Hiong-nou* envahissent et ravagent les commanderies de (*Ting-*)*siang*, *Tai* et *Chang*.

5<sup>e</sup> année (124) :

- A. Les *Hiong-nou* battent *Tchou Yng*, commandant militaire de (la commanderie de) *Tai*.
- B. Le 11 décembre 125, le *yu-che-ta-fou Kong-suen Hong* est nommé grand conseiller.
- C. Au printemps, *Wei Ts'ing*, marquis de *Tch'ang-p'ing*, est nommé général en chef ; il attaque le roi sage de droite (des *Hiong-nou*). Le *wei-wei Sou Kien* est nommé général des batteurs d'estrade ; il est sous les ordres de (*Wei*) *Ts'ing*. Le *tso-nei-che Li Tsou* est nommé général des arbalétriers. Le *t'ai-pou (Kong-suen) Ho* est nommé général des chars et des cavaliers. Le conseiller (du roi) de *Tai*, *Li Ts'ai*, est nommé général des chars rapides. *Tchang Ts'é-kong*, marquis de *Ngan-t'eu*, est nommé général. Le *ta-hing (Li) Si* est nommé général. Tous dépendent du général en chef ; ils attaquent les *Hiong-nou*.

6<sup>e</sup> année (123) :

- C. Le général en chef (*Wei*) *Ts'ing* sort à deux reprises par (la commanderie de) *Ting-siang* et attaque les barbares. *Kong-suen Ngao*, marquis de *Ho-ki*, est nommé général du centre. Le *t'ai pou Kong-suen Ho* est nommé général de gauche. Le *lang-tchong-ling Li Koang* est nommé général d'arrière-garde. *Tchao Sin*, marquis de *Hi*, est nommé général ; il est battu et se soumet aux *Hiong-nou*. Le *wei-wei Sou Kien* est battu et se sauve. Le *tso-nei-che (Li) Tsou* est nommé général des forts arbalétriers. Tous (ces généraux) sont sous les ordres de (*Wei*) *Ts'ing*.

1<sup>e</sup> année *yuen-cheou* (122) :

- A. Dans le courant du dixième mois, (*Lieou*) *Ngan*, roi de *Hoai-nan* et (*Lieou*) *Se*, roi de *Heng-chan*, projettent de se révolter. Tous deux se tuent et leurs royaumes sont supprimés.
- D. Le *yu-che-ta-fou* est (*Li*) *ts'ai*.

2<sup>e</sup> année (121) :

- A. Les *Hiong-nou* envahissent les commanderies de *Yen-men* et de *Tai*. — (*Lieou*) *Kien*, roi de *Kiang-tou*, se révolte. — (*Lieou*) *K'ing*, fils du roi de *Kiao-tong*, est nommé roi de *Leou-ngan*. — (*Kong-suen*) *Hong* meurt.
- B. Le *yu-che-ta-fou* *Li Ts'ai*, marquis de *Yo-ngan*, est nommé grand conseiller.
- C. *Houo K'iu-p'ing*, marquis de *Koan-kiun*, est nommé général des cheveu-légers ; il attaque les barbares et arrive jusqu'(au mont) *K'i-lien*. (*Kong-suen*) *Ngao*, marquis de *Ho-k'i*, est nommé général ; il sort par (la commanderie de) *Pei-ti*. *Tchang K'ien*, marquis de *Po-wang*, et le *lang-tchong-ling* *Li Koang*, sont nommés généraux ; ils sortent par (la commanderie de) *Yeou-pei-p'ing*.
- D. Le *yu-che-ta-fou* est (*Tchang*) *T'ang*.

3<sup>e</sup> année (120) :

- A. Les *Hiong-nou* envahissent (les commanderies de) *Yeou-pei-p'ing* et *Ting-siang*.

4<sup>e</sup> année (119) :

- C. Le général en chef (*Wei*) *Ts'ing*, sort par (la commanderie de) *Ting-siang*. Le *lang-tchong-ling* *Li Koang* est général d'avant-garde ; le *t'ai-pou* *Kong-suen Ho* est général de gauche ; le *tchou-tsio* *Tchao I-ki* est général de droite ; *Ts'ao Siang*, marquis de *P'ing-yang*, est général d'arrière-garde. Ils attaquent le *chen-yu*.

5<sup>e</sup> année (118) :

- A. (*Li*) *Ts'ai* est accusé d'avoir violé le petit mur d'enceinte du parc impérial ; il se tue.
- C. Le second maître (*chao-fou*) de l'héritier présomptif, *Tchoang Ts'ing-ti*, marquis de *Ou-k'iang* (114), est nommé grand conseiller.

6<sup>e</sup> année (117) :

- A. Le 12 juin 117, sont nommés rois les fils de l'empereur dont les noms suivent : (*Lieou*) *Hong* est nommé roi de *Ts'ï* ; (*Lieou*) *Tan*, roi de *Yen* ; (*Lieou*) *Siu*, roi de *Koang-ling* ([115](#)).

1<sup>e</sup> année *yuen-ting* (116).

2<sup>e</sup> année (115) :

- A. (*Tchoang*) *Ts'ing-ti* est coupable d'un crime ; il se tue.
- B. Le premier maître (*t'ai-fou*) de l'héritier présomptif, *Tchao Tcheou*, marquis de *Kao-ling*, est nommé grand conseiller.
- C. (*Tchang*) *T'ang* est coupable d'un crime ; il se tue. — Le *yu-che ta-fou* est (*Che*) *King*.

3<sup>e</sup> année (114).

4<sup>e</sup> année (113) :

- A. (*Lieou*) *P'ing*, fils du roi *Hien* de *Tch'ang-chan*, est nommé roi de *Tchen-ting*, et (son frère *Lieou*) *Chang* est nommé roi de *Se-choei* ([116](#)). — Dans le courant du sixième mois, on trouve un trépied précieux à *Fen-yn* ([117](#)), dans le *Ho-tong*.

5<sup>e</sup> année (112) :

- A. Dans le courant du troisième mois, (*Lu*) *Kia*, conseiller (du roi) de *Nan-yue*, se révolte ; il tue son roi, ainsi que les ambassadeurs chinois ([118](#)). — Le huitième mois, (*Tchao*) *Tcheou* est inculpé dans l'affaire de l'or du vin *tcheou* ([119](#)) ; il se tue.
- B. Le 20 octobre 127 ([120](#)) le *yu-che-ta-fou* *Che K'ing* est nommé grand conseiller ; on lui confère le titre de marquis de *Mou k'ieou*. —
- C. Le *wei-wei Lou Po-té* est nommé général dompteur des flots ; il sort (du territoire de l'empire) par le *Koei-yang*. Le *tchou-tsio Yang Pou* est nommé général des bateaux à étages ; il sort par le *Yu-tchang*. Tous deux triomphent du *Nan yue*.

6<sup>e</sup> année (111) :

- A. Le 12<sup>e</sup> mois, le *Tong yue* se révolte ([121](#)).

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

Tome III

- C. *Han Yue*, ex-marquis de *Long-ngo* ([122](#)), est nommé général traverseur de la mer ; il sort par le *Koei-ki*. Le général des bateaux à étages, *Yang Pou*, sort par le *Yu-tchang*. Le *tchong-wei Wang Wen-chou* sort par le *Koei-ki*. Tous ensemble triomphent du *Tong-yue*.

1<sup>e</sup> année *yuen-fong* (110) :

- D. Le *yu-che-ta-fou* est (*Ni*) *K'ouan*.

2<sup>e</sup> année (109) :

- C. En automne, le général des bateaux à étages, *Yang Pou*, et le général de gauche *Siun Tche* sortent par le *Leao-tong* et attaquent le *Tch'ao-sien* ([123](#)).

3<sup>e</sup> année (108).

4<sup>e</sup> année (107).

5<sup>e</sup> année (106).

6<sup>e</sup> année (105).

1<sup>e</sup> année *t'ai-tch'ou* (104).

- A. On modifie le calendrier ; on fait du premier mois le commencement de l'année ([124](#)).

2<sup>e</sup> année (103) :

- A. Le 4 mars 103 ([125](#)), (*Che*) *K'ing* meurt.
- B. Le 22 avril 103 ([126](#)), le *t'ai-pou Kong-suen Ho* est nommé grand conseiller ; on lui confère le titre de marquis de *Ko-i*.

3<sup>e</sup> année (102) :

- D. Le *yu-che-ta-fou* est *Yen Koang*.

4<sup>e</sup> année (101).

1<sup>e</sup> année *t'ien-han* (100) :

- D. Le *yu-che-ta-fou* est (*Wang*) *K'ing*.

2<sup>e</sup> année (99).

3<sup>e</sup> année (98) :

- D. Le *yu-che-ta-fou* est (*Tou*) *Tcheou*.

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

Tome III

4<sup>e</sup> année (97) :

- C. Au printemps, le général de *Eul-che*, *Li Koang-li*, sort par le *Cho-fang* et arrive sur les bords de la rivière *Yu-ou* ([127](#)). *Han-Yue*, général des batteurs d'estrade, sort par le *Ou-yuen*. Ces généraux et *Kong-suen Ngao*, général de *Yn-yu* ([128](#)), attaquent les *Hiong-nou* ([129](#)).

@

## CHAPITRE XXIII

### Premier Traité : Les rites

@

p.201 Le duc grand astrologue dit : Très florissante est l'admirable Vertu (101) ! Elle est la régulatrice de toutes choses ; elle fait agir les êtres nombreux. Comment serait-ce l'effet de la force humaine ?

Je me suis rendu auprès du *ta-hing* (102) qui est le p.202 fonctionnaire préposé aux sites. J'ai examiné ce que les trois dynasties avaient retranché et ce qu'elles avaient ajouté. J'ai reconnu alors que c'était en prenant pour point de départ les sentiments humains qu'on avait déterminé les rites, que c'était en se fondant sur la nature humaine qu'on avait institué les maintiens (103). L'origine de cela est fort ancienne.

La raison humaine traverse en long et en large les dix mille principes ; il n'est rien que ne pénètrent les règles (104). On attire par la bonté et par la justice ; on réprime par les supplices et les punitions. Ainsi, ceux qui ont une grande vertu occupent une position élevée ; ceux qui ont de gros appointements sont honorés. C'est ainsi qu'on coordonne tout l'intérieur des mers et qu'on maintient l'ordre dans la multitude du peuple.

Le corps humain se plaît dans un char ; c'est pourquoi on a fait le char doré et le joug orné (105), afin de p.203 multiplier pour lui (106) la décoration. L'œil aime les cinq couleurs ; c'est pourquoi on a fait les emblèmes bigarrés de la hache et du double méandre (107), afin de manifester au dehors sa puissance. L'oreille se réjouit au son des cloches et des pierres sonores ; c'est pourquoi on a fait p.204 des harmonies avec les huit instruments de musique (108) afin de distraire son cœur. La bouche trouve agréables les cinq saveurs ; c'est pourquoi on a fait les mets variés (109) et les assaisonnements (110) afin d'obtenir son approbation. Les sentiments sont flattés par les bijoux et les

choses <sup>p.205</sup> de prix ; c'est pourquoi on a taillé et poli les insignes de jade droits et ronds afin d'agréer à ses pensées. — Donc, dans le char de cérémonie (111) les nattes de jonc (112) ; <sup>p.206</sup> avec le bonnet en peau (113), le vêtement de toile ; la guitare creuse aux cordes rouges (114) ; dans le grand bouillon, le breuvage sombre (115), voilà ce par quoi on l'empêchait de se livrer à des excès et par quoi on prévenait sa corruption. — Ainsi, la hiérarchie établie entre le prince et les sujets, dans les réceptions et les audiences à la cour, entre le noble et le vil, entre l'honoré et le méprisé, et pour aller jusqu'à ce qu'il y a de plus infime, les distinctions admises dans le peuple et la foule, dans les chars et les véhicules, dans les vêtements et les habillements, dans les bâtiments et les demeures, dans le boire et le manger, dans le mariage de la femme et dans celui <sup>p.207</sup> de l'homme, dans les funérailles et les sacrifices, (cette hiérarchie et ces distinctions faisaient que) toutes choses avaient une opportunité et une convenance, tous les êtres avaient une règle et une perfection.

*Tchong-ni* a dit :

« Dans le grand sacrifice, tout ce qui se passe à partir du moment où la libation a été faite, je ne désire point le voir (116).

Les *Tcheou* s'étaient pervertis ; les rites avaient été négligés ; la musique s'était altérée ; le grand et le petit empiétaient l'un sur l'autre. Dans la famille de *Koan Tchong* (117), il y avait en même temps trois épouses. Ceux qui se conformaient à la règle et qui observaient la droiture se voyaient méprisés de leurs contemporains ; ceux qui se montraient extravagants et s'arrogeaient de faux privilèges, on les appelait illustres et glorieux. Même *Tse-hia* (118), bien qu'il fût un des plus <sup>p.208</sup> éminents entre les disciples (de Confucius), disait cependant :

— Quand je sors et que je vois des beautés compliquées et des élégances achevées, j'y prends plaisir ; quand je rentre et que j'écoute la doctrine du maître, je me réjouis.

Ces deux tendances se combattaient dans son cœur et il ne pouvait prendre parti. A combien plus forte raison les hommes de mérite moyen (119) ou moindre devaient-ils se laisser graduellement influencer par ceux qui avaient perdu les bons principes et devaient-ils être dominés par les mœurs prévalentes. *K'ong-tse* dit :

— Ce qui est essentiel, c'est de rendre les dénominations correctes (120).

Pour ce qui est (du prince) de *Wei*, la situation où il se trouvait n'était pas d'accord (avec le nom qu'il portait). Après la mort de *Tchong-ni*, les disciples qui avaient reçu son enseignement furent p.209 submergés et ne se relevèrent point ; les uns se rendirent dans les pays de *Ts'í* et de *Tch'ou* ; les autres allèrent sur le Fleuve ou sur la mer (121). Comment ne serait-ce pas déplorable ?

Lorsque (la dynastie) *Ts'in* posséda l'empire, elle rassembla entièrement les rites et les convenances des six royaumes (122) et en tira ce qu'il y avait de meilleur ; quoiqu'elle n'ait pas été d'accord avec les règles du saint (123), cependant la manière dont elle s'y prit pour honorer le prince et abaisser le sujet, ainsi que la parfaite majesté (124) de ses audiences à la cour s'appuyèrent sur (la tradition qui) s'était perpétuée depuis l'antiquité.

Lorsque vint *Kao-tsou*, il posséda glorieusement (tout ce qui est à l'intérieur des) quatre mers. *Chou-suen T'ong* (125) fit de nombreuses additions et suppressions qui, en général, furent toutes en conformité avec les précédents établis par les *Ts'in*. Depuis le titre qui fut jugé digne (126) du Fils du Ciel jusqu'aux noms officiels des fonctionnaires et des palais, il y eut peu de changements.

p.210 Quand (l'empereur) *Hiao-wen* eut pris le pouvoir, un fonctionnaire proposa de délibérer sur un projet de règlement des convenances et des rites. *Hiao-wen* aimait la doctrine de l'école du *tao* ; c'est pourquoi, considérant que les rites compliqués et les façons artificielles n'étaient d'aucune utilité pour le gouvernement, tandis qu'il

n'y avait rien à redire à la réforme de la personne elle-même (127), il repoussa donc cette proposition.

Au temps (de l'empereur) *Hiao-king*, le *yu-che-ta-fou Tch'ao Ts'ó* (128) se rendit célèbre parmi ses contemporains en s'occupant des châtiments et des dénominations (129) ; à mainte reprise il reprit ouvertement (l'empereur) *Hiao-king* et lui dit :

— Les seigneurs sont des barrières et des appuis ; telle est la règle unique qui convient à des sujets et à des fils ; telle est la loi de l'antiquité et des temps modernes. Maintenant cependant, les grands royaumes exercent un pouvoir absolu et un gouvernement distinct ; ils ne prennent pas leurs instructions à la capitale. Je crains qu'ils ne puissent pas transmettre (leur autorité) à leurs descendants.

(L'empereur) <sup>p.211</sup> *Hiao-king* ayant suivi ses avis, les six royaumes se révoltèrent en prétextant qu'ils voulaient la tête de (*Tch'ao*) *Ts'ó*. Le Fils du Ciel mit à mort (*Tch'ao*) *Ts'ó* afin de se tirer d'embaras. Ces choses sont racontées dans le chapitre sur *Yuen Ang* (130). A partir de cet événement, ceux qui étaient en charge se bornèrent à entretenir de bonnes relations (avec tout le monde) et à jouir de leurs appointements, mais ils n'osèrent plus rien mettre en délibération.

Quand l'empereur actuel eut pris le pouvoir, il manda auprès de lui les hommes initiés aux doctrines des lettrés et leur ordonna de déterminer en commun ce qu'il convenait de faire ; ils furent plus de dix ans sans aboutir (131). Quelqu'un dit :

« Dans l'antiquité il y avait une grande paix ; la foule du peuple vivait dans l'harmonie et dans la joie ; les heureux présages se produisaient de toute part. C'est qu'en effet (le souverain) tenait compte des mœurs en vigueur pour déterminer les règles à observer et la conduite à suivre.

L'empereur en fut informé ; il adressa alors au *yu-che* un décret en ces <sup>p.212</sup> termes :

« Pour ce qui est du mandat que l'on reçoit (du Ciel) et par lequel on règne, chaque (dynastie) a un principe particulier qui la rend florissante ; ce sont des chemins divers qui mènent à un but unique. En d'autres termes, c'est pour le bien du peuple qu'on gouverne (132), c'est en se conformant aux mœurs qu'on établit des ordonnances. Ceux qui ont délibéré ont tous parlé des espérances qu'entretenait le peuple dans la haute antiquité ; mais les *Han* sont aussi une dynastie ; s'ils ne transmettent pas des règles et des lois, quelle excuse auront-ils auprès de la postérité ? Ceux qui font de nobles réformes sont éminents et grands ; ceux qui gouvernent d'une façon mesquine sont bas et étroits. C'est bien inévitable !

Alors (l'empereur) changea, au moyen du commencement *t'ai tch'ou*, le premier jour du premier mois (de l'année) (133) ; il modifia la couleur des vêtements ; il accomplit le sacrifice *fong* sur le *T'ai-chan* ; il détermina ce qui convenait au temple ancestral et aux divers fonctionnaires ; il fit ainsi des règles et des principes immuables pour les transmettre aux générations à venir (134).

[Les rites ont leur origine dans l'homme. L'homme, dès sa naissance, a des désirs ; si ses désirs ne sont pas satisfaits, il ne peut pas ne pas s'irriter ; s'il s'irrite sans aucune mesure, il y a des contestations, et les contestations produisent le désordre. Les anciens rois détestaient ces désordres ; c'est pourquoi ils ont institué les rites et les convenances pour établir des séparations, et, par là, ils ont rassasié les désirs de l'homme, ils ont subvenu aux demandes de l'homme. Ainsi, ils ont fait <sup>p.213</sup> que les désirs ne se sont pas appliqués aux choses d'une manière immodérée, et que les choses n'ont pas été épuisées par les désirs ; ces deux termes (à savoir, les désirs et leurs objets) se sont développés d'une manière parallèle. Telle est l'origine des rites. C'est pourquoi les rites sont ce qui satisfait.

Le riz, le sorgho et les cinq saveurs sont ce par quoi on satisfait la bouche ; l'orchis odoriférant (135) et l'iris parfumé sont ce par quoi on

satisfait le nez ; les cloches et les tambours, les flûtes et les instruments à corde sont ce par quoi on satisfait l'oreille ; les ciselures et les métaux gravés, les ornements et les emblèmes sont ce par quoi on satisfait l'œil ; les habitations avec des fenêtres, les bois de lits, les tables à thé et les nattes sont ce par quoi on satisfait le corps. Ainsi, les rites sont ce qui satisfait.

Lorsque le sage eut obtenu sa satisfaction, il se plut à distinguer. On dit qu'il y a distinction quand le noble et le vil ont leurs rangs, quand le grand et le petit sont classés, quand le pauvre et le riche, le léger et le lourd sont estimés à leur valeur. Ainsi le Fils du Ciel avait dans le char d'apparat les nattes en jonc pour satisfaire son corps ; il portait à la main (136) les iris parfumés pour satisfaire son nez ; en avant, il y avait le joug orné pour satisfaire ses yeux ; le bruit des clochettes *ho* et *loan* (137) qui, p.214 lorsque le char allait au pas, s'accordait avec la musique et la danse du roi *Ou*, et qui, lorsque le char allait vite, s'accordait avec les musiques de *Choen* et de *T'ang*, ce bruit était destiné à satisfaire ses oreilles ; les neuf festons de l'étendard rouge orné de dragons servaient à l'accréditer (auprès de la multitude) ; les rhinocéros couchés et les tigres uniques (138) (peints sur les roues des chars), les caparaçons sur lesquels étaient représentés des requins (139), les dragons qui formaient les extrémités (du joug) (140), étaient ce qui entretenait son prestige. Et de même, si les chevaux du char d'apparat sont d'une docilité parfaite et sont instruits à l'obéissance jusqu'à ce que (le Fils du Ciel) soit monté en char, c'est ce qui sert à lui assurer le calme.

Qui ne sait que, si un homme, soutien de l'État, s'expose à la mort et s'obstine dans son devoir, c'est afin de conserver sa vie (141) ? Qui ne sait que, si un homme dépense p.215 peu, c'est afin de conserver ses richesses ? Qui ne sait que, si un homme est respectueux et complaisant, c'est afin de conserver le calme ? Qui ne sait que, si un homme observe les rites et les convenances, la politesse et la raison, c'est afin de conserver ce qui constitue sa nature ?

Si un homme n'a en vue que de vivre, par cela même il est assuré de mourir ; si un homme n'a en vue que son intérêt, par cela même sa ruine est certaine ; si un homme cherche son repos dans la paresse et la négligence, par cela même il se met en péril ; si un homme, cherche son repos (142) dans le triomphe de ses passions, par cela même il se perdra.

C'est pourquoi le sage parfait, en se consacrant uniquement aux rites et à la justice, conserve les deux choses à la fois (143), tandis que celui qui s'abandonne uniquement à ses passions et à son naturel perd les deux choses à la fois. Ainsi les lettrés tendent à faire que les hommes conservent les deux choses à la fois ; les <sup>p.216</sup> disciples de *Mé(-tse)* (144) tendent à faire que les hommes perdent les deux choses à la fois. Telle est la distinction entre les lettrés et les disciples de *Mé(-tse)*.]

[(Les rites sont) (145) la chose capitale pour bien gouverner et bien distinguer ; ils sont le principe de la force et de la fermeté (146) ; ils sont la voie que suit une conduite qui impose le respect ; ils sont l'ensemble de toute gloire et de toute renommée. Quand un roi et ses principaux ministres se conforment aux rites, ils parviennent ainsi à réunir (entre leurs mains) tout l'empire et à s'asservir les seigneurs. S'ils ne se conforment pas aux rites, c'est ainsi qu'ils causent la perte de leurs dieux de la terre et des moissons.

Ainsi, des cuirasses solides et des armes aiguës ne suffisent pas pour remporter la victoire ; des remparts élevés et des fossés profonds ne suffisent pas à assurer la solidité (d'un royaume) ; des ordonnances sévères et des châtiments multipliés ne suffisent pas à assurer le prestige (d'un prince). Si on se conforme à la conduite prescrite par les rites, on réussit ; si on ne s'y conforme pas, on se perd.

Les gens (du royaume) de *Tch'ou* se servaient de peau <sup>p.217</sup> de requin et de cuir de rhinocéros pour faire des cuirasses dures comme le métal et comme la pierre ; ils avaient l'acier et le fer de *Yuan* (147), et leurs lances (148) et leurs flèches étaient (aiguës) comme (les dards)

des guêpes et des scorpions ; légers et agiles, ardents et rapides, ils étaient prompts comme l'ouragan. Cependant leurs soldats furent en danger de mort à *Tch'oei-che* et *T'ang Mei* (149) mourut ; *Tchoang Kiao* (150) se souleva, et (le royaume de) *Tch'ou* fut divisé en quatre (151). Est-ce à dire que (le royaume de *Tch'ou*) n'avait ni fortes cuirasses ni armes aiguisées ? (Non, mais) ce qui fut le principe (de sa p.218 ruine), c'est qu'il ne suivit pas la conduite prescrite par les rites. — Les rivières *Jou* et *Yng* (152) formaient ses lignes de défense ; le *Kiang* et le *Han* (153) étaient ses fossés ; il se protégeait derrière la forêt de *Teng* et se bordait avec la muraille de *Fang* (154). Cependant les soldats de *Ts'in* arrivèrent jusqu'à *Yen* et *Yng* (155) et les prirent avec autant de facilité que s'ils avaient secoué un arbre mort. Est-ce à dire que (les gens de *Tch'ou*) n'avaient pas de frontière fortifiée et qu'ils n'opposaient pas à l'ennemi de difficiles obstacles ? (Non, mais) ce qui fut le principe (de leur ruine), c'est qu'ils ne suivirent pas la conduite prescrite par les rites.

*Tcheou* ouvrit le corps de *Pi-kan*, emprisonna le p.219 vicomte de *Ki* (156), fit la poutre de métal placée sur le feu (157), tortura et tua les innocents. En ce temps, ses ministres et ses sujets étaient saisis de terreur et il n'y avait aucun d'eux qui fût sûr de rester en vie. Cependant, lorsque les soldats de *Tcheou* (158) arrivèrent, ses ordres ne furent pas obéis par ses sujets et il ne put se servir de son peuple. Est-ce à dire que ses ordres n'étaient pas sévères et que ses châtiments n'étaient pas terribles ? (Non, mais) ce qui fut le principe (de sa ruine), c'est qu'il ne suivit pas la conduite prescrite par les rites.

Les armes d'autrefois étaient la lance et la pique, l'arc et la flèche. Cependant le royaume en lutte contre les autres n'avait pas besoin de s'en servir pour soumettre (ses rivaux). Sans entasser des remparts intérieurs et extérieurs, sans creuser des fossés, sans planter des fortifications à la frontière, sans tendre les ressorts des machines de guerre, ce royaume n'en jouissait pas moins du calme. S'il ne craignait pas l'étranger et s'il était inébranlable, il n'y en a pas d'autre raison sinon qu'il avait compris la voie à suivre, qu'il pratiquait la justice et

qu'il distinguait son devoir. En ce temps, (le prince) donnait des ordres et était plein de sincérité et d'affection (pour ceux) à qui il commandait ; aussi ses sujets répondaient-ils (à ses ordres) comme l'ombre (répond au corps) et l'écho (au son) ; s'il y avait quelqu'un qui ne se conformât pas à ses ordres, il était attendu par le châtiment, et ainsi le peuple savait ce que c'était que le crime ; c'est pourquoi, après qu'un seul homme eut été châtié, l'empire entier fut soumis ; le coupable n'accusait pas son souverain, car il savait <sup>p.220</sup> que la faute était en lui-même. Ainsi les châtiments et les crimes diminuaient et le prestige (du souverain) se répandait comme une eau qui coule. Il n'y avait pas d'autre cause à cela, sinon que (le prince) se conformait à la conduite qu'il devait suivre. Ainsi, lorsqu'on se conforme à la conduite qu'on doit suivre, on réussit ; lorsqu'on ne s'y conforme pas, on se perd.

Dans l'antiquité, lorsque l'empereur Yao gouvernait l'empire, il lui suffit de mettre à mort un seul homme et de punir deux hommes pour que l'empire fût bien gouverné. Un livre dit :

« Il était majestueux et sévère, mais n'avait pas à appliquer (sa sévérité) ; les châtiments étaient délaissés et on ne s'en servait pas. ]

[[159](#)] Le Ciel et la Terre sont le principe de l'être ; les premiers ancêtres sont le principe des diverses familles ; [160](#) les princes et les chefs sont le principe du gouvernement. S'il n'y avait ni Ciel ni Terre, comment y aurait-il de l'être ? S'il n'y avait pas de premiers ancêtres, comment y aurait-il des descendances [161](#) ? S'il n'y avait ni princes ni maîtres, comment y aurait-il gouvernement ? Que l'un de ces trois termes viennent à manquer [162](#), il n'y a plus de calme pour l'homme. C'est pourquoi les rites en haut vénèrent le Ciel, et en bas vénèrent la Terre, honorent les premiers ancêtres et exaltent les princes et les chefs. Tels sont en effet les trois principes des rites.

Les rois associent donc à leur sacrifice au Ciel <sup>p.221</sup> l'illustre fondateur ; les seigneurs n'oseraient songer à le faire [163](#) ; les grands

officiers et les patriciens ont l'Ancêtre perpétuel (164). De cette manière, on distinguait le noble. et le vil ; le noble et le vil étant à leurs rangs, c'est le principe de la vertu.

Le sacrifice *kiao* est spécial au Fils du Ciel ; le sacrifice au dieu du sol s'étend jusqu'aux seigneurs et pénètre (165) jusque chez les patriciens et les grands officiers.

Ce qui établit la distinction, c'est que ceux qui sont p.222 nobles s'occupent des choses nobles, que ceux qui sont vils s'occupent des choses viles ; il convient que les grands soient grands ; il convient que les petits soient petits. C'est pourquoi celui qui possède tout l'empire sacrifie à sept générations (de ses ancêtres) (166) ; celui qui possède un royaume sacrifie à cinq générations ; celui dont le territoire équipe cinq chars de guerre (167) sacrifie à trois générations ; celui dont le territoire équipe trois chars de guerre (168) sacrifie à deux générations ; ceux qui ne se nourrissent que d'une seule victime (169) n'ont pas le droit d'élever des temples ancestraux. Ce qui établit la distinction, c'est que, sur ceux dont les mérites sont grands, les récompenses se répandent avec abondance ; sur ceux dont les mérites sont minces, les récompenses se répandent avec parcimonie.

Au grand banquet, on met en premier lieu le vase (170) de breuvage noir (171) ; sur l'égal on met d'abord le poisson p.223 cru ; on donne en premier lieu le grand bouillon (172) ; ainsi on honore ce qui est essentiel dans le manger et le boire. Dans le grand banquet on met en premier la coupe de breuvage noir, et ce n'est qu'ensuite qu'on fait usage des autres boissons ; dans la nourriture, on met d'abord les deux sortes de millet, et ce n'est qu'ensuite qu'on mange le riz et le sorgho ; dans le sacrifice, on approche des dents d'abord le grand bouillon et ce n'est qu'ensuite qu'on se rassasie des mets variés. Ainsi on met en honneur ce qui est essentiel, et on pratique l'usage normal. Mettre en honneur ce qui est essentiel, c'est ce qu'on appelle la perfection ; pratiquer l'usage normal, c'est ce qu'on appelle la raison. Ces deux choses étant réunies, la perfection se produit, par laquelle on revient à l'Unité suprême (173) ; c'est là ce qu'on appelle l'élévation suprême.

Ainsi, parmi les vases, mettre en premier lieu le vase de breuvage sombre ; parmi les étals, mettre en premier lieu celui qui supporte le poisson cru ; parmi les vases en bois (174), mettre en premier lieu celui qui contient le grand bouillon. C'est là une seule et même idée (175).

Lorsque la coupe est offerte pour marquer le <sup>p.224</sup> bénéfice (176) (obtenu par le sacrifice), on n'en absorbe point le contenu. Au sacrifice pour marquer la fin des lamentations (177), on ne goûte pas (des viandes qui sont sur) l'étal. (Le représentant du mort) est exhorté par trois fois à manger ; (mais, en dehors de ces trois fois), il ne mange pas (178).

On célèbre le rite du mariage avant que (le fiancé) ait été envoyé (par son père au-devant de sa fiancée) et avant qu'on se soit purifié (179). On célèbre le rite du temple ancestral avant d'avoir fait entrer le représentant du mort. On célèbre le rite du moment où la mort vient de se produire, avant d'avoir fait la première toilette (180) (du défunt). C'est là une seule et même idée.

<sup>p.225</sup> Le dais du char *ta-lou* est en étoffe non teinte. Au sacrifice *kiao*, le bonnet de cérémonie est en chanvre (181). Lorsqu'on prend les habits de deuil, on commence par laisser retomber la ceinture de chanvre. C'est là une seule et même idée.

Dans les lamentations de trois ans (182), les lamentations ne sont pas modulées (183). Dans le chant où on célèbre le pur temple ancestral (184), un seul chanteur mène le chant et trois autres l'accompagnent. On suspend une cloche et on frappe en haut la traverse qui la supporte (185). La guitare aux cordes rouges est percée d'un trou (186). C'est là une seule et même idée.

Tout rite commence à la négligence, atteint sa perfection à la politesse et se termine à la satisfaction (187). C'est pourquoi, quand le rite est au complet, les sentiments <sup>p.226</sup> et la politesse ont atteint leurs dernières limites ; un degré secondaire (du rite) est atteint lorsque les sentiments et la politesse triomphent tour à tour ; le dernier degré (du rite) est atteint lorsqu'on revient aux sentiments (primitifs) et qu'on

retourne à la grande unité (188). — Par là (189), le Ciel et la Terre sont unis ; par là, le soleil et la lune sont éclatants ; par là, les quatre saisons observent leur ordre de succession ; par là, les astres évoluent ; par là, le *Kiang* et le *Ho* suivent leur cours ; par là, les dix mille sortes d'êtres sont prospères ; par là, le bien et le mal sont distingués ; par là, la joie et l'irritation sont à leur place. Si on considère (cette perfection des rites) dans les êtres subordonnés, c'est l'obéissance ; si on la considère chez les êtres supérieurs, c'est l'intelligence éclairée (190)].

Le duc grand astrologue (191) dit : Telle est cette perfection.

[(192) Si on établit la plus haute (perfection du rite) pour en faire le faite (des sentiments humains), il n'est personne dans l'empire qui puisse rien y ajouter ou en retrancher. Le principe et l'extrémité sont conformes l'un à l'autre (193) ; la fin et le commencement se répondent. La politesse extrême permet de distinguer (194) ; l'observation rigoureuse (du rite) permet de produire la satisfaction.

p.227 Dans l'empire, (les royaumes) qui observent les rites sont bien gouvernés ; ceux qui ne les observent pas sont plongés dans le désordre. Ceux qui les observent sont tranquilles ; ceux qui ne les observent pas sont en danger. L'homme médiocre ne peut les prendre pour règles (de ses actes).

La forme du rite est une réelle profondeur ; (les sophistes qui excellent aux) distinctions par lesquelles on donne comme solide ce qui est vide, et comme identique ce qui est différent, lorsqu'ils entrent (dans le rite) deviennent faibles. La forme du rite est une réelle grandeur ; ceux qui s'arrogent le droit de faire des théories qui règlent tout d'une manière mesquine, lorsqu'ils entrent (dans le rite) deviennent insuffisants. La forme du rite est une réelle élévation ; ceux qui veulent se faire passer pour gens d'un caractère élevé, tout en étant arrogants, médisants et de mœurs légères, lorsqu'ils entrent (dans le rite), tombent (à leur vrai niveau).

Ainsi, le cordeau détermine exactement ce sur quoi on l'étend, et alors on ne peut plus tromper sur le courbe et le droit. La balance détermine exactement ce qu'on y suspend, et alors on ne peut plus tromper sur le léger et le lourd. Le compas et l'équerre déterminent exactement ce dont ils sont la règle, et alors on ne peut plus tromper sur le carré et sur le cercle. Le sage pénètre à fond les rites et alors on ne peut plus donner le change sur ce qui est faux et pervers. Ainsi, le cordeau est la perfection du droit ; la balance est la perfection du poids ; le carré et l'équerre sont la perfection du carré et du rond ; les rites sont la perfection de la conduite humaine raisonnable.

Ceux qui ne prennent pas pour règle les rites et qui <sup>p.228</sup> ne satisfont pas aux rites, on les appelle des gens sans principes ; ceux qui prennent pour règle les rites et qui satisfont aux rites, on les appelle des hommes ayant des principes. Celui qui, se tenant dans les limites du rite, est capable de penser et de s'enquérir, on dit qu'il est capable de réfléchir ; celui qui est capable de réfléchir et n'est pas versatile, on dit qu'il est capable de fermeté ; celui qui est capable de réflexion et capable de fermeté, c'est un homme d'une bonté supérieure ; c'est un saint.

Le ciel est la suprême expression de l'élévation ; la terre est la suprême expression de l'abaissement ; le soleil et la lune sont la suprême expression de la clarté ; l'illimité est la suprême expression de l'étendue ; l'homme saint est la suprême expression de la conduite raisonnable.

(Le rite) se sert des objets (donnés en présent) pour en déterminer l'usage, il se sert des marques d'estime fortes ou faibles pour en faire la politesse ; par le plus ou le moins, il fait les différences (entre le supérieur et l'inférieur) ; par l'augmentation ou la diminution, il rend à chacun ce qui lui est dû.

Quand les marques extérieures de la politesse sont multipliées, les sentiments et les désirs diminuent ; c'est l'exaltation du rite. Quand les marques extérieures de la politesse sont diminuées, les sentiments et les désirs sont multipliés ; c'est l'exténuation du rite. Les formes

extérieures de la politesse (, d'une part), et les sentiments <sup>p.229</sup> et les désirs (, d'autre part), sont, par rapport les uns aux autres, comme l'intérieur et l'extérieur, comme le dehors et le dedans. Quand ils vont de compagnie et se mêlent, c'est le cours moyen du rite. Le sage monte jusqu'à l'exaltation (du rite), descend jusqu'à son exténuation et demeure en son milieu.

Qu'il marche, qu'il coure, qu'il galope, qu'il aille à fond de train, (le sage) ne sort jamais (des limites du rite) ; c'est ainsi que le cœur du sage conserve comme un palais (intérieur, dans lequel les rites ne sont jamais violés).

Dans le domaine humain, observer ce domaine (des rites), c'est être un homme supérieur et un sage ; ceux qui sortent (de ce domaine des rites) sont le vulgaire. Ainsi donc, à l'intérieur (des rites), se mouvoir dans toute l'étendue (des rites) et faire que le courbe et le droit aient leurs rangs, c'est (la conduite de) l'homme saint.

Ainsi, la sincérité (du caractère) consiste dans la continuité des rites ; la grandeur consiste dans l'étendue des rites ; la hauteur consiste dans l'élévation des rites ; l'intelligence consiste dans l'épuisement des rites.]

@

## CHAPITRE XXIV

### Deuxième Traité : La musique

@

p.230 Le duc grand astrologue dit :

Toutes les fois que je lis le livre de Yu (*Choen*), lorsque j'arrive au passage où il est dit que, si le prince et ses sujets s'entraident dans leurs efforts, il y aura le calme dans toute affaire, et que, si les jambes et les bras ne sont pas excellents, toutes choses vont à leur ruine, — je ne peux jamais m'empêcher de verser des larmes (101). — Le roi *Tch'eng* fit une ode (102) pour s'infliger à lui-même un avertissement et une réprimande et pour s'attrister des difficultés dont souffrait son royaume. N'est-il pas celui dont on peut dire : saisi de tremblement et plein de crainte, il observa bien (son devoir), et le pratiqua jusqu'au bout ?

Si le sage pratique la vertu, ce n'est pas parce qu'il y est contraint ; lorsqu'il rejette les rites, ce n'est pas par négligence ; quoique restant en repos, il sait penser aux (affaires dès leur) début ; quoique immobile, il sait p.231 réfléchir aux (affaires dès leur) commencement ; il produit la purification (du peuple) et est grandement bienfaisant ; les chants (103) célèbrent ses efforts et sa peine. Qui d'autre que l'homme doué d'une grande vertu pourrait être tel ? Un livre dit :

« Quand le bon gouvernement est établi et que l'œuvre méritoire est accomplie, alors les rites et la musique sont en honneur. (Dans le pays situé à) l'intérieur des mers, la conduite des hommes devient plus profondément (excellente) ; leur vertu devient de plus en plus parfaite ; ce à quoi ils se plaisent devient de plus en plus différent.

Ce qui est rempli, et dont on ne retranche rien, déborde ; ce qui est plein, et n'est pas soutenu, se renverse (104). Tous ceux qui instituèrent des musiques le firent pour modérer la joie (105). Le sage fait les rites

pour (engager à) céder et à se retirer (l'homme qui serait naturellement disposé à prendre le pas sur les autres) ; il fait la musique pour diminuer et retrancher (l'excès de joie auquel l'homme serait naturellement porté à se livrer). Voilà ce qu'est la musique.

Considérant que les provinces étaient diverses et les royaumes différents les uns des autres, que les sentiments et les usages n'y étaient pas identiques, à cause de cela, (les anciens rois) recueillirent partout les (poésies caractéristiques des) mœurs et les mirent en harmonie avec les notes et les tuyaux sonores (106) ; par là, p.232 on complète ce qui était défectueux et on produit la transformation ; on seconde le bon gouvernement et on répand les saines instructions. Le Fils du Ciel vient en personne dans le *Ming-t'ang* (107) pour observer de près (les résultats moraux ainsi obtenus) ; tous les gens du peuple se purifient en masse de leurs perversités et de leurs souillures ; on leur donne à boire et on les rassasie afin d'embellir leurs dispositions naturelles.

C'est pourquoi on dit : « Quand les airs du *ya* et du *song* (108) sont dirigeants, le peuple est correct ; quand les sons où retentissent les clameurs et les encouragements se font entendre, les guerriers sont excités ; quand les strophes de *Tcheng* et de *Wei* (109) sont exécutées, les cœurs se débauchent. » Sous l'influence de l'harmonie que ces airs mettent d'accord et de l'union qu'ils combinent, les oiseaux et les quadrupèdes eux-mêmes sont émus ; combien plus le seront ceux qui renferment dans leur sein les cinq vertus cardinales et qui ont la faculté d'aimer et de haïr ! C'est là un résultat de la nature même des choses.

La manière de gouverner étant devenue défectueuse, les airs (du pays) de *Tcheng* (110) furent mis en honneur ; des princes apanagés et des seigneurs héréditaires (111) eurent une renommée qui étendit son éclat sur les pays p.233 voisins ; ils luttèrent pour s'élever les uns au-dessus des autres. Lorsque *Tchong-ni* ne put plus, à cause (112) des comédiennes de *Ts'i*, agir comme il l'entendait dans le pays de *Lou*, quoique s'étant retiré, il rectifia la musique afin d'attirer au bien ses contemporains et fit (la poésie en) cinq phrases pour blâmer son

époque ; mais il n'en résulta aucune réformation. La décadence se poursuivit graduellement (113) jusqu'à ce qu'on arrivât à la division en six royaumes (114) ; (les princes de ces royaumes) s'abandonnèrent à la débauche et s'enfoncèrent dans les excès ; ils allèrent toujours plus avant sans jamais revenir en arrière ; en définitive, ils aboutirent à se perdre eux-mêmes, à anéantir leur lignée et à faire annexer leurs royaumes par (le roi de) *Ts'in*.

*Eul-che*, (de la dynastie) *Ts'in*, se livra davantage encore aux réjouissances. Le grand conseiller *Li Se* (115) vint le réprimander, disant :

— Rejeter le *Che (King)* et le *Chou (King)*, penser avec ardeur aux mélodies (voluptueuses) et aux femmes, c'est ce que redoutait *Tsou-i* (116) ; accumuler inconsidérément des fautes légères, se livrer <sup>p.234</sup> à ses passions tout le long de la nuit, c'est ce qui perdit *Tcheou*.

*Tchao Kao* lui dit (au contraire) :

— Les cinq empereurs et les rois des trois premières dynasties eurent des musiques qui avaient chacune un nom différent ; ils montraient par là qu'ils ne s'imitaient pas les uns les autres. Depuis la cour du souverain en haut (117), jusqu'aux gens du peuple en bas, ils parvinrent ainsi à réunir tout le monde dans la joie, à coordonner les prospérités et les efforts. S'il n'y avait pas eu une telle harmonie, le bonheur n'eût pas pénétré partout, la distribution des bienfaits ne se fût pas répandue partout. D'ailleurs, sous chacun (de ces règnes), il y eut la transformation d'une génération entière, il y eut une musique qui réglait toute une époque. Qu'est-il donc besoin de *Lou-eul* (118), de la montagne *Hoa* (119) pour aller loin ?

*Eul-che* approuva ce discours.

*Kao-tsou*, à son passage à *P'ei*, composa la poésie des trois particules et ordonna à des jeunes gens de la chanter (120). Lorsque *Kao-tsou* fut mort, on ordonna que (le district de) *P'ei* eût le droit, aux

quatre saisons, de chanter (cette poésie) avec accompagnement de danse dans le temple ancestral.

(Les empereurs) *Hiao-hoei*, *Hiao-wen*, *Hiao-king*, p.235 n'ajoutèrent ni ne modifièrent rien dans le bureau de la musique ; ils se livrèrent aux pratiques habituelles et se conformèrent aux usages anciens et ce fut tout.

Quand le souverain actuel eut pris le pouvoir, il fit dix-neuf pièces (de poésie) (121) ; il ordonna au *che-tchong Li Yen-nien* de combiner des airs appropriés et lui conféra le titre de *hie-lu-tou-wei* (122). Ceux qui ne sont versés que dans la connaissance d'un seul ouvrage canonique, sont incapables, avec leurs seules forces, de comprendre tout le sens (de ces poésies) ; qu'on rassemble tous ceux qui s'entendent aux cinq ouvrages canoniques (123) et qu'ils s'entraident pour expliquer ensemble et pour s'exercer à lire (ces poésies), alors ils parviendront à en pénétrer la signification (124). Le style (de ces odes) est souvent voisin de la perfection.

Sous les *Han* c'est l'usage, lorsque arrive le premier jour *sin* (125) du premier mois (de l'année), de sacrifier à l'Unité suprême dans (la localité de) *Kan-ts'iuen* (126) ; à six heures du soir on commence le sacrifice nocturne qui p.236 prend fin lorsque arrive le point du jour ; chaque fois il y a une étoile filante qui passe au dessus de l'autel où l'on sacrifie. Soixante-dix jeunes garçons et jeunes filles vierges sont chargés de chanter en chœur. Au printemps, on chante l'ode *ts'ing yang* ; en été, l'ode *tchou ming* ; en automne, l'ode *si hao* ; en hiver, l'ode *hiuen ming* (127). Le public en a un grand nombre (de copies), c'est pourquoi je ne les reproduis pas.

Puis (128) on trouva un cheval surnaturel dans la rivière *Yo-wa* (129) ; on composa derechef (sur ce sujet) un chant en l'honneur de l'Unité suprême. La strophe était ainsi conçue (130) :

« L'Unité suprême a fait un présent ; le cheval céleste est descendu ;

p.237 Une sueur rouge perle sur lui ; l'écume coule écarlate ;  
Sa course est aisée ; il franchit dix mille *li* ;  
Maintenant qui lui égalera-t-on ? Le dragon (seul) est son  
ami.

Ensuite (131), on vainquit (le royaume de) *Ta-yuan* et on trouva le cheval qui parcourait mille *li* (en un jour) ; le nom de ce cheval était *P'ou-chao* ; on composa de nouveau à ce sujet un chant dont le texte était ainsi conçu :

« Le cheval céleste est arrivé, venant de l'extrême occident ;  
Franchissant dix mille *li*, il s'est réfugié auprès de celui qui est vertueux (132) ;  
Grâce à son prestige surnaturel, il a fait se rendre les royaumes étrangers ;  
il a traversé les sables mouvants, et les barbares des quatre points cardinaux se sont soumis.

Le *tchong-wei Ki Yen* (133) s'avança (en présence de l'empereur) et dit :

— Toutes les fois que des souverains ont institué certaines musiques, c'était pour honorer en haut leurs aïeux, et pour réformer en bas la multitude du peuple. Maintenant Votre Majesté a trouvé un cheval et a composé (à son sujet) une ode dont on a fait un chant et qu'on associe (aux cérémonies) dans le temple ancestral. Comment les empereurs vos prédécesseurs et les cent familles (du peuple) pourraient-ils apprendre de tels airs ?

L'empereur garda le silence, mécontent.

p.238 Le grand conseiller *Kong-suen Hong* (134) dit :

— (*Ki Yen*) a critiqué un édit sacré (de l'empereur) ; il doit être mis à mort avec toute sa parenté (135).

[Toute note musicale (136) a son origine dans le cœur de l'homme ; les émotions du cœur humain, ce sont les objets qui les font se

produire ; lorsque (le cœur) affecté par les objets (137) est ému, il donne une forme (à son émotion) par les sons. Les sons, en se répondant les uns aux autres, produisent les variations ; lorsque les variations se sont produites, c'est précisément ce qu'on appelle les notes musicales. En harmonisant les notes de manière à les jouer (sur les instruments de musique) (138), et en leur ajoutant les boucliers et les haches, les plumes p.239 et les queues de bœuf (139), (on obtient) ce qu'on appelle la musique.

C'est des notes musicales que la musique prend naissance ; son origine est dans le cœur de l'homme en tant qu'il est ému par les objets. Ainsi, lorsque le cœur ressent une émotion de tristesse, le son qu'il émet est contracté et va en s'affaiblissant ; lorsque le cœur ressent une émotion de plaisir, le son qu'il émet est aisé et relâché ; lorsque le cœur ressent une émotion de joie, le son qu'il émet est élevé et s'échappe librement ; si le cœur ressent une émotion de colère, le son qu'il émet est rude et violent ; si le cœur ressent une émotion de respect, le son qu'il émet est franc et modeste ; si le cœur ressent une émotion d'amour, le son qu'il émet est harmonieux et doux. Ces six (manifestations) ne sont point naturelles (140) ; c'est après avoir été affecté par les objets que (le cœur) est ému. C'est pourquoi les anciens rois veillaient à ce qui affectait (le cœur) (141).

Ainsi, les rites servaient à guider la volonté (de l'homme) ; la musique servait à harmoniser les sons qu'il émet ; les lois servaient à unifier ses actions ; les châtiments servaient à prévenir sa perversité. Les rites et la musique, les châtiments et les lois ont un seul et même but ; c'est par eux que les cœurs du peuple sont unis et p.240 c'est d'eux que sort la méthode du bon gouvernement. Toute note musicale naît du cœur de l'homme. Le sentiment étant excité à l'intérieur, il se manifeste (à l'extérieur) sous la forme de son ; quand les sons sont devenus beaux, c'est ce qu'on appelle les notes musicales (142). Ainsi donc, les notes d'une époque bien gouvernée sont paisibles et joyeuses et le gouvernement est harmonieux ; les notes d'une époque troublée sont haineuses et irritées et le gouvernement est contraire à la raison ; les

notes d'un royaume qui tombe en ruines sont tristes et soucieuses et le peuple est affligé. Les sons et les notes sont en conformité avec le gouvernement (143).

(La note) *kong* représente le prince ; (la note) *chang* représente les ministres ; (la note) *kio* représente le peuple ; (la note) *tche* représente les affaires ; (la note) *yu* représente les objets. Si ces cinq (notes) ne sont pas troublées, il n'y aura pas de notes musicales mauvaises et discordantes (144). Lorsque (la note) *kong* est troublée, alors (le son) est désordonné ; c'est que le prince est arrogant. Lorsque (la note) *chang* est troublée, alors (le son) est lourd ; c'est que les ministres se sont pervertis. Lorsque (la note) *kio* est troublée, alors (le son) est <sup>p.241</sup> inquiet ; c'est que le peuple est chagrin. Lorsque (la note) *tche* est troublée, alors (le son) est douloureux ; c'est que les affaires sont pénibles. Lorsque (la note) *yu* est troublée, alors (le son) est anxieux ; c'est que les fortunes sont épuisées. Lorsque les cinq (notes) sont toutes troublées, les rangs empiètent les uns sur les autres et c'est ce qu'on appelle l'insolence ; quand il en est ainsi, la perte du royaume arrivera en moins d'un jour (145).

Les notes musicales de *Tcheng* et de *Wei* sont les notes d'une époque troublée (146) ; c'est déjà presque l'insolence (147). Les notes (qu'on a entendues) parmi les mûriers sur le bord de (la rivière) *Pou* sont les notes d'un royaume tombé en ruines (148). Le gouvernement est alors relâché ; le peuple est sans règle ; il parle mal de ses supérieurs ; il agit avec égoïsme, et on ne peut mettre fin à cela.

Toute note musicale prend naissance dans le cœur de l'homme ; la musique est en rapport avec les classes et les attributions. Ainsi, ceux qui connaissent les sons, mais ne connaissent pas les notes, ce sont les animaux ; ceux qui connaissent les notes, mais ne connaissent pas <sup>p.242</sup> la musique, ce sont les hommes ordinaires ; mais il n'y a que le sage (149) qui puisse connaître la musique.

Ainsi, on étudie les sons pour connaître les notes ; on étudie les notes pour connaître la musique ; on étudie la musique pour connaître

le gouvernement (150), et c'est alors que la méthode pour bien diriger est acquise. Ainsi donc, à celui qui ne connaît pas les sons, on ne peut expliquer les notes ; à celui qui ne connaît pas les notes, on ne peut expliquer la musique ; mais celui qui connaît la musique est proche des rites (151). Quand les rites et la musique ont été entièrement obtenus, c'est ce qu'on appelle posséder la vertu ; car vertu, c'est obtenir (152).

C'est pourquoi la musique la plus noble ne consiste pas en notes exquisées ; le rite des offrandes de nourriture (aux souverains morts) ne consiste pas en saveurs exquisées. Le luth dont on se sert en chantant, « le pur temple ancestral » (153), a des cordes rouges et a le fond percé (154) ; un homme chante tandis que trois autres <sup>p.243</sup> l'accompagnent de la voix et il y a des notes qu'on néglige (155). Lors du rite de la grande offrande, on met en honneur le breuvage sombre (156) ; sur les étals il y a du poisson cru ; le grand bouillon n'est pas assaisonné et il y a des saveurs qu'on néglige.

Ainsi, quand les anciens rois ont fait leurs ordonnances relatives aux rites et à la musique, ils n'ont pas cherché à satisfaire au plus haut point les désirs de la bouche et du ventre, des oreilles et des yeux, mais ils ont voulu enseigner au peuple à être juste dans ce qu'il aime et dans ce qu'il hait, et le faire revenir dans la droite voie humaine.

L'homme, à sa naissance, est en repos (157) ; telle est la nature qui lui vient du Ciel. Quand il est ému par les objets extérieurs, il entre en mouvement ; ainsi se produisent les désirs propres à sa nature. A mesure que les objets extérieurs se présentent, il en prend connaissance et c'est à la suite de cela que les affections et les haines se forment. Lorsque les affections et les haines ne trouvent pas une règle à l'intérieur (de l'homme) et lorsque celui-ci se laisse entraîner au dehors par ses <sup>p.244</sup> connaissances (158), il devient incapable de se ressaisir lui-même et son principe céleste est détruit.

Or, les objets qui émeuvent l'homme sont en nombre infini ; si donc les affections et les haines de l'homme n'ont pas une règle, alors il arrivera qu'à mesure que les objets se présenteront, l'homme se

transformera (conformément à) ces objets (159). Ce sera l'extinction du principe céleste qui est en lui et l'abandon complet aux passions humaines. Alors on trouve des cœurs rebelles et fourbes, des actions de débauche et de désordre ; c'est pourquoi les puissants oppriment les faibles ; les majorités sont cruelles pour les minorités ; les habiles trompent les sots ; les hardis sont durs pour les timides ; les malades ne sont pas soignés ; les vieillards et les enfants, les orphelins et les abandonnés ne savent que devenir : tel est l'état de grande perturbation où l'on se trouve.

Ainsi donc les anciens rois, quand ils ont réglémenté les rites et la musique, ont fait des principes modérateurs pour les hommes. Le pectoral et le vêtement de chanvre, les lamentations et les pleurs (160) étaient ce par quoi on réglait les lois du deuil ; les cloches et les tambours, les boucliers et les haches étaient ce par quoi on maintenait l'harmonie dans les moments de calme et de réjouissance ; le mariage de la femme et celui de l'homme, p.245 la prise du bonnet viril et la prise de l'épingle de tête (161) étaient ce par quoi on distinguait l'homme de la femme ; le tir à l'arc et le banquet de village ; les offrandes de nourriture et de boisson étaient ce par quoi on rendait correctes les relations et les réceptions.

Les rites règlent les cœurs du peuple ; la musique harmonise les sons du peuple ; le gouvernement le fait agir ; les châtiments le retiennent. Quand les rites, la musique, les châtiments et le gouvernement s'étendent dans les quatre directions sans rencontrer aucun obstacle, alors la méthode de règne est prête].

[(162) La musique est ce qui unifie ; les rites sont ce qui différencie ; par l'unification il y a amitié des uns pour les autres ; par la différenciation, il y a respect des uns pour les autres. Quand la musique est trop prédominante, il y a négligence ; quand les rites sont trop prédominants, il y a séparation (163). Unir les sentiments et embellir les formes, telle est l'œuvre des rites et de la musique.

Les convenances des rites étant instituées, le noble et le vil ont leurs rangs ; la beauté de la musique produisant l'unité, le haut et le bas

sont en harmonie. Ce qui est aimable et ce qui est haïssable étant mis en lumière, alors le sage et l'indigne sont distingués. Les châtiments p.246 réfrénant les cruels et les honneurs élevant les sages, alors le gouvernement est équitable. On se sert de la bonté pour témoigner l'affection, et de la justice pour maintenir la rectitude, et, quand il en est ainsi, le peuple est bien gouverné et agit comme il le doit.

La musique vient du dedans ; les rites sont établis du dehors. La musique venant du dedans (produit) donc le calme ; les rites étant établis du dehors (produisent) donc la politesse. La plus grande musique est toujours simple ; les plus grands rites sont toujours modérés (164).

Quand la musique est parfaite, il n'y a plus de haine ; quand les rites sont parfaits, il n'y a plus de querelles (165). En saluant et en cédant gouverner l'empire, c'est la parole qui s'applique aux rites et à la musique (166). L'oppression du peuple ne se produit plus ; les seigneurs sont respectueux et obéissants ; les armes offensives et défensives ne sont plus mises en usage ; les cinq supplices ne sont plus employés ; les cent familles sont sans chagrin ; le Fils du Ciel est sans irritation ; quand il en est ainsi, c'est que la musique pénètre tout. Maintenir l'affection entre les pères et les fils, mettre en lumière la hiérarchie entre les aînés et les cadets et ainsi établir le respect à l'intérieur des quatre mers, quand le Fils du p.247 Ciel peut faire cela, c'est que les rites exercent leur action.

La grande musique produit la même harmonie que le Ciel et la Terre, les grands rites produisent la même règle que le Ciel et la Terre (167). Par l'harmonie, les divers êtres ne perdent pas (leur nature propre) ; par la règle, on fait les sacrifices au Ciel et ceux à la Terre (168). Dans le domaine des choses visibles, il y a les rites et la musique ; dans le domaine des choses invisibles, il y a les mânes et les dieux (169) ; quand il en est ainsi, alors, à l'intérieur des quatre mers, il y a le respect mutuel et l'amour universel.

Les rites sont différents suivant les occasions, mais concourent tous au respect ; les musiques sont distinctes par leurs genres de beauté mais concourent toutes à l'affection. Les rites et les musiques sont donc dans leur essence identiques à eux-mêmes. C'est pourquoi les rois illustres se les sont transmis les uns aux autres et c'est pourquoi (d'autre part) les faits se sont conformés aux époques et les noms ont été d'accord avec les mérites (170).

p.248 Ainsi les cloches et les tambours, les chalumeaux et les pierres sonores, les plumes et les flûtes (171), les boucliers et les haches sont les instruments de la musique ; les inflexions et les redressements (du corps), les abaissements et les élévations (de la tête), les groupements et les places (des danseurs), la lenteur et la rapidité (des mouvements) sont les ornements de la musique. Les récipients *fou* et *koei* (172), les étals et les vases, les règles et les modèles sont les instruments des rites ; les montées et les descentes, les rangs supérieurs et inférieurs, les évolutions et les tours, les ouvertures et les fermetures d'habit sont les ornements des rites.

p.249 Ainsi ceux qui connaissent l'essence des rites et de la musique peuvent instituer (les rites et la musique) ; ceux qui connaissent l'ornement des rites et de la musique peuvent maintenir la conformité (aux rites et à la musique). Ceux qui instituent, on les appelle les saints (173) ; ceux qui maintiennent la conformité, on les appelle les intelligents (174). On applique les termes d'intelligents et de saints à ceux qui maintiennent la conformité et à ceux qui instituent.

La musique, c'est l'harmonie (que produisent) le Ciel et la Terre ; les rites, c'est la hiérarchie (que produisent) le Ciel et la Terre. Par l'harmonie, les divers êtres viennent à l'existence ; par la hiérarchie, les êtres multiples se distinguent tous. La musique tire du Ciel son principe d'efficacité ; les rites prennent à la Terre leur principe de réglementation. Si l'on abuse de la réglementation, il y a trouble ; si l'on abuse de l'efficacité, il y a violence. C'est après avoir bien compris le Ciel et la Terre qu'on pourra bien pratiquer les rites et la musique.

Faire que les classes distinctes d'êtres ne se gênent pas les unes les autres, telle est l'essence de la musique ; la satisfaction et la joie, le contentement et l'amour, tels sont les effets de la musique. Faire que l'équilibre et la correction se maintiennent sans aucune déviation, telle est l'essence des rites ; la majesté et le respect, la vénération et l'obéissance, telle est la régularité produite par les rites.

p.250 Dans les rites et la musique, pour ce qui est du fait d'adapter (la musique) aux instruments en métal et en pierre, et de la manifester par les sons et les notes, (et pour ce qui est du fait) de se servir (des rites) au temple ancestral et aux autels des dieux de la terre et des moissons, et de les appliquer aux sacrifices faits aux montagnes et aux cours d'eau, aux mânes et aux dieux, ce sont là choses qui se conforment au peuple (175).]

[(176) Les (anciens) rois, lorsque leurs actions étaient accomplies, instituaient une musique ; lorsque leur gouvernement était assuré, ils réglementaient des rites (177). Si leurs actions étaient grandes, leur musique était parfaite ; si leur gouvernement embrassait tout, leurs rites étaient excellents. La danse avec les boucliers et les haches n'est pas ce qui cause la musique parfaite ; les offrandes de viande cuite ne sont pas ce qui cause les rites excellents (178).

p.251 Les cinq empereurs vécurent en des temps différents et c'est pourquoi chacun d'eux n'adopta pas la même musique que son prédécesseur ; les trois premières dynasties fleurirent en des âges divers et c'est pourquoi chacune d'elles ne se conforma pas aux mêmes rites que celle qui l'avait précédée. Lorsque la musique est portée à l'extrême, alors elle engendre la tristesse ; lorsque les rites sont grossiers, alors il y a imperfection (179). Ainsi donc une musique vraiment bonne et qui n'engendre pas la tristesse, des rites complets et qui ne sont pas imparfaits, ce n'est vraiment que le grand saint (180) (qui est capable de les instituer).

Le Ciel est en haut ; la Terre est en bas ; les diverses espèces d'êtres sont réparties (entre le Ciel et la Terre) suivant leurs différentes

natures ; c'est ainsi que les règlements des rites furent mis en vigueur. (Le Ciel, la <sup>p.252</sup> Terre et les diverses espèces d'êtres) évoluent sans cesse ; par l'harmonie et l'unité ils se développent ; c'est ainsi que la musique se produisit. La naissance au printemps, la croissance en été (sont symbolisées par) la bonté ; la récolte en automne, la mise à l'abri en hiver (sont symbolisées par) la justice. La bonté est proche de la musique ; la justice est proche des rites ([181](#)).

La musique met en honneur l'harmonie ; elle étend l'influence spirituelle supérieure et se conforme au Ciel. Les rites font les distinctions nécessaires ; ils résident dans l'influence spirituelle inférieure et se conforment à la Terre ([182](#)). C'est pourquoi l'homme saint fait une musique qui correspond au Ciel ; il institue des rites qui correspondent à la Terre. Quand les rites et la musique sont clairs et complets, le Ciel et la Terre exercent chacun leur fonction normale.

Le Ciel est noble ; la Terre est vile ; et (par analogie) <sup>p.253</sup> le prince et le sujet sont fixés (à leurs places respectives). Le haut et le bas étant manifestés (dans les montagnes et les lieux humides de la Terre), l'honoré et le méprisé ont (en conséquence) des rangs déterminés. Les êtres soumis au mouvement et ceux qui restent immobiles ont une règle constante ([183](#)) ; c'est pourquoi le petit et le grand sont différenciés. Les êtres animés s'assemblent suivant les espèces diverses auxquelles ils appartiennent ; les êtres inanimés se séparent en groupes ([184](#)) ; aussi les natures des êtres et leurs destinées ne sont-elles pas identiques. Dans le Ciel sont les figures (des astres) ; sur la Terre sont les formes (des espèces naturelles) ; c'est ainsi que les rites ne sont autre chose que les distinctions qui résultent du Ciel et de la Terre ([185](#)).

L'influence de la Terre s'élève en haut ; l'influence du Ciel descend en bas ; le *yn* et le *yang* viennent en contact mutuel ; le Ciel et la Terre réagissent l'un sur l'autre. Sous l'ébranlement causé par le tonnerre et l'éclair, sous l'excitation du vent et de la pluie, sous le mouvement imprimé par les quatre saisons, sous l'échauffement du soleil et de la lune, les cent espèces d'êtres se produisent et prospèrent ; c'est ainsi

que la musique n'est autre chose que l'harmonie qui est établie entre le Ciel et la Terre.

p.254 Si les transformations ne s'accomplissent pas aux temps voulus, alors il n'y a plus de vie ; si les hommes et les femmes ne sont pas séparés, alors le désordre se produit. Telle est la nature du Ciel et de la Terre (186).

Ainsi donc, pour ce qui est des rites et de la musique, ils s'élèvent jusqu'au Ciel et descendent jusqu'à la Terre ; ils pénètrent les principes *yn* et *yang* et communiquent avec les mânes et les dieux ; ils atteignent jusqu'à ce qui est le plus haut et le plus lointain (187) et ils s'enfoncent dans ce qui est profond et épais (188).

La musique se manifeste dans le grand commencement (189) et les rites se trouvent dans les êtres produits. Ce qui manifeste ce qui ne cesse pas, c'est le Ciel ; ce qui manifeste ce qui ne remue pas, c'est la Terre. Un des termes étant ce qui remue, l'autre étant ce qui est immobile, (on en dérive) tout ce qui est entre le Ciel et la Terre. C'est pourquoi les hommes saints se sont bornés à parler des rites et de la musique (190).]

[(191) Dans l'antiquité, *Choen* fit le luth à cinq cordes pour chanter le (chant intitulé) « le Vent du sud » (192). *K'oei* le p.255 premier fixa la musique afin d'en faire une récompense pour les seigneurs (193).

Ainsi, lorsque le Fils du Ciel instituait une musique, c'était afin de récompenser ceux des seigneurs qui s'étaient montrés vertueux. Lorsque leur vertu était accomplie, que leurs instructions étaient tenues en honneur et que les cinq céréales mûrissaient au temps voulu, alors on les récompensait en leur accordant une musique. C'est pourquoi, chez ceux sous le gouvernement desquels le peuple était accablé, les rangs des danseurs étaient éclaircis ; chez ceux sous le gouvernement desquels le peuple était à son aise, les rangs des danseurs étaient serrés (194). Ainsi, en considérant leurs danseurs, on connaissait leur vertu ; en entendant leur nom posthume, on savait quelle avait été leur conduite.

Le *t'ai tchang* manifestait l'éclat ; le *hien tch'e*, l'universalité ; le *chao*, la continuité ; le *hia*, la grandeur ; les p.256 musiques des *Yn* et des *Tcheou* embrassaient la totalité (des choses humaines) (195).

D'après la loi immanente du Ciel et de la Terre, si le froid et le chaud ne viennent pas aux époques voulues, il y a des maladies ; si le vent et la pluie ne sont pas bien réglés, il y a des famines. Les instructions (du souverain) sont comme le froid et le chaud du peuple ; si les instructions ne viennent pas aux époques voulues, cela est nuisible aux gens ; les actions (du souverain) sont comme le vent et la pluie du peuple ; si les actions ne sont pas bien réglées, il n'y a plus aucune réussite (196). Ainsi donc les anciens rois faisaient de la musique un instrument d'ordre et de bon gouvernement ; si (leur musique) était excellente, alors le peuple imitait leur vertu (197).

En engraisant des porcs avec du grain et en p.257 fabriquant du vin, on n'avait point en vue de produire des maux (198) ; cependant cela fut cause que les emprisonnements et les procès se multiplièrent ; ainsi l'abus du vin produisit des maux. C'est pourquoi les anciens rois instituèrent les rites du vin ; suivant le rite, chaque fois qu'on offre (la coupe), l'invité et son hôte font cent salutations (199) ; ils pourraient boire tout le jour sans arriver à s'enivrer, C'est de cette manière que les anciens rois ont prévenu les maux que peut causer le vin, et par suite le boire et le manger ne servaient qu'à unir les joies (des convives) (200).

La musique est ce qui fait que (le peuple) imite la vertu (du prince) ; les rites sont ce qui réprime les excès (201).

C'est pourquoi, les anciens rois, dans les occasions de grande tristesse, avaient des rites certains pour s'en affliger ; dans les occasions de grand bonheur, ils avaient des rites certains pour s'en réjouir. Les limites de leur affliction et de leur joie étaient toujours fixées par les rites (202).]

[(203) La musique est une donation (faite à autrui) ; le rite est une réciprocité. La musique se réjouit en ce qui lui p.258 donne naissance, et

les rites reviennent à ce qui est leur principe. La musique manifeste la vertu ; les rites paient de retour les sentiments d'autrui et reviennent à ce qui est leur principe (204).

Ce qu'on appelait le char d'apparat était le char donné par le Fils du Ciel ; l'étendard orné de dragons et découpé en neuf festons était l'étendard donné par le Fils du Ciel ; (la tortue dont la carapace avait sur les bords) une barbe verte et noire était la tortue précieuse donnée par le Fils du Ciel ; de nombreux bœufs et moutons accompagnaient ces dons qui étaient les présents accordés aux seigneurs (205).]

[(206) La musique concerne ce qui dans les sentiments intérieurs est invariable ; les rites concernent ce qui dans l'ordre extérieur ne peut être modifié. La musique embrasse tout ce qui est harmonie ; les rites distinguent tout ce qui est différence ; la théorie des rites et de la musique domine donc tous les sentiments humains.

Aller jusqu'au fond (du cœur humain) et en connaître les changements, c'est l'essence de la musique ; manifester la sincérité et repousser ce qui est faux, c'est le p.259 principe constant des rites. Les rites et la musique manifestent la nature du Ciel et de la Terre ; ils pénètrent jusqu'aux vertus des intelligences surnaturelles (207) ; ils font descendre les esprits d'en haut et font sortir les esprits d'en bas ; ils réalisent la substance de tous les êtres menus et gros ; ils président aux devoirs des pères et des fils, du prince et des sujets.

C'est pourquoi, lorsque le grand homme (208) met en vigueur les rites et la musique, alors le Ciel et la Terre en réponse resplendiront ; le Ciel et la Terre se réjouiront dans l'harmonie ; le *yn* et le *yang* seront en accord mutuel ; l'influence réchauffante d'en haut couvrira tous les êtres et l'influence réchauffante d'en bas les nourrira ; puis les plantes et les arbres seront luxuriants ; les pousses et les bourgeons perceront ; les êtres qui ont des plumes et des ailes prendront leur essor ; ceux qui ont des cornes et des ramures naîtront ; les insectes apparaîtront au jour et revivront. Les femelles qui ont des plumes couveront ; les femelles qui ont des poils seront grosses et enfanteront. Les vivipares n'avorteront pas ; les ovipares ne verront pas leurs œufs

brisés. Ainsi tout cela se ramène à la direction imprimée par la musique.

La musique suivant notre définition ne consiste pas dans les tuyaux *hoang-tchong* et *ta-lu*, dans les instruments à cordes et les chants, dans les boucliers et les <sup>p.260</sup> haches (qu'on brandit dans les pantomimes) ; (ces accessoires ne constituent que) la dernière partie de la musique ; aussi sont-ce des jeunes garçons qui en jouent. (De même), si l'on fait rentrer dans les rites les actes qui consistent à étaler la natte inférieure et la natte supérieure, à disposer les coupes pour le vin et les étales pour les viandes, à ranger les vases en bambou et en bois, et aussi à monter et à descendre, (ces actes cependant ne constituent que) la dernière partie des rites ; aussi sont-ce des fonctionnaires subalternes qui s'en occupent. Le maître de musique ne sait que distinguer les notes et les paroles (des chants) et c'est pourquoi il se tourne vers le nord en jouant des instruments à cordes (209) ; le prieur ancestral ne sait que distinguer les rites du temple ancestral et c'est pourquoi il vient après le représentant du mort (210) ; le prieur suivant les rites de la dynastie *Chang* ne sait que distinguer les rites funéraires et c'est pourquoi il vient après celui qui mène le deuil.

Ainsi donc, celui qui réalise la vertu est placé au haut (de la salle) ; celui qui réalise la technique (des rites et de la musique) est placé au bas (de la salle) ; celui qui accomplit la conduite vertueuse passe le premier ; celui qui accomplit les actes (des rites et de la musique) passe le dernier. C'est pourquoi les anciens rois <sup>p.261</sup> distinguaient ceux qui étaient en haut et ceux qui étaient en bas, ceux qui étaient en avant et ceux qui étaient en arrière, et, en conséquence, ils pouvaient appliquer leur réglementation (des rites et de la musique) dans tout l'empire.]

[(211) La musique est ce en quoi l'homme saint se complaît et elle est capable de perfectionner les cœurs des hommes. Comme elle émeut profondément les hommes, comme elle produit le changement des

coutumes et la transformation des mœurs, c'est pourquoi les anciens rois en ont fait un objet d'enseignement.

▶ L'homme a, de naissance, le sang et la respiration, un cœur et une intelligence, mais la tristesse et la joie, le plaisir et la colère ne sont pas chez lui constants ; ces émotions se produisent en réponse aux objets extérieurs qui viennent impressionner l'homme ; ce n'est qu'après (cette action du monde extérieur) que se manifestent les dispositions du cœur (212).

Ainsi donc, lorsque les intentions (du prince) sont mesquines, les sons musicaux sont entrecoupés et amoindris ; alors le peuple est pensif et triste. Quand le prince est indulgent, libéral, aisé et accommodant, les sons musicaux sont nombreux et gracieux, et obéissent à des règles peu sévères ; alors le peuple est content et joyeux. Quand le prince est grossier, violent, cruel et emporté, les sons musicaux mettent en mouvement les bras et les jambes (213) et sont larges et grands ; alors le p.262 peuple est dur et ferme. Quand le prince est intègre et droit, fort et correct, les sons musicaux sont l'expression de la bonne tenue et de la sincérité ; alors le peuple est grave et respectueux. Quand le prince est libéral et magnanime, condescendant et bon, les sons musicaux se réalisent suivant l'ordre voulu et agissent d'une manière harmonieuse ; alors le peuple est affectueux et aimant. Quand le prince est relâché, mauvais, pervers et oisif, les sons musicaux se portent aux excès et débordent comme l'onde ; alors le peuple est débauché et désordonné.

C'est pourquoi les anciens rois, (lorsqu'ils instituaient leur musique), prenaient pour fondement les sentiments et la nature (des hommes) ; ils veillaient à ce qu'elle fût conforme aux mesures et aux nombres (214) ; ils la réglaient selon les rites et les convenances ; ils l'unissaient à l'harmonie des influences de vies (215) ; ils la dirigeaient suivant les énergies des cinq éléments (216). Lorsqu'ils faisaient prédominer le principe *yang*, ils ne le laissaient pas se disperser ; lorsqu'ils faisaient prédominer le principe *yn*, ils ne le laissaient pas causer de l'obstruction ; l'influence forte n'allait pas

jusqu'à la colère ; l'influence faible n'allait pas jusqu'à la crainte. Ces quatre principes universels (217) s'accordaient dans le cœur de l'homme et se manifestaient dans ses actes extérieurs ; ils étaient calmes à leurs places et n'empiétaient pas les uns sur les autres.

p.263 C'est pourquoi les anciens rois instituèrent l'étude de la musique suivant les capacités des gens (218). Ils multiplièrent les morceaux (de musique) ; ils en examinèrent avec soin les élégances ; et, de cette manière, ils réglementèrent la réalité de la vertu. Ils discernèrent (dans la musique) les proportions du petit et du grand ; ils firent une classification suivant l'ordre de ce qui est à la fin et de ce qui vient en premier ; et, de cette manière, ils symbolisèrent l'accomplissement des actes (219). Ils firent donc que les relations normales entre le proche et l'éloigné, le noble et le vil, l'aîné et le plus jeune, l'homme et la femme, prirent toutes forme et figure dans la musique. C'est pourquoi on dit : La musique fait voir la profondeur (des émotions humaines).

Lorsqu'un sol est épuisé, les herbes et les arbres n'y poussent pas haut ; lorsqu'une eau est troublée, les poissons et les tortues n'y grandissent pas ; lorsque les influences (vitales) sont altérées, les êtres doués de vie ne prospèrent pas ; dans une époque de désordre, les rites tombent en désuétude et la musique se corrompt.

C'est pourquoi, (dans une pareille époque,) lorsque les sons musicaux sont tristes, ils le sont cependant sans dignité ; lorsqu'ils sont joyeux, ils ne causent cependant pas le calme. On s'abandonne et on se laisse aller (à la douleur) au point de violer les règles ; on se livre au plaisir et à la débauche au point d'oublier les devoirs fondamentaux. Cette musique est-elle d'inspiration large, elle pousse l'homme à tolérer le désordre ; p.264 est-elle d'inspiration étroite, elle le pousse à ne songer qu'à réaliser ses désirs égoïstes. Elle ébranle l'énergie qui le ferait monter et se développer ; elle détruit la vertu qui produirait en lui l'égalité et l'harmonie. Aussi le sage méprise-t-il (une telle musique).]

[(220) Toutes les fois que des sons désordonnés viennent émouvoir l'homme, l'énergie d'opposition (à la vertu) leur répond (dans le cœur de l'homme) ; lorsque l'énergie d'opposition se manifeste, la musique débauchée se produit. Quand des sons corrects viennent émouvoir l'homme, l'énergie de conformité (à la vertu) leur répond ; quand l'énergie de conformité se manifeste, la musique harmonieuse se produit. Ainsi, celui qui entonne le chant et celui qui l'accompagne se répondent. Le rond et l'oblique, le courbe et le droit vont se classer chacun dans la catégorie qui lui convient, et, telle est la loi de toutes choses, qu'elles subissent l'action (de la musique) suivant la nature qui leur est propre (221).

C'est pourquoi le sage revient aux bons sentiments fondamentaux afin de rendre sa volonté harmonieuse ; il compare les mérites respectifs afin de rendre sa conduite parfaite. Les sons désordonnés et les spectacles mauvais, il ne les laisse pas atteindre son ouïe et sa vue ; la musique débauchée et les rites corrompus, il ne les admet pas dans les affections de son cœur ; les influences de négligence et d'indifférence, de méchanceté et de perversité, il ne les reçoit pas dans sa personne ; il a soin que ses oreilles, ses yeux, son nez, sa bouche, p.265 son cœur, son intelligence et toutes les parties de son être soient uniquement inspirés par la conformité au bien et par la correction, afin d'accomplir ce qui est leur devoir.

Après cela (222), (le sage) manifeste au dehors (sa vertu) au moyen des sons et des notes ; il l'orne avec les luths *k'in* et *che* ; il y joint les mouvements des boucliers et des haches d'armes ; il la décore avec les plumes et les queues de bœuf ; il l'accompagne avec les flûtes *siao* et *koan*. Il excite l'éclat de la vertu parfaite ; il anime l'harmonie des influences des quatre saisons ; et de cette manière il rend manifestes les lois qui régissent toutes choses.

Quand il en est ainsi, la pureté et la clarté (des chants) symbolisent le Ciel ; l'ampleur (du son des cloches et des tambours) symbolise la Terre ; la succession du commencement d'un air à la fin d'un autre symbolise les quatre saisons ; les évolutions (des danseurs)

symbolisent le vent et la pluie. Alors les cinq éléments (223) forment un bel ensemble et ne sont pas troublés ; les huit vents (224) obéissent aux tuyaux sonores et ne sont pas dérégés ; les cent mesures (225) sont conformes aux nombres et sont immuables ; le petit et le grand se réalisent l'un l'autre ; la fin et le commencement se produisent l'un l'autre ; les notes principales et l'accompagnement, les sons aigus et les sons graves se succèdent les uns aux autres suivant une règle constante.

p.266 Ainsi, quand la (bonne) musique exerce son action, les devoirs des hommes sont purement observés ; les oreilles et les yeux perçoivent d'une manière distincte et claire ; le sang et les forces (de l'homme) jouissent de l'harmonie et du calme ; les pratiques (des grands) sont réformées et les coutumes (du peuple) sont changées ; dans l'empire tous vivent en paix.

Aussi dit-on : « La musique, c'est la joie. » Le sage se plaît à accomplir son devoir ; l'homme de peu se plaît à accomplir ses désirs. Quand le devoir commande aux désirs, alors il y a joie sans aucun trouble ; quand les désirs font négliger le devoir, alors il y a confusion sans aucune joie.

Voilà pourquoi le sage revient aux bons sentiments fondamentaux afin de rendre sa volonté harmonieuse (226) et répand la musique pour rendre parfaites ses instructions. Quand cette musique est en vigueur, le peuple se tourne vers la règle (qui lui est ainsi proposée), et, par là, on peut voir quelle est la vertu (du prince).

La vertu est le principe de la nature (humaine) ; la musique est la fleur de la vertu. Le métal, la pierre, la soie et le bambou (servent à faire) les instruments de la musique. La poésie exprime l'idée (de l'homme vertueux.) ; le chant module les sons ; la danse anime les attitudes ; ces trois termes (227) ont leur principe dans le p.267 cœur de l'homme, et c'est ensuite que l'inspiration (228) de la musique les suit.

Ainsi donc, (quand la musique est parfaite), les (bons sentiments sont profondément enracinés (au dedans) et l'expression en est

lumineuse (au dehors) ; l'inspiration est abondante et la transformation (qu'elle opère dans les êtres) est merveilleuse. L'harmonie et la conformité s'amassent à l'intérieur (du cœur humain) et l'excellente floraison se manifeste au dehors. C'est surtout en musique qu'il ne saurait rien y avoir de faux (229).

La musique résulte des émotions du cœur ; les sons musicaux sont le mode d'expression de la musique ; les élégances (de la mélodie) et les coupes (des strophes) sont l'ornement des sons. Le sage a donc une émotion dans ses sentiments fondamentaux ; il fait une musique avec le mode d'expression (de cette émotion) ; puis il règle l'ornementation (de cette musique).

Ainsi donc, on commence par un battement de tambour pour avertir qu'on est sur ses gardes ; (les danseurs) font trois pas pour montrer qu'ils sont prêts. Puis on recommence pour montrer qu'on s'avance (230) ; les <sup>p.268</sup> acteurs reprennent leurs places et leurs rangs pour (symboliser l'armée) se retirant en bon ordre (après la bataille). (Les danseurs), malgré leur élan et leur rapidité, ne se laissent pas emporter ; (les chanteurs), quoique absolument calmes, ne sont pas inintelligibles. (Toutes les personnes représentées dans cette musique) prennent leur unique plaisir dans la volonté (du roi Ou) et ne se lassent pas de ses ordres raisonnables ; ils exécutent ses ordres raisonnables et ne sont pas égoïstes dans leurs désirs. Ainsi donc, par l'apparition de tels sentiments, la justice est établie ; à la fin de la musique, la vertu a été mise en honneur. Le sage en aime davantage ce qui est bien ; l'homme médiocre en est plus disposé à cesser de faire le mal. C'est pourquoi on dit : « Pour produire la bonne conduite dans le peuple, la musique est un puissant facteur.. »]

[Le sage a dit : « Les rites et la musique, on ne peut un seul instant s'en séparer. » Quand un homme a si profondément pénétré la musique que son cœur est par là même soumis à la règle, alors le cœur calme, droit, affable, loyal, se produit en lui dans toute sa fraîcheur ; quand le cœur calme, droit, affable, loyal, s'est produit en lui, alors il est joyeux ; étant joyeux, il est en repos ; étant en repos, il est constant ;

sa constance le fait ressembler au Ciel ; étant semblable au Ciel, il est semblable à un dieu. Étant comme le Ciel, sans même qu'il parle, il inspire confiance (231) ; étant comme un dieu, sans même qu'il s'irrite, il inspire la crainte. Tel est celui qui pénètre si profondément la musique que son cœur est par là même soumis à la règle.

Pour ce qui est de l'homme qui a si profondément p.269 pénétré les rites qu'il a soumis toute sa personne à la règle, ayant soumis sa personne à la règle, il est grave et respectueux ; étant grave et respectueux, il est majestueux et imposant. — Si, à l'intérieur du cœur, l'harmonie et la joie font un instant défaut, les sentiments de bassesse et de tromperie font aussitôt leur entrée ; si, dans la contenance extérieure, la gravité et le respect font un instant défaut, les sentiments de négligence et de laisser-aller font aussitôt leur entrée.

Ainsi, pour ce qui est de la musique, son action s'exerce à l'intérieur ; pour ce qui est des rites, leur action s'exerce à l'extérieur. La musique produit la parfaite harmonie ; les rites produisent la parfaite conformité (aux convenances). Quand un homme possède en lui l'harmonie et manifeste au dehors la conformité, le peuple n'a qu'à considérer son air pour ne pas lui résister ; le peuple n'a qu'à contempler ses façons d'air pour ne plus concevoir aucun sentiment de négligence et de mépris. Quand la vertu brille et agit à l'intérieur (de cet homme), il n'est personne dans le peuple qui n'accepte de l'écouter ; quand sa conduite raisonnable se manifeste au dehors, il n'est personne dans le peuple qui n'accepte de lui obéir. C'est pourquoi on dit :

« Celui qui connaît la théorie des rites et de la musique, celui qui les met en vigueur et qui les établit fermement, pour celui-là, dans tout l'empire, il n'existe aucune difficulté.

Pour ce qui est de la musique, son action s'exerce à l'intérieur ; pour ce qui est des rites, leur action s'exerce à l'extérieur. Ainsi, l'essentiel des rites est dans la modestie ; l'essentiel de la musique est dans l'abondance. Les rites, se caractérisant par la modestie, doivent

cependant produire aussi la hardiesse, et c'est la hardiesse qui <sup>p.270</sup> fait leur beauté ; la musique, se caractérisant par l'abondance, doit cependant aussi se contenir, et c'est en se contenant qu'elle est belle. Si les rites produisent la modestie et non la hardiesse, alors il y a anéantissement ; si la musique est abondante mais ne se contient pas, alors il y a excès. C'est pourquoi, dans les rites, il y a la réplique, et dans la musique il y a le retour en arrière. Quand les rites ont leur réplique, alors il y a joie ; quand la musique revient en arrière, alors il y a calme. La réplique des rites et le retour en arrière de la musique ont une seule et même signification (232).

La musique produit la joie ; c'est ce qui est inévitable en vertu de la nature humaine. Or, quand on est joyeux, on ne peut manquer de l'exprimer par les sons et les notes, de le manifester par les gestes et les attitudes, car telle est la règle constante pour l'homme. Les sons et les notes, les gestes et les attitudes épuisent entièrement les modifications qui se produisent dans le cours des sentiments naturels (233). Ainsi, l'homme ne peut pas ne pas se réjouir ; quand il a de la joie, il ne peut pas ne pas la manifester ; mais s'il la manifeste sans s'astreindre à une règle, il ne peut éviter le désordre. Les anciens rois détestaient ce désordre ; c'est pourquoi ils <sup>p.271</sup> déterminèrent les sons du *ya* et du *song* (234) pour donner une règle. Ils firent que les sons (de ces chants) fussent suffisants pour créer le plaisir sans aller jusqu'au relâchement ; ils firent que les paroles fussent suffisantes pour exposer (ce qui est juste et bon) sans aller jusqu'à la lassitude ; ils firent que les strophes et les divisions (des chants), la multitude ou la rareté, la faiblesse ou l'ampleur (des sons), les interruptions et les reprises (de la musique) fussent suffisantes pour n'émouvoir dans l'homme que le meilleur de son cœur ; ils ne permirent pas que le relâchement du cœur et la perversité de l'inspiration fussent admis. Telle est la manière dont les anciens rois instituèrent la musique.

Ainsi, lorsque cette musique est jouée dans le temple ancestral, prince et sujets, supérieurs et inférieurs l'entendent ensemble et il n'est aucun d'eux qui n'obéisse à l'harmonie en éprouvant du respect ;

lorsque cette musique est jouée dans les assemblées de clans par arrondissements et par districts, jeunes et vieux l'entendent ensemble et il n'est aucun d'eux qui n'obéisse à l'harmonie en éprouvant de la docilité ; lorsque cette musique est jouée dans l'intérieur d'une demeure familiale, père et fils, frères aînés et frères cadets l'entendent ensemble et il n'est aucun d'eux qui n'obéisse à l'harmonie en éprouvant de l'affection. La musique examine l'unique voix humaine) de manière à en fixer l'harmonie ; elle classe les divers instruments de musique de manière à embellir les morceaux de musique ; les arrêts et les reprises sont combinés de manière à réaliser la beauté ; c'est par là que la musique produit l'union et l'harmonie entre les pères et les fils, le prince et les sujets, entre les <sup>p.272</sup> parents et dans la multitude du peuple. Telle est la manière dont les anciens rois instituèrent la musique.

Ainsi, à l'audition des sons du *ya* et du *song* ([235](#)), les volontés et les pensées s'élargissent ; à la vue des danseurs qui brandissent le bouclier et la hache, qui pratiquent les inclinations et les redressements, les reculs et les avancements, les attitudes deviennent dignes ; (en voyant les danseurs qui) se tiennent à leurs rangs et à leurs places, (et en entendant les chanteurs qui) connaissent les arrêts et les reprises, les hommes observent la correction dans l'ordre hiérarchique, et la régularité dans les cas où il faut s'avancer et dans ceux où il faut se retirer. La musique est en effet le principe régulateur du Ciel et de la Terre, le fondement de l'équilibre et de l'harmonie, et les sentiments humains ne peuvent échapper à son influence.

La musique est ce dont se servaient les anciens rois pour manifester leur contentement ; les bataillons et les haches d'armes sont ce dont se servaient les anciens rois pour manifester leur colère. Ainsi le contentement et la colère des anciens rois avaient des manifestations bien réglées. Quand ils étaient contents, tout l'empire en éprouvait de l'harmonie ; quand ils étaient irrités, les cruels et les pervers en concevaient de la crainte. Dans la conduite que suivirent les anciens rois, on peut dire que les rites et la musique furent parfaits).

[(236) Le marquis *Wen* (424-387 av. J.-C.), du pays de *Wei*, posa la question suivante à *Tse-hia* (237) :

— Lorsque, portant <sup>p.273</sup> la robe et le bonnet prescrits pour les cérémonies, j'entends la musique ancienne, je n'ai qu'une crainte, c'est de m'endormir. Lorsque j'entends les airs (des pays) de *Tcheng* (238) et de *Wei*, je ne sais plus ce que c'est que la fatigue. J'ose vous demander comment il se fait que l'ancienne et la nouvelle musique aient des effets si différents ?

*Tse-hia* lui répondit en ces termes :

— Or donc, dans l'ancienne musique, (les danseurs) s'avancent avec ensemble et reculent avec ensemble ; (la musique) est harmonieuse et correcte avec ampleur ; les instruments à cordes et ceux faits avec unealebasse et l'instrument *cheng* (239) aux tuyaux munis de languettes, tous ces instruments réunis attendent qu'on ait frappé le tambourin et le tambour. C'est l'instrument pacifique qui marque le commencement de la musique ; c'est l'instrument militaire qui en marque la fin (240). Ce qui gouverne les interruptions, c'est l'instrument *siang* ; ce qui règle la rapidité, c'est l'instrument *ya* (241). Le sage alors parle et alors discourt sur l'antiquité (242). Il perfectionne sa personne, puis sa famille, et enfin il établit la paix et l'ordre dans <sup>p.274</sup> tout l'empire. Tels sont les effets de l'ancienne musique.

« Mais, dans la nouvelle musique, (les danseurs) s'avancent irrégulièrement et se retirent irrégulièrement ; les sons y sont corrompus jusqu'à la débauche ; ils produisent une dépravation qui n'a pas de limite. Puis il s'y trouve des bouffons et des nains ; comme si c'étaient des singes, les hommes et les femmes y sont mêlés et on n'y distingue plus les pères et les fils. Quand cette musique est finie, on ne peut

pas parler ni discourir sur l'antiquité. Tels sont les effets de la nouvelle musique.

« Maintenant, ce sur quoi Votre Altesse m'interroge, c'est la musique, mais ce qu'elle aime, ce sont les airs ; or la musique et les airs sont choses voisines, mais non identiques.

Le marquis *Wen* dit :

— Je vous prie de me l'expliquer.

*Tse-hia* répondit :

— Dans l'antiquité, le Ciel et la Terre étaient conformes à la règle et les quatre saisons étaient ce qu'elles devaient être ; le peuple était vertueux et les cinq sortes de céréales prospéraient ; les maladies et les fièvres n'existaient point et il ne se produisait aucun présage funeste. C'est là ce qu'on appelle l'époque de la grande régularité. Puis les saints hommes établirent des distinctions entre les pères et les fils, le prince et les sujets, pour en faire les principes directeurs ; quand les principes directeurs furent déterminés avec exactitude, l'empire fut très calme ; puis, quand l'empire fut très calme, on détermina les six sons fondamentaux et on établit l'harmonie des cinq notes ; on joua sur le luth et on chanta les poésies et les odes ; voilà ce qu'on appelle l'air (243) de la vertu, et l'air de la vertu est ce qu'on p.275 appelle la musique. Il est dit en effet dans le *Che (King)*

*Paisiblement s'éleva l'air de sa vertu ;*

*Sa vertu put illuminer (l'univers) ;*

*Elle put l'illuminer et elle put (étendre ses bienfaits aux) autres êtres ;*

*Capable de diriger, capable de gouverner,*

*Il régna sur cette grande contrée ;*

*Il put créer la soumission ; il put faire qu'on l'imitât.*

*Lorsque ce fut le tour du roi Wen,*

*Sa vertu ne laissa rien à désirer ;*

*Il reçut les faveurs de l'Empereur céleste.*

*Et les transmet à ses descendants.*

« (L'air de la vertu) est donc bien ce dont il est parlé ici. Or, ce qu'aime Votre Altesse, ce sont les airs de dépravation.

Le marquis *Wen* dit :

— Permettez-moi de vous demander d'où viennent les airs de dépravation ?

*Tse-hia* répondit :

— Les airs du pays de *Tcheng* se plaisent aux excès et débauchent l'esprit. Les airs du pays de *Song* font les délices des femmes et anéantissent la volonté. Les airs du pays de *Wei* sont vifs et mobiles et troublent l'esprit. Les airs du pays de *Ts'i* sont violents et excessifs et rendent arrogant. Ces quatre sortes d'airs excitent aux passions charnelles et nuisent à la vertu ; c'est pourquoi on n'en fait point usage aux sacrifices (244).

« p.276 Il est dit dans le *Che King* (245) :

*Avec respect et harmonie ils se font entendre ;  
Aussi les ancêtres les écoutent-ils.*

« (Dans ce texte), le mot *sou* a le sens de respect et le mot *yong* a le sens d'harmonie : quelle est la chose qui ne puisse être réalisée par le respect uni à l'harmonie ?

« Celui qui est établi prince sur les hommes n'a qu'à faire attention à ce qu'il aime et à ce qu'il déteste, et cela suffit. Ce que le prince aime, ses sujets le font ; les actions des supérieurs, le peuple les imite. C'est cette idée qui est exprimée dans ce vers du *Che King* (246) :

*Guider le peuple est très facile.*

« C'est pourquoi donc les saints hommes instituèrent le tambourin à balles et le tambour, l'instrument qui donne le signal de commencer la musique et celui qui donne le signal de la finir, l'ocarina et la flûte traversière ; ces six instruments

rendirent les notes des airs de la vertu, Puis furent inventés les cloches, les pierres musicales, la flûte *yu* et le luth, afin d'accompagner (les six instruments) ; les boucliers, les haches, les queues de bœuf et les plumes, afin de jouer la pantomime appropriée. Voilà ce dont on se servit lors des sacrifices dans les temples ancestraux des anciens rois, et lors du rite où le maître de maison et l'invité s'offrent à boire tour à tour ; voilà ce qui sert à déterminer la hiérarchie des gens nobles et des gens vils, de manière à ce que chacun eût son dû ; voilà ce qui sert à montrer à la p.277 postérité les rangs qu'on doit observer suivant la noblesse et suivant l'âge.

« Les cloches rendent un son élevé qui produit un appel ; cet appel produit le maximum (d'excitation) ; le maximum (d'excitation) produit les dispositions guerrières. Quand le sage entend le son des cloches, il songe aux officiers militaires. — Les pierres sonores rendent un son clair qui produit le sens du devoir ; le sens du devoir éveille l'idée de braver la mort. Quand le sage entend le son des pierres sonores, il songe aux officiers qui sont morts pour leur pays. — Le son des instruments à cordes est triste et éveille le désintéressement ; le désintéressement produit l'esprit résolu. Quand le sage entend le son des luths, il songe aux officiers qui sont fermes et justes. — Le son des instruments de bambou est ample et éveille l'idée de réunion ; l'idée de réunion éveille l'idée de multitude rassemblée. Quand le sage entend le son des flûtes *yu*, *cheng*, *siao* et *koan*, il songe aux officiers qui pourvoient à l'entretien de la multitude. — Le son des tambours et des grosses caisses est étendu et produit un ébranlement ; l'ébranlement produit la marche en avant de la foule. Quand le sage entend le bruit des tambours et des grosses caisses, il songe aux officiers qui commandent l'armée. — Ainsi, quand le sage entend ces instruments, ce

n'est pas seulement les sons qu'il entend, mais il y associe aussi certaines idées.

[(247) *Pin-meou Kia* (248) se trouvait assis à côté de *K'ong-tse*. *K'ong-tse* s'entretenait avec lui et vint à traiter de la p.278 musique ; il lui demanda :

— (Dans la musique (249) du roi) *Ou*, pourquoi les avertissements préliminaires (du tambour) durent-ils si longtemps ?

(*Pin-meou Kia*) répondit :

— (Cela indique que le roi *Ou*) est affligé de n'avoir pas gagné le cœur de la multitude (250).

— Pourquoi les chanteurs prolongent-ils indéfiniment leur souffle et mettent-ils de la surabondance (dans leurs notes) ?

Réponse :

— (Cela indique que le roi *Ou*) craint que (les seigneurs) ne soient pas présents à l'affaire (251).

— Pourquoi (les danseurs) se mettent-ils si promptement à agiter les bras et à frapper du pied d'une manière martiale ?

Réponse :

— (Cela indique que le roi *Ou*) a atteint le moment d'engager l'action.

— (Dans la danse) guerrière, pourquoi s'arrête-t-on le genou droit en terre et le genou gauche levé ?

Réponse :

— Il ne devrait pas y avoir d'agenouillement dans (la danse du roi) *Ou* (252).

— Pourquoi les sons musicaux expriment-ils une convoitise qui va jusqu'à (se traduire par la prédominance de la note) *chang* (253) ?

Réponse :

— Ce ne <sup>p.279</sup> sont pas des sons (dignes de la musique du roi)  
*Ou*.

— Si ce ne sont pas des sons (dignes de la musique du roi)  
*Ou*, quels sons est-ce là ?

Réponse :

— Les fonctionnaires (préposés à la musique) ont perdu la bonne tradition. Si ce n'était pas que les fonctionnaires ont perdu la bonne tradition, alors ce serait que les intentions du roi *Ou* auraient été mauvaises.

Le maître dit :

— Ce que moi, *K'ieou*, j'ai entendu dire à *Tch'ang Hong* (254) est en effet conforme à ce que vous avez dit, mon fils (255).

*Pin-meou Kia* se leva, quitta sa natte et demanda à poser cette question :

— Si, lorsqu'il s'est agi de la prolongation des avertissements préliminaires (du tambour dans la musique du roi) *Ou*, je vous ai fait entendre une explication correcte (256), je vous prie de me dire pourquoi, après ce retard, il y en a un autre et une nouvelle prolongation (257).

Le maître dit :

— Asseyez-vous, je vais vous le dire. La musique est la représentation d'un événement accompli (258). Quand (les danseurs) tiennent leurs boucliers et <sup>p.280</sup> restent immobiles comme des rocs, ils représentent ce qui concerne le roi *Ou* (259). Quand ils agitent les bras et frappent du pied d'une façon martiale, ils représentent la hardiesse de *T'ai-kong* (260). Dans la confusion de la bataille, quand (les danseurs) s'agenouillent tous, cela représente l'ordre rétabli par les ducs de *Tcheou* et de *Chao* (261).

« En outre, quand (la musique et la danse du roi) *Ou* commencent, cela représente la marche vers le nord (262) ; à la seconde reprise, c'est la destruction de (l'empire des) *Chang* ; la troisième reprise, c'est la marche vers le sud (263) ; à la quatrième reprise, on représente les royaumes du sud devenus pays-frontières (264) ; à la cinquième reprise, on p.281 représente le pays partagé, à partir de *Chàn*, entre le duc de *Tcheou* qui eut la gauche (c'est-à-dire l'orient) et le duc de *Chao* qui eut la droite (c'est-à-dire l'occident) ; à la sixième reprise, les danseurs reviennent à leurs rangs pour représenter l'honneur rendu au Fils du Ciel.

Ceux qui flanquent (les bandes de danseurs) en agitant (des sonnettes) dont ils font entendre quatre sonneries (à chaque reprise (265), représentent la vertu du roi *Ou*) faisant éclater son prestige sur tout le royaume du Milieu. Quand ceux qui flanquent ainsi les bandes (de danseurs) s'avancent, cela indique que l'entreprise a été promptement achevée. Quand les danseurs restent longtemps p.282 immobiles sur leurs rangs, cela indique que (le roi *Ou*) attend l'arrivée des seigneurs.

« D'ailleurs, seriez-vous seul à n'avoir point encore entendu le récit de (la bataille de) la plaine de *Mou* (266) ? Le roi *Ou*, ayant triomphé du (dernier souverain de la dynastie) *Yn*, arriva à (la capitale des) *Chang*. Avant qu'il fût descendu de son char, il conféra au descendant de *Hoang-ti* le fief de *Ki* ; au descendant de l'empereur *Yao*, le fief de *Tchou* ; au descendant de l'empereur *Choen*, le fief de *Tch'en* ; après être descendu de son char, il conféra au descendant des princes de *Hia* le fief de *K'i* (267) ; au descendant des *Yn*, le fief de *Song* (268), il éleva un tertre sur la tombe du fils de roi, *Pi-kan* (269) ; il délivra le vicomte de *Ki* de prison (270) ; il l'envoya rechercher *Chang Yong* (271) pour le rétablir dans ses dignités. La foule du peuple vit se relâcher la sévérité du

gouvernement ; la foule des officiers subalternes vit ses appointements augmenter.

« (Puis le roi *Ou*) traversa le *Ho* et se dirigea vers l'ouest (272) ; ses chevaux furent mis en liberté au sud de la montagne *Hoa* et on ne les attela plus derechef ; ses bœufs furent mis en liberté dans la campagne de *T'ao-lin* et on ne leur imposa plus le joug (273) ; les chars et les <sup>p.283</sup> cuirasses furent couverts de fourreaux (274) ; on les cacha dans les magasins et les arsenaux et on ne s'en servit plus. On porta renversés les boucliers et les lances et on les enveloppa dans des peaux de tigre ; ceux qui avaient commandé et guidé les soldats furent faits seigneurs et on leur donna le surnom de « fourreaux cadénassés » (275). A la suite de cela, tout l'empire connut que le roi *Ou* ne se servirait plus des armes de guerre.

« Après que l'armée eût été licenciée, on exécuta le tir à l'arc dans la banlieue ; au (collège de) tir de l'Est, on fit entendre l'ode *li cheou* ; au (collège de) tir de l'Ouest, on fit entendre l'ode *tseou yu* (276) ; alors on cessa de pratiquer le tir qui consiste à traverser une cuirasse. Les assistants portaient la robe et le bonnet de cérémonie et avaient la fiche d'ordonnance enfoncée (dans leur ceinture) ; les guerriers braves comme des tigres avaient délié leurs épées. (Le roi *Ou*) offrit le sacrifice dans la <sup>p.284</sup> Salle de distinction (277) et le peuple apprit ce que c'était que la piété filiale. Il donna des audiences et les seigneurs apprirent en quoi consistaient leurs devoirs de sujets. Il laboura le champ réservé et les seigneurs surent ce qui devait être mis en honneur (278). Ces cinq choses furent le grand enseignement de l'empire.

« (Le roi *Ou*) donna à manger dans le grand collège aux trois (catégories de) vieillards et aux cinq (catégories d')hommes expérimentés ; le Fils du Ciel lui-même avait dénudé son buste et découpait les victimes ; il tenait les assaisonnements

et offrait à manger ; il tenait les coupes et (les offrait aux vieillards pour) se rincer la bouche ; puis il prenait le bonnet de cérémonie et saisissait le bouclier (279). De cette manière il enseigna aux seigneurs ce qu'est l'amour fraternel.

« Ainsi, la sage conduite des *Tcheou* s'étendit dans les quatre dimensions de l'espace ; les rites et la musique pénétrèrent toutes choses. Le retard et la prolongation dans (la musique du roi) *Ou* ne sont-ils donc pas nécessaires ? (280) »]

[(281) (Un jour), *Tse-kong* (282) vit le maître de musique *I* et lui demanda :

— Moi, *Se*, j'ai entendu dire que les airs et les chants étaient chacun appropriés (à telle ou telle <sup>p.285</sup> personne) ; pour un homme tel que moi, quel est le chant approprié ?

Maître *I* répondit :

— Je ne suis qu'un humble artisan et suis indigne qu'on me demande ce qui est approprié ; permettez-moi de vous réciter ce que j'ai entendu dire, et vous-même, mon fils, vous apprécierez. Ceux qui sont généreux et calmes, doux et corrects doivent chanter le *Song* ; ceux qui sont magnanimes et calmes, pénétrants et sincères doivent chanter le *Ta ya* ; ceux qui sont respectueux, modérés et qui aiment les rites doivent chanter le *Siao ya* ; ceux qui sont corrects, droits, purs, intègres et humbles doivent chanter le (*Kouo*) *fong* ; ceux qui sont corrects et droits, bons et affectueux doivent chanter le *Chang* ; ceux qui sont doux et placides mais capables de décision doivent chanter le *Ts-i* (283). En chantant ainsi, chacun se rend droit et déploie la vertu (qui lui est propre) ; quand l'homme s'est ainsi mis lui-même en mouvement, le Ciel et la Terre lui répondent, les quatre saisons sont en harmonie, les planètes et les étoiles sont bien réglées, les êtres divers sont entretenus en vie.

« Ce qu'on appelle *Chang*, ce sont les airs qui nous viennent des cinq empereurs ; des hommes du pays de *Chang* (284) les retinrent dans leur mémoire et c'est pourquoi on les nomme *Chang*. Ce qu'on appelle *Ts'í*, ce sont les airs qui nous viennent des trois (premières) dynasties ; des hommes du pays de *Ts'í* les retinrent dans leur mémoire et c'est pourquoi on les nomme *Ts'í*. Celui qui comprend bien les poésies du *Chang*, lorsqu'il sera aux p.286 prises avec des affaires, souvent cependant manifestera de la décision ; celui qui comprend bien les poésies du *Ts'í*, lorsqu'il verra son avantage particulier, s'effacera cependant devant autrui. Quand on est aux prises avec des affaires, manifester souvent de la décision, c'est du courage ; quand on voit son avantage particulier, s'effacer devant autrui, c'est de la justice. Le courage, la justice, quel est l'homme qui, sans chanter ces chants, pourrait garantir qu'il les possède ?

« Ainsi, dans le chant, les parties hautes rendent l'homme comme soulevé ; les parties basses le rendent comme abattu ; les parties sinueuses le rendent comme courbé ; les parties où il y a arrêt le rendent (immobile) comme un arbre mort ; les parties fières le rendent exactement rigoureux comme une équerre ; les parties qui se recourbent (285) le rendent exactement replié comme un crochet ; les séries de sons produisent en lui une beauté comparable à celle des perles enfilées (286). — Le chant consiste en paroles, c'est-à-dire en paroles prolongées. Quand l'homme éprouve une joie, il l'exprime par la parole ; la parole ne suffisant pas, il prolonge la parole ; la prolongation de la parole ne suffisant pas, il y fait un accompagnement ; l'accompagnement ne suffisant pas, il se met inconsciemment à faire mouvoir ses mains et à faire bondir ses pieds.

Telle fut (la réponse faite à) la question de *Tse-kong* sur la musique.]

p.287 Tout son musical a son origine dans le cœur de l'homme. Entre le Ciel et l'homme, il y a communication réciproque ; c'est comme l'image réfléchiée par l'ombre, c'est comme le son renvoyé par l'écho ; c'est pourquoi ceux qui font le bien, le Ciel les récompense par des félicités ; ceux qui font le mal, le Ciel leur donne des infortunes. C'est là une chose toute naturelle. — Ainsi, lorsque *Choen* touchait du luth à cinq cordes et chantait la poésie du Vent du sud (287), l'empire était bien gouverné ; quand *Tcheou* eut composé l'air de la Région-frontière au nord de *Tchao-ko* (288), il périt lui-même et son royaume fut détruit. Pourquoi la conduite de *Choen* le mena-t-elle à la grandeur ? pourquoi la conduite de *Tcheou* le précipita-t-elle dans la détresse ? La poésie du Vent du sud est un chant de naissance et de croissance ; la musique de *Choen* s'y plaisait ; cette musique était ainsi unanime avec le Ciel et la Terre et s'attirait l'affection des dix mille royaumes ; c'est pourquoi l'empire fut bien gouverné. D'autre part, « *Tchao-ko* » (éveille l'idée de) « pas en temps opportun » ; « nord » (éveille l'idée de) « défaite » ; « région-frontière » (éveille l'idée de) « méprisable » ; la musique de *Tcheou* se plaisait à (ces idées) et était en dissentiment avec les dix mille royaumes ; les seigneurs ne furent pas soumis (à *Tcheou*) ; les cent familles ne lui furent pas attachées ; l'empire se détacha de lui ; c'est pourquoi il périt lui-même et son royaume fut détruit.

C'était au temps du duc *Ling* (534-493 av. J.-C.) du pays de *Wei* (289) ; le duc se proposait de se rendre dans le p.288 pays de *Tsin* ; arrivé au bord de la rivière *Pou* (290), il y fit halte. Vers le milieu de la nuit, il entendit un luth dont quelqu'un jouait ; il interrogea ceux qui étaient auprès de lui, mais tous répondirent qu'ils n'avaient pas entendu. Alors (le duc) donna l'ordre suivant au maître de musique *Kiuen* :

— J'ai entendu les notes d'un luth dont quelqu'un jouait ; j'ai interrogé ceux qui étaient auprès de moi, mais aucun d'eux n'avait entendu ; cela a toute l'apparence de venir de l'esprit d'un mort ou d'un dieu ; écoutez à ma place et notez par écrit (cet air).

Le maître de musique *Kiuen* y consentit ; il s'assit donc d'une manière correcte en attirant à lui son luth ; il entendit (l'air) et le nota par écrit ; le lendemain, il dit :

— Je l'ai ; mais je ne m'y suis point encore exercé ; je vous prie de vous arrêter encore une nuit pour que je m'y exerce.

Le duc *Ling* y consentit ; on passa donc de nouveau la nuit (dans cet endroit) ; le lendemain (le maître de musique *Kiuen*) annonça qu'il s'était exercé (à jouer cet air). (Le duc et sa suite) partirent alors et arrivèrent dans le pays de *Tsin*.

Ils furent reçus en audience par le duc *P'ing* (557-532 av. J.-C.) du pays de *Tsin* ; le duc *P'ing* leur donna un banquet sur la terrasse de *Che-hoei* (291). Quand on fut échauffé par le vin, le duc *Ling* dit :

— En venant, j'ai entendu <sup>p.289</sup> un air nouveau ; je vous demande la permission de vous le jouer.

Le duc *P'ing* y consentit. On ordonna alors au maître de musique *Kiuen* de s'asseoir à côté du maître de musique *K'oang*, d'attirer à lui son luth et d'en jouer ; avant qu'il eût fini, maître *K'oang* posa la main sur lui et l'arrêta, disant :

— Ceci est un air de musique d'un royaume détruit ; il ne faut pas l'écouter.

Le duc *P'ing* dit :

— De quelle manière (cet air) s'est-il produit ?

Maître *K'oang* dit :

— C'est le maître de musique *Yen* qui l'a composé ; il fit pour *Tcheou* une musique de perdition ; lorsque le roi *Ou* eût vaincu *Tcheou*, maître *Yen* s'enfuit vers l'est et se jeta dans la rivière *Pou*, C'est pourquoi c'est certainement au bord de la rivière *Pou* que vous avez dû entendre cet air. Celui qui le premier entend cet air, son royaume sera diminué.

Le duc *P'ing* dit :

— Les sons que j'aime, je désire les entendre.

Maître *Kiuen* joua et termina (l'air).

Le duc *P'ing* dit :

— N'est-il pas des airs plus néfastes encore que celui-ci ?

— Il y en a, dit maître *K'oang*.

— Puis-je les entendre ?, demanda le duc *P'ing*.

Maître *Koang* dit :

— La vertu et la justice de Votre Altesse sont minces ; vous ne sauriez les entendre.

Le duc *P'ing* dit :

— Les sons que j'aime, je désire les entendre.

Maître *K'oang*, ne pouvant faire autrement, attira à lui son luth et en joua ; dès le premier air, il y eut deux bandes de huit grues noires qui s'abattirent à la porte de la véranda ; au second air, elles allongèrent le cou et crièrent, étendirent les ailes et dansèrent. Le duc *P'ing* fut très content ; il se leva et porta la santé de maître *K'oang* ; étant revenu s'asseoir, il demanda :

— N'est-il pas des airs plus néfastes encore que ceux-ci ?

— Il y en a, répondit maître *Koang* ; ce sont ceux par lesquels autrefois *Hoang li* réalisa une grande union avec les <sup>p.290</sup> esprits des morts et les dieux. Mais la vertu et la justice de Votre Altesse sont minces ; vous n'êtes pas digne de les entendre. Si vous les entendiez, vous seriez près de votre ruine.

Le duc *P'ing* dit :

— Je suis vieux. Les sons que j'aime, je désire les entendre.

# Maître *Koang*, ne pouvant faire autrement, attira à lui son luth et joua ; dès le premier air, des nuages blancs s'élevèrent au nord-ouest ; au second air, un grand vent arriva et la pluie le suivit ; il fit voler les

tuiles de la véranda. Les assistants s'enfuirent tous ; le duc *P'ing*, saisi de terreur, resta prosterné à terre entre la chambre et la véranda. Le royaume de *Tsin* souffrit d'une grande sécheresse qui rendit la terre rouge pendant trois années. — Ce qu'on entend, ou porte bonheur, ou porte malheur ; une musique ne doit pas être faite inconsidérément.

# Le duc grand astrologue dit : Dans la haute antiquité, les rois sages, lorsqu'ils instituaient une musique, n'avaient pas en vue de récréer leur cœur et de se réjouir, d'être agréables à leurs propres pensées et de complaire à leurs propres désirs ; mais ils se proposaient de s'en servir pour bien gouverner. Les enseignements corrects ont tous leur principe dans les sons musicaux ; quand les sons musicaux sont corrects, la conduite (des hommes) est correcte. Les sons et la musique sont ce qui agite et ébranle les artères et les veines, ce qui traverse et parcourt les esprits vitaux et ce qui donne au cœur l'harmonie et la correction ; ainsi, la note *kong* émeut la rate et (met l'homme) en harmonie avec la sainteté parfaite ; la note *chang* émeut le poumon et (met l'homme) en harmonie avec la justice parfaite ; la note *kio* émeut le foie et (met l'homme) en harmonie avec la bonté parfaite ; la note *tche* émeut le cœur et (met l'homme) en harmonie avec les rites parfaits ; la note *yu* émeut les reins et <sup>p.291</sup> (met l'homme) en harmonie avec la sagesse parfaite. La musique est donc ce qui, à l'intérieur, soutient le cœur devenu parfait, et ce qui, à l'extérieur, établit les distinctions entre le noble et le vil. En haut, on s'en sert pour les sacrifices dans le temple ancestral ; en bas, on s'en sert pour transformer la multitude du peuple.

# Le luth *k'in* est long de huit pieds et un pouce ; c'est la dimension correcte. La corde la plus grande est celle qui rend le son *kong* ; elle se trouve placée au centre ; elle est le prince ; (la corde qui rend la note) *chang* s'étend à côté d'elle, à droite ; les autres cordes, grandes ou petites, se succèdent les unes aux autres et ne manquent pas à l'ordre de succession qui leur est propre ; alors les situations respectives du prince et des sujets sont correctes. L'audition de la note *kong* rend les hommes doux et tolérants, larges et grands ; l'audition de la note

*chang* rend les hommes rigides et corrects et leur fait aimer la justice ; l'audition de la note *kio* rend les hommes compatissants et affectueux envers autrui ; l'audition de la note *tche* fait que les hommes se réjouissent de ce qui est bien et se plaisent à la bienfaisance ; l'audition de la note *yu* fait que les hommes restent dans l'ordre et aiment les rites.

# Les rites entrent du dehors ; la musique sort du dedans. C'est pourquoi le sage ne saurait un seul instant s'écarter des rites ; s'il s'écarterait des rites pendant un seul instant, il n'y aurait plus au dehors que des actes de cruauté et d'arrogance ; (le sage) ne saurait un seul instant s'écarter de la musique ; s'il s'écarterait de la musique pendant un seul instant, il n'y aurait plus au dedans que des actes de débauche et de perversité. Ainsi, les airs musicaux sont ce par quoi le sage entretient la justice.

p.292 Dans l'antiquité, le Fils du Ciel et les seigneurs écoutaient les cloches et les pierres sonores et se gardaient de les éloigner de leur cour ; les hauts dignitaires et les grands officiers écoutaient les airs des luths *k'in* et *che* et se gardaient de les éloigner de leur présence ; par là, ils s'entretenaient dans la pratique de la justice et se prémunissaient contre la licence et les excès. La licence et les excès naissent de l'absence des rites. Ainsi les saints rois faisaient que les oreilles des hommes entendaient les airs du *ya* et du *song* (292), que leurs yeux voyaient les rites de la dignité et de la convenance, que leurs pieds prenaient la démarche du respect et de la vénération, que leurs bouches prononçaient des explications de bonté et de justice. Ainsi le sage parlait durant tout le jour, et le mal et la perversité n'avaient aucune issue par où ils pussent entrer.

@

## CHAPITRE XXV

### Troisième Traité : Les tuyaux sonores [\(101\)](#)

@

p.293 (Pour ce qui est de) la détermination des affaires et de l'institution des lois par les rois (et quant à ce qui concerne) les règles et les normes des êtres et des mesures, tout cela reçoit (son principe) des six tuyaux sonores [\(102\)](#). Les six tuyaux sonores sont la tige première de toutes choses. Ils sont aussi à tenir pour importants en ce qui regarde les armes de guerre. C'est pourquoi il y p.294 a ce dicton : En regardant de loin l'ennemi [\(103\)](#), on sait si l'événement sera favorable ou néfaste ; en entendant le son, on apprend s'il y aura victoire ou défaite. Telle est la méthode qui n'a pas varié sous cent rois.

Quand le roi *Ou* attaqua *Tcheou*, il souffla dans les tuyaux et écouta les sons ; en parcourant toute la série depuis le premier mois du printemps jusqu'au dernier mois de l'hiver [\(104\)](#), ce fut l'émanation de mort violente [\(105\)](#), qui d'un bout à l'autre fut constante et la note prédominante fut *kong* [\(106\)](#) ; que les sons d'accord (avec la situation) se soient produits en conséquence, c'est ce qui est dans la nature des choses. Qu'y a-t-il là d'étonnant ?

Les armes de guerre sont ce par quoi l'homme saint punit les violents et les cruels, rend le calme à une époque troublée, aplanit les obstacles, secourt ceux qui sont en danger. Tout animal doué de vie personnelle et portant des cornes sur la tête, dès qu'on l'attaque livre bataille ; à combien plus forte raison cela arrive-t-il quand il s'agit de l'homme. (L'homme) porte en lui les influences du bien et du mal, du plaisir et de l'irritation ; quand il éprouve du plaisir, les sentiments d'affection p.295 se produisent ; quand il est irrité, sa piqûre empoisonnée s'applique (à celui qui l'irrite). C'est là l'ordre normal des sentiments et du naturel.

Autrefois *Hoang-ti* eut à combattre à *Tchouo-lou* (107) pour arrêter la calamité du feu (108) ; *Tchoan-hiu* eut à livrer bataille contre *Kong-kong* pour apaiser le fléau de l'eau (109) ; *T'ang* le victorieux eut à infliger le châtement de *Nan-tch'ao* (110) afin de mettre fin aux troubles des *Hia*. La prospérité et la décadence se succédèrent alternativement. Ceux qui furent vainqueurs et dirigèrent les affaires, c'est du Ciel qu'ils en reçurent (le mandat). A partir de ce moment, les hommes illustres fleurirent les uns après les autres : *Tsin* se servit de *Kieou Fan* (111) et *Ts'í* employa *Wang-tse* (112) ; *Ou* employa *Suen Ou* (113). (Ces royaumes) développèrent et éclaircirent les lois de la guerre ; les récompenses et les châtements furent d'une absolue certitude ; en définitive, (ces royaumes eurent l'hégémonie parmi les seigneurs ; ils réunirent dans leurs mains les hommes de valeur des divers États ; quoiqu'ils n'aient pas atteint à (la hauteur que révèlent) les proclamations et les harangues (114) des trois dynasties, cependant ils étaient, personnellement <sup>p.296</sup> estimés et leurs princes étaient honorés ; de leurs temps ils furent illustres et exaltés. N'est-ce pas là ce qu'on peut appeler la gloire (115) ?

Que dire donc de ces lettrés de notre temps qui sont aveugles sur les grandes questions, qui n'apprécient pas justement ce qui est léger et ce qui est lourd, qui ne savent qu'aboyer les mots de vertu et de transformation et dire qu'il ne faut pas se servir des armes de guerre ? En mettant les choses au pire, ils amèneront la détresse et la honte et la perte du (pays confié à) notre garde ; à tout le moins ils produiront les invasions et les révoltes ; ils nous diminueront et nous affaibliront. Et cependant ils se tiennent fermes à la position invariable (qu'ils ont adoptée) (116) ! Ainsi on ne peut négliger dans la famille l'instruction et les verges, on ne peut renoncer dans le royaume aux supplices et aux châtements ; on ne peut faire cesser dans l'empire les exterminations et les répressions. Parmi ceux qui dirigent les affaires, il y a les habiles et les maladroits ; parmi ceux qui agissent, il y a les soumis et les rebelles.

*Kie* de (la dynastie) *Hia*, et *Tcheou* de (la dynastie) *Yn* maîtrisaient avec la main les loups (117) ; ils poursuivaient en courant à pied un quadrigé ; leur bravoure n'était pas mince ; en cent combats ils remportèrent la victoire.

Les seigneurs les craignaient et leur étaient soumis. <sup>p.297</sup> Leur autorité n'était pas méprisable (118). *Eul-che* de (la dynastie) *Ts'in* fit tenir garnison à ses armées dans les territoires inutiles (119) ; il combattit constamment sur les marches-frontières ; ses forces n'étaient point faibles. Il fut en haine déclarée avec les *Hiong-nou* ; il mit des obstacles et suscita des malheurs à *Yue* ; sa situation n'était point celle d'un homme abandonné. Mais son prestige s'épuisa et sa situation devint critique ; un homme (120) sorti de la ruelle d'un village constitua un royaume rival ; l'infortune lui vint de ce qu'il alla jusqu'au bout des guerres sans savoir s'arrêter, de ce que son désir d'agréables conquêtes fut insatiable (121).

*Kao-tsou* prit possession de l'empire ; sur trois des frontières il y eut des révoltes au dehors ; les rois des grands États, tout en se proclamant les barrières et les appuis (de l'empire), n'observèrent point absolument le devoir de sujets. Il se trouva que *Kao-tsou* haïssait les choses militaires et qu'il eut d'autre part les conseils de *Siao (Ho)* et de *Tchang (Leang)* ; c'est pourquoi il fit cesser la guerre et y mit entièrement fin ; il mit le licou (à l'empire) sans avoir à faire de préparatifs de (guerre).

Arrivons ensuite aux temps où (l'empereur) *Hiao-wen* eut pris le pouvoir. Le général *Tch'en Ou* et d'autres dirent dans une délibération :

« (Les États de) *Nan Yue* (122) <sup>p.298</sup> et *Tch'ao-sien* (123), à l'époque où les *Ts'in* avaient toute leur puissance, dépendaient de l'empire et étaient des sujets et des fils ; ensuite, au contraire, ils ont pris en main les armes et ont suscité des obstacles ; tourbillonnant et se démenant comme des insectes, ils nous ont observés et regardés de loin. Au temps de *Kao-tsou*, l'empire venait d'être raffermi ; les

hommes et le peuple avaient peu de tranquillité ; il ne fut point encore possible d'entrer en campagne. Maintenant, Votre Majesté par sa bonté et sa compassion a rassuré les cent familles ; ses bienfaits se sont étendus (sur le pays) à l'intérieur des mers ; il faudra donc que les officiers et le peuple soient heureux d'être employés à corriger et à punir ces partis de rebelles, afin d'unifier le territoire.

(L'empereur *Hiao-wen* répondit :

— Lorsque j'ai pu prendre possession de la robe et du bonnet viril, mes pensées ne s'étaient point élevées jusqu'à ceci (124). Il est arrivé que, lors des troubles de la famille *Lu*, les ministres illustres et les membres de la famille impériale m'ont tous, sans (songer à la) honte (qu'ils encouraient), mis par erreur à la place suprême. — Si sans cesse on combat et l'on est sur le qui-vive, je crains que cette manière de faire ne finisse pas bien. — En outre les armes de guerre sont des instruments néfastes ; même si l'on obtient par la victoire ce qu'on désire, (le simple fait) qu'on les a mises en mouvement n'en est pas moins fâcheux et nuisible. Quelle excuse donnerai-je aux cent familles et aux contrées éloignées ? — D'ailleurs, les empereurs, mes prédécesseurs, savaient que les fatigues du peuple ne doivent pas être multipliées. C'est p.299 pourquoi ils n'entretenaient point de telles pensées (125) ; moi, comment dirai-je spontanément que j'en suis capable ?

« Maintenant les *Hiong-nou* font des incursions dans l'empire ; mes armées et mes officiers n'ont pas remporté de succès ; parmi le peuple de la frontière, jeunes et vieux (126) souffrent de la guerre depuis de longs jours. C'est là ce qui émeut incessamment mon cœur et ce qui m'afflige ; il n'est pas de jour où je l'oublie.

« Maintenant, puisque je n'ai point encore pu dissiper et repousser (ce fléau), je désire du moins fortifier la frontière et y établir une garde, nouer des relations d'amitié (avec les

*Hiong-nou*) et avoir (avec eux) des échanges d'ambassadeurs. Assurer le repos et la tranquillité à la Marche du nord, c'est ce que je considérerai comme une grande gloire. D'ailleurs qu'on ne délibère plus sur les affaires militaires.

Ainsi les cent familles n'eurent à souffrir de corvées ni au dedans, ni au dehors ; elles purent décharger leurs épaules (127) dans leurs champs ; l'empire fut puissant et prospère ; le grain en vint à valoir une dizaine de pièces de monnaie (128). Sur un espace p.300 de dix mille *li* (on entendit) chanter les coqs, aboyer les chiens et (on vit) fumer les feux (129). C'est bien là ce qu'on peut appeler la concorde et la joie (130) !

Le duc grand astrologue dit : Au temps de l'empereur *Wen*, il se trouva que l'empire venait d'échapper au feu brûlant (131). Les hommes et le peuple se plurent à leurs travaux ; leurs désirs furent satisfaits ; ils purent n'être plus molestés et troublés ; c'est pourquoi donc les cent familles furent paisibles. Même les vieillards de soixante ou soixante et dix ans, qui n'avaient point eu jusqu'alors coutume d'aller sur les marchés et auprès des puits (132), se promenaient d'ici et de là (133) et s'amusaient comme des enfants. C'est bien (à cet empereur que s'applique) ce mot de *K'ong-tse* : « Il est le prince doué de vertu (134). »

Le *Chou (King)* (135) dit :

« Les sept directeurs (136), et les p.301 vingt-huit mansions, les tuyaux sonores et le calendrier sont ce par quoi le Ciel est en communication avec les émanations des cinq éléments (137) et des huit corrects (138).

Le Ciel est ce dont les dix mille (sortes d')êtres tiennent leur existence et leur maturité ; les mansions sont les lieux où séjournent le soleil et la lune ; les mansions sont une émanation de dilatation (139).

Le vent *Pou-tcheou* (140) réside au nord-ouest ; il préside au meurtre des êtres vivants.

— (La mansion) *Tong pi* p.302 est à l'est du vent *Pou-tcheou* et préside à l'émanation qui produit une extension de vie. En allant plus à l'est, on arrive à (la mansion) *Yng-che* ; *Yng-che* préside à la p.303 conformation des fœtus (141) ; sous l'influence du principe *yang*, il y a production (des fœtus). — Plus à l'est, on arrive à (la mansion) *Wei* ; *wei* est même chose que *koei\** ; cela signifie que l'influence du principe *yang* menace ruine et c'est pourquoi on donne (à cette mansion) le nom de *Wei*.

— (Ce vent correspond au) dixième mois.

— Parmi les tuyaux sonores, (il correspond au) *yng-tchong* ; *yng-tchong* signifie qu'il y a conformité des êtres avec l'influence du principe *yang* et qu'on ne fait plus rien (142).

— Parmi les douze caractères du cycle secondaire, (ce tuyau correspond au) caractère *hai* ; *hai* p.304 est la même chose que *kai* ; cela signifie que l'influence du principe *yang* est cachée sous terre et c'est pourquoi il y a obstruction\* (143).

► Le vent *Koang-mo* réside au nord. L'expression *koang-mo* signifie que l'influence du *yang* étant en bas, le *yn* est anéanti (*mo*), tandis que le *yang* s'élargit (*koang*) et s'agrandit ; c'est pourquoi on dit *Koang-mo*.

— A l'est, on arrive à (la mansion) *Hiu* ; le mot *hiu* indique ce qui est susceptible d'être plein (*che*) ou d'être vide (*hiu*) ; cela signifie que l'influence du *yang* a diminué en hiver et se cache dans le vide (*hiu*) ; au solstice d'hiver, pour la première fois le *yn* commence à descendre et à se cacher, et pour la première fois le *yang* commence à monter et à s'étaler ; c'est de là que vient le nom de *Hiu* (144). — Plus à l'est, on arrive à (la mansion) *Siu-niu* ; (ce nom) signifie que les dix mille espèces d'êtres se mettent à remuer en restant là où ils sont ; les influences du *yn* et du *yang* ne se sont point encore séparées ; elles restent par rapport l'une à l'autre confondues (*jou*) et réunies (*siu*) ; c'est de là que vient le nom de *siu-niu*.

— C'est le onzième mois.

— Parmi les tuyaux sonores, c'est le *hoang-tchong* ; le nom de *hoang-tchong* signifie que l'influence du *yang* frappe du talon (*tchong*) les sources p.305 jaunes (*hoang*) et sort (145).

— Parmi les douze caractères du cycle secondaire (ce tuyau correspond au caractère) *tse* ; *tse* est la même chose que « se multiplier »\* ; le mot « se multiplier » donne à entendre que les dix mille sortes d'êtres se multiplient au-dessous (de la terre).

— # Parmi les dix caractères du cycle primaire, (ce tuyau) correspond aux caractères *jen* et *koei* ; *jen* est ici l'équivalent du mot « bonté »\* ; cela signifie que l'influence du *yang* nourrit avec bonté les dix mille sortes d'êtres au-dessous (de la terre) ; *koei* est ici l'équivalent du mot « mesurer »\* ; cela signifie que les dix mille sortes d'êtres peuvent être soumis à la mesure et à la règle ; c'est de là que vient le nom *koei*.

— Plus à l'est, on arrive à (la mansion) *K'ien-nieou*. L'expression *k'ien-nieou* signifie que l'influence du *yang* tire (*k'ien*) les dix mille sortes d'êtres et les fait sortir ; quant au mot *nieou*, il est l'équivalent du mot « couvrir » ; cela signifie que, bien que la terre soit gelée, elle peut couvrir et faire naître (les êtres) ; le bœuf (*nieou*) est en effet celui qui laboure, plante et sème (de façon à faire exister) les dix mille sortes d'êtres. — Plus à l'est, on arrive à (la mansion) *Kien-sing* (146) ; p.306 l'expression *kien-sing* signifie que (cette constellation préside à) l'établissement de toutes les existences.

— C'est le douzième mois.

— Parmi les tuyaux sonores, c'est le *ta-lu*. — Le tuyau *ta-lu*, entre les douze caractères du cycle secondaire, correspond au caractère *tch'eu* ; *tch'eu* est ici l'équivalent du mot « nouer »\* ; cela signifie que l'influence du *yang* est en haut

et n'est point encore descendue ; les dix mille espèces d'êtres sont nouées et n'osent point encore sortir.

Le vent *T'iao* réside au nord-est. Il préside à la sortie des dix mille sortes d'êtres. Le mot *t'iao* signifie que (ce vent) range en ordre (*t'iao tche*) les dix mille sortes d'êtres et les fait sortir ; c'est de là que vient le nom de vent *T'iao*.

— Au sud, on arrive à (la mansion) *Ki* ; le mot *ki* signifie que les dix mille sortes d'êtres ont là leur racine et leur fondement (*k'i*)\* ; c'est de là que vient le nom de (la mansion) *Ki*.

— C'est le premier mois.

— Parmi les tuyaux sonores, c'est le *t'ai-ts'eu* ; l'expression *t'ai-ts'eu* signifie que les dix mille espèces d'êtres pullulent (*ts'eu*) et naissent ; c'est de là que vient le nom de *t'ai-ts'eu*.

— Parmi les douze caractères du cycle secondaire, (ce tuyau correspond au caractère) *yn* ; le mot *yn* signifie que les dix mille sortes d'êtres commencent à naître à la manière des vers (*yn*)\* ; c'est de là que vient le nom de *yn*.

— Plus au sud, on arrive à (la mansion) *Wei* ; ce mot signifie que les dix mille sortes d'êtres commencent à <sup>p.307</sup> naître comme (à la suite d')accouplements (147). — Plus au sud, on arrive à (la mansion) *Sin* ; ce mot signifie que les mille sortes d'êtres commencent à naître et ont un cœur (*sin*) brillant de fraîcheur. — Plus au sud, on arrive à (la mansion) *Fang* ; le mot *fang* désigne la porte des dix mille sortes d'êtres ; arrivés à la porte, les êtres sortent.

Le vent *Ming-chou* réside à l'est. L'expression *ming-chou* signifie que (ce vent) met au jour (*ming*) la foule (*tchong*) (148) des êtres et les fait tous sortir.

— C'est le second mois.

— Parmi les tuyaux sonores, c'est le *kia-tchong* ; l'expression *kia-tchong* signifie que le *yn* et le *yang* se pressent (*kia*) et s'enserrent mutuellement.

— Parmi les douze caractères de la série secondaire, (ce tube correspond au caractère) *mao* ; *mao* a le même sens que le mot « abondant »\* ; cela signifie que les dix mille sortes d'êtres abondent.

— Parmi les dix caractères de la série primaire, ce sont les caractères *kia* et *i*. Le mot *kia* signifie que les dix mille sortes d'êtres rompent et forcent leurs enveloppes (*kia*) et sortent au dehors. Le mot *i* signifie que les dix mille sortes d'êtres naissent et sont bruyants comme des chars\*.

— Plus au sud, on arrive à (la mansion) *Ti*. Ce nom de *ti* signifie que les dix mille sortes d'êtres sont toutes arrivées (à leur but). — Plus au sud, on arrive à (la mansion) *K'ang*. Ce nom de <sup>p.308</sup> *k'ang* signifie que les dix mille sortes d'êtres sont montées au plus haut degré (*k'ang*) et sont visibles. — Plus au sud, on arrive à (la mansion) *Kio*. Ce nom de *kio* signifie que les dix mille sortes d'êtres ont toutes des branches et des ramures semblables à des cornes (*kio*).

— C'est le troisième mois.

— # Parmi les tuyaux sonores, c'est le *hou-sien*. Ce nom de *hou-sien* signifie que les dix mille sortes d'êtres naissent pures.

— Parmi les douze caractères de la série secondaire, (ce tuyau correspond au caractère) *tch'en* ; le mot *tch'en* signifie que les femelles des dix mille sortes d'êtres sont enceintes\*.

Le vent *Ts'ing-ming* réside dans la direction du sud-est (149). Il préside au vent qui souffle sur les dix mille sortes d'êtres ;

— à l'ouest, il va jusqu'à (la mansion) *Tchen*. Ce nom de *tchen* signifie que tous les êtres divers deviennent de plus en

plus grands et ont des mouvements sinueux (*tchen*). — Plus à l'ouest, on arrive à (la mansion) *I*. Ce nom de *I* signifie que tous les êtres divers ont des plumes et des ailes.

— C'est le quatrième mois.

— Parmi les tuyaux sonores, c'est le *tchong-lu*. Ce nom de *tchong-lu* signifie que tous les êtres divers se mettent en route (*lu\**) et se dirigent vers l'ouest.

— Parmi les douze caractères de la série secondaire, (ce tuyau correspond au caractère) *se*. Le mot *se* signifie que le commencement (*se*) de l'influence du *yang* est terminé.

— Plus à l'ouest, on arrive à (la mansion) *Ts'i-sing* (150). Ce nom de <sup>p.309</sup> *ts'i-sing* vient de ce que les nombres du *yang* atteignent leur perfection à sept ; c'est pourquoi on dit : « les sept étoiles » (*Ts'i-sing*). — Plus à l'ouest, on arrive à (la mansion) *Tchang*. Ce nom de *Tchang* signifie que tous les êtres divers s'allongent (*tchang*). — Plus à l'ouest, on arrive à (la mansion) *Tchou* (151). Ce nom de *tchou* signifie que tous les êtres divers commencent à déchoir ; l'influence du *yang* s'affaïsse et se déverse (*tchou*) ; c'est de là que vient le nom de *Tchou*.

— C'est le cinquième mois.

— Parmi les tuyaux sonores, c'est le *joei-pin*. Ce nom de *joei-pin* signifie que l'influence du *yn* est jeune et petite et c'est pourquoi (on la compare à la plante) *joei* ; le *yang* est paralysé et n'agit plus ; c'est pourquoi on l'appelle « l'hôte » (*pin*).

Le vent *King* réside au sud. Le mot *King* signifie que la course de l'influence du *yang* est accomplie (*King*)\* ; c'est de là que vient le nom du vent *King*.

— Parmi les douze caractères de la série secondaire, c'est le caractère *ou*. Le mot *ou* signifie que le *yn* et le *yang* sont entrecroisés ; c'est de là que vient le nom de *ou* (152).

— Parmi les dix caractères de la série primaire, ce sont les caractères *ping* et *ting*. Le mot *ping* signifie que l'action du *yang* est éclatante et lumineuse ; c'est de là que vient le nom de *ping*. Le mot *ting* signifie que tous les êtres divers ont atteint toute leur force ; c'est de là que vient le nom de <sup>p.310</sup> *ting*.

— Plus à l'ouest, on arrive à (la mansion) *Hou* (153). Ce nom de *hou* signifie que tous les êtres divers s'affaiblissent (*ou*)\* et tombent et sont près de mourir. — Plus à l'ouest, on arrive à (la mansion) *Lang* (154). Le mot *lang* signifie que tous les êtres divers sont soumis à la mesure et à la limitation (*leang*)\* et qu'il y a interruption pour tous les êtres divers.

Le vent *Leang* réside dans la direction du sud-ouest. Il préside à la Terre ; la Terre est l'influence qui submerge tous les êtres divers et s'empare d'eux.

— C'est le sixième mois.

— Parmi les tuyaux sonores, c'est le *lin-tchong*. L'expression *lin-tchong* signifie que les influences des divers êtres près de mourir sont (nombreuses comme les arbres d')une forêt (*lin*).

— Parmi les douze caractères de la série secondaire, c'est le caractère *wei* ; le mot *wei* signifie que les êtres divers, ayant tous atteint leur complet développement, ont tout leur agrément (*wei*)\*.

— Au nord, on va jusqu'à (la mansion) *Fa* ; le mot *fa* signifie que l'influence de tous les êtres divers est arrêtée de force et peut être soumise <sup>p.311</sup> (*fa*)\* (155). — Plus au nord, on arrive à (la mansion) *Chen* (156) ; le mot *chen* signifie que tous les êtres divers peuvent être mêlés ensemble ; c'est de là que vient le nom de *Chen*.

— C'est le septième mois.

— Parmi les tuyaux sonores, c'est le *i-tso*. L'expression *i-tso* signifie que l'influence du *yn* s'empare comme un voleur (*tsei*)\* de tous les êtres divers.

— Dans la série des douze caractères secondaires, (ce tuyau correspond au caractère) *chen* ; le mot *chen* signifie que le principe *yn* exerce son activité et étend (*chen*) ses raptus sur tous les êtres ; c'est de là que vient le nom de *chen*.

— Plus au nord, on arrive à (la mansion) *Tchouo* (157) ; le mot *tchouo* est ici l'équivalent du mot « frapper avec les cornes »\* ; cela signifie que tous les divers êtres s'entreheurtent et meurent : de là vient le nom de *Tchouo*. — Plus au nord, on arrive à (la mansion) *Lieou* (158) ; le mot *Lieou* signifie que <sup>p.312</sup> l'influence du *yang* est retardée (*ki Lieou*) ; c'est de là que vient le nom de *Lieou*.

— C'est le huitième mois.

— Parmi les tuyaux sonores, c'est le *nan-lu* ; l'expression *nan-lu* signifie que l'influence du *yang*, après avoir accompli son voyage (*lu*)\*, rentre et se cache.

— Parmi les douze caractères de la série secondaire, (ce tuyau correspond au caractère) *yeou* ; le mot *yeou* signifie la vieillesse de tous les êtres ; c'est de là que vient le nom de *yeou*.

Le vent *Tch'ang-ho* réside du côté de l'ouest. *Tchang* a ici le sens de « conduire » ; *ho* a ici le sens de « se cacher »\* ; cela signifie que l'influence du *yang* conduit tous les êtres pour les faire se renfermer dans (la région des) Sources jaunes (159).

— Parmi les dix caractères de la série primaire, ce sont les caractères *keng* et *sin* ; le mot *keng* signifie que l'influence du *yn* fait se succéder (*keng*) tous les êtres (160) ; de là le nom

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

de *keng* ; le mot *sin* signifie que tous les êtres ont peine (*sin*) à vivre ; de là le nom de *sin*.

— Au nord, on arrive à (la mansion) *Wei* ; le mot *wei* signifie que, l'influence dit *yang* étant sur le point de disparaître, tous les êtres sont comme emmagasinés (*wei*). — Plus au nord, on arrive à (la mansion) *Leou* ; le mot *leou* signifie que (cette mansion) appelle (*hou*) tous les êtres divers et s'apprête à les faire prisonniers. — Plus au nord, on arrive à (la mansion) *K'oei* ; le mot *k'oei* signifie que (cette mansion) empoisonne, envenime et tue tous les êtres divers, qu'elle les enfourche p.313 (*k'oei*) et les fait disparaître.

— C'est le neuvième mois.

— Parmi les tuyaux musicaux, c'est le *ou-i* ; l'expression *ou-i* signifie que l'influence du *yn* est à son apogée et dirige tout et que, pour l'influence du *yang*, il ne reste rien (*ou yu*)\* ; c'est de là que vient le nom de *ou-i*.

— Parmi les douze caractères de la série secondaire, c'est le caractère *siu* ; le mot *siu* signifie que tous les êtres sont entièrement anéantis ; c'est de là que vient le nom de *siu*.

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

DIMENSIONS DES TUYAUX SONORES (161)

(Tableau I) (162)

9 X 9 = 81. C'est la note *kong*.

Les deux tiers de 81 = 54. C'est la note *tche*.<sup>p.314</sup>

54 + 54/3 = 72. C'est la note *chang*.

Les deux tiers de 72 = 48. C'est la note *yu*.

48 + 48/3 = 64. C'est la note *kio*.

(Tableau II) (163).

Le *hoang-tchong* est long de 8 pouces et 1 dixième ; il rend la note *kong*.

Le *ta-lu* est long de 7 pouces, 5 dixièmes et 1/3.

Le *t'ai-ts'euou* est long de 7 pouces et 2/7 ; il rend la note *kio*.

Le *kia-tchong* est long de 6 pouces, 1 dixième et 1/3.

Le *kou-sien* est long de 6 pouces et 4/7 ; il rend la note *yu*.

Le *tchong-lu* est long de 5 pouces, 9 dixièmes et 2/3 ; il rend la note *tche*.<sup>p.315</sup>

Le *joei-pin* est long de 5 pouces, 6 dixièmes et 1/3.

Le *lin-tchong* est long de 5 pouces et 4/7 ; il rend la note *kio*.

Le *i-tso* est long de 5 pouces, 4 dixièmes et 2/3 ; il rend la note *chang*.

Le *nan-lu* est long de 4 pouces et 8/7 ; il rend la note *tche*.

Le *ou-i* est long de 4 pouces, 4 dixièmes et 2/3.

Le *yng-tchong* est long de 4 pouces 2 dixièmes et 2/3 ; il rend la note *yu*.

(Tableau III) (164)

DIVISIONS GÉNÉRATRICES DES TUYAUX SONORES

*Tse* est 1 ; *tch'euou*, 2/3 ; *yn*, 8/9 ; *mao*, 16/27 ; *tch'en*, 64/81 ;<sup>p.316</sup>  
*se*, 128/243 ; *ou*, 512/729 ; *wei*, 1024/2187 ; *chen*, 4096/6561 ; *yeou*,  
8192/19683 ; *siu*, 32768/59049 ; *hai*, 65536/177147. Ainsi se produit  
le *hoang-tchong*.

La méthode dit : Par la génération inférieure, on double le numérateur et on triple le dénominateur ; par la génération supérieure, on quadruple le numérateur et on triple le dénominateur (165). La neuvaine supérieure est <sup>p.317</sup> ceci : *chang*, 8 ; *yu*, 7 ; *kio*, 6 ; *kong*, 5 ; *tche*, 9 (166). On pose 1 et on le multiplie par 9 et par 3 pour obtenir les dénominateurs (167). Quand le numérateur est égal au dénominateur, on obtient 1 (168) ; c'est une longueur totale de 9 pouces ; on l'appelle la note *kong* du *hoang-tchong* ; c'est pourquoi on dit : Les notes commencent à *kong* et finissent à *kio* (169). Les nombres commencent à 1, finissent à 10 et ont leur perfection à 3 ; l'influence (de la vie universelle) naît au solstice d'hiver et, après avoir parcouru son cycle, renaît ; le divin naît dans ce qui n'a pas de forme et réalise sa perfection dans les êtres ayant forme (170) ; par conséquent, lorsque les nombres prennent forme, ils se réalisent dans les sons musicaux. C'est pourquoi on dit : Le divin envoie son influence ; cette influence se réalise dans des formes ; ces formes s'ordonnent en espèces et alors on peut faire des classifications ; — ou encore : Ce qui n'a pas encore de forme ne rentre encore dans aucune espèce ; — ou encore : Ce qui a la même forme rentre dans la même espèce ; quand il y a des espèces, on peut <sup>p.318</sup> distinguer ; quand il y a des espèces ; on peut connaître. L'homme saint sait faire les distinctions qui viennent de la connaissance du Ciel et de la Terre ; aussi remonte-t-il des êtres actuels jusqu'à l'époque où il n'y avait pas encore d'êtres ; par là, il saisit des choses aussi subtiles que les influences, aussi fines que les sons musicaux. Mais c'est parce que l'homme saint est divin qu'il renferme le divin en lui ; quelque supérieur que soit un homme, celui-là seul qui voit clairement ses propres sentiments, perçoit la merveilleuse action (du divin dans le monde) et est éclairé ; hormis celui qui a un cœur saint grâce auquel il s'élève à l'intelligence, qui pourrait renfermer en lui le divin du Ciel et de la Terre, et le sentiment des formes achevées ? Le divin, les êtres le reçoivent en eux, mais ne peuvent savoir quand il s'en va ou quand il vient ; aussi l'homme saint craint-il (de le voir lui échapper) et désire-t-il l'enfermer en lui ; comme son

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

seul désir est de l'enfermer en lui, le divin à son tour reste en lui. S'il désire le renfermer en lui, c'est parce qu'il n'y a rien qui ait une plus haute valeur.

Le duc grand astrologue dit : « Il observa le mécanisme de l'évolution et la balance de jade pour vérifier l'accord entre les sept gouvernements (171). ». Puis le Ciel et la Terre, les vingt-huit mansions, les dix caractères de la série primaire, les douze de la série secondaire et les tuyaux sonores furent mis en harmonie. On peut se fonder (sur ce texte) pour estimer que, dès la haute antiquité, on institua les tuyaux sonores, on fit évoluer le calendrier, on créa les divisions du jour. Réunir les sceaux et les insignes, comprendre à fond le principe <sup>p.319</sup> rationnel et son action vertueuse, c'est à la suite de cela qu'on en parla (172).

@

## CHAPITRE XXVI

### Quatrième Traité : Le calendrier

@

p.320 Autrefois, si l'on part de ce qui existait dans l'antiquité, [(101) le principe institué par le calendrier était celui du commencement du printemps (102). En ce temps, la glace fond ; p.321 les animaux hibernants se mettent en mouvement ; les cent sortes de plantes s'élancent et prospèrent ; (l'oiseau) *tse-koei* (103) crie le premier. Les êtres accomplissent entièrement leur destinée dans l'année ; ils naissent à l'est (104) ; ils se conforment successivement aux quatre saisons ; ils périssent à la saison d'hiver qui marque la séparation (105). — Lorsque le coq a chanté trois fois, c'est le jour (106) ; on parcourt les douze divisions pour finir à *tch'eu* (107). — Le soleil et la lune existent et c'est pourquoi il y a la clarté (108). La clarté, c'est le commencement ; p.322 l'obscurité, c'est la jeunesse (109) ; l'obscurité et la clarté, c'est (l'élément) femelle et (l'élément) mâle. (L'élément) femelle et l'élément mâle prédominent tour à tour et se conforment à la totalité du principe parfait (110). Le soleil s'en va vers l'ouest et élève sa clarté du côté de l'est ; la lune s'en va vers l'est et élève sa clarté du côté de l'ouest. — Lorsque le principe (du calendrier) ne se guide pas sur le Ciel et qu'en outre il n'émane pas de l'homme (111), alors toutes choses tournent à leur perte et la réussite est difficile. —] Lorsque les rois changent de nom de famille et reçoivent le mandat (céleste) (112), il leur faut examiner avec soin comment ils institueront le commencement, comment ils changeront le premier jour du premier mois, comment ils modifieront la couleur des vêtements, comment ils feront évoluer l'origine (qui vient) du Ciel fondamental et comment ils recevront sa pensée pour s'y conformer (113).

Le duc grand astrologue dit : Avant *Chen-nong*, c'est la haute antiquité (114). Mais *Hoang ti* examina et détermina p.323 les étoiles et le calendrier (115) ; il institua et établit les cinq éléments ; il mit en

mouvement la mort et la naissance (116) ; il rendit corrects les intercalations et les restes (117). Alors il y eut les fonctionnaires préposés au Ciel et à la Terre, aux dieux du Ciel et de la Terre, et aux divers classes d'êtres, ce fut ce qu'on appela les cinq (classes de) fonctionnaires (118). Tous observaient leurs rangs respectifs et ne se troublaient pas les uns les autres. Par là, le peuple put être fidèle à son devoir ; par là, les dieux purent avoir une vertu évidente ; le peuple et les dieux eurent chacun une tâche distincte ; ils s'en acquittèrent avec soin et ne furent pas négligents ; c'est pourquoi les dieux faisaient descendre (sur terre) d'excellentes moissons ; le peuple jouissait de l'abondance ; les calamités <sup>p.324</sup> et les fléaux ne se produisaient pas ; ce qu'on demandait ne faisait pas défaut.

Lors de la décadence (qui marqua le règne) de *Chao-hao* (119), les neuf *Li* (120) bouleversèrent la vertu ; le peuple et les dieux se confondirent et se firent du tort ; il fut impossible de se conformer aux êtres (121). Les fléaux et les calamités survinrent en foule ; nul ne put atteindre jusqu'au bout de sa destinée.

*Tchoan-hiu* reçut (la succession de *Chao-hao*) ; il ordonna au directeur du sud, *Tchong*, de s'occuper du ciel et d'avoir ainsi sous son administration les dieux ; il ordonna au directeur du feu, *Li* (122), de s'occuper de la <sup>p.325</sup> terre et d'avoir ainsi sous son administration le peuple. Il fit que (les dieux et le peuple) observèrent de nouveau l'ancienne règle, n'empiétèrent plus les uns sur les autres et ne furent plus négligents (123).

Dans la suite, les trois *Miao* (124) imitèrent la rébellion des neuf *Li*. C'est pourquoi les deux fonctionnaires manquèrent à leurs devoirs et les intercalations et les restes (125) violèrent l'ordre de succession. Le premier (mois) *Tseou* fut aboli ; (la constellation) *Cho-t'i* ne servit plus de règle ; les nombres du calendrier perdirent leur ordre.

*Yao* réintégra dans leur dignité les descendants de *Tchong* et de *Li* ; ceux qui n'avaient point oublié les anciens principes, il les chargea derechef de les mettre en vigueur ; il institua donc les charges de *Hi* et

de *Ho* (126) ; il rendit claires les saisons et rectifia les mesures ; alors le *yn* et le *yang* furent en harmonie ; le vent et la pluie <sup>p.326</sup> furent bien réglés ; l'abondance et les bonnes influences survinrent ; le peuple ne souffrit plus de morts prématurées ni de maladies. (*Yao*) étant devenu vieux céda (l'empire) à *Choen* et lui donna cet avertissement (dans le temple de) *Wen-tsou* (127) : « Les nombres du calendrier du ciel vous sont confiés. » *Choen* à son tour remit le décret (céleste) à *Yu*.

Par là on voit ce qui était tenu pour important par ceux qui furent rois.

Le principe des *Hia* fut le premier mois ; celui des *Yn* fut le douzième mois ; celui des *Tcheou* fut le onzième mois (128). Ainsi les principes des trois dynasties furent comme un cycle qui, une fois terminé, revient à son point de départ. Lorsque l'empire était dans la droite voie, on ne perdait point la règle ni l'ordre de succession ; lorsqu'il n'était pas dans la droite voie, le premier mois et le premier jour du mois n'étaient pas observés par les seigneurs.

Après (les rois) *Yeou* et *Li* (129), la maison des *Tcheou* se pervertit ; ceux qui étaient doublement sujets exercèrent le gouvernement ; les astrologues ne tinrent plus le compte des saisons, les princes ne déclarèrent plus le premier jour du mois (130). C'est pourquoi les descendants des hommes dont la fonction était héréditaire (131) se <sup>p.327</sup> dispersèrent : les uns restèrent en Chine (132), les autres se rendirent chez (les barbares) *I* et *Ti* ; aussi les pronostics surnaturels dont ils s'occupaient furent-ils négligés et on ne les coordonna plus. La vingt-sixième année (626 av. J.-C.) du roi *Siang* de (la dynastie) *tcheou*, il y eut un troisième mois intercalaire et le *Tch'oén-ts'ieou* condamne cela (133) (en disant) :

« D'après la méthode suivie par les anciens rois pour régler les saisons, on plaçait le début au commencement ; on établissait l'exactitude au milieu ; on renvoyait les surplus à la fin (134). Quand on avait placé le début au commencement, l'ordre de succession n'était pas en défaut ; lorsqu'on avait

établi l'exactitude au milieu, le peuple n'était pas incertain ; lorsqu'on avait renvoyé les surplus à la fin, les affaires n'étaient pas contraires (à l'ordre naturel).

Dans la suite, les royaumes combattants entrèrent tous en lutte ; on se trouva plongé dans les attaques et les rivalités des royaumes puissants, dans les secours apportés aux (princes) en détresse, dans les désunions et les combinaisons et ce fut là tout ; comment aurait-on eu le loisir de songer à ces choses (135) ? En ce temps-là il <sup>p.328</sup> n'y eut que le seul *Tseou Yen* (136) qui fut instruit dans l'évolution des cinq vertus et qui divulgua la distinction de la mort et de la naissance de manière à se rendre illustre parmi les seigneurs. Et de même, lorsque *Ts'in* eut anéanti les six royaumes, les armes défensives et offensives purent très fréquemment être mises en usage. Quoique (*Ts'in Che-hoang-ti*) ne soit monté au rang suprême que pendant peu de jours et quoiqu'il n'ait pas encore eu de loisir, il ne laissa pas que de faire avancer (la succession des) cinq triomphes (des vertus élémentaires) (137) ; estimant que lui-même avait obtenu le présage favorable de la vertu de l'eau (138), il changea le nom du (*Hoang*) *Ho* qu'il appela l'eau efficace (139), puis il prit pour principe le dixième mois ; parmi les couleurs, il mit en honneur le noir. Cependant pour ce qui concernait le calendrier, les mesures, les intercalations et les restes, il ne put point encore voir clairement ce qui était la vérité.

Les *Han* arrivèrent au pouvoir. *Kao-tsou* dit :

— Le lieu saint du nord m'attendait pour être mis en honneur (140).

Il estima que, lui aussi, il avait obtenu le présage favorable de la vertu de l'eau ; même ceux qui étaient versés dans la connaissance du calendrier ainsi que *Tchang Ts'ang* (141) et ses collègues, furent tous de ce même avis. En ce temps, l'empire venait d'être raffermi et c'est tout juste si l'on avait mis l'ordre dans la grande <sup>p.329</sup> fondation (142). L'impératrice (femme de) *Kao(-tsou)* (143) fut une femme sur le trône. Tous (ces souverains) n'eurent point encore de loisir et c'est pourquoi

ils adoptèrent le principe du calendrier et la couleur des vêtements des *Ts'in*.

Au temps de (l'empereur) *Hiao-wen*, un homme du pays de *Lou*, *Kong-suen Tch'en* (144), fit, au sujet du cycle des cinq vertus, une requête au trône dans laquelle il disait :

« Les *Han* ont obtenu la vertu de la terre ; il faut modifier l'origine, changer le premier jour du premier mois, transformer la couleur des vêtements ; il doit y avoir un présage favorable ; le présage favorable sera l'apparition d'un dragon jaune.

L'affaire fut déferée au grand conseiller *Tchang Ts'ang*. *Tchang Ts'ang* avait lui-même étudié les tuyaux sonores et le calendrier ; estimant que (la théorie de *Kong-suen Tch'en*) était contraire à la vérité, il la repoussa. Dans la suite, un dragon jaune parut à *Tch'eng-ki* (145). *Tchang Ts'ang* donna de lui-même sa démission ; ce qu'il avait désiré prouver ne s'était pas confirmé. Puis *Sin-yuen P'ing* (146), à cause qu'il percevait de loin les émanations, fut reçu en audience (par l'empereur) ; il ne laissa pas que de discuter sur les matières concernant le calendrier correct et la couleur des vêtements ; il fut honoré et jouit de la faveur impériale ; dans la suite, il fit des troubles ; c'est pourquoi l'empereur *Hiao-wen* le renvoya et ne l'interrogea plus.

Quand l'empereur actuel eut pris le pouvoir, il manda <sup>p.330</sup> auprès de lui le savant *T'ang Tou* (147) et lui assigna le ministère du ciel. Puis *Lo-hia Hong* (148), originaire (du pays) de *Pa*, fit avancer les calculs et progresser le calendrier. Alors les mesures du soleil et des constellations zodiacales coïncidèrent avec le principe des *Hia* ; (l'empereur) modifia donc l'origine ; il changea les titres des fonctionnaires ; il accomplit le sacrifice *fong* sur le *T'ai-chan* ; puis il adressa au *yu-che* un édit en ces termes :

« Il est de fait que des officiers ont déclaré que les mesures des étoiles n'étaient point encore certaines ; j'ai mandé de nombreuses personnes et j'ai fait une enquête étendue, afin

de rendre conformes à la raison les mesures des étoiles ; mais on n'a point encore pu en vérifier l'exactitude (149). Or, j'ai appris que, dans l'antiquité, *Hoang-ti* trouva l'accord (150) et ne mourut pas. Les dénominations furent contrôlées et les mesures furent vérifiées. (*Hoang-ti*) détermina le pur et le trouble (151) ; il établit les cinq départements (152) ; il institua les divisions et les nombres des vapeurs et des êtres. Cependant cela remonte à la haute antiquité ; les livres font défaut et la musique s'est <sup>p.331</sup> relâchée ; j'en suis très affligé ; je n'ai point encore pu parvenir à la conformité et à l'intelligence. En combinant ensemble minutieusement les divisions du soleil, en somme on se trouve répondre à ce qui triomphe de la vertu de l'eau (153). Aujourd'hui, on est d'accord avec le solstice d'été (154). Le (tuyau) *hoang-tchong* rend (la note) *kong* ; le (tuyau) *lin-tchong* rend (la note) *tche* ; le (tuyau) *t'ai-ts'eou* rend (la note) *chang* ; le (tuyau) *nan-lu* rend la note *yu* ; le (tuyau) *kou-sien* rend (la note) *kio* (155). Dorénavant, les divisions de l'année (156) sont de nouveau correctes ; la note *yu* est de nouveau pure ; les dénominations sont de nouveau modifiées exactement ; (cette harmonie va) si loin qu'au jour *tse* a dû se produire le solstice d'hiver (157) ; alors la façon régulière dont (les principes) *yn* et *yang* se séparent et s'unissent est en vigueur. Le onzième mois, au jour *kia-tse* qui était le premier jour du mois, au matin, est survenu <sup>p.332</sup> effectivement (158) le solstice d'hiver. Je change donc la septième année (159) et j'en fais la première année *t'ai-tch'ou*.

Le nom de l'année est *Yen-fong Cho-t'i-ko* ; le nom du mois est *Pi-tsiu* (160). Quand le jour marqué du signe *kia-tse* est arrivé, au milieu de la nuit qui est le matin du premier jour du mois, c'est le solstice d'hiver (161).

# Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

Tome III

## Tableau de la méthode du calendrier disposé d'après le cycle *kia-tse*

La première année *t'ai-tch'ou*, le nom de l'année est *Yen-fong Cho-t'i-ko* ;  
le nom du mois est *Pi-tsiu* ; quand le jour *kia-tse* est arrivé, au milieu de  
la nuit qui est le matin du premier jour du mois, c'est le solstice d'hiver.

	M o i s	Grand Reste	Petit reste	Grand Reste	Petit reste			Date avant J.-C.	Année de la période <i>pou</i>	
Nord	12	0	0	0	0	Yen-fong Cho-t'i-ko	1 <sup>e</sup> année <i>t'ai-tch'ou</i>	104	1	
	12	54	348	5	8	Toan-mong Tan-ngo	2 <sup>e</sup>	103	2	
	<b>13</b>	48	696	10	16	Yeou-tchao Tche-siu	3 <sup>e</sup>	102	3	
	12	12	603	15	24	Kiang-ou Ta-hoang-lo	4 <sup>e</sup>	101	4	
	12	7	11	21	0	T'ou-wei Toen-tsang	1 <sup>e</sup> année <i>t'ien-han</i>	100	5	
	<b>13</b>	1	359	16	8	Tchou li Hie-hia	2 <sup>e</sup>	99	6	
	12	25	266	31	16	Chang-Heng T'o'en-t'an	3 <sup>e</sup>	98	7	
	12	19	614	36	24	Tchao-yang Tso-ngo	4 <sup>e</sup>	97	8	
	<b>13</b>	14	22	42	0	Heng-ngai Yen-meou	1 <sup>e</sup> année <i>t'ai-che</i>	96	9	
	12	37	869	47	8	Chang-tchang Ta-yuen-hien	2 <sup>e</sup>	95	10	
	<b>13</b>	32	277	52	16	Yen-fong K'o'en-toen	3 <sup>e</sup>	94	11	
	12	56	184	57	24	Toan-mong Tch'e-fen-jo	4 <sup>e</sup>	93	12	
	12	50	532	3	0	Yeou-tchao Cho-t'i-ko	1 <sup>e</sup> année <i>tcheng-ho</i>	92	13	
	<b>13</b>	44	880	8	8	Kiang-ou Tan-ngo	2 <sup>e</sup>	91	14	
	12	8	787	13	16	T'ou-wei Tche-siu	3 <sup>e</sup>	90	15	
	12	3	195	18	24	Tchou-li Ta-hoang-to	4 <sup>e</sup>	89	16	
	<b>13</b>	57	543	24	0	Chang-Heng Toen-tsang	1 <sup>e</sup> année <i>heou-yuen</i>	88	17	
	12	21	450	29	8	Tchao-yang Hie-hia	2 <sup>e</sup>	87	18	
	<b>13</b>	15	798	34	16	Heng-ngai T'o'en-t'an	1 <sup>e</sup> année <i>che-yuen</i>	86	19	
	Ouest	12	39	705	39	24	Chang-tchang Tso-ngo	2 <sup>e</sup>	85	20
		12	34	113	45	0	Yen-fong Yen-meou	3 <sup>e</sup>	84	21
		<b>13</b>	28	461	50	8	Toan-mong Ta-yuen-hien	4 <sup>e</sup>	83	22
		12	52	368	55	16	Yeou-tchao K'o'en-toen	5 <sup>e</sup>	82	23
		12	46	716	0	24	Kiang-ou Tch'e-fen-jo	6 <sup>e</sup>	81	24
<b>13</b>		41	124	6	0	T'ou-wei Cho-t'i-ko	1 <sup>e</sup> année <i>yuen-fong</i>	80	25	
12		5	31	11	8	Tchou-li Tan-ngo	2 <sup>e</sup>	79	26	
12		59	379	16	16	Chang-Heng Tche-siu	3 <sup>e</sup>	78	27	
<b>13</b>		53	727	21	24	Tchao-yang Ta-hoang-lo	4 <sup>e</sup>	77	28	
12		17	634	27	0	Heng-ngai Toen-tsang	5 <sup>e</sup>	76	29	
<b>13</b>		12	42	32	8	Chang-tchang Hie-hia	6 <sup>e</sup>	75	30	
12		35	889	37	16	Yen-fong T'o'en-t'an	1 <sup>e</sup> année <i>yuen-p'ing</i>	74	31	
12		30	297	42	24	Toan-mong Tso-ngo	1 <sup>e</sup> année <i>pen-che</i>	73	32	
<b>13</b>		24	645	48	0	Yeou-tchao Yen-meou	2 <sup>e</sup>	72	33	
12		48	552	53	8	Kiang-ou Ta-yuen-hien	3 <sup>e</sup>	71	34	
12		42	900	58	16	T'ou-wei K'o'en-toen	4 <sup>e</sup>	70	35	
<b>13</b>		37	308	3	24	Tchou-li Tch'e-fen-jo	1 <sup>e</sup> année <i>t'i-tsie</i>	69	36	
12		1	215	9	0	Chang-Heng Cho-t'i-ko	2 <sup>e</sup>	68	37	
<b>13</b>		55	563	14	8	Tchao-yang Tan-ngo	3 <sup>e</sup>	67	38	
Sud		12	19	470	19	16	Heng-ngai Tche-siu	4 <sup>e</sup>	66	39
		12	13	818	24	24	Chang-tchang Ta-hoang-lo	1 <sup>e</sup> année <i>yuen-k'ang</i>	65	40
		<b>13</b>	8	226	30	0	Yen-fong Toen-tsang	2 <sup>e</sup>	64	41
		12	32	133	35	8	Toan-mong Hie-hia	3 <sup>e</sup>	63	42
		12	26	481	40	16	Yeou-tchao T'o'en-t'an	4 <sup>e</sup>	62	43
	<b>13</b>	20	829	45	24	Kiang-ou Tso-ngo	1 <sup>e</sup> année <i>chen-tsiou</i>	61	44	

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

	M o i s	Grand Reste	Petit reste	Grand Reste	Petit reste			Date avant J.-C.	Année de la période <i>pou</i>
Est	12	44	736	51	0	T'ou-wei Yen-meou	2 <sup>e</sup>	60	45
	12	39	144	56	8	Tchou-li Ta-yuen-hien	3 <sup>e</sup>	59	46
	<b>13</b>	32	492	1	16	Chang-Heng K'oen-toen	4 <sup>e</sup>	58	47
	12	57	399	6	24	Tchao-yang Tch'e-fen-jo	1 <sup>e</sup> année <i>ou-fong</i>	57	48
	<b>13</b>	51	747	12	0	Heng-ngai Cho-t'i-ko	2 <sup>e</sup>	56	49
	12	15	654	17	8	Chang-tchang Tan-ngo	3 <sup>e</sup>	55	50
	12	10	62	22	16	Yen-fong Tche-siu	4 <sup>e</sup>	54	51
	<b>13</b>	4	410	27	24	Toan-mong Ta-hoang-lo	1 <sup>e</sup> année <i>kan-lou</i>	53	52
	12	28	317	33	0	Yen-tchao Toen-tsang	2 <sup>e</sup>	52	53
	12	22	665	38	8	Kiang-ou Hie-hia	3 <sup>e</sup>	51	54
	<b>13</b>	17	73	43	16	T'ou-wei T'oen-t'an	4 <sup>e</sup>	50	55
	12	40	920	48	24	Tchou-li Tso-ngo	1 <sup>e</sup> année <i>hoang-long</i>	49	56
	<b>13</b>	35	328	54	0	Chang-Heng Yen-meou	1 <sup>e</sup> année <i>tch'ou-yuen</i>	48	57
	12	59	225	59	8	Tchao-yang Ta-yuen-hien	2 <sup>e</sup>	47	58
	12	53	583	4	16	Heng-ngai K'oen-toen	3 <sup>e</sup>	46	59
	<b>13</b>	47	931	9	24	Chang-tchang Tch'e-fen-jo	4 <sup>e</sup>	45	60
	12	11	838	15	0	Yen-fong Cho-t'i-ko	5 <sup>e</sup>	44	61
	12	6	246	20	8	Toan-mong Tan-ngo	1 <sup>e</sup> année <i>yong-koang</i>	43	62
	<b>13</b>	0	594	25	16	Yeou-tchao Tche-siu	2 <sup>e</sup>	42	63
	12	24	501	30	24	Kiang-ou Ta-hoang-lo	3 <sup>e</sup>	41	64
	12	18	849	36	0	T'ou-wei Toen-tsang	4 <sup>e</sup>	40	65
	<b>13</b>	13	257	41	8	Tchou-li Hie-hia	5 <sup>e</sup>	39	66
	12	37	164	46	16	Chang-Heng T'oen-t'an	1 <sup>e</sup> année <i>kien-tchao</i>	38	67
	<b>13</b>	31	512	51	24	Tchao-yang Tso-ngo	2 <sup>e</sup>	37	68
	12	55	419	57	0	Heng-ngai Yen-meou	3 <sup>e</sup>	36	69
	12	49	767	2	8	Chang tchang Ta-yuen-hien	4 <sup>e</sup>	35	70
	<b>13</b>	44	175	7	16	Yen-fong K'oen-toen	5 <sup>e</sup>	34	71
	12	8	82	12	24	Toan-mong Tch'e-fen-jo	1 <sup>e</sup> année <i>king-ming</i>	33	72
	12	2	430	18	0	Yeou-tchao Cho-t'i-ko	1 <sup>e</sup> année <i>kien-che</i>	32	73
	<b>13</b>	56	778	23	8	Kiang-ou Tan-ngo	2 <sup>e</sup>	31	74
12	20	685	28	16	T'ou-wei Tche-siu	3 <sup>e</sup>	30	75	
<b>13</b>	15	93	33	24	Tchou-li Ta-hoang-lo	4 <sup>e</sup>	29	76	

p.338 Dans le tableau ci-dessus du calendrier, les grands restes sont des jours, les petits restes sont des mois (162). *Toan* (-mong) ou *Tchan-mong* est le nom d'une année. Parmi les branches (terrestres), *tch'eu* a pour nom *tch'e-fen-jo* et *yn* a pour nom *cho-t'i-ko*. Parmi les troncs (célestes), *ping* a pour nom *yeou-tchao*. — Nord franc ; Ouest franc ; Sud franc ; Est franc (163).

@

## CHAPITRE XXVII

### Cinquième Traité : Les gouverneurs du ciel [\(101\)](#)

@

#### (I. Les cinq palais)

##### (1. Le Palais central)

(§ 1. *L'étoile polaire et Les étoiles voisines*)

p.339 Dans le Palais central, l'étoile *Tien-ki* [\(102\)](#) (Faîte du ciel) est la plus brillante ; elle est la résidence constante de *T'ai-i* (l'Unité suprême). — A côté, trois étoiles sont p.340 les *San-kong* (les trois Ducs) [\(103\)](#) ; on les appelle aussi *Tse-chou* (les Fils). — Derrière, en ligne courbe, sont quatre étoiles ; la dernière, qui est la plus grande, est la *Tcheng-fei* (l'Épouse principale) ; les trois autres étoiles appartiennent au sérail. — Tout autour, douze étoiles qui forment une garde du corps rangée en carré, sont les *Fan-tch'en* (les sujets-barrières). — L'ensemble (de ces quatre astérismes) est appelé le Palais *Tse* (palais pourpre).

En avant [\(104\)](#), en ligne droite de la cavité de *Teou* (le Boisseau) sont trois étoiles qui forment un cône dont la pointe est tournée vers le nord ; tantôt elles sont visibles, tantôt non ; on les appelle *Yn-té* (Vertu cachée) [\(105\)](#), ou aussi *Tien-i* (l'Unité céleste) [\(106\)](#). — A gauche [\(107\)](#) du palais *Tse* (palais pourpre) sont trois étoiles qu'on appelle *T'ien-ts'iang* (la Pique céleste). — A droite [\(108\)](#) sont trois étoiles p.341 qu'on appelle *T'ien-pei* (le Fléau céleste). — En arrière [\(109\)](#) sont six étoiles qui traversent la voie lactée, et arrivent jusqu'à (la mansion) *Yng-che* [\(110\)](#) ; on les appelle *Ko-tao* (le Chemin suspendu).

(§ 2. *La Grande-Ourse et les étoiles voisines*)

Les sept étoiles de *Pei-teou* (le Boisseau septentrional) [\(111\)](#) sont celles dont il est dit : « (Choen observa) le mécanisme de l'évolution et la balance de jade pour vérifier l'accord entre les sept

gouvernements (112). » (L'étoile) *Piao* (113) se rattache à (la mansion) *Kio* (Corne (114)) du Dragon ; (l'étoile) *Heng* (115) mène au centre de (la mansion) *Nan-teou* (Boisseau méridional) (116) ; (l'étoile) *K'oei* (117) s'appuie sur la tête de (la mansion) *Chen* (118). — Quand on fait usage de (l'observation à) six heures du soir, ce qui indique (119), c'est (l'étoile) *Piao* ; *Piao* va de (la montagne) *Hoa* (120) vers le sud-ouest. A minuit, ce qui indique, c'est (l'étoile) *Heng* ; *Heng* est au milieu de la région du centre, dans le pays compris entre le (*Hoang*)-*ho* et (la rivière) *Tsi*. A six heures du matin, ce qui indique, c'est l'étoile *K'oei* ; p.342 *K'oei* va de la mer et de (la montagne) *T'ai* (121) vers le nord-est. Le Boisseau (122) est le char de l'empereur ; il se meut au centre ; il gouverne les quatre points cardinaux ; il sépare le *yn* et le *yang* ; il détermine les quatre saisons ; il équilibre les cinq éléments ; il fait évoluer les divisions (du temps) et les degrés (du ciel) ; il fixe les divers comptes. Tout cela se rattache au Boisseau.

En tête de (l'étoile) *K'oei* du Boisseau se trouvent six étoiles (123) rangées en carré ; on les appelle le Palais de *Wen-tch'ang*. La première s'appelle *Chang-tsiang* (le Général en chef) ; la seconde *Ts'é-tsiang* (le Général en second) ; la troisième s'appelle *Koei-siang* (l'Honorable conseiller) ; la quatrième s'appelle *Se-ming* (le Préposé aux destinées) ; la cinquième s'appelle *Se-tchong* (le Préposé à l'intérieur) ; la sixième s'appelle *Se-lou* (le Préposé aux récompenses).

Au milieu des (étoiles) *K'oei* (124) du Boisseau est (l'astérisme) *Koei-jen-tche-lao* (la Prison des hommes nobles) (125).

Au-dessous des (étoiles) *K'oei* sont six étoiles rangées deux par deux d'une manière symétrique ; leur nom est *San-t'ai* (les Trois éminences) (126). Quand la couleur des *San-t'ai* est uniforme, le prince et les ministres sont en bonne harmonie ; quand elle n'est pas uniforme, il y a opposition et perversité.

Lorsque l'étoile *Fou* (127) est brillante et rapprochée, les p.343 ministres soutiens (de l'empire) sont aimés et puissants ; lorsqu'elle est éloignée et petite, ils sont tenus à l'écart et faibles.

A l'extrémité des (étoiles) *Piao* sont deux astérismes ; l'un est à l'intérieur, c'est *Mao* (la Lance) ou *Tchao-yao* ; l'autre est à l'extérieur, c'est *Toen* (le Bouclier) ou *T'ien-fong* (la Pointe céleste) (128).

Il y a quinze étoiles qui se replient de manière à former un cercle ; elles se rattachent à l'(étoile) *Piao* ; on les appelle *Ts'ien-jen-tche-lao* (la Prison des hommes de peu) ; dans cette prison, quand l'étoile qui est au centre (129) est intense, alors les prisonniers sont nombreux ; quand elle est faible, (les prisons) s'ouvrent et laissent sortir.

Lorsque *T'ien-i*, (*T'ien-*)*ts'iang*, (*T'ien-*)*pei*, *Mao* et *Toen* scintillent et dardent (leurs rayons), de grandes guerres s'élèvent.

### (2. Le Palais oriental)

Le Palais oriental, (symbolisé par) le Dragon vert, (est caractérisé par les mansions) *Fang* (Maison) et *Sin* (Cœur).

(La mansion) *Sin* (Cœur) (130) est le *Ming-t'ang* (Salle de distinction). La plus grande des étoiles (qui la composent) est *T'ien-wang* (le Roi céleste) (131) ; l'étoile qui est devant celle-ci et celle qui est derrière sont ses fils ; il n'est pas désirable qu'elles soient en ligne droite ; si <sup>p.344</sup> elles sont en ligne droite, c'est que *Tien-wang* (le Roi céleste) est en désaccord avec les calculs.

(La mansion) *Fang* (Maison) (132) est le magasin (*fou*). On l'appelle aussi *T'ien-se* (le Quadrigé céleste). L'étoile qui est le plus au nord est le cheval le plus à droite (de l'attelage). — A côté se trouvent deux étoiles qui sont appelées *K'ien* (133). — Au nord est une étoile qui est <sup>p.345</sup> appelée *Hia* (Ferrure à l'extrémité d'un essieu de char). — Au nord-est, douze étoiles disposées en ligne courbe sont appelées *K'i* (l'Étendard). — Les quatre étoiles au milieu de *Ki* sont appelées *T'ien-che* (la Place du marché céleste). — Les six étoiles au centre sont appelées *Che-leou* (la Tour du marché). — Lorsque dans le (*T'ien-*)*che* les étoiles sont nombreuses, il y a bénéfice réel ; lorsqu'elles sont rares, il y a perte. — Au sud de (la mansion) *Fang*, de nombreuses étoiles sont appelées *Ki-koan* (les Officiers à cheval) (134).

(L'étoile de) gauche de (la mansion) *Kio* (la Corne) (135) est *Li* (le Justicier) ; (l'étoile de) droite de (la mansion) *Kio* est *Tsiang* (le Général). — (L'étoile) *Ta-kio* (Grande Corne) (136) est *T'ien-wang-ti-t'ing* (la Cour impériale du Roi céleste). Sur chacun de ses côtés sont trois étoiles disposées en angles comme les pieds d'un trépied ; on les appelle les *Cho-t'i* (Celles qui guident et tiennent par la main) (137). Les *Cho-t'i* sont indiquées en ligne droite par (les étoiles) *Piao* du Boisseau ; elles servent à fixer les saisons et les divisions du temps ; c'est pourquoi on dit *Cho-t'i-ko* (Ce que déterminent les *Cho-t'i*) (138).

(La mansion) *K'ang* (Cou) (139) est *Sou-miao* (le Temple extérieur) ; elle préside aux maladies. Au nord et au <sup>p.346</sup> sud sont deux grandes étoiles qu'on appelle *Nan-men* (la Porte du sud).

(La mansion) *Ti* (Base) (140) est *T'ien-ken* (le Fondement du ciel) ; elle préside aux épidémies.

(La mansion) *Wei* (Queue) (141) est *Kiou-tse* (les Neuf fils) ; on dit (à propos d'elle) —. Le prince et les ministres sont divisés et ne sont pas d'accord.

(La mansion) *Ki* (Van) (142) est *Ngao-k'o* (les Hôtes qui vont çà et là) (143) ; on l'appelle *K'eu-cho* (la Bouche et la Langue).

Lorsque (la planète du) Feu (144) se trouve, contrairement, à ce qui doit être, (dans les mansions *Ti*, *Wei* et *Ki*) (145), alors (les étoiles) dardent des rayons et il y a des combats. (Lorsque cette planète se trouve dans les mansions) *Fang* et *Sin*, c'est ce que redoutent les rois.

### (3. Le Palais méridional)

Le Palais méridional, (symbolisé par) l'Oiseau rouge, <sup>p.347</sup> (est caractérisé par les astérismes) *K'iu-en* (le Poids) et *Heng* (la Balance).

*Heng* (la Balance) (146) est la cour des trois luminaires (147), de *T'ai-wei*. — Douze étoiles qui forment comme une garde rangée en carré sont les *Fan-tch'en* (Sujets-barrières). — A l'ouest est le *Tsiang* (Général) (148) ; à l'est est le *Siang* (Conseiller) (149). — Au sud, quatre étoiles sont les *Tche-fa* (Administrateurs de la loi) (150). — Au milieu

d'elles se trouve *Toan-men* (la Porte principale), à gauche et à droite de laquelle sont les *I-men* (les Portes latérales) (151). — A l'intérieur des portes, six étoiles sont les *Tchou-heou* (les Seigneurs) (152). — Les cinq étoiles à l'intérieur (des portes) sont les *Ou-ti-tso* (les Sièges des cinq Empereurs) (153). — En arrière, un groupe formé de quinze étoiles, qui ont une apparence très dense (154), est appelé *Lang-wei* (Places des officiers ayant le titre de *lang*). A côté, une grande étoile est *Tsiang-wei* (la Place du <sup>p.348</sup> général) (155). — Si la Lune et les cinq planètes pénètrent là d'une manière régulière (156) et par la voie normale, on observe leur sortie ; là où elles se maintiennent, le Fils du Ciel fait mettre à mort. Si elles pénètrent à rebours (157) et comme par la voie anormale, là où elles violent (l'ordre), (le Fils du Ciel) décrète (la mort) à ce sujet ; le Siège central (158) forme le présage ; dans tous ces cas, la foule en bas fait des ligues et complot. Ce sont (les planètes) du Métal (Vénus) et du Feu (Mars) qui sont les plus importantes (dans ce cas). — A l'ouest des (Sujets-)barrières (159) de la cour sont disposées du nord au sud cinq étoiles qu'on appelle *Chao-wei* (160) (et qui se divisent en) *Che* (Hommes éminents) et *Ta-fou* (Grands officiers).

*K'iuén* (le Poids) n'est autre que *Hien-yuen* (161). *Hien-yuen* est le corps du dragon jaune. La grande étoile de devant est *Niu-tchou* (la Souveraine) ; les petites étoiles de côté sont le sérail des femmes impériales. — Quand la Lune et les cinq planètes se maintiennent là, ou violent (l'ordre), les pronostics sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de *Heng* (la Balance).

(La mansion) *Tong-tsing* (Puits oriental) (162) représente ce qui concerne l'eau. Vers l'ouest, en ligne courbe, est <sup>p.349</sup> une étoile appelée *Yue* (la Hache) (163). Au nord de *Yue* (la Hache) est le *Pei-ho* (Fleuve du Nord) (164) ; au sud est le *Nan-ho* (Fleuve du Sud) (165). Entre les deux Fleuves et les *Tien-k'iué* (Piliers de porte célestes), c'est (l'astérisme appelé) *Koan-leang*.

(La mansion) *Yu-koei* (166) ; *Koei* (les mânes) représente ce qui concerne les sacrifices aux ancêtres. Au centre, ce qui est blanc est *Tche* (l'Essence) (167).

Quand (la planète du) Feu (Mars) se trouve dans les Fleuves du Sud et du Nord, des guerres s'élèvent et la moisson ne pousse pas. Ainsi, la vertu se produit en *Heng* (la Balance) ; le pronostic se produit en *Hoang* (l'Étang) (168) ; la défaite se produit en *Yue* (la Hache) ; la calamité se produit en *Tsing* (le Puits) ; l'extermination se produit en *Tche* (l'Essence).

(La mansion) *Lieou* (le Saule) (169) forme le bec de l'oiseau (170) ; elle préside aux arbres et aux herbes.

(La mansion) *Ts'i-sing* (les Sept étoiles) (171) ou *King* (le Cou) forme le gosier (de l'Oiseau rouge) ; elle préside aux affaires urgentes.

(La mansion) *Tchang* (172) ou *Sou* (le Gésier de l'Oiseau rouge) représente la cuisine ; elle préside aux banquets offerts aux hôtes.

p.350 (La mansion) *I* (l'Aile) (173) représente une aile ; elle préside aux hôtes éloignés.

(La mansion) *Tchen* (le Char) (174) représente un char ; elle préside au vent. — A côté d'elle se trouve une petite étoile qu'on appelle l'étoile *Tch'ang-cha* (Traînée de sable) (175) ; cette étoile ne brille pas volontiers ; quand elle brille, elle égale en (éclat) les quatre étoiles (de la mansion *Tchen*). — Si les cinq planètes entrent parmi les étoiles de (la mansion) *Tchen*, les guerres s'élèvent grandement. — Au sud de (la mansion) *Tchen* sont plusieurs étoiles qu'on appelle *T'ien k'ou leou* (le Trésor et la Tour célestes) (176). *K'ou* (le Trésor) a cinq chars ; les étoiles (qui représentent) les chars dardent leurs rayons ; si leur nombre augmente, ou si, au contraire, il est incomplet, il n'y a pas place pour les chars et les chevaux.

#### **(4. Le Palais occidental)**

Le Palais occidental (177) (est caractérisé par la constellation) *Hien-tch'e* (le Vivier), qu'on appelle *T'ien-ou-hoang* (les Cinq étangs célestes) ; ces étangs sont *Ou-ti-kiu-ché* (la Remise des chars des cinq empereurs) (178). — Si (la planète du) Feu (Mars) y pénètre, il y a sécheresse ; si c'est (la planète du) Métal (Vénus), il y a guerre ; si

c'est (la planète de) l'Eau (Mercure), il y a de l'eau. — Au centre <sup>p.351</sup> sont les *San-tchou* (les Trois colonnes) (179) ; si les Colonnes ne sont pas au complet, la guerre s'élève.

(La mansion) *K'oei* (Jambes écartées ?) (180) est appelée *Fong-tche* (le Grand sanglier) et représente les canaux.

(La mansion) *Leou* (Panier à récolte ?) (181) représente les multitudes assemblées.

La mansion) *Wei* (Ventre) (182) représente le grenier céleste (*Tien-ts'ang*). — Au sud de (cette mansion), un groupe d'étoiles est appelé *Koei-tsi* (Tas de foin) (183).

(La mansion) *Mao* (Soleil sortant ?) (184) est appelée *Mao-t'euou* (Tête chevelue) ; c'est l'étoile des (barbares) *Hou* (185). Elle préside aux réunions en vêtements blancs (186).

(La mansion) *Pi* (Filet à long manche) (187) est appelée *Han-kiu* (Voiture de chasse) ; elle représente les guerres sur la frontière ; elle préside aux chasses avec les flèches et les filets. — A côté de la grande étoile (de cette mansion) se trouve une petite étoile qui est *Fou-eul* (l'Oreille appliquée) (188) ; quand *Fou-eul* scintille, il y a des sujets calomniateurs et rebelles aux côtés (du souverain). — Entre (les mansions) *Mao* et *Pi* est *Tien-kie* <sup>p.352</sup> (le Chemin céleste) (189), au nord duquel sont les royaumes (qui dépendent du principe) *yn*, et au sud duquel sont les royaumes (qui dépendent du principe) *yang*.

(La mansion) *Chen* (le Trio) (190) est le Tigre blanc. Les trois étoiles qui sont en ligne droite sont *Heng-che* (le Peson) (191). Au-dessous sont trois étoiles en forme de pointe qu'on appelle *Fa* (le Châtiment) (192) ; elles représentent ce qui concerne la décapitation et la fin. Les quatre étoiles extérieures sont *Tso yeou kien kou* (les Épaules et les Cuisses de gauche et de droite) (193).

Trois petites étoiles placées en angle sont appelées (la mansion) *Tsoei-hoei* (194) ; elles forment la tête du Tigre (195) ; elles président aux troupes protectrices. — Au sud de celles-ci sont quatre étoiles appelées *T'ien-ts'e* (les Latrines célestes) (196). Au-dessous des Latrines est une

étoile appelée *T'ien-che* (la Flèche céleste) (197) ; quand la Flèche est jaune, c'est de bon augure ; quand elle est verte, blanche ou noire, c'est néfaste. — A l'ouest de celle-ci, <sup>p.353</sup> il y a des étoiles qui sont réparties en ligne sinueuse neuf par neuf en trois endroits ; le premier (de ces groupes de neuf étoiles) s'appelle *T'ien-k'i* (l'Étendard céleste) (198) ; le second s'appelle *T'ien-yuan* (le Jardin céleste) (199) ; le troisième s'appelle *Kieou-yeou* (les Neuf festons) (200).

A l'est (de ces étoiles) est une grande étoile appelée *Lang* (le Loup) ; lorsque *Lang* (le Loup) (201) darde ses rayons et change de couleur, il y a beaucoup de brigandages et de vols. Au-dessous sont quatre étoiles appelées *Hou* (l'Arc) (202) ; (elles sont dirigées) droit (contre) *Lang* (le Loup). — Dans l'emplacement symétrique à celui de *Lang* (le Loup), il y a une grande étoile qu'on appelle *Nan-ki-lao-jen* (le Vieillard du pôle austral) (203). Lorsque le Vieillard est visible, il y a bon gouvernement et paix ; lorsqu'il est invisible, des guerres s'élèvent. On a coutume, au moment de l'équinoxe d'automne, de l'observer dans la banlieue méridionale. — Lorsque *Fou-eul* (l'Oreille appliquée) (204) entre dans (la mansion) *Pi*, des guerres s'élèvent.

### (5. Le Palais septentrional)

Le Palais septentrional, (symbolisé par) le Guerrier sombre (205), (est caractérisé par les mansions) *Hiu* (206) et *Wei* (207). — <sup>p.354</sup> (La mansion) *Wei* préside à la toiture des maisons ; (la mansion) *Hiu* préside à ce qui concerne les lamentations et les pleurs. — Au sud est un groupe d'étoiles appelé *Yu-lin-t'ien-kiun* (l'Armée céleste des *Yu-lin*) (208). — A l'ouest de cette armée est *Lei* (le Rempart) (209), qu'on appelle parfois *Yue* (la Hache). — A côté se trouve une grande étoile qui est *Pei-lo* (210) ; si *Pei-lo* diminue, il y a perte d'armée ; si cette étoile scintille, darde ses rayons et devient de plus en plus faible, et si les cinq planètes se révoltent contre *Pei-lo* pour entrer dans (*Yu-lin-t'ien*)-*kiun*, des armées se lèvent ; ce sont surtout (les planètes) du Feu (Mars), du Métal (Vénus) et de l'Eau (Mercure) qui sont importantes ; (la planète du) Feu (Mars) est la désolation de l'armée ; (la planète de) l'Eau

(Mercure) est l'affliction de l'armée ; (les planètes du) Bois (Jupiter) et de la Terre (Saturne) sont de bon augure pour l'armée. — A l'est de (la mansion) *Wei*, six étoiles rangées symétriquement deux par deux sont appelées les *Se-k'ong* (Préposés aux travaux publics) (211).

p.355 (La mansion) *Yng-che* (212) représente le *Ts'ing-miao* (Temple ancestral de purification) ; on l'appelle *Li-kong* (Palais lumineux) et *Ko-lao* (Chemin suspendu) (213). — Au milieu de la voie lactée, quatre étoiles sont appelées *T'ien-se* (le Quadrigé céleste) (214). A côté est une étoile appelée *Wang Leang* (215) ; quand *Wang Leang* fouette ses chevaux, les chars et les cavaliers remplissent la campagne. — A côté sont huit étoiles qui traversent la voie lactée ; on les appelle *T'ien-hoang* (l'Étang céleste) (216). A côté de l'Étang céleste est *Kiang-sing* (l'étoile du Fleuve) (217) ; quand l'étoile du Fleuve s'agite, des hommes passent l'eau.

*Tch'ou* et *Kieou* (le Pilon et le Mortier) (218) sont quatre étoiles au sud de (la mansion) *Wei* (219). — Quand *P'ao-koa* (la Calebasse) (220) est occupée par une planète verte ou noire, le poisson et le sel sont chers.

(La mansion) *Nan-teou* (Boisseau austral) (221) représente le Temple ancestral (*Miao*). — Au nord se trouve *Kien-sing* (l'Astérisme déterminant) (222) ; l'Astérisme déterminant n'est autre que l'Étendard (*K'i*).

p.356 (La mansion) *K'ien-nieou* (le Bœuf tiré avec une corde) (223) représente la Victime du sacrifice. Au nord (de cet astérisme) est *Hokou* (le Tambour du Fleuve) (224) ; la grande étoile du Tambour du Fleuve est le général en chef ; celles de gauche et de droite sont les généraux de gauche et de droite.

(La mansion) *Ou-niu* (la Servante) (225). Au nord se trouve *Tche-niu* (la Tisserande) (226) ; la Tisserande est la petite-fille du Ciel.

## (II. Les cinq planètes)

### (1. La planète Jupiter)

(§ 1. — *Le cycle de douze années déterminé par la révolution de Jupiter autour du ciel*)

On observe la course du Soleil et de la Lune pour mesurer la course, soit dans le même sens, soit en sens contraire, de la Planète de l'année (Jupiter). (La planète de l'année) est dite (correspondre) au côté oriental et à (l'élément) Bois ; elle préside au printemps ; les jours (qui lui sont affectés) sont *kia* et *i* (227). — Quand il y a des manquements à la justice, le châtement vient de la planète de l'année. — Quand la planète de l'année est en avance ou en retard, elle détermine la destinée du <sup>p.357</sup> royaume correspondant à la mansion dans laquelle elle se trouve. Le royaume dans lequel elle se trouve ne peut être battu, mais est capable de châtier les hommes.

Quand (cette planète) marche vite à sa place et la dépasse, on dit qu'elle est en avance ; quand elle reste en arrière de sa place, on dit qu'elle est en retard. Quand elle est en avance, le royaume qui lui correspond souffre de la guerre et ne se remet pas ; quand elle est en retard, le royaume qui lui correspond est plongé dans la désolation ; le général est anéanti ; le royaume tombe en ruines. Quand elle est à sa place normale et que les cinq planètes, se suivant toutes, se rassemblent en une même mansion (228) le royaume qui est au-dessous peut attirer à lui tout l'empire par la justice.

(1<sup>e</sup> année du cycle.) En l'année *Cho-t'i-ko*, le *yn* de l'année (229) se meut vers la gauche et se trouve dans *yn* ; la planète de l'année tourne vers la droite et se trouve en *tch'euou*. Au premier mois, avec *Teou* (230) et *K'ien-nieou* (231), (la planète de l'année) sort le <sup>p.358</sup> matin du côté de l'est. Son nom est *Kien-té* (Celui qui examine la vertu). — Sa couleur est très verte et a de l'éclat. Quand elle manque à sa place, et à ce qui doit être, et qu'elle apparaît dans (la mansion) *Lieou* (232), l'année souffre, au début, de l'humidité, et, à la fin, de la sécheresse. — La planète de l'année apparaît ; elle marche vers l'est et parcourt douze

degrés (233) ; au bout de cent jours, elle s'arrête ; elle retourne et rétrograde ; elle parcourt en rétrogradant (234) huit degrés ; au bout de cent jours, elle se remet à marcher vers l'est ; en un an, elle parcourt trente degrés et sept seizièmes de degré ; en moyenne, elle parcourt par jour un douzième de degré ; en douze ans, elle fait une révolution complète autour du ciel (235). — Son apparition est constante du côté de l'est et au point du jour ; elle disparaît du côté de l'ouest et à six heures du soir.

(2<sup>e</sup> année du cycle.) L'année *Tan-ngo*, le *yn* de l'année est dans *mao* et la planète (de l'année) se trouve en *tse*. Au deuxième mois, elle apparaît au matin avec (les mansions) *Ou-niu* (236), *Hiu* (237) et *Wei* (238) ; on l'appelle *Kiang-jou* (Celle qui entre en descendant). Elle est grande et a de l'éclat. Quand elle manque à sa place et à ce qui doit être et qu'elle apparaît dans *Tchang* (239), son nom est <sup>p.359</sup> *Kiang-jou* (240) ; cette année-là, il y a de grandes eaux.

(3<sup>e</sup> année du cycle.) L'année *Tche-siu*, le *yn* de l'année est dans *tch'en* et la planète (de l'année) se trouve en *hai*. Au troisième mois, elle se trouve dans (les mansions) *Yng-che* (241) et *Tong-pi* (242) ; elle apparaît au matin. On l'appelle *Ts'in-tchang* (Vert éclat) ; elle est très verte et fort brillante. Quand elle manque à sa place et à ce qui doit être et qu'elle apparaît en *Tchen* (243), on l'appelle *Ts'ing-tchang* (244). L'année souffre, au début, de la sécheresse et, à la fin, de l'eau.

(4<sup>e</sup> année du cycle.) L'année *Ta-hoang-lo*, le *yn* de l'année est dans *se* et la planète (de l'année) se trouve en *siu*. Au quatrième mois, elle apparaît au matin avec (les mansions) *K'oei*, *Leou* (245), *Wei* et *Mao* ; on l'appelle *Pien-tchong* (Talon calleux) ; elle est d'une couleur rouge fort vive et a de l'éclat. Quand elle manque à sa place et à ce qui est opportun, elle apparaît dans (la mansion) *Kang* (246).

(5<sup>e</sup> année du cycle.) L'année *Toen-tsang*, le *yn* de l'année est dans *ou* et la planète (de l'année) se trouve en *yeou*. Au cinquième mois, elle apparaît au matin avec (les mansions) *Wei*, *Mao*, *Pi* (247). On l'appelle <sup>p.360</sup> *K'ai ming* (Clarté ouverte) ; elle est très brillante et a de l'éclat. On

cesse la guerre, car il n'y a avantage que pour les ducs et les rois, mais non pour ceux qui font la guerre. Quand (la planète) manque à sa place et à ce qui doit être et qu'elle apparaît dans (la mansion) *Fang* (248), l'année est d'abord sèche et, à la fin, humide.

(6<sup>e</sup> année du cycle.) L'année *Hie-hia*, le *yn* de l'année est dans *wei* et la planète (de l'année) se trouve en *chen*. Au sixième mois, elle apparaît au matin avec (les mansions) *Tsoei hoei* et *Chen* (249). On l'appelle *Tch'ang-lie*. Elle est très brillante et a de l'éclat. Elle est favorable aux entreprises guerrières. Quand elle manque à sa place et à ce qui doit être, elle apparaît dans (la mansion) *Ki* (250).

(7<sup>e</sup> année du cycle.) L'année *T'oen-t'an*, le *yn* de l'année est dans *chen* et la planète (de l'année) se trouve en *wei*. Au septième mois, elle apparaît au matin avec (les mansions) *Tong-tsing* et *Yu-koei* (251). On l'appelle *T'ien-yn*. Elle est très brillante et blanche. Quand elle manque à son rang et à ce qui doit être, elle apparaît dans (la mansion) *K'ien-nieou* (252).

(8<sup>e</sup> année du cycle.) L'année *Tso-ngo*, le *yn* de l'année est dans *yeou* et la planète (de l'année) se trouve en *ou*. Au huitième mois, elle apparaît au matin avec les (mansions) *Lieou*, *Ts'i-sing* et *Tchang* (253). On l'appelle <sup>p.361</sup> *Wei-tch'ang-wang*. Elle est très active et a des rayons. Le royaume qui lui correspond est prospère ; il y a moisson mûre. Quand elle manque à sa place et à ce qui doit être et qu'elle apparaît dans (la mansion) *Wei* (254), on l'appelle *Ta-tchang* (grand éclat) (255). Il y a sécheresse, mais prospérité ; il y a deuil de femmes ; le peuple souffre d'épidémies.

(9<sup>e</sup> année du cycle.) L'année *Yen-meou*, le *yn* de l'année est dans *siu* et la planète se trouve en *se*. Au neuvième mois, elle apparaît au matin avec (les mansions) *I* et *Tchen* (256). On l'appelle *T'ien-hoei*. Elle est de couleur blanche et fort brillante. Quand elle manque à sa place et à ce qui doit être, pour apparaître dans (la mansion) *Tong-pi* (257), l'année est humide et il y a deuil de fille.

(10<sup>e</sup> année du cycle.) L'année *Ta-yuen-hien*, le *yn* de l'année est dans *hai* et la planète se trouve en *tch'en*. Au dixième mois, elle apparaît au matin avec (les mansions) *Kio* et *K'ang* (258). On l'appelle *Ta-tchang* (Grand éclat). Elle est très verdoyante et enflammée. Si la planète bondit et si le *yn* paraît au point du jour, c'est <sup>p.362</sup> ce qu'on appelle *Tcheng-p'ing* (Égalité correcte). On met en marche les troupes de soldats ; en somme, ce ne peut être que la guerre ; le royaume qui lui correspond est doué de vertu ; il va posséder les quatre mers. Quand elle manque à son rang et à ce qui doit être, elle apparaît dans (la mansion) *Leou* (259).

(11<sup>e</sup> année du cycle.) L'année *K'o'en-toen*, le *yn* de l'année est dans *tse* et la planète se trouve en *mao*. Au onzième mois, elle apparaît au matin avec (les mansions) *Ti*, *Fang* et *Sin* (260). On l'appelle *T'ien-ts'iu* (la Source céleste). Elle est de couleur foncée et fort brillante. Le Fleuve et les étangs sont prospères par elle ; elle n'est pas favorable aux entreprises guerrières. Quand elle manque à son rang et à ce qui doit être, elle est dans (la mansion) *Mao* (261).

(12<sup>e</sup> année du cycle.) L'année *Tch'e-fen-jo*, le *yn* de l'année est dans *tch'eou* et la planète se trouve en *yn*. Au douzième mois, la planète paraît au matin avec (les mansions) *Wei* et *Ki* (262). On l'appelle *T'ien-hao* (Blancheur céleste). Elle est sombre et de couleur noire mais fort brillante. Quand elle manque à sa place et à ce qui doit être, elle apparaît dans (la mansion) *Chen* (263).

(§ 2. Pronostics tirés de Jupiter)

Lorsque (la planète de l'année) ne se trouve pas au lieu où elle devrait se trouver, ou lorsque, s'y trouvant, elle s'agite vers la gauche ou vers la droite, ou <sup>p.363</sup> lorsqu'elle se retire, alors qu'elle ne devrait point encore se retirer, et va se réunir à d'autres astérismes, cela est néfaste pour le royaume auquel elle correspond. Le royaume au-dessus duquel elle séjourne pendant longtemps est doué d'une ample vertu. Quand elle darde ses rayons, quand elle remue, quand elle est tantôt

petite et tantôt grande, ou si sa couleur change fréquemment, le souverain des hommes est dans l'affliction.

Quand elle manque à sa place et à la mansion où elle devrait se trouver), voici les conséquences : si elle s'avance vers le nord-est, au bout de trois mois, elle produit un Fléau céleste (264), qui est long de quatre pieds et pointu au bout ; — si elle s'avance vers le sud-est, au bout de trois mois elle produit une Étoile-balai, qui est longue de deux *tchang* et ressemble à un balai ; — si elle recule vers le nord-ouest, au bout de trois mois elle produit une Pointe céleste, longue de quatre *tchang* et pointue à l'extrémité ; — si elle recule vers le sud-ouest, au bout de trois mois elle produit un Bâton céleste, long de plusieurs *tchang* et pointu aux deux bouts. — On observe avec soin le royaume au-dessus duquel apparaissent (ces phénomènes), (car ce royaume) ne peut faire nulle entreprise ni se servir de ses armes.

A sa sortie, si (la planète de l'année) paraît venir à la <sup>p.364</sup> surface puis s'enfoncer, le royaume qui lui correspond fait de grands travaux de terrassement ; si elle paraît s'enfoncer puis venir à la surface, la région qui lui correspond est perdue. Quand sa couleur est rouge et qu'elle darde ses rayons, le royaume où elle se trouve est florissant ; celui qui marcherait contre les rayons dardés pour combattre ne serait pas vainqueur. Si la couleur de la planète est rouge et jaune et (si la planète) s'enfonce, la région où elle se trouve a une grande fertilité. Si sa couleur est verte et blanche ou rouge cendre, la région où elle se trouve est dans l'affliction.

Si la planète de l'année entre dans la Lune, il y a expulsion de conseiller dans le pays qui lui correspond. Si elle combat contre *T'ai-pe* (Vénus), dans la région qui lui correspond il y a destruction d'armée.

La planète de l'année est appelée aussi *Cho-t'i* (265), ou *Tch'ong-hoa* (266), ou *Yng-sing*, ou *Ki-sing* (267). — (La mansion) *Yng-che* est le Temple ancestral de purification (268) ; la planète de l'année est le Temple ancestral.

(2. La planète Mars)

On observe l'émanation de la Fermeté pour localiser (la planète) *Yong-ho* (Mars). Elle est dite correspondre au côté sud et (à l'élément) Feu ; elle préside à l'été ; les jours qui lui correspondent sont *ping* et *ting*. Quand il y a manquement aux rites, le châtement vient de <sup>p.365</sup> *Yong-ho* (Mars) ; quand *Yong-ho* (Mars) manque à sa marche régulière, c'est cela (269). Lorsqu'elle apparaît, il y a guerre ; lorsqu'elle disparaît, les soldats sont licenciés. Suivant la mansion où elle se trouve, elle détermine la destinée d'un État. (Que signifie) *Yong-ho* ? *Yong-ho*, c'est rébellion, brigandage, maladie, deuil, famine, guerre. — Quand elle va à rebours (sur un espace de) deux mansions ou plus, puis s'arrête là, si c'est pendant trois mois, il y a calamité ; si c'est pendant cinq mois, on souffre de la guerre ; si c'est pendant sept mois, on perd la moitié de son territoire ; si c'est pendant neuf mois, on perd la plus grande partie de son territoire, Si elle apparaît et disparaît (à rebours) pendant l'ensemble (de tous les mois), le royaume (qui lui correspond) a ses sacrifices interrompus (270). Quand elle s'est arrêtée, si la calamité arrive promptement, quoique grande elle sera petite ; si elle tarde à arriver, bien que devant être petite, elle sera au contraire grande, — Quand elle est au sud, il y a deuil de fils (271) ; quand elle est au nord, il y a deuil de fille. — Si elle darde ses rayons, remue, tourne, et si elle est tantôt en avant, tantôt en arrière, (tantôt) à gauche, (tantôt) à droite, la calamité n'en est que plus grande. Lorsqu'elle combat avec d'autres planètes, si leurs rayons s'atteignent, c'est funeste ; s'ils ne s'atteignent pas, il n'y a pas de mal. — Lorsque cette planète est suivie des quatre autres et qu'elles se réunissent toutes cinq dans une même mansion, le royaume qui est au-dessous est capable d'attirer à lui tout l'empire par les rites. — La loi (à laquelle elle obéit est la suivante) : <sup>p.366</sup> après s'être levée, elle marche vers l'est en parcourant seize mansions, puis elle s'arrête ; elle rétrograde de deux mansions ; au bout de soixante jours, elle marche de nouveau vers l'est en parcourant plusieurs dizaines de mansions à partir du lieu où elle s'est arrêtée ; au bout de dix mois, elle se couche à l'occident ; elle chemine invisible et,

au bout de cinq mois, se lève à l'orient. Quand elle se lève à l'occident, on l'appelle l'Éclat contraire (*Fan-ming*) ; celui qui préside aux destinées la redoute. Quand sa marche vers l'est est accélérée, elle franchit en un jour un degré et demi. Quand elle va à l'est et à l'ouest, au sud et au nord et qu'elle est rapide, les soldats se rassemblent en chacun des lieux où elle se trouve et, quand ils en viennent aux mains, ceux qui vont dans le même sens qu'elle sont vainqueurs, ceux qui vont en sens contraire sont battus. Quand *Yong-ho* (Mars) suit *T'ai-pe* (Vénus), l'armée est plongée dans l'affliction ; quand elle s'en éloigne, l'armée s'arrête ; quand elle sort au *yn* (272) de *T'ai-pe* (Vénus), il y a division d'armée ; quand elle sort au *yang* (273) ; un général en second combat. Dans sa marche, si *T'ai-pe* (Vénus) l'atteint, on détruit une armée, on tue un général. Quand elle entre dans *T'ai-wei*, *Hien-yuen* et *Yng-che* (274), pour y rester et entrer en lutte contre elles, celui qui préside aux destinées le redoute. *Sin* (275) est la Salle de distinction (*Ming-t'ang*) ; *Yong-ho* est le Temple ancestral (*Miao*). Avec attention qu'on observe cela.

### (3. La planète Saturne)

On tient compte de sa réunion avec *Teou* (la mansion *nan-teou*) pour déterminer la situation de la planète *Tchen* p.367 (la planète régulatrice) (276). Elle est dite (correspondre au) centre et (à l'élément) Terre. Elle préside au dernier mois de l'été (277). Les jours (qui lui sont affectés) sont *ou* et *ki*. C'est l'Empereur jaune. Elle préside à la Vertu. Elle est le symbole de la souveraine. Chaque année elle règle une mansion (278).

Le royaume où elle se trouve est fortuné. Quand elle réside là où elle ne devrait pas encore résider, comme, par exemple, si, étant partie, elle revient, et, après être revenue, réside là, le royaume qui lui correspond acquiert de la terre, ou, sinon, il acquiert des femmes ; si elle ne réside pas là où elle devrait résider, ou si, après avoir résidé là, elle s'en va à l'ouest ou à l'est, le royaume qui lui correspond perd de la terre, ou, sinon, il perd des femmes ; il ne peut faire aucune entreprise, ni se

servir de ses soldats, Quand elle réside longtemps, le royaume qui lui correspond a beaucoup de bonheur ; quand elle change (de place), il a peu de bonheur. — On l'appelle aussi *Ti-heou* (la Marquise Terre). Elle préside à l'année. Par an elle parcourt douze degrés et cinq cent douzièmes de degré (279) par jour ; elle parcourt un vingt-huitième de degré ; en vingt-huit ans elle accomplit sa révolution autour du ciel. Quand, là où elle réside, elle est accompagnée des quatre autres planètes et que <sup>p.368</sup> toutes cinq se rassemblent dans une seule mansion, le royaume qui est au-dessous peut attirer à lui l'empire par son poids. Si les rites, la vertu, la justice, les condamnations à mort et les châtiments manquent entièrement, alors la planète *Tchen* (Saturne), à cause de cela, vacille. Si elle est en avance, le roi n'est pas tranquille ; si elle est en retard, il y a une armée qui ne se refait pas. — La planète *Tchen* (Saturne) est de couleur jaune et rayonne. Le son (qui lui correspond) s'appelle (la note) *kong* du (tuyau sonore) *Hoang-tchong*. Quand elle manque à sa place en lui étant supérieure de deux ou trois mansions, elle est dite « en avance » ; celui qui préside aux destinées n'a pas de succès, ou, sinon, il y a de grandes eaux. Quand elle manque à sa place en lui étant inférieure de deux ou trois mansions, elle est dite « en retard » ; il y a alors tristesse de reine et la moisson ne se refait pas, ou, si cela n'arrive pas, il y a une rupture céleste, telle qu'un tremblement de terre. — *Teou* (la mansion *nan-teou*) est la Sublime demeure parfaite (*Wen-t'ai-che*) ; la planète *Tchen* (Saturne) en est le Temple ancestral (*Miao*). C'est la planète du Fils du Ciel.

Quand la planète du Bois (Jupiter) se rencontre avec celle de la Terre (Saturne), il y a troubles à l'intérieur (du royaume) et famine ; le souverain livre soudain bataille et est vaincu ; (si elle se rencontre avec la planète de) l'Eau (Mercure), alors, il y a changement de plan et modification d'affaires ; (si elle se rencontre avec la planète du) Feu (Mars), c'est sécheresse ; (si elle se rencontre avec celle du) Métal (Vénus), c'est réunion en vêtements blancs. — Si (la planète du) Bois (Jupiter) (est au nord (280) et que la planète du) Métal soit au sud, <sup>p.369</sup> c'est ce qu'on appelle *Pin-meou* (la Femelle et le Mâle) ; les céréales de

l'année mûrissent ; si (la planète du) Métal (Vénus) est au nord, la moisson parfois fait défaut.

# Si (la planète du) Feu (Mars) se rencontre avec (celle de) l'Eau (Mercure), il y a crépitement ; si elle se rencontre avec (celle du) Métal (Vénus), il y a fusion de métal, il y a deuil ; dans ces deux cas, on ne peut faire aucune entreprise ; si on se sert des soldats, on est fort battu. Si (elle se rencontre avec la planète de) la Terre (Saturne), il y a affliction ; (cette conjonction) préside aux présages funestes contre les hauts dignitaires ; il y a grande famine ; au combat on est vaincu et il y a armée en déroute ; l'armée est à bout de forces ; dans les entreprises on essuie de grandes défaites.

Quand (la planète de) la Terre (Saturne) se rencontre avec (celle de) l'Eau (Mercure), il y a fertilité mais il y est mis obstacle ; il y a une armée bouleversée ; le royaume (qui correspond à cette conjonction) ne peut faire d'entreprise ; s'il sort, il perd du territoire ; s'il rentre, il acquiert du territoire : (si la planète de la Terre se rencontre avec celle du) Métal (Vénus), c'est maladie, c'est guerres civiles et perte de territoire.

Si trois planètes se rencontrent, dans le pays qui correspond à la mansion où elles se trouvent, le royaume souffre de guerres à l'extérieur et à l'intérieur ainsi que de deuils ; de nouveaux ducs ou rois prennent le pouvoir. — Si quatre planètes se rencontrent, guerres et deuils se produisent en même temps ; les hommes supérieurs sont affligés ; les hommes de peu sont vagabonds. — Si les cinq planètes se rencontrent, c'est ce qu'on appelle Conduite changée ; celui qui a de la vertu reçoit un avantage ; un nouveau grand homme prend le pouvoir ; universellement il possède les quatre points <sup>p.370</sup> cardinaux ; ses descendants se multiplient et sont prospères ; celui qui n'a pas de vertu reçoit une infortune telle que mortelle.

Quand les cinq planètes sont toutes grandes, les événements d'alors sont grands aussi ; quand elles sont toutes petites, les événements sont petits aussi, — Si elles apparaissent de bonne heure, c'est l'avance ; l'avance, c'est l'hôte ; si elles paraissent tard, c'est le retard ; le retard, c'est le maître de maison. Il y a certes une concordance

céleste qui se voit dans les étoiles du Manche du Boisseau ; quand (les planètes) demeurent ensemble, il y a union ; quand elles se heurtent mutuellement, il y a lutte ; à moins de sept pouces de distance, la chose est certaine.

Pour ce qui est de la couleur des cinq planètes, s'il y a un cercle blanc, c'est deuil et sécheresse ; s'il y a un cercle rouge, alors le centre (du royaume) n'est pas calme et c'est la guerre ; s'il y a un cercle vert, c'est désolation et inondation ; s'il y a un cercle noir, c'est maladie et morts nombreuses ; s'il y a un cercle jaune, alors c'est propice. S'il y a des rayons rouges, des rebelles attaquent nos murs ; s'il y a des rayons jaunes, on conteste au sujet d'un territoire ; s'il y a des rayons blancs le son des lamentations et des pleurs se fait entendre ; s'il y a des rayons verts, il y a guerre et affliction ; s'il y a des rayons noirs, alors on est en souci des eaux et c'est la fin pour les soldats épuisés de marcher. — Si les cinq planètes ont la même couleur, dans tout l'empire on cache les armes et les cent familles sont calmes et florissantes. — Au printemps le vent, en automne la pluie, en hiver le froid, en été la chaleur, c'est toujours à cause de ces choses que (les cinq planètes) remuent.

La planète *Tchen* (Saturne) apparaît ; au bout de cent <sup>p.371</sup> vingt jours, elle rétrograde vers l'ouest ; après avoir marché vers l'ouest pendant cent vingt jours, elle marche en sens contraire vers l'est. Elle est visible pendant trois cent trente jours, puis disparaît ; après avoir disparu pendant trente jours, elle reparaît à l'est. Quand la grande année est dans *kia-yn* (281), la planète *Tchen* (Saturne) se trouve dans (la mansion) *Tong pi* (282), et, par conséquent, dans (la mansion) *Yng-che* (283).

#### **(4. La planète Vénus)**

On observe la marche du Soleil pour localiser et situer (la planète) *T'ai-pe* (la Grande Blanche). On dit (qu'elle correspond au) côté de l'ouest et à l'automne. Elle veille aux armes, à la marche de la Lune (284) et aux Flèches célestes (*T'ien-che*) (285). Les jours (qui lui sont affectés) sont *keng* et *sin*. Elle préside aux tueries ; quand on tue

à tort, le châtement vient de *T'ai-pe* (Vénus). — Quand *T'ai-pe* (Vénus) manque à sa route régulière, la mansion où elle se trouve détermine la destinée du royaume (qui lui correspond).

Après s'être levée, elle franchit dix-huit mansions ; <sup>p.372</sup> au bout de deux cent quarante jours, elle se couche ; après s'être couchée à l'est, elle parcourt invisible onze mansions en cent trente jours ; quand elle se couche à l'ouest, elle parcourt invisible trois mansions en seize jours, puis elle se lève. — Lorsque, devant se lever, elle ne se lève pas, ou que, devant se coucher, elle ne se couche pas, on dit qu'elle manque à sa mansion ; s'il n'y a pas destruction d'une armée, il y a certainement usurpation au détriment du prince du royaume. Le calcul dont elle est le point de départ est celui de la Haute origine (286). En l'année *Cho-t'i-ko*, elle se lève au matin du côté de l'Est dans (la mansion) *Yng-che* (287) et, arrivée à (la mansion) *Kio* (288), elle se couche ; (puis) elle se lève le soir du côté de l'ouest, dans (la mansion) *Yng-che*, et, arrivée à la mansion *Kio*, elle se couche ; (puis) elle se lève le matin dans (la mansion) *Kio* et se couche dans (la mansion) *Pi* (289) ; (puis) elle se lève le soir dans (la mansion) *Kio* et se couche dans (la mansion) *Pi* ; (puis elle se lève le matin dans (la mansion) *Pi* et se couche dans (la mansion) *Kio* ; (puis) elle se lève le soir dans (la mansion) *Pi* et se couche dans (la mansion) *Ki* (290) ; (puis) elle se lève le matin dans (la mansion) *Ki* et se couche dans (la mansion) *Lieou* (291) ; puis elle se lève le soir dans (la mansion) *Ki* et se couche dans (la mansion) *Lieou* ; (puis) elle se lève le matin dans (la mansion) *Lieou* et se couche dans (la mansion) *Yng-che* ; puis elle se lève le soir dans (la mansion) *Lieou* et se couche dans (la mansion) <sup>p.373</sup> *Yng-che*. L'ensemble de ses levers et de ses couchers est de cinq du côté de l'est et de cinq du côté de l'ouest ; elle les accomplit en huit années et deux cent vingt jours (292), laps de temps au bout duquel elle reparaît de nouveau le matin du côté de l'est dans (la mansion) *Yng-che*. A prendre les choses en gros, elle accomplit par année une révolution complète autour du ciel.

Lorsqu'elle commence par se lever du côté de l'est, elle marche lentement, faisant en moyenne un demi-degré par jour ; au bout de

cent vingt jours, elle ne manque pas de rétrograder (293) d'une ou de deux mansions ; montée jusqu'au faite, elle marche, en sens contraire vers l'est, en faisant un degré et demi par jour ; au bout de cent vingt jours, elle se couche. Quand elle est basse et proche du Soleil, on l'appelle *Ming-sing* (la Planète brillante) ; (c'est l'influence de) la flexibilité ; quand elle est haute et éloignée du Soleil, on l'appelle *Ta-hiao* (Grande vocifération ?) ; (c'est l'influence de) la fermeté. Lorsqu'elle commence par se lever à l'ouest, elle marche rapidement et franchit en moyenne un degré et demi par jour ; au bout de cent vingt jours, étant montée au faite, elle marche lentement et parcourt un demi-degré par jour ; au bout de cent vingt jours, elle se couche au point du jour ; elle ne manque pas de rétrograder d'une ou deux mansions, puis de se coucher. Quand elle est basse et proche du Soleil, on l'appelle *T'ai-pe* (la Grande Blanche) ; (c'est l'influence de) la flexibilité ; quand elle est haute et éloignée du Soleil, on l'appelle *Ta-siang* (le Grand conseiller) ; c'est (l'influence de) la fermeté.

Elle se lève (aux heures) *tch'en* et *siu* ; elle se couche <sup>p.374</sup> (aux heures) *tch'eou* et *wei*. Quand elle devrait se lever et ne se lève point, ou quand elle se couche alors qu'elle ne devrait pas encore se coucher, l'empire cache ses armes, les armes entrent au dehors. Quand elle se lève alors qu'elle ne devrait pas encore se lever, ou quand elle ne se couche pas alors qu'elle devrait se coucher, au-dessous (d'elle) on suscite des guerres et il y a destruction d'État. Quand elle se lève à l'époque voulue, le royaume qui lui correspond est florissant. — Quand elle apparaît à l'est, elle préside à l'est ; quand elle disparaît à l'est, elle préside au côté nord. Quand elle apparaît à l'ouest, elle préside à l'ouest ; quand elle disparaît à l'ouest, elle préside au côté sud.

Là où elle réside, si elle demeure longtemps, la contrée qui lui correspond est avantagée ; si elle passe vite la contrée qui lui correspond est infortunée. — Quand elle apparaît à l'ouest et rétrograde jusqu'à l'est, le royaume qui est à l'ouest franc est favorisé ; quand elle apparaît à l'est et va jusqu'à l'ouest, le royaume qui est à l'est franc est favorisé. — Quand elle apparaît, elle ne passe pas au

méridien ; si elle passe au méridien, l'empire change de gouvernement. Si elle est petite et branle à ses pointes, des guerres s'élèvent. — Quand elle commence par apparaître grande et devient ensuite petite, les soldats sont faibles ; quand elle apparaît petite et devient ensuite grande, les soldats sont forts. — Quand elle apparaît haute, à la guerre on a beaucoup de chance et peu d'infortune ; (quand elle apparaît) basse, on a peu de chance et beaucoup d'infortune.

Quand le Soleil se trouve au sud et que (la planète du) Métal (Vénus) est plus au sud, ou quand le Soleil se trouve au nord et que (la planète du) Métal (Vénus) est plus au nord, c'est ce qu'on appelle « l'avance » ; (alors) <sup>p.375</sup> les seigneurs et les rois ne sont pas tranquilles ; à la guerre, il est bon d'avancer et mauvais de se retirer. Quand le Soleil se trouve au sud et que (la planète du) Métal (Vénus) est plus au nord, ou quand le Soleil se trouve au nord et que (la planète du) Métal (Vénus) est plus au sud, c'est ce qu'on appelle « le retard » ; (alors) les seigneurs et les rois ont de l'affliction ; à la guerre, il est bon de se retirer et mauvais d'avancer.

Quand on fait la guerre, on prend modèle sur *T'ai-pe* (Vénus) ; si *T'ai-pe* (Vénus) marche vite, on marche vite ; si elle est lente, on marche lentement ; si elle darde ses rayons, on ose combattre ; si elle scintille et est impétueuse, on est impétueux ; si elle est ronde et calme, on est calme. Si on suit la direction qu'indiquent les rayons, on est heureux ; si on va en sens contraire, on est toujours malheureux. Quand elle apparaît, on fait sortir les soldats ; quand elle disparaît, on fait rentrer les soldats.

Quand elle a des rayons rouges, il y a combat ; quand elle a des rayons blancs, il a deuil. Quand elle est noire, ronde et darde des rayons, il y a affliction, il y a des événements qui concernent l'eau. Quand elle est verte, ronde et darde de petits rayons, il y a affliction, il y a des événements qui concernent le bois. Quand elle est jaune, ronde et a de doux rayons, il y a des événements qui concernent la terre, il y a une bonne moisson. — Quand trois jours après son apparition, elle redevient petite et disparaît et qu'après avoir disparu pendant trois

jours elle reparaît pleine, c'est ce qu'on appelle « faible » ; p.376 dans le royaume qui est au-dessous d'elle, il y a défaite d'armée et déroute de général. Quand, trois jours après sa disparition, elle reparaît petite, et qu'après avoir reparu pendant trois jours elle reparaît pleine, dans le royaume qui est au-dessous, des troupes plongées dans l'affliction ont des vivres, des armes et des cuirasses, ce qui engage les hommes à s'en servir ; quoique les soldats soient en grand nombre, le général est fait prisonnier. — Quand elle apparaît à l'ouest et manque à sa marche régulière, un royaume étranger est battu. Quand elle apparaît à l'est et manque à sa marche régulière, le royaume du Milieu est battu.

Pour ce qui est de son aspect, quand elle est grande, ronde, jaune et humide, on peut faire de bonnes affaires. Quand elle est ronde, grande et rouge, les soldats sont en abondance et ne combattent pas. — Quand *T'ai-pe* (Vénus) est blanche, elle ressemble à (l'étoile) *Lang* (294) ; quand elle est rouge, elle ressemble à (la mansion) *Sin* (295) ; quand elle est jaune, elle ressemble à l'épaule gauche de (la mansion) *Chen* (296) ; quand elle est verte, elle ressemble à l'épaule droite de (la mansion) *Chen* ; quand elle est noire, elle ressemble à la grande étoile (297) de (la mansion) *K'oei*.

Quand *T'ai-pe* (Vénus) est suivie des quatre autres planètes et que toutes cinq se rassemblent dans la même mansion, le royaume qui est au-dessous peut par les armes se faire suivre de tout l'empire. Quand (les planètes) demeurent réellement (dans cette mansion), (le royaume qui lui correspond) obtient l'empire ; quand p.377 ce n'est qu'une apparence, il ne l'obtient pas. La marche vaut mieux que la couleur ; la couleur vaut mieux que la place ; la place vaut mieux que l'absence de place ; la couleur vaut mieux que l'absence de couleur ; mais la marche vaut mieux que tout cela.

Quand, à son apparition, elle reste bas sur l'horizon (298), c'est fâcheux pour le royaume qui est au-dessous ; quand elle s'élève en allant vite et qu'avant la fin du jour elle a franchi le tiers du ciel, c'est fâcheux pour le royaume qui est à l'opposite. Quand, après s'être élevée, elle redescend, ou quand, après être descendue, elle s'élève de

nouveau, il y a révolte d'un général. — Si elle se rencontre avec la Lune, un général est couvert de honte. Si les éclats des planètes du Métal (Vénus) et du Bois (Jupiter) se rencontrent, au-dessous d'elles il y a combat ; s'ils ne se rencontrent pas, quoique les soldats aient été mis en campagne, ils n'en viennent pas aux mains ; si (les éclats) se rencontrent de manière à se détruire, dans la région correspondante, il y a une armée détruite. Quand elle apparaît du côté de l'ouest et qu'à six heures du soir elle apparaît au nord, les soldats du Nord sont puissants ; si elle apparaît au moment du repas du soir, c'est la petite faiblesse ; si elle apparaît à minuit, c'est la moyenne faiblesse ; si elle apparaît au chant du coq, c'est la grande faiblesse ; c'est là ce qu'on appelle l'écroulement du *yn* sur le *yang*. Quand elle est à l'est et qu'au point du jour elle apparaît au sud, les soldats du sud sont puissants ; si elle apparaît au chant du coq, c'est la petite faiblesse ; si elle apparaît à minuit, c'est la moyenne faiblesse ; si elle apparaît à six heures <sup>p.378</sup> du soir, c'est la grande faiblesse ; c'est là ce qu'on appelle l'écroulement du *yang* sur le *yn*.

Si *T'ai-pe* (Vénus) est cachée et qu'on fasse sortir les soldats, les soldats seront malheureux.

Quand elle apparaît au sud de *mao* (299), le sud triomphe du nord ; quand elle apparaît au nord de *mao*, le nord triomphe du sud ; quand elle est exactement dans *mao*, les royaumes orientaux sont avantagés. Quand elle apparaît au nord de *yeou*, le nord triomphe du sud ; quand elle apparaît au sud de *yeou*, le sud triomphe du nord ; quand elle est exactement dans *yeou*, les royaumes occidentaux sont vainqueurs.

Quand elle se heurte à une planète isolée, il y a petit combat ; (quand elle se heurte aux) quatre autres planètes, il y a grand combat. Si la planète qui se heurte à *T'ai-pe* (Vénus) apparaît au sud de celle-ci, les royaumes du sud sont battus ; si elle apparaît au nord de celle-ci, les royaumes du nord sont battus ; si elle va vite, c'est la guerre ; si elle n'avance pas, c'est la paix. — Quand (la planète *T'ai-pe*) est de couleur blanche et a cinq pointes, si elle apparaît le matin, il y a éclipse

de lune ; si elle apparaît le soir, il y a une Flèche céleste ou une Étoile-balai qui va se détacher contre le royaume correspondant.

Quand elle apparaît à l'est, c'est la vertu ; si l'on entreprend quelque chose, qu'on l'ait à gauche et qu'on aille à sa rencontre, ce sera favorable. Quand elle apparaît à l'ouest, c'est le châtement ; si l'on entreprend quelque chose, qu'on l'ait à droite et qu'on lui tourne le dos, p.379 ce sera favorable. Le contraire est funeste dans les deux cas.

Si l'éclat de *T'ai-pe* (Vénus) est visible comme une ombre, on sera vainqueur dans la bataille ; s'il est visible comme un objet en plein jour et qu'il soit au méridien (301), c'est ce qu'on appelle « l'éclat qui rivalise » (*tcheng-ming*) ; les royaumes puissants sont faibles ; les royaumes faibles sont puissants ; la souveraine est prospère.

(La mansion) *Kang* (302) est le Temple extérieur ; *T'ai-pe* (Vénus) en est le Temple ancestral.

*T'ai-pe* (Vénus) est le grand ministre ; son surnom est *Chang-kong* ; ses autres noms sont *Yn-sing*, *T'ai-tcheng* (grand régulateur), *Yng-sing*, *Koan-sing*, *Kong-sing*, *Ming-sing*, *Ta-choai*, *Ta-tsé*, *Tchong-sing*, *Ta-siang*, *T'ien-hao*, *Siu-sing*, *Yue-wei*, *Ta-se-ma-wei* : — Qu'on observe avec soin cela.

### (5. La planète Mercure)

On observe le Soleil aux syzygies de conjonction pour fixer la place de la planète *Tch'en* (Mercure). Elle est dite (correspondre au) nord et (à l'élément) Eau. C'est l'essence du *Yn* suprême (*t'ai yn*). Elle préside à l'hiver. Les jours (qui lui sont affectés) sont *jen* et *koei*. Quand on se trompe en châtant, la punition vient de la planète *Tch'en*. Suivant la mansion où elle se trouve, elle décide la destinée d'un État.

C'est elle qui détermine les quatre saisons : au second mois du printemps, à l'équinoxe du printemps, elle p.380 apparaît le soir en contiguïté (303) avec les mansions *K'oei*, *Leou* et *Wei*, et les cinq mansions qui sont à l'est de celles-ci, et elle correspond au pays de *Ts'i* ; au second mois de l'été, au solstice d'été, elle apparaît le soir en

contiguïté avec (les mansions) *Tong-tsing*, *Yu-koei* et *Lieou*, et les sept mansions à l'est de celles-ci, et elle correspond au pays de *Tch'ou* ; au second mois de l'automne, à l'équinoxe d'automne, elle apparaît le soir en contiguïté avec (les mansions) *Kio*, *K'ang*, *Ti* et *Fang*, et les quatre mansions à l'est de celles-ci et elle correspond au pays de *Han* ; au second mois de l'hiver, au solstice d'hiver, elle apparaît le matin en contiguïté du côté de l'est avec (les mansions) *Wei*, *Ki*, *Teou* et *K'ien-nieou* et va en leur compagnie vers l'ouest ; elle correspond au royaume du Milieu. — Les époques de ses apparitions et de ses disparitions sont toujours (les heures) *tch'en*, *siu*, *tch'eu* et *wei*.

Si elle est matinale, elle produit une éclipse de Soleil ; le soir, une Étoile-balai ou une Flèche céleste. — Si, dans la saison où elle doit être visible, elle n'est pas visible et manque, on poursuit des soldats au dehors et on ne combat pas ; si c'est à une seule saison qu'elle n'apparaît pas, cette saison n'a pas d'harmonie ; si c'est aux quatre saisons qu'elle n'apparaît pas, l'empire souffre d'une grande famine. Lorsqu'elle apparaît au moment où elle doit être visible, si sa couleur est blanche, il y a sécheresse ; si elle est jaune, les cinq céréales mûrissent ; si elle est rouge, il y a guerre ; si elle est noire, il y a de l'eau. Quand elle apparaît du côté de l'est, grande <sup>p.381</sup> et blanche, il y a guerre au dehors et débandade ; quand elle reste du côté de l'est et qu'elle est rouge, le royaume du Milieu est victorieux ; quand elle est à l'ouest et qu'elle est rouge, un royaume étranger remporte l'avantage ; quand il n'y a pas de guerre au dehors et qu'elle est rouge, la guerre s'élève.

Quand elle apparaît en compagnie de *T'ai-pe* (Vénus) du côté de l'est, qu'elles sont toutes deux rouges et dardent leurs rayons, les royaumes étrangers sont fort battus et le royaume du Milieu est vainqueur. Quand elle apparaît en compagnie de *T'ai-pe* (Vénus) du côté de l'ouest, qu'elles sont toutes deux rouges et dardent leurs rayons, les royaumes étrangers remportent l'avantage. — Quand les cinq planètes, étant réparties dans le ciel, se rassemblent du côté de l'est, le royaume du Milieu remporte l'avantage ; quand elles se rassemblent du côté de l'ouest, ceux des royaumes étrangers qui en

profitent remportent l'avantage. Quand les quatre autres planètes accompagnent la planète *Tch'en* (Mercure) et que toutes cinq se réunissent dans une seule mansion, le royaume qui correspond à cette mansion peut attirer à lui tout l'empire par la loi. — Quand la planète *Tch'en* (Mercure) n'apparaît pas, *T'ai-pe* (Vénus) est l'hôte ; quand elle apparaît, *T'ai-pe* (Vénus) est le maître de maison. — Si elle apparaît, mais qu'elle et *T'ai-pe* (Vénus) ne s'accompagnent pas l'une l'autre, dans la région correspondante, quoiqu'il y ait des armées, elles ne combattent pas. Si elle apparaît du côté de l'est et que *T'ai-pe* (Vénus) apparaisse du côté de l'ouest ou si elle apparaît du côté de l'ouest et que *T'ai-pe* (Vénus) apparaisse du côté de l'est, il y a désaccord, et, dans la région correspondante, quoiqu'il y ait des armées, elles ne combattent pas.

p.382 Quand elle apparaît à contre-temps, s'il devait faire froid, il fait au contraire tempéré, et s'il devait faire tempéré, il fait au contraire froid. Quand elle devrait apparaître et qu'elle n'apparaît pas, c'est ce qu'on appelle « soldats attaqués » ; de grandes guerres s'élèvent. — Quand elle entre dans *T'ai-pe* (Vénus), si elle apparaît au-dessus d'elle, il y a armée défaite et général tué ; une armée étrangère est victorieuse ; si elle apparaît au-dessous d'elle, l'étranger perd son territoire. Si la planète *Tch'en* (Mercure) vient heurter *T'ai-pe* (Vénus) et que *T'ai-pe* (Vénus) ne se retire pas, un général meurt. Si, en ligne droite par rapport à (l'astérisme) *K'i* (304), elle apparaît au-dessus de lui, il y a armée défaite, général, tué et l'étranger est vainqueur ; si elle apparaît au-dessous de lui, l'étranger perd son territoire. On considère les indications données par (l'astérisme) *K'i* pour déterminer quelle armée sera défaite. — Quand elle tourne autour de *T'ai-pe* (Vénus) et semble l'attaquer, il y a grande bataille et l'étranger est vainqueur. Si *Mien* (Mercure) dépasse *T'ai-pe* (Vénus) et que l'intervalle (entre ces deux passages) puisse livrer passage à une épée, il y a une petite bataille et l'étranger est vainqueur. Si *Mien* (Mercure) reste en avant de *T'ai-pe* (Vénus), l'armée est licenciée ; si elle apparaît à gauche de *T'ai-pe* (Vénus), il y a une petite bataille ; si elle frotte *T'ai-pe* (Vénus), il y

a une bataille de plusieurs myriades d'hommes ; le souverain des hommes et les officiers meurent ; si elle apparaît à droite de *T'ai-pe* (Vénus) et qu'elle en soit distante de trois pieds, l'armée se trouve dans une situation critique et est obligée de combattre. — Si elle est verte et darde ses rayons, les soldats sont dans <sup>p.383</sup> l'affliction ; si elle noire et darde ses rayons, il y a de l'eau ; si elle est rouge, c'est la fin pour des soldats épuisés de leur marche.

*Mien* (305) (Mercure) a sept noms, à savoir : *Siao-tcheng* (Petit Régulateur), la planète *Tch'en*, *T'ien-tch'an* (le Cannellier céleste), la planète *Ngan-tcheou* (Qui met le calme dans l'évolution), *Si-choang* (Fine Clarté), la planète *Neng* (Qui est puissante), la planète *Keou* (En forme de croc).

Si elle est de couleur jaune et qu'elle soit petite et si, dès son apparition, elle change de place, la politesse de l'empire se transformera et ne sera pas bonne.

(Pour ce qui est de) *Mien* (Mercure) par rapport aux cinq couleurs, (voici ce qui arrive) : si elle est verte et ronde, c'est l'affliction ; si elle est blanche et ronde, c'est deuil ; si elle est rouge et ronde, le centre (de l'empire) n'est pas tranquille ; si elle est noire et ronde, c'est propice ; si elle est rouge avec des rayons, des rebelles attaquent nos murs ; si elle est jaune avec des rayons il y a contestation au sujet d'un territoire ; si elle est blanche avec des rayons, on entend le son des cris et des lamentations.

Quand elle apparaît du côté de l'est, elle parcourt quatre mansions en quarante-huit jours ; le nombre qui lui est fixé est de vingt jours pendant lesquels elle rétrograde, puis disparaît du côté de l'est. Quand elle apparaît du côté de l'ouest, elle parcourt quatre mansions en quarante-huit jours ; le nombre qui lui est fixé est de vingt jours pendant lesquels elle rétrograde, puis disparaît du côté de l'ouest.

En une seule époque elle atteint (les mansions), *Kio*, *Yng-che*, *Pi*, *Ki* et *Lieou*. Quand elle apparaît entre *Fang* et *Sin*, il y a un tremblement de terre :

p.384 Pour ce qui est de la couleur de la planète *Tch'en* (Mercure) : au printemps elle est verte et jaune ; en été elle est rouge et blanche ; en automne elle est verte et blanche ; alors la moisson mûrit ; en hiver elle est jaune et ne brille pas. Si elle change ses couleurs, la saison n'est pas prospère.

Si, au printemps, elle est invisible, il y a grand vent et l'automne n'aura pas de récoltes ; si, en été, elle est invisible, il y a soixante jours de sécheresse et éclipse de Lune ; si, en automne, elle est invisible, il y a guerre et au printemps rien ne poussera ; si, en hiver elle est invisible, il fait sombre et pleut pendant soixante jours ; les (habitants des) villes sont vagabonds ; en été, rien ne grandira.

(La mansion) *Ts'i-sing* est le Fonctionnaire (*Yuen-koan*) ; la planète *Tch'en* (Mercure) en est le temple ancestral (*Miao*). — C'est la planète des (barbares) *Man* et *I*.

### (III. Correspondance des mansions avec certaines régions terrestres)

*Kio*, *K'ang* et *Ti* correspondent à *Yen tcheou* ; *Fang* et *Sin*, à *Yu tcheou* ; *Wei* et *Ki*, à *Yeou tcheou* ; *Teou*, au *Kiang* et au *Hou* ; *K'ien-nieou* et *Ou-niu*, à *Yang tcheou* ; *Hiu* et *Wei*, à *Ts'ing tcheou* ; *Yng-che* et *Tong-pi*, à *Ping tcheou* ; *K'oei*, *Leou* et *Wei*, à *Siu tcheou* ; *Mao* et *Pi*, à *Ki tcheou* ; *Tsoei-hoei* et *Chen*, à *I tcheou* ; *Tong-tsing* et *Yu-koei*, à *Yong tcheou* ; *Lieou*, *Ts'i-sing* et *Tchang*, à *San-ho* ; *I* et *Tchen*, à *King tcheou* (306).

### (IV. Pronostics tirés du soleil)

p.385 Quand deux armées sont en présence, le Soleil a un halo. Si le halo est moyen, les forces sont égales ; s'il est épais, long et grand, il y a victoire ; s'il est mince, court et petit, on n'est pas vainqueur. Quand il a une double enveloppe, c'est une grande défaite ; quand il n'a pas

d'enveloppe, c'est l'harmonie ; s'il tourne le dos (au Soleil), il n'y a pas d'harmonie et c'est la division ; s'il est à quelque distance (du Soleil) en ligne droite, il y a quelqu'un qui s'arroge le pouvoir ; le pouvoir est donné à un marquis ou à un roi. Le halo indicateur semble dire mort d'un général. S'il est supporté et comme mis sur la tête (du Soleil), il y a joie. Si le cercle est au centre, le centre est vainqueur ; (si le cercle est) au dehors, le dehors est vainqueur. S'il est vert au dehors et rouge au centre, il y a séparation par l'harmonie ; s'il est rouge au dehors et vert au dedans, il y a séparation par la haine. — Si le halo vaporeux vient en avance et s'en va en retard, cela préside à une victoire de l'armée ; s'il vient en avance et s'en va en avance, il y a d'abord avantage et ensuite souffrance ; s'il vient en retard et s'en va en retard, il y a d'abord souffrance et ensuite avantage ; s'il vient en retard et s'en va en avance, il y a souffrance d'abord et ensuite ; cela préside à la non-victoire de l'armée. — S'il apparaît et s'en va et que son émission soit prompte, quoiqu'on soit victorieux on n'a pas de gloire ; s'il est visible une demi-journée ou plus, la gloire est grande. — (Si le halo est) une vapeur blanche ayant une forme courbe et petite, et pointue en haut et en bas, quand cela se présente, <sup>p.386</sup> (dans la région qui est) au-dessous, il y a grande effusion de sang. — Le halo du Soleil détermine la victoire au plus tôt dans un délai de trente jours, au plus tard dans un délai de soixante jours. — (Quand le halo) est absorbé, il y a absorption de ce qui n'est pas avantageux ; quand il renaît, il y a production de ce qui est avantageux ; l'absorption étant de plus en plus complète, c'est la dignité de souverain. — On tient compte de l'endroit où se tient (le halo), de la mansion où est le soleil et on y ajoute l'époque indiquée par le soleil pour fixer la destinée du royaume correspondant.

#### (V. Pronostics tirés de la lune)

Quand la Lune suit la route du milieu, il y a calme et tranquillité, harmonie et paix. Quand elle est dans la chambre *yn*, il y a beaucoup d'eau et d'événements relatifs au principe *yn*. Quand elle est à trois pieds au nord extérieurement, c'est-à-dire à trois pieds au nord de

l'étoile *yn*, (elle est dans la région du) *yn* suprême ; il y a de grandes eaux et des guerres. Quand (la Lune est dans) la chambre *yang*, il y a famine et dévergondage. Quand elle est avec l'étoile *yang*, il y a beaucoup de cruautés et d'emprisonnements. Quand elle est dans la région du *yang* suprême, il y a grande sécheresse et deuil (307).

p.387 Quand (la Lune) passe par (la mansion) *Kio* et *T'ien-men* (la Porte céleste) (308), si c'est le dixième mois, (les eaux seront lâchées) le quatrième mois (de l'année suivante) ; si c'est le onzième mois, (les eaux seront lâchées) le cinquième mois ; si c'est le douzième mois, les eaux seront lâchées le sixième mois.

Si (la Lune) se rapproche de trois pieds ou s'éloigne de cinq pieds, elle se révolte contre les Quatre soutiens (309) ; les ministres soutiens de l'État seront alors mis à mort. — Si (la Lune) passe par le *Nan-ho* (Fleuve méridional) ou le *Pei-ho* (310), (Fleuve septentrional), suivant les explications du *yn* et du *yang*, il y aura sécheresse ou humidité, guerre ou deuil (311).

Quand il y a éclipse de Lune, si c'est la planète de l'année (Jupiter) (qui est la cause de l'éclipse), le pays p.388 qui correspond à la mansion où elle se trouve est affamé et semble perdu ; si c'est (la planète) *Yong-ho* (Mars), il y a des troubles ; si c'est la planète *Tchen* (Saturne), les inférieurs se révoltent contre leurs supérieurs ; si c'est (la planète) *T'ai-pe* (Vénus), un royaume puissant est vaincu dans la bataille ; si c'est la planète *Tch'en* (Mercure), il y a des troubles suscités par des femmes. Si (la Lune) est éclipsée par *Ta-kio*, (la Grande Corne) (312), celui qui préside aux destinées le redoute ; (si elle est éclipsée par la mansion) *Sin* (313), alors il y a des troubles de brigands à l'intérieur ; (si elle est éclipsée par) les diverses autres étoiles ; le territoire qui correspond à la mansion (où l'éclipse se produit) est affligé. — Pour ce qui est des éclipses de Lune, la période (qui règle leur apparition) est, à partir du jour initial : six fois cinq mois, cinq fois six mois, de nouveau six fois cinq mois, une fois six mois, et cinq fois cinq mois, soit en tout (314) cent treize mois au bout desquels la période recommence. Ainsi (315) il y a une règle constante pour les éclipses de p.389 Lune.

Quant aux éclipses de Soleil, elles ne sont pas de bon présage. — (Quand l'éclipse se produit aux jours) *kia* et *i*, cela concerne les régions extérieures aux quatre mers ; on ne tire pas de pronostic du Soleil ni de la Lune ; aux jours *ping* et *ting*, cela concerne les régions du *Kiang* et du *Hoai*, la mer et (la montagne) *Tai* ; aux jours *ou* et *ki*, cela concerne la région du centre, le (*Hoang-*)*ho* et la rivière *Tsi* ; aux jours *keng* et *sin* cela concerne la région qui s'étend vers l'ouest à partir de la montagne *Hoa* ; aux jours *jen* et *koei*, cela concerne la région qui s'étend vers le nord à partir de la montagne *Heng*. — Les éclipses de Soleil concernent le souverain du royaume ; dans les éclipses de Lune, ce sont les généraux et les conseillers qui sont atteints.

#### (VI. De divers corps célestes [\(316\)](#))

L'étoile *Kouo-hoang* (l'étoile du Souverain du royaume) est grande et rouge ; sa forme ressemble à celle de l'étoile du pôle austral [\(317\)](#) ; là où elle apparaît, le royaume qui est au-dessous lève des soldats ; mais, quoique ces soldats soient puissants, quand ils attaqueront ils n'auront pas l'avantage. — L'étoile *Tchao-ming* (Brillant éclat) est grande et blanche ; elle n'a pas de rayons ; elle est <sup>p.390</sup> tantôt haut et tantôt bas ; le royaume où elle apparaît lève des soldats et subit beaucoup de changements.

L'étoile *Ou-ts'an* (l'étoile des Cinq brigands ?) apparaît à l'est franc ; la région qui lui correspond est l'est ; la forme de cette étoile ressemble à celle de la planète *Tch'en* (Mercure) ; elle est distante de la terre de six *tchang* environ ; elle est grande. — L'étoile *Tsei* (Voleur) apparaît au sud franc ; la région qui lui correspond est le sud ; cette étoile est distante de la terre d'environ six *tchang* ; elle est grande et rouge ; elle remue souvent et a de l'éclat. — L'étoile *Se-wei* (Préposé aux dangers) [\(318\)](#) apparaît à l'ouest franc ; la région qui lui correspond est l'ouest ; cette étoile est distante de la terre d'environ six *tchang* ; elle est grande et blanche ; elle ressemble à *T'ai-pe* (Vénus). — L'étoile *Yu-han* [\(319\)](#) apparaît au nord franc ; la région qui lui correspond est le nord ; cette étoile est distante de la terre d'environ six *tchang* ; elle est grande et

rouge ; elle remue souvent ; en l'examinant, on voit qu'elle est verte au centre. — Telles sont les étoiles des quatre régions (320) ; là où elles apparaissent, si elles apparaissent au côté qui n'est pas le leur, dans le pays situé au-dessous il y a guerre ; à l'attaque on n'a pas l'avantage.

L'étoile *Se-tchen* (l'étoile des Quatre dominations) a pour lieux d'apparition les quatre angles (321) ; elle est <sup>p.391</sup> distante de la terre d'environ quatre *tchang*. — L'étoile *Ti-wei hien-koang* (Éclat universel des points cardinaux de la terre) apparaît aussi aux quatre angles ; elle est distante de la terre d'environ trois *tchang* ; si la Lune paraît d'abord, là où elle est visible, la région qui est au-dessous est troublée ; ceux qui sont dans le trouble se perdent ; ceux qui possèdent la vertu prospèrent. — L'étoile *Tchou* (Flambeau) a une forme comme celle de *T'ai-pe* (Vénus) ; quand elle est apparue, elle ne marche pas ; elle se montre, puis s'éteint ; dans les lieux qu'elle illumine, les villes sont troublées.

Ce qui est comme une étoile sans être une étoile ; ce qui est comme une vapeur sans être une vapeur, le nom en est *Koei-che* ; quand *Koei-che* apparaît, il y a certainement des gens qui font leur soumission au royaume.

Les étoiles sont l'émanation dispersée du métal ; leur origine s'appelle le feu ; quand les étoiles sont nombreuses, le royaume est heureux ; quand elles sont en petit nombre, il est malheureux. — La voie lactée est aussi l'émanation dispersée du métal ; son origine s'appelle l'eau. Quand les étoiles de la voie lactée sont nombreuses, il y a beaucoup d'eau ; quand elles sont en petit nombre, il y a sécheresse. Telle est la grande règle qui les concerne.

# *T'ien-kou* (le Tambour céleste) a le son du tonnerre, mais n'est pas le tonnerre ; le son est dans la terre et descend jusqu'à la terre ; là où il va, dans la région qui est au-dessous, les soldats sont mis en campagne. — *T'ien-keou* (le Chien céleste) a une forme comme celle d'une grande étoile filante ; elle rend un son ; quand elle descend et s'arrête à la terre, elle ressemble à ce que <sup>p.392</sup> fait tomber un chien et à un feu brûlant ; quand on la regarde de loin, elle est comme l'éclat du

feu ; enflammée, elle fait irruption dans le ciel ; sa partie inférieure est ronde et ressemble à la surface d'un champ de plusieurs *k'ing* ; la partie pointue supérieure a une couleur jaune ; à mille *li* de là, il y a une armée défaite et un général tué. — L'étoile *Ho-to* a la forme d'un feu brûlant ; elle est jaune et blanche ; elle s'élève de terre et monte ; en bas, elle est grande ; en haut, elle est pointue ; quand elle apparaît, sans avoir semé on moissonne ; s'il n'y a pas de travaux importants relatifs à la terre, il y aura certainement quelque chose de grandement nuisible. — L'Étendard de *Tch'e-yeou* ressemble à une comète, mais est courbe en arrière ; il figure un étendard ; quand il apparaît, celui qui règne soumet et punit les quatre côtés (du monde). — *Siun-che* apparaît à côté de *Pei-leou* (la Grande-Ourse) ; sa forme est celle d'un faisan mâle ; quand elle est irritée, elle est verte et noire ; elle figure une tortue tapie. — # *Wang-che* (la Flèche courbée) ressemble à une grande étoile filante ; elle marche en serpentant et elle est d'un noir verdâtre ; si on la regarde de loin il semble qu'elle ait comme des poils ou des plumes. — *Tch'ang-keng* est comme une pièce de toile qui serait appliquée sur le ciel ; quand ce météore apparaît, la guerre s'élève.

Des étoiles tombent et arrivent à terre ; ce sont alors des pierres ; dans la région comprise entre le (*Hoang*)-*ho* et (la rivière) *Tsi*, il y a parfois des étoiles qui tombent.

Quand le ciel est serein, alors apparaît l'Étoile resplendissante (*King sing*) ; l'Étoile resplendissante est l'étoile de la vertu ; sa forme n'est pas constante ; elle apparaît toujours dans le royaume qui est doué de sagesse (322).

## (VII. Des nuées et des vapeurs)

p.393 Pour ce qui est en général de l'observation des nuées et des vapeurs, si on lève la tête pour les observer, elles sont à trois ou quatre cents *li* ; si on les observe à l'horizon, au-dessus des mûriers et des ormeaux, elles sont à plus de deux mille *li* ; si on monte sur une hauteur pour les observer, celles qui se rattachent par en bas à la terre

sont à trois mille *li*. — Parmi les nuées et les vapeurs, celles qui ont sur elles un animal sont les plus importantes.

A partir de (la montagne) *Hoa* (323) dans la direction du sud, les vapeurs sont noires en bas et rouges en haut ; dans la région de (la montagne) *Song-kao* (324) et des *San-ho* (325), les vapeurs sont franchement rouges ; à partir de la montagne *Heng* (326) dans la direction du nord, les vapeurs sont noires en bas et vertes en haut ; dans la région du *P'ouo(-hai)*, du *Kie(-che)*, de la mer et de la montagne *Tai*, les vapeurs sont toutes noires ; dans la région du *Kiang* et du *Hoai*, les vapeurs sont toutes blanches.

Les vapeurs relatives aux condamnés aux travaux forcés sont blanches. Les vapeurs relatives aux grands travaux concernant la terre sont jaunes. Les vapeurs relatives aux chars sont tantôt haut, tantôt bas, et vont sans cesse se rassemblant. Les vapeurs relatives aux cavaliers sont <sup>p.394</sup> abaissées et étendues. Les vapeurs relatives aux soldats se mettent en boule.

Si elles sont basses par devant et hautes par derrière, il y a maladie ; si elles sont carrées et hautes par devant, pointues et basses par derrière, il y a mécontentement.

Les vapeurs qui sont uniformes ont une marche lente. Celles qui sont hautes par devant et basses par derrière reviennent sans s'arrêter. — Si deux vapeurs se rencontrent, celle qui est basse triomphe de celle qui est haute ; celle qui est pointue triomphe de celle qui est carrée.

Quand une vapeur arrive basse et suit les ornières des chars (327), elle se retire avant plus de trois ou quatre jours ; elle est visible à quatre ou cinq *li*. Quand une vapeur arrive élevée de sept à huit pieds, elle se retire avant qu'il y ait plus de cinq ou six jours ; elle est visible d'une dizaine à une vingtaine de *li*. Si une vapeur arrive élevée d'un *tchang* environ ou de deux *tchang*, elle se retire avant plus de trente ou quarante jours ; elle est visible à cinquante ou soixante *li*.

Quand les petites nuées sont claires et blanches, le général est brave, mais ses soldats sont lâches. Quand elles ont une grande racine

et que, par devant, elles s'effilent au loin, il faut combattre. Quand elles sont vertes et blanches, et pendantes par devant, on est vainqueur dans la bataille. Quand elles sont rouges par devant et qu'elles montent, on n'est pas vainqueur dans la bataille.

La nuée *Tch'en* est comme un mur debout ; la nuée *Tch'ou* (Navette) ressemble à la navette (d'un tisserand). — La nuée *Tchou* (Ensouple) forme un arc de cercle et est pointue aux deux extrémités. La nuée *Cho*, qui est <sup>p.395</sup> comme une corde, remplit tout le ciel quand elle se trouve en avant, ou la moitié du ciel quand elle n'apparaît qu'à moitié. (La nuée) *I* ressemble aux étendards des portes du palais ; de même, la nuée *Keou* est recourbée.

A l'apparition de toutes ces diverses nuées, on tire l'augure en tenant compte de leur conformité aux cinq couleurs et on s'empare en récompense de ce qui est mystérieux. — Quand leur apparition émeut les hommes, il y a lieu à pronostic ; les soldats ne manqueront pas de se lever ; ils en viendront aux mains avec ceux qui sont droit devant eux. — Ce qu'observe le roi au premier jour du mois, c'est exclusivement ce qui est à côté du soleil ; les nuées à côté du soleil symbolisent le souverain.

Pour toutes les nuées, l'augure est tiré de leur forme ; ainsi les vapeurs qui concernent les barbares du nord sont comme des troupes d'animaux domestiques et comme des tentes ; les vapeurs qui concernent les barbares du sud ressemblent à des barques et à des oriflammes. — Dans les lieux où il y a de grandes eaux, dans les champs de bataille où il y a défaite d'armée, dans les régions où il y a destruction de royaume, au-dessous il y a de l'argent accumulé. Au-dessus de l'or et des objets précieux, il y a toujours des vapeurs ; on ne peut pas se dispenser de les examiner.

Au bord de la mer, les mirages figurent des tours et des terrasses. Dans les plaines, les vapeurs forment des palais et des portails.

D'ailleurs les nuées et les vapeurs figurent, chacune dans ce qui leur correspond, ce qui s'accumule de montagnes et de cours d'eau,

d'hommes de valeur et d'hommes du peuple. C'est pourquoi ceux qui observent la prospérité et la décadence, quand ils entrent dans un <sup>p.396</sup> royaume ou une ville, considèrent la bonne administration du territoire et des champs cultivés ; l'état florissant des remparts, des habitations et des portes ; ensuite ils vont jusqu'à (considérer) les chars, les vêtements, les animaux et les productions ; si il y a essentiellement réalité et prospérité, c'est de bon présage ; (s'il y a essentiellement) vide et décadence, c'est néfaste.

Ce qui est comme une fumée sans être une fumée, ce qui est comme une nuée sans être une nuée, ce qui est très élégant et très embrouillé, ce qui est solitaire et à part et s'enchevêtre tortueusement, c'est ce qu'on appelle la nuée favorable (*k'ing yun*). Quand la nuée favorable apparaît, c'est une vapeur de joie. — Ce qui est comme un brouillard sans être un brouillard, ce qui ne rend pas humides les vêtements et les coiffures.. quand cela apparaît, alors dans le territoire correspondant on revêt les cuirasses et on s'empresse [\(328\)](#). — Dans le ciel lorsque se produisent les tonnerres et les éclairs, les arcs-en-ciel, les éclats de la foudre et les lueurs nocturnes, ce sont là des mouvements de la vapeur du (principe) *yang* ; au printemps et en été, (le principe *yang*) se donne carrière ; en automne et en hiver, il se cache. C'est pourquoi les observateurs ne peuvent pas ne pas y veiller. — Quand le ciel s'ouvre et montre les objets qui y sont suspendus, quand la terre tremble et se fend, quand les montagnes s'éboulent et se déplacent, lorsque les cours d'eau sont bouchés et que leurs vallées se comblent, lorsque les eaux sont troublées, que les marais se dessèchent et que la terre s'étend, on voit là des présages. — Pour ce qui concerne les remparts de la ville et ceux des faubourgs, les portes grandes et <sup>p.397</sup> petites, les portes intérieures et les poteaux des portes, les arbres morts [\(329\)](#), les palais, les temples ancestraux, les demeures princières et les palais, les habitations des hommes de valeur et des gens du peuple, les rumeurs et les mœurs populaires, les chars et les vêtements, (pour être renseigné sur tout cela), on observe ce que le peuple boit et mange ; pour ce qui concerne les cinq céréales, les herbes et les arbres, on observe à quoi

cela se rattache ; pour ce qui concerne les greniers, les magasins, les écuries, les lieux de dépôt, les chemins dans les quatre directions de l'espace, les six sortes d'animaux domestiques, les êtres ailés et les quadrupèdes, ce qui s'en va et ce qui se produit parmi les êtres soumis à l'enfantement, les poissons, les tortues, les oiseaux et les rats, on observe où ils se trouvent. — Les démons se lamentent et semblent appeler ; les hommes qui les rencontrent sont saisis de terreur. Ce sont là des paroles fausses, en vérité.

### (VIII. De divers pronostics relatifs à la moisson)

Toutes les fois qu'on observe pour savoir si la moisson sera bonne ou mauvaise, on observe avec soin le commencement de l'année. — Le commencement de l'année peut être le jour du solstice d'hiver ; (alors) l'influence productive pour la première fois se manifeste ; le lendemain du (sacrifice) *la*, les hommes se rassemblent en une réunion de fin d'année pour boire et pour manger ; l'influence du (principe) *yang* est délivrée ; c'est pourquoi on appelle (cette époque) le début de l'année. — Le matin du premier jour du premier mois <sup>p.398</sup> est le commencement de l'année pour les rois. Le jour du premier printemps est la fin des quatre saisons (de l'année précédente) et le commencement (des quatre saisons de l'année nouvelle). Le jour qui est le principe des quatre commencements (330) est celui qu'on observe.

Or, sous les *Han*, *Wei Sien* combina le lendemain du sacrifice *la* et le premier jour du premier mois pour déterminer les huit vents : si le vent vient du côté sud, il y a grande sécheresse ; — s'il vient du sud-ouest, il y a petite sécheresse ; — s'il vient de l'ouest, il y a guerre ; — s'il vient du nord-ouest, les haricots des *Jong* arrivent à maturité ; il y a une petite pluie ; on s'empresse de s'armer ; — s'il vient du nord, il y a une moisson moyenne ; — s'il vient du nord-est, il y a une moisson supérieure ; — s'il vient de l'est, il y a de grandes eaux ; — s'il vient du sud-est, le peuple est atteint de maladies épidémiques et la moisson est mauvaise. — Ainsi, pour ce qui est des huit vents, si l'on compare chacun d'eux avec celui qui lui est opposé, celui (des deux vents ainsi

considérés) qui se trouve être effectivement en plus grande quantité est vainqueur ; beaucoup l'emporte sur peu ; durable l'emporte sur précipité ; rapide l'emporte sur lent.

(Si le vent souffle) depuis le point du jour jusqu'au premier repas, il y aura du blé ; (s'il souffle) depuis le premier repas jusqu'au soleil d'après midi, il y aura du millet à panicules ; (s'il souffle) depuis après midi jusqu'au repas (entre trois et cinq heures), il y aura du millet ; (s'il souffle), depuis le repas (entre trois et cinq heures) jusqu'au repas du soir, il y aura des haricots ;<sup>p.399</sup> (s'il souffle) depuis le repas du soir jusqu'au coucher du soleil, il y aura du chanvre. — Si pendant ce jour tout entier il y a de la pluie, des nuages, du vent et du soleil, en ce temps (on sème) profondément et on aura beaucoup de grain. S'il n'y a pas de nuages et qu'il y ait du vent et du soleil, en ce temps (on sème) peu profondément et on aura beaucoup de grain. S'il y a des nuages et du vent et qu'il n'y ait pas de soleil, en ce temps (on sème) profondément et on aura peu de grain. S'il y a du soleil et qu'il n'y ait pas de nuages, s'il n'y a pas de vent, en ce temps les semailles sont perdues ; (si l'absence de vent dure) le temps d'un repas, il y a petite perte ; (si l'absence de vent dure) le temps qu'il faut pour cuire cinq *leou* de riz, il y a grande perte ; si le vent s'élève de nouveau et qu'il y ait des nuages, les semailles lèvent de nouveau. — Chacun, en ce temps, tire les augures au moyen de la couleur des nuages afin de planter ce qui convient. Quand (en ce jour) la pluie et la neige sont glaciales, la moisson sera mauvaise.

Quand ce jour est clair, on écoute le son rendu par la population de la capitale. Si ce son est (la note) *kong*, alors la récolte sera bonne et c'est de bon augure ; (si c'est la note) *chang*, il y aura guerre ; (si c'est la note) *tche*, il y aura sécheresse ; (si c'est la note) *yu*, il y aura humidité ; (si c'est la note) *kio*, la récolte sera mauvaise.

On peut aussi compter à partir du premier jour du premier mois les jours de pluie consécutifs : en moyenne, il y aura un *cheng* de nourriture par jour (de pluie) ; on va jusqu'à sept *cheng*, ce qui est l'extrême limite ; au-delà, il n'y a pas de pronostic à tirer.

p.400 On compte jusqu'au douzième jour ; chaque jour présage pour le mois qui lui correspond (331) l'humidité ou la sécheresse. — Telle est la règle de la divination pour un espace de mille *li* tout autour de la ville.

Ceux qui tirent les augures pour tout l'empire vont jusqu'à la fin du premier mois. Les diverses mansions que traverse la Lune servent à augurer pour le royaume correspondant ce qui concerne le soleil, le vent et la pluie.

Cependant il faut (aussi) observer la situation de *T'ai-soei* ; si elle est dans le Métal, il y a fertilité ; si elle est dans l'Eau, il y ruine ; si elle est dans le Bois, il y a famine ; si elle est dans le Feu, il y a sécheresse, Telle est la règle essentielle à ce sujet.

Si, au premier jour *kia* du premier mois, le vent vient de l'est, cela est bon pour les vers à soie ; si le vent vient de l'ouest et qu'au point du jour il y ait des nuages jaunes, cela est mauvais.

Le solstice d'hiver est (le jour) le plus court. On suspend de la terre et du charbon (332) ; quand le charbon l'emporte, quand les cerfs perdent leurs cornes, quand les tiges des orchidées apparaissent, quand les sources tressaillent, ce sont des moyens de connaître approximativement que le jour (du solstice d'hiver) est arrivé. Mais le témoignage le plus important et le plus précis est l'ombre du gnomon.

p.401 Là où se trouve la planète de l'année (Jupiter), les cinq sortes de céréales prospèrent. Le lieu situé en face est en opposition avec l'année et souffre donc de calamités.

### (IX. Réflexions de l'historien)

Le duc grand astrologue dit : Dès le moment où le peuple, pour la première fois, exista, y eut-il jamais un moment où, de génération en génération, les souverains n'observèrent pas le soleil et la lune, les planètes et les étoiles ? Puis, au temps des cinq empereurs et des trois dynasties, on continua (ces observations) et on les rendit claires ; au dedans, il y eut ceux qui revêtent le bonnet et la ceinture (333) ; au

dehors, (les barbares) *I* et *Ti*. On divisa le royaume du Milieu en douze provinces, Levant la tête, on contempla les figures qui sont dans le ciel ; baissant la tête, on détermina les formes qui sont sur la terre (334). Dans le ciel, il y a le soleil et la lune ; sur la terre, il y a le *yn* et le *yang*. Dans le ciel, il y a les cinq planètes ; sur la terre, il y a les cinq éléments. Dans le ciel, il y a les diverses mansions ; sur la terre il y a les territoires des provinces. Les trois luminaires sont l'essence du *yn* et du *yang* ; leur émanation est primitivement dans la terre. Or les sages systématisèrent tout cela.

Avant (les rois) *Yeou* (781-771 av. J.-C.) et *Li* (?-828 av. J.-C.), c'est la haute antiquité. Les changements célestes qui apparurent sont tous (notés) différemment par les (astrologues d')État et sont dénués (de certitude). Quant aux particuliers qui tirèrent des augures de <sup>p.402</sup> prodiges afin de se conformer à ce qu'exigeait l'époque, dans leurs écrits, leurs tables et leurs registres les pronostics heureux et malheureux ne sont pas réguliers. C'est pourquoi, lorsque *K'ong-tse* expliqua les six livres canoniques, il rappela les choses extraordinaires, mais l'explication n'en fut pas écrite (par lui) ; pour ce qui est des décrets de la Providence, il ne les transmet pas. (En effet,) si on transmet cela aux hommes qui peuvent le comprendre, ils n'attendent pas qu'on le leur ait dit (pour l'avoir compris) ; si on le dit aux hommes qui en sont indignes, quelques explications qu'on leur donne, on ne le leur fera pas comprendre.

Autrefois, voici qui furent ceux qui transmirent les nombres du ciel. Avant (l'empereur) *Kao-sin*, il y eut *Tchong* et *Li* (335) ; au temps de *T'ang* (*Yao*) et de *Yu* (*Choen*), il y eut *Hi* et *Ho* (336) ; au temps des princes (de la dynastie) *Hia*, il y eut *Koen-ou* (337) ; au temps (de la dynastie) *Yn* (ou) *Chang*, il y eut *Ou-hien* (338) ; au temps de la maison des *Tcheou*, il y eut l'astrologue *I* (339) et *Tch'ang Hong* (340) ; dans le pays de *Song*, il y eut *Tse-wei* ; dans le pays de *Tcheng*, ce fut *Pei Tsao* ; dans le pays de *Ts'i*, il y eut le vénérable *Kan* (341) ; dans le pays de *Tch'ou*, il y eut <sup>p.403</sup> *T'ang Mei* (342) ; dans le pays de *Tchao*, il y eût *Yn Kao*, dans le pays de *Wei*, il y eut *Che Chen* (343).

Quand le ciel a évolué pendant trente années, c'est une « petite transformation » ; pendant cent années, une « moyenne transformation » ; pendant cinq cents ans, une « grande transformation » ; trois grandes transformations font un *ki* (344) ; trois *ki* font un *ta pei* (345) ; telles sont les principales unités numériques. Ceux qui règnent ne manquent pas de tenir en honneur les nombres trois et cinq. Si l'on ajoute mille ans avant et mille ans après, alors les époques célestes et humaines seront continuées et au complet.

Le duc grand astrologue a passé en revue les anciens changements célestes et n'a point trouvé qu'ils pussent être contrôlés par les faits actuels. Voici donc en gros (ce qu'il se bornera à rappeler) : Pendant les deux cent quarante-deux années (346) de la période *Tch'oén-ts'ieou*, il y eut trente-six éclipses de soleil (347) et trois apparitions de comètes (348) ; au temps du duc *Siang*, de *Song*, des étoiles tombèrent comme une pluie ; le Fils du Ciel était affaibli ; les seigneurs gouvernaient par la force ; les cinq p.404 hégémons (349) l'un après l'autre furent puissants et substituèrent leurs ordres à ceux du souverain. Après cela, la majorité opprima la minorité ; les grands s'emparèrent des petits ; *Ts'in*, *Tch'ou*, *Ou* et *Yue*, bien que n'étant que des barbares, eurent la suprématie dans leur région ; la famille *T'ien* usurpa le pouvoir dans le pays de *Ts'i* (350) ; les trois familles se partagèrent l'État de *Tsin* (351) ; partout ce ne furent que « royaumes combattants » ; on lutta pour la gloire et pour les conquêtes ; les armes offensives et défensives entrèrent en jeu de plus belle ; les villes et les places furent à plusieurs reprises saccagées ; c'est pourquoi il y eut des famines, des maladies et des douleurs ; les sujets et les souverains furent tous plongés dans la désolation ; en ce temps, l'examen des présages favorables ou défavorables et l'observation des étoiles et des vapeurs furent faits d'une manière encore plus hâtive. Dans les temps récents, les douze seigneurs et les sept royaumes (352) se nommèrent rois les uns les autres ; ceux qui parlèrent des systèmes de l'alliance du nord au sud et de l'extension de l'est à l'ouest se succédèrent sans interruption ; alors (*Yn*) *Kao*, *T'ang* (*Mei*), (le

vénérable) *Kan* (*Té*) et *Che* (*Chen*), en tenant compte des événements dont ils étaient contemporains, rédigèrent leurs livres et leurs commentaires ; aussi leurs augures et leurs démonstrations sont-ils confondus et mêlés comme le riz et le sel.

Les vingt-huit mansions président aux douze <sup>p.405</sup> provinces ; le Boisseau (la Grande-Ourse) les dirige toutes ensemble ; l'origine de cela est ancienne. Pour le territoire de *Ts'in*, l'observation portait sur *T'ai-pe* (Vénus), l'augure se tirait des étoiles *Lang* (353) et *Hou* (354). Pour les territoires de *Ou* et de *Tch'ou*, l'observation portait sur *Yong-ho* (Mars), l'augure se tirait des étoiles *Niao* et *Heng* (355). Pour les territoires de *Yen* et de *Ts'i*, l'observation portait sur la planète *Tch'en* (Mercure) et l'augure se tirait des (mansions) *Hiu* et *Wei*. Pour les territoires de *Song* et de *Tcheng*, l'observation portait sur la Planète de l'année (Jupiter) et l'augure se tirait des (mansions) *Fan* et *Siu*. Pour le territoire de *Tsin*, l'observation portait aussi sur la planète *Tch'en* (Mercure) et l'augure se tirait des (mansions) *Chen* et *Fa* (356).

Puis *Ts'in* s'annexa et absorba les trois *Tsin*, *Yen* et *Tai* (357). Tout ce qui s'étendait au sud du (*Hoang-*)*ho* et de la montagne (358) fut le royaume du Milieu. Le royaume du Milieu était à l'intérieur des quatre mers. Ce qui était au sud-est constituait (la région du) *yang* ; ce qui correspondait au *yang*, c'était le Soleil, la planète de l'année (Jupiter), *Yong-ho* (Mars) et la planète *Tchen* (Saturne) ; on tirait l'augure du sud de (l'astérisme) *Kie* (359) ; <sup>p.406</sup> c'était (la mansion) *Pi* qui y présidait. Ce qui était au nord-ouest, à savoir les *Hou*, les *Me*, les *Yue-tche* et les diverses peuplades qui s'habillent de feutre et de fourrures et tirent de l'arc, constituait (la région du) *yn* ; ce qui correspond au *yn*, c'est la Lune, *T'ai-pe* (Vénus) et la planète *Tch'en* (Mercure) ; l'augure se tirait du nord de (l'astérisme) *Kie* ; (la mansion) *Hao* y présidait. — Ainsi les montagnes et les cours d'eau du royaume du Milieu se dirigeaient vers le nord-est ; leur principe et leur tête étaient dans (les régions de) *Long* et *Chou* ; leur queue et leur extrémité étaient dans (les régions) du *P'o(-hai)* et du *Kie(-che)* ; c'est pourquoi *Ts'in* et *Tsin* furent habiles à la guerre. — Revenons sur les augures qu'on tire de *T'ai-pe* (Vénus) :

*T'ai-pe* (Vénus) préside au royaume du Milieu ; mais lorsque les *Hou* et les *Me* font de fréquentes incursions et déprédations, on tire les augures exclusivement de la planète *Tch'en* (Mercure) ; la planète *Tch'en* (Mercure) apparaît et disparaît d'une manière inquiète et turbulente ; elle préside aux barbares *I* et *Ti* ; c'est là la règle générale ; (les planètes *T'ai-pe* et *Tch'en*) jouent alternativement l'une par rapport à l'autre les rôles d'hôte et de maître de maison. — *Yong-ho* (Mars) est (un principe de) contrariété ; au dehors, elle règle la guerre ; au dedans, elle règle le gouvernement ; c'est pourquoi on dit : « Même quand il y a un sage Fils du Ciel, il ne faut pas manquer d'observer où se trouve *Yong-ho* (Mars). »

A l'époque où les seigneurs devenaient puissants tour à tour, le registre des phénomènes funestes ou extraordinaires ne put être tenu.

Au temps de *Ts'in Che-hoang*, la quinzième année (232 av. J.-C.), il y eut quatre apparitions de comètes ; la plus durable persista quatre-vingts jours et elle était <sup>p.407</sup> d'une grandeur telle qu'elle remplissait presque tout le ciel (360). Puis *Ts'in*, grâce à ses armes, anéantit les six rois, réunit dans ses mains le royaume du Milieu et, au dehors, repoussa les barbares des quatre points cardinaux ; les soldats morts furent comme des tiges de chanvre dispersées. Puis, quand le « *Tch'ou* agrandi (361) » provoqua un soulèvement général, pendant trente années les soldats se foulèrent aux pieds et s'entassèrent les uns sur les autres en nombre incalculable. Depuis *Tch'e-yeou* (362), jamais il n'y avait rien eu de pareil. Quand *Hiang Yu* secourut *Kiu-lou* (363), une flèche tortueuse (364) parcourut l'ouest ; à l'est des montagnes se forma aussitôt une ligue du nord au sud entre les seigneurs ; à l'ouest, on extermina les gens de *Ts'in* (365) ; on passa les habitants de *Hien-yang* au fil de l'épée (366).

Lorsque les *Han* triomphèrent, les cinq planètes apparurent en conjonction (367) dans (la mansion) *Tong-tsing*. — Quand (l'empereur *Kao-tsou*) fut cerné à *P'ing-tch'eng* (368), un halo lunaire enveloppa sept fois (369) (les mansions) *Chen* et *Pi*. — Quand les membres de la famille *Lu* se révoltèrent, il y eut une éclipse de soleil et en plein jour il fit

sombre. — Quand les sept royaumes, parmi lesquels étaient ceux de *Ou* et de *Tchou*, se soulevèrent (370), il y eut <sup>p.408</sup> une comète grande de plusieurs *tchang* et un *T'ien-keou* (Chien céleste) (371) traversa la région qui correspondait au pays de *Leang* (372) ; puis, la guerre ayant éclaté, il y eut au-dessous de ces signes célestes) des amoncellements de cadavres et des flots de sang. — Dans les années *yuen-koang* (134-129) et *yuen-cheou* (122-117), l'Étendard de *Tch'é-yeou* (373) parut par deux fois ; sa grandeur était telle qu'il remplissait la moitié du ciel ; à la suite de cela, les armées de la capitale sortirent quatre fois ; les massacres de (barbares) *I* et *Ti* durèrent plusieurs dizaines d'années et les attaques contre les (barbares) *Hou* furent encore plus violentes. — Quand (le royaume de) *Yue* périt (111 av. J.-C.), *Yong-ho* (Mars) se tint dans le Boisseau (la Grande-Ourse) ; quand (le royaume de) *Tch'ao-sien* fut détruit (108 av. J.-C.), il y eut une comète dans la Défense du Fleuve (374) ; quand nos armes soumirent (le royaume de) *Ta-yuan* (102 av. J.-C.), une comète voila *Tchao-yao* (375). — Telles sont les principales entre les choses qui furent manifestes ; quant aux petits phénomènes secondaires ou imparfaits, ils défient l'énumération ; comme on le voit, il n'arrive jamais qu'une apparition céleste se produise sans être suivie d'un événement qui y corresponde en effet.

A partir des *Han*, parmi ceux qui s'occupèrent des nombres célestes, il y eut, pour ce qui concerne les <sup>p.409</sup> étoiles, *T'ang Tou* (376) ; pour ce qui concerne les vapeurs, *Wang Cho* ; pour ce qui concerne les pronostics au sujet de la récolte, *Wei Sien*. Tandis que, autrefois, dans le système des cinq planètes tel que l'exposent les calendriers de *Kan* et de *Che*, il n'y avait que *Yong-ho* (Mars) qui fût susceptible de marcher à rebours, (de nos jours), on tire des augures non seulement quand (*Yong-ho*, Mars) marche à rebours dans le lieu qu'elle occupe, mais aussi quand les autres planètes marchent à rebours et quand le Soleil et la Lune sont voilés ou éclipsés.

Pour moi, j'ai étudié les mémoires des historiens (377) et examiné ce qui concerne la marche (des astres) ; dans un espace de cent années, il n'est pas arrivé que les cinq planètes soient apparues sans avoir

marché à rebours ; quand elles marchent à rebours, elles sont toujours dans leur plein et changent de couleur ; quand le Soleil et la Lune sont voilés ou éclipsés et quand ils vont au nord ou au sud, il y a pour cela des époques déterminées ; ce sont là des lois générales. — Or le Palais de pourpre, *Fang* et *Sin*, *K'iu* et *Heng*, *Hien-tch'e*, *Hiu* et *Wei* (378), (ou, en d'autres termes), les diverses mansions, servent à classer les étoiles ; ce sont là les sièges et les résidences des cinq Gouverneurs du ciel, (ceux-ci) constituent la règle et la font immuable ; (grâce à eux) les grandeurs sont distinctes et les distances sont constantes. — Les planètes de l'Eau, du Feu, du Métal, du Bois et la planète *Tchen*, ces cinq planètes sont les cinq Assistants du ciel ; elles constituent la chaîne et la <sup>p.410</sup> trame ; leur apparition et leur disparition se font à époques fixes ; leur passage et leur marche, leur avance et leur retard sont réglés. — Si le soleil change, qu'on pratique mieux la vertu ; si la lune change, qu'on diminue les châtements ; si les planètes changent, qu'on contracte des amitiés. Toutes les fois que le ciel change et outrepassé la règle, c'est un présage pour le prince de l'État ; celui qui est puissant, grand et vertueux sera florissant ; celui qui est faible, petit et faux se perdra. Que celui qui est au rang suprême pratique mieux la vertu ; que ceux qui viennent ensuite gouvernent mieux ; que ceux qui viennent ensuite aident mieux ; que ceux qui viennent ensuite cèdent mieux ; si ceux qui sont au plus bas rang sont tels qu'ils doivent être, il n'y aura rien (de mal). — Les changements des étoiles fixes apparaissent rarement. Ce sont les augures qu'on tire des trois luminaires (379) qui sont les plus utiles. Quant aux halos et aux obscurcissements du soleil et de la lune, quant aux nuées et aux vents, ce sont là des vapeurs qui sont comme des étrangères dans le ciel ; lorsqu'elles apparaissent, il y a aussi de grandes évolutions ; cependant, pour ce qui concerne le gouvernement, soit qu'on regarde en bas, soit qu'on regarde en haut, elles sont ce qui se rapproche le plus du gage qui présage un grand homme. — Ces cinq (380) sont ce qui produit les pressentiments envoyés par le ciel ; ceux qui s'occupent des nombres célestes doivent comprendre trois et cinq. Si dans tout le cycle du commencement à la fin et de l'antiquité aux temps modernes on a

observé profondément les changements qui se produisent à époques fixes et si <sup>p.411</sup> on en a examiné les détails et l'ensemble, alors (la science des) Gouverneurs du ciel est complète.

Quand l'Empereur vert exerce son influence, *T'ien men* (la Porte céleste) (381) à cause de cela s'ouvre. — Quand l'Empereur rouge exerce son influence, *T'ien-lao* (la Prison céleste) (382) à cause de cela se vide. — Quand l'Empereur jaune exerce son influence, *T'ien-che* (la Flèche céleste) à cause de cela s'élève. Le vent vient du nord ouest et sans faute (aux jours) *keng* et *sin* ; si, pendant un automne, (ce vent) survient cinq fois, il y a grande amnistie ; s'il survient trois fois, il y a petite amnistie. — Quand l'Empereur blanc exerce son influence, au vingtième et au vingt et unième jours du premier mois, il y a un cercle formé par un halo lunaire ; c'est toujours une année de grande amnistie ; on déclare qu'il y a le *yang* suprême. Un auteur dit : Quand l'Empereur blanc exerce son influence, (les mansions) *Pi* et *Mao* à cause de cela sont entourées ; si elles sont entourées pendant trois soirs, l'influence est parfaite ; si elles sont entourées pendant moins de trois soirs ou si le cercle n'est pas complet, l'influence n'est pas parfaite. Un autre auteur dit : Si le halo se produit (au jour) *tch'en*, qu'on ne sorte pas de toute la décade. — Quand l'Empereur noir exerce son influence, *Tien-koan* (la Barrière céleste) (383) à cause de cela est ébranlée. — Quand le ciel exerce son influence vertueuse, le Fils du Ciel inaugure une nouvelle année ; quand il n'exerce pas son influence vertueuse, le vent et la pluie brisent les pierres. — Les trois *T'ai* (384) et les <sup>p.412</sup> trois *Heng* (385), constituent la cour céleste ; quand une étoile étrangère sort de la cour céleste, il y a quelque décret extraordinaire.

@

## CHAPITRE XXVIII

### Sixième Traité : Les sacrifices *fong* et *chan* (101)

@

p.413 Les empereurs et les rois qui, depuis l'antiquité, ont reçu le décret, comment se fait-il qu'ils n'aient pas p.414 accompli les sacrifices *fong* et *chan* (102) ? C'est que les uns n'avaient pas la vertu requise pour accomplir ces cérémonies (103) ; d'autres n'avaient point vu l'apparition des présages favorables et ne se rendirent pas sur le *T'ai-chan* (104) ; d'autres, quoiqu'ils eussent reçu le mandat, n'eurent pas un mérite parfait ; ou, si leur mérite fut parfait (105), leur vertu ne fut pas conforme (à ce qu'elle aurait dû être) ; ou, si leur vertu fut conforme (à ce qu'elle aurait dû être), les jours (de règne) qui leur furent départis ne furent pas assez longs. C'est pourquoi donc ces cérémonies furent pratiquées rarement. — Un livre dit (106) :

« Si, pendant trois ans, on n'accomplit pas un rite, ce rite se perd sûrement ; si pendant trois ans, on ne joue pas une musique, cette musique s'altère sûrement.

Toutes les fois que le monde fut florissant, p.415 (l'accomplissement des sacrifices) *fong* et *chan* répondit (à cette époque de prospérité) ; mais quand le monde se pervertit, ces sacrifices cessèrent. Ces cérémonies ont donc eu lieu à des intervalles de plus de mille ans pour celles qui sont les plus éloignées les unes les autres, de plusieurs siècles pour celles qui sont les plus rapprochées les unes des autres. C'est pourquoi l'étiquette en est perdue et a disparu ensevelie dans l'oubli ; on ne peut en connaître le détail de manière à noter ce qu'on a appris.

Le *Chang chou* dit (107) :

« Choen observa le mécanisme de l'évolution et la balance de jade pour vérifier l'accord entre les sept gouvernements. Aussitôt après, il fit le sacrifice *lei* à l'Empereur d'en haut, le

sacrifice *yn* aux six Vénérables, le sacrifice *wang* aux montagnes et aux cours d'eau, et rendit hommage à tous les dieux. Il recueillit les cinq insignes ; il choisit un mois et un jour fastes pour donner audience aux (chefs des) quatre montagnes et aux pasteurs (des peuples) et leur rendit les insignes. Le deuxième mois de l'année, il parcourut les fiefs dans l'est ; arrivé au *Tai-tsong*, — le *Tai-tsong* n'est autre que le *T'ai-chan* (108), — il alluma un bûcher ; il fit le sacrifice *wang* aux montagnes et aux cours d'eau suivant l'ordre fixé. Puis il donna audience aux princes de l'est — les princes de l'est sont les seigneurs. — Il mit l'accord dans les saisons et dans les mois et rectifia les jours ; il rendit uniformes les tubes musicaux et les mesures de longueur, de capacité et de poids ; il restaura <sup>p.416</sup> les cinq rites ; les cinq (insignes de) jade, les trois pièces de soie, les deux animaux vivants et l'animal mort lui furent apportés en offrande. Le cinquième mois, il parcourut les fiefs et parvint au Pic du sud — le Pic du sud n'est autre que le *Heng-chan* (109). — Le huitième mois, il parcourut les fiefs et arriva jusqu'au Pic de l'ouest — le Pic de l'ouest n'est autre que le *Hoà-chan* (110). — Le onzième mois, il parcourut les fiefs et arriva jusqu'au Pic du nord — le Pic du nord n'est autre que le *Heng-chan* (111). — En tous ces lieux, il accomplit les mêmes rites que sur le *Tai-tsong*. — Le Pic du milieu n'est autre que le *Song-kao* (112). — En cinq ans il y avait une inspection des fiefs.

Yu se conforma à cet exemple.

Quatorze générations plus tard vécut l'empereur *K'ong-kia* ; il perdit sa vertu dans la débauche et se plut aux (choses qui concernent les) dieux ; les dieux le méprisèrent ; les deux dragons le quittèrent (113).

Trois générations plus tard, *T'ang* vainquit *Kie* ; il voulut changer le dieu de la terre des *Hia* ; mais ne le put pas ; on fit « Le dieu de la terre des *Hia* (114). »

p.417 Huit générations plus tard régna l'empereur *T'ai-meou* (115) ; il y eut deux mûriers qui poussèrent dans le palais et en une soirée devinrent si gros qu'on les embrassait à peine à deux mains. (L'empereur) fut effrayé. *I Tche* lui dit :

— Un prodige n'est pas plus fort que la vertu.

*T'ai-meou* réforma sa conduite et les mûriers périrent. *I Tche* informa *Ou Hien* (de cette affaire) et c'est ainsi que commença la fortune de *Ou Hien*.

Quatorze générations plus tard, l'empereur *Ou-ting* eut *Fou Yue* pour conseiller (116). (La dynastie) *Yn* fut de nouveau prospère. (*Ou-ting*) reçut le nom de *Kao-tsong* (117). Il arriva qu'un faisan monta sur l'anse du trépied et cria (118). *Ou-ting* eut peur ; mais *Tsou-ki* lui dit :

— Soyez plus vertueux.

*Ou-ting* suivit cet avis et régna dans une paix constante.

Cinq générations plus tard, l'empereur *Ou-i* traita les dieux avec mépris et mourut foudroyé (119).

Trois générations plus tard, l'empereur *Tcheou* vécut dans la débauche et le désordre ; le roi *Ou* le vainquit.

Ces faits montrent bien que (toutes les dynasties) sans exception furent à leur début pleines de piété et de respect, mais qu'ensuite elles se relâchèrent peu à peu et furent négligentes.

Le livre intitulé « Les fonctionnaires des *Tcheou* (120) » dit :

« Au solstice d'hiver on sacrifie au Ciel dans la banlieue méridionale et on accueille ainsi la venue des jours p.418 qui vont grandir. Au solstice d'été, on sacrifie aux divinités de la terre. Dans ces deux occasions on exécute de la musique et des danses ; de cette manière on peut atteindre les dieux et leur rendre les honneurs rituels.

Le Fils du Ciel sacrifie aux montagnes illustres et aux grands fleuves de l'empire ; les cinq pics (121) sont traités comme les trois ducs du palais ;

les quatre cours d'eau sont traités comme les seigneurs. Les seigneurs sacrifient aux montagnes illustres et aux grands fleuves qui sont sur leurs propres territoires (122). — Les quatre cours d'eau sont le *Kiang*, le *Ho*, le *Hoai* (123) et le *Tsi* (124). — Pour le Fils du Ciel, (les édifices où il célébrait ces rites) étaient appelés le *Ming-t'ang* et le *Pi-yong* ; pour les seigneurs, (l'édifice) était appelé le *P'an-kong* (125).

p.419 Lorsque le duc de *Tcheou* eut été conseiller du roi *Tch'eng*, il fit le sacrifice *kiao* à *Heou-tsi* (126) pour l'associer au Ciel et le sacrifice ancestral au roi *Wen* dans le *Ming-t'ang* pour l'associer à l'Empereur d'en haut (127). C'est à partir du moment où *Yu* régna et institua le sacrifice au dieu de la terre, que le prince *Tsi* sema et moissonna, et c'est pourquoi il y eut le sacrifice au dieu des moissons ; l'origine des sacrifices dans la banlieue et au dieu de la terre est donc ancienne (128).

Quatorze générations après que les *Tcheou* eurent triomphé des *Yn*, le monde se pervertit de plus en plus ; les rites et la musique s'altérèrent ; les seigneurs agirent à leur guise. Puis le roi *Yeou* (781-771 av. J.-C.) fut vaincu par les *K'ïuen Jong* ; les *Tcheou* se transportèrent à l'est, dans la ville de *Lo* (129).

Le duc *Siang* (777-766 av. J.-C.), de *Ts'in*, attaqua les *Jong* et secourut les *Tcheou* ; c'est alors que, pour la première fois, il fut mis au rang des seigneurs (771 av. J.-C.). Quand le duc *Siang*, de *Ts'in*, eut été fait seigneur, il résida dans la Marche d'occident (130). Comme il p.420 pensait qu'il devait présider (au culte rendu) à la divinité de *Chao-hao* (131), il institua le lieu saint de *Si* et y sacrifia à l'Empereur blanc (132). Les victimes qu'on y offrait étaient un poulain rouge à crinière noire, un taureau jaune et un bélier.

Seize ans plus tard (756 av. J.-C.) (133), le duc *Wen*, de *Ts'in*, alla chasser vers l'est entre les rivières *K'ien* et *Wei* (134) ; il consulta les sorts (pour savoir s'il devait) se fixer là et l'augure fut favorable. Le duc *Wen* vit en songe un serpent jaune qui descendait du ciel jusqu'à la terre ; sa gueule se posa sur le versant de la montagne *Fou* (135) ; le duc *Wen* interrogea l'astrologue *Toen* qui lui répondit :

— C'est là une manifestation de l'Empereur d'en haut ; prince, sacrifiez-lui.

Alors (le duc *Wen*) institua le lieu saint de *Fou* ; on s'y servait de trois victimes et on y faisait le sacrifice *kiao* à l'Empereur blanc.

p.421 Lorsque le lieu saint de *Fou* n'avait pas encore été institué, il y avait autrefois, non loin de *Yong* (136), à *Ou-yang*, le lieu saint de *Ou*, et, à l'est de *Yong*, le lieu saint de *Hao* ; ces lieux saints avaient été délaissés et on n'y sacrifiait plus. Un auteur dit :

« Dès l'antiquité, comme la région de *Yong* était fort élevée et que c'était un lieu de résidence pour les esprits divins (137), on y établit un lieu saint. On y fit le sacrifice *kiao* à l'Empereur d'en haut et les sacrifices à tous les dieux y furent rassemblés. Or, au temps de *Hoang-ti*, on y pratiquait (ces sacrifices) ; les *Tcheou*, quoique sur le tard, y célébrèrent aussi le sacrifice *kiao*.

Cette opinion n'est pas considérée comme orthodoxe et les lettrés officiels (138) ne la rapportent pas.

Neuf ans (747 av. J.-C.) après l'institution du lieu saint de *Fou*, le duc *Wen* trouva sur le versant nord de (la montagne) *Tch'en-ts'ang* un être qui ressemblait à une pierre et lui sacrifia dans la ville (de *Tch'en-ts'ang*) (139).

p.422 # Ce dieu, tantôt ne vient pas de toute l'année, tantôt vient plusieurs fois en une seule année ; quand il vient, c'est toujours de nuit ; il brille et étincelle comme une étoile filante : il arrive du sud-est et s'abat sur la ville où on lui sacrifie ; il est alors semblable à un faisan mâle ; sa voix est puissante ; les poules faisanes (140) (lui répondent par leurs) cris pendant la nuit. On lui sacrifie une victime. Son nom est le Joyau de *Tch'en*.

Soixante-dix huit ans (141) (677 av. J.-C.) après l'institution du lieu saint de *Fou*, le duc *Té*, de *Ts'in*, prit le pouvoir ; les sorts lui apprirent qu'il devait résider à *Yong* et que, plus tard, ses descendants iraient abreuver leurs chevaux dans le Fleuve (142). Il fixa donc sa capitale à

*Yong* ; c'est à partir de ce moment que les divers sacrifices célébrés à *Yong* furent mis en vigueur ; il immola trois cents victimes (143) dans le lieu saint de *Fou*. Il institua le sacrifice *fou* ; il dépeçait un chien aux quatre portes de <sup>p.423</sup> la ville pour écarter le fléau des vers malfaisants (144). Le duc *Té* mourut après avoir régné deux ans.

Six ans plus tard (672 av. J.-C.), le duc *Siuen*, de *Ts'in*, institua le lieu saint de *Mi* à *Wei-nan* (145) ; il y sacrifia à l'Empereur vert.

Quatorze ans (146) plus tard (659 av. J.-C.), le duc *Mou*, de *Ts'in*, prit le pouvoir. Étant tombé malade, il resta couché pendant cinq jours sans se réveiller. Quand il se réveilla, il dit qu'il avait vu en songe l'Empereur d'en haut ; l'Empereur d'en haut avait ordonné au duc *Mou* de pacifier les troubles (du pays) de *Tsin*. Les historiens écrivirent cela et en prirent note, puis ils cachèrent leur mémoire dans la chambre des archives. Dans les générations suivantes, tout le monde raconta que *Mou*, duc de *Ts'in*, était monté au ciel.

Neuf ans (651 av. J.-C.) après que le duc *Mou*, de *Ts'in*, eut pris le pouvoir, le duc *Hoan*, de *Ts'i*, devint hégémon et réunit les seigneurs à *K'oei-k'ieou* (147). Alors il désira faire les sacrifices *fong* et *chan*. *Koan Tchong* (148) lui dit :

— Dans l'antiquité, ceux qui ont fait le sacrifice *fong* sur le *T'ai-chan* et le sacrifice *chan* sur le mont *Leang-fou* (149), ont été au nombre de soixante-douze personnes (150), mais ceux dont moi, *I-ou*, je me souviens, sont au nombre de douze ; Autrefois, *Ou-hoai* (151) fit le sacrifice *fong* <sup>p.424</sup> sur le *T'ai-chan*, et le sacrifice *chan* sur (le mont) *Yun-yun* (152) ; *Fou-hi* fit le sacrifice *fong* sur le *T'ai-chan*, et le sacrifice *chan* sur (le mont) *Yun-yun* ; *Chen-nong* fit le sacrifice *fong* sur le *T'ai-chan*, et le sacrifice *chan* sur (le mont) *Yun-yun* ; *Yen-ti* (153) fit le sacrifice *fong* sur le *T'ai-chan*, et le sacrifice *chan* sur (le mont) *Yun-yun* ; *Hoang-ti* fit le sacrifice *fong* sur le *T'ai chan*, et le sacrifice *chan* sur (le mont) *T'ing-t'ing* (154) ; *Tchoan-hiu* fit le sacrifice *fong* sur le *T'ai-chan*, et le sacrifice *chan* sur (le

mont) *Yun-yun* ; l'empereur *Kou* fit le sacrifice *fong* sur le *T'ai-chan*, et le sacrifice *chan* sur (le mont) *Yun-yun* ; *Yao* fit le sacrifice *fong* sur le *T'ai-chan*, et le sacrifice *chan* sur (le mont) *Yun-yun* ; *Choen* fit le sacrifice *fong* sur le *T'ai-chan*, et le sacrifice *chan* sur (le mont) *Yun-yun* ; *Yu* fit le sacrifice *fong* sur le *T'ai-chan*, et le sacrifice *chan* sur (le mont) *Koei-ki* (155) ; *T'ang* fit le sacrifice *fong* sur le *T'ai-chan*, et le sacrifice *chan* sur (le mont) *Yun-yun* ; le roi *Tch'eng*, de la dynastie *Tcheou*, fit le sacrifice *fong* sur le *T'ai-chan*, et le sacrifice *chan* sur (le mont) *Ché-cheou* (156). Tous ces personnages avaient reçu le décret et ce n'est qu'après l'avoir obtenu qu'ils purent faire les sacrifices *fong* et *chan* (157).

Le duc <sup>p.425</sup> *Hoan* répondit :

— Au nord, j'ai vaincu (158) les *Jong* des montagnes et j'ai traversé (le pays de) *Kou-tchou* (159) ; à l'ouest, j'ai vaincu le *Ta-hia* (160) et j'ai franchi les sables mouvants ; j'ai fortement sanglé mes chevaux, j'ai suspendu mes chars à des crochets (161) et je suis monté sur le mont *Pei-eul* (162) ; au sud, j'ai porté mes victoires jusqu'à *Chao-ling* (163) et je suis monté sur la montagne *Hiong-eul* (164) afin de faire le sacrifice *wang* au *Kiang* et au *Han*. J'ai réuni les vassaux trois fois avec les chars de guerre et six fois avec les chars ordinaires (165) ; en tout, j'ai donc <sup>p.426</sup> rassemblé neuf fois les seigneurs ; j'ai rétabli une fois l'ordre dans l'empire (166). Parmi les seigneurs, il n'en est aucun qui se soit opposé à moi. Si les (souverains des) trois dynasties ont autrefois reçu le mandat, quelle différence y a-t-il cependant entre eux et moi ?

Alors *Koan Tchong*, voyant qu'il ne pouvait venir à bout du duc *Hoan* avec des raisonnements, lui cita des faits, disant :

— Ceux qui autrefois ont accompli les cérémonies *fong* et *chan* avaient le millet de *Ho-chang* (167) et le blé du *Pei-li*, et ils s'en servaient pour remplir (les vases) (168) ; ils avaient

l'herbe dont chaque tige a trois côtes (169) et qui pousse entre le *Kiang* et le *Hoai* et ils en faisaient une litière ; la mer orientale leur envoyait les poissons qui n'ont qu'un seul œil et qui vont par paire ; la mer occidentale leur envoyait les oiseaux qui n'ont qu'une seule aile et qui vont par paire (170). Puis il y avait quinze (171) objets (172) qui arrivaient d'eux-mêmes sans qu'on p.427 eût à les requérir. Aujourd'hui cependant le phénix mâle et le phénix femelle, le *k'i* et le *lin*, ne sont point apparus ; la céréale de bon augure n'est point née, mais au contraire les plantes *p'ong*, *hao*, *li*, *yeou* ont poussé en grand nombre et on voit souvent des hiboux (173). Et vous voudriez célébrer les sacrifices *fong* et *chan* ! non, certes, ce n'est pas possible.

Alors le duc Houa renonça à ce projet.

Cette année-là (651 av. J.-C.), le duc *Mou*, de *Ts'in*, rétablit dans ses États *I-ou* prince de *Tsin* (174). Dans la suite, il établit trois fois (175) un prince dans le royaume de *Tsin* et pacifia les troubles de ce pays. Le duc *Mou* mourut après trente neuf ans de règne (621 av. J.-C.).

Plus de cent ans après cela, *K'ong-tse* recensa et transmit à la postérité les six ouvrages canoniques ; un récit traditionnel dit en abrégé que parmi ceux qui devinrent rois en fondant une dynastie de nom nouveau, ceux qui firent le sacrifice *fong* sur le *T'ai-chan* et le sacrifice *chan* sur le mont *Leang-fou* furent au nombre de plus de soixante-dix. Quant aux prescriptions rituelles touchant les étals et les vases, elles n'ont pas été exposées ; aussi est-il difficile d'en parler.

On demanda à *K'ong-tse* ce que signifiait le sacrifice *ti* ; il répondit :

— Je l'ignore. Celui qui connaîtrait la signification du sacrifice *ti* administrerait l'empire avec autant de facilité qu'il en aurait à regarder sa main (176).

Les poésies disent (177) : p.428 Lorsque *Tcheou* était au pouvoir, le roi *Wen* reçut le mandat ; son gouvernement ne s'étendit pas jusqu'au *T'ai-chan* ; le roi *Ou* mourut deux ans après avoir triomphé des *Yn*, et

alors l'État n'était point encore en paix ; ainsi la vertu des *Tcheou* n'atteignit son apogée qu'avec le roi *Tch'eng*. Que le roi *Tch'eng* ait fait les sacrifices *fong* et *chan*, voilà ce qui paraît près (de la vérité). — Ensuite, ceux qui étaient doublement sujets (178) exercèrent l'autorité ; le chef de la famille *Ki* fit le sacrifice *lu* sur le *T'ai-chan* ; *Tchong-ni* l'en blâma (179).

Vers ce même temps, *Tch'ang Hong* mit son art magique au service du roi *Ling* (571-545) de la dynastie *Tcheou*. Les seigneurs ne venaient plus rendre hommage aux *Tcheou* et la puissance des *Tcheou* diminuait ; or *Tch'ang Hong* connaissait ce qui concerne les mânes et les dieux ; il fit tirer à l'arc sur une tête de renard ; la tête de renard représentait ceux des seigneurs qui ne venaient pas (180) ; comptant sur l'étrangeté de cet objet, il désirait faire accourir les seigneurs ; mais les seigneurs n'obéirent point. Puis des gens de *Tsin* se saisirent de *Tch'ang Hong* et le tuèrent (181). Les mystères magiques dont parlent les hommes du pays de *Tcheou*, viennent de *Tch'ang Hong*.

p.429 Plus de cent ans après (422 av. J.-C.), le duc *Ling*, de *Ts'in*, institua à *Ou-yang* le lieu saint Supérieur pour y sacrifier à *Hoang-ti* et le lieu saint Inférieur pour y sacrifier à *Yen-ti*.

Quarante-huit ans plus tard (374 av. J.-C.), le grand astrologue des *Tcheou*, *Tan*, eut une entrevue avec le duc *Hien*, de *Ts'in*, et lui dit :

— Au début, les *Ts'in* ont été en bonne harmonie avec les *Tcheou* ; après avoir été en bonne harmonie avec eux, ils se sont séparés d'eux ; mais au bout de cinq cents ans ils se réuniront de nouveau ; après dix-sept ans de réunion, celui qui sera roi par la force apparaîtra (182).

Il plut du métal à *Yo-yang* (183). Le duc *Hien*, de *Ts'in*, en conclut qu'il avait obtenu l'heureux présage du métal ; c'est pourquoi il institua à *Yo-yang* le lieu saint appelé *Hoei* (184) et y sacrifia à l'Empereur blanc.

Cent vingt ans plus tard (255 av. J.-C.) (185), les *Ts'in* anéantirent les *Tcheou* ; les neuf trépieds des *Tcheou* vinrent en la possession des *Ts'in* (186). D'autres disent que, lorsque, à la grande tombe du pays de

*Song*, le dieu de la terre disparut, alors les trépieds se perdirent dans la rivière *Se*, sous les murs de *P'ong-tch'eng* (187).

Cent quinze ans plus tard (188), les *Ts'in* s'emparèrent de <sup>p.430</sup> tout l'empire. Quand *Ts'in Che hoang* se fut emparé de tout l'empire et qu'il fut devenu empereur, quelqu'un lui dit :

— *Hoang-ti* eut la vertu de la Terre ; un dragon jaune et un ver de terre (189) apparurent. Les *Hia* eurent la vertu du Bois ; un dragon vert s'arrêta dans le lieu où on faisait le sacrifice *kiao* ; les herbes et les arbres furent très florissants. Les *Yn* eurent la vertu du Métal ; de l'argent découla d'une montagne. Les *Tcheou* eurent la vertu du Feu ; il y eut l'heureux présage du corbeau rouge (190). Maintenant les *Ts'in* se sont substitués aux *Tcheou* ; c'est l'époque de la vertu de l'Eau. Autrefois le duc *Wen*, de *Ts'in*, sortit pour chasser ; il prit un dragon noir ; c'était pour lui le gage heureux de la vertu de l'Eau.

Alors *Ts'in (Che-hoang)* changea le nom du *Ho* qu'il appela « l'eau efficace » ; du dixième mois, en hiver, il fit le commencement de l'année ; parmi les couleurs, il mit en honneur le noir ; pour les mesures, il choisit le nombre six comme étalon ; en musique, il mit en honneur le tuyau *ta-lu* ; dans l'administration des affaires, il mit en honneur les lois (191).

▶ ☰ Trois ans après avoir pris la dignité d'empereur (219 av. J.-C), (*Ts'in Che-hoang*) parcourut dans l'est les commanderies et les préfectures ; il sacrifia sur la montagne *I* (de la préfecture) de *Tseou* (192) ; il y célébra la gloire et les actions des *Ts'in*. Puis il appela auprès de lui, en les faisant venir des pays de *Ts'i* et de *Lou*, des lettrés, des maîtres et des savants au nombre de soixante-dix ; lorsqu'on fut arrivé au pied du *T'ai-chan*, il y eut, parmi les lettrés et les maîtres, quelqu'un qui dit dans la <sup>p.431</sup> délibération :

— ☰ Ceux qui ont fait autrefois les sacrifices *fong* et *chan* entouraient de jonc les roues de leur char, de peur de blesser

la terre, les pierres, les herbes et les arbres de la montagne ; ils balayaient le sol, puis sacrifiaient ; pour faire les nattes, ils se servaient de tiges de chanvre décortiquées.

Ce langage donnait à entendre que (les rites de cette cérémonie) étaient faciles à observer. *Che-hoang* vit que, dans cette délibération, chacun avait un avis différent et qu'il était difficile de passer à l'application ; c'est pourquoi il renvoya les lettrés et les maîtres et fit ouvrir sur-le-champ un chemin à chars. Il monta par le versant sud du *T'ai-chan* ; parvenu au sommet, il dressa une inscription sur pierre où il célébrait la vertu de *Ts'in Che-hoang-ti* et publiait qu'il avait pu accomplir le sacrifice *fong* (193). Il descendit par le chemin du nord et fit le sacrifice *chan* sur le mont *Leang-fou*. Dans cette cérémonie, il adopta généralement les rites que suit le grand prier lorsque, à *Yong*, il sacrifie aux Empereurs d'en haut. Mais tout ce qu'on cache dans le sacrifice *fong* resta mystérieux ; les contemporains ne purent savoir ce qui s'était passé et ne l'ont pas raconté. — Pendant que *Che-hoang* montait sur le *T'ai-chan*, et quand il était au milieu de la pente, il fut surpris par un orage de vent et de pluie. Il s'abrita sous un grand arbre (194). Les lettrés et les maîtres qui avaient été chassés et qui n'avaient pu faire suivre leurs avis pour les rites du sacrifice *fong*, se moquèrent de *Che-hoang* en apprenant qu'il avait essuyé l'orage.

Ensuite *Che-hoang* se rendit à l'est et se promena sur le bord de la mer. Il y accomplit les rites et sacrifia aux montagnes célèbres, aux grands fleuves et aux huit dieux. <sup>p.432</sup> Il envoya chercher les hommes immortels qui sont *Sien-men* (195) et ses compagnons. Les huit dieux ont existé dès l'antiquité (196). D'autres disent que c'est à partir de l'Auguste duc (197) qu'on fit (les sacrifices aux huit dieux). Si le pays de *Ts'i* s'appelle *Ts'i*, c'est à cause du Nombri du ciel (198). Ces sacrifices sont interrompus ; on ne peut savoir à quelle époque ils ont pris naissance. Des huit dieux (199), <sup>p.433</sup> le premier s'appelle le Maître du ciel ; on lui sacrifia au Nombri du ciel ; le Nombri du ciel est une eau profonde qui se trouve sur la plus basse des montagnes qui sont dans la banlieue au sud de *Lin-tse* (200). Le second (dieu) s'appelle le Maître

de la terre ; on lui sacrifie sur le mont *Leang-fou* du *T'ai-chan*. En effet, le Ciel aime le principe *yn* ; quand on lui sacrifie, c'est donc au pied d'une haute montagne et au sommet d'une petite ; on désigne (l'emplacement où on lui sacrifie) par le mot *tche* ; la Terre honore le principe *yang* ; quand on lui sacrifie, c'est donc sur un tertre rond au milieu d'un étang (201). Le troisième (dieu) s'appelle le Maître de la p.434 Guerre ; on lui sacrifie (au tombeau de) *Tch'e-yeou* ; (le tombeau de) *Tch'e-yeou* se trouve dans le canton de *K'an* (202) de (la préfecture de) *P'ing-lou* oriental (203), sur la limite occidentale du pays de *Ts'í*. Le quatrième (dieu) s'appelle le Maître du (principe) *yn* ; on lui sacrifie aux Trois montagnes (204). Le cinquième (dieu) s'appelle le Maître du (principe) *Yang* ; on lui sacrifie sur (la montagne) *Tche-feou* (205). Le sixième (dieu) s'appelle le Maître de la lune ; on lui sacrifie sur la montagne *Tche-lai* (206). Ces lieux sont tous au nord dit pays de *Ts'í* et bordent le *P'o-hai*. Le septième (dieu) s'appelle le Maître du soleil ; on lui sacrifie sur la montagne *Tch'eng* (207) ; la p.435 montagne *Tch'eng* s'avance d'une manière très sinueuse dans la mer ; elle se trouve à l'extrémité la plus nord-est du pays de *Ts'í*, (comme) pour aller au devant du soleil à son lever. Le huitième (dieu) s'appelle le Maître des quatre saisons ; on lui sacrifie à *Lang-ya* (208) ; *Lang-ya* se trouve dans la partie orientale du pays de *Ts'í* ; en effet, c'est là que commence l'année (209). — Pour chacun de tous (ces huit dieux) on se sert d'une victime unique qu'on offre toujours en sacrifice ; mais les tablettes de jade et les pièces de soie varient suivant les suppressions ou les additions que font les devins et les prieurs.

C'est à partir de l'époque des rois *Wei* (378-343 av. J.-C.) et *Siuen* (342-324 av. J.-C.) du pays de *Ts'í*, que les disciples des *Tseou-tse* (210) discutèrent et exposèrent la théorie de l'évolution que parcourent les cinq vertus en se p.436 succédant (211). Puis quand (le prince de) *Ts'in* se fut proclamé empereur, les gens de *Ts'í* lui offrirent (ces explications) et c'est pourquoi *Che-hoang* en fit usage. Quant à *Song Ou-ki* (212), *Tcheng Po-kiao*, *Tch'ong Chang*, *Sien-men Tse-kao* (213) et *Tsoei-heou* (214), c'étaient tous des hommes du pays de *Yen* ; ils se livraient

aux pratiques qui assurent l'immortalité magique ; leurs corps se désagrégeaient, se dissolvaient et se transformaient ; ils s'appuyaient sur le culte qu'ils rendaient aux mânes et aux dieux. *Tseou Yen* (215) fut célèbre chez les seigneurs par (son traité sur) « l'évolution maîtresse du *Yn* et du *Yang*. » Les magiciens qui habitaient le rivage de la mer dans les pays de *Yen* et de *Ts'i* se transmettaient ces enseignements, mais sans parvenir à les comprendre. A partir de ce moment cependant, les gens habiles aux extraordinaires prodiges, aux flatteries trompeuses et sachant se concilier les gens par de vils moyens (216) se produisirent en nombre plus grand qu'on ne saurait dire.

C'est à partir de (l'époque des rois) *Wei* (378-343) et *Siuen* (342-324) et (du roi) *Tchao* (311-279) de *Yen* qu'on p.437 envoya des hommes en mer à la recherche de *P'ong-lai*, *Fang-tchang* et *Yng-tcheou* (217). Ces trois montagnes saintes, on rapporte qu'elles se trouvent au milieu du *P'o-hai* ; elles ne sont pas éloignées des hommes, mais, par malheur, lorsqu'on est sur le point d'y arriver, alors le bateau est ramené en arrière par le vent et s'en écarte. Autrefois, à vrai dire, des gens purent y parvenir : c'est là que se trouvent les hommes bienheureux et la drogue qui empêche de mourir ; là, tous les êtres, les oiseaux et les quadrupèdes sont blancs ; les palais et les portes y sont faits d'or jaune et d'argent ; lorsque (ces gens) n'y étaient point encore, ils les voyaient de loin comme un nuage ; quand ils y arrivèrent, les trois montagnes saintes se trouvèrent renversées sous l'eau ; quand ils en furent tout près, le vent ramena soudain leur bateau au large ; en définitive, il n'est personne qui ait pu y aborder. Il n'est aucun des souverains qui n'ait désiré (s'y rendre).

Puis, au temps de *Ts'in Che-hoang*, quand celui-ci eut réuni l'empire dans sa main, il vint au bord de la mer. Alors des magiciens en nombre plus grand qu'on ne saurait dire débitèrent des récits à ce sujet. *Che-hoang* considéra que, s'il allait lui-même en mer, il était à p.438 craindre qu'il ne réussît pas ; c'est pourquoi il ordonna à un homme de s'embarquer avec une bande de jeunes gens, garçons et filles, qu'il lui fournit, pour rechercher (ces îles). Leur bateau croisa en pleine mer ;

ils s'excusèrent en alléguant le vent (contraire) et dirent qu'ils n'avaient pu atteindre (les îles), mais qu'ils les avaient vues de loin.

L'année suivante (218 av. J.-C.), *Che-hoang* revint se promener au bord de la mer et arriva à *Lang-ya* ; il passa par la montagne *Heng* et revint en traversant (la commanderie de) *Chang-tang*.

Trois ans plus tard (215 av. J.-C.), il se rendit à *Kie-che* (219) et fit subir un interrogatoire aux magiciens qui naviguaient sur la mer. Il revint en passant par la commanderie de Chang.

Cinq ans plus tard (210 av. J.-C.), *Che-hoang* alla au sud jusqu'à la montagne *Siang* (220) ; puis il monta sur le *Koei ki* (221). Il longea le bord de la mer dans l'espoir de trouver la drogue merveilleuse des trois montagnes saintes qui sont au milieu de la mer ; il ne l'obtint pas. A son retour, il mourut à *Cha-k'ieou*.

La première année de son règne (209 av. J.-C.), *Eul-che* visita à l'est *Kie-che* ; il longea le bord de la mer, puis, se dirigeant vers le sud, passa par le *T'ai-chan* et arriva au *Koei-ki*. Dans tous ces lieux il fit les sacrifices rituels ; puis, pour célébrer les mérites de *Che-hoang*, il grava (quelques phrases) à côté des inscriptions sur pierre que *Che-hoang* avait érigées (222).

<sup>p.439</sup> L'automne de cette même année, les seigneurs se révoltaient contre (la maison de) *Ts'in*. La troisième année de son règne (207 av. J.-C.), *Eul-che* mourait assassiné. Ainsi les *Ts'in* s'éteignirent douze ans après (223) que *Che-hoang* eût fait les sacrifices *fong* et *chan* (224).

Les lettrés et les maîtres avaient pris en haine (l'empereur) *Ts'in* parce qu'il avait brûlé le *Che* (*King*) et le *Chou* (*King*) et parce qu'il avait exterminé les hommes instruits ; le peuple haïssait la sévérité de ses lois ; l'empire s'était révolté contre lui. Tous le calomniaient, disant :

— Quand *Che-hoang* est monté sur le *T'ai-chan*, il a été assailli par un orage de vent et de pluie et il n'a pu accomplir les sacrifices *fong* et *chan*.

N'est-ce pas là ce qu'on entend quand on dit : N'avoir pas la vertu requise pour accomplir les cérémonies (225) ?

Autrefois les souverains des trois dynasties résidèrent tous dans la région comprise entre le (*Hoang*) *Ho* et (la rivière) *Lo*. C'est pourquoi le *Song-kaio* (226) fut considéré comme le pic du centre et les quatre pics (227) étaient chacun dans la direction qu'on lui assignait ; les quatre cours d'eau (228) étaient tous à l'est des montagnes. Lorsque (le prince de) *Ts'in* se fut proclamé empereur et eut fixé sa capitale à *Hien-yang*, alors les cinq pics et les quatre cours d'eau se trouvèrent tous également du côté de <sup>p.440</sup> l'est. Depuis les cinq empereurs jusqu'aux *Ts'in*, (ces sacrifices) furent tantôt florissants, tantôt négligés ; les montagnes illustres et les grands fleuves étaient les uns dans le domaine des seigneurs, les autres dans le domaine du Fils du Ciel ; les rites qu'on leur assignait furent, suivant les générations, diminués ou augmentés et on ne saurait en tenir le compte. Mais, lorsque (l'empereur) *Ts'in* se fut emparé de tout l'empire, il ordonna aux ministres des sacrifices de rechercher et de noter la manière dont on avait coutume de faire les offrandes au Ciel, à la Terre, aux montagnes illustres, aux grands fleuves, aux mânes et aux dieux.

(D'après le relevé qu'on fit) alors, on comptait, à l'est de *Hiao* (229) cinq montagnes illustres et deux sacrifices à de grands fleuves. (Les cinq montagnes) s'appellent le *T'ai-che* — qui n'est autre que le *Song-kaio* —, la montagne *Heng*, le *T'ai-chan*, le *Koei-ki* et la montagne *Siang* (230). (Les deux) cours d'eau sont le *Tsi* et le *Hoai*. Au printemps, on leur faisait chaque année un sacrifice où l'on offrait de la viande sèche et du vin, afin de célébrer le dégel ; en automne (on faisait ce sacrifice), afin de célébrer le gel ; en hiver, on faisait un sacrifice avec prières pour rendre grâces (des bienfaits reçus). On se servait comme victimes d'un taureau et d'un veau ; ces victimes étaient toujours offertes, mais les tablettes de jade et les pièces de soie variaient suivant chaque cas.

A l'ouest de (la montagne) *Hoai* (231) on comptait sept montagnes illustres et quatre fleuves illustres. (Les sept montagnes) sont : la

montagne *Hoa*, la montagne *Po* (232) — qui <sup>p.441</sup> n'est autre que la montagne *Siang* —, la montagne *Yo* (233), la montagne *K'i* (234), le *Ou-yo* (235), le *Hong-tchong* (236), la montagne *Tou* — qui n'est autre que la montagne *Min* (237) du pays de *Chou*. Les (quatre) fleuves sont : le *Ho*, auquel on sacrifiait à *Lin-tsin* (238) ; le *Mien* (239), auquel on sacrifiait à *Han-tchong* ; le gouffre du *Tsieou*, auquel on sacrifiait à *Tch'ao-no* (240) ; le fleuve *Kiang* (241) auquel on sacrifiait dans le <sup>p.442</sup> pays de *Chou*. Comme aux montagnes et aux fleuves illustres du côté oriental, on leur sacrifiait au printemps et en automne, pour la fonte des glaces et pour le gel, et on leur faisait des prières d'actions de grâces. Les victimes étaient un taureau et un veau ; les victimes étaient identiques pour tous ces sacrifices, mais les tablettes de jade et les pièces de soie différaient pour chacun d'eux. En outre, aux quatre grands sommets (242), le *Hong*, le *Ki*, le *Ou* et le *Yo* (243), on offrait les prémices des céréales ; dans les sacrifices qu'on faisait au Joyau de *Tch'en* (244) quand il venait, et dans ceux qu'on faisait au (*Hoang*)-*ho*, on ajoutait les prémices des boissons. Tous ces sacrifices s'accomplissaient sur le territoire de la province de *Yong* et dans le voisinage de la capitale du Fils du Ciel ; c'est pourquoi on ajoutait (aux offrandes) un char et quatre poulains rouges à crinière noire.

Les rivières *Pa*, *Tch'an* (245), *Tch'ang-choei*, *Fong*, *Lao* (246), *King*, *Wei* (247) ne sont pas de grands cours d'eau ; mais, parce qu'elles étaient proches de *Hien-yang*, toutes <sup>p.443</sup> recevaient les sacrifices qu'on faisait aux montagnes et aux fleuves ; cependant on ne leur accordait aucune offrande supplémentaire (248).

Les rivières *K'ien* (249) et *Lo* (250), les deux *Yuen* (251), le *Ming-tse* (252), la montagne *P'ou*, la montagne *Yo-siu* et d'autres du même genre sont des montagnes ou rivières peu importantes ; à tous on leur faisait aussi des sacrifices annuels pour remercier de la moisson et pour célébrer la fonte des glaces ou le gel. Les rites n'étaient pas nécessairement identiques.

Or, à *Yong*, il y avait plus de cent temples qui étaient consacrés au Soleil, à la Lune, à *Chen*, à *Tchen* (253), à <sup>p.444</sup> *Nan-teou* (254), à *Pei-*

*teou* (255), à *Yong-ho* (Mars), à *T'ai-pe* (Vénus), à la planète de l'année (Jupiter), à la planète *Tchen* (Saturne), aux vingt-huit mansions, au Comte du vent, au Maître de la pluie (256), aux quatre mers, aux neuf ministres, p.445 aux quatorze ministres (257), aux divers lieux consacrés aux étoiles (258), à toute majesté, à toute union (259), etc. — A *Si* (260), il y avait aussi plusieurs dizaines de sacrifices. — A *Hou* (261), il y avait les sacrifices en l'honneur des Fils du Ciel (de la dynastie) *Tcheou*. — A *Hia-koei* (262), il y avait (le sacrifice au) dieu du ciel. — A *Fong* et à *Hao* (263), il y avait (le sacrifice à) *Tchao-ming* (264) et l'étang circulaire du Fils du Ciel (265). — A *Cho* et à *Po*, il y avait trois sacrifices au maître p.446 du génie du sol (266) et à la constellation de la longévité (267). — D'ailleurs, à *Yong*, dans le temple couvert de chaume, on sacrifiait aussi au Maître de *Tou* ; le maître de *Tou* est l'ancien général de droite des *Tcheou* (268) ; il est dans le pays de *Ts'in* le plus petit génie qui ait une influence surnaturelle. A chacun de ces dieux on offrait des sacrifices aux diverses saisons de l'année.

Or les Empereurs d'en haut des quatre lieux saints (269) de *Yong* étaient les plus honorés ; mais (le dieu dont l'éclat émouvait le plus le peuple, c'était le Joyau de *Tch'en* (270). Ainsi, dans les quatre lieux saints de *Yong*, on p.447 faisait au printemps des prières pour la moisson, à l'occasion de la fonte des glaces ; en automne, on sacrifiait pour le gel ; en hiver, on faisait un sacrifice d'actions de grâces. Au cinquième mois, on offrait les prémices des hardes de chevaux ; puis au second mois des quatre saisons, à chacun de ces mois on sacrifiait. Quant au Joyau de *Tch'en*, on lui offrait un sacrifice chaque fois qu'il venait ; au printemps et en été, on prenait comme victime un cheval roux ; en automne et en hiver, on prenait un cheval rouge à crinière noire. [△](#) Sur les lieux saints on sacrifiait quatre poulains et les simulacres en bois d'un char à sonnettes attelé de quatre dragons et d'un char attelé de quatre chevaux ; chacune de ces offrandes était de la couleur de l'Empereur auquel elle était consacrée. (On offrait en outre sur les lieux saints) quatre veaux jaunes et quatre béliers, des tablettes de jade et des pièces de soie en nombre déterminé. Toutes les

victimes étaient enterrées vivantes ; il n'y avait pas l'appareil des étals et des vases. — Tous les trois ans on célébrait une fois le sacrifice *kiao*. Les *Ts'in* considéraient le dixième mois, en hiver, comme le début de l'année ; aussi, au dixième mois, le souverain allait-il en personne accomplir le sacrifice *kiao* après s'être purifié (271) ; des feux suspendus en l'air éclairaient toute la scène. Le souverain se prosternait du côté de Hien-yang (272) ; dans ses vêtements, il mettait en honneur le p.448 blanc ; quant aux victimes dont il se servait, elles étaient les mêmes qu'aux sacrifices réguliers.

Au lieu saint de *Si* et au lieu saint de *Hoei*, on sacrifiait comme par le passé ; mais le souverain n'y allait pas en personne ; tous ces sacrifices, c'est le grand prieur qui y présidait toujours et qui offrait les sacrifices aux saisons de l'année. — Quant aux autres montagnes et rivières renommées, aux divers esprits des morts et aux dieux tels que les huit dieux (273), lorsque le souverain passait par là, on leur sacrifiait ; quand il était parti, c'était fini. — Dans les parties reculées des commanderies et des préfectures, lorsqu'il y avait des sacrifices à des dieux, c'était le peuple de l'endroit qui s'en acquittait de lui-même et cela ne dépendait point des prieurs officiels du Fils du Ciel. — Parmi les prieurs officiels, il y avait le prieur secret ; s'il se produisait le présage d'une calamité, aussitôt le prieur sacrifiait pour détourner (le malheur) sur un inférieur (274).

Les *Han* arrivèrent au pouvoir. Lorsque *Kao-tsou* était encore dans une humble condition, il tua un grand serpent ; un être dit :

— Ce serpent était le fils de l'Empereur blanc ; celui qui l'a tué est le fils de l'Empereur rouge (275).

Quand *Kao-tsou* entra en campagne, il implora le dieu local de l'ormeau blanc à *Fong* (276). — Il envahit le pays de *P'ei* et prit le titre de gouverneur de *P'ei* ; alors il sacrifia à *Tch'e-yeou* et aspergea de sang p.449 ses tambours et ses étendards (277). — Puis, le dixième mois, il arriva sur le bord de la rivière *Pa* ; aidé par les seigneurs, il rétablit le calme à *Hien-yang* ; il fut nommé roi de *Han* ; alors il prit le dixième

mois comme commencement de l'année, et la couleur qu'il mit en honneur fut le rouge.

△ La deuxième année (205 av. J.-C.), (*Kao-tsou*) attaqua du côté de l'est *Hiang Tsi*, puis il revint ; rentré à l'intérieur des passes, il demanda quels étaient autrefois au temps des *Ts'in* les Empereurs auxquels on sacrifiait dans les sacrifices aux Empereurs d'en haut. On lui répondit :

« Les quatre Empereurs, ce sont l'Empereur blanc, l'Empereur vert, l'Empereur jaune et l'Empereur rouge auxquels on sacrifie.

*Kao-tsou* répliqua :

— J'avais entendu dire qu'il y avait au ciel cinq Empereurs ; or en voici seulement quatre ; comment cela se fait-il ?

Personne n'en sachant l'explication, *Kao-tsou* dit alors :

— Je la sais. C'est qu'ils m'attendaient pour être au nombre complet de cinq.

Alors il institua le sacrifice à l'Empereur noir et donna au sanctuaire le nom de lieu saint du Nord. Un préposé y allait sacrifier ; l'empereur ne s'y rendit pas en personne.

(*Kao-tsou*) rappela tous les anciens prieurs officiels des *Ts'in* ; il rétablit le grand prier et le grand sacrificateur et adopta leurs anciens rites et usages ; puis il ordonna aux chefs de préfectures d'instituer des dieux officiels du sol. Il rendit un décret en ces termes :

« J'attache une grande importance aux cérémonies sacrées et je révère les sacrifices ; maintenant, les sacrifices aux Empereurs d'en haut et les cérémonies qui sont dues aux montagnes, aux fleuves et aux divers <sup>p.450</sup> dieux sont accomplis suivant les rites chacun en son temps ; c'est comme autrefois.

Quatre ans plus tard (201 av. J.-C.), l'empire étant pacifié, (*Kao-tsou*) remit un édit au *yu-che* pour ordonner qu'à *Fong* on s'occupât avec diligence du dieu local de l'ormeau blanc (278), qu'on lui sacrifiât

régulièrement aux quatre saisons et qu'on lui immolât au printemps un mouton et un porc. — Il ordonna aux prieurs officiels d'instituer un sacrifice en l'honneur de *Tch'e-yeou* (279) à *Tch'ang-ngan*. — A *Tch'ang-ngan*, il établit des prieurs officiels préposés aux sacrifices et des prêtresses. Parmi celles-ci, les prêtresses de *Leang* (280) sacrifiaient au p.451 Ciel et à la Terre, et aux divinités telles que le dieu céleste du sol, l'eau céleste et (aux divinités auxquelles on sacrifie] à l'intérieur de la maison (281) et au haut bout de la salle. Les prêtresses de *Tsin* sacrifiaient aux cinq Empereurs, au Prince de l'est, au dieu des nuages, aux *Se-ming* (282), au dieu local des prêtresses, aux ancêtres des prêtresses, à celle qui la première fit cuire des aliments (283), etc. Les prêtresses de *Ts'in* sacrifiaient au mettre du dieu du sol (284), au Protecteur des prêtresses, à *Tsou-Lei* (285), etc. Les prêtresses de *King* sacrifiaient au bas de la salle, à la première des prêtresses, aux *Se-ming*, à celui qui fit des distributions de riz, etc. Les prêtresses p.452 des neuf cieux sacrifiaient aux neuf cieux (286). Toutes ces prêtresses sacrifient aux saisons de l'année dans l'intérieur du palais.

Quant aux prêtresses du (*Hoang-*)*ho*, elles sacrifient au (*Hoang-*)*ho* à *Lin-tsin*. Les prêtresses des montagnes du sud sacrifient aux montagnes du sud et à *Ts'in-tchong*. *Ts'in-tchong* n'est autre que *Eul-che-hoang-ti* (287).

p.453 Pour chacune (de ces divinités) il y a des saisons et des mois (où on doit leur sacrifier).

Deux ans plus tard (199 av. J.-C.), quelqu'un dit :

« Les *Tcheou* fleurirent et s'établirent à *T'ai* (288) ; on institua les sacrifices en l'honneur de *Heou-tsi*, et, jusqu'à aujourd'hui, (on offre à cette divinité) du sang (à boire et de la viande) à manger (289) dans tout l'empire.

Alors *Kao-tsou* remit au *yu-che* un décret pour qu'il ordonnât aux commanderies, aux royaumes et aux préfectures d'instituer des sacrifices en l'honneur de la constellation *Ling* (290) et de lui sacrifier régulièrement un bœuf aux saisons de l'année.

La dixième année (197 av. J.-C.) de *Kao-tsou*, au printemps, un officier proposa qu'on ordonnât aux préfets de sacrifier régulièrement un mouton et un porc aux dieux du sol (291) et des moissons, au printemps le p.454 troisième mois (292), et à l'époque du sacrifice *la* (293). Quant aux dieux du sol, le peuple leur sacrifierait dans chaque canton suivant ses ressources. L'empereur donna son approbation par un décret.

Dix-huit ans plus tard (179 av. J.-C.), l'empereur *Hiao-wen* prit le pouvoir. Treize ans après qu'il eut pris le pouvoir (167 av. J.-C.), il rendit un décret où il disait :

« Maintenant le prier secret détourne les calamités sur des inférieurs ; c'est là ce que je ne saurais aucunement admettre ; à partir de maintenant je supprime (cette fonction) (294).

Au début, pour ce qui était des montagnes illustres et des grands cours d'eau qui se trouvaient chez les seigneurs, c'étaient les priers des seigneurs qui s'acquittaient eux-mêmes des sacrifices dus à leurs divinités respectives ; les officiers du Fils du Ciel ne s'en occupaient pas. Mais, lorsque les royaumes de *Ts'i* et de *Hoai-nan* (295) furent supprimés, le grand prier reçut l'ordre d'y accomplir aux saisons de l'année tous les rites autrefois en usage.

Cette même année (167 av. J.-C.) (296), (l'empereur rendit) le décret suivant :

« Voici treize ans que je suis au pouvoir ; grâce à l'appui surnaturel que m'a prêté le temple ancestral et au bonheur que m'ont envoyé les dieux du p.455 sol et des moissons, l'empire est bien gouverné et paisible, le peuple est exempt de calamités ; pendant tout ce temps, d'année en année, la moisson est toujours venue à maturité. Vu mon manque de vertu, comment ferais-je des offrandes (proportionnées) à cela ? tout cela est une faveur des Empereurs d'en haut et de tous les dieux. Or j'ai entendu dire que les anciens, lorsqu'ils

faisaient des offrandes pour (reconnaître) la bonté (des dieux), ne manquaient pas de récompenser leurs bienfaits. Je désire donc qu'on augmente les sacrifices faits aux dieux. Sur l'avis de mes officiers, je veux qu'on ajoute aux sacrifices célébrés à chacun des cinq lieux saints de *Yong* un char de cérémonie avec tout son attirail et le harnachement des chevaux ; au lieu saint de *Si* et à celui de *Hoei*, le simulacre (297) d'un char et de quatre chevaux avec tout l'attirail du char et le harnachement des chevaux ; à chacun des sacrifices faits en l'honneur du (*Hoang-*)*ho*, du *Tsieou* (298) et de la rivière *Han*, deux (anneaux en) jade ; que dans tous les sanctuaires on surélève les autels et on agrandisse les emplacements ; que le nombre des tablettes de jade, des pièces de soie, des étals et des vases soit augmenté en proportion de l'importance des sacrifices. En outre, les prieurs qui demandent le bonheur (299) font converger toutes les prospérités sur moi et les cent familles n'y ont aucune part. Que désormais les prieurs soient surtout pleins de respect et qu'ils ne demandent plus de faveurs (aux dieux).

p.456 *Kong-suen Tch'en*, qui était originaire du pays de *Lou*, adressa (166 av. J.-C.) une requête à l'empereur en ces termes :

« Autrefois les *Ts'in* ont eu la vertu de l'eau ; maintenant que les *Han* ont hérité (de l'empire), ils ont imprimé un mouvement au cycle des morts et des naissances ; les *Han* doivent donc avoir la vertu de la terre. Le gage de la vertu de la terre sera l'apparition d'un dragon jaune. Il faut qu'on change le premier jour de l'année et qu'on modifie la couleur des vêtements ; la couleur en honneur doit être le jaune.

En ce temps, le grand conseiller *Tchang Ts'ang* s'entendait aux tuyaux sonores et au calendrier ; or il estimait que les *Han* avaient pour principe la vertu de l'eau ; la preuve en était que le (*Hoang-*)*ho* avait franchi la Digue de métal (300) ; l'année devait commencer en hiver, au

dixième mois ; la couleur des vêtements devait être noire au dehors et rouge en dedans ; c'était ce qui concordait avec la vertu (de l'eau). Ce que disait *Kong-suen Tch'en* n'était pas exact ; il fallait le rejeter. — Trois ans plus tard (301) (165 av. J.-C.) cependant un dragon jaune parut à *Tch'eng-ki* (302). Alors l'empereur *Wen* appela auprès de lui *Kong-suen Tch'en* ; il l'honora du titre de lettré au vaste savoir (*po che*). (*Kong-suen Tch'en*) fit, avec les autres maîtres, un projet sur l'affaire de changer le calendrier et la couleur des vêtements (303).

p.457 L'été de cette même année (165 av. J.-C.), l'empereur publia le décret suivant :

« La divinité d'un être bizarre est apparue à *Tch'eng-ki* ; ce n'est point un mauvais présage pour le peuple ; c'est (au contraire) à cause de cela que l'année produira sa moisson. Pour moi, je veux aller prier et célébrer le sacrifice *kiao* en l'honneur des Empereurs d'en haut et de tous les dieux. Que les officiers des rites délibèrent et ne me taisent rien par crainte de me donner de la peine.

Les officiers dirent tous :

— Autrefois le Fils du Ciel faisait lui-même en été le sacrifice *kiao* aux Empereurs d'en haut dans la banlieue (*kiao*) et c'est pourquoi on appelle (ce sacrifice) *kiao*

Alors, au quatrième mois, en été, l'empereur *Wen* alla pour la première fois en personne faire le sacrifice *kiao* aux cinq lieux saints de *Yong* ; dans tous les vêtements portés au sacrifice, il avait mis en honneur la couleur rouge.

L'année suivante (164 av. J.-C.), *Sin-yuen P'ing*, qui était originaire du pays de *Tchao*, fut admis en présence de l'empereur parce qu'il savait percevoir de loin les émanations.

— Au nord-est de *Tch'ang-ngan*, dit-il, se trouve une émanation divine qui réalise en elle les cinq couleurs et qui a la forme de chapeaux d'homme.

Quelqu'un dit :

— Le nord-est est la demeure des clartés divines (304) ; le côté occidental est leur tombeau. Le gage précieux du Ciel est descendu jusqu'à Votre Majesté ; aussi faut-il que vous éleviez un temple aux Empereurs d'en haut, afin de reconnaître ce signe de faveur.

Alors p.458 l'empereur fit construire au nord de la rivière *Wei* le temple des cinq Empereurs ; ce bâtiment n'avait qu'une seule enceinte (305) ; mais chaque Empereur avait un pavillon qui lui était réservé ; sur chaque façade (de l'enceinte), il y avait cinq portes et chaque porte avait la couleur de l'Empereur auquel elle correspondait ; dans les sacrifices qu'on y faisait, les victimes et les cérémonies étaient les mêmes qu'aux cinq lieux saints de *Yong*. — Le quatrième mois, en été, l'empereur *Wen* alla en personne se prosterner au confluent des rivières *Pa* et *Wei* (306) et fit le sacrifice *kiao* aux cinq Empereurs du nord de (la rivière) *Wei*. Le temple des cinq Empereurs était, au sud, voisin de (la rivière) *Wei* ; au nord, on avait ouvert un passage à l'eau du canal qui alimentait l'étang de *P'ou* (307). Les feux destinés à être élevés en l'air furent soulevés et on sacrifia ; ce fut comme un éclat et une illumination qui montèrent jusqu'au ciel.

A la suite de cela, l'empereur éleva (*Sin-yuen*) *P'ing* à la dignité de *ta-fou* du premier rang ; il lui donna à plusieurs reprises mille livres d'or. Puis il chargea les lettrés au vaste savoir et les maîtres de compiler les Ordonnances royales (308) — avec des matériaux tirés des six p.459 livres canoniques, et de délibérer sur la manière dont se faisaient l'inspection des fiefs et les sacrifices *fong* et *chan*.

L'empereur *Wen* étant sorti de *Tch'ang-ngan-men* (309) crut voir cinq hommes au nord de la route ; alors, sur le lieu même où ils étaient, il éleva au nord un autel aux cinq Empereurs ; on leur sacrifiait un ensemble de cinq victimes.

L'année suivante (163 av. J.-C.), *Sin-yuen P'ing* envoya à l'empereur un homme porteur d'une tasse de jade et adressa un

rapport au trône pour l'offrir ; les paroles de (*Sin-yuan*) *P'ing* étaient ainsi conçues :

— O empereur ! l'émanation d'un jade précieux étant venue jusqu'à moi, j'ai regardé et j'ai trouvé en effet cette tasse de jade que je vous présente.

Sur la tasse, il y avait l'inscription : « Que le souverain des hommes ait une longévité prolongée. »

(*Sin-yuen*) *P'ing* dit encore :

— Votre sujet observe que le soleil sera à deux reprises au milieu (du ciel).

Au bout d'un moment, le soleil s'arrêta et revint au milieu (du ciel) (310). Ce fut alors que l'empereur pour la <sup>p.460</sup> première fois changea (le compte des années) ; de la dix-septième, il fit la première (311). Il ordonna un grand banquet dans l'empire.

(*Sin-yuen*) *P'ing* dit aussi :

— Le trépied des *Tcheou* s'est perdu ; il se trouve dans la rivière *Se* (312). Maintenant, le (*Hoang-*)*ho* a débordé et communique avec (la rivière) *Se* (313). Votre sujet perçoit que vers le nord-est, exactement à *Fen-yn*, il y a l'émanation d'un objet précieux en métal ; il pense que c'est le trépied des *Tcheou* qui va sortir ; mais il voit par les présages que, si on ne va pas à sa rencontre, il ne viendra pas.

Alors l'Empereur envoya un délégué s'occuper du temple au sud de *Fen-yn* et au bord du (*Hoang-*)*ho* ; il désirait par des sacrifices faire sortir le trépied des *Tcheou* (314).

Il y eut un homme qui adressa un rapport à l'empereur pour dénoncer comme autant de faussetés tous les récits de *Sin-yuen P'ing* sur les émanations et les dieux. On déféra (*Sin-yuen*) *P'ing* aux magistrats qui le condamnèrent ; on extermina *Sin-yuen P'ing* et tous ses complices. A partir de ce moment, l'empereur *Wen* négligea tout ce qui concerne le changement du premier <sup>p.461</sup> jour de l'année et de la

couleur des vêtements, et tout ce qui concerne les esprits divins. Pour ce qui est des cinq Empereurs au nord du *Wei* et à *Tch'ang-men* (315), il délégua un préposé aux sacrifices pour s'en occuper et pour accomplir les rites aux époques prescrites, mais il n'y alla plus lui-même. L'année suivante (162 av. J.-C.) les *Hiong-nou* franchirent plusieurs fois la frontière et on leva des soldats pour les arrêter. Ensuite la moisson fut en petite quantité et ne poussa pas.

Plusieurs années après, l'empereur *Hiao-king* prit le pouvoir, Pendant les seize ans (de son règne), les ministres des sacrifices firent, comme par le passé, aux diverses saisons de l'année, les offrandes ; mais il n'y eut aucun sacrifice qui fût particulièrement prospère, et c'est ainsi qu'on arriva au présent Fils du Ciel (316).

► Dès que le présent Fils du Ciel eut pris le pouvoir, il redoubla d'attention pour les sacrifices aux mânes et aux dieux. La première année (de son règne, 140 av. J.-C.), les *Han* étaient au pouvoir depuis plus de soixante ans ; l'empire vivait dans l'ordre et la tranquillité ; toute la classe des fonctionnaires espérait que le Fils du Ciel ferait les sacrifices *fong* et *chan* et changerait le premier jour de l'année et les mesures.

Or l'empereur avait de l'inclination pour les doctrines des lettrés. Il appela auprès de lui des hommes sages et capables, tels que *Tchao Koan* et *Wang Tsang*, qu'il nomma ducs et hauts dignitaires à cause de leurs connaissances littéraires. Il désirait qu'ils délibérassent sur la manière dont on construisait dans l'antiquité un *ming t'ang* (317) au sud de la ville pour y donner audience aux <sup>p.462</sup> seigneurs, et d'écrire des projets sur l'inspection impériale des fiefs, sur les sacrifices *fong* et *chan*, sur la modification du calendrier et de la couleur des vêtements. Rien n'était encore fini, lorsque l'impératrice douairière *Teou* (318), qui donnait son attention aux paroles de *Hoang (ti)* et de *Lao (tse)* et qui n'aimait pas les doctrines des lettrés, chargea des émissaires de s'informer secrètement des profits illicites qu'avaient faits *Tchao Koan* et ses collègues ; elle ordonna qu'on mit en jugement (*Tchao*) *Koan* et

*Wang (Tsong)* ; ceux-ci se tuèrent. Tout ce qu'ils avaient entrepris fut entièrement perdu.

Six ans plus tard (135 av. J.-C.), l'impératrice *Teou* mourut.

L'année suivante (134 av. J.-C.), (l'empereur) manda auprès de lui des maîtres tels que *Kong-suen Hong*, célèbres pour leurs connaissances littéraires.

L'année suivante (133 av. J.-C.), l'empereur actuel alla pour la première fois à *Yong* faire en personne le sacrifice *kiao* dans les cinq lieux saints. Dans la suite, il y célébra régulièrement le sacrifice *kiao* une fois tous les trois ans (319).

Vers cette époque, l'empereur fit venir la Princesse des esprits et l'installa dans le temple (320) p.463 *T'i'-che*, au milieu (du par) *Chang-lin* (321). La Princesse des esprits était une femme de *Tch'ang-ling* qui, après être morte en couches, apparut comme une divinité à sa belle-sœur (322), *Wan jo* ; *Wan jo* lui sacrifia dans sa maison et le peuple s'y rendit en foule pour sacrifier. La princesse de *P'ing-yuen* (323) étant venue lui sacrifier, ses descendants furent comblés d'honneur et de gloire Puis, lorsque l'empereur actuel eut pris le pouvoir, il donna de l'importance à ce rite et le plaça au nombre des sacrifices (officiels). On pouvait entendre parler (la divinité), mais on ne voyait pas sa personne.

En ce même temps aussi, *Li Chao-kiun*, parce qu'il connaissait l'art de sacrifier au fourneau, de ne pas avoir besoin de manger (324), et d'écarter la vieillesse, fut admis en présence de l'empereur ; l'empereur l'honora. (*Li*) *Chao-kiun* avait été autrefois un client du marquis de *Chen-tsé* (325) chez qui il présidait aux arts magiques. Il p.464 cacha son âge, ainsi que les lieux où il était né et où il avait grandi ; il disait toujours qu'il avait soixante-dix ans ; il se donnait pour capable de commander aux êtres (spirituels) et d'écarter la vieillesse. Il voyagea afin de répandre la renommée de son art parmi tous les seigneurs. Il n'avait ni femmes, ni enfants. Lorsque les gens apprenaient qu'il commandait aux êtres (spirituels) et qu'il était immortel, ils lui

apportaient à l'envi des vivres et des présents ; il avait toujours en abondance de l'or, de la monnaie, des vêtements, de la nourriture. Comme on le voyait n'exercer aucun métier et cependant richement pourvu de tout, et comme d'autre part on ne savait qui il était, on lui accordait d'autant plus de créance et on s'empressait à le servir. (Li) *Chao-kiun* s'appuyait sur son habileté dans les arts magiques ; il excellait à se montrer adroit et à dire des choses surprenantes et exactes en même temps. Un jour il était à un banquet à la suite du marquis de *Ou-ngan* (326) ; parmi les assistants était un vieillard de plus de quatre-vingt-dix ans ; (Li) *Chao-kiun* lui raconta que dans tel lieu il s'était promené et avait tiré de l'arc avec son grand-père ; c'était quand le vieillard n'était qu'un enfant qu'il avait accompagné son grand-père ; il reconnaît l'endroit. Tous les assistants furent émerveillés.

(Li) *Chao-kiun* fut admis en présence de l'empereur. L'empereur avait un ancien vase de bronze et demanda à (Li) *Chao-kiun* ce que c'était. Il répondit :

— Ce vase a été placé à *Po-ts'in* (327) par le duc *Hoan*, de *Ts'ï*, la dixième année de son règne (328).

On examina alors l'inscription <sup>p.465</sup> qui se trouvait sur le vase ; c'était en effet un objet du duc *Hoan*, de *Ts'in*. Tous les gens du palais furent stupéfaits et ils pensèrent que (Li) *Chao-kiun* était un personnage divin et qu'il avait plusieurs siècles d'existence.

# (Li) *Chao-kiun* dit à l'empereur :

— Sacrifiez au fourneau et vous pourrez faire venir les êtres (surnaturels) ; lorsque vous aurez fait venir les êtres (surnaturels), la poudre de cinabre pourra être transmuée en or jaune ; quand l'or jaune aura été produit, vous en pourrez faire des ustensiles pour boire et pour manger et alors vous aurez une longévité prolongée (329). Lorsque votre longévité sera prolongée, vous pourrez voir les bienheureux de (l'île) *P'ong-lai* qui est au milieu des mers. Quand vous les aurez vus, et que vous aurez fait les sacrifices *fong* et *chan*, alors

vous ne mourrez pas. C'est là ce qui est arrivé à *Hoang-ti*. Votre sujet, en naviguant incessamment sur les mers, a vu maître *Ngan-k'i* (330) ; maître *Ngan-k'i* mangeait des jujubes grands comme des courges ; maître *Ngan-k'i* est un bienheureux qui p.466 parcourt (l'île) *P'ong-lai* ; lorsqu'il lui plaît, il se fait voir aux hommes ; lorsqu'il ne lui plaît pas, il reste invisible.

# C'est après ce discours que le Fils du Ciel fit en personne pour la première fois le sacrifice au fourneau. Il envoya sur mer des magiciens à la recherche de (l'île) de *P'ong-lai* et de maître *Ngan-k'i*. Puis il s'occupa de transmuter la poudre de cinabre et des morceaux de toutes sortes de drogues pour obtenir de l'or jaune.

Quelque temps après *Li Chao-kiun* tomba malade et mourut. Le Fils du Ciel pensa qu'il était parti en se transfigurant et qu'il n'était pas mort (331) ; aussi chargea-t-il *K'oaan Chou* qui était scribe dans les préfectures de *Hoang* et de *Tch'oei* (332), de continuer les arts magiques (de *Li Chao-kiun*) et d'aller rechercher (l'île) *P'ong-lai* et maître *Ngan-k'i*. On ne put les trouver. Mais dans les pays de *Yen* et de *Ts'ï*, sur le bord de la mer, les magiciens aux pratiques étranges vinrent en nombre toujours plus considérable discourir sur ce qui concerne les dieux.

*Mieou Ki*, qui était originaire de *Po* (333), adressa une p.467 requête à l'empereur pour présenter la recette magique du sacrifice à *T'ai-i*.

« Parmi les dieux du ciel, disait-il en effet, le plus noble est *T'ai-i* (334) ; les assistants de *T'ai-i* s'appellent les cinq Empereurs. Autrefois, au printemps et à l'automne, le Fils du Ciel sacrifiait à *T'ai-i* dans la banlieue, au sud-est ; pendant sept jours il immolait des victimes de grande taille (335) ; il élevait un autel avec huit issues par où pouvaient pénétrer les esprits.

Alors le Fils du Ciel ordonna au grand prêtre d'instituer ce sacrifice dans la banlieue au sud-est de *Tch'ang-ngan*, et de suivre toujours, en accomplissant la cérémonie, les indications mystérieuses de (*Miaou*) *Ki*.

Quelque temps après on présenta la requête suivante à l'empereur :

« Autrefois le Fils du Ciel immolait tous les trois ans une grande victime (336), dans les sacrifices à trois dieux qui étaient l'un le Ciel, l'autre la Terre, et le troisième *T'ai-i*.

Le Fils du Ciel approuva cette proposition. Il ordonna au grand prêtre de veiller à ce qu'on fit ce sacrifice d'après ces indications sur l'autel que (*Miaou*) *Ki* avait fait élever à *T'ai-i*.

Plus tard on adressa à l'empereur un nouveau placet en ces termes :

« Autrefois le Fils du Ciel faisait au <sup>p.468</sup> printemps un sacrifice pour se mettre à l'abri (des calamités). A *Hoang ti*, il sacrifiait un hibou (337) et un *p'o-king* ; au Mouton caché, un mouton ; à l'Activité du coursier (338), un jeune (339) étalon ; à *T'ai-i*, au prince de la montagne *Tsé* et à la Grandeur de la terre, un bœuf ; aux sages de la montagne *Ou-i* (340), on offrait du poisson sec ; à l'Envoyé du *Yn* et du *Yang*, un bœuf.

(L'empereur) ordonna aux ministres des sacrifices de régler ces cérémonies suivant ces indications et de sacrifier à côté de l'autel que (*Mieou*) *Ki* avait fait élever à *T'ai-i*.

Après cela, comme il y avait dans le parc du Fils du Ciel un cerf blanc, de sa peau on fit des valeurs, et, afin de reconnaître cette marque de la faveur céleste, l'empereur fabriqua des (pièces en) métal blanc (341).

<sup>p.469</sup> L'année suivante (122 av. J.-C.), (l'empereur) fit le sacrifice *kiao* à *Yong*. Il prit un animal à une corne qui ressemblait au *lin* (342). Un officier lui dit :

—Votre Majesté a fait avec le plus grand respect le sacrifice *kiao* ; les Empereurs d'en haut ont récompensé sa vertu en lui donnant cet animal à une corne, car c'est le lin.

(L'empereur) fit alors à cause de cela des offrandes aux cinq lieux saints ; il ajouta aux sacrifices qu'on y faisait un bœuf qui devait être brûlé sur le bûcher ; puis il envoya en présent aux seigneurs des (pièces en) métal blanc pour répandre la nouvelle du gage heureux qui attestait son harmonie avec le Ciel.

Sur ces entrefaites le roi de *Tsi-pei* (343), pensant que le Fils du Ciel allait bientôt faire les sacrifices *fong* et *chan*, lui adressa un placet pour lui offrir le *T'ai-chan* et le territoire environnant. Le Fils du Ciel lui donna en compensation d'autres districts. Le roi de *Tch'ang-chan* se rendit coupable d'un crime et fut exilé ; son frère cadet reçut du Fils du Ciel la terre de *Tchen-ting* afin d'y continuer les sacrifices des rois ses ancêtres (344). *Tch'ang-chan* devint alors une commanderie et dès lors les cinq p.470 pics furent tous dans le domaine du Fils du Ciel.

L'année suivante (121 av. J.-C.), *Chao-wong*, qui était originaire du pays de *Ts'i*, fut admis en présence de l'empereur à cause de sa science dans les choses qui concernaient les mânes et les dieux. L'empereur aimait beaucoup sa femme (345) *Wang* (346) ; cette femme vint à mourir. *Chao-wong* pouvait par son art évoquer, pendant la nuit du moins, la femme *Wang* et la figure du génie du fourneau. Le Fils du Ciel, caché derrière un rideau, les aperçut de loin ; il honora donc *Chao-wong* du titre de maréchal de la savante perfection, le combla de présents et le traita avec les rites des hôtes.

► (Le maréchal de) la savante perfection dit (à l'empereur) :

— Si Votre Majesté veut entrer en rapports avec les dieux, (qu'Elle sache que) tant que son palais, sa demeure et son habillement n'imiteront pas les dieux, les dieux ne viendront pas.

(*Chao-wong*) fit donc faire des chars sur lesquels étaient représentés les nuages et les émanations et (dont la couleur était toujours) victorieuse de celle du jour où on les employait (347) ; en p.471 montant dans ces chars, on écartait les mauvais génies. En outre, (*Chao-wong*) fit élever au milieu du palais de *Kan-ts'iu* une terrasse

sur laquelle on pouvait habiter ; il y peignit le Ciel, la Terre, *T'ai-i*, et tous les mânes et les dieux et il prépara tout ce qui était nécessaire aux sacrifices, afin d'attirer les dieux du ciel.

▶ Au bout de plus d'un an, son habileté déclina de plus en plus ; les esprits ne venaient pas. Alors il fit un écrit sur de la soie et le donna à manger à un bœuf ; puis, feignant de ne rien savoir, il dit :

— Dans le ventre de ce bœuf est une chose merveilleuse.

On tua l'animal, on regarda et on trouva l'écrit ; les paroles qu'il renfermait étaient fort étranges. Cependant le Fils du Ciel reconnut l'écriture (de *Chao-wong*) ; il interrogea ses domestiques. c'était bien en effet un écrit supposé. Il mit donc à mort le maréchal de la savante perfection, mais ce fut une chose secrète (119 av. J.-C.).

Quelque temps après (115 av. J.-C.) l'empereur fit encore faire la (terrasse de) *Po-leang*, et sa colonne (348) de cuivre, et le génie qui étendait les mains pour recevoir la rosée (349).

p.472 ▶ L'année (118 av. J.-C.) qui suivit la mort du maréchal de la savante perfection, le Fils du Ciel tomba fort gravement malade dans le palais *Ting-hou* (350). Il n'y eut pas de sorcière ni de médecin qu'on ne fit venir ; mais aucune amélioration ne se produisit. *Yeou-choei Fa-ken* (351) dit que dans la commanderie de *Chang* vivait une sorcière ; lorsqu'elle était malade, les mânes et les dieux descendaient en elle ; l'empereur la manda et institua un sacrifice en son honneur à *Kan-ts'iuén*. Puis quand elle fut malade, il envoya interroger la Princesse des esprits (352) ; la Princesse des esprits répondit :

— Que le Fils du Ciel ne s'inquiète pas de sa maladie ; dès qu'il sera un peu mieux, qu'il se force à venir auprès de moi à *Kan-ts'iuén*.

L'empereur allant mieux, il se leva et se rendit à *Kan-ts'iuén*. Sa maladie étant tout à fait guérie, il prononça une amnistie générale et organisa un banquet dans le palais de la Longévité (353) en p.473 l'honneur de la Princesse des esprits. Dans le palais de la Longévité (354) celui que vénérât le plus la Princesse des esprits était

*T'ai-i* ; ses assistants étaient *Ta-kin*, *Se-ming* (355) et d'autres, qui tous l'accompagnaient. On ne pouvait parvenir à les voir mais on les entendait parler (356) ; leurs voix ressemblaient à celle des hommes ; tantôt ils s'en allaient, tantôt ils venaient ; lorsqu'ils venaient, il se produisait un vent qui répandait la crainte. Ils se tenaient dans les rideaux de la chambre ; parfois ils parlaient en plein jour, mais le plus souvent c'était de nuit. Le Fils du Ciel n'entrait qu'après s'être purifié ; comme il estimait que la sorcière était la maîtresse de la maison, il requérait d'elle à boire et à manger ; ce que disait la Princesse des esprits, elle le prononçait par l'entremise de la sorcière (357). En outre l'empereur construisit un palais au nord du palais de la Longévité. Il y disposa des étendards en grandes plumes et y prépara tout ce qu'il fallait (pour les sacrifices), afin d'honorer la Princesse des esprits. Ce que disait la Princesse des esprits, l'empereur chargeait un homme de le noter ; ce recueil s'appelait « les lois écrites » ; on n'y lisait que ce que sait tout le monde et on n'y trouvait rien de distingué ni de remarquable ; cependant le Fils du Ciel p.474 l'aimait singulièrement. Ces choses étaient secrètes et les contemporains n'en savaient rien.

Trois ans plus tard (114 av. J.-C.), un officier proposa que les commencements des périodes d'années fussent distingués entre eux par des noms de manifestations de la faveur céleste et non par les chiffres un, deux, etc. La première période s'appela *Kien* (*yuen*) ; la deuxième période s'appela (*Yuen*) *koang*, pour rappeler l'apparition de la comète (358) ; la troisième période s'appela (*Yuen*) *cheou*, pour rappeler l'animal à une corne qui avait été pris au moment du sacrifice *kiao* (359).

► L'hiver de l'année suivante (113 av. J.-C.), le Fils du Ciel fit le sacrifice *kiao* à *Yong*. Il tint un conseil et dit :

« Maintenant j'ai fait en personne le sacrifice *kiao* aux Empereurs d'en haut : mais je n'ai point sacrifié à la souveraine Terre (360) ; les rites ne se correspondent donc

p.475 pas.

Les officiers délibérèrent avec le duc grand astrologue (361) et avec le ministre des sacrifices *K'ouan Chou* (362) ; ils dirent :

« Pour le Ciel et pour la Terre, la victime est un bœuf dont les cornes ne sont pas plus grosses qu'un cocon ou une châtaigne (363). Maintenant, que Votre Majesté sacrifie en personne à la souveraine Terre. Pour la souveraine Terre, on doit élever cinq autels sur un monticule circulaire (364) au milieu d'un étang. Sur chaque autel <sup>p.476</sup> on immole un veau jaune et l'ensemble d'une grande offrande (365) ; lorsque le sacrifice est consommé, on enterre complètement (les victimes) (366). Ceux qui accompagnent (l'empereur) au sacrifice ont des vêtements dans lesquels le jaune est mis en honneur.

Alors le Fils du Ciel se rendit dans l'est et institua des sacrifices en l'honneur de la souveraine Terre sur le monticule *Choei* (367) à *Fen-yn* ; il suivit les indications de *K'ouan Chou* et de ses collègues ; il alla en personne faire les prosternations de loin, et accomplit les mêmes rites que pour les Empereurs d'en haut. Les rites achevés, le Fils du Ciel gagna *Yong-yang* (368), puis revint.

► Il passa par *Lo-yang* où il publia un décret en ces termes :

« Les trois dynasties ont été interrompues depuis fort longtemps ; leur éloignement rendait difficile de les maintenir jusqu'à nous.

Alors il conféra au <sup>p.477</sup> descendant des *Tcheou* une terre de trente *li* de superficie et lui donna le titre de prince *Tcheou* de *Tse-nan* (369), pour qu'il pût accomplir les sacrifices à ses ancêtres (370).

Cette année-là, le Fils du Ciel pour la première fois fit l'inspection des commanderies et des préfectures et poussa peu à peu jusqu'au *T'ai-chan*.

► Au printemps de cette même année (113 av. J.-C.), le marquis de *Lo-tch'eng* (371) présenta à l'empereur un placet pour recommander *Loan Ta*. *Loan Ta* était un eunuque (du roi) de *Kiao-tong* (372) ; aussi

avait-il eu le même maître que le maréchal de la savante perfection (373), ce qui lui avait permis d'entrer comme magicien (374) auprès du roi de *Kiao-tong*. D'autre part la sœur aînée du marquis de p.478 *Lo-tch'eng* était devenue l'épouse du roi *Kang* (375) ; comme elle n'avait pas eu de fils, lorsque le roi *K'ang* mourut, ce fut le fils d'une autre femme qui monta sur le trône. La reine douairière *K'ang* se livra à la débauche ; elle vivait en mésintelligence avec le roi ; ils se menaçaient mutuellement de se punir. La reine *Kang* apprit la mort du maréchal de la savante perfection et, par désir de gagner les bonnes grâces de l'empereur (376), elle envoya *Loan Ta* solliciter, par l'entremise du marquis de *Lo-tch'eng*, une entrevue pour exposer son art. Après avoir fait mourir le maréchal de la savante perfection, le Fils du Ciel avait regretté sa fin prématurée ; il se repentait de n'avoir pas éprouvé son art jusqu'au bout. Aussi fut-il très joyeux de voir *Loan Ta*. (*Loan*) *Ta* était un homme de grande taille et beau parleur ; il était fertile en recettes et en stratagèmes et osait faire de grandes promesses ; mis en demeure, il n'hésitait pas. *Loan Ta* dit à l'empereur :

— Votre sujet a souvent parcouru les mers et a vu *Ngan-k'i* et *Sien-men* et les autres (377) ; mais, parce que j'étais un sujet, ils m'ont méprisé et ne m'ont pas accordé leur confiance ; en outre, comme ils voyaient que le roi *K'ang* était un seigneur, ils ne le jugèrent pas digne de lui communiquer leur art. Votre sujet a souvent parlé de ces choses au roi *K'ang*, mais le roi *K'ang* n'a jamais voulu se servir de lui. Le maître de votre sujet disait : L'or jaune peut être produit ; la brèche du (*Hoang*)-*ho* peut être fermée ; la drogue qui rend immortel peut être trouvée ; les bienheureux peuvent être évoqués. p.479 Cependant vos sujets craignent d'avoir le même sort que (le maréchal de) la savante perfection ; c'est pourquoi les magiciens couvrent tous leur bouche. Comment donc oserais-je parler de mon art ?

L'empereur répondit :

— (Le maréchal de) la savante perfection est mort pour avoir mangé du foie de cheval (378). Si en vérité vous êtes capable de restaurer son art, il n'y a pas de faveur que je ne vous fasse (379).

(Loan) Ta dit encore :

— Les maîtres de votre sujet ne recherchent point les hommes ; ce sont les hommes qui les recherchent. Si Votre Majesté veut les faire venir, qu'elle enrichisse celui qu'elle leur députera ; qu'elle en fasse un de ses parents ; qu'elle le traite avec les rites des hôtes et non avec mépris ; qu'elle lui confère le droit de porter les sceaux de toutes (les grandes charges) ; alors il lui sera possible de l'envoyer converser avec les hommes surnaturels. Mais il reste incertain si les hommes surnaturels voudront ou non accéder à sa demande. Appelez aux plus grands honneurs votre ambassadeur auprès d'eux et alors seulement vous pourrez les faire venir.

# Après ce discours, l'empereur commanda qu'on fit une épreuve de basse magie avec le jeu d'échecs ; les pièces se heurtèrent d'elles-mêmes et se battirent les unes les autres.

En ce temps, l'empereur était attristé parce que le (*Hoang*)-*ho* avait débordé et parce que l'or jaune n'avait pu être produit. Aussi donna-t-il à (*Loan*) *Ta* le titre de maréchal des cinq avantages. Dans l'espace d'un peu plus d'un mois (*Loan Ta*) reçut quatre sceaux ; (outre le sceau de maréchal des cinq avantages), il portait ceux de maréchal magicien du ciel, de maréchal magicien de <sup>p.480</sup> la terre et de maréchal de la grande communication. L'empereur adressa au *yu-che* l'édit suivant :

« Autrefois Yu ouvrit un passage aux neuf *Kiang* (380) et fit s'écouler les quatre cours d'eau. Mais dernièrement le Fleuve Jaune a débordé sur les rives et sur la terre ferme et le travail des digues n'a pu être mené à bien. Voici vingt-huit ans que je domine sur l'empire ; le Ciel semble m'envoyer un magicien et m'accorder la grande communication. (Le

diagramme) *k'ien* indique le dragon volant ; l'oie sauvage s'avance pas à pas sur les rochers de la rive (381). Il semble que (ces phrases) renferment une idée qui s'applique à moi.

Il accorda alors au maréchal magicien de la terre, *Loan Ta*, une terre de deux mille foyers avec le titre de marquis de *Lo-t'ong* (382) ; il lui fit présent d'un palais de seigneur et de mille serviteurs. (*Loan Ta*) monta dans une chaise à porteurs et ne se servit plus de chars et de chevaux ; sa maison fut pleine de toutes les tentures et de tous les dons qu'il reçut ; en outre (l'empereur) lui donna pour femme la princesse fille aînée de l'impératrice *Wei* (383), en lui faisant cadeau d'une dot de dix mille livres d'or et en changeant le nom de son domaine en sorte qu'elle était devenue princesse de *Tang-li* (384). Le Fils du Ciel se rendait en personne au palais (du <sup>p.481</sup> maréchal) des cinq avantages ; ceux qu'il lui envoyait pour demander de ses nouvelles et pour lui porter des présents faisaient un va-et-vient constant sur le chemin. Depuis la tante de l'empereur (385), ses généraux et ses conseillers jusqu'aux officiers d'ordre inférieur, tous (invitaient *Loan Ta*) à des banquets dans leurs demeures et lui offraient des cadeaux. Le Fils du Ciel fit en outre graver sur un sceau de jade le titre « maréchal de la voie céleste » ; puis il ordonna à son messager de revêtir un habit de plumes et de se tenir debout pendant la nuit sur des herbes blanches ; de son côté, le maréchal des cinq avantages revêtit un habit de plumes et se tint debout pendant la nuit sur des herbes blanches, il reçut le sceau de cette manière afin de montrer qu'il n'était pas un sujet. (Ce sceau de maréchal de) la voie céleste lui avait été conféré dans l'espérance qu'il guiderait (386) l'empereur auprès des dieux du ciel. Alors (le maréchal des) cinq avantages sacrifia sans cesse pendant la nuit dans sa maison ; il voulait amener les dieux à descendre ; mais les dieux ne venaient pas et c'étaient cent génies qui se rassemblaient ; il était du moins fort capable de commander à ceux-ci.

Quelque temps après, il fit ses préparatifs de départ et s'embarqua sur la côte orientale pour aller à la recherche de ses maîtres.

Comme on avait vu que (*Loan*) *Ta* avait reçu six sceaux <sup>p.482</sup> en quelques mois, son prestige faisait trembler tout l'empire. Au bord de la mer, dans les pays de *Yen* et de *Ts'i*, il n'était aucun (des magiciens) qui ne se prît le poignet (387) avec la main et qui ne se vantât de posséder des recettes cachées pour devenir un dieu et un bienheureux. ► L'été de cette même année (113 av. J.-C.). au sixième mois, la sorcière *Kin*, qui était originaire de *Fen-yn*, faisait à *Choei* (388), (qui est dans l'ancien pays) de *Wei*, un sacrifice pour le peuple à la souveraine Terre, lorsqu'elle vit dans la terre, à côté de l'emplacement (du sacrifice), un objet qui ressemblait à un crochet ; elle déblaya la terre pour voir ce que c'était, et trouva un trépied (389) ; ce trépied était fort différent de ceux qu'on fait d'ordinaire ; il était orné de dessins ciselés mais ne portait pas d'inscription gravée en creux ou en relief. Elle s'étonna et, parla de la chose au magistrat ; celui-ci le rapporta à *Cheng*, administrateur du *Ho-tong*. *Cheng* le fit savoir à l'empereur. Le Fils du Ciel envoya un officier pour faire une enquête ; la sorcière avait trouvé le trépied sans fourberie ni supercherie ; alors (l'empereur) accomplit les sacrifices prescrits par les rites et alla à la rencontre du trépied ; (il se proposait de) se rendre à *Kan-ts'iuén* et, accompagné (du trépied), il se dirigeait vers (*Kan-ts'iuén*) pour l'y offrir (au Ciel), lorsqu'il arriva à la montagne *Tchong* (390) ; le ciel était serein et il faisait <sup>p.483</sup> doux, il y avait (dans l'air) une nuée jaune en forme de dais ; un cerf vint à passer ; l'empereur l'abattit lui-même à coups de flèches ; puis il l'offrit en sacrifice. Lorsqu'on fut arrivé à *Tch'ang-ngan*, les ducs du palais, les hauts dignitaires et les grands officiers firent après délibération une requête pour qu'on honorât le précieux trépied. Le Fils du Ciel dit :

— Ces temps derniers, le (*Hoang*)-*ho* a débordé et plusieurs fois la moisson n'a pu croître ; c'est pourquoi, dans ma tournée, j'ai sacrifié à la souveraine Terre et je l'ai suppliée de faire croître pour le peuple les céréales. Mais la moisson de maintenant ne répond pas en abondance (à ce que j'espérais) ; pourquoi donc ce trépied est-il apparu ?

Les officiers lui répondirent tous :

— Nous avons entendu dire qu'autrefois, quand l'Empereur éminent (391) fleurit, il eut un trépied sacré ; le nombre un symbolisait l'unité universelle ; l'union du Ciel, de la Terre et de tous les êtres était réalisée. *Hoang-ti* fit trois trépieds précieux pour représenter le Ciel, la Terre et l'Homme. Yu fonda neuf trépieds avec le métal que lui fournirent les neuf pasteurs (de peuple) (392) et se servit d'eux tous pour cuire les victimes qu'il offrait aux Empereurs d'en haut, aux mânes et aux dieux. (Ainsi), toutes les fois qu'un sage se présenta, (les trépieds) apparurent. Ils furent transmis aux *Hia*, puis aux *Chang* ; mais la vertu des *Tcheou* s'étant pervertie et le dieu du sol à Song (393) ayant disparu, les trépieds tombèrent dans l'eau où ils s'enfoncèrent et devinrent invisibles. Une p.484 ode sacrificatoire dit :

*De la salle il va dans le vestibule,  
du mouton il va au bœuf,  
et du grand trépied au petit trépied ;  
il ne parle pas avec bruit et il n'est pas orgueilleux ;  
c'est un gage de grande longévité (394).*

Maintenant le trépied est arrivé jusqu'à *Kan-ts'iu*en ; il est brillant et onctueux et il a les reflets changeants du dragon. La faveur que nous avons reçue est immense. Lorsque nous étions à la montagne *Tchong*, une nuée jaune et blanche est descendue en forme de dais. Puis lorsque l'animal, gage de bonheur, est apparu, vous l'avez abattu avec un grand arc et quatre flèches (395), vous l'avez amené au pied de l'autel (396) et, en retour (du bienfait céleste), vous avez sacrifié cette grande offrande. Celui qui (le premier de votre dynastie) a reçu le mandat et a été empereur (397), celui-là connaissait la pensée (du Ciel) et mettait sa vertu en harmonie avec lui ; il faut donc que le trépied soit visible dans le temple de vos ancêtres et de votre défunt père ; placez-le dans la salle impériale (398) afin de p.485 reconnaître cette faveur éclatante.

Un décret impérial approuva la proposition.

Les gens qui avaient été sur mer en quête de (l'île) *P'ong-lai* dirent que (l'île) *P'ong-lai* n'était pas éloignée et que s'ils n'avaient pu y atteindre, c'était peut-être parce qu'ils n'en avaient pas perçu l'émanation. L'empereur envoya donc un homme qui percevait les émanations pour les aider à observer cette émanation.

🏠 L'automne de cette même année (113 av. J.-C.), l'empereur vint à *Yong* pour y faire le sacrifice *kiao*. On lui dit :

— Les cinq Empereurs ne sont que les assistants de *T'ai-i* : il faut instituer (le culte de) *T'ai-i* et l'empereur doit lui faire en personne le sacrifice *kiao*.

L'empereur conservait des doutes et ne se décida pas encore (399).

*Kong-suen K'ing*, qui était originaire du pays de *Ts'i*, dit à l'empereur :

— Cette année on a trouvé le précieux trépied ; or, cet hiver, le solstice tombe au matin sur le jour *sin-se* (24 décembre 113) qui est le premier du mois ; notre époque coïncide donc avec celle de *Hoang-ti*.

(*Kong-suen*) *K'ing* possédait un livre écrit sur des tablettes de bois ; on y lisait :

« *Hoang-ti* trouva le précieux trépied à *Wan-k'iu* (400) ; il interrogea *Koei Yu-k'iu* ; *Koei Yu-k'iu* lui répondit : *Hoang-ti* a trouvé les tiges d'achillée magiques (401) du précieux trépied ; or, dans l'année <sup>p.486</sup> actuelle, le solstice d'hiver tombe au matin sur le jour *ki-yeou* qui est le premier du mois. Il se trouve que la période céleste est terminée et va recommencer. — Alors *Hoang-ti* calcula d'avance les jours en supputant les tiges d'achillée ; après environ vingt années le solstice d'hiver retombait de nouveau sur le premier jour du mois au matin ; lorsqu'il eut fait vingt fois ce calcul, ce qui

embrassait une période de trois cent quatre-vingts années (402), *Hoang-ti* devint un bienheureux et monta au ciel.

— (*Kong-suen*) *K'ing* désirait offrir ce livre à l'empereur par l'entremise de *So Tchong*. *So Tchong*, voyant qu'il n'était pas raisonnable, soupçonna que c'était un écrit apocryphe et refusa de le présenter, disant :

— L'affaire du trépied précieux est terminée ; pourquoi faire encore cette démarche ?

(*Kong-suen*) *King* présenta alors son livre à l'empereur par l'intermédiaire d'un de ses mignons. L'empereur, tout joyeux, manda (*Kong-suen*) *K'ing* pour l'interroger.

— Je tiens, répondit-il, ce livre de *Chen-kong*, mais *Chen-kong* aujourd'hui est mort.

— Qui était *Chen-kong* ?, demanda l'empereur.

— C'était, dit (*Kong-suen*) *K'ing*, un homme du pays de *Ts'í* ; il avait reçu avec maître *Ngan-k'í* l'enseignement des paroles de *Hoang-ti* ; mais il ne les écrivit pas et ne fit que ce livre à propos du trépied. Il disait : Le règne des *Han* doit ramener l'époque de *Hoang-ti*. Il disait encore : Celui qui est saint parmi les *Han* est au nombre des descendants de *Kao-tsou*, bien plus au nombre de ses <sup>p.487</sup> arrière-petits-fils (403). Le précieux trépied apparaîtra et on entrera en communication avec les dieux ; qu'on fasse alors les sacrifices *fong* et *chan*. Des soixante et douze rois qui ont fait les sacrifices *fong* et *chan*, *Hoang ti* est le seul qui ait pu accomplir le sacrifice *fong* sur le *T'ai-chan*. *Chen-kong* disait encore : Le Souverain de la famille *Han* doit de même aller sur le (*T'ai-chan*) pour faire le sacrifice *fong* ; quand (l'empereur) aura fait le sacrifice *fong* sur (le *T'ai-chan*), il pourra devenir un bienheureux et monter au ciel. Au temps de *Hoang-ti* il y avait dix mille royaumes et les divinités auxquelles on faisait le sacrifice *fong* étaient au nombre de sept mille (404). L'empire comprenait huit

montagnes illustres dont trois se trouvaient chez les barbares *Man* et *I* et cinq dans le royaume du Milieu ; celles du royaume du Milieu étaient le *Hoan-cha*, le *Cheou-cha*, le *T'ai-che*, le *T'ai-cha* et le *Tong-lai* (405). Ces cinq montagnes étaient les lieux que <sup>p.488</sup> fréquentait *Hoang-ti* et où il se rencontrait avec les esprits. *Hoang-ti* passait son temps à guerroyer ou à étudier (l'art des) bienheureux ; il n'aimait pas les gens qui blâmaient cette conduite et faisait juger et mettre à mort ceux qui parlaient mal des génies et des dieux (406). Au bout de plus de cent années, il obtint d'entrer en communication avec les dieux. *Hoang-ti* était allé faire à *Yong* le sacrifice *kiao* en l'honneur des Empereurs d'en haut ; il y séjournait depuis trois mois lorsque *Koei Yu-k'iu*, dont le surnom était *Ta-hong*, mourut ; on l'enterra à *Yong* et c'est de là que vient le nom « de tombeau de *Hong* » (407). Après cet événement, *Hoang-ti* réunit dix mille esprits dans l'Illustre palais ; l'Illustre palais n'est autre que *Kan-ts'iu* et le lieu qu'on appelait *Han-men* est aujourd'hui *Kou-k'eu* (408). *Hoang-ti* prit du cuivre du mont *Cheou-cha* (409) et fonda un trépied au bas du mont *King* (410). Lorsque le trépied fut achevé, un dragon, à la barbe du fanon pendante, descendit pour venir <sup>p.489</sup> chercher *Hoang-ti* ; *Hoang-ti* monta sur lui, ses ministres et ses femmes montèrent à sa suite au nombre de plus de soixante-dix personnes ; le dragon alors s'éleva ; les autres officiers subalternes, qui n'avaient pu monter sur lui, se cramponnèrent aux poils de sa barbe ; ces poils furent arrachés et ils tombèrent ; ils firent tomber l'arc de *Hoang-ti*. La foule levait les yeux et regardait de loin (l'apothéose) ; lorsque *Hoang-ti* fut monté au ciel, elle ramassa son arc et les poils du fanon en criant ; c'est pourquoi les générations suivantes nommèrent ce lieu « le lac du trépied » (411) et l'arc fut appelé « le cri de corbeau » (412).

Le Fils du Ciel dit alors :

— Hélas ! si en vérité je puis être semblable à *Hoang-ti*, quitter mes femmes et mes enfants sera à mes yeux aussi facile que d'ôter une sandale (413).

Puis il donna à *K'ing* le titre de <sup>p.490</sup> *lang* (414) et l'envoya dans l'est attendre les dieux sur le mont *T'ai-che*.

L'empereur alla ensuite faire le sacrifice *kiao* à *Yong* ; lorsqu'il fut arrivé dans le *Long-si*, il monta à l'ouest sur le mont *K'ong-t'ong* (415) et favorisa de sa venue *Kan-t'siuen*. Il ordonna au ministre des sacrifices *K'oan Chou* et à ses collègues de préparer un autel pour les sacrifices à *T'ai-i*. De même que l'autel élevé en l'honneur de *T'ai-i* par (*Mieou*) *Ki* (416), qui était originaire de *Po*, cet autel eut trois degrés. Les autels des cinq Empereurs l'entouraient à la base ; chacun avait l'orientation qui convenait à son empereur ; mais l'autel de l'Empereur jaune était au sud-ouest (417). Huit ouvertures servaient d'entrées aux esprits. Les offrandes qu'on y faisait à *T'ai-i* étaient les mêmes que dans chacun des lieux saints de *Yong* ; on y ajoutait du vin nouveau, des jujubes et des viandes sèches ; on immolait un bœuf à longue queue (418) et on avait ainsi tout l'ensemble des étals, des vases et de la <sup>p.491</sup> victime ; quant aux cinq Empereurs, on se servait seulement pour leur sacrifier des étals, des vases, du vin nouveau et autres objets similaires. En bas, sur le terrain des quatre côtés, on renouvelait les offrandes en l'honneur de la foule des dieux qui accompagnent (*T'ai-i*), et en l'honneur de (la constellation) *Pei-teou*. Lorsque le sacrifice était accompli, on brûlait toutes les viandes qui restaient. Le bœuf qu'on immolait était de couleur blanche ; à l'intérieur on plaçait le cerf et à l'intérieur du cerf on plaçait le porc (419) ; puis on versait de l'eau et on faisait du bouillon. On sacrifiait au soleil un bœuf ; à la lune, seulement un mouton et un porc. Le prier et le sacrificateur qui rendaient le culte à *T'ai-i* avaient des vêtements de couleur pourpre et brodés. (Pour ceux qui rendaient le culte aux) cinq Empereurs, chacun revêtait des habits de la couleur de l'empereur (qu'il servait). La couleur du soleil était le rouge ; la couleur de la lune était le blanc.

Le onzième mois, au jour *sin-se* (24 décembre 113), qui était le premier du mois, au matin, se produisit le solstice d'hiver ; à l'aube, le Fils du Ciel commença par faire le sacrifice *kiao* et les prosternations en l'honneur de *T'ai-i* ; le matin, il fit le sacrifice *tchao* au soleil ; le soir, le sacrifice *si* à la lune, et dans ces deux occasions il salua (420) ; mais en présence de *T'ai-i* il accomplit les <sup>p.492</sup> rites qu'on observe à *Yong* pendant le sacrifice *kiao*.

Puis celui qui aidait l'empereur à offrir le sacrifice dit :

— Le Ciel vient de donner à l'empereur les tiges d'achillée magiques du précieux trépied. Le premier du mois est redevenu le premier du mois ; la série est épuisée et elle recommence. L'empereur avec respect se prosterne en présence (du Ciel) (421).

► Puis (l'empereur) revêtit des habits de couleur jaune ; dans ce sacrifice, les feux rangés en ordre remplissaient les autels ; à côté des autels, il y avait tout l'appareil de la cuisson des offrandes.

Un officier s'écria :

« Au-dessus du sacrifice une clarté luit.

Les ducs du palais et les hauts dignitaires déclarèrent que, lorsque l'empereur fit pour la première fois à *Yun-yang* (422) le sacrifice *kiao* en l'honneur de *T'ai-i*, que les officiers offraient des anneaux en jade et que des victimes de choix étaient présentées en offrande, il y eut pendant la nuit une clarté merveilleuse et que, quand le jour parut, une nuée jaune monta jusqu'au ciel (423).

Le duc grand astrologue (424), le ministre des sacrifices *K'oan Chou* et leurs collègues dirent :

— Il y a la protection d'une influence surnaturelle ; il y a le présage favorable d'un bonheur avantageux. Il faut prendre dans ce lieu <sup>p.493</sup> l'endroit où est apparue la clarté pour y établir l'autel d'un lieu saint éminent, afin de rendre illustre cet heureux augure.

(L'empereur) ordonna au grand prier de veiller aux sacrifices qui s'y célébreraient en automne et pendant le dernier mois de l'année ; tous les trois ans le Fils du Ciel devait aller y faire en personne le sacrifice *kiao*.

L'automne de cette même année (112 av. J.-C.), l'empereur, se proposant de partir pour châtier le *Nan Yue* (425), annonça son intention à *T'ai-i* et lui demanda son aide ; sur un étendard suspendu à une hampe de bois *King* (426) étaient figurés le soleil, la lune, (la constellation) *Pei-teou*, un dragon volant pour symboliser *T'ai-i* et trois étoiles pour représenter la lance de *T'ai-i* ; on l'appela l'étendard surnaturel ; on s'en servait lorsqu'on priait pour la guerre et alors le grand astrologue s'en saisissait pour indiquer le pays qu'on voulait combattre.

Le maréchal des cinq avantages, quoique envoyé en mission, n'osa s'embarquer sur la mer ; il alla sacrifier sur le *T'ai-chan* ; l'empereur envoya des gens le suivre et l'épier ; de fait ils ne virent rien ; mais (le maréchal des) cinq avantages prétendit faussement qu'il avait aperçu ses maîtres ; son art magique était à bout et plusieurs fois fut contredit (par les faits) ; aussi l'empereur fit-il périr (le maréchal des) cinq avantages et ses partisans.

L'hiver suivant (111 av. J.-C.) (427), *Kong-suen K'ing* se rendit dans le *Ho-nan* (428) pour y attendre les dieux ; il dit p.494 qu'il avait vu la trace des pas de bienheureux sur la muraille de (la ville de) *Keou-che* (429), et qu'au-dessus de la muraille planait un être semblable à un faisan. Le Fils du Ciel alla en personne à *Keou-che* pour voir les traces de pas ; il demanda à (*Kong-suen*) *K'ing* :

— Est-ce que vous n'imiteriez pas (le maréchal de la) savante perfection et (le maréchal des) cinq avantages (430) ?

(*Kong-suen*) *K'ing* répondit :

— Les bienheureux ne recherchent point le souverain des hommes ; c'est le souverain des hommes qui les recherche ; telle est leur nature que, si on ne leur accorde pas quelque

loisir, les dieux ne viennent pas ; lorsque je parle des dieux, ces choses semblent des singularités et des exagérations ; consacrez-y cependant plusieurs années de suite et vous pourrez faire venir les dieux.

Alors dans toutes les commanderies et dans tous les royaumes on nettoya les routes et on répara et remit en état les bâtiments impériaux (431) et les lieux où on sacrifiait aux dieux des montagnes illustres, car on attendait la venue de l'empereur.

△ Au printemps de cette année (111 av. J.-C.), après avoir triomphé du *Nan Yue*, l'empereur eut un favori nommé *Li Yen-nien* qui avait été admis en sa présence parce qu'il s'entendait bien aux airs musicaux ; l'empereur l'aimait fort ; il invita les ducs du palais et les hauts p.495 dignitaires à délibérer, en leur disant :

— Dans les sacrifices populaires il y a aussi des tambours, des danses et de la musique ; or, lorsque j'accomplis le sacrifice *kiao*, on ne fait pas de musique. Comment serait-ce convenable ?

Les ducs du palais et les hauts dignitaires répondirent :

— Lorsque les anciens sacrifiaient au Ciel et à la Terre, ils avaient toujours de la musique ; les dieux du ciel et de la terre pouvaient alors être atteints et on remplissait les rites à leur égard.

Quelqu'un dit :

— L'Empereur éminent (432) chargea *Sou-niu* (433) de jouer du luth à cinquante cordes ; (le son était) triste et l'empereur voulut la faire cesser ; comme elle ne s'arrêtait pas, il brisa son luth et n'y laissa que vingt-cinq cordes.

A la suite de cette délibération, on institua une cérémonie d'actions de grâces pour célébrer la défaite du *Nan Yue* ; on fit des prières et des sacrifices à *T'ai-i* et à la souveraine Terre, et, pour la première fois, on se servit de musiciens et de danseurs ; on fit appeler en grand

nombre (434) des chanteurs. (L'empereur fit) faire (le luth à) vingt-cinq cordes et le luth *k'ong-heou* (435) ; telle fut l'origine (de ces instruments).

L'année suivante (110 av. J.-C.), en hiver, l'empereur dit dans son conseil :

— Ce n'est qu'après avoir arrêté (436) p.496 les soldats, puis avoir licencié les troupes, que les anciens accomplissaient les sacrifices *fong* et *chan*.

En conséquence, l'empereur se rendit aussitôt dans le nord et inspecta le *Cho fang* (437) ; il fit s'arrêter plus de cent mille soldats (438) ; en revenant, il sacrifia au tombeau de *Hoang-ti* sur le mont *Kiao* (439), et licencia ses troupes à *Siu-jou* (440). Il dit :

— On m'a raconté que *Hoang-ti* n'était point mort ; cependant voici son tombeau. Comment cela se fait-il ?

— Lorsque *Hoang-ti*, lui répondit-on, devint un bienheureux et monta au ciel, ses sujets enterrèrent ses vêtements et son chapeau (441).

Puis l'empereur se rendit à *Kan-ts'iuen* avec l'intention d'aller bientôt accomplir les cérémonies sur le *T'ai-chan*. Auparavant il fit le sacrifice *lei* (442) en l'honneur de *T'ai-i*. Depuis qu'il avait trouvé le précieux trépied, l'empereur délibérait avec les ducs du palais, les hauts dignitaires et les maîtres sur les sacrifices *fong* et *chan* ; les sacrifices *fong* et *chan* ayant été pratiqués rarement, à de grands intervalles et à une époque éloignée, personne ne savait plus les règles et les rites qu'il y fallait observer ; cependant les lettrés composèrent un mémoire sur les sacrifices *fong* et *chan* en y rapportant ce p.497 qui était dit du sacrifice qu'on fait de loin et de la cérémonie de tuer un bœuf à coups de flèches (443) dans le *Chang-chou*, le *Tcheou-koan* et le *Wang-tche* (444).

Le vénérable *Ting*, qui était originaire du pays de *Ts'i* et qui était âgé de plus de quatre-vingt-dix ans, dit :

« Ceux qui accomplissent les sacrifices *fong* et *chan* obtiennent la réputation d'être immortels. *Ts'in Hoang-ti* ne put faire le sacrifice *fong* au sommet (de la montagne). Si Votre Majesté est résolue à vouloir y monter, qu'elle commence un peu l'ascension ; si alors il n'y a ni vent ni pluie, elle pourra accomplir au faite le sacrifice *fong* (445).

(L'empereur) ordonna donc aux lettrés de s'exercer à tuer un bœuf à coups de flèches et de rédiger un projet de cérémonial des sacrifices *fong* et *chan*.

Quelques années (plus tard) (446), (l'empereur) arriva (à *Kan-ts'iuén*) et se disposa à partir (pour le *T'ai-chan*). Le Fils du Ciel avait prêté l'oreille aux récits de <sup>p.498</sup> *Kong-suen K'ing* et des magiciens qui lui racontaient que *Hoang-ti* et ses prédécesseurs, en faisant les sacrifices *fong* et *chan*, avaient tous évoqué des êtres merveilleux et avaient communiqué avec les dieux ; (le Fils du Ciel) désirait, de même que *Hoang-ti* et ses prédécesseurs, se rencontrer avec les hommes divins et bienheureux et avec les sages de (l'île) *P'ong-lai*, s'élever au-dessus du monde et égaler sa vertu à celle des neuf Souverains (447). D'autre part, il avait recueilli quelques-unes des doctrines des lettrés pour orner (ces cérémonies) ; mais les lettrés n'avaient pas su exposer clairement ce qui concernait les sacrifices *fong* et *chan* ; en outre, ils s'en tenaient strictement aux anciens textes du *Che (King)* et du *Chou (King)* et n'osaient se donner carrière ; l'empereur ayant fait fabriquer des ustensiles destinés aux sacrifices *fong* et *chan* et les ayant montrés aux lettrés rassemblés, quelques-uns d'entre eux dirent que ces ustensiles n'étaient pas conformes à ceux de l'antiquité ; en outre, *Siu Yen* déclara que la manière dont les maîtres de la cour des sacrifices pratiquaient les rites n'était pas aussi bonne que celle qui était en usage dans le pays de *Lou* ; *Tcheou Pa* réunit les (lettrés) pour leur décrire ce qui concernait les sacrifices *fong* et *chan*. Alors l'empereur dégrada (*Siu*) *Yen* et (*Tcheou*) *Pa* ; il renvoya les lettrés et ne suivit pas (leurs avis).

Le troisième mois (31 mars-29 avril 110), il alla dans l'est visiter (la ville de) *Keou-che* (448). Suivant les rites, il monta sur (le sommet) *T'ai-che* du Pic du centre (449). Des officiers de l'escorte restèrent au bas de la montagne ; p.499 ils entendirent comme une voix qui souhaitait à l'empereur dix mille années de vie ; on interrogea ceux qui étaient en haut de la montagne ; ils n'avaient pas parlé ; on interrogea ceux qui étaient au pied ; ils n'avaient pas parlé. C'est pourquoi (l'empereur) conféra une terre de trois cents foyers au *T'ai-che* pour y entretenir des sacrifices ; ce lieu reçut le nom de *Tch'ong-kao* (450).

Plus à l'est encore, (l'empereur) alla vers le *T'ai-chan* (451) ; comme les plantes et les arbres du *T'ai-chan* n'avaient pas encore de feuilles, il ordonna qu'on montât une pierre au sommet du *T'ai-chan* et qu'on l'y dressât (452).

L'empereur, allant toujours vers l'orient, parcourut le rivage de la mer. Il accomplit en passant les sacrifices rituels aux huit dieux (453). Des habitants du pays de *Ts'i* au nombre de plus de dix mille lui remirent des écrits où ils exposaient des choses extraordinaires touchant les dieux et des recettes merveilleuses ; mais aucun d'eux n'apportait des preuves de son dire. Alors, on fit partir des bateaux en grand nombre et (l'empereur) ordonna que ceux qui avaient parlé des saintes montagnes de la mer et qui étaient au nombre de plusieurs milliers, allassent rechercher les hommes divins du mont *P'ong-lai*. *Kong-suen K'ing* allait toujours en avant, portant son sceptre de délégation ; il se mettait en observation sur les montagnes illustres ; parvenu au mont *Tong-lai* (454), il p.500 prétendit avoir vu pendant la nuit un homme grand de plusieurs dizaines de pieds ; il s'était approché de lui mais (le géant) avait disparu ; cependant on voyait ses traces qui étaient fort grandes et pareilles à celles que laisse un animal. — Parmi les officiers, il y en eut qui dirent qu'ils avaient vu un vieillard qui tenait un chien en laisse et qui disait : « Je veux voir le grand vénérable (455). » Soudain l'apparition s'était évanouie. — L'empereur vit les grandes empreintes, mais ne fut pas persuadé. Toutefois il fut grandement disposé à croire que le vieillard dont lui avaient parlé les

officiers était un bienheureux. Il séjourna au bord de la mer ; il fournissait des chars de rechange aux magiciens et envoya secrètement plus de mille d'entre eux rechercher les hommes divins et bienheureux.

Le quatrième mois (30 avril-29 mai 110), l'empereur revint à *Fong-kao* (456). Il remarqua que les lettrés et les magiciens, en discutant sur les sacrifices *fong* et *chan*, étaient chacun d'un avis différent ; l'absence de règle fixe rendait difficile la mise à exécution de leurs plans. Le Fils du Ciel alla sur le mont *Leang-fou* ; il s'acquitta des sacrifices rituels au Maître de la terre (457). Au jour *i-mao* (17 mai 110), il ordonna à ceux des lettrés qui avaient le grade de *che-tchong*, de prendre le bonnet en peau, de ceindre la ceinture (458), de tuer un bœuf à coups de flèches et d'accomplir la cérémonie. Il fit le sacrifice *fong* au pied du <sup>p.501</sup> *T'ai-chan*, du côté de l'est, en suivant le rite qu'on avait adopté pour le sacrifice *kiao* en l'honneur de *T'ai-i*. Le tertre (459) était large de douze pieds et haut de neuf, au bas étaient des tablettes de jade couvertes d'écrits, mais ce qui y était écrit resta secret.

Après avoir accompli les rites, le Fils du Ciel, accompagné seulement du *che-tchong* chargé de conduire son char, *Tse-heou* (460), fit l'ascension du *T'ai-chan* ; il accomplit de nouveau le sacrifice *fong* ; mais la vue de cette cérémonie fut interdite à tous. Le lendemain, l'empereur descendit par le chemin du versant nord. Au jour *ping-tch'en* (18 mai 110), il célébra le sacrifice *chan* au pied du mont *T'ai-chan*, du côté du nord-est, sur le mont *Sou-jan*, et suivit les rites qu'on observe pour sacrifier à la souveraine Terre. Dans toutes ces circonstances, le Fils du Ciel, habillé de vêtements jaunes, alla en personne se prosterner et fit faire toujours de la musique. Avec les herbes à trois côtes (461) qui poussent dans la région comprise entre le *Kiang* et le *Hoai*, il fit une natte sainte ; les terres des cinq couleurs (462) furent ajoutées et mêlées au tertre. Il laissa partir les bêtes extraordinaires qui venaient de contrées éloignées et les oiseaux ailés ; quant aux faisans blancs et aux êtres (de ce genre), il les employa pour augmenter les rites. Il ne se servit ni <sup>p.502</sup> des rhinocéros (463) ni de l'éléphant ; (ces animaux) vinrent tous jusqu'au

*T'ai-chan*, puis s'en allèrent (464). Lorsqu'on fit les sacrifices *fong* et *chan*, il y eut pendant la nuit comme une lueur et, au jour, une nuée blanche s'éleva du milieu du tertre.

Après avoir accompli le sacrifice *chan*, l'empereur retourna s'asseoir dans le *Ming-t'ang* (465). Tous les officiers vinrent à l'envi lui souhaiter une longue vie. Il communiqua alors au *yu-che* l'édit suivant :

« Avec ma très chétive personne, j'ai reçu la plus haute dignité. Plein de crainte, je redoute de n'être pas digne de cette charge. Ma vertu est mince et je ne connais pas bien les rites et la musique. Lorsque je restaurai le sacrifice en l'honneur de *T'ai-i*, il y eut comme quelque chose qui semblait la pureté d'un éclat éblouissant (466) ; il y eut comme une voix qu'on entendit (467). Épouvanté de ces prodiges, je <sup>p.503</sup> voulus m'arrêter, mais ne l'osai point. Je montai donc faire le sacrifice *fong* sur le *T'ai-chan*, j'arrivai au mont *Leang-fou* et ensuite je fis le sacrifice *chan* sur le mont *Sou-jan*. De nouveau, je donne aux sages et aux grands officiers l'heureuse nouvelle d'un changement de commencement (468). Je donne au peuple un bœuf et dix *che* (469) de vin par groupe de cent foyers. A ceux qui ont plus de quatre-vingts ans, aux orphelins et à ceux qui sont abandonnés, je donne une pièce de toile et une pièce de soie. En outre, les lieux nommés *Po*, *Fong-kaou*, *I-k'ieou*, *Li-tch'eng* (470), ne paieront pas cette année la taxe ni les redevances. Qu'il y ait dans l'empire une amnistie générale comme celle qui fut ordonnée en (l'année) *i-mao* (471) ; que, dans les lieux où j'ai passé, ceux qui ne sont pas des récidivistes et dont les affaires sont anciennes de plus de deux ans soient tous dispensés d'être entendus et jugés.

Puis l'empereur fit un second édit en ces termes :

« Autrefois le Fils du Ciel inspectait une fois les fiefs en cinq ans (472) et accomplissait les cérémonies sur le *T'ai-chan*. Les seigneurs y avaient des lieux où ils donnaient audience et où

ils séjournèrent. C'est pourquoi <sup>p.504</sup> j'ordonne à chaque seigneur de se construire une demeure au pied du *T'ai-chan*.

Lorsque le Fils du Ciel avait fait le sacrifice *fong* sur le *Tai-chan*, il n'avait pas eu le malheur d'avoir du vent ni de la pluie ; aussi les magiciens se remirent-ils de plus belle à parler du *P'ong-lai*, et de toutes les montagnes saintes comme si on était sur le point de pouvoir les atteindre ; l'empereur en fut content, car il croyait qu'il les rencontrerait peut-être. Il se rendit de nouveau dans l'est, et, parvenu au bord de la mer, il regarda au loin dans l'espoir de trouver le *P'ong-lai*. Celui qui était chargé de conduire son char, *Tse-heou* (473), tomba gravement malade et mourut en un jour. L'empereur partit aussitôt et alla du côté du nord en longeant la mer jusqu'à *Kie-che* (474). Il fit une tournée d'inspection en partant de (la commanderie de) *Leao-si* ; il parcourut toute la frontière du nord et parvint jusqu'à *Kieou-yuen* (475) ; le cinquième mois (30 mars-28 juin 110), il revint et arriva à *Kan-ts'iu*.

Un officier dit que, lorsque le trépied précieux avait été exhumé, on avait institué (à cause de cela, la période d'années) *yuen-ting* ; aussi la présente année devait-elle être appelée première année *yuen-fong*.

L'automne de cette même année (110 av. J.-C.), une comète parut dans la constellation *Tsing* de l'est (476). Une <sup>p.505</sup> dizaine de jours après une comète parut dans la constellation *San-t'ai* (477). Celui qui percevait de loin les émanations, *Wang Cho*, dit :

— Tandis que j'étais en observation. je vis par exception apparaître l'étoile *K'i* (478), grande comme une courge ; dans le temps qu'il faut pour manger (479), elle disparut de nouveau.

Les officiers dirent tous :

— Votre Majesté a institué les sacrifices *fong* et *chan* pour la maison des *Han* ; l'étoile de la vertu (480) est la récompense que le ciel vous donne.

L'année suivante, en hiver (481), l'empereur accomplit à *Yong* le sacrifice *kiao* en l'honneur des cinq Empereurs. A son retour, il fit des prosternations, des prières et des sacrifices à *T'ai-i*.

Celui qui aidait l'empereur à offrir le sacrifice dit :

— L'étoile de la vertu répand au loin son éclat ; c'est là un présage tout spécial de bonheur. L'étoile de la longévité apparaît comme autrefois ; elle nous illumine de sa clarté profonde. L'étoile de la sincérité (482) brille à nos p.506 yeux. L'empereur avec respect se prosterne devant l'offrande faite par le grand prier (483).

Au printemps (109 av. J.-C.), *Kong-suen K'ing* dit :

— J'ai vu un homme divin sur la montagne. *Tong-lai* ; il semblait manifester le désir de voir le Fils du Ciel.

Le Fils du Ciel favorisa donc de sa venue la ville de *Keou-che*. Il honora (*Kong-suen*) *K'ing* du titre de *tchong-ta-fou*, puis se rendit sur (le mont) *Tong-lai* où il séjourna. Au bout de plusieurs jours rien n'était apparu, sinon les traces des pas d'un géant. Il envoya de nouveau près de mille magiciens rechercher les prodiges divins et récolter la drogue de la plante *tche* (484). Cette année-là (109 av. J.-C.) il y eut une sécheresse. Alors le Fils du Ciel, ne s'étant acquis aucune renommée, alla faire des prières à *Wan-li-cha* (485). En passant, il sacrifia au *T'ai-chan* (486). A son retour, il arriva (à la digue) *Hou-tse* (487) où il répara en personne la brèche qu'avait produite le Fleuve p.507 (Jaune) ; il y resta deux jours, précipita dans l'eau une victime, puis partit (488). Il envoya deux hauts dignitaires avec des soldats pour fermer la brèche du Fleuve, le transporter dans deux canaux et rétablir l'ancien lit tracé par *Yu*.

En ce temps, les deux royaumes de *Yue* (489) avaient été anéantis. *Yong-tche*, qui en était originaire, dit :

— Il est dans les mœurs des gens de *Yue* de croire aux mânes ; dans leurs sacrifices ils voient tous des mânes. Souvent ils en reçoivent des avis. Autrefois le roi de *Tong-*

*ngeou* (490) était plein de respect pour les mânes ; aussi vécut-il jusqu'au grand âge de cent soixante ans. Ses descendants négligèrent ce culte ; c'est pourquoi ils déchurent et périrent.

Alors (l'empereur) ordonna aux sorcières du pays de *Yue* de faire les prières et les sacrifices de *Yue* ; on établit une terrasse plane, sans autel ; on y sacrifia aussi aux dieux du ciel, aux Empereurs d'en haut et aux cent mânes et on y pratiqua le tirage au sort par le moyen des poulets (491) ; l'empereur crut à cela. C'est ainsi que les sacrifices du pays de *Yue* et que le tirage au sort par le moyen des poulets commencèrent à être pratiqués.

*Kong-suen K'ing* dit :

— Les hommes bienheureux peuvent être vus ; mais, ô Empereur, quand vous allez (à leur recherche), vous êtes toujours trop pressé, et c'est pourquoi vous ne les apercevez pas. Si maintenant Votre Majesté élève un observatoire aussi haut que la <sup>p.508</sup> muraille de (la ville de) *Keou-che* (492) et qu'elle y place des viandes sèches et des jujubes, les hommes divins devront pouvoir être évoqués. J'ajouterai que les hommes bienheureux aiment habiter les bâtiments à étages.

A la suite de ce discours, l'empereur ordonna qu'on construisit aussitôt à *Tch'ang-ngan* l'observatoire de *Fei-lien* (493) et celui des cannelliers, et à *Kan-ts'iuén* l'observatoire de la Longévité prolongée et celui de la Longévité continue. Il envoya (*Kong-suen*) *K'ing*, porteur d'un sceptre de délégation, pour les organiser et pour y attendre les hommes divins. Puis il fit élever « l'Estrade qui communique avec le ciel » et disposa au bas tous les apprêts du sacrifice, car il voulait y faire venir les hommes bienheureux et divins. Ce fut alors aussi qu'il ajouta au (palais) *Kan-ts'iuén* une salle antérieure et que, pour la première fois, il agrandit les salles de toutes les constructions.

En été (109 av. J.-C.), une plante *tche* (494) poussa à l'intérieur de l'enceinte de la salle principale (du palais *Kan-ts'iuén*). Puis lorsque le

Fils du Ciel eut bouché la brèche du Fleuve et eut élevé l'Estrade qui communique avec le ciel, il y eut comme une lueur. L'empereur fit alors un décret pour annoncer qu'une plante *tche* à neuf tiges ayant poussé dans l'enceinte du palais *Kan-ts'iuén*, il proclamait une amnistie dans l'empire pour ceux qui n'étaient pas récidivistes.

L'année suivante (108 av. J.-C.) il fut vainqueur du <sup>p.509</sup> royaume de *Tch'ao-sien* (495). Il y eut une sécheresse en été (496). *Kong-suen K'ing* dit :

— Au temps de *Hoang-ti*, lorsqu'on eut fait le sacrifice *fong*, il y eut une sécheresse céleste qui dessécha le terre pendant trois années.

C'est pourquoi l'empereur publia un décret où il disait :

« La sécheresse a pour but de dessécher le terre. J'ordonne donc que, dans tout l'empire, on sacrifie avec respect aux étoiles *Ling* (497).

L'année suivante (107 av. J.-C.), l'empereur fit le sacrifice *kiao* à *Yong* ; il fit ouvrir le chemin de *Hoëi-tchong* (498) et l'inspecta. Au printemps, il arriva à *Ming-tsé* (499) ; puis il revint en passant par (la commanderie de) *Si-ho*.

L'année suivante (106 av. J.-C.), en hiver, l'empereur inspecta la commanderie de *Nan* et poussa jusqu'à *Kiang-ling* (500). Puis, se dirigeant vers l'est, il alla <sup>p.510</sup> accomplir les rites sur la montagne *T'ien-tchou* (qui est dans la préfecture) de *Ts'ien* (501) ; il donna à cette montagne le surnom de Pic du sud. Il navigua sur le *Kiang* à partir de *Siun-yang* (502) et débarqua à *Tsong-yang* (503). Il passa par (le lac) *P'ong-li* (504) et s'acquitta des rites en l'honneur des montagnes et des fleuves illustres de cette région. Au nord, il alla jusqu'à *Lang-ya* et longea le bord de la mer. Dans le courant du quatrième mois (15 mai-13 juin 106), il arriva à *Fong-kao* (505) et y fit de nouveau le sacrifice *fong*. La première fois que le Fils du Ciel accomplit le sacrifice *fong* sur le *T'ai-chan*, (il reconnut qu') au pied du *T'ai-chan*, du côté du nord-est, se trouvait autrefois un *Ming-t'ang* (506) ; cet emplacement était difficile

d'accès et mal dégagé. L'empereur voulut construire un *Ming t'ang* à côté de *Fong-kao* ; mais il ne <sup>p.511</sup> savait point encore quelles en seraient la disposition et les dimensions. Un homme de (la commanderie) de *Tsi-nan*, nommé *Kong-yu Tai*, offrit à l'empereur un plan qui représentait le *Ming-t'ang* du temps de *Hoang-ti*. Dans ce plan, au centre se trouvait un édifice dont les quatre côtés n'avaient pas de paroi et dont le toit était fait de chaume ; un fossé circulaire plein d'eau entourait le mur d'enceinte du bâtiment ; une allée couverte surmontée d'un pavillon avait son entrée du côté du sud-ouest ; elle s'appelait *Koen-loen* (507) ; le Fils du Ciel la suivait lorsqu'il entrait pour faire les prosternations et offrir les sacrifices en l'honneur des Empereurs d'en haut. — Alors l'empereur ordonna à la ville de *Fong-kao* de construire un *Ming-t'ang* sur le bord de la rivière *Wen*, d'après le plan de (*Kong-yu*) *Tai*.

Puis, la cinquième année (106 av. J.-C.) (508), il recommença le sacrifice *fong*. Il fit des sacrifices à *T'ai-i* et aux cinq Empereurs sur les sièges supérieurs du *Ming-t'ang*. Il ordonna que le siège du sacrifice à *Kao Hoang-ti* (509) fût mis en face. Il sacrifia à la souveraine Terre dans la maison inférieure et lui immola vingt grandes victimes. Le Fils du Ciel prit, pour entrer, le chemin *Koen-loen* (510) ; pour la première fois il fit dans le *Ming-t'ang* les prosternations en suivant les rites du sacrifice *kiao*. Les rites terminés, il brûla (les victimes) au bas de la salle.

<sup>p.512</sup> Ensuite l'empereur monta de nouveau sur le *T'ai-chan*, et, parvenu au sommet, il y fit en personne un sacrifice secret. Au pied du *T'ai-chan* il sacrifia aux cinq Empereurs en observant pour chacun d'eux l'orientation qui lui convenait ; mais l'Empereur jaune et l'Empereur rouge furent ensemble (511). Des officiers aidaient au sacrifice. Sur la montagne flambaient des feux auxquels d'autres répondaient en bas de toutes parts.

Deux ans plus tard, au jour *kia-tse* (25 décembre 105) qui était le premier du onzième mois, ce fut, au point du jour, le solstice d'hiver. Ceux qui calculèrent le calendrier firent de (cette date) la première origine (512). Le Fils du Ciel se rendit en personne au *T'ai-chan*, et, au

jour *kia-tse* qui était le premier du mois et sur lequel tombait au matin le solstice d'hiver, l'empereur sacrifia aux Empereurs d'en haut dans le *Ming-t'ang*. Il ne refit pas les sacrifices *fong* et *chan*.

Celui qui aidait à offrir le sacrifice dit :

— Le Ciel a derechef donné à l'empereur les achillées magiques du grand principe (513). La période est révolue et elle recommence. L'empereur se prosterne avec respect devant *T'ai-i* (514).

L'empereur alla du côté de l'est jusqu'au bord de la <sup>p.513</sup> mer ; il soumit à un examen ceux qui naviguaient sur la mer et les magiciens et ceux qui recherchaient les dieux ; leurs discours se trouvèrent sans fondement. Cependant l'empereur continua à les charger de missions en toujours plus grand nombre, car il espérait qu'ils atteindraient leur but.

Le onzième mois, au jour *i-yeou* (15 janvier 104), (la terrasse) *Po-leang* (515) fut incendiée.

Au jour *kia-ou* (24 janvier 104), qui était le premier du douzième mois, l'empereur alla en personne faire le sacrifice *chan* (sur la montagne) *Kao-li* (516). Il sacrifia à la souveraine Terre. Il se rendit sur le rivage du *P'o-hai* pour y sacrifier de loin aux habitants du *P'ong-lai*. Il espérait pouvoir pénétrer dans leur salle merveilleuse.

A son retour l'empereur tint une assemblée de la cour et reçut les rapports (517) à *Kan-ts'iuén* parce que (la terrasse) *Po-leang* avait été incendiée. *Kong-suen K'ing* parla en ces termes :

— Douze jours après que *Hoang-ti* eut achevé la terrasse de *Ts'ing-ling*, elle fut incendiée. *Hoang-ti* construisit alors le *Ming-t'ing*. Le *Ming-t'ing* n'est autre que *Kan-ts'iuén*. Les magiciens parlent souvent d'anciens souverains qui avaient leur capitale à *Kan-ts'iuén*.

A la suite de ce discours, le Fils du Ciel tint une nouvelle assemblée des seigneurs à *Kan-ts'iuén* ; il fit élever en ce lieu des palais pour les seigneurs.

*Yong-tche* (518) dit :

— C'est une coutume du pays de *Yue* que, lorsqu'un bâtiment a été incendié, on élève une nouvelle construction et on ne manque pas de la faire <sup>p.514</sup> plus grande, de manière à vaincre et à soumettre (la mauvaise influence, cause du premier désastre).

Alors l'empereur bâtit le palais *Kien-tchang* (519) ; les dimensions en étaient telles qu'il s'y trouvait mille portes extérieures et dix mille petites portes intérieures ; la salle de devant dépassait en hauteur celle du palais *Wei-yang* (520). A l'est se trouvait la « Porte du phénix », haute de plus de deux cents pieds. A l'ouest, au milieu de l'avenue (521), était le « Parc du tigre » qui couvrait plusieurs dizaines de *li*. Au nord, l'empereur fit faire un grand étang au milieu duquel s'élevait la « Terrasse baignée d'eau », haute de plus de deux cents pieds ; il l'appela (l'étang) *T'ai-ye*. Dans l'étang se trouvaient les îles *P'ong-lai*, *Fang tchang*, *Yng-tcheou*, et *Hou-leang*, les imitations de ce qu'il y a dans la mer, montagnes saintes, tortues, poissons (522), etc. Au sud étaient la « Salle de jade », la « Porte ayant la forme d'un anneau de jade », le « Grand Oiseau (523) », etc. Puis (l'empereur) éleva la « Terrasse des dieux » et la « Tour de la barrière du puits (524) » qui mesurait cinq cents pieds ; une route par laquelle le char de l'empereur pouvait passer reliait ces bâtiments entre eux.

<sup>p.515</sup> ► En été (104 av. J.-C.), (le souverain de la dynastie) *Han* changea le calendrier ; du premier mois il fit le commencement de l'année (525). Il mit en honneur la couleur jaune, changea le nom des fonctions (526) et donna cinq caractères aux inscriptions des sceaux (527). Ce fut la première année *T'ai-tch'ou*.

Cette année-là (104 av. J.-C.), (l'empereur) attaqua à l'ouest le royaume de *Ta-yuan* (528). Il y eut de grands vols de sauterelles. *Ting*

*Fou-jen* et *Yu Tch'ou*, qui était originaire de *Lo-yang*, se servirent de leur art magique pour faire des sacrifices accompagnés d'imprécations contre les *Hiong-nou* et *Ta-yuan*.

L'année suivante (103 av. J.-C.), un officier dit à l'empereur :

— Dans les cinq lieux saints de *Yong* on n'opère pas la cuisson des victimes ; la bonne odeur (de la viande rôtie) ne s'y trouve pas.

Alors (l'empereur) ordonna aux ministres des sacrifices d'amener aux lieux saints des veaux en guise de victimes ; quant à la couleur, elle était celle dont triomphait celui qui mangeait (529). On remplaça d'autre part les poulains par des simulacres <sup>p.516</sup> de chevaux faits en bois (530). C'était seulement au sacrifice du cinquième mois qu'on immolait un poulain ; quand (l'empereur) allait en personne faire le sacrifice *kiao*, on se servait d'un poulain ; pour ce qui est des montagnes et des fleuves illustres, dans tous les cas où on offrait (auparavant) un poulain, on le remplaça par un simulacre de cheval fait en bois. (Mais) quand (l'empereur) y passait, on se servait d'un poulain. Les autres rites restèrent comme par le passé.

L'année suivante (102 av. J.-C.), l'empereur alla faire une tournée du côté de l'est au bord de la mer. Il examina ce qui avait trait aux dieux et aux bienheureux et ne trouva encore rien qui eût quelque fondement. Les magiciens prétendirent qu'au temps de *Hoang-ti* il y avait cinq murs et douze tours où l'on attendait les hommes divins à *Tche-k'i* (531) ; le nom de cette construction était *Yng-nien* (532). L'empereur permit de bâtir, sur les indications des magiciens, (un édifice semblable) auquel il donna le nom de *Ming-nien* (533). Il alla lui-même accomplir les sacrifices rituels en l'honneur des Empereurs d'en haut.

*Kong-yu Tai* dit :

— Au temps de *Hoang-ti*, bien que (ce souverain) eût fait le sacrifice *fong* sur le *T'ai-chan*, cependant *Fong-heou*, *Fong-tch'en* et *K'i-po* (534) l'engagèrent <sup>p.517</sup> à faire le sacrifice *fong* sur le *T'ai-chan* de l'est (535) et

le sacrifice *chan* sur la montagne *Fan*, et à vérifier les insignes (536). Ensuite, il devint immortel.

Le Fils du Ciel, ayant donné l'ordre qu'on disposât tous les apprêts du sacrifice, se rendit au *T'ai-chan* de l'est ; mais ce *T'ai-chan* était bas et petit et ne répondait pas à sa renommée ; aussi (l'empereur) commanda-t-il aux ministres des sacrifices d'y accomplir les rites, mais il n'y fit point les sacrifices *fong* et *chan*. Quelque temps après, il manda à (*Kong-yu*) *Tai* de s'occuper de ce sacrifice et d'attendre là les êtres divins.

L'été venu (102 av. J.-C.), il retourna au *T'ai-chan* ; il recommença comme auparavant les rites quinquennaux. Il y ajouta le sacrifice *chan* à *Che-lu* ; ce *Che-lu* se trouve au pied du *T'ai-chan*, du côté méridional ; les magiciens répétaient souvent que là était la porte (537) des hommes divins ; c'est pourquoi l'empereur y fit en personne le sacrifice *chan*.

Cinq ans plus tard (98 av. J.-C.), il retourna au *T'ai-chan* pour y accomplir le sacrifice *fong*. En revenant, il passa par la montagne *Heng* et y sacrifia (538).

Les sacrifices que le Fils du Ciel actuel a institués sont ceux à *T'ai-i* et à la souveraine Terre. Tous les trois ans, il fait en personne le sacrifice *kiao*. Il a accompli le premier pour la maison des *Han* les cérémonies *fong* et <sup>p.518</sup> *chan* et tous les cinq ans il recommence la cérémonie *fong*. Quant aux sacrifices à *T'ai-i* tels que les a établis (*Mieou*) *Ki* (539), originaire de *Po*, quant aux sacrifices aux Trois unités (540), quant à ceux qui sont faits en l'honneur du Mouton caché, de l'activité du coursier et des Étoiles rouges (541), et quant aux sacrifices sur les cinq autels (542) auxquels est préposé *K'oan Chou*, on y accomplit les rites aux saisons de l'année ; ces six sacrifices, c'est le grand prier qui en avait la surveillance. Pour ce qui est des sacrifices aux huit dieux (543), et à tous les dieux, (des sacrifices qui s'accomplissent dans l'édifice) *Ming-nien* (544) et sur la montagne *Fan*, et pour ce qui est des autres sacrifices renommés, (l'empereur) les célèbre lorsqu'il traverse l'endroit où ils se font ; lorsqu'il a passé, tout

est fini. S'il est un sacrifice qu'un magicien ait institué, il y préside lui-même ; quand l'homme est mort, tout est fini ; les ministres des sacrifices ne s'en occupent pas. Dans tous les autres sacrifices on suit les usages qui sont propres à chacun d'eux.

L'empereur actuel a fait les sacrifices *fong* et *chan* ; douze ans plus tard (98 av. J.-C.), lorsqu'il revint (à la capitale), il avait fait la tournée complète des cinq pics (545) et des quatre cours d'eau (546).

Quant aux magiciens qui attendaient les hommes <sup>p.519</sup> divins, qui leur sacrifiaient, et qui allaient sur la mer à la recherche du (mont) *P'ong-lai*, ils n'apportèrent jamais aucune preuve de leurs dires. La démonstration que *Kong-suen K'ing* donna de l'existence des dieux qu'il attendait par des empreintes de pas gigantesques était aussi sans effet. Le Fils du Ciel se lassa de plus en plus des propos étranges des magiciens ; mais le licou ne fut pas complètement rompu (547) et (l'empereur) espérait toujours trouver réellement ce qu'ils promettaient. Aussi depuis cette époque les magiciens qui ont parlé de sacrifices aux dieux ont-ils été toujours plus nombreux ; mais les effets qu'ils produisent, on peut les voir (548).

Le duc grand astrologue dit : J'ai accompagné l'empereur lorsque, dans ses tournées, il alla sacrifier au Ciel et à la Terre, à la foule des dieux, aux montagnes et aux fleuves illustres, et lorsqu'il fit les cérémonies *fong* et *chan* ; j'ai pénétré dans le Palais de la Longévité ; j'y ai assisté aux sacrifices et j'y ai entendu parler les esprits (549). J'ai examiné à fond les croyances des magiciens et des prêtres. Puis je me suis recueilli et j'ai passé en revue depuis l'antiquité jusqu'à nos jours toutes les occasions où on a rendu un culte aux mânes et aux dieux ; j'en ai vu le dehors et le dedans. Plus tard, quelque sage pourra se servir (de mon écrit) pour se faire un jugement. Quant au détail des étals, des vases, des objets en jade et des pièces de soie, et quant aux rites des offrandes et des libations, c'est chez les préposés (aux sacrifices) que la tradition en est conservée.

## CHAPITRE XXIX

### Septième Traité : Les canaux du fleuve

@

p.520 Le livre des *Hia* dit :

« Yu réprima les eaux débordées ; pendant treize années, lorsqu'il passait devant sa demeure, il n'en franchissait point la porte. Pour aller sur la terre ferme, il se mettait en char ; pour aller sur l'eau, il se mettait en bateau ; pour aller sur la boue, il mettait le pied sur une sorte de van ; pour aller sur les montagnes, il se servait d'un char à timon droit (101). Pour séparer les neuf provinces, il suivit les montagnes et approfondit les cours d'eau ; d'après les capacités du sol il détermina le tribut ; il rendit les neuf chemins praticables ; il endigua les neuf marais ; il nivela les neuf montagnes.

Cependant le (*Hoang*) *Ho* débordait d'une manière désastreuse ; il ravageait l'empire du Milieu d'une manière toujours plus terrible ; c'est lui surtout dont s'occupa (*Yu*). C'est pourquoi (*Yu*) dirigea le *Ho* ; à partir de p.521 *Tsi-che* (102), il le fit passer par *Long-men* (103), arriver au sud à *Hoa-yn*, descendre à l'est à *Ti-tchou*, puis au gué de *Mong*, puis au confluent de la rivière *Lo* et atteindre à *Ta-p'ei*. Puis *Yu*, considérant que les lieux d'où venait le *Ho* étaient élevés, que ses eaux étaient rapides et violentes, qu'il leur était difficile de passer dans la plaine et qu'elles y causaient de nombreux dégâts, détacha (du fleuve) deux canaux (104), pour y mener son cours. Au nord, p.522 il le porta sur un terrain élevé, le fit dépasser la rivière *Kiang* et arriver au *Ta-lou* ; il le divisa en neuf *Ho* qui se réunirent pour former le *Ni-ho* et se jeter dans le *P'o-hai*.

Quand les neuf cours d'eau eurent un lit bien tracé et que les neuf marais furent nettoyés, l'empire entier (105) fut en ordre et en paix ; cette œuvre méritoire fut bienfaisante pour les trois dynasties.

A une époque postérieure à cela, on dériva le *Ho* vers le sud-est au-dessous de *Yong-yang* (106) et on en fit le *Hong-keou*. Ce canal mettait en communication les États de *Song*, *Tcheng*, *Tch'en*, *Ts'ai*, *Ts'ao* et *Wei* ; il se réunissait aux rivières *Tsi*, *Jou*, *Hoai*, *Se* (107) dans le pays de *Tch'ou*. — Dans l'ouest, on canalisa la rivière *Han* dans la plaine de *Yun-mong* (108). — Dans l'est, on perça un grand canal entre le *Kiang* et le *Hoai*. — Dans le pays de *Ou*, on fit communiquer par un canal les trois *Kiang* et les cinq Lacs (109). — Dans le pays de *Ts'i*, on fit p.523 communiquer les rivières *Tse* et *Tsi* (110). — Dans le pays de *Chou*, le gouverneur du pays de *Chou*, (*Li*) *Ping* (111) ouvrit (le mont) *Li-toei* et supprima les ravages de la rivière *Mo* (112) ; il creusa les deux *Kiang* (113) dans la région de *Tch'eng-tou*. — Sur tous ces canaux on pouvait aller en bateau ; quand ils avaient de l'eau de trop, on s'en servait pour l'irrigation ; les cent familles y trouvaient leur avantage. Quant aux canalisations qu'on pratiquait sur le passage (de ces canaux principaux) pour en détourner l'eau dans toutes les directions et pour s'en servir à arroser les champs cultivés, elles se comptaient par myriades et par centaines de mille ; on ne saurait en faire le dénombrement.

*Si-men Pao* (114) amena l'eau de la rivière *Tchang* (115) pour arroser la localité de *Ye*, et, par là, il enrichit la région du *Ho-nei* dans le pays de *Wei*.

Puis, (le prince de) *Han*, apprenant que l'État de *Ts'in* réussissait bien dans ses entreprises, voulut l'épuiser et p.524 ne pas lui permettre de diriger ses attaques du côté de l'est. Il envoya donc un ingénieur hydrographe nommé *Tcheng-Kouo* qui conseilla traîtreusement (le prince de) *Ts'in* et l'engagea à percer un canal qui mènerait les eaux de la rivière *King*, à partir de la montagne *Tchong* à l'ouest et depuis *Hou-k'eu* (116), tout le long des montagnes du nord pour les déverser à l'est dans la rivière *Lo* (117) ; le parcours serait de plus de trois cents *li* ; on se proposait de s'en servir pour l'irrigation des champs. Les travaux étaient à moitié exécutés lorsque la ruse fut découverte (118). (Le prince de) *Ts'in* voulut tuer *Tchen Kouo* ; mais celui-ci lui dit :

— Au début, j'étais un traître ; cependant, quand le canal sera achevé, ce sera aussi un profit pour *Ts'in*.

(Le prince de) *Ts'in* approuva ces paroles et, en définitive, il le chargea d'achever le canal. Quand le canal fut achevé, on s'en servit pour emmener les eaux stagnantes (119) et pour irriguer les champs p.525 couverts de salpêtre, sur un espace de plus de quarante mille *k'ing* (120) ; sur toute cette étendue on eut des récoltes d'un *tchong* (121) par *meou*. Alors le pays à l'intérieur des passes devint une plaine fertile et il n'y eut plus de mauvaises années. *Ts'in* fut, à cause de cela, riche et puissant et en définitive il conquiert les seigneurs. C'est de là que vint au canal son nom de « canal de *Tcheng Kouo* ».

Les *Han* avaient pris le pouvoir depuis trente-neuf années (168 av. J.-C.), lorsque, au temps de l'empereur *Hiao-wen*, le *Ho* déborda à *Soan-tsao* (122) et rompit la Digue de métal. Alors, dans la commanderie de *Tong* on fit une grande levée de soldats pour fermer la brèche.

Une quarantaine d'années plus tard, sous le règne du présent Fils du Ciel, pendant la période *yuen-koang* (132 av. J.-C.), le *Ho* déborda à *Hou-tse* (123), se déversa au sud-est dans (les marais de) *Kiu-ye* (124) et communiqua avec les rivières *Hoai* et *Se* (125). Alors le Fils du Ciel envoya p.526 *Ki Yen* et *Tcheng Tang-che* recruter des hommes pour boucher la brèche ; mais celle-ci se rouvrit soudain. En ce temps, *T'ien Fen* (126), marquis de *Ou-ngan*, était grand conseiller ; parmi ses apanages étaient les revenus de la ville de *Chou* (127) ; cette ville se trouvait au nord du *Ho* ; depuis que le *Ho* avait fait une brèche et coulait vers le sud, *Chou* ne souffrait plus des ravages de l'eau et les recettes de la ville augmentaient. (*T'ien*) *Fen* parla donc à l'empereur en ces termes :

« Les brèches faites par le *Kiang* et le *Ho* sont toujours des événements célestes ; il n'est point facile de les boucher de force en se servant de l'énergie humaine ; si on les bouche, il n'est point certain que cela convienne au Ciel.

Puis des gens qui faisaient profession d'inspecter les émanations et de manipuler les nombres furent aussi du même avis ; c'est pourquoi le Fils du Ciel pendant longtemps ne s'occupa plus de fermer de nouveau la brèche.

En ce temps, *Tcheng Tang-che* était ministre de l'agriculture (128). Il tint ce discours :

« Auparavant, les transports de grain venant de l'est des passes remontaient le cours de la rivière *Wei* ; on estime à six mois le temps qu'il fallait pour arriver au terme ; la route du transport par eau était longue d'environ neuf cents *li* et parfois il <sup>p.527</sup> s'y trouvait des passages difficiles, Si on amène les eaux de la rivière *Wei* dans un canal qu'on aura creusé et qui, partant de *Tch'ang-ngan*, longera le pied des montagnes du sud et arrivera au *Ho*, le trajet sera d'environ trois cents *li* et en ligne droite ; il sera facile d'y faire les transports ; on peut estimer qu'il faudra trois mois pour arriver au terme (129). En outre, les gens qui habitent au-dessous du canal auront plus de dix mille *k'ing* de terres cultivées qui pourront ainsi être irriguées. Par ce moyen, on raccourcira les transports par eau et on diminuera le nombre des hommes (qu'on y emploie) ; d'autre part, on augmentera la fertilité des terres situées à l'intérieur des passes et on y obtiendra de bonnes moissons.

Le Fils du Ciel approuva ce projet. Il chargea l'ingénieur hydrographe *Siu Po*, originaire du pays de *Ts'i*, d'indiquer le tracé du canal et de recruter tous les hommes disponibles, au nombre de plusieurs myriades, pour creuser le canal destiné aux transports. Au bout de trois ans, le percement était terminé ; quand le percement fut terminé, on se servit du canal pour les transports et on y trouva un grand avantage. Par la suite, les transports devinrent graduellement plus considérables et les gens qui demeuraient au-dessous du canal s'en servirent souvent pour irriguer leurs champs.

Plus tard, *P'o Hi*, administrateur du *Ho-tong* (130), dit :

« La quantité de grain qu'on transporte par eau, de l'est des montagnes vers l'ouest, est, par an, d'environ un <sup>p.528</sup> million de *che* (131) ; au passage difficile de *Ti-tchou* (132), il s'en perd une très grande partie et c'est d'ailleurs une cause de fatigues et de dépenses. Qu'on perce des canaux qui amèneront les eaux de la rivière *Fen* pour irriguer la région au-dessous de *P'i-che* et de *Fen-yn*, et qui amèneront les eaux du *Ho* pour arroser la région au-dessous de *P'ou-fan* (133). J'estime qu'on gagnera ainsi cinq mille *k'ing* de champs ; ces cinq mille *k'ing* n'ont été jusqu'ici qu'un terrain en friche en bordure du *Ho* ; les gens du peuple y allaient couper leur foin et y menaient paître leurs troupeaux ; maintenant, si on les irrigue et qu'on en fasse des champs, j'estime qu'on pourra y recueillir plus de deux millions de *che* de grain ; ce grain remontera le cours de la rivière *Wei* et sera tout comme celui de l'intérieur des passes. Quant à ce qui est du grain qui vient de l'est de *Ti-tchou*, on n'aura sans doute plus à en faire le transport (134).

Le Fils du Ciel approuva <sup>p.529</sup> ce projet. Il recruta plusieurs myriades de travailleurs pour faire les canaux et les champs. Au bout de quelques années, le *Ho* changea son cours et les canaux ne furent plus d'aucune utilité ; ceux qui cultivaient les champs ne purent même pas avoir de quoi compenser leurs ensemencements. A la longue, les canaux et les champs à l'est du *Ho* furent abandonnés ; on donna (ces terres) à des gens du pays de *Yue* et le *chao-fou* reçut l'ordre de ne faire rentrer les taxes que graduellement (135).

Après cela, un homme adressa une requête à l'empereur pour proposer d'ouvrir un chemin par les rivières *Pao* (136) et *Yé* et de s'en servir pour le transport des grains. L'affaire fut déférée au *yu-che-ta-fou Tchang T'ang*, qui <sup>p.530</sup> fit une enquête à ce sujet ; il dit en conséquence :

« Pour arriver au pays de *Chou*, on passe par le district de *Kou* (137) ; le district de *Kou* présente beaucoup d'escarpements et on y fait de longs détours ; si maintenant

on perce le chemin de *Pao* et de *Ye*, il y aura peu d'escarpements et la distance sera raccourcie de quatre cents *li* ; d'ailleurs, la rivière *Pao* communique avec la rivière *Mien* ; la rivière *Ye* communique avec la rivière *Wei* ; sur tous ces cours d'eau, on peut faire les transports de grain par bateaux. Les transports viendront de (la commanderie de) *Nan-yang* (138), remonteront la rivière *Mien*, puis entreront dans la rivière *Pao* ; depuis le point où la rivière *Pao* cesse d'avoir assez d'eau jusqu'à la rivière *Ye*, il y a un intervalle d'une centaine de *li* où les transports se feront par chars ; le grain descendra le cours de la rivière *Ye*, puis descendra la rivière *Wei* ; de cette manière les céréales du *Han-tchong* (139) pourront être amenées. Le grain qui vient de l'est des montagnes suivra <sup>p.531</sup> en quantité illimitée la route de la rivière *Mien*, qui sera plus avantageuse que le transport par *Ti-tchou*. Enfin l'abondance des bois de construction et des bambous gros et petits dans les vallées de *Pao* et de *Ye* sera comparable à celle qu'on trouve dans les régions de *Pa* et de *Chou*.

Le Fils du Ciel approuva ce projet. (*Tchang*) *Ang*, fils de (*Tchang*) *T'ang*, fut nommé administrateur du *Han-tchong* ; il recruta plusieurs myriades d'hommes pour frayer le chemin de *Pao* et de *Ye* sur une longueur d'environ cinq cents *li*. Le chemin était en effet commode et plus court ; mais les rivières étaient torrentueuses et encombrées de pierres ; on ne put s'en servir pour les transports de grain.

Après cela, *Tchoang Hiong p'í* déclara que le peuple de *Lin-tsin* désirait ouvrir un canal partant de la rivière *Lo*, pour irriguer les dix mille *k'ing* des terres qui s'étendaient à l'est de *Tchong-ts'iuén* (140) ; ces terres avaient été jusqu'ici couvertes de sel ; si on parvenait réellement à y avoir de l'eau, on pourrait obtenir des moissons de dix *che* par *meou*. Alors on recruta dans ce but environ dix mille travailleurs ; ils percèrent un canal qui, partant de *Tch'eng* (141), amenait les eaux de la rivière *Lo* jusqu'au bas du front de la montagne

*Chang*. Comme les berges (de la rivière Lo) s'éboulaient aisément, on p.532 perça des puits dont les plus profonds avaient jusqu'à environ quatre cents pieds ; de distance en distance on pratiquait un puits ; les puits communiquaient entre eux par en bas et amenaient l'eau. L'eau descendit jusqu'à ce qu'elle vint s'arrêter au front de la montagne *Chang* (142) ; à l'est, (le canal) allait jusqu'à la chaîne de hauteurs et occupait un espace d'une dizaine de *li*. C'est là la première fois qu'on créa un canal avec puits. Pendant qu'on perçait le canal, on trouva un os de dragon ; c'est pourquoi le canal s'appela « canal de la tête du dragon ». Une dizaine d'années après qu'il eut été achevé, le canal était bien ouvert, mais on n'en avait tiré encore aucun profit pour la fertilisation des terres.

C'était plus de vingt ans après que le *Ho* avait rompu sa digue à *Hou-tse* (143) ; comme la moisson n'avait pas poussé pendant plusieurs années, et comme cette calamité s'était surtout faite sentir dans les pays de *Leang* et de *Tch'ou* (144), le Fils du Ciel alla donc célébrer les sacrifices *fong* et *chan* (145) (110 av. J.-C.) et fit une tournée dans laquelle il sacrifia aux montagnes et aux cours d'eau. L'année suivante (109 av. J.-C.), il y eut une sécheresse qui dessécha le (tertre du sacrifice) *fong* (146) et il y eut peu de pluie. Le Fils du Ciel chargea donc *Ki Jen* et *Kouo Tch'ang* de recruter plusieurs myriades de travailleurs et de boucher la brèche de *Hou-tse*. Puis le Fils du Ciel, après avoir été célébrer un sacrifice à *Wan-li-cha* (147), s'en revint p.533 et visita en personne le lieu où le *Ho* avait fait sa brèche ; il fit précipiter dans le Fleuve un cheval blanc et un anneau de jade (148). Il ordonna à tous ses sujets et aux fonctionnaires qui le suivaient, depuis le grade de général et au-dessous, de se charger de fascines pour les déposer sur la brèche. En ce temps, dans la commanderie de *Tong*, on avait incendié les broussailles ; C'est pourquoi il y avait peu de menu bois ; on abattit donc les bambous du parc de *K'i* pour en faire des barrages de pieux.

# Le Fils du Ciel, s'étant approché de la brèche du Fleuve, s'affligea de ce que le travail n'était pas terminé et fit un chant ainsi conçu (149) :

« Il s'est produit une brèche à *Hou-tse* ; — que faut-il faire ?

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

Tome III

C'est une inondation, c'est une immensité ; — là où étaient les hameaux il n'y a plus que le Fleuve.

Comme il n'y a plus que le Fleuve. — le pays ne peut jouir du calme. Pour les travaux, ce n'est pas le moment de les arrêter : — nos montagnes s'effondrent (150) ; p.534

Nos montagnes s'effondrent, — et (le marais de) *Kiu-ye* déborde. Les poissons s'agitent et sont inquiets ; — ils sont mis dans la gêne (151) par les jours d'hiver.

Le lit (du Fleuve) tout du long est endommagé ; — (le Fleuve) a abandonné son cours constant.

Les alligators et les dragons s'élancent en avant : — ils vont en toute liberté errer au loin.

(Quand le Fleuve) reviendra à son ancien cours, — ce sera certes le bienfait des dieux ;

Si je n'avais pas été faire les sacrifices *fong* et *chan*, — comment aurais-je su ce qui se passait au dehors (de la capitale) (152) ?

Dites pour moi au Comte du Fleuve (153) : — « Pourquoi n'es-tu pas bon ?

« Ton inondation ne s'arrête pas — et tu désoles mes hommes.

« *Ye-sang* (154), est submergé ; — (les rivières) *Hoai* et *Se* sont pleines ;

« Depuis longtemps tu n'es pas revenu (dans ton lit) ; — les règles qui président aux eaux sont négligées. »

p.535 Une (autre strophe) était ainsi conçue (155) :

« Les eaux bouillonnantes — se précipitent dans leur cours ;

Traversant vers le nord, elles reviennent ; — vigilantes elles coulent par dessus les obstacles.

Prenez en main les longues perches (156) ; — jetez à l'eau le beau jade ;

Le Comte du Fleuve est consentant (157) ; — mais le bois ne suffit pas.

Si le bois ne suffit pas, — c'est la faute des gens de *Wei* (158).

L'incendie a fait le désert ; — hélas, comment arrêter l'eau ?

Qu'on fasse tomber les bambous de la forêt (159) ; — que les pieux et les pierres soient enfoncés.

A *Siuen-fang* (160) la barrière est faite ; — dix mille félicités vont venir. »

p.536 Puis les travailleurs bouchèrent la brèche de *Hou-tse* et construisirent au-dessus un pavillon (161) dont le nom fut « pavillon de *Siuen-fang* ». Puis il conduisirent le *Ho* vers le nord, le firent aller dans deux canaux et suivre les anciennes traces (du cours tracé par) *Yu*. D'autre part, les territoires de *Leang* et *Tch'ou* recouvrèrent la tranquillité et ne souffrirent plus des inondations.

# A partir de ce moment, ceux qui étaient aux affaires parlèrent à l'envi des avantages que pouvaient fournir les eaux. (Les commanderies de) *Cho-fang* et de *Si-ho*, et, à l'ouest du Fleuve, celle de *Tsieou-ts'iuén* (162) dérivèrent toutes les eaux du *Ho* pour les amener dans les vallées et les gorges, et s'en servirent pour irriguer les champs. Dans le pays à l'intérieur des passes, le canal *Fou* (163) et le canal *Ling-tche* (164) amenèrent les eaux des diverses rivières. (Les commanderies de) *Jou-nan* et de *Kieou-kiang* dérivèrent (les eaux de la rivière) *Hoai*. (La commanderie de) *Tong-hai* dériva (les eaux du marais de) *Kiu-ting*. Au pied du *T'ai-chan*, on dériva (les eaux de) la rivière *Wen*. Dans tous ces cas, on creusa des canaux pour irriguer les champs, et chacun (de ces canaux irrigua) plus de dix mille *k'ing*, Quant aux autres petits canaux, et à ceux qui longent le pied des montagnes pour en emmener les eaux, on ne saurait parler d'eux p.537 tous. D'ailleurs, ce qui fut le plus remarquable, c'est ce qui fut fait à *Siuen-fang* (165).

Ω Le duc grand astrologue dit : Au sud, je suis monté sur la montagne *Lu* et j'ai vu les neuf *Kiang* (166) avec le cours que *Yu* leur a donné ; Puis je suis allé sur le *Koei-ki* (167) et à *T'ai-hoang* ; je suis monté sur (la terrasse) *Kou-sou* et j'ai contemplé les cinq Lacs (168). A l'est, j'ai considéré le confluent de la rivière *Lo* et (la montagne) *Ta-p'ei* (169). J'ai remonté le *Ho* ; j'ai parcouru les canaux des rivières *Hoai*, *Se*, *Tsi*, *T'a* et *Lo*. A l'ouest, j'ai regardé la montagne *Min* et le *Li-toei* (170) (du pays) de *Chou*. Au nord, je suis allé depuis *Long-men* jusqu'au *Cho-fan* (171). — Je dis : Immenses sont les bienfaits ou les

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

Tome III

ravages que causent les eaux. Pour moi, étant à la suite (de l'empereur), j'ai porté les fascines pour boucher (la brèche) à *Siuen-fang* ; je me suis affligé sur le chant qui fut fait à *Hou-tse* ; puis j'ai composé le traité sur le *Ho* et les canaux.

@

## CHAPITRE XXX

### Huitième Traité : Balance du commerce [\(101\)](#)

@

<sup>p.538</sup> Lorsque les *Han* arrivèrent au pouvoir, ils héritèrent <sup>p.539</sup> de la ruine des *Ts'in* [\(102\)](#). Les hommes dans la force de l'âge servaient dans les rangs de l'armée ; les vieillards et les enfants étaient occupés au transport des grains et des vivres [\(103\)](#). Les travaux qu'on faisait étaient pénibles et les ressources étaient épuisées. ▶ Le Fils du Ciel lui-même ne pouvait pas avoir un attelage complet de quatre chevaux de même couleur [\(104\)](#) et les généraux et les conseillers montaient parfois dans des chars tirés par des bœufs [\(105\)](#) ; quant au commun peuple, il n'avait aucune provision à cacher et à mettre à l'abri. ▶ Alors, considérant que les monnaies des *Ts'in* étaient lourdes et d'un usage difficile [\(106\)](#), on innova en ordonnant au peuple de fondre des <sup>p.540</sup> monnaies [\(107\)](#). L'unité d'or jaune valut une livre [\(108\)](#). On simplifia les lois et on restreignit les défenses ; aussi les gens sans scrupules et avides accumulèrent-ils plus que ce dont ils avaient besoin ; comme ils accaparaient [\(109\)](#) les <sup>p.541</sup> denrées commerciales, ▶ les denrées se vendirent [\(110\)](#) avec de grandes sautes de prix ; le riz valait jusqu'à dix mille pièces de monnaie [\(111\)](#) le *che* [\(112\)](#) ; un cheval valut cent livres d'or.

▶ Quand l'empire eut été pacifié, *Kao-tsou* porta un édit qui interdisait aux marchands d'avoir des vêtements de soie et de monter en char ; il les accabla de taxes et de redevances afin de les vexer et de les humilier [\(113\)](#). ▶ Au temps de *Hiao-hoei* et de l'impératrice, (femme de) *Kao(-tsou)*, considérant que l'empire était bien affermi, on relâcha les règlements qui étaient appliqués aux négociants et aux boutiquiers ; cependant, comme par le passé, les descendants des gens des marchés ne purent être employés dans les charges officielles et devenir fonctionnaires [\(114\)](#). On fit le compte des appointements des fonctionnaires et on dressa le budget des dépenses publiques pour

déterminer l'impôt de la capitation sur le peuple (115). Mais quant aux revenus qui provenaient des <sup>p.542</sup> taxes et redevances prélevées sur les montagnes et les cours d'eau, les parcs et les marais, les marchés et les lieux de commerce, ils étaient tous considérés comme des jouissances particulières attribuées à des personnes déterminées, depuis le Fils du Ciel jusqu'aux seigneurs apanagés avec les terres affectées à leur entretien personnel (116) ; on n'inscrivait pas ces revenus dans les dépenses régulières de l'empire. Le grain de l'est des montagnes qu'on apportait par eau et par terre pour le distribuer aux fonctionnaires de la capitale ne dépassait pas une quantité de quelques centaines de mille *che*.

▶ Au temps de *Hiao-wen*, les monnaies *kie* étant trop nombreuses et légères (117), on fondit de nouvelles monnaies de quatre *chou* ; elles portaient la suscription : « un demi *leang* » (118). Une ordonnance autorisa le peuple à <sup>p.543</sup> fondre lui-même des monnaies. C'est ainsi que (le roi de) *Ou* (119), qui était un seigneur, put, en fondant des monnaies (avec le cuivre qu'il tira) aussitôt de ses montagnes, rivaliser en richesse avec le Fils du Ciel ; dans la suite, il finit en se révoltant. *Teng T'ong* (120), qui était un grand officier, devint, en fondant des monnaies, plus opulent qu'un roi. C'est pourquoi les monnaies de *Ou* et de *Teng* inondèrent l'empire ; l'interdiction de fondre des monnaies se produisit alors.

▶ Les *Hiong-nou* ayant ravagé et pillé à mainte reprise la frontière du nord, les colonies militaires et les garnisons furent en grand nombre ; le grain de la frontière ne suffit plus à assurer la subsistance des gens qu'il fallait nourrir. Alors on fit appel au peuple en décernant des rangs dans la hiérarchie à ceux qui pourraient faire des transports et amener du grain à la frontière ; on put obtenir ainsi jusqu'au rang de *ta-chou-tchang* (121).

<sup>p.544</sup> Au temps de *Hiao-king*, il y eut une sécheresse dans la commanderie de *Chang* et à l'ouest de cette région ; on remit donc en vigueur comme précédemment l'ordonnance relative à la vente des rangs hiérarchiques et on en abaissa les prix afin d'attirer le peuple.

Puis les condamnés aux travaux publics et les récidivistes (122) purent apporter du grain aux autorités locales afin d'effacer leur faute ; on fit de plus en plus des parcs et des (écuries pour les) chevaux afin d'accroître les ressources (publiques), les édifices, les portes monumentales et les équipages furent aussi fournis en nombre toujours plus grand.

Après que l'empereur actuel eut pris le pouvoir, pendant quelques années (123) [comme on se trouvait à un moment où les *Han* étaient florissants depuis plus de soixante-dix ans, comme l'empire n'avait pas d'affaires sur les bras et comme il ne se présenta aucune calamité d'inondation ou de sécheresse], dans le peuple chacun eut en suffisance pour sa famille ; les greniers de la capitale et les réserves de grains dans les pays frontières (124) furent tous au complet ; alors les magasins regorgeaient de richesses ; les pièces de monnaie qui se trouvaient à p.545 la capitale étaient au nombre de plusieurs centaines de millions (125) ; les liens qui les rattachaient se pourrissaient et on ne pouvait plus en faire le compte (126). Le grain du grand grenier y vieillissait en s'y entassant par couches successives ; il comblait (le grenier) et débordait en plein air ; il s'accumulait au dehors ; il se gâtait et s'abîmait de manière à devenir immangeable. Dans les rues et les ruelles où habitait le commun peuple il y avait des chevaux ; parmi les sentiers des champs ils se rassemblaient en troupes ; ► celui qui montait une jument était repoussé et on ne lui permettait pas de se joindre à une cavalcade (127). Les gardiens des portes de villages se nourrissaient de grain de qualité supérieure et de viande. ► Ceux qui remplissaient quelque office le gardaient jusqu'à ce que leurs fils et petit-fils fussent p.546 adultes (128) ; ceux qui exerçaient une fonction publique en tiraient leur nom de famille ou leur surnom. Ainsi tous les hommes étaient contents de leur sort et craignaient (129) de violer les lois ; ils mettaient en honneur la pratique de la vertu ; ils dédaignaient et condamnaient les actions honteuses.

Sur ces entrefaites, le filet (des lois) étant lâche et le peuple étant prospère, ► l'arrogance des gens vils et p.547 riches (130) déborda ; ►

quelques-uns allèrent même jusqu'à rassembler des bandes de gens audacieux (131) et s'imposèrent par la violence (132) aux bourgs et aux hameaux (133). p.548 ► Ceux des membres de la famille impériale qui avaient des terres, les ducs du palais, les hauts dignitaires, les grands officiers et ceux qui étaient au-dessous d'eux rivalisaient de faste et de prodigalité ; dans leurs habitations, leurs villégiatures, leurs équipages et leurs vêtements ils usurpaient les privilèges de l'empereur. Il n'y avait plus aucune mesure ; toute chose parvenue à maturité dépérit, c'en est l'évolution nécessaire.

Sur ces entrefaites, *Yen Tchou* (134), *Tchou Mai-tch'en* (135) et d'autres firent venir (la population de) *Tong-ngeou* (136) et p.549 servirent les deux *Yue* (137) ; ► le pays situé entre le *Kiang* et le *Hoai* se trouva épuisé et surchargé de dépenses. *T'ang Mong* et *Se-ma Siang-jou* ouvrirent une route chez les barbares du sud-ouest ; ils percèrent les montagnes et pratiquèrent un chemin sur un parcours de plus de mille *li*, afin de développer (les pays de) *Pa* et de *Chou* ; la population de *Pa* et de *Chou* fut à bout de forces (138). ► *P'ong Ou-kia* (139) détruisit (le royaume de) *Tch'ao-sien* ; on établit la commanderie de *Ts'ang-hai* (140) ; alors, la région de *Yen* et de *Ts'i* (141) se trouva ruinée et il y eut des mouvements populaires. Puis *Wang K'oei* organisa un stratagème à *Ma-i* (142) ; les *Hiong-nou* rompèrent (le traité d') amitié et de parentage ; ils envahirent et ravagèrent la frontière du nord. Les hostilités se p.550 succédèrent sans jamais se relâcher ; l'empire souffrit de ces fatigues et les boucliers et les lances se multiplièrent de jour en jour. Ceux qui partaient emmenaient des bagages ; ceux qui restaient apportaient les approvisionnements ; au dedans et au dehors tous étaient dans la tristesse et la désolation et se communiquaient (ces sentiments) les uns aux autres. # Les cent familles étaient si appauvries qu'elles éludaient les lois. Les ressources et les dons ayant diminué et ne suffisant plus, ceux qui firent des présents remplirent les charges publiques et ceux qui livrèrent leurs richesses furent exemptés du châtement ; les principes de la promotion (aux offices) se pervertirent ; l'intégrité et le déshonneur se confondirent. ► La

vaillance guerrière ouvrit l'accès des fonctions ; le code fut sévère et les prescriptions minutieuses. ► C'est à partir de ce moment que parurent les hommes habiles à faire réussir des profits. Dans la suite, les généraux de *Han* sortirent chaque année à la tête de plusieurs myriades de cavaliers pour attaquer les *Hou* ; puis le général des chars et des cavaliers, *Wei Ts'ing*, prit aux *Hiong-nou* le territoire au sud du fleuve (143) et fortifia le *Cho-fang*.

En ce temps donc (144), les *Han* percèrent la route qui menait chez les barbares du sud-ouest (145) ; ceux qui y travaillèrent furent au nombre de plusieurs myriades <sup>p.551</sup> d'hommes ; on devait transporter à dos d'homme à mille *li* de distance les vivres et les grains ; en moyenne, sur plus de dix *tchong*, on ne faisait parvenir qu'un *che* (146) à destination ; on répandit des présents à profusion parmi les gens de *K'iong* et de *P'e* (147), afin de les gagner. ► Pendant plusieurs années, la route ne put être pratiquée ; les barbares du sud en profitèrent pour faire de fréquentes attaques ; les fonctionnaires durent envoyer des troupes pour les punir ; ils épuisèrent (tout l'argent que leur procuraient) les taxes et l'impôt de la capitation dans les régions de *Pa* et de *Chou* et n'eurent plus assez pour couvrir leurs frais (148). Alors on invita les gens hardis à (s'en aller) cultiver (le territoire des) barbares du sud. Ceux qui remirent du grain aux fonctionnaires des préfectures reçurent de l'argent à la capitale des mains du *tou-nei* (149). A l'est, on établit la commanderie de <sup>p.552</sup> *Ts'ang-hai*. Ce qu'on dépensa pour la peupler fut aussi considérable que ce qu'on avait dépensé chez les barbares du sud. Eu outre, on leva plus de cent mille hommes pour bâtir le mur (150) du *Cho-fang* et pour le garder. Les transports par terre et par eau se faisaient de fort loin ; depuis l'est même des montagnes tout le monde en était accablé. On dépensa près de dix milliards (de pièces de monnaie) (151). Le trésor et les magasins se vidant de plus en plus, on fit appel au peuple en promettant que ceux qui donneraient (au gouvernement) des esclaves, seraient exemptés de taxes leur vie durant, ou, s'ils étaient déjà *lang*, auraient une augmentation de

grade (152). C'est à partir de ce moment qu'on obtint le titre de *lang* en donnant des moutons (153).

Quatre ans plus tard (124 av. J.-C.), l'empereur envoya le général en chef (154), à la tête de six généraux et de <sup>p.553</sup> plus de cent mille hommes de troupes, attaquer le roi sage de droite (155) ; il fit prisonniers quinze mille esclaves soumis (156). L'année suivante (123 av. J.-C.), dans les mêmes conditions que précédemment, le général en chef, à la tête de six généraux, sortit de nouveau pour attaquer les barbares ; il prit dix-neuf mille esclaves soumis. ► Les soldats qui avaient arrêté ou tué des esclaves soumis reçurent des récompenses (qui formèrent un total) de plus de deux cent mille livres d'or. Plusieurs myriades de prisonniers obtinrent tous de fortes récompenses ; ils comptaient sur les fonctionnaires des préfectures pour être nourris et vêtus. Dans l'armée chinoise, il était mort plus de cent mille hommes et chevaux et nous ne faisons pas entrer ici en ligne de compte les fournitures d'armes offensives et défensives et les dépenses pour les transports par terre et par eau. Alors, comme l'argent mis en réserve depuis longtemps chez le *ta-nong* (157) diminuait continuellement (158), comme (le produit des) impôts <sup>p.554</sup> et des taxes s'épuisait (159) et ne suffisait même plus à l'entretien des soldats qui étaient sous les drapeaux, des fonctionnaires le révélèrent ; le Fils du Ciel dit (160) :

« Suivant ce que j'ai appris, les doctrines pratiquées par les cinq Empereurs ne se répétèrent pas les unes les autres quand ils gouvernèrent ; les lois observées par *Yu* et par *T'ang* (161) n'eurent pas les mêmes principes quand ils régnèrent. (Ces souverains) suivaient des chemins différents, mais ils établissaient la vertu d'une manière identique (162). La frontière du nord n'est point encore tranquille, ce qui est pour moi un sujet de grande affliction. Dernièrement (163) le général en chef a attaqué les *Hiong-nou* ; il a décapité dix-neuf mille esclaves soumis. A cause des accaparements, on n'a rien à manger (164).

▶ Par <sup>p.555</sup> une ordonnance rendue après délibération (165), le peuple put acheter des titres dans la hiérarchie, et aussi se racheter de l'incapacité d'arriver aux charges publiques (166), faire supprimer ou diminuer un supplice encouru ; on proposa d'établir des dignités publiques de récompense ; le nom en fut « la hiérarchie du mérite militaire » (167). Le grade valait cent soixante-dix mille (pièces <sup>p.556</sup> de monnaie) ; la totalité faisait plus de trois cent mille (livres d')or (168). Parmi ceux qui achetaient la hiérarchie du mérite militaire, ceux qui avaient le rang de *koan-cheou* étaient unis à l'essai lorsqu'il s'agissait de remplir quelque fonction publique, et on les choisissait de préférence ; le rang de *ts'ien-fou* fut assimilé à celui de *ou-ta-fou* (169). Ceux qui avaient encouru une condamnation purent <sup>p.557</sup> aussi la faire abaisser de deux degrés. Dans cette hiérarchie, il fut possible d'aller jusqu'au grade de *yo-k'ing* (170). Par là on mit en honneur le mérite militaire. ▶ Le mérite militaire ouvrit la porte de nombreuses fonctions et prit une place exagérée ; ceux qui y étaient les plus importants reçurent des places de marquis, de hauts dignitaires et de grands officiers ; les moins importants devenaient *lang* et officiers. Comme les voies pour arriver aux offices étaient diverses et qu'il y avait beaucoup de manières d'y atteindre, les places de fonctionnaires perdirent leur valeur (171).

▶ A partir du moment où *Kong-suen Hong* (172), en gouvernant les ministres et le peuple au nom de l'interprétation <sup>p.558</sup> du *tch'oent-s'ieou* (173), prit la place de grand conseiller des *Han*, et où *Tchang T'ang* (174), en tranchant les procès au moyen de textes (de lois) sévères, devint ministre de la justice, dès lors, la règle de prendre connaissance personnellement (175), prit naissance et la pratique des tribunaux fut de punir jusqu'au bout ceux qui entravaient ou dénigraient (les actes ou les décisions de l'empereur) (176). L'année suivante (122 av. J.-C.), on découvrit les indices du complot de rébellion formé par les rois de *Hoai-nan*, de *Heng-chan* et de *Kiang-tou* ; alors les ducs du palais et les hauts dignitaires les punirent après une enquête très rigoureuse et mirent fin à leur faction ; en cette

occasion, ceux qui encoururent la mort furent au nombre de plusieurs myriades de personnes (177). Les officiers supérieurs (178) redoublèrent de sévérité et les lois et les <sup>p.559</sup> ordonnances (prescrivirent) des enquêtes claires. ► En ce même temps (l'empereur) attira vers lui et honora les gens intègres, vertueux et instruits ; quelques-uns d'entre eux parvinrent aux grades de ducs du palais, de hauts dignitaires et de grands officiers. *Kong-suen Hong*, étant conseiller de la cour, portait des vêtements de toile et ne mangeait à ses repas que d'un seul plat ; il donnait l'exemple à l'empire. Cependant rien de tout cela n'améliora les mœurs ; petit à petit on se précipita du côté des honneurs et des profits.

► L'année suivante (121 av. J.-C.), (le général des) chevaux légers (179), comme précédemment, sortit de nouveau pour attaquer les barbares ; il fit quarante mille prisonniers. En l'automne de cette année le roi de *Hoën-sie* (180), à la tête de son peuple qui comptait plusieurs myriades de personnes, vint faire sa soumission. L'empereur envoya alors vingt mille (181) chars pour aller à leur rencontre ; quand ces gens furent arrivés, ils reçurent des récompenses et il y eut aussi des hommes qui avaient bien mérité (182). Cette année-là, on dépensa en tout plus de dix milliards de pièces de monnaie.

► Précédemment, une dizaine d'années auparavant (183), le <sup>p.560</sup> Fleuve avait rompu ses digues à *Koan* (184) ; comme les territoires de *Leang* et de *Tch'ou* avaient déjà plusieurs fois beaucoup souffert (des inondations), les commanderies placées le long du Fleuve avaient élevé des digues pour enfermer le Fleuve ; quand ces digues se rompirent et s'effondrèrent, la dépense atteignit des sommes incalculables. Ensuite *P'o Hi* désira éviter (les dangers que couraient) les transports par eau (en passant) par *Ti-tchou* ; il perça le canal du *Fen* au *Ho* et en profita pour faire un système d'irrigation des champs ; ► il y eut plusieurs myriades d'hommes employés à cette entreprise (185). *Tcheng Tang-che*, considérant que le canal du transport des grains de (la rivière) *Wei* faisait des détours et allongeait la distance, perça un canal direct qui allait de *Tch'an-ngan* à *Hoa-yn* ; plusieurs myriades d'hommes y

travaillèrent (186). Dans le *Cho-fan* on perça aussi un canal auquel travaillèrent plusieurs myriades d'hommes. Chacune de ces entreprises dura deux ou <sup>p.561</sup> trois saisons ouvrières sans qu'on parvînt à les terminer ; d'autre part, la dépense pour chacune d'elles fut d'environ un milliard de pièces de monnaie (187).

▶ ■ En vue de ses campagnes contre les barbares du nord, le Fils du Ciel entretenait un grand nombre de chevaux. Les chevaux qui vinrent manger à *Tch'ang-ngan* furent au nombre de plusieurs myriades ; comme il n'y avait pas à l'intérieur des passes assez de serviteurs pour les conduire et les soigner, on en fit venir des commanderies voisines.

En outre, ceux des barbares qui s'étaient soumis se faisaient tous vêtir et nourrir par les autorités locales : celles-ci n'y suffisaient plus. Alors l'empereur restreignit ses frais de table, se défit des attelages de ses voitures et livra les ressources réservées pour son usage dans le trésor impérial, afin d'apporter quelque remède à cette situation.

▶ L'année suivante (120 av. J.-C.), le pays à l'est des montagnes fut ravagé par des inondations ; une grande famine épuisa fort le peuple. Alors le Fils du Ciel envoya des commissaires prendre tout ce qu'il y avait dans les greniers à grain et à fourrage des commanderies et des royaumes, afin de secourir le pauvre peuple. Cela ne suffisant point encore, il engagea les notables et les <sup>p.562</sup> gens riches à faire des prêts mutuels ; mais on ne parvint pas à réaliser ainsi une aide réciproque. ▶ Alors (l'empereur) transporta les pauvres dans tout le pays à l'ouest des passes et en remplit la région de *Sin-ts'in* (188) qui s'étend au sud du *Cho-fang* ; ils étaient au nombre de sept cent mille personnes ; ils comptaient tous sur les autorités locales pour leur donner des vêtements et de la nourriture ; pendant plusieurs années on leur fournit à titre de prêt des patrimoines (189) ; des commissaires les répartissaient en groupes et les surveillaient, si nombreux qu'ils apercevaient de loin les bonnets officiels et les parasols les uns des autres. Cette dépense se compta aussi par millions et atteignit des sommes incalculables.

▶ Alors, les autorités locales étant fort dépourvues, il se trouva parmi les riches négociants et les grands marchands des gens qui firent des accaparements et s'asservirent les pauvres ; ils avaient des convois de transport d'une centaine de chars ; leurs provisions inutiles aux autres (190) s'entassaient dans les villes ; les princes apanagés baissaient tous la tête et espéraient d'eux quelques dons ; en fondant du fer et en obtenant du sel par évaporation, certains eurent des fortunes de plusieurs myriades de livres d'or. Ils n'aidaient point cependant le <sup>p.563</sup> gouvernement dans sa détresse et la misère du commun peuple redoublait.

▶ Dans ces conjonctures, le Fils du Ciel projeta avec les ducs du palais et les hauts dignitaires de changer les monnaies et de fabriquer des valeurs (191), pour subvenir aux dépenses, et de pressurer les débauchés et les dominateurs (192). En ce temps, il y avait dans le parc réservé un cerf blanc et le trésor privé avait en abondance de l'argent et de l'étain (193). Depuis le moment où (l'empereur) *Hiao-wen* avait imaginé de faire les monnaies de quatre *chou* (194) jusqu'à cette année, il s'était écoulé plus de quarante ans, et, dès la période *kien-yuen*, on s'était peu servi (de ces monnaies). Les autorités locales qui se trouvaient souvent avoir des montagnes produisant du cuivre en avaient profité pour fondre des monnaies, et le peuple, de son côté, fondait clandestinement des monnaies ; le nombre en était incalculable ; les monnaies s'étaient fort multipliées et étaient devenues légères ; les marchandises s'étaient faites rares et étaient devenues chères.

<sup>p.564</sup> Un officier dit :

« Autrefois il y avait les valeurs en peau (195) ; les seigneurs s'en servaient pour faire des présents à leurs supérieurs. Le métal était de trois catégories : le métal jaune formait la première catégorie ; le métal blanc, la seconde ; le métal rouge, la troisième (196). Maintenant, les monnaies d'un demi-*leang* ne pèsent suivant la loi que quatre *chou* (197) ; en outre, il se trouve des gens pervers qui les raclent à l'intérieur afin

d'en recueillir un résidu qu'ils fondent (198) ; les monnaies deviennent de plus en plus légères et minces et les denrées renchérissent ; aussi lorsqu'on a des paiements à faire dans des régions lointaines, les dépenses excessives ne diminuent point. »

# On prit alors la peau du cerf blanc, (on la découpa en <sup>p.565</sup> morceaux) d'un pied carré qui furent bordés de franges en forme d'herbes aquatiques (199), (et ces morceaux) devinrent « les valeurs le peau » ; (chacun d'eux) valait quatre cent mille pièces de monnaie. Les rois, les seigneurs et les membres de la famille impériale, quand ils venaient rendre solennellement hommage (200) et faire leurs présents à la cour, furent obligés de présenter leur insigne de jade sur une « valeur de peau » et c'est après cela seulement qu'ils pouvaient s'acquitter (des cérémonies pour lesquelles ils étaient venus) (201). En outre, on fabriqua un alliage d'argent et d'étain qui fut le métal blanc ; comme, pour le ciel, rien n'est plus approprié que le dragon, pour la terre rien n'est plus approprié que le cheval, pour l'homme, rien n'est plus approprié que la tortue, il y eut donc trois classes de (pièces (202) en) <sup>p.566</sup> métal blanc ; celles de la première s'appelaient (203) ... ; elles, étaient lourdes de huit *leang* (204) ; elles étaient rondes ; <sup>p.567</sup> elles portaient l'image d'un dragon ; leur nom était *po-siuen* (205) ; elles valaient trois mille (sapèques) ; celles de la seconde (classe) s'appelaient... ; leur poids était moindre ; elles étaient carrées ; elles portaient l'image d'un cheval ; elles valaient cinq cents (sapèques) ; celles de la troisième (classe) s'appelaient ... ; elles étaient encore moindres ; elles étaient oblongues ; elles portaient l'image d'une tortue ; elles valaient trois cents (sapèques).

► Les fonctionnaires provinciaux reçurent l'ordre de remettre à la fusion les pièces d'un demi-*leang* et de fondre à nouveau des pièces de trois *chou* dont l'inscription et le poids concordaient. Ceux qui fondaient clandestinement des monnaies en métal des diverses sortes étaient tous passibles de mort ; cependant le nombre était incalculable de ceux qui, soit parmi les fonctionnaires, soit parmi les gens du peuple,

fondaient clandestinement du métal blanc. # Alors *Tong-kouo Hien-yang* et *Kong Kin* furent nommés assistants du *ta-nong* et furent chargés de l'administration du sel et du fer. *Sang Hong-yang* fut employé, pour faire les comptes, en qualité de *che-tchong*. (*Tong-kouo Hien-yang* était un grand bouilleur de sel du pays de *Ts'i* ; *K'ong Kin* était un grand fondeur de *Nan-yang* ; tous deux étaient parvenus à une fortune de plusieurs milliers de livres d'or ; c'est pourquoi *Tcheng Tang-che* les recommanda à l'empereur. (*Sang*) *Hong-yang* était le fils d'un boutiquier de <sup>p.568</sup> *Lo-yang* ; comme il calculait de tête (206), il devint *che-tchong* à l'âge de treize ans. Ainsi ces trois hommes, lorsqu'ils discutaient les questions financières, coupaient les cheveux en quatre (207).

Comme les lois devenaient de plus en plus rigoureuses, un grand nombre de fonctionnaires furent dégradés et renvoyés, les armes offensives et défensives furent fréquemment agitées, les gens du peuple achetèrent souvent l'indulgence (des magistrats) ; à la suite de cela, ceux des *ou-ta-fou* (208) qui étaient appelés à la cour et envoyés en fonctions (209) se firent de plus en plus rares ; alors on fit des nominations de fonctionnaires parmi les *ts'ien-fou* et les *ou-ta-fou* ; ceux qui ne voulaient pas <sup>p.569</sup> accepter (devaient) livrer un cheval (210). Les ex-fonctionnaires furent tous punis (211) d'une manière uniforme et reçurent l'ordre d'aller couper les broussailles dans le *Chang-lin* (212) ou de faire l'étang *Koen-ming* (213).

► L'année suivante (119 av. J.-C.), le général en chef et le général des cheveu-légers (214) firent une grande sortie pour attaquer les barbares du nord ; ils prirent de quatre-vingt à quatre-vingt-dix mille prisonniers soumis. On distribua cinq cent mille livres d'or en récompenses. L'armée chinoise avait perdu plus de cent mille chevaux. Nous ne tenons pas compte ici des dépenses qu'on fit pour les transports par terre et par eau, pour les chars et pour les cuirasses. A ce moment, les finances se trouvèrent épuisées et souvent les soldats qui avaient été sur le champ de bataille ne reçurent pas leur solde.

Un officier dit que les monnaies de trois *chou* étaient légères et qu'il était facile de les contrefaire criminellement ; il proposa que dorénavant les diverses commanderies et les divers royaumes fondissent des monnaies <sup>p.570</sup> de cinq *chou* qui auraient un rebord circulaire à leur partie pleine (215) afin qu'on ne pût pas les limer et recueillir (la limaille) pour la fondre.

Les assistants du *ta-nong* préposés au sel et au fer (216), (à savoir) *Kong Kin* et (*Tong-kouo*) *Hien-yang* diront :

« Les montagnes et la mer sont les magasins du ciel et de la terre ; elles devraient relever entièrement du *chao-fou* (217) ; Votre Majesté n'est pas intéressée ; en les rattachant au *ta-nong*, vous avez favorisé les revenus publics. Nous désirons qu'on invite le peuple à contribuer lui-même aux dépenses : qu'il ait recours pour bouillir le sel aux fabriques officielles d'instruments ; les fonctionnaires lui fourniront des bassines de louage. ► Des gens dont les moyens d'existence sont incertains et dont le métier n'est que provisoire (218) veulent cadénasser pour <sup>p.571</sup> leur seul usage les richesses des montagnes et de la mer afin d'arriver à la richesse et à l'opulence, de s'asservir le menu peuple et de tirer profit de lui. Les délibérations qu'on a entendues sur les moyens d'arrêter ces pratiques sont innombrables. Ceux qui oseront secrètement fondre des ustensiles de fer et produire du sel par évaporation porteront la chaîne au pied gauche et on confisquera leur outillage. Dans les commanderies qui ne produisent pas de fer, on établira des intendants de rang inférieur pour le fer (219) et il sera bon (220) de les subordonner au préfet du lieu où ils résideront.

► *K'ong Kin* et *Tong-kouo Hien-yang* reçurent la mission d'aller organiser dans tout l'empire, en se servant des relais de poste, (l'administration du) sel et du fer et de constituer le *koan-fou* (221). Ceux qui étaient auparavant les plus riches sauniers et maîtres de forges furent nommés fonctionnaires ; la carrière officielle reçut ainsi de

nouveaux éléments étrangers ; le mérite n'y fut plus le principe du choix, et les marchands y furent nombreux.

► Les négociants et les boutiquiers, à cause des variations des valeurs, se mirent en grand nombre à amasser des marchandises et à en tirer profit (222). Alors les ducs <sup>p.572</sup> du palais et les hauts dignitaires dirent (119 av. J.-C.) :

« Les commanderies et les royaumes ont été souvent éprouvés par les calamités ; ceux du pauvre peuple qui n'avaient pas de moyens d'existence, on les a invités à se transporter dans un territoire vaste et fertile. Votre Majesté a diminué les frais de sa table et restreint ses dépenses ; elle a sacrifié l'argent qui lui était réservé, afin de secourir la multitude du peuple (223) et de lui faire grâce de ses emprunts et de ses impôts (224). Cependant le peuple ne sort pas tout entier des rangs des agriculteurs (225) ; les négociants et les boutiquiers sont fort <sup>p.573</sup> nombreux. Les pauvres, en fait de provisions accumulées, n'en ont aucune ; tous attendent (leur subsistance) des fonctionnaires locaux (226). Autrefois, on levait une taxe (227) sur les chars de petite dimension (228) ; les fortunes (229) des <sup>p.574</sup> marchands étaient toutes moindres (230) ; ► nous proposons de lever des taxes comme autrefois. Les divers boutiquiers et ceux qui se livrent à la dernière des occupations (231), ceux qui achètent à crédit et font des prêts, ceux qui achètent pour entasser dans les villes, ceux qui accumulent toutes sortes de denrées et ceux qui font le négoce pour en tirer profit, devront, même s'ils ne sont pas inscrits sur le rôle des commerçants, évaluer chacun ce qu'ils possèdent, en moyenne, sur deux mille sapèques de fortune, on prélèvera une taxe (232). Quant aux divers artisans qui ont pris en dépôt des matières premières qu'ils transforment (233), en moyenne sur quatre mille <sup>p.575</sup> sapèques de fortune, on prélèvera une taxe. ► Ceux qui n'appartiennent pas à la classe des fonctionnaires et qui ne

sont ni *san-lao* (234), ni cavaliers de la frontière du nord, s'ils ont un char de petite dimension seront frappés d'une taxe ; ► les chars de petite dimension appartenant à des marchands payeront deux taxes ; les bateaux de plus de cinq *tchang* (235) payeront une taxe ; si quelqu'un se refuse à faire lui-même l'évaluation (de sa fortune), ou que l'évaluation ne soit pas complète, il sera envoyé tenir garnison à la frontière pendant un an et on confisquera pour toujours sa fortune ; celui qui l'aura dénoncé en recevra la moitié à titre de gratification. ► Ceux des marchands qui sont enregistrés sur les rôles des commerçants, ainsi que leurs parents, ne pourront point faire inscrire leurs noms sur les rôles des champs afin de profiter des (avantages accordés aux) agriculteurs ; ceux qui oseraient enfreindre cette ordonnance, on confisquera pour toujours leurs champs et leurs serviteurs (236).

► Le Fils du Ciel songea alors au langage qu'avait tenu *Pou Che* (237) ; il promut (*Pou*) *Che* au rang de *tchong-lang*, lui donna dans la hiérarchie le titre honorifique de *tso-chou-tchang* et lui fit présent de dix *k'ing* de champs p.576 (119 av. J.-C.). Il le fit publier dans tout l'empire afin que cela fût bien connu. Ce *Pou Che* était un habitant du *Ho-nan* ; il s'occupait de labourage et d'élevage. A la mort de son père, (*Pou*) *Che* avait un jeune frère cadet ; quand son frère fut adulte, (*Pou*) *Che* se retira et lui céda sa part (d'héritage) ; il ne prit avec lui qu'une centaine de moutons ; les champs, les habitations et tous les biens, il les donna entièrement à son frère cadet. (*Pou*) *Che* alla dans la montagne garder ses bêtes ; au bout d'une dizaine d'années, ses moutons étaient devenus plus de mille ; il acheta un champ et une habitation ; cependant son frère cadet avait dilapidé tout son patrimoine ; c'est à plusieurs reprises que (*Pou*) *Che* fit spontanément de nouveaux partages avec son frère. En ce temps, l'empereur se trouvait avoir envoyé plusieurs fois des généraux combattre les *Hiong-nou*. *Pou Che* adressa une requête au trône pour exprimer son désir de remettre la moitié de sa fortune aux fonctionnaires provinciaux et de

venir en aide à (la défense de) la frontière ; un messager envoyé par le Fils du Ciel vint demander à (*Pou*) *Che* s'il désirait être fonctionnaire : (*Pou*) *Che* répondit :

— Je suis berger depuis ma jeunesse et ne suis point habitué à remplir une fonction. Je ne souhaite pas cela.

L'envoyé lui demanda :

— A-t-on fait quelque tort à votre famille et désirez-vous déclarer votre affaire ?

(*Pou*) *Che* dit :

— Depuis ma naissance, je n'ai eu de contestation avec personne ; ceux de mes concitoyens qui sont pauvres, je leur prête ; ceux qui ne sont pas bons, je les exhorte et les mets dans le droit chemin ; là où je demeure, tous les hommes sont d'accord avec moi ; pourquoi m'aurait-on fait tort ? il n'y a rien que je désire déclarer.

L'envoyé lui dit :

— S'il en est ainsi, que désirez-vous donc ?

(*Pou*) *Che* dit :

— Le <sup>p.577</sup> Fils du Ciel extermine les *Hiong-nou* ; à mon humble avis, j'estime que les sages doivent remplir leur devoir jusqu'à la mort sur la frontière et que les riches doivent faire des donations. Si on agit ainsi, les *Hiong-nou* pourront être anéantis.

L'envoyé rapporta toutes ses paroles ; on fit entrer (*Pou*) *Che* à la cour) afin qu'il informât (l'empereur) ; le Fils du Ciel en parla au grand conseiller (*Kong-suen*) *Hong* ; (*Kong-suen*) *Hong* dit :

— Ce ne sont pas là des sentiments naturels à l'homme ; c'est un sujet qui ne se conforme pas à la règle ; on ne saurait opérer une transformation à cause de lui et troubler les lois ; je désire que Votre Majesté n'autorise pas sa requête.

Alors l'empereur s'abstint pendant longtemps de répondre à (*Pou*) *Che* ; au bout de plusieurs années, il le renvoya. (*Pou*) *Che* s'en retourna ; il se remit à cultiver ses champs et à élever ses troupeaux. Plus d'une année après cela, il arriva que les armées firent de nombreuses sorties, que le roi de *Ho-en-sie* et les siens se soumirent, que les dépenses des fonctionnaires provinciaux furent très grandes, que les greniers et les magasins se vidèrent. L'année suivante (120 av. J.-C.), de pauvres gens furent transférés en masse ; ils attendaient tous leur entretien des fonctionnaires provinciaux, mais on n'avait pas de quoi subvenir à tout. *Pou Che* prit deux cent mille pièces de monnaie et les remit à l'administrateur du *Ho-nan* pour les distribuer aux émigrants ; (les autorités du) *Ho-nan* envoyèrent à l'empereur la liste des gens riches qui avaient secouru les pauvres ; le Fils du Ciel y vit le nom de *Pou Che* ; il le reconnut et dit :

« C'est bien le même homme qui voulait naguère donner la moitié de sa fortune pour venir en aide à (la défense de) la frontière.

Alors il fit présent à (*Pou*) *Che* d'une exemption de corvée pour 卅<sup>578</sup> quatre cents hommes (238). (*Pou*) *Che* donna derechef tout ce qu'il avait aux fonctionnaires provinciaux. En ce temps, les gens riches et notables dissimulaient à l'envi leurs biens ; seul (*Pou*) *Che* désirait même livrer les siens pour subvenir aux dépenses. Alors le Fils du Ciel, considérant que (*Pou*) *Che* avait été jusqu'au bout un homme supérieur, le rendit honoré et illustre pour donner une leçon au peuple. (*Pou*) *Che* ne désirait point d'abord être *lang* ; l'empereur lui dit :

— J'ai des moutons dans (le parc) *Chang-lin* ; je veux vous ordonner de les garder.

(*Pou*) *Che* reçut alors le titre de *lang* ; revêtu d'habits de toile et chaussé de sandales, il garda les moutons. Au bout d'une année environ, les moutons étaient devenus gras et s'étaient multipliés. L'empereur passa pour voir ses moutons ; il trouva tout fort bien. (*Pou*) *Che* lui dit :

« Ce ne sont pas seulement les moutons (qui prospèrent de cette manière) ; pour diriger le peuple, il en va de même ; on le fait se lever et se reposer en temps opportun ; ceux qui sont mauvais, on les élimine aussitôt pour les empêcher de contaminer le troupeau.

L'empereur, considérant que (*Pou*) *Che* était un homme rare, le nomma préfet de *Heou-che* (239) p.579 pour le mettre à l'essai ; (les gens de) *Heou-che* y trouvèrent leur avantage ; il fut ensuite nommé préfet de *Tch'eng-kao* et s'occupa des transports par eau avec le plus grand succès. L'empereur, estimant que (*Pou*) *Che* était sincère et fidèle, le nomma grand précepteur du roi de *Ts'ï* (240).

Cependant, après que (241) *K'ong Kin* eut été envoyé dans tout l'empire pour fondre et fabriquer les ustensiles (de fer), en l'espace de trois ans il fut nommé *ta-nong* et son rang fut celui d'un des neuf hauts dignitaires (242). Quant à *Sang Hong-yang*, en sa qualité de *ta-nong-tch'eng*, il dirigea toute la comptabilité. ► Petit à petit (ces deux hommes) instituèrent des *kiun-chou* (243), afin de faire circuler les denrées commerciales. Pour la première fois on ordonna que les officiers subalternes eussent le droit, en donnant du grain à l'État, de remplir des charges, et que les *lang* arrivassent au grade de fonctionnaires payés six cents *che* (244).

p.580 ► Cinq ans après qu'on eut institué le métal blanc et les monnaies de cinq *chou* (245), on amnistia ceux des officiers subalternes et du peuple qui étaient inculpés d'avoir fondu clandestinement du métal (blanc) et des monnaies ; il en était mort plusieurs centaines de mille ; parmi eux, ceux qui s'étaient entretenus sans qu'on s'en aperçût étaient en nombre incalculable ; ► ceux qui furent amnistiés et libérés étaient au nombre d'environ un million et cependant ces libérés ne représentaient pas la moitié (de ceux qui avaient été emprisonnés) (246). Presque tout le monde dans l'empire s'était mis inconsidérément à fondre du métal (blanc) et des monnaies ; les coupables étaient si nombreux que les officiers ne parvenaient pas à les punir et à les arrêter tous ; ► alors (l'empereur) envoya les *po che*

*Tch'ou Ta*, *Siu Yen* et d'autres (247), répartis p.581 en diverses commissions, ► parcourir les commanderies et les royaumes pour supprimer les membres des associations illégales (248) ainsi que les administrateurs, les conseillers et les officiers (qui étaient coupables) (249). Or le *yu-che-ta-fou Tchang T'ang* se trouvait alors au faite des honneurs et était influent ; ► *Kien Siuen* et *Tou Tcheou* étaient *tchong-tch'eng* (250) ; 1 *Tsong*, *Yn Ts'i*, p.582 *Wang Wen-chou* (251) et d'autres, à cause de leur impitoyable cruauté et de leur extrême rigueur, furent mis au rang des neuf hauts dignitaires et les *tche-tche* (252) tels que *Hia Lan* apparurent pour la première fois.

Puis le *ta-nong Yen I* fut mis à mort (117 av. J.-C.) (253). Au début, (*Yen*) *I* avait été chef d'un *t'ing* (254) dans le *Tsi-nan* ; à cause de son désintéressement et de sa droiture, il fut graduellement élevé jusqu'au rang d'un des neuf hauts dignitaires. Quand l'empereur eut imaginé avec *Tchang T'ang* la valeur faite avec la peau du cerf blanc, il demanda son avis à (*Yen*) *I* qui répondit :

— Maintenant, quand les rois et les seigneurs viennent à la cour, ils apportent en guise de félicitations un jade vert qui vaut quelques milliers de pièces de monnaie ; d'autre part, le support en peau qui y est joint représente au contraire quatre cent mille pièces de monnaie ; l'essentiel et l'accessoire ne sont pas proportionnés l'un à l'autre.

Le Fils du Ciel ne fut pas content. En outre, *Tchang T'ang* eut de l'inimitié contre (*Yen*) *I*. Puis un homme porta une accusation contre (*Yen*) *I* à un autre propos ; l'affaire fut déférée à *Tchang T'ang* pour qu'il jugeât (*Yen*) *I*. (*Yen*) *I* avait eu une conversation avec un visiteur ; le visiteur avait dit que, dans une ordonnance rendue auparavant, il y avait quelque chose de mauvais ; (*Yen*) *I* n'approuva pas, mais fit une légère moue. (*Tchang*) *T'ang* fit un rapport pour dire que (*Yen*) *I*, alors qu'il p.583 avait la charge d'un des neuf hauts dignitaires, ayant vu qu'une ordonnance était mauvaise, n'était pas entré (à la cour) pour le déclarer, mais avait désapprouvé dans son for intérieur ; on conclut à la peine de mort. C'est à partir de ce moment qu'il y eut la loi concernant

la désapprobation dans le for intérieur. A cause de cela (255) donc, les ducs du palais, les hauts dignitaires et les grands officiers se confondirent en flatteries et prirent patience.

▶ Quand le Fils du Ciel eut rendu l'ordonnance relative à la fortune acquise (256) et quand il eut honoré *Pou Che*, en définitive cependant il n'y eut personne dans le peuple qui livrât une partie de ses ressources pour aider les fonctionnaires provinciaux. Alors les dénonciations de fortune, à l'instigation de *Yang Ko*, furent autorisées (257).

▶ Dans les commanderies et les royaumes, un grand <sup>p.584</sup> nombre de personnes fondaient clandestinement des monnaies ; les monnaies étaient abondantes et légères. Les ducs du palais et les hauts dignitaires proposèrent donc qu'on ordonnât aux fonctionnaires de la capitale, préposés à la fonte des monnaies, de fondre des monnaies à bord rouge (258). Une pièce en valait cinq. On s'en servait pour les redevances et pour les paiements officiels ; toute monnaie autre que les pièces à bord rouge n'avait pas cours.

▶ Le métal blanc s'avilit peu à peu ; le peuple ne le tenait pas pour précieux et ne s'en servait pas. Les fonctionnaires provinciaux s'y opposèrent par des ordonnances, mais rien n'y fit. Au bout d'une année environ, le métal blanc fut définitivement déprécié et n'eut plus cours. Cette année-là (115 av. J.-C.), *Tchang T'ang* mourut sans que le peuple le regrettât.

Deux ans plus tard, les monnaies à bord rouge s'avilirent ; le peuple avait découvert le secret (de leur fabrication) et l'usage n'en était plus avantageux ; elles <sup>π585</sup> furent aussi abandonnées. Alors (259) on fit une interdiction générale dans les commanderies et dans les royaumes de fondre des monnaies. La fonte en fut spécialement réservée aux trois fonctionnaires du *Chang-lin* (260). Comme les monnaies étaient nombreuses et qu'on avait ordonné dans tout l'empire qu'aucune monnaie autre que celles des trois fonctionnaires n'aurait cours, les monnaies qui avaient été précédemment fondues dans les diverses commanderies et les divers royaumes furent toutes démonétisées et

remises à la fonte ; on en livra le cuivre aux trois fonctionnaires. Alors les monnaies fondues par le peuple devinrent de plus en plus rares, car le peuple voyait qu'il ne pouvait faire ses frais. Ce ne furent plus que de grands criminels, artisans de profession, qui commirent le délit de fabriquer (des monnaies).

▶ Lorsque *Pou Che* était conseiller de *Ts'i*, les dénonciations de fortunes faites à l'instigation de *Yang K'ô* remplirent tout l'empire (261). Les fortunes moyennes et celles qui étaient au-dessus de la moyenne se trouvèrent presque toutes dénoncées ; *Tou Tcheou* statua sur leurs cas ; parmi ceux qui avaient été emprisonnés, il y en eut <sup>p.586</sup> peu qui furent relâchés. Puis (l'empereur) envoya dans diverses directions des *yu-che*, des *t'ing-wei* et des *tcheng-kien* qui se répartirent en plusieurs commissions pour aller juger dans les commanderies et les royaumes les affaires relatives aux fortunes acquises ; ils prirent au peuple des richesses dont la valeur se chiffrait par centaines de mille (de pièces de monnaie, des esclaves par milliers et par myriades, des champs par plusieurs centaines de *k'ing* dans les grandes préfectures et par centaines dans les petites, des habitations en nombre proportionné. Alors les marchands dont la fortune atteignait la moyenne ou la dépassait furent presque tous ruinés. Le peuple se complut à la bonne chère et aux beaux vêtements et personne ne s'occupa plus de grossir et d'accumuler son patrimoine (262). Les fonctionnaires provinciaux, grâce au sel, au fer et aux (dénonciations de) fortunes acquises, eurent des ressources abondantes.

On augmenta et on élargit les passes ; on établit les territoires-annexes de gauche et de droite (263).

Au début, le *ta-nong* administrait le sel et le fer et s'occupait des monnaies ; c'était trop ; on institua le *choei-heng* avec l'intention (264) de le préposer au sel et au fer ; <sup>p.587</sup> mais, ▶ quand *Yang K'ô* eut dénoncé les fortunes, les richesses accumulées dans le *Chang-lin* furent considérables ; on ordonna alors que le *choei-heng* fût préposé au *Chang-lin* (265). Le *Chang-lin* étant rempli, on l'agrandit.

En ce temps, (le royaume de) *Yue* voulut combattre et poursuivre les Chinois avec ses bateaux ; alors on agrandit et on répara l'étang *Koen-ming* (266) ; des rangées d'observatoires le bordèrent ; on fit un bateau à étages de plus de dix *tchang* de haut ; des étendards et des banderoles le surmontaient et c'était un fort beau spectacle.

Puis le Fils du Ciel, ayant eu une inspiration, fit élever la terrasse de *Po-leang* (267) qui était haute de plusieurs *tchang*. Les constructions de bâtiments, à partir de ce moment, devinrent de jour en jour plus magnifiques.

Or, comme on avait distribué entre les divers fonctionnaires les fortunes acquises, le *choei-heng*, le *chao-fou*, le *ta-nong* et le *t'ai p'ou* (268) instituèrent chacun de leur côté des officiers de l'agriculture qui sans cesse se rendirent en province dans les champs successivement confisqués et les cultivèrent. Quant aux esclaves qui avaient été confisqués, ils furent répartis entre les divers parcs (impériaux) pour y nourrir les chiens, les <sup>p.588</sup> chevaux, les oiseaux et les quadrupèdes, et entre les divers fonctionnaires. Les divers fonctionnaires firent des nominations plus nombreuses et nouvelles en grand nombre (269).

► On déporta une foule d'esclaves et on les envoya vaquer aux transports sur le Fleuve ; ils firent passer quatre millions de *che* (de grains) ; avec les achats faits par les fonctionnaires eux-mêmes, il y eut (du grain) en suffisance (270).

► *So Tchong* (271) déclara que, parmi les jeunes gens de bonne famille et les hommes riches, il s'en trouvait qui faisaient combattre des coqs ou courir des chiens et des chevaux, ou qui chassaient les oiseaux et les quadrupèdes, ou qui jouaient aux jeux de hasard, troublant ainsi le peuple qui vivait régulièrement. Alors on s'informa de tous ceux qui avaient violé les ordonnances ; il y eut plusieurs milliers de personnes qui furent entraînées (en faute) les unes par les autres ; on les surnomma « les condamnés accompagnant le tronc » (272). Ceux qui payèrent purent être nommés *lang* (273) ; le choix des *lang* devint mauvais.

▶ En ce temps, le pays à l'est des montagnes avait <sup>p.589</sup> souffert des inondations du Fleuve et la récolte n'était pas venue à maturité ; cela ayant duré plusieurs années, il y eut, sur un espace de mille à deux mille *li* de côté, des Hommes qui s'entremangèrent. Le Fils du Ciel en fut ému et il fit un décret où il disait :

« Au sud du *Kiang*, débroussailliez par le feu et sarcliez par l'eau (274). » Il ordonna que le peuple affamé pût émigrer pour trouver sa nourriture dans la région entre le *Kiang* et le *Hoai* ; ceux qui désirèrent rester là s'y établirent. (L'empereur) envoya pour les protéger des commissaires (si nombreux que) leurs coiffures et leurs dais formaient une file continue sur la route : il fit descendre du grain de *Pa* et de *Chou* pour secourir (les émigrés).

L'année suivante (112 av. J.-C.), le Fils du Ciel fit pour la première fois une tournée d'inspection dans les commanderies et les royaumes. A l'est, il traversa le Fleuve ; l'administrateur du *Ho-tong* n'avait pas pensé qu'il viendrait et n'avait rien préparé ; il se tua. (L'empereur) alla du côté de l'ouest et traversa (la montagne) *Long* (275) ; l'administrateur du *Long-si*, à cause que cette arrivée était inopinée et que les officiers de la suite <sup>p.590</sup> du Fils du Ciel n'avaient pas trouvé à manger, l'administrateur du *Long-si* (276) se tua. Alors l'empereur sortit au nord par la passe *Siao* (277) ; accompagné de plusieurs myriades de cavaliers, il chassa dans le territoire de *Sin-ts'in* (278) ; il encouragea (279) ainsi les soldats de la frontière, puis revint. ▶ Dans le territoire de *Sin-ts'in*, sur une étendue de près de mille *li*, il n'y avait ni postes de police ni patrouilles ; c'est pourquoi on mit à mort l'administrateur du *Pei-ti* (280) et ses subordonnés. Puis on ordonna que le peuple pût faire de l'élevage et garder des troupeaux dans les préfectures de la frontière (281) ; les fonctionnaires prêtèrent des juments qu'on devait rendre au bout de trois ans en livrant un poulain <sup>p.591</sup> pour dix juments (282). ▶ C'est pourquoi on supprima les dénonciations de fortunes dont on ne s'était servi que pour peupler le territoire de *Sin-ts'in* (283).

(L'empereur) ayant trouvé le trépid précieux, il institua un sacrifice à la souveraine Terre et à *T'ai-i*. Les ducs du palais et les hauts dignitaires délibérèrent sur les cérémonies *fong* et *chan*. ► Alors les commanderies et les royaumes de l'empire mirent tous d'avance en bon état les routes et les ponts et réparèrent les vieux palais ; puis dans toutes les préfectures où devait passer le cortège impérial, les fonctionnaires chargés de l'administration de la préfecture, ainsi que leurs assistants, firent des préparatifs et regardèrent au loin en attendant la venue du souverain.

► L'année suivante (111 av. J.-C.), (le royaume de) *Nan-yue* se révolta ; les *K'iang* de l'ouest (284) ravagèrent la <sup>p.592</sup> frontière et se conduisirent en brigands. Alors le Fils du Ciel, sous le prétexte que le pays à l'est des montagnes n'avait pas eu (de grain) en suffisance, proclama une amnistie dans l'empire (285) : ► avec les bateaux à étages des contrées du sud et avec plus de deux cent mille hommes, il attaqua le *Nan-yue* qui avait plusieurs myriades de soldats. Il envoya les cavaliers des trois *Ho* (286) et des régions situées plus à l'ouest attaquer les *K'iang* de l'ouest. En outre, plusieurs myriades d'hommes franchirent le Fleuve et fortifièrent *Ling-kiu* (287). Pour la première fois on établit les commanderies de *Tchang-ye* et de *Tsieou-ts'iuen* (288) ; puis, dans la commanderie de <sup>p.593</sup> *Chang*, dans le *Cho-fang*, dans le *Si-ho* et dans le *Ho-si* (289), il y eut des officiers préposés aux champs mis en culture et des soldats surveillants (290) de la barrière, au nombre de six cent mille, pour tenir garnison dans ces lieux et les cultiver (291) ; le royaume du Milieu répara les routes pour le transport des vivres et des grains ; (les colons) les plus éloignés étaient à trois mille *li* de distance ; les plus rapprochés étaient à plus de mille *li*, tous attendaient du *ta-nong* leur subsistance.

Les armes n'étant pas en nombre suffisant dans le territoire de la frontière, on envoya les armes et les instruments fabriqués par les artisans officiels des magasins militaires, afin de suppléer (à cette insuffisance). ► Les chevaux de trait et de selle faisaient défaut ; les fonctionnaires provinciaux n'avaient que peu <sup>p.594</sup> d'argent, et, quand il

s'agissait d'acheter des chevaux, ils avaient peine à s'en procurer ; alors on publia une ordonnance aux termes de laquelle tous les officiers, depuis les princes apanagés et au-dessous jusqu'aux fonctionnaires payés trois cents *che* et au dessus, devaient livrer des juments en nombre proportionnel à leur grade ; dans tous les *t'ing* de l'empire il y eut des juments qu'on entretenait (292) ; les chevaux d'année en année furent de meilleure qualité et se multiplièrent.

► ■ *Pou Che*, conseiller de *Ts'í*, adressa au trône une requête où il disait :

« Votre sujet a entendu dire que lorsque le souverain est dans l'affliction, c'est une honte pour les sujets (293). Le *Nan-yue* s'est révolté ; votre sujet désire, lui le père, et ses enfants, avec ceux du pays de *Ts'í* qui sont exercés au maniement des bateaux, aller mourir (en combattant contre l'ennemi).

Le Fils du Ciel rendit un décret en ces termes :

« *Pou Che*, quoique ayant lui-même labouré et gardé le bétail, n'a point recherché en cela son intérêt personnel ; ce qu'il avait de superflu, il l'a aussitôt (donné pour) subvenir aux dépenses des fonctionnaires provinciaux. Maintenant, par malheur, l'empire est dans une situation critique. *Pou Che*, pris d'enthousiasme, a voulu aller mourir lui et ses enfants (en combattant contre l'ennemi). Quoique la bataille n'ait point encore été livrée, on peut dire que la justice a fait son apparition dans notre pays. Je donne <sup>p.595</sup> (à *Pou Che*) le titre de marquis à l'intérieur des passes, soixante livres d'or (294), dix *k'ing* de champs.

On publia cela dans tout l'empire ; mais, dans l'empire il ne se trouva personne pour répondre (au désir de l'empereur) ; entre tous les seigneurs qui se comptaient par centaines, il n'y en eut aucun qui demandât à suivre l'armée pour combattre les *K'iang* et le (*Nan-*)*yue*. Lorsque arriva l'époque où l'on offrait le vin *Tcheou* (295) (112 av. J.-C.), le *chao-fou* examina l'or ; il y eut alors plus de cent seigneurs qui

furent mis en accusation à cause de l'or de (la cérémonie du vin) *Tcheou* et qui perdirent leur titre. ► Alors (l'empereur) conféra à (*Pou*) *Che* le titre de *yu-che-ta-fou* (296) ; quand (*Pou*) *Che* eut assumé cette charge, il s'aperçut que les commanderies et les royaumes n'aimaient généralement pas le sel et le fer préparés par les fonctionnaires provinciaux ; on souffrait de la mauvaise qualité des instruments de fer ; le prix en était cher ; parfois on ordonnait de force au peuple de vendre ou d'acheter (du sel et du fer) ; en outre, les bateaux étant soumis à des taxes, les marchands étaient peu nombreux et les marchandises étaient chères ; alors (*Pou Che*), prenant à partie *K'ong Kin*, parla sur la question des taxes des bateaux ; à partir de ce moment, l'empereur n'aima plus *Pou Che*.

Les *Han* furent en guerre continue pendant trois ans ; ils exterminèrent les *K'iang* ; ils anéantirent le *Nan-yue*.<sup>p.596</sup> ► Dans la région comprise depuis *P'an-yu* (297) en allant vers l'ouest jusqu'au sud de *Chou*, on institua dix-sept commanderies nouvelles. D'ailleurs on les administra suivant leurs anciennes coutumes et on n'exigea d'elles ni taxes ni redevances. Les commanderies de *Nan-yang*, de *Han-tchong* et celles qui étaient au-delà contribuèrent chacune aux dépenses des commanderies nouvelles dans la mesure où leur territoire en était plus ou moins rapproché. Pour les officiers et les soldats, les appointements, la nourriture et les objets donnés en récompense, les chars et les chevaux pour les transports, (tout cela) fut au complet. Cependant, dans les commanderies nouvelles, il y eut à tout instant des rébellions partielles et on tua les officiers ; les *Han* mirent sur pied les officiers et les soldats des régions du sud pour aller punir (ces rebelles) ; dans l'espace d'une année, il y eut plus de dix mille hommes (qui furent ainsi appelés sous les drapeaux) ; tous attendaient du *ta-nong* leur subsistance. Le *ta-nong*, grâce aux *kiun-chou* et grâce aux taxes levées sur le sel et sur le fer, accroissait (les revenus que lui procuraient) les impôts réguliers ; c'est pourquoi il put suffire à ce (qu'on demandait de lui). Cependant, partout où passaient les soldats, les préfets, considérant que la seule chose importante était que leurs subventions,

dans la mesure (où elles étaient nécessaires à l'entretien des troupes), ne s'interrompissent pas, n'osaient pas dire qu'ils réglaient à leur guise le système des impôts.

► L'année suivante qui était la première année *yuen-fong* (110 av. J.-C.), *Pou Che* fut abaissé en grade (298), et devint premier précepteur de l'héritier présomptif. ► Puis <sup>p.597</sup> *Sang Hong-yang* fut nommé *tche-sou-tou-wei* (299). Le chef du département *ta-nong* (300) se substitua à (*K'ong*) *Kin* pour administrer le sel et le fer dans l'empire. ► (*Sang*) *Hong-yang*, considérant que les divers fonctionnaires passaient des marchés chacun de leur côté, qu'ils se faisaient de la concurrence et que, pour cette raison, les denrées éprouvaient des sautes de prix, et que (d'autre part), lorsqu'on transportait les redevances de l'empire, il arrivait parfois qu'on ne couvrît même pas les frais de louage des chars, fit la proposition suivante (301) : On établirait plusieurs dizaines d'assistants (qui dépendraient du département <sup>p.598</sup> *ta-nong* ; ils seraient répartis en sections et présideraient dans les commanderies et les royaumes ; chacun d'eux se rendrait constamment dans les préfectures pour y établir des officiers *kiun-chou* et des officiers du sel et du fer ; ils donneraient des ordres pour que les contrées éloignées livrassent en guise de redevances les denrées qui leur étaient propres et celles que les marchands transportaient au temps où elles étaient chères pour en trafiquer ; ils se verseraient et se transmettaient les uns aux autres (ces denrées). On établirait à la capitale des *p'ing-tchoen* qui auraient pour charge de recevoir les livraisons et les transports de tout l'empire ; on inviterait les artisans officiels à fabriquer des chars et les divers instruments (nécessaires à ces transports) et tous attendraient des subventions du *ta-nong*. Les divers fonctionnaires du *ta-nong* accapareraient (ainsi) toutes les marchandises et les denrées de l'empire ; quand elles seraient chères, ils les vendraient ; quand elles seraient bon marché, ils les achèteraient ; quand il en serait ainsi, les riches négociants et les grands boutiquiers ne pourraient plus faire de gros profits et retourneraient à (l'occupation) principale (302) et les marchandises de toute espèce ne subiraient plus de sautes de prix ; par

ce moyen on régulariserait (le prix des) denrées de tout l'empire ; le nom (du système) serait *p'ing-tchoen*. Le Fils du Ciel approuva ce projet et en autorisa l'exécution.

Puis le Fils du Ciel alla au nord jusqu'au *Cho-fang* ; à l'est, il arriva au *T'ai-chan* et parcourut le bord de la mer ; il revint en longeant la frontière du nord. Dans tous les lieux où il passa il distribua des récompenses pour lesquelles il employa plus d'un million de pièces <sup>p.599</sup> de soie et des pièces de monnaie et de l'or en sommes qui se chiffraient par centaines de millions ; pour tout cela, il trouva à prendre en suffisance chez le *ta-nong*.

► (*Sang*) *Hong-yang* proposa en outre qu'on rendit une ordonnance d'après laquelle les officiers qui livreraient du grain seraient nommés à des fonctions et les coupables rachèteraient leur peine. On ordonna que les gens du peuple qui pourraient apporter du grain à *Kan-ts'iuén*, chacun suivant son rang, obtiendraient par là l'exemption des corvées leur vie durant. On ne dénonça pas les fortunes acquises. Les endroits où la disette se faisait sentir reçurent des transports envoyés par chacune des autres commanderies et chacun des autres royaumes. Alors les divers agriculteurs firent tous venir leur grain ; les transports par eau à l'est des montagnes augmentèrent jusqu'à compter six millions de *che* (de grain) par an. Dans l'espace d'une année le *t'ai-ts'ang* (303) et le grenier de *Kan-ts'iuén* se trouvèrent remplis ; la frontière regorgeait de grains et de toutes sortes de denrées ; on transporta, en maintenant l'égalité des prix, cinq millions de pièces de soie, sans que les impôts du peuple fussent augmentés ; on eut en abondance de quoi suffire aux dépenses de l'empire. Alors (*Sang*) *Hong-yang* reçut dans la hiérarchie le titre de *tso-chou-tchang* (304), et fut gratifié pour la seconde fois de cent livres d'or.

► Cette année-là, il y eut une légère sécheresse. L'empereur ordonna aux fonctionnaires d'implorer la pluie. *Pou Che* dit :

« Les fonctionnaires provinciaux doivent tirer la nourriture des taxes foncières et l'habillement <sup>p.600</sup> des redevances

normales (305), et c'est tout. Maintenant (*Sang*) *Hong-yang* a fait que les officiers s'asseyent au marché et se rangent sur la place de vente, qu'ils trafiquent les denrées et recherchent le profit. Faites bouillir vif (*Sang*) *Hong-yang* et le Ciel donnera la pluie (306).

Le duc grand astrologue dit : Lorsque les laboureurs, les artisans et les marchands entrèrent en relations par des échanges, alors furent mises en honneur les valeurs représentées par les (écailles de) tortue. les coquillages (307), l'or, les monnaies (308), les couteaux et les toiles (309). L'origine en est vieille et lointaine.

p.601 Avant *Kao-sin* (310), c'est la haute antiquité ; on ne trouve rien à relater. Dans l'antiquité, le *Chou (King)* traite de l'époque de *T'ang* et de *Yu* (311) et le *Che (King)* parle du temps des *Yn* et des *Tcheou* ; on assurait le calme et le repos (du peuple) et on mettait alors en honneur les collègues *siang* et *siu* (312) ; on donnait le premier rang à ce qui est essentiel et on abaissait ce qui vient en dernier lieu (313) ; par les rites et la justice on faisait obstacle à l'intérêt personnel. Au changement des choses il est de nombreuses causes, et, de même (qu'on avait bien agi), on fait le contraire de ce qui est bien ; c'est pourquoi, quand les êtres sont parvenus à leur apogée ils s'altèrent ; quand une époque est arrivée au faîte, elle se détourne ; tantôt c'est p.602 la réalité simple qui prédomine, tantôt c'est l'élégance ; telle est l'évolution qui finit et recommence. Dans les neuf provinces du tribut de *Yu*, ce qu'on réclamait de chacune était conforme à ce que son sol produisait en abondance, à ce que possédaient en plus ou moins grande quantité ses habitants. *T'ang* et *Ou* (314) héritèrent d'époques ruinées qu'il était facile de modifier de façon à ce que le peuple ne fût pas excédé ; chacun d'eux fut très attentif à ce dont il faisait le principe de son gouvernement ; cependant ils tombèrent petit à petit en décadence et s'affaiblirent (315). — Le duc *Hoan*, de *Ts'i*, adopta les plans de *Koan Tchong* ; il comprit les poids du léger et du lourd ; il chercha à profiter des montagnes et des mers ; par ce moyen il reçut en audience les seigneurs ; en prenant pour base son très petit territoire de *Ts'i*, il

glorifia et mérita son nom d'hégémon. (Le prince de) *Wei* suivit les avis de *Li K'o* ; il employa toutes les forces de son territoire et devint un puissant prince. ► A partir de ce moment, l'empire fut en proie aux discordes des royaumes combattants ; on estima la tromperie et la violence et on méprisa la bonté et la justice ; on mit au premier rang la richesse et la possession, et au dernier rang la modestie et l'humilité. C'est pourquoi, parmi les gens de commerce, ceux qui étaient riches avaient parfois des fortunes de plusieurs centaines de millions, tandis que les pauvres n'avaient parfois même pas de la lie de vin et de l'écorce de grain pour se nourrir. Parmi les princes régnants, ceux qui étaient puissants en arrivaient parfois à réunir (dans leur main) une foule de <sup>p.603</sup> petits de manière à s'asservir les seigneurs ; les princes faibles voyaient parfois leurs sacrifices s'interrompre et leur dynastie s'éteindre. On arriva ainsi jusqu'aux *Ts'in* qui en définitive s'emparèrent de tout ce qui est à l'intérieur des mers.

Pour ce qui est des valeurs (en usage à l'époque) de *Yu* et des *Hia*, il y avait les métaux des trois catégories, l'un jaune, l'autre blanc et l'autre rouge ; (on se servait aussi) tantôt de pièces de monnaie, tantôt de toiles, tantôt de couteaux (316), tantôt d'écailles de tortue et de coquillages (317). Lorsqu'on fut arrivé à l'époque des *Ts'in*, les valeurs furent dans tout le royaume de trois (318) degrés — l'or jaune, qu'on désignait sous le nom de *i* (319), était la valeur supérieure ; les monnaies de cuivre, dont la suscription était « un demi-*leang* » et qui avaient un poids conforme à l'inscription, étaient la valeur inférieure. Quant aux objets tels que les perles, les jades, les écailles de tortue, les coquillages, l'argent, l'étain, on en faisait des ustensiles et des ornements, ou on les gardait comme des trésors ; ils ne servaient point de valeurs d'échange, mais chacun d'eux suivait (les fluctuations de) l'époque et il n'y avait rien de fixe dans leur plus ou moins grande importance. — Puis au dehors on repoussa les barbares *I* et *Ti* ; au dedans on fit fleurir les actions méritoires (320). Dans tout le pays à l'intérieur des mers, les hommes peinèrent au labour sans pouvoir fournir des vivres en suffisance, les femmes tissèrent sans arriver à

faire assez <sup>p.604</sup> de vêtements. Dans l'antiquité on avait épuisé les richesses et les ressources de l'empire pour les offrir au souverain ; il n'est pas extraordinaire que celui-ci à son tour ait jugé qu'il n'y avait plus assez. C'est pourquoi on dit : Les états (successifs) du monde dans leur cours s'entrechoquent ([321](#)). S'il en est ainsi, qu'y a-t-il là d'étonnant ?

@

## APPENDICE I

### Les chants du bureau de la musique [\(101\)](#)

@

**PREMIÈRE PARTIE :** Les dix-sept hymnes de l'intérieur de la maison, pacificateurs du monde [\(102\)](#).

**DEUXIÈME PARTIE :** Les dix-neuf hymnes des sacrifices *kiao* [\(130\)](#).

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

Les hymnes de l'intérieur de la maison .

**Hymne I**

p.605 *La grande piété filiale est accomplie ; — l'excellente vertu est brillante et pure.*

*En haut sont rangés (les instruments de musique) suspendus aux quatre côtés (103) ; — la musique remplit le palais et la salle.*

p.606 *Odorante est plantée la forêt des plumes (104), — elle a la mystérieuse profondeur des nuages et de l'astre éclatant (105).*

*Les baguettes d'or (106) sont comme des fleurs épanouies ; — les guidons, qui sont en foule, ont au sommet des houppes en plumes.*

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

Les hymnes de l'intérieur de la maison .

**Hymne II**

*C'est le commencement fleuri des sept commencements (107) ; — les chanteurs attentifs harmonisent leurs sons.*

*Les esprits viennent se réjouir (108) ; — sans doute c'est qu'ils ont entendu.*

*Très doux, les sons reconduisent (les esprits) — et subtilement purifient les sentiments des hommes.*

*Soudain (les esprits) s'élèvent dans l'abîme azuré ; — la cérémonie qui procure le bonheur est bien accomplie.*

*Les pensées pures sont plongées dans le silence ; — la chaîne et la trame (109) sont pleines d'un profond mystère.*

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

Les hymnes de l'intérieur de la maison .

**Hymne III**

*J'ai fixé les nombres du calendrier ; — mes sujets ont  
déclaré toute leur sincérité. p.607*

*Mon corps respectueux s'est purifié ; — j'ai répandu  
l'instruction toujours plus loin.*

*J'ai élevé le temple funéraire des ancêtres, — et, attentif,  
j'ai mis en lumière l'honneur dû aux parents.*

*Très grande est la prospérité que produit la piété filiale ;  
— aux quatre extrémités du monde elle attire (à  
elle les êtres) et elle parvient.*

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

Les hymnes de l'intérieur de la maison .

**Hymne IV**

*Rois et seigneurs observent la vertu ; — leurs voisins  
sont pleins de déférence.*

*On a fait resplendir le brillant modèle.*

*Pures et claires, elles pénètrent partout — la piété filiale  
et la vertu de l'empereur.*

*Elles ont entièrement achevé leur grand œuvre ; — elles  
ont assuré l'appui et le repos aux quatre  
extrémités du monde.*

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

Les hymnes de l'intérieur de la maison .

**Hymne V**

*A l'intérieur des mers (110) il y avait des pervers (111) —  
qui désolaient la région du nord-est.*

*Un édit impérial a dirigé les soldats bien disciplinés ; —  
les guerriers ont offert leur vertu (à leur  
souverain).*

*En faisant une musique (112), nous nous sommes concilié  
les rebelles ; — les airs siao et tcho (113) ont mis  
d'accord les méchants.*

*La majesté a produit le bon ordre ; — et ainsi on a rendu  
le calme au royaume de Yen (114).*

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

Les hymnes de l'intérieur de la maison .

**Hymne VI**

*La grande mer tumultueuse, — c'est là que les eaux se  
rendent ;*

*La haute sainteté très aimable, — c'est là ce que le  
peuple chérit. p.608*

*La grande montagne étant très élevée, toutes les plantes  
y prospèrent ;*

*Qu'estime le peuple? — Il estime celui qui est doué de  
vertu.*

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

Les hymnes de l'intérieur de la maison .

**Hymne VII**

*(Tous les êtres) sont à l'aise là où ils se trouvent ; — ils  
sont joyeux jusqu'à la fin de leur destinée ;*

*Ils sont heureux jusqu'à la fin de leur destinée, — et  
d'autres générations les continueront [\(115\)](#).*

*Le dragon volant bondit — et se promène au haut des  
cieux.*

*L'éminente sainteté est aimable ; — elle réjouit le peuple  
et les hommes.*

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

Les hymnes de l'intérieur de la maison .

**Hymne VIII**

*Les plantes abondantes sont florissantes, — le niu-lo (116)  
s'étend.*

*Cette excellence, qui l'égale (117) ? — Qui pourrait se  
révolter contre elle ?*

*Cette grandeur qu'aucune grandeur n'égale — produit  
l'enseignement et la vertu.*

*Cette durée qu'aucune durée n'égale — s'étend sans  
limites.*

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

Les hymnes de l'intérieur de la maison .

**Hymne IX**

*Comme les fracas redoublés du tonnerre, — comme les  
lueurs répétées de l'éclair,*

*(L'empereur) a fait resplendir le domaine de la vertu, —  
et gouverne suivant le pacte (118) essentiel ;*

*Il gouverne suivant le pacte essentiel ; — sa bienfaisance  
est vaste et grande. p.609*

*Ceux à qui il applique (son gouvernement) et à qui il  
dispense ses faveurs, — se portent tous un mutuel  
secours.*

*La vertu s'étend en grandeur, — les générations se  
prolongent en longévité.*

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

Les hymnes de l'intérieur de la maison .

**Hymne X**

*La belle plante li exhale son parfum ; — sinueuse est la fleur du cannelier (119).*

*La piété filiale est offerte en présent au Ciel ; — il y a un éclat semblable à ceux du soleil et de la lune (120).*

*Montant dans l'azur, tiré par quatre dragons, — (le dieu) s'en retourne au galop et va vers le nord.*

*Les guidons en plumes sont abondants et nombreux ; — leur foule s'étend au loin.*

*La pratique de la piété filiale accompagne cette génération ; — nous l'avons montré dans cette composition littéraire.*

*La fleur du cannelier (121).*

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

Les hymnes de l'intérieur de la maison .

**Hymne XI**

*Très florissants et très nombreux, — nous avons reçu la  
règle du Ciel ;*

*Nos (frontières) se sont transformées en devenant plus  
fermes et plus lointaines ; — nous avons illuminé  
les quatre extrémités du monde.*

*La bonté et l'affection (de l'empereur) sont ce qu'on  
aime ; — on trouve belle son admirable vertu et on  
s'y conforme.*

*O mystérieuse profondeur ! — triomphante et vaste est  
cette félicité perpétuelle.*

*Mei fang ([122](#)).*

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

Les hymnes de l'intérieur de la maison .

**Hymne XII**

p.610 *Cette énorme accumulation (123) — est une masse (124) qui semble avoir pris modèle sur une montagne.*

*Ah ! Quelle piété filiale ! — (L'empereur) a mis le calme et le bon ordre dans les royaumes des Jong.*

*Les Man et les I sont tout entiers à leur joie ; — leurs interprètes viennent apporter (les tributs de) bonheur.*

*Sa sollicitude universelle, c'est la vraie affection ; — en définitive il n'y a plus de guerres (125).*

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

Les hymnes de l'intérieur de la maison .

**Hymne XIII**

*L'offrande qui porte bonheur est parfumée ; — on invite  
la divinité à s'en nourrir.*

*La divinité invitée s'en étant nourrie, — la renommée de  
la vertu (impériale) est très excellente (126).*

*Étant données l'excellence de sa vertu — et sa conformité  
à la règle dans l'établissement des seigneurs (127),*

*(L'empereur) reçoit et conserve la belle chose (128) venue  
du Ciel ; — sa renommée parfaite ne s'oubliera  
jamais.*

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

Les hymnes de l'intérieur de la maison .

**Hymne XIV**

*La grande majesté est vaste et resplendissante ; — s'il y  
a calme, c'est à cause de la vertu (de l'empereur).*

*Recevant avec joie l'harmonie venue du Ciel, — c'est la  
joie, c'est le bonheur. p.611*

*En se réjouissant, on n'est pas désordonné ; — c'est une  
règle pour le peuple.*

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

Les hymnes de l'intérieur de la maison .

**Hymne XV**

*Il a une règle profonde et une ample vertu ; — le peuple  
qui lui est assujetti est tout entier prospère.*

*Son excellente renommée est établie depuis longtemps ;  
— sa majestueuse contenance est pleine de  
respect.*

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

Les hymnes de l'intérieur de la maison .

**Hymne XVI**

*La régularité de sa majestueuse contenance — reçoit la  
clarté, don de l'Empereur (céleste) ([129](#)).*

*Le peuple qui lui est assujetti en est joyeux ; — ses  
descendants conserveront cet éclat.*

*Il accepte, il est docile, il est affable, il est doux ; — il  
reçoit l'éclat, don de l'Empereur (céleste).*

*L'offrande qui porte bonheur a un parfum excellent ; —  
sa longévité et sa vieillesse ne finiront pas.*

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

Les hymnes de l'intérieur de la maison .

**Hymne XVII**

*Ayant reçu sa vertu éclatante par don de l'Empereur  
(céleste), — la multitude (de ses qualités) est telle  
qu'elle semble avoir pris modèle sur une  
montagne.*

*Comme une nuée, il répand ses bienfaits sur le peuple  
qui en est digne, — et qui reçoit pour l'éternité ce  
bonheur.*

*Ayant reçu la régularité de sa contenance, — ayant reçu  
l'éclat, don de l'Empereur (céleste),*

*Le peuple qui lui est assujetti est paisible et joyeux — et  
reçoit une félicité sans limites.*

Les hymnes des sacrifices *kiao*.

**I. Hymne au ciel** (131).

p.612 *Ayant choisi la saison et le jour (propices), — nous attendons pleins d'espoir.*

*On fait chauffer la graisse des entrailles (des victimes) et l'armoise aromatique — pour inviter les (dieux à venir des) quatre côtés de l'espace.*

*Les neuf étages (des cieux) se sont ouverts ; — voici les étendards de la divinité.*

*(Le dieu) fait descendre sa compassion et sa bienfaisance ; — grande est l'excellence de ce bonheur.*

*Le char de la divinité — est fait d'un rassemblement de sombres nuages ;*

*Il est attelé de dragons ailés ; — les guidons de plumes sont en grand nombre.*

*La descente de la divinité — est semblable (pour la rapidité à la course des) chevaux du vent.*

*A gauche est le dragon vert ; — à droite est le tigre blanc* (132).

p.613 *La venue de la divinité — est d'une promptitude surnaturelle,*

*Elle se fait précéder de la pluie — qui se répand en ondée.*

*L'arrivée de la divinité — (produit) une obscurité propice.*

*De l'un à l'autre il semble que se transmette — une commotion au cœur.*

*Après que la divinité s'est assise, — les cinq notes* (133) *(se font entendre) d'une manière harmonieuse.*

*La réjouissance dure jusqu'à l'aube ; — on offre à la divinité ce qui la satisfait.*

*La victime a des cornes grosses comme un cocon ou une châtaigne* (134) ; — *le millet placé dans le vase sacrificatoire* (135) *est parfumé.*

*On présente dans la coupe tsuen le vin où on a mis de la cannelle ; — on reçoit comme des hôtes les (dieux des) huit régions de l'espace.*

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

Tome III

*La divinité reste ici avec plaisir ; — on chante les chants du printemps et de l'automne (136).*

*Regardez tout à l'entour ceci ; — contemplez la salle ornée de jade vert.*

*Une foule de belles femmes (137) sont réunies ; — c'est une élégance abondante et suprême.*

*Leurs visages sont (blancs) comme la fleur du laitern ; — un million de personnes s'empressent et se poussent (pour mieux voir).*

*(Les musiciennes) sont revêtues de vêtements ornés et de gazes multicolores légères comme un brouillard.*

*Elles ont des traînes de fine soie et de fine toile ; — elles ont des pendeloques de perles et de jade.*

*Elles tiennent dans leurs bras des fleurs kia-ye, — des iris et des orchis parfumés. p.614*

*Dans des dispositions calmes et heureuses, nous offrons la coupe de félicitation.*

Les hymnes des sacrifices *kiao*.

## II. Hymne à la Terre

*L'empereur (138) s'approche de l'autel du centre ; — aux quatre côtés, tous sont en ordre à leurs places.*

*Étant pénétrées de respect, les pensées sont modifiées (139) ; — on est tout prêt et on est comme on doit être.*

*Pures et harmonieuses sont les six directions (140) ; — les nombres sont déterminés par l'étalon cinq (141).*

*A l'intérieur des mers règnent le repos et le calme ; — on met en lumière les arts de la paix ; on cache les choses de la guerre.*

*La souveraine Terre est l'opulente mère (142) ; — brillants et clairs sont les trois luminaires (143).*

*Avec beaucoup de dignité on se réjouit ; — les habits de fête mettent en l'honneur le jaune (144).*

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

Les hymnes des sacrifices *kiao*.

**III. Hymne au Printemps**

*Le verdoyant principe yang ouvre et émeut (l'univers) ;  
— les tiges des plantes et des herbes poussent au  
dehors.*

*La fertilité et l'abondance sont universellement  
bienfaites ; — les êtres qui ont des pattes pour  
marcher arrivent tous.* p.615

*Le son des éclats de la foudre se fait entendre  
glorieusement ; — les animaux hibernants dans les  
cavernes des montagnes l'entendent  
prosternés (145).*

*Les troncs et les tiges recommencent à porter des  
feuilles ; — ainsi s'accomplit leur destinée,*

*La foule des êtres goûte une paisible joie ; — le bienfait  
s'étend jusqu'aux êtres jeunes et à ceux qui sont  
encore dans le ventre de leur mère.*

*Tout ce qui vit est prospère ; — tel est le bonheur que  
produit le printemps (146).*

Les hymnes des sacrifices *kiao*.

#### IV. Hymne à l'Été

*La splendeur rouge est la croissance accomplie (147) ; — elle développe et rend heureux les dix mille sortes d'êtres.*

*(Les germes) percent et viennent à la vie belle et joyeuse ; — il n'est rien qui reste comprimé.*

*Les fleurs qui se développent atteignent la plénitude de leur épanouissement ; — quelle grandeur! quelle prospérité !*

*(Le millet offert au sacrifice) a poussé et a mûri sur un vaste champ (148) ; — les cent dieux s'approchent pour en jouir,*

*D'une manière large et grande a été institué le sacrifice ; — la gravité et la bienveillance ne laissent place à aucune négligence. p.616*

*Les dieux approuvent (ce sacrifice) et le favorisent, — et (ce bonheur) se transmettra de génération en génération sans limites.*

Les hymnes des sacrifices *kiao*.

## V. Hymne à l'Automne

*L'éclat occidental est comme une blanche vapeur ; —  
l'influence de l'automne contracte et fait périr.*

*Les extrémités pleines des céréales et les épis  
retombants — continuent les anciennes (moissons)  
et ne feront pas défaut.*

*Le vice et la fausseté ne fleurissent plus ; — les mauvais  
présages se cachent et ont pris fin.*

*Des lieux retirés aux extrémités (du monde) et des lieux  
les plus lointains, — les barbares des quatre points  
cardinaux se sont tous soumis.*

*Comme ils craignent le prestige, — ils prennent pour  
unique modèle la pure vertu ;*

*Ils sont humbles et ne sont pas arrogants ; — leurs  
cœurs corrects sont attentifs (à leurs devoirs).*

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

Les hymnes des sacrifices *kiao*.

**VI. Hymne à l'Hiver**

*Hiuen-ming (149) est sévère et mystérieux ; — les êtres  
qui rampent se mettent à l'abri et se cachent.*

*Les herbes et les arbres se dépouillent de leurs feuilles ;  
— on est arrivé à l'hiver et il tombe du brouillard.*

*On change ce qui est troublé et on supprime ce qui est  
pervers ; — on modifie et on rectifie les mœurs  
étranges.*

*La multitude du peuple revient à ce qui est essentiel ; —  
elle préserve son innocence et chérit sa simplicité  
primitive.*

*On formule en principes la bonne foi et la justice ; — on  
accomplit le rite du sacrifice de loin, aux cinq pics.*

*C'est le temps où on rassemble et où on recueille ; — on  
cache et on serre les céréales qui apportent le  
bonheur.*

Les hymnes des sacrifices *kiao*.

## Hymne VII

p.617 *C'est la majestueuse primitivité (150) qui est vénérable ; — la Divine mère (151) est opulente et prospère.*

*La chaîne et la trame (que constituent) le Ciel et la Terre — produisent et régissent les quatre saisons.*

*Dans leur essence ont été établis le soleil et la lune ; — les planètes et les constellations ont leurs mesures et leurs lois.*

*Le yn et le yang et les cinq éléments — parcourent leur cycle puis recommencent.*

*Les nuages et le vent, le tonnerre et l'éclair — font descendre la pluie de la douce rosée.*

*Les cent familles se multiplient ; — tous suivent leur occupation coutumière.*

*Continuant la série (de ses prédécesseurs, l'empereur) est respectueux et attentif ; — il se conforme à la vertu du Souverain (152).*

*Le char impérial est décoré de dragons et de lin (153) ; — il n'y a rien qui ne soit parfaitement orné.*

*Les vases en jonc qui portent bonheur sont bien disposés ; — il est à espérer que (les dieux) mangeront et agréeront ces offrandes.*

*Anéantis et supprimés sont les fléaux et les calamités ; — cet éclat bondit jusqu'aux huit régions sauvages.*

*(Au son) des cloches, des tambours, des flûtes yu et cheng, — les danseurs, mobiles comme les nuages, vont les bras étendus.*

*L'étendard surnaturel (sur lequel est représentée l'étoile) Tchao-yao (154) — (fait que) les neuf (sortes de) barbares sont soumis et dociles. p.618*

Les hymnes des sacrifices *kiao*.

## Hymne VIII

*Le Ciel et la Terre ont une libéralité universelle ; — c'est là pour nous le modèle à imiter.*

*Or nous avons élevé cet autel violet, — songeant à rechercher cette voie (pour faire descendre les dieux).*

*Nous accomplissons avec respect le sacrifice yn (155) — les ornements rassemblés sont en profusion.*

*Les broderies qui représentent des haches (156) s'étalent tout à l'entour — pour recevoir le plus vénérable entre les dieux.*

*Mille jeunes garçons dansent en bon ordre — et forment huit escouades.*

*L'union et l'excellence produisent la félicité — et réjouissent T'ai-i (157).*

*On a fini de jouer les neuf chants ; — c'est une élégance absolue.*

*On fait résonner le luth k'in, la flûte yu et le luth che — qui se réunissent à la barrière rouge (158).*

*Les pierres sonores, les trompettes et les tambours, — la divinité y trouve son plaisir.*

*Les cent fonctionnaires sont très attentifs ; — chacun veille à sa tâche.*

*La grande victime remplit l'étal ; — l'odeur de sa graisse vient (jusqu'à la divinité).*

*Le dieu s'attarde et reste ; — il est présent pendant un moment.*

*(L'oiseau) Tch'ang-li (159) étend son éclat devant (le dieu) ; — sa lueur est resplendissante. p.619*

*Le froid et le chaud ne se trompent pas (d'époque) ; — (le dieu) donne au souverain la sagesse.*

*On déroule les odes aux accords des tubes musicaux ; — les pierres sonores résonnent comme le jade.*

*L'ample note hong, l'expansive note hio, — la vive note tche sont pures ;*

*On lance jusqu'aux poutres du toit la note yu élevée, — qui est prolongée par la note chang.*

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**

Tome III

*On a fait cette nouvelle musique — pour qu'elle dure  
perpétuellement.*

*L'influence de ces sons se répand au loin ; — les phénix  
accourent en volant.*

*Le dieu reste toute la nuit à se réjouir ; — c'est donc qu'il  
agrée grandement les offrandes.*

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

Les hymnes des sacrifices *kiao*.

**Hymne IX**

*Les levers et les couchers du soleil comment prendraient-ils fin (160)? Les générations des saisons (161) ne concordent point avec l'homme. Ainsi le printemps n'est pas pour nous le printemps ; l'été n'est pas pour nous l'été ; l'automne n'est pas pour nous l'automne ; l'hiver n'est pas pour nous l'hiver. Nous passons comme les flots des quatre mers. En voyant de toutes parts qu'il en est ainsi, (je me demande) comment cela se fait.*

*Je sais ce qui me plaît ; ce qui me plaît, ce sont uniquement les six dragons (162) ; l'obéissance des six dragons rendra mon cœur satisfait. (Le dragon) Tse-hoang (163), pourquoi ne descend-il pas auprès de moi ?*

Les hymnes des sacrifices *kiao*.

## Hymne X

1.

*p.620* En présent de T'ai-i, — le cheval céleste est venu ;  
Sur lui perle une sueur rouge ; — son écume coule  
écarlate ;  
Son ardeur est grande ; — sa force naturelle est  
extrême.  
Il marche sur des nuages flottants ; — d'une manière  
mystérieuse il galope dans les airs.  
Son corps a des mouvements aisés ; — il franchit dix  
mille li.  
Maintenant, qui lui égalera-t-on ? — Le dragon est son  
ami (164).

2.

Le cheval céleste est arrivé, — venant de l'extrême  
occident ;  
Il a franchi les sables mouvants ; — les neuf (sortes de)  
barbares se soumettent.  
Le cheval céleste est arrivé ; — il est sorti d'une eau de  
source ;  
Semblable au tigre, il a une double épine dorsale ; — il  
est changeant comme un démon.  
Le cheval céleste est venu ; — il a passé les lieux où il n'y  
a pas d'herbe ;  
Il a franchi mille li ; — il est venu jusqu'au district  
oriental.  
Le cheval céleste est venu ; — tche-siu (165) était bien  
l'époque (à laquelle il devait arriver). *p.621*  
Quand il va bondir et se dresser, — qui peut prévoir à  
quel moment (il le fera) ?  
Le cheval céleste est venu ; — on a ouvert les portes  
lointaines (166).  
(Je voudrais) monter sur lui (167) — et pénétrer jusqu'au  
Koen-loen.  
Le cheval céleste est venu ; — il est l'entremetteur (qui  
promet la venue) du dragon.  
Il va par la porte Tch'ang-ho ; — il contemple la  
Terrasse de jade (168).

Les hymnes des sacrifices *kiao*.

## Hymne XI

*La porte du ciel s'est ouverte ; — c'est une immensité  
ferme et pure.*

*(Les dieux) majestueusement galopent tous ensemble —  
pour s'approcher de l'offrande.*

*De leur clarté la nuit est illuminée ; — la vertu et la  
bonne foi sont éclatantes (169).*

*La divinité est bienfaisante, juste et grande ; — la longue  
vie et la joie (sont obtenues par les hommes).*

*La grande route rouge (170) est large et plane ; — de  
pierre est faite la salle.*

*La baguette ornée de jade (171) sert aux danses et aux  
chants ; — les corps se meuvent en cadence et  
semblent un spectacle éternel.*

*Les étoiles retiennent (les dieux) pour qu'ils nous  
récompensent (172) ; — l'éclat qu'elles font  
descendre remplit tout ;*

*Elles illuminent la tente pourpre (173) ; — (c'est un éclat  
pareil au) jaune ardent de la perle.*

*(Les danseurs) évoluent comme des ailes jumelles qui se  
réunissent* p.622

*et se rassemblent par paires, — et qui, en volant, vont et  
viennent.*

*La lune est très sereine par sa nappe d'argent ; —  
le soleil étincelle et éblouit par son éclat universel.*

*Grâce au souffle continu et lointain, vif et prolongé du  
vent pur, — (les dieux) arrivent jusqu'aux  
offrandes multipliées.*

*Les dieux, dans leurs allées et leurs venues, semblent  
s'arrêter ici ; — je leur rends visite et j'espère que  
mon affection ainsi que la manifestation (de ma  
sincérité) seront éclatantes.*

*Je suis enveloppé et couvert de leurs bénédictions — qui  
ne manquent pas de venir au temps voulu.*

*Malgré son silence et son éloignement, le Ciel suprême —  
connaît ce moment (de l'offrande) ;*

*Flottant dans l'espace et parfait, — il vient le long du  
haut étendard.*

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

Tome III

*J'apporte tous mes soins à ce trajet, — (car je veux)  
exposer ce que j'ai à demander.*

*J'ai institué une heureuse cérémonie de félicitation  
correcte ; — elle est grande ainsi que florissante.*

*Cette beauté, ce bonheur, cette perfection mystérieuse —  
se répandent aux quatre côtés (du monde).*

*Attentives et vigilantes, mes pensées — traversent les  
neuf étages (des cieux) ;*

*Elles abondent dans les six directions (de l'espace) — et  
sont plus vastes que la grande mer.*

Les hymnes des sacrifices *kiao*.

## Hymne XII

*L'Étoile resplendissante (174) est apparue ; — la planète de la bonne foi (175) est éclatante et se trouve à sa place.*

*Les astres ont soin d'illuminer la cour impériale ; — le soleil en personne vient pour faire la lumière. p.623*

*De même que (dans l'antiquité, le trépied) s'est frayé une ouverture ; — on remonte aux calculs primitifs (176).*

*A Choei (177) (,sur la rivière) Fen, est sorti le trépied ; — d'un grand bonheur c'est le premier commencement.*

*Les cinq notes et les six tubes musicaux — grâce à leur accord produisent un son éclatant.*

*Avec des modulations variées ils s'harmonisent ensemble ; — le beau son monte au loin.*

*Les luths k'in et che de Kong-sang (178) — affermissent la bonne foi et la perfection.*

*Les quatre floraisons (179), se succèdent en alternant — et les huit vents naissent.*

*Très harmonieuses, sont les cloches et les pierres sonores ; — les plumes et les flûtes résonnent (180).*

*La carpe (offerte au sacrifice) est comme le dragon du Fleuve ; — les victimes sont d'une seule couleur.*

*Le vin excellent (dans lequel on a fait infuser) les cent extrémités (des fleurs) — répand (son parfum semblable à celui) des orchidées naissantes.*

*Le bouillon fait avec le mûrier tche dans la grande coupe — dissipe l'ivresse au matin.*

*La subtile influence émeut jusqu'au plus profond des cœurs — et propage une renommée durable.*

*Vaguant à la ronde à son aise, — la pensée est en union (avec les dieux).*

*(Les félicités obtenues étant) très nombreuses, on revient à la droite voie ; — c'est exactement ce qu'on désirait autrefois.*

*La tortue, envoyée de Fong (181), a promptement réuni (tous les dieux p.624*

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

Tome III

*des eaux pour leur ordonner de) — guider les eaux, de  
les faire couler et de les calmer.*

*Le Ciel suprême répand en bas ses bienfaits ; — la Terre  
suprême produit la fertilité.*

*Très abondantes sont les moissons ; — les quatre saisons  
sont glorieuses (182).*

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

Les hymnes des sacrifices *kiao*.

**Hymne XIII**

*Dans la maison de la purification (183) est née une  
plante ; — elle a neuf tiges et des feuilles qui sont  
réunies entre elles.*

*Des enfants du palais ont apporté ce prodige ; — on a  
déployé les cartes et consulté les catalogues.*

*C'est l'essence de l'influence sombre (184) — qui revient  
en ce lieu.*

*Pendant de longs jours prospérant, — la plante tche  
produit ses fleurs surnaturelles.*

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

Les hymnes des sacrifices *kiao*.

**Hymne XIV**

*Voici les autels bienheureux de la Souveraine et du  
Souverain (185) — on prend les vêtements sombres  
et les vêtements jaunes.*

*Un objet s'est montré dans la province de Ki (186) ; — ce  
présage enveloppe une félicité.*

*(Le bonheur) se répand sur les quatre frontières ; — au  
loin, les barbares Ti restent en amitié (avec nous).*

*Je gouverne bien les myriades et les centaines de mille —  
et tous se tiennent à leur place.*

Les hymnes des sacrifices *kiao*.

## Hymne XV

p.625 *Les fleurs sont resplendissantes (187) ; — ferme est leur racine mystérieuse.*

*Les étendards des dieux — ont franchi la porte du ciel ;  
Les mille attelages des chars — sont rassemblés sur le  
Koen-loen.*

*Les dieux, à leur sortie, — dévoilent les demeures de  
jade.*

*De toutes parts ils accourent mêlés ; — ils s'arrêtent  
dans la salle des orchidées.*

*Pendant la marche des dieux, — les guidons flottent dans  
les airs.*

*Ils chevauchent avec une grande vitesse ; — ils se  
suivent en foule.*

*A la venue des dieux, — il y a un grand flottement  
d'ailes.*

*La rosée douce tombe ; — la nuée de joie s'amasse,  
On a amené les esprits ; — ils s'approchent de l'autel et  
de l'emplacement.*

*Kieou-i vient comme un hôte ; — K'oei et Long  
dansent (188).*

*Les dieux se sont posés ; — ils voltigent au temps  
propice.*

*Avec respect et vénération, — ce que nous pensons est  
d'accord (avec eux).*

*Les dieux se réjouissent — et boivent de nouveau une  
seconde coupe.*

*Le bonheur est universel et immense ; — il va en se  
prolongeant.*

*Grandement (les dieux) ont répandu la félicité — au  
tournant de la rivière Fen ;*

*Ils ont dressé l'éclat du métal (189) ; — ils ont rempli le  
fleuve majestueux.*

*(Le bonheur) se répand en pluie comme un nuage ; — il  
augmente les flots du soleil.*

*De tous côtés se répand la joie ; — on fait monter  
jusqu'au ciel les chants.*

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

Les hymnes des sacrifices *kiao*.

**Hymne XVI**

p.626 *Les cinq dieux (190) sont les assistants ; — ils embrassent les quatre côtés (de l'espace).*

*Du vaste sol de la terre — s'élève un nuage flottant ;*

*Il effleure l'autel fortuné ; — (on sent) le parfum des orchidées odoriférantes.*

*L'anneau (offert) est l'essence du jade — et fait descendre un éclat fleuri.*

*Cent mille années sont ajoutées — et ce bonheur vient à peine de commencer.*

*On est en rapport avec les dieux ; — on est comme si on les recevait.*

*On fait une invitation générale (des dieux, — qui) tous épuisent les coupes.*

*Les équipages divins — s'élèvent de plus en plus haut.*

*En toute hâte, on range (les objets du sacrifice) ; — comment laisserait-on quoi que ce soit de dispersé ?*

*Après avoir répandu des bienfaits — et les avoir rendus abondants, (les dieux) s'en retournent.*

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

Les hymnes des sacrifices *kiao*.

**Hymne XVII**

*De bon matin sur le sommet de (la montagne) Long (191),  
— je regarde la plaine occidentale. p.627*

*Au milieu du tonnerre, des éclairs et des torches (192), —  
on a pris un lin blanc (193) ;*

*Il a cinq pieds ; — il manifeste la vertu jaune (194).*

*Après que nous eûmes fait des plans contre la cruauté  
des Hiong(-nou), — les Hiun-yu (195) ont été  
détruits.*

*On ouvre à ceux qui sont errants et dispersés (196) ; — on  
réprime ceux qui sont négligents (de leur devoir).*

*On reçoit en hôtes les cent officiers (197) ; — (les dieux  
des) montagnes et des fleuves acceptent les  
offrandes (198).*

*Ils tournent en arrière les timons de leurs chars ; — en  
longue file ils galopent.*

*Il s'est levé, le Maître de la pluie (199) ; — il arrose les  
chemins et les sentiers (200).*

*Courant comme une étoile qui tombe, — ébranlant  
comme le vent,*

*Foulant du pied les nuages, (les dieux) s'en retournent —  
et témoignent d'un cœur affectueux (pour  
nous) (201).*

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

Les hymnes des sacrifices *kiao*.

**Hymne XVIII**

p.628 *Le char siang-tsai a l'éclat d'une pierre précieuse ; —  
le (lin) blanc a fixé sa résidence à l'ouest (202) ;*

*On se nourrit de la rosée douce ; — on boit à la source  
glorieuse (203).*

*Les oies rouges se sont posées (204) ; — il y en a le grand  
nombre de six.*

*Leur col étrange est bigarré ; — les cinq couleurs  
l'ornent.*

*Là où apparaissent les dieux, — ils répandent le  
bonheur ;*

*Montés sur le P'ong-lai (205), — ils deviennent sans  
limites.*

Les hymnes des sacrifices *kiao*.

## Hymne XIX

*Le serpent rouge est en repos ; — une vapeur jaune le couvre.*

*La rosée tombe pendant la nuit ; — le jour il y a une rosée.*

*Les cent princes (206) se conforment aux rites ; — les six dragons sont à leurs places.*

*En prenant, avec la cuiller, du vin de riz parfumé, — la divinité s'est déjà égayée ;*

*La divinité, ayant joui de nos offrandes, — nous donnera du bonheur.*

*Très grande et très élevée, — elle descend sur les coupes de félicitation.*

*La divinité est très accomplie ; — d'une manière lumineuse elle élève son éclat.*

*Elle prolongera notre longévité — qui éternellement sera inachevée.*

*Une immensité mystérieuse — remplit les six directions (de l'espace) ; p.629*

*Les bienfaits sont vastes et profonds — et réunissent les dix mille royaumes.*

*Les dieux s'agitent (pour partir) ; — leurs chars sont prêts ;*

*Soudain ils sont partis ; — leurs étendards au loin serpentent.*

*Les rites et la musique ont été accomplis ; — la divinité va s'en retourner.*

*Grâce à la vertu sombre (207), — la longévité sera produite et n'aura pas de déféctuosité.*

## APPENDICE II [\(101\)](#)

### Des rapports de la musique grecque avec la musique chinoise

@

p.630 Dans son célèbre traité *De la Musique des Chinois* [\(102\)](#), le P. Amiot arrive à cette conclusion que les Grecs ont dû emprunter aux Chinois les principes de leur art musical,

« Il pourrait bien être, dit-il (p. 173), que le fameux Pythagore, qui voyageait chez les nations pour s'instruire, et qu'on sait sûrement avoir été dans les Indes, fût venu jusqu'à la Chine, où les savants et les lettrés, en le mettant au fait des sciences et des arts en honneur dans le pays, n'auront pas manqué de lui faire connaître celle des sciences qu'ils regardaient comme la première de toutes, je veux dire la musique ; et que Pythagore, de retour en Grèce, aura médité sur ce qu'il avait appris en Chine sur la musique, et en aura arrangé le système à sa manière d'où sera venu ce qu'on appelle le système de Pythagore.

L'abbé Roussier, qui a publié et annoté le mémoire du P. Amiot, et qui faisait lui-même autorité en matière de musique ancienne, se prononce en faveur de la même opinion (p. 9, note *i*).

Cette manière de voir s'est conservée jusqu'à nos jours. En 1890, M. J. A. Van Aalst écrivait encore (*Écho musical*, 1890, p. 258-259)

« Il n'est pas douteux que les vues émises par Pythagore ne soient d'origine asiatique, et il se pourrait très bien qu'il ait pris les idées de sa philosophie, correspondant à celles des Chinois, chez ces zélés observateurs des phénomènes matériels de la nature.

Ne pourrait-on pas, avec plus de vraisemblance, soutenir la thèse p.631 contraire et dire que les Chinois ont emprunté aux Grecs certains éléments de théorie musicale? C'est la question que je me propose de discuter.

I

Le P. Amiot avait retrouvé chez les auteurs chinois la description d'un système de tuyaux sonores qui formaient une progression de douze quintes justes ramenées dans l'intervalle d'une seule octave et touchant ainsi successivement les douze demi-tons d'une gamme chromatique non tempérée. C'est là proprement le principe sur lequel est fondée la gamine pythagoricienne. Le P. Amiot, qui prenait ses informations dans des compilations chinoises modernes, n' point recherché quels étaient les textes originaux où était exposée cette théorie ; il acceptait sans hésitation les dires des écrivains indigènes qui assignaient l'invention des tuyaux sonores au fabuleux *Hoang-ti* ; le seul auteur antérieur à notre ère dont il cite expressément le témoignage (p. 118-120) est *Hoai-nan-tse*, mort en 122 avant J.-C. ; or il se trouve précisément que *Hoai-nan-tse* supprime toutes les fractions dans les nombres qu'il donne comme dimensions des tuyaux sonores ; par suite la théorie est chez lui tout à fait fautive (103). Nous avons à faire le travail critique qui a été négligé par le P. Amiot et à citer les textes les plus anciens où soit mentionné le système dont nous voulons déterminer l'origine.

*Se-ma Ts'ien* qui écrivait un peu avant l'an 100 avant notre ère, nous apprend (p.315-316 Tableau III) que les longueurs proportionnelles des douze tuyaux sonores sont exprimées de la manière suivante :

(Formule I) : 1,  $\frac{2}{3}$ ,  $\frac{8}{9}$ ,  $\frac{16}{27}$ ,  $\frac{64}{81}$ ,  $\frac{128}{243}$ ,  $\frac{512}{729}$ ,  $\frac{1024}{2187}$ ,  $\frac{4096}{6561}$ ,  $\frac{8192}{19683}$ ,  $\frac{32768}{59049}$ ,  $\frac{65536}{177147}$ .

Quelles seraient les notes rendues par des tuyaux dont les longueurs respectives seraient proportionnelles aux fractions ci-dessus? Ce seraient (puisque, toutes choses égales d'ailleurs, la longueur d'un tuyau est toujours en raison inverse du nombre des vibrations de ce tuyau) des notes dont les rapports seraient exprimés par les nombres : p.632

(Formule II) : 1,  $\frac{3}{2}$ ,  $\frac{9}{8}$ ,  $\frac{27}{16}$ ,  $\frac{81}{64}$ ,  $\frac{243}{128}$ ,  $\frac{729}{512}$ ,  $\frac{2187}{1024}$ ,  $\frac{6561}{4096}$ ,  $\frac{19683}{8192}$ ,  $\frac{59049}{32768}$ ,  $\frac{177147}{65536}$ .

Ces notes formeraient une progression par quintes successives, ramenées à la même octave. En effet, faire monter une note d'une quinte, c'est multiplier le nombre de ses vibrations par  $3/2$ , et tel est le rapport de la seconde note à la première. En montant encore d'une quinte, on aura  $3/2 \times 3/2 = 9/4$ , ou, en abaissant cette note d'une octave pour la faire rentrer dans la même octave que les deux premières,  $9/8$ , et tel est le rapport de la troisième note à la première. Le rapport de la quatrième note à la première sera exprimé par la fraction  $27/16$  qui est égale à  $9/8 \times 3/2$ . Mais il est à remarquer que *Se-ma Ts'ien* commet une erreur en croyant qu'il suffit de ramener la note à l'octave seulement de deux quintes en deux quintes ; en effet, la progression étant supposée commencer par le *fa* (104), en allant du *mi* au *si*, on passera à l'octave supérieure, et en allant du *si* au *fa dièse* on passera encore une fois à l'octave supérieure ; il faudra donc *deux fois de suite* opérer la réduction à l'octave. Par conséquent, dans la formule II, il faut écrire que le rapport du *fa dièse* au son fondamental est  $2187/2048$ , et non  $2187/1024$  ; par suite aussi, il faut écrire  $19683/16384$  au lieu de  $19683/8192$ , et  $177147/131072$  au lieu de  $177147/65536$  (105). Si nous reportons ces corrections dans la formule I, p.633 les longueurs proportionnelles des douze tuyaux devront être exprimées de la manière suivante :

(Formule III) : 1,  $2/3$ ,  $8/9$ ,  $16/27$ ,  $64/81$ ,  $128/243$ ,  $512/729$ ,  $2048/2187$ ,  $4096/6561$ ,  $16384/19683$ ,  $32768/59049$ ,  $131072/177147$ .

La fraction qui suivrait  $131072/177147$  serait  $131072/177147 \times 2/3 = 262144/531441$  ; mais il faut admettre, dans ce système, que cette fraction est équivalente à  $1/2$ , ou, en d'autres termes, que la douzième quinte nous mène à l'octave du son fondamental (106). Si on ajoute ce treizième tuyau dont la longueur est moitié de celle du premier, et si on suppose que le premier tuyau rende la note *fa*, les tuyaux dont les longueurs proportionnelles sont exprimées par la formule III rendront les notes suivantes :

*fa, ut, sol, ré, la, mi, si, fa dièse, ut dièse, sol dièse, ré dièse, la dièse, mi dièse*

(= *fa*).

Si on range ces notes suivant l'ordre de l'octave, on obtient exactement la gamme chromatique non tempérée

*fa, fa dièse, sol, sol dièse, la, la dièse, si, ut, ut dièse, ré, ré dièse, mi, fa.*

p.634 Des longueurs proportionnelles des tuyaux exprimées dans la formule III on peut déduire leurs longueurs réelles si on connaît la longueur du tuyau fondamental. Cette longueur est, d'après *Se-ma Ts'ien*, de 81 dixièmes de pouce ; la longueur du second tuyau sera de  $81 \times \frac{2}{3} = 54$  dixièmes de pouce ; la longueur du troisième tuyau sera de  $81 \times \frac{8}{9} = 72$  dixièmes de pouce. En multipliant ainsi 81 par chacune des fractions de la formule III, on obtient les longueurs réelles suivantes pour les douze tuyaux :

(Formule IV) 81, 54, 72, 48, 64,  $42 \frac{2}{3}$ ,  $56 \frac{8}{9}$ ,  $75 \frac{23}{27}$ ,  $50 \frac{46}{81}$ ,  $67 \frac{103}{243}$ ,  $44 \frac{692}{729}$ ,  $59 \frac{2039}{2187}$ .

Ces longueurs sont déduites théoriquement par nous de la formule III et sont rigoureusement exactes. Les longueurs réelles indiquées par *Se-ma Ts'ien* comportent des fractions moins compliquées ; elles sont cependant suffisamment exactes, si on a soin d'introduire dans les *Mémoires historiques* les corrections de texte (107) indiquées par *Ts'ai Yuen-ting* (1135-1198) ; voici en effet quelles sont ces dimensions :

(Formule V) : 81, 54, 72, 48, 64,  $42 \frac{2}{3}$ ,  $56 \frac{2}{3}$ ,  $75 \frac{2}{3}$ ,  $50 \frac{2}{3}$ ,  $67 \frac{1}{3}$ ,  $44 \frac{2}{3}$ ,  $59 \frac{2}{3}$ .

Si *Se-ma Ts'ien* expose avec plus de détails qu'aucun autre écrivain de l'antiquité le système de la progression par quintes, il n'est pas cependant le plus ancien auteur qui en parle et nous en retrouvons la mention chez *Lu Pou-wei* (108) qui mourut en 235 avant J.-C. p.635 Mais, comme le texte de *Lu Pou-wei* est fort concis, nous sommes obligés de donner au préalable quelques explications qui aideront à le faire comprendre.

Nous avons vu que, dans le système de la progression par quintes, on ramène la note à l'octave toutes les fois que cela est nécessaire. Or,

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

Tome III

élever une note à la quinte, puis abaisser la note ainsi obtenue à l'octave, c'est la même chose que si on abaissait à la quarte la note originale. D'autre part, élever une note à la quinte, c'est multiplier le nombre de ses vibrations à la seconde par  $3/2$  ; l'abaisser à la quarte, c'est multiplier le nombre de ses vibrations à la seconde par  $3/4$  ; comme les longueurs des tuyaux sont en raison inverse du nombre de vibrations qu'ils rendent, le tuyau qui donnera la quinte de la note donnée par un autre tuyau aura pour longueur les  $2/3$  de la longueur de ce tuyau ; le tuyau qui donnera la quarte basse de la note donnée par un autre tuyau aura pour longueur les  $4/3$  de la longueur de ce tuyau.

Nous écrivons ci-après la liste des douze tuyaux et des notes qu'ils rendent en indiquant dans la dernière colonne l'intervalle qui sépare chacune de ces notes de celle qui la précède : p.636

Nom du tuyau	Longueur proportionnelle	longueur réelle en dixièmes de pouce	Note correspondante	Note chinoise	Intervalle
<i>hoang tchong</i>	1	81	fa	<i>kong</i>	
<i>lin tchong</i>	$2/3$	54	ut	<i>tche</i>	quinte
<i>t'ai ts'eu</i>	$8/9$	72	sol	<i>chang</i>	quarte
<i>nan lu</i>	$16/27$	48	ré	<i>yu</i>	quinte
<i>kou sien</i>	$64/81$	64	la	<i>kio</i>	quarte
<i>yng tchong</i>	$128/243$	$42 \frac{2}{3}$	mi		quinte
<i>joei pin</i>	$512/729$	$56 \frac{8}{9}$	si		quarte
<i>ta lu</i>	$2048/2187$	$75 \frac{23}{27}$	fa dièse		quarte
<i>i tso</i>	$4096/6561$	$50 \frac{46}{81}$	ut dièse		quinte
<i>kia tchong</i>	$16384/19683$	$67 \frac{103}{243}$	sol dièse		quarte
<i>ou i</i>	$32768/59049$	$44 \frac{692}{729}$	ré dièse		quinte
<i>tchong lu</i>	$131072/177147$	$59 \frac{2039}{2187}$	la dièse		quarte

► Voici maintenant le texte de *Lu Pou-wei* (*Lu che Tch'oen ts'ieou*, chap. VI, section *yn lu*) : p.637

« Le *hoang tchong* produit le *lin tchong* ; le *lin tchong* produit le *t'ai ts'eu* ; le *t'ai ts'eu* produit le *nan lu* ; le *nan lu* produit le *kou sien* ; le *kou sien* produit le *yng tchong* ; le *yng tchong*

produit le *joei pin* ; le *joei pin* produit le *ta lu* ; le *ta lu* produit le *i tso* ; le *i tso* produit le *kia tchong* ; le *kia tchong* produit le *ou i* ; le *ou i* produit le *tchong lu*. Aux trois parties du générateur on ajoute une partie pour faire la génération supérieure ; aux trois parties du générateur on retranche une partie pour faire la génération inférieure ; le *hoang tchong*, le *ta lu*, le *t'ai ts'eu*, le *kia tchong*, le *kou sien*, le *tchong lu*, le *joei pin* appartiennent à la génération supérieure ; le *lin tchong*, le *i tso*, le *nan lu*, le *ou i*, le *yng tchong* appartiennent à la génération inférieure.

Les douze tuyaux sont énumérés dans ce texte suivant l'ordre qu'ils occupent dans la progression par quintes ; chacun d'eux est dit être produit par celui qui précède ; la raison de cette production est un principe mathématique que *Lu Pou-wei* expose en disant : Quand un tuyau a pour longueur les  $\frac{4}{3}$  de la longueur du tuyau générateur, c'est la génération supérieure ; quand un tuyau a pour longueur les  $\frac{2}{3}$  de la longueur du tuyau générateur, c'est la génération inférieure. Il y a donc génération supérieure toutes les fois que la note est abaissée d'une quarte ; il y a génération inférieure toutes les fois que la note est élevée d'une quinte. Les tuyaux dont la note est la quinte de la note produite par le tuyau précédent sont le *lin tchong*, le *i tso*, le *nan lu*, le *ou i* et le *yng tchong* ; cela est rigoureusement exact, comme on peut le voir dans le tableau de la p. 636 ; *Lu Pou wei* ne tombe pas dans l'erreur que commet *Se-ma Ts'ien* (cf. p. 632) et il sait que le *joei pin* et le *ta lu*, quoique successifs, appartiennent tous deux à la génération supérieure, ou, en d'autres termes, qu'il y a dans la progression deux quarts successives. Quant au tuyau initial le *hoang tchong*, c'est avec raison que *Lu Pou-wei* le rattache à la génération supérieure ; en effet, le premier tuyau est conçu comme engendré par le douzième <sup>p.638</sup> tuyau, le *tchong lu*, qui rend le *la dièse* ; or il faut abaisser le *la dièse* d'une quarte pour retrouver le *fa* (ou le *mi dièse* considéré comme son équivalent) qui a servi de point de départ à la progression.

Ainsi, c'est vers le milieu du troisième siècle avant notre ère que la littérature chinoise nous présente la mention la plus ancienne, en même temps que la plus exacte, des douze tuyaux sonores dont les notes sont rangées suivant une progression par quintes et ramenées dans l'espace d'une seule octave. Ce même système musical avait été exposé par les Grecs plus de deux siècles avant l'époque où les Chinois le connurent. N'est-ce pas aux Grecs que les Chinois l'ont emprunté ? Nous allons examiner à quelles objections se heurterait une réponse affirmative et de quelles raisons on pourrait l'appuyer.

## II

Les tuyaux sonores sont désignés par les Chinois sous le nom générique de *lu*. Or, des textes du VI<sup>e</sup> siècle avant notre ère parlent soit des douze *lu*, soit de tel ou tel *lu* désigné par son nom particulier. Ne doit-on pas voir ici la preuve que les douze tuyaux sonores existaient en Extrême-Orient bien avant la date de l'expédition d'Alexandre, et, par conséquent, bien avant l'époque où l'on peut légitimement admettre que les sphères d'influence grecque et chinoise sont entrées en contact?

Si on examine de près les passages auxquels nous faisons allusion, on s'aperçoit que le mot *lu* désigne, non des tuyaux, mais des cloches. Les commentateurs sont unanimes sur ce point ; les textes d'ailleurs ne laissent place à aucun doute.

Dans le *Tso tchoan* (109), à la date de la 19<sup>e</sup> année du duc *Siang* (554 av. J.-C.), on apprend que *Ki Ou-tse* avait fabriqué une cloche *lin-tchong* avec les armes qu'il avait prises au pays de *Ts'i* et qu'il avait fait fondre ; il avait gravé sur cette cloche une inscription qui commémorait les exploits de l'armée de *Lou*.

Dans le *Tso tchoan* (110), à la date de la 21<sup>e</sup> année du duc *Chao* (521 av. J.-C.), et dans le *Kouo yu* (111), section *tcheou yu*, p.639 3<sup>e</sup> partie, on lit la mésaventure du roi *King* qui voulait fondre une cloche *ou-i* pour en

faire une cloche *ta-lin*, et qui n'y réussit point. Dans le *Kouo yu*, le musicien *Tcheou Kieou* tient à ce sujet un discours où il énumère les douze *lu* avec les noms qu'ils ont conservés jusqu'à nos jours ; mais tous ces *lu* sont des cloches.

Dans le *Tso tchoan*, à la date de la 4<sup>e</sup> année du duc *Ting* (506 av. J.-C.), on voit mentionnées les cloches *ta-lu* et *kou-sien*.

Quelques-unes de ces cloches antiques ont été conservées ; parmi celles dont les archéologues chinois nous ont donné la description, on remarque une cloche (112) du royaume de *Tcheng* (806-375 av. J.-C.) sur laquelle sont écrits les mots qui sont l'équivalent de *joei-pin*. Le critique *Yuen Yuen* (113) s'efforce de démontrer que la longueur de cette cloche est à peu de chose près égale à la longueur du tuyau *joei-pin*. — De l'époque des *Tcheou* on possède aussi une cloche (114) appelée, d'après l'inscription qu'elle porte, « la précieuse cloche *lin* de *Chou-ting* », et une cloche (115) appelée « la cloche *ta-lin* de *Kouo-chou* ; cette dernière pesait 66 livres et mesurait 1 pied 8 pouces et 5 dixièmes de haut. Dans les noms de ces deux cloches, le mot [] est l'équivalent du mot *lin* et nous retrouvons ici la dénomination <sup>p.640</sup> de *lin tchong* qui s'applique à l'un des tuyaux sonores. Si des tuyaux ont été appelés « la cloche jaune *hoang-tchong* », « la cloche de la forêt *lin-tchong* », « la cloche correspondante *yng-tchong* », « la cloche resserrée *kia tchong* », c'est parce que ces noms s'appliquaient, à l'origine, à de véritables cloches.

Les érudits chinois, qui ne sont pas des physiciens consommés, croient volontiers que les cloches de l'antiquité avaient des dimensions proportionnelles aux longueurs des tuyaux qui leur succédèrent. *Yuen Yuen* (116) énonce même une prétendue loi en vertu de laquelle la cloche devrait avoir en hauteur deux fois et demie la longueur du tuyau correspondant. Mais le problème est en réalité beaucoup plus compliqué ; lorsqu'il s'agit d'une cloche, il faut tenir compte d'une infinité d'éléments divers pour prévoir théoriquement le son qu'elle rendra. Pour ma part, je me refuse à croire que les Chinois aient été assez habiles pour fabriquer à volonté, dès le VI<sup>e</sup> siècle avant notre

ère, des systèmes de douze cloches rangées suivant la progression par quintes.

Si d'ailleurs on fait abstraction de tout ce que les commentateurs surajoutent aux textes, il semble bien résulter des passages que nous avons signalés dans le *Kouo yu* et le *Tso tchoan* que les cloches étaient indépendantes les unes des autres. Dans le *Kouo yu*, la même note *kong* est attribuée successivement aux cloches *i-tso*, *hoang-tchong*, *t'ai-ts'éou* et *ou-i* (117) ; ces quatre cloches pouvaient donc rendre la même <sup>p.641</sup> note, tandis que, dans le système des tuyaux, c'est le *hoang-tchong* seul qui émettra la note *kong*. D'autre part, dans le texte du *Tso tchoan* (506 av. J.-C.) où il est question des cloches *ta-lu* et *kou-sien*, on voit que ces cloches sont conférées par le roi à deux seigneurs distincts ; chacun d'eux n'a qu'une seule cloche, ce qui prouve tout au moins que les cloches ne formaient pas un ensemble indivisible comme celui des douze tuyaux.

Ainsi donc, les *lu* de la haute antiquité sont des cloches ; ces cloches sont indépendantes les unes des autres ; si elles sont au nombre de douze, c'est parce qu'elles symbolisent les douze mois de l'année ; chez le roi, qui les possédait toutes, on les rangeait peut-être en série suivant le plus ou moins de gravité de leur son, mais rien n'autorise à penser que cet ordre fût celui de la progression par quintes. Brusquement, au IIIe siècle avant notre ère, le sens du mot *lu* est changé, cette dénomination s'applique à des tuyaux sonores et nous trouvons énoncée par *Lu Pou-wei* la loi de la progression par quintes ; il semble qu'un système musical tout nouveau soit venu se substituer aux carillons rudimentaires auxquels la Chine s'était jusqu'alors complu. Et, comme ce système est exactement celui des Pythagoriciens, comme il fait son apparition en Extrême-Orient après l'expédition d'Alexandre, on doit être porté à croire qu'il fut un apport de la civilisation hellénique en Chine.

D'autres considérations tendent à la même conclusion. Les Chinois <sup>p.642</sup> ne se sont jamais ingénies à former des airs musicaux avec la gamme de douze demi-tons non tempérés que leur fournissait la

progression par quintes. Ils ont en général borné la mélodie aux cinq notes *kong* (fa), *tche* (ut), *chang* (sol), *yu* (ré), *kio* (la), auxquelles ils ont parfois, mais rarement, ajouté le *pien-tche* (si) et le *pien-kong* (mi), le caractère tapageur et monotone de leur musique est d'ailleurs bien connu. En pratique donc, ils n'ont pas su appliquer la merveilleuse découverte qu'ils avaient connue dès le III<sup>e</sup> siècle avant notre ère. Faut-il dire avec le P. Amiot que les Chinois modernes sont dégénérés et qu'ils ont perdu le sens des inventions de leurs ancêtres? ou plutôt ne faut-il pas penser que la théorie de la progression par quintes est un emprunt érudit qui fut fait à l'étranger et qui ne fut jamais bien compris par les artistes indigènes ?

Les théoriciens même de la musique en Chine, tout en discourant sur les douze *lu*, ne paraissent pas avoir saisi l'importance et la précision du principe mathématique qui règle leurs dimensions. Quand le prince *Tsai-yu* a prétendu en 1596 (cf. Amiot, *op. cit.*, p. 33, n° 2) déterminer les longueurs exactes des *lu*, il a simplement cherché à diviser l'espace d'une octave en douze demi-tons absolument égaux ; il y a d'ailleurs réussi, s'il faut en croire M. V. Mahillon qui a fait construire des tuyaux (118) sur les mesures indiquées par le P. Amiot d'après *Tsai-yu*. Mais ce n'est plus mathématiquement, c'est expérimentalement qu'ont pu être ainsi fixées les dimensions exactes des douze tuyaux qui rendent une gamme chromatique rigoureusement tempérée ; le principe de l'octave est seul en jeu et celui de la progression par quintes n'y a plus aucune part.

► Enfin, dans la légende par laquelle les Chinois ont voulu assigner une haute antiquité à leurs douze tuyaux sonores, on entrevoit l'aveu que ces tuyaux eurent une origine étrangère. *Lu Pou-wei*, mort en 235 avant J.-C., écrit :

« Autrefois *Hoang-ti* ordonna à *Ling-loen* (119) de fabriquer les tuyaux sonores. *Ling-loen* alla de l'ouest du *Ta-hia* au <sup>p.643</sup> nord du *Yuen yu* pour prendre des bambous dans la vallée de la rivière *Hie*.

Le nom du *Yuen-yu* ne se retrouve pas dans la littérature chinoise ; mais tous les auteurs qui ont répété ce témoignage ont substitué à ce nom celui du *Koen-loen* ; or, le *Koen-loen* désigne le massif de hautes montagnes qui sépare le Turkestan chinois du Turkestan russe, et, dès lors, il est évident que, pour ces écrivains, le *Ta-hia* n'est autre que la Bactriane située au-delà de ce massif (120). *Lieou Hiang* (80-9 av. J.-C.) dit :

« *Hoang-ti* ordonna à *Ling-loen* de fabriquer les tuyaux sonores. *Ling-loen* alla de l'ouest du *Ta-hia* au nord du *Koen-loen* pour prendre des bambous dans la vallée de *Hie*.

*Yng Chao* (mort vers 195 ap. J.-C.) dit à son tour :

« Autrefois <sup>p.644</sup> *Hoang-ti* envoya *Ling-loen* de l'ouest du *Ta-hia* et du nord du *Koen-loen* prendre des bambous dans la vallée de *Hie*.

La phrase ainsi stéréotypée est reproduite de siècle en siècle par tous les écrivains chinois qui traitent des tuyaux sonores. Ce récit ne s'incorpore dans la légende de *Hoang-ti* qu'au moment où la théorie de la progression par quintes fait elle-même son apparition et où il devient nécessaire d'en expliquer la venue ; le souvenir du *Ta-hia*, de la Bactriane, d'où avaient été apportés les douze tuyaux, était alors trop présent à l'esprit des narrateurs pour qu'ils pussent le négliger ; aussi firent-ils figurer auprès de *Hoang-ti*, le mythique souverain qui règne au début des temps, ce nom géographique dont les Chinois n'ont guère pu avoir connaissance qu'au III<sup>e</sup> siècle avant notre ère, et cet anachronisme formidable fait éclater aux yeux de tous l'artifice de cette fable qui reste précieuse cependant par le certificat d'origine que fournit le nom du pays de *Ta-hia*.

Aussitôt après Alexandre, l'hypothèse de relations entre la Chine et le monde grec cesse d'être invraisemblable. Si Mégasthène put être envoyé en ambassade à Pâtaliputra de 311 à 302 avant J.-C., et si les princes de la dynastie Maurya furent en rapports suivis avec les Séleucides, on ne voit pas pourquoi l'influence grecque qui rayonnait si

loin dans le sud, n'aurait pas pu, vers la même époque, trouver du côté de l'ouest sa voie jusqu'en Chine. Il faut d'ailleurs considérer que, si on repousse l'idée d'un emprunt fait à la Grèce, il faudra ou revenir à l'opinion du Père Amiot que les Grecs ont été chercher en Chine les principes de leur art musical, ou admettre que la théorie de la progression par quintes fut inventée par l'ancienne Chaldée et se propagea en Grèce à l'occident, en Chine à l'orient. Cette dernière supposition est gratuite et je ne la croirai digne d'être prise en considération que lorsqu'on l'aura renforcée de quelques arguments positifs. Quant à la thèse soutenue par le P. Amiot, l'examen des textes suffit à démontrer que, des Grecs et des Chinois, ce ne sont pas ces derniers qui ont eu la priorité.

Sur la lourde vague de civilisation que l'expédition d'Alexandre avait fait déferler aux pieds des Pamirs surnagèrent les douze roseaux en qui chantait la gamme de Grèce ; cette fille ailée du génie hellénique erra jusque chez les Chinois qui furent émerveillés de sa beauté, mais qui ne surent pas lui conserver sa pureté native ; c'est chez les vieux chroniqueurs du Céleste Empire que nous retrouvons le souvenir de ce qu'elle était lorsqu'elle vint, dans sa simplicité mathématique, p.645 attester en Extrême-Orient l'harmonie des nombres pythagoriciens. Et cette hypothèse ne me paraît pas être un conte ([121](#)).

@

## APPENDICE III

### Le calendrier des Mémoires historiques [\(101\)](#)

#### A

@

§ 1. — <sup>p.646</sup> Le tableau placé à la fin du traité sur le calendrier comprend une période de 76 années. Cette période de 76 ans est ce qu'on appelle la période *pou* ; elle est la période la plus courte qui, dans le calendrier lunisolaire des Chinois, mette l'accord entre les trois éléments qu'il s'agit de concilier, à savoir les jours, les lunaisons et les années solaires ; en d'autres termes, c'est au bout de 76 ans seulement, et c'est tous les 76 ans, que le nombre des jours écoulés, celui des lunaisons et celui des années sont exprimés tous trois par des nombres entiers. Pour le faire comprendre, il est nécessaire de montrer comment était constitué le calendrier qui nous est exposé dans les *Mémoires historiques*.

§ 2. — *Explication de la seconde colonne du tableau.* En premier lieu les lunaisons et les années sont mises d'accord par l'institution des mois intercalaires. La durée de la lunaison étant évaluée à 29 jours et 499/940, douze lunaisons ne faisaient que 354 jours et 1/4 ; or l'année solaire était estimée à 365 jours et 1/4 ; au bout de moins de trois ans, la différence entre l'année lunaire et l'année solaire devenait supérieure à la durée d'une lunaison, et alors on ajoutait un mois intercalaire. Or, en partant des valeurs attribuées plus haut à l'année et à la lunaison, si en 19 années on admet 7 mois intercalaires, à la fin de <sup>p.647</sup> la dix-neuvième année ; les lunaisons et les années seront toutes deux exprimées par des nombres entiers et embrasseront le même espace de temps. En effet :

$$\begin{aligned} 19 \text{ années solaires} &= (365 + 1/4) \times 19 = 6939 + 3/4 \text{ jours ;} \\ 19 \text{ années lunaires} &= [(29 + 499/940) \times 12 \times 19] + [(29 + 499/940) \times 7] \\ &= (6733 + 32/940) + (206 + 673/940) \\ &= 6939 + 3/4 \text{ jours.} \end{aligned}$$

Cette période de 19 années au bout de laquelle l'accord était rétabli entre les temps de la lune et ceux du soleil s'appelait une période *tchang*. Elle est l'équivalent exact de *l'ennéadécadécétérade* que Méton introduisit en 432 avant notre ère dans le calendrier grec.

La deuxième colonne du tableau des *Mémoires historiques* nous montre comment les sept années embolismiques étaient réparties dans la période *tchang*. En désignant par *a* les années de 12 mois et par *b* les années de 13 mois, la période *tchang*, supposée commençant en 104 avant J.-C., sera exprimée par la formule :

$$a a b a a b a a b a b a a b a a b a b.$$

§ 3. — *Explication de la première colonne du tableau.* Le début de chaque période *tchang* est marqué par la coïncidence entre les commencements de la lunaison et de l'année, c'est-à-dire dans le système chinois, entre la syzygie de conjonction et le solstice d'hiver. Cette coïncidence ne se produit pas toujours à la même heure. En effet, l'année comprend 365 jours et 4 ; si donc, au début de la première année du premier *tchang*, la coïncidence s'est produite à minuit, la première année du second *tchang* commencera après le temps suivant :

$$19 \times (365 + 1/4) = n + 3/4 \text{ jours ;}$$

en d'autres termes, la syzygie de conjonction et le solstice d'hiver coïncideront à 6 heures avant minuit. La première année du troisième *tchang* commencera après le temps suivant :

$$38 \times (365 + 1/4) = n + 2/4 \text{ jours ;}$$

p.648 en d'autres termes la syzygie de conjonction et le solstice d'hiver coïncideront à midi. Enfin la première année du quatrième *tchang* commencera après le temps suivant :

$$57 \times (365 + 1/4) = n + 3/4 \text{ jours ;}$$

en d'autres termes, la syzygie de conjonction et le solstice d'hiver coïncideront à 6 heures du matin.

L'application de cette théorie constitue ce qu'on appelle la méthode des quatre principes. En pratique, les quatre principes se réduisaient à trois puisque la coïncidence à midi entre la syzygie de conjonction et le solstice d'hiver était inobservable. Plus tard, on crut que la constatation de cette coïncidence devait se faire seulement à 6 heures du soir, mais les anciens avaient connu les trois moments d'observation.

L'indication des quatre principes est donnée dans le tableau des *Mémoires historiques* sous une forme qui paraît au premier abord un peu énigmatique. Dans la première colonne de ce tableau on voit en effet, que le nord est la direction qui correspond au moment où la syzygie de conjonction et le solstice d'hiver coïncident au début de la première période *tchang* ; de même l'ouest, le sud et l'est correspondent respectivement aux commencements des trois autres périodes *tchang*. La correspondance entre ces directions et ces époques nous est expliquée par un moyen terme qui est la série cyclique de 12 caractères <sup>1</sup> ; d'une part, en effet, ces 12 caractères servent à désigner les 12 heures doubles dont l'ensemble forme la journée ; le caractère *tse* désignant minuit, *mao* sera 6 heures du matin, *ou* sera midi, *yeou* sera 6 heures du soir. D'autre part, ces mêmes caractères sont distribués sur l'horizon de manière à le diviser en douze parties égales : *tse* indique le nord ; *mao*, l'est ; *ou*, le sud ; *yeou* l'ouest. Ainsi, dire que le commencement du premier *tchang* correspond au nord, c'est dire qu'il se produit à l'heure *tse* ou à minuit ; de même, le commencement du second <sup>p.649</sup> *tchang* correspond à l'ouest parce qu'il se produit à l'heure *yeou* ou à 6 heures du soir ; le commencement du troisième *tchang* correspond au sud, parce qu'il se produit à l'heure *ou* ou à midi ; le commencement du quatrième *tchang* correspond à l'est parce qu'il se produit à l'heure *mao* ou à 6 heures du matin.

§ 4. — Pour achever le calendrier, il restait à trouver le nombre d'années nécessaire pour obtenir un nombre entier, non seulement de mois et d'années, mais aussi de jours. Il fallait accorder les jours, d'une part avec les années lunaires, d'autre part avec les années tropiques.

---

<sup>1</sup> [c.a. : cf. notes au [Chou King](#)]

a) *Explication de la troisième et de la quatrième colonnes du tableau.* — L'année de 12 lunaisons compte 354 jours et  $348/940$  ; elle comprend 5 cycles de 60 jours avec un surplus de 54 jours et  $348/940$  ; les 54 jours sont ce que le tableau (3<sup>e</sup> colonne) appelle le *grand reste* ; les  $348/940$  de jour sont ce qu'il appelle le *petit reste* (4<sup>e</sup> colonne, où le numérateur seul est exprimé). Ce surplus s'ajoute au total de la seconde série de 12 lunaisons qui comprend donc un nombre de jours égal à :

$$354 + 348/940 + 54 + 348/940 = 408 + 636/940.$$

Or ce nombre peut se décomposer en six cycles de 60 jours et il y a un surplus de 48 jours (3<sup>e</sup> colonne du tableau) et  $696/940$  (4<sup>e</sup> colonne) qui doit se reporter sur la troisième série de 12 lunaisons. Mais, d'autre part, on est obligé d'ajouter à la troisième année un mois intercalaire. La troisième série de 12 lunaisons se trouve donc grevée, outre le surplus dont nous venons de parler d'une lunaison supplémentaire ; par conséquent elle comprendra un nombre de jours qu'exprime la formule suivante :

$$354 + 348/940 + 48 + 696/940 + 29 + 499/940 = 432 + 603/940.$$

Or ce nombre peut se décomposer en 7 cycles de 60 jours et il y a un surplus de 12 jours (3<sup>e</sup> colonne du tableau) et  $603/940$  (4<sup>e</sup> colonne).

En continuant ces opérations, on trouve que le surplus des jours p.650 reste un nombre fractionnaire jusqu'à la 76<sup>e</sup> année, à la fin de laquelle le surplus est de 39 jours exactement. Si nous nous reportons en effet au tableau des *Mémoires historiques*, nous voyons que la 76<sup>e</sup> année est grevée d'un surplus de 15 jours et  $93/940$  (p. 337 colonnes 3 et 4, dernière ligne) ; or cette année comporte un mois intercalaire ; donc elle comprendra un nombre de jours exprimé comme suit :

$$354 + 348/940 + 15 + 93/940 + 29 + 499/940 = 399.$$

Or ce nombre peut se décomposer en 6 cycles de 60 jours et il y a un surplus de 39 jours exactement.

b) *Explication de la cinquième et de la sixième colonnes du tableau.*

— Nous abordons la dernière phase du problème : il faut concilier les jours avec l'année tropique ; celle-ci compte 365 jours et  $1/4$  ; comme les *Mémoires historiques* supposent une division du jour en 32 parties, ils expriment la valeur en jours de l'année tropique par le nombre  $365 + 8/32$ .

Puisque la fraction de jour qui se répète chaque année est  $1/4$ , il est évident qu'au bout de 4 ans le nombre des jours sera un nombre entier. Plus tard, les Chinois s'aperçurent que cette fraction n'était pas aussi simple, et l'ancienne méthode, qui est celle que nous trouvons dans les *Mémoires historiques*, resta connue sous le nom de « Méthode de la division par quarts ».

On ne peut pas cependant s'arrêter après la quatrième année, puisque, à ce moment, si les nombres des jours et des années sont des nombres entiers, il n'en est pas de même du nombre des lunaisons. On poursuivra donc l'addition des jours que l'année tropique renferme en plus d'un nombre exact de cycles de 60 jours, jusqu'à ce qu'on arrive à une époque où les nombres des jours, des lunaisons et des années soient des nombres entiers. La première année compte 365 jours et  $8/32$ , c'est-à-dire 6 cycles de 60 jours, plus 5 jours et  $8/32$  ; 5 est le *grand reste* (5<sup>e</sup> colonne du tableau) ;  $8/32$  est le *petit reste* (6<sup>e</sup> colonne du p.651 tableau, où le numérateur seul est exprimé ; ; ce surplus s'ajoutera à l'année suivante qui comptera donc :

$$(365 + 8/32) + 5 + 8/32 = 370 \text{ jours et } 16/32.$$

c'est-à-dire 6 cycles de 60 jours, plus 10 jours et  $16/32$  ; ce surplus s'ajoutera à l'année suivante qui comptera 375 jours et  $24/32$ , c'est-à-dire 6 cycles de 60 jours, plus 15 jours et  $24/32$  ; la quatrième année aura un surplus de 21 jours exactement, puisque la fraction sera devenue  $32/32 = 1$ . On continue ces opérations jusqu'à ce que le surplus des jours dépasse 60 (ce qui arrive après la 12<sup>e</sup> année), et on ne compte alors comme surplus que les jours au-delà du soixantième.

Il est évident qu'à la soixante-seizième année le surplus des jours sera un nombre entier, puisque tous les 4 ans ce nombre est entier et

que 76 est un multiple de 4. Il est certain d'autre part que ce surplus sera le même que le surplus des jours par rapport aux lunaisons (cf. p. 650, lignes 1-2), puisque ces deux surplus sont le nombre qui s'ajoute à une quantité déterminée de cycles de 60 jours pour former le total des jours d'un seul et même laps de temps. Ces deux surplus sont tous deux de 39 jours. En effet, la 76<sup>e</sup> année est grevée d'un surplus de 33 jours et 24/32 (p. 337, colonnes 5 et 6, dernière ligne), à la fin de cette année, il restera donc un surplus de :

$$(33 + 24/32) + (5 + 8/32) = 39 \text{ jours.}$$

La période *pou* de 76 ans est ainsi celle au bout de laquelle on obtient des nombres entiers de jours, de lunaisons et d'années, c'est-à-dire au bout de laquelle on trouve des quantités exactes des trois unités qu'il s'agissait de concilier. Cette période comprend :

76 années

$$(12 \times 6) + (4 \times 7) = 940 \text{ lunaisons.}$$

$$(462 \times 60) + 39 = 27759 \text{ jours.}$$

Cette période est celle même par laquelle l'astronome grec Callippe compléta en 330 avant J.C. le système des cycles de Méton.

**B**

§ 5. — p.652 Chaque année, dans le tableau des *Mémoires historiques*, est affectée de deux dénominations, dont l'une fait partie d'un cycle de dix, et l'autre d'un cycle de douze noms ; ces deux cycles sont combinés ensemble de manière à former un cycle de soixante termes doubles.

Considérons d'abord le cycle de dix noms.

On le trouve mentionné, non seulement dans le tableau des *Mémoires historiques*, mais encore dans le chapitre *Che t'ien* du *Eul ya*, qui indique les équivalences de ces dix noms avec les dix caractères

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

Tome III

cycliques *kia, i, ping, ting, etc.* On relève entre le texte du *Eul ya* et celui des *Mémoires historiques* des différences notables, comme le montre le tableau ci-dessous :

	Notation du <i>Eul ya</i>	Notation des Mémoires historiques
1	ngo-fong	yen-fong
2	tchan-mong	toan-mong
3	jeou-tchao	yeou-tchao
4	k'iang-yu	k'iang-ou
5	tchou-yong	t'ou-wei
6	t'ou-wei	tchou-li
7	chang-tchang	chang-heng
8	tch'ong-koang	tchao-yang
9	hiuen-i	heng-ngai
10	tchao-yang	chang-tchang

L'ordre des termes n'est point le même dans les deux énumérations ; pour ne parler que de ce qui est incontestable, il est évident que le 5<sup>e</sup>, p.653 le 8<sup>e</sup> et le 10<sup>e</sup> termes des *Mémoires historiques* sont identiques respectivement au 6<sup>e</sup>, au 10<sup>e</sup> et au 7<sup>e</sup> termes du *Eul ya*. Si ce cycle avait été d'un usage réel et fréquent pour la numération des années, on ne comprendrait guère qu'il s'y fût introduit de pareilles interversions ; de fait, si on excepte les lettrés qui, pour faire preuve de bel esprit, se sont servis de la notation indiquée par le *Eul ya*, on ne trouve aucun monument où le cycle de dix noms soit employé ; les inscriptions de l'époque des *Han* qui, comme nous le verrons plus loin, se servent volontiers du cycle duodénaire dont le premier terme est *cho-t'i-ko*, ne font jamais usage du cycle dénaire *ngo-fong, tchan-mong, etc.* D'autre part, même quand les termes sont identiques dans le *Eul ya* et dans les *Mémoires historiques*, comme cela est le cas par exemple pour les quatre premiers termes des deux séries, on remarquera que les caractères chinois affectés à ces termes diffèrent grandement dans les deux textes. Il semble qu'on soit en présence de noms étrangers pour la

transcription desquels on pouvait prendre n'importe quels caractères pourvu qu'ils fussent homophones. L'origine de cette liste de dix noms reste obscure.

§ 6. — La série duodénaire qui est citée dans le chapitre XXVI des *Mémoires historiques* se retrouve dans le chapitre XXVII de ce même ouvrage, et, avec des variantes sans importance, dans le IIIe chapitre de *Hoai-nan-tse*, dans le chapitre *Che t'ien* du *Eul ya* et dans le chapitre *T'ien wen tche* du *Ts'ien Han chou*. Ce cycle de douze noms dépend indirectement des mouvements de la planète Jupiter ; il convient donc de le rapprocher d'un autre cycle plus ancien qui exprimait directement les positions successives de cette planète, appelée la planète de l'année. Je prends dans un commentaire du *Tcheou li* (chap. XXVI, article du [fong siang che](#)), intitulé *wang che siang chouo*, l'exposé de ce cycle ancien que je reproduis ci-dessous à gauche (A), et je mets à droite (B) l'énumération des *Mémoires historiques*, afin de rendre manifestes les relations qui existent entre les deux cycles. p.654

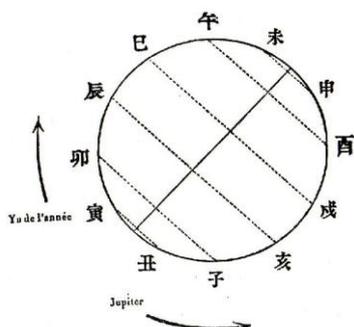
A. La planète de l'année (Jupiter) tourne à droite et accomplit en 12 ans sa révolution autour du ciel.			B. Le <i>T'ai soei</i> ou <i>Soei yn</i> tourne à gauche, en corrélation constante avec Jupiter.	
Nom de la mansion dans laquelle se trouve Jupiter	Nom de la place occupée par l'année	Caractère cyclique correspondant	Caractère cyclique correspondant	Nom de la place occupée par l'année
<i>teou</i>	<i>sing-ki</i>	<i>tch'euo</i>	<i>yn</i>	<i>cho-t'i-ko</i>
<i>niu</i>	<i>hiuen-hiao</i>	<i>tse</i>	<i>mao</i>	<i>tan-ngo</i>
<i>wei</i>	<i>tsiu-tse</i>	<i>hai</i>	<i>tch'en</i>	<i>tche-siu</i>
<i>k'oei</i>	<i>hiang-leou</i>	<i>siu</i>	<i>se</i>	<i>ta-hoang-lo</i>
<i>wei</i>	<i>ta-leang</i>	<i>yeou</i>	<i>ou</i>	<i>toen-tsang</i>
<i>pi</i>	<i>che-tch'en</i>	<i>chen</i>	<i>wei</i>	<i>hie-hia</i>
<i>tsing</i>	<i>choen cheou</i>	<i>wei</i>	<i>chen</i>	<i>t'oen-t'an</i>
<i>lieou</i>	<i>choen-ho</i>	<i>ou</i>	<i>yeou</i>	<i>tso-ngo</i>
<i>tchen</i>	<i>choen-wei</i>	<i>se</i>	<i>siu</i>	<i>yen-meou</i>
<i>ti</i>	<i>cheou-sing</i>	<i>tch'en</i>	<i>hai</i>	<i>ta-yuen-hien</i>
<i>sin</i>	<i>ta-ho</i>	<i>mao</i>	<i>tse</i>	<i>k'o'en-toen</i>
<i>ki</i>	<i>si-mou</i>	<i>yn</i>	<i>tch'euo</i>	<i>tch'e-fen-jo</i>

p.655 Les Chinois avaient remarqué que la planète Jupiter accomplissait en douze ans sa révolution autour du ciel ; leur première idée fut donc d'observer les douze places que cette planète occupait successivement

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

Tome III

dans le firmament, et d'attribuer un nom particulier à chacune des années correspondantes (cycle A du tableau ci-dessus). Nous verrons au § 7 que cette notation des années est en effet la plus ancienne dont il soit possible de retrouver la trace dans la littérature chinoise.



Ce système offrait cependant un inconvénient. Tandis que le mouvement apparent du soleil va de l'orient à l'occident, celui des planètes, et par conséquent de Jupiter, va de l'occident à l'orient. Or les douze caractères du cycle *tse, tch'eu, yn, mao, etc.*, sont distribués sur l'horizon suivant la marche du soleil, c'est-à-dire en allant de l'est au midi, puis à l'ouest ; par conséquent lorsqu'on suivait l'évolution de la planète de l'année, on allait en sens inverse de l'ordre adopté dans ce cycle. Pour concilier le cycle de Jupiter et celui de la série *tse, tch'eu, yn, mao, etc.*, on imagina un point qui occuperait toujours une position symétrique à celle de Jupiter par rapport à un diamètre de la circonférence céleste. Ce point qui s'appelait le *yn* de l'année, c'est-à-dire le principe antithétique de Jupiter ou du principe *yang*, avait sa marche réglée par celle de Jupiter, mais il est évident qu'il se mouvait en sens inverse, c'est-à-dire dans <sup>p.656</sup> le sens même suivant lequel sont ordonnés les caractères cycliques (cf. cycle B du tableau de la p. 654). C'était la position de ce point qui indiquait l'année.

La figure de la page précédente exprime cette relation constante entre Jupiter et le *yn* de l'année, relation qui est d'ailleurs exposée tout au long dans le XXVIIe chapitre des *Mémoires historiques* :

« Dans l'année *cho-t'i-ko*, le *yn* de l'année se meut vers la gauche et est dans *yn* ; la planète de l'année (Jupiter) tourne vers la droite et est dans *tch'eu* .... Dans l'année *tan-ngo*, le

*yn* de l'année est dans *mao* et la planète (Jupiter) se trouve dans *tse* .... Dans l'année *tche-siu*, le *yn* de l'année est dans *tch'en* et la planète (Jupiter) se trouve dans *hai* ..., etc.

§ 7. — Reprenons maintenant le cycle qui correspondait directement à la position de la planète Jupiter (cycle A du tableau de la p. 654) et recherchons les textes anciens où il est employé pour la chronologie.

Il est nécessaire cependant de faire une remarque préliminaire. La planète Jupiter n'accomplit pas sa révolution en 12 années exactement, comme l'admettaient les Chinois ; la durée exacte de cette révolution est de années 11,86 ; une chronologie fondée sur les mouvements de Jupiter est donc, chaque 12 ans, en retard de année 0,14 sur la chronologie réelle ; ces retards, en s'accumulant, produiront rapidement une divergence notable entre les deux chronologies. Aussi lorsque les Chinois renoncèrent à noter les années au moyen de la position de Jupiter et eurent recours à la nomenclature *cho-t'i-ko*, *tanngo*, etc. (ou, ce qui revient au même, aux caractères cycliques *tse*, *tch'eu*, *yn*, *mao*, etc.), s'aperçurent-ils que leur chronologie se trouvait en retard de deux ans sur la chronologie réelle. Il faut donc, quand on trouve une date exprimée avec le cycle A (tableau de la p. 654), prendre la date correspondante dans le cycle B et lui ajouter deux années pour obtenir la date réelle. Des exemples nous feront mieux comprendre.

Dans le *Kouo yu*, section *Tsin yu*, chap. IV, p. 1 v<sup>o</sup> et 2 r<sup>o</sup>, nous lisons la phrase suivante :

« L'année est dans *Cheou-sing* ; quand <sup>p.657</sup> elle atteindra *Choen-wei*, vous vous emparerez de ce territoire.

*Cheou sing* (p. 654, cycle A) est la position de Jupiter qui correspond au caractère cyclique *tch'en* ; quand Jupiter est en *tch'en*, le *yn* de l'année est en *hai*, comme on peut le voir par la figure de la page 655 ; ajoutons 2 années à l'année marquée du signe *hai*. nous obtenons une année marquée du signe *tch'eu* ; et, en effet, l'année dont il est question est la 16<sup>e</sup> année du duc *Hi* de *Lou* (644 av. J.-C.),

année qui est désignée dans la notation actuelle par les caractères *ting tch'eu*. — Passons à la seconde partie de la phrase : *Choen-wei* (p. 654, cycle A) est la position de Jupiter qui correspond au caractère *se* ; quand Jupiter est en *se*, le *yn* de l'année est en *siu* (cf. la figure de la p. 655) ; ajoutons 2 années à l'année marquée du signe *siu* ; nous obtenons une année marquée du signe *tse* ; c'est donc à la 27<sup>e</sup> année du duc *Hi* (633 av. J.-C.), marquée des signes *ou-tse* que devrait se rapporter la prédiction relative à la prise du territoire de *Ou-lou* ; si le *Tso tchoan* rapporte cet événement à la 28<sup>e</sup> année du duc *Hi*, au 6<sup>e</sup> jour du 1<sup>er</sup> mois, c'est parce que le *Tso tchoan* se sert de la computation des *Tcheou* qui considérait comme le 1<sup>er</sup> mois d'une année nouvelle, le mois qui était le 11<sup>e</sup> de l'année précédente dans la computation des *Hia* ; si l'on s'en tient à la computation des *Hia*, c'est bien en l'année marquée des signes *ou-tse* qu'est survenue la prise de *Ou-lou*.

Nous passerons plus rapidement sur les autres textes :

Dans le *Kouo yu*, section *Tsin yu* (chap. IV, p. 15 r<sup>o</sup>), nous trouvons les indications suivantes : la 23<sup>e</sup> année du duc *Hi* (637 av. J.-C.), marquée des signes *kia chen*, est dite se trouver en *Ta-leang* c'est-à-dire en *yeou* ; or *yeou* correspond à *ou* dans le cycle B ; en ajoutant 2 ans, on obtient une année marquée du signe *chen*, ce qui est le cas de l'année 637 avant J.-C. — <sup>p.658</sup> Dans ce même passage, la 24<sup>e</sup> année du duc *Hi* (636 av. J.-C.), marquée des signes *i yeou*, est dite se trouver en *Che-tch'en*. La 5<sup>e</sup> année du duc *Hi* (655 av. J.-C.), marquée des signes *ping-yn*, est dite se trouver en *Ta-ho*.

Dans le *Tso tchoan*, à la 28<sup>e</sup> année du duc *Siang* (545 av. J.-C.), marquée des signes *ping tch'en* on lit que l'année aurait dû être en *Sing-ki*, mais qu'elle était allée irrégulièrement en *Hiuen-hiao*. *Sing-ki* équivaut au signe *tch'eu* qui correspond lui-même au signe *yn* dans le cycle B (page 654) ; ajoutons 2 années, nous obtenons une année marquée du signe *tch'en*, ce qui est le cas de l'année 545 avant J.-C.

Dans le *Tso tchoan*, à la 30<sup>e</sup> année du duc *Siang*, nous lisons une prédiction qui fut prononcée la 19<sup>e</sup> année du duc *Siang* (554 av. J.-C.), marquée des signes *ting-wei* ; l'année était alors en *Hiang-leou* ;

*Hiang-leou* équivaut au signe *siu* et correspond au signe *se* dans le cycle B ; ajoutons 2 années, nous obtenons une année marquée du signe *wei*, ce qui est le cas de l'année 554 avant J.-C. — De même, l'année à laquelle se rapporte la prédiction, à savoir l'année 543 avant J.-C. marquée des signes *ou-ou*, est dite se trouver en *Tsiu-tse*.

Dans le *Tso tchoan* encore, à la 8<sup>e</sup> année du duc *Chao* (534 av. J.-C.), marquée des signes *ting mao*, on lit que l'année est en *Si-mou* ; *Si-mou* est l'équivalent de *yn* qui correspond à *tch'eu* dans le cycle B ; en ajoutant 2 ans, on obtient une année marquée du signe *mao*, ce qui est le cas de l'année 534 avant J.-C. — Dans ce même texte on trouve une indication qui ne laisse pas que d'être importante pour la chronologie : c'est quand l'année <sup>p.659</sup> était dans *Choen ho* que l'ancien empereur *Tchoan-hiu* passe pour être mort ; *Choen-ho* équivaut à *ou* qui correspond à *yeou* dans le cycle B ; ajoutons 2 ans, nous obtenons, comme année de la mort de *Tchoan-hiu*, une année marquée du signe *hai*. Prenons maintenant le *Tchou chou ki nien* ; nous y voyons que la 1<sup>e</sup> année du règne de *Yao* était une année *ping-tse* (2145 av. J.-C.) ; *Yao* fut précédé, par *Tche* qui régna 9 ans (102) et avant lui, par l'empereur *K'ou* qui régna 63 ans. Comme *Tchoan-hiu* régna immédiatement avant l'empereur *K'ou*, la date de sa mort serait donc  $2145 + 9 + 63 + 1 = 2218$  avant J.-C. Or l'année 2218 avant J.-C. est marquée des signes *koei-hai* et il est donc exact de dire qu'elle est en *Choen-ho*. Cela ne prouve point assurément que l'empereur *Tchoan-hiu* soit effectivement mort en 2218 avant J.-C. ; mais cela démontre l'antiquité et l'importance de la chronologie du *Tchou chou ki nien*, puisque c'est cette chronologie que suppose un texte du *Tso tchoan* de l'année 534 avant J.-C. (Sur la chronologie du *Tchou chou ki nien*, qui est en réalité celle de *Se-ma Ts'ien*, cf. tome I, [Introduction](#), p. CXCIII-CXCV.)

§ 8. — Abordons maintenant l'étude du cycle B (p. 654) dont le premier terme est *Cho-t'i-ko* et recherchons les textes où il est fait usage de cette notation.

*Lu Pou-wei*, qui mourut en 235 avant J.-C., dit, dans <sup>p.660</sup> son *Tch'o'en ts'ieou* (chap. XII, début du dernier paragraphe) : « Or, la 8<sup>e</sup> année de *Ts'in*, l'année étant dans *T'o'en-t'an ...* » La 8<sup>e</sup> année de *Ts'in* est ici la 8<sup>e</sup> année du prince *tcheng* qui prit plus tard le titre de *Che-hoang-ti* ; c'est donc l'année 239 avant J.-C., marquée des signes *jen siu*. Or, *T'o'en-t'an* (cf. cycle B, page 654), correspond au signe *chen* ; et il faut ajouter 2 ans pour trouver une année marquée du signe *siu*. Ce texte est très important parce qu'il nous montre que, en 239 avant J.-C., si l'on avait déjà substitué le cycle B au cycle A (page 654), on n'avait point encore fait la correction de 2 ans qui est nécessaire pour que les dates coïncident avec la notation actuelle. Au contraire, tous les autres textes que nous allons citer impliquent que cette correction a été faite.

*Kia I*, qui vécut de 198 à 165 avant J.-C., dit, au commencement d'un de ses poèmes (*Se-ma Ts'ien*, chap. LXXXIV, p. 5 r<sup>o</sup>) : « En l'année *Tan-ngo*, au 4<sup>e</sup> mois, qui est le premier de l'été, au jour *keng-tse*, au coucher du soleil... » Cette date correspond au 7 juin 174, l'année étant marquée des signes *ting-mao*.

Dans un chant composé à l'occasion de l'arrivée à la capitale, en l'an 101 avant J.-C., d'un cheval merveilleux de *Ta-yuan*, il est dit (*Ts'ien Han chou*, chap. XXII, p. 10 r<sup>o</sup>) : « *Tche-siu* est bien l'époque (où ce cheval devait arriver) ». *Tche-siu* correspond au signe *tch'en* et l'année 101 avant J.-C. est en effet marquée des signes *keng-tch'en*.

Dans l'inscription intitulée [] (ap. *Kin che kou wen*, chap. IV, p. 6 r<sup>o</sup>), il est dit : « La 2<sup>e</sup> année <sup>p.661</sup> *yong-cheou*, le Dragon vert étant dans *T'o'en-t'an* ». *T'o'en-t'an* correspond au signe *chen* ; or la 2<sup>e</sup> année *yong-cheou* est l'année 156 après J.-C., marquée des signes *ping-chen*.

Dans l'inscription intitulée [] (ap. *Kin che kou wen*, chap. VI, p. 4 r<sup>o</sup>), il est dit : « La 3<sup>e</sup> année *hi-p'ing*, l'année étant dans *Cho-t'i* ». *Cho-t'i* correspond au signe *yn* ; or la 3<sup>e</sup> année *hi-p'ing* est l'année 174 après J.-C., marquée des signes *kia-yn*.

Dans une inscription élevée en 181 après J.-C. en l'honneur d'un jeune garçon nommé *Fong Cheng* (ap. *Kin che kou wen*, chap. IX, p. 4 r°), on lit que ce jeune garçon mourut à 12 ans, l'année étant *hie-hia*. *Hie-hia* correspond au signe *wei* ; l'année de la mort doit donc être l'année 179 après J.-C., marquée des signes *ki-wei*.

Dans l'inscription intitulée [] (ap. *Kin che tsoei pien*, chap. XVIII, p. 16 v° et suiv.), on lit : « La 3<sup>e</sup> année *tchong-p'ing* l'année étant dans *Cho-t'i*. » *Cho-t'i* correspond au signe *yn* ; or la 3<sup>e</sup> année *tchong-p'ing* est l'année 186 après J.-C., marquée des signes *ping-yn*.

Dans une inscription de l'an 205 après J.-C., intitulée [] (ap. *Kin che kou wen*, chap. V, p. 10 v°), on lit que le défunt mourut lorsque l'année était en *Hie-hia* ; *Hie-hia* correspond au signe *wei* ; l'année de la mort a donc dû être l'année 203 après J.-C., marquée des signes *koei-wei*.

<sup>p.662</sup> Rappelons enfin que l'inscription nestorienne de *Si-ngan-fou* est datée de la manière suivante : « La 2<sup>e</sup> année *kien-tchong*, l'année étant dans *Tso-ngo* ». *Tso-ngo* correspond au signe *yeou* ; or, la 2<sup>e</sup> année *kien-tchong* est l'année 781 après J.-C., marquée des signes *sin-yeou*.

Il eût été facile de multiplier ces citations ; celles qu'on vient de lire suffisent du moins à prouver que le cycle duodénaire dont le premier terme est *Cho-t'i-ko* fut d'un usage très fréquent, surtout à l'époque des deux dynasties *Han* ; mais il est toujours employé isolément et on ne le trouve point en combinaison avec le cycle dénaire dont le premier terme est *Yen-fong*.

§ 9. — Les termes de ce cycle duodénaire ne semblent pas être, comme on l'a parfois soutenu (103), des transcriptions de mots étrangers. Considérons le premier de ces termes, *Cho-t'i-ko*. Une difficulté se présente, parce que le mot *Cho-t'i* peut avoir deux sens, au dire de *Se-ma Ts'ien* lui-même ; d'une part, il désigne la planète Jupiter (104) ; d'autre part, un double astérisme composé des étoiles η, τ, υ du Bouvier et ξ, ο, π de la même constellation. Lequel de ces deux sens est impliqué dans l'expression *Cho-t'i-ko* ? La solution nous est

fournie par *Se-ma Ts'ien* lui-même qui dit, en parlant de la constellation *Cho-t'i* :

« Le *Cho-t'i* est la constellation que désignent en ligne droite les étoiles de la queue de la Grande-Ourse ; aussi fixe-t-elle les saisons et les époques ; c'est pourquoi on dit *Cho-t'i-ko* (105).

En effet *ko* signifie *règle, limite*. La constellation *Cho-t'i* est la règle au moyen de laquelle on détermine les saisons et les époques. C'est donc de la constellation, et non de la planète, qu'il est question. Maintenant, pourquoi la première année du cycle était-elle appelée *Cho-t'i-ko*? Quel rapport y avait-il entre, d'une part, la ligne droite tirée de la queue de la Grande-Ourse jusqu'à la constellation *Cho-t'i*, et, d'autre part, la place de Jupiter dans le ciel <sup>p.663</sup> en cette année-là ? C'est un problème que je me contenterai de poser sans essayer d'en donner la solution.

Quant aux onze autres termes *tan-ngo*, *tche-siu*, etc., ils désigneraient, s'il faut en croire le commentateur *Li Siun* (fin de la dynastie des *Han* orientaux), le plus ou moins de force ou d'expansion avec lequel se manifeste le principe *yang* aux divers mois de l'année. Ces termes désignent donc, à l'origine, les mois ; si on a pu les appliquer aux années, c'est probablement pour la raison suivante : la 1<sup>e</sup> année, c'est pendant le 1<sup>er</sup> mois que Jupiter émerge à l'horizon au point du jour ; la 2<sup>e</sup> année, c'est pendant le 2<sup>e</sup> mois que ce produit ce phénomène ; la 3<sup>e</sup> année, c'est pendant le 3<sup>e</sup> mois, et ainsi de suite. Telle est du moins l'explication que nous suggère le texte des *Mémoires historiques* (cf. plus haut, pp. 357-362).

§ 10. — Outre la nomenclature particulière aux années, nous remarquons dans le XXVI<sup>e</sup> chapitre des *Mémoires historiques* un vestige d'une nomenclature spéciale des mois ; le premier mois y est en effet appelé *pi-tsiu* (cf. p. 332) ; le mot *pi* correspond au caractère cyclique *kia* ; le mot *tsiu* correspond au caractère cyclique *yn* ; le mois *pi-tsiu* n'est autre que le mois *kia-yn*. Le *Eul ya* (section *Che t'ien*) nous

fournit la liste complète des douze noms de mois et leur équivalence avec les caractères cycliques modernes. p.664

Suite des mois	Notation du Eul ya		Notation moderne	
	I	II	I	II
1	<i>pi</i>	<i>tseou</i>	<i>kia</i>	<i>yn</i>
2	<i>kiu</i>	<i>jou</i>	<i>i</i>	<i>mao</i>
3	<i>sieou</i>	<i>ping</i>	<i>ping</i>	<i>tch'en</i>
4	<i>yu</i>	<i>yu</i>	<i>ting</i>	<i>se</i>
5	<i>li</i>	<i>kao</i>	<i>ou</i>	<i>ou</i>
6	<i>tso</i>	<i>ts'ie</i>	<i>ki</i>	<i>wei</i>
7	<i>tche</i>	<i>siang</i>	<i>keng</i>	<i>chen</i>
8	<i>se</i>	<i>tchoang</i>	<i>sin</i>	<i>yeou</i>
9	<i>tchong</i>	<i>hiuen</i>	<i>jen</i>	<i>siu</i>
10	<i>ki</i>	<i>yang</i>	<i>koei</i>	<i>hai</i>
11	<i>pi</i>	<i>kou</i>	<i>kia</i>	<i>tse</i>
12	<i>kiu</i>	<i>t'ou</i>	<i>i</i>	<i>tch'eou</i>

Cette notation des mois paraît avoir été fort peu usitée. On n'en cite guère que deux exemples. L'un se trouve au début du poème intitulé *Li-sao*, dont l'auteur est le poète *K'iu Yuen* ; il y est question du mois *tseou* (106). Le second nous est fourni par le *Kouo yu*, section *Yue yu*, 2<sup>e</sup> partie, à la 11<sup>e</sup> année de la seconde période du roi *Keou-ts'ien* (479 av. J.-C.) ; on lit cette phrase : « arrivé au mois *hiuen* ... ; et un peu plus loin le roi dit : « maintenant, c'est la fin de l'année » ; cette indication concorde avec le *Eul ya* qui assigne le nom de *hiuen* au neuvième mois.

C

§ 11. — p.665 Qu'est-ce que le calendrier qui nous a été conservé par *Se-ma Ts'ien*? L'hypothèse qui paraît la plus naturelle consisterait à admettre que nous sommes en présence du calendrier *t'ai-tch'ou* qui fut institué en 104 avant J.-C. et à la rédaction duquel *Se-ma Ts'ien* lui-même collabora. En effet, les noms des périodes d'années qui se succédèrent à partir de la période *t'ai-tch'ou* sont distribués régulièrement dans le tableau des *Mémoires historiques* et ce tableau

paraît donc bien, à première vue, prendre son point de départ, comme le calendrier *t'ai-tch'ou*, en l'année 104 avant J.-C.

Il est à remarquer cependant que ces noms de périodes d'années sont donnés jusqu'en l'an 29 avant J.-C. Ils sont donc une interpolation manifeste, car *Se-ma Ts'ien* dut mourir au commencement du règne de l'empereur *Tchao* (86-74 av. J.-C.). Ils ont sans doute été introduits dans le texte des *Mémoires historiques par Tch'ou Chao-suen* (cf. tome I, [Introduction](#), p. CCIII). Dès lors la présence de ces noms de périodes n'a plus l'autorité qu'elle aurait eue si nous la devions à *Se-ma Ts'ien* lui-même.

D'autre part, d'après les tableaux des pages 652 et 654, l'année *yen-fong cho-t'i-ko* correspond dans la notation moderne à une année *kia-yn*, 51<sup>e</sup> du cycle. Or, la première année *t'ai-tch'ou* (101 av. J.-C.) est une année *ting-tch'eu*, 14<sup>e</sup> du cycle. Par conséquent l'année *yen-fong cho-t'i-ko* par laquelle commence le calendrier des *Mémoires historiques*, ne peut être identique à l'année 104 avant J.-C. qui est le point de départ du calendrier *t'ai-tch'ou*.

Enfin le calendrier *t'ai-tch'ou* était fondé sur un rapport entre la mesure du temps et les proportions musicales ; comme 81 était le nombre qui exprimait les dimensions du tuyau sonore rendant la note fondamentale *kong*, le jour était divisé en 81 parties et on disait que la lunaison se composait de 29 jours et  $\frac{43}{81}$  de jour ([107](#)). Nous ne trouvons pas cette évaluation chez *Se-ma Ts'ien* qui estime la lunaison à 29 jours et  $\frac{348}{940}$  de jour. Le calendrier des *Mémoires historiques* n'a donc rien de commun avec le calendrier *t'ai-tch'ou*.

<sup>p.666</sup> Cette remarque avait été déjà faite par le mathématicien *Mei Wen-ting* (1633-1721) qui disait :

« Le système que donne le duc grand astrologue (c'est-à-dire *Se-ma Ts'ien*) n'est pas celui qui avait cours à son époque ; c'est en effet le calendrier des *Yn*, et non le calendrier des *Han* ». Ce calendrier des *Yn* (qu'on appelait ainsi parce qu'on prétendait en faire remonter l'institution à l'antique dynastie des *Yn*) continua, même après *Se-ma*

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

Tome III

*Ts'ien*, à être l'objet de la prédilection des astrologues officiels ; sous le règne de l'empereur *Tchao* (86-74 av. J.-C.), le grand astrologue *Tchang Cheou-wang* se signala par les efforts qu'il fit pour remettre en vigueur le calendrier des Yn (108). Ce calendrier était donc resté, malgré les innovations, le texte sur lequel se fondaient les astrologues pour s'acquitter des devoirs de leur charge ; aussi n'est-il point surprenant de voir le grand astrologue *Se-ma Ts'ien* le reproduire dans les *Mémoires historiques*.

@

## NOTES <sup>1</sup>

[XIII](#) — [XIV](#) — [XV](#) — [XVI](#) — [XVII](#) — [XVIII](#) — [XIX](#) — [XX](#) — [XXI](#) — [XXII](#) — [XXIII](#)  
[XXIV](#) — [XXV](#) — [XXVI](#) — [XXVII](#) — [XXVIII](#) — [XXIX](#) — [XXX](#) — App. [I](#) — [II](#) — [III](#).

### CHAPITRE XIII : Tableau par génération des trois dynasties

@

13.([101](#)) Sur la section des Tableaux chronologiques dans l'œuvre de *Se-ma Ts'ien*, cf. tome I, [Introduction](#), p. CLXXIV et p. CLXXVII. — Il m'a été impossible, pour des raisons typographiques, de suivre ici la disposition synoptique adoptée par *Se-ma Ts'ien* ; je me suis donc borné à donner la traduction littérale des préambules et annotations qui précèdent ou suivent les tableaux ; mais, pour les tableaux eux-mêmes, j'en ai condensé la matière dans un nombre de pages aussi restreint que possible et j'en ai fait un simple résumé qui est imprimé en petit texte.

13.([102](#)) Dans le préambule de ce chapitre, *Se-ma Ts'ien* expose les raisons de critique historique qui l'ont déterminé à dresser ce tableau *par générations* et non *par années*. — Le tableau des trois dynasties (*Hia, Yn, Tcheou*) comprend aussi les cinq empereurs qui les précédèrent et qui sont, dans le système des *Mémoires historiques*, *Hoang-ti, Tchoan-hiu, K'ou, Yao* et *Choen*. — Pour la dynastie *Tcheou*, le tableau ne s'étend que jusqu'à l'année 841 avant J.-C., époque à laquelle *Se-ma Ts'ien* fait commencer la chronologie exacte.

13.([103](#)) *Se-ma Ts'ien* attribue formellement à Confucius la composition de la préface au *Chou King* qu'on désigne le plus souvent sous le nom de « petite préface ». Cf. [Introduction](#), p. CXXXIV et Legge, *Chinese Classics*, vol, III. p. 1, note.

13.([104](#)) Cf. [Introduction](#), p. CLXXXVII et p. CXCIV, lignes 4-15.

13.([105](#)) Cf. [Introduction](#), p. CXLIII.

13.([106](#)) Cf. [Introduction](#), n. 224.

13.([107](#)) Le *Chou King*.

---

<sup>1</sup> Les n° de note sont précédés du n° de chapitre. Les renvois à des notes du même chapitre ne mentionnent pas le n° du chapitre, à la différence des renvois à des notes d'autres chapitres.

- 13.(108) *Se-ma Ts'ien* est ici en désaccord avec lui-même, puisqu'il a dit trois lignes plus haut que *Kao-sin* et l'empereur *K'ou* étaient un seul et même personnage, et que l'empereur *K'ou* était l'arrière-petit-fils de *Hoang-ti*. Cf. [tome I](#), p. 39.
- 13.(109) Cf. [tome I](#), n. [01.163](#) et n. [01.166](#).
- 13.(110) Cf. [tome I](#), p. 70-71.
- 13.(111) Sur l'incertitude de cette généalogie, cf. [tome I](#), n. 02.104.
- 13.(112) *Se-ma Ts'ien* ajoute que *Yu* était le [] (c'est-à-dire, d'après le Dictionnaire de *K'ang-hi*, le petit-fils de l'arrière-petit-fils) de *Hoang-ti*. Mais cette indication ne s'accorde pas avec la généalogie qui précède.
- 13.(113) « Il battit le prince de *Hou* ; il fit la harangue de *Kan* ». — Cf. [tome I](#), n. 02.308 et pp. [164-165](#). — Dans cette note et dans les suivantes, le texte mis entre guillemets est la traduction littérale du texte de *Se-ma Ts'ien*.
- 13.(114) « Frère cadet de *T'ai-k'ang*. »
- 13.(115) *Tchang Cheou-tsie* ajoute ici la note suivante : L'empereur *Siang* avait été anéanti par *Kouo-kiao* ; sa femme *Min-koei* était enceinte ; elle enfanta *Chao-k'ang* dont le fils, *Tchou*, reprit l'œuvre de *Yu*. — Cf. [tome I](#), n. 02.321.
- 13.(116) « Frère cadet de *Pou-kiang*. »
- 13.(117) « Il était fils de *Pou-kiang* ; il aimait ce qui concerne les mânes et les dieux ; il était débauché ; il n'aimait pas la vertu ; les deux dragons se retirèrent. » Cf. [tome I](#), p. 168.
- 13.(118) « Il n'est autre que *Kie*. » Cf. [tome I](#), n. [02.330](#). — « Depuis *Yu* jusqu'à *Kie*, il y eut dix-sept générations ; depuis *Hoang-ti* jusqu'à *Kie*, vingt générations. »
- 13.(119) *Kao-sin* n'est autre que l'empereur *K'ou*, et toute la généalogie qui précède a déjà été exposée plus haut à propos de l'empereur *K'ou*.
- 13.(120) Cf. [tome I](#), pp. 175-176.
- 13.(121) « L'héritier présomptif de *T'ang*, *T'ai-ting*, était mort prématurément ; c'est pourquoi on donna le pouvoir à son frère cadet qui venait après lui, *Wai-ping*.
- 13.(122) « Fils de l'ex-héritier présomptif *T'ai-ting*. Comme il était débauché, *I Yn* l'exila dans le palais de *T'ong* ; au bout de trois ans, il se repentit de ses

fautes et blâma sa propre conduite ; alors *I Yn* alla le chercher et lui rendit le pouvoir ». — Cf. [tome I](#), n. 03.162.

13.(123) « Frère cadet de *T'ai-keng* ; la conduite des *Yn* se pervertit ; il y eut des seigneurs qui ne vinrent pas. » — D'après les Annales principales ([tome I](#), p. 189), *Siao-kia* était le fils de *T'ai-keng*.

13.(124) « Frère cadet de *Yong-ki* ; à cause de la naissance du mûrier, il reçut le titre de *Tchong-tsong* ». — Cf. tome I, p. [190-191](#).

13.(125) « Frère cadet de *Yang-kia* ; il se transporta au sud du Fleuve. »

13.(126) « Un faisan monta sur l'anse d'un trépied et chanta. (L'empereur) trouva *Fou Yue*. Il reçut le titre de *Kao-tsong* ». — Cf. tome I, pp. [195-197](#).

13.(127) « Frère cadet de *Lin-sin* ; les *Yn* se transportèrent au nord du Fleuve».

13.(128) « Il méprisa les dieux ; il mourut foudroyé. »

13.(129) « Les *Yn* se pervertirent encore davantage. »

13.(130) « Il n'est autre que *Tcheou* ; il fut mis à mort. » — « Depuis *Tang* jusqu'à *Tcheou*, il y eut 29 générations ; depuis *Hoang-ti* jusqu'à *Tcheou*, il y eut 46 générations. » — Ce nombre de 29 générations qui est ici attribué à la dynastie *Yn* est inexplicable ; *Se-ma Ts'ien* compte en réalité 30 souverains de la dynastie *Yn* ; le *T'ong kien kang mou* n'en compte que 28 ; mais le nombre de 29 ne cadre avec aucun système chronologique. Cf. tome I, [Introduction](#), p. CXC-CXCIII.

13.(131) Cf. plus haut, la généalogie de l'empereur *K'ou*.

13.(132) Ce nom est ici écrit [ab] ; on trouve une autre orthographe du second caractère dans les Annales principales. Cf. tome I, Index, n° 126.

13.(133) Cf. [tome I](#), n. 04.116.

13.(134) *Tan-fou* est ici appelé l'auguste roi : c'est en effet le titre que le roi *Wen* avait décerné à son père. Cf. [tome I](#), p. 222.

13.(135) Cf. [tome I](#), p. 221.

13.(136) Dans ce qui suit, *Se-ma Ts'ien* donne la liste des rois de la dynastie *Tcheou* jusqu'en 841, puis les listes des princes qui régnèrent jusqu'à cette date dans les onze États de *Lou*, *Ts'i*, *Tsin*, *Ts'in*, *Tch'ou*, *Song*, *Wei*, *Tch'en*, *Ts'ai*, *Ts'ao* et *Yen*. J'ai rassemblé toutes ces données dans les tables que j'ai dressées à la suite du préambule au chapitre XV.

13.(137) Comme on le voit par cette phrase, tout ce qui suit est une interpolation de *Tch'ou Chao-suen* (cf. tome I, pp. CCI et suiv.). On ne sait pas qui était le respectable *Tchang*.

13.(138) *Sie* est l'ancêtre des *Yn* ; *Heou-tsi* est l'ancêtre des *Tcheou*. Le Livre des Vers, ou *Che King*, dit en effet ([3<sup>e</sup> ode sacrificatoire des Chang](#), 1<sup>e</sup> strophe) que la mère de *Sie* devint miraculeusement enceinte grâce à un oiseau de couleur sombre (cf. [tome I](#), n. 03.103) ; il dit encore (*Ta ya*, [1<sup>e</sup> ode de la décade cheng-min](#)) que la mère de *Heou-tsi* conçut après avoir marché sur les traces des pas d'un dieu (cf. [tome I](#), p. 210). Si on prend au pied de la lettre ces légendes, *Sie* et *Heou-tsi* n'eurent pas de pères ; comment peut-on les considérer comme des descendants de *Hoang-ti* ?

13.(139) Le mot « fils » est pris ici dans le sens de « descendant ». En effet, d'après *Se-ma Ts'ien*, *Sie* et *Heou-tsi* furent tous deux fils de *Kao-sin*, c'est-à-dire de l'empereur *K'ou*, qui était lui-même arrière-petit-fils de *Hoang-ti*.

13.(140) D'après *Se-ma Tch'eng*, l'expression [] désignerait les Livres complémentaires qui se rattachent au cycle du Livre des Vers. Sur les *Wei* ou Livres complémentaires, cf. [tome I](#), n. 00.165 *ad fin.*

13.(141) Cf. [3<sup>e</sup> ode sacrificatoire des Chang](#) ; Legge, *Chinese Classics*, vol. IV, p. 636.

13.(142) Cf. [tome I](#), p. 210.

13.(143) C'est-à-dire que ce mot signifie « origine, principe ».

13.(144) La phrase qui suit est le commencement de la [première ode](#) de la décade *cheng-min*. Cf. Legge, *Chinese Classics*, vol. IV, p. 465.

13.(145) Je ne sais d'où est tirée cette prétendue citation de Confucius.

13.(146) C'est-à-dire qu'il aurait parmi ses descendants le roi *Wen*.

13.(147) Cf. [tome I](#), n. 04.126.

13.(148) Cf. tome I, n. 04.127.

13.(149) D'après le Dictionnaire de *K'ang-hi* ce caractère signifie parfois « incertain, non fixé ».

13.(150) Cf. [tome II](#), n. 06.161.

13.(151) L'expression « les têtes-noires » désigne les gens du peuple. Cf. [tome II](#), n. 06.226.

13.(152) C'est-à-dire : celui dont la vertu parfaite rachète les fautes de tout le peuple. — C'est une des idées fondamentales de l'ancienne morale chinoise que le souverain vraiment digne de ce nom est le médiateur entre son peuple et le Ciel, et que, par sa conduite vertueuse, il peut assurer la prospérité de l'univers entier.

13.(153) Celui-là est l'empereur [] vraiment digne de ce nom, celui qui, par sa vertu, assure au monde une prospérité qui dure pendant dix mille générations.

13.(154) L'expression [] se retrouve dans le *Tcheou li* (cf. trad. Biot, tome II, p. 205) où elle désigne, suivant certains commentateurs, les cinq couleurs dont étaient peintes les zones concentriques de la cible dans le tir à l'arc. Ici cependant, cette expression me paraît désigner les cinq éléments.

13.(155) Le roi par excellence est inférieur en vertu à l'empereur (cf. n. 153) ; cependant il assure encore à ses descendants une prospérité qui dure pendant mille générations.

13.(156) Cette descendance n'est prouvée par aucune généalogie ; *Tchang Cheou-tsie* cite un texte d'après lequel les ancêtres des rois de *Chou* (le *Setch'oan* actuel) auraient été investis de leur fief parce qu'ils étaient parents de l'empereur par les femmes ; en effet *Hoang-ti* passe pour avoir épousé une femme de *Si-ling*, pays qui se trouvait au sud-ouest de la Chine et, d'autre part, *Tch'ang-i*, fils de *Hoang-ti*, épousa une femme du pays de *Chou* (cf. [tome I](#), p. 34 et p. 36).

13.(157) La Chine proprement dite, gouvernée au temps de *Tch'ou Chao-suen* par la dynastie *Han*.

13.(158) C'est-à-dire *Hoang-ti*.

13.(159) J'admets que la citation faite par *Tch'ou Chao-suen* se prolonge jusqu'ici ; mais cette opinion est hypothétique.

13.(160) La biographie de *Houo Koang* se trouve dans le chapitre LXVIII du *Ts'ien Han chou*. Cf. *Mayers, Manual* n° 170. *Houo Koang* était fils de *Houo-Tchong jou* et frère cadet du célèbre général *Houo K'iu-p'ing* (cf. *Mém. hist.*, chap. CXI). A la mort de l'empereur *Ou* (87 av. J.-C.), il fut chargé de la régence, en même temps que *Kin Je-ti*, pendant la minorité de l'empereur *Tchao*. A la mort de ce souverain, survenue en 74 avant J.-C., *Houo Koang* fit mettre sur le trône un petit-fils de l'empereur *Ou* qui devint l'empereur *Siuen* (73-49 av. J.-C.). *Houo Koang* mourut en 68 avant J.-C. — Il est vraisemblable que tout le paragraphe qu'on va lire est une flatterie par laquelle *Tch'ou Chao-*

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

*suen* cherche à se concilier les bonnes grâces de quelques fils ou petit-fils de *Houo Koang* en rattachant, par des raisons fort contestables, la généalogie de ce personnage à *Hoang-ti*.

13.(161) *Tch'ou* est le huitième des dix fils du roi *Wen* (cf. *Mémoires historiques*, chap. XXXV, p. 12).

13.(162) En 685 avant J.-C. ; cf. [tome II](#), n. 05.168.

13.(163) Aujourd'hui, préfecture de *P'in-yang*, dans la province de *Chān-si*. — La famille de *Houo Koang* était établie dans cette ville (cf. *Ts'ien Han chou*, chap. LXVIII, p. 1 r°) et on la regardait comme issue des anciens princes de *Houo*.

13.(164) Je ne vois pas quel passage du Livre des Vers *Tch'ou Chao-suen* a ici en vue ; cet argument est cependant le point essentiel de la démonstration par laquelle il prétendait prouver que le général *Houo Koang* descendait en définitive de *Hoang-ti*.

13.(165) D'après *Se-ma Tch'eng*, cet ouvrage aurait été intitulé [] « L'appendice sur la divination par les cinq éléments ». Sur le sens du mot [], cf. [tome I](#), n. 00.165.

13.(166) C'est-à-dire que son pouvoir sera tel qu'il pourra s'opposer aux volontés du souverain et, par exemple, empêcher son char d'avancer. La prédiction visait *Houo Koang*, comme l'indique la phrase suivante ; dès lors le souverain enfant dont il est question n'est autre que l'empereur *Tchao*, qui régna de 86 à 74 avant J.-C.

13.(167) Le bourg de *Po-yen* est inconnu des commentateurs qui proposent de lire *Po-tche* ; le bourg de *Po-tche* se serait trouvé sur l'emplacement de l'ancienne principauté de *Houo*.

13.(168) *Tch'ou Chao-suen*, comme on le verra dans les diverses interpolations qui lui sont dues, ne manque jamais de rappeler qu'il eut le titre de *lang*.

13.(169) La tour du marché était surmontée d'un drapeau et c'est pourquoi on l'appelait parfois le Pavillon de l'étendard.

**CHAPITRE XIV : Tableau par années des douze seigneurs.**

@

14.(101) En réalité, le tableau comprend, outre la liste des rois de la dynastie *Tcheou* à partir de l'année 841, les listes des princes de *treize* États féodaux. à

savoir ceux de *Lou*, de *Ts'í*, de *Tsin*, de *Ts'in*, de *Tch'ou*, de *Song*, de *Wei*, de *Tch'en*, de *Ts'ai*, de *Ts'ao*, de *Tcheng*, de *Yen*, et de *Ou*. Si *Se-ma Ts'ien* a donné à ce chapitre le titre de Tableau des douze seigneurs, c'est parce que l'État de *Ou*, dit *Se-ma Tcheng*, était regardé comme un royaume barbare et que l'historien, pour témoigner son mépris, néglige de le faire entrer en ligne de compte. Cependant cette explication est peu vraisemblable ; dans les Annotations critiques de l'époque de *K'ien-long*, le commentateur *Té Ling* (cf. *Che ki*, chap. XIV, annot. crit., p. 1 r<sup>o</sup>) me paraît soutenir une opinion plus fondée quand il dit : Le Tableau chronologique des douze seigneurs a pour objet principal la période *tch'o'en-t'sieou* (722-481 av. J.-C.), or le royaume de *Ou* ne fait son apparition qu'en 585 avant J.-C. et, à cette époque, l'expression « les douze seigneurs » était déjà consacrée par l'usage ; *Se-ma Ts'ien* a donc suivi la phraséologie communément acceptée en parlant des douze seigneurs de la période *tch'o'en-t'sieou*, quoiqu'il y ait eu treize États féodaux à la fin de cette période.

14.(102) Dès l'antiquité, les érudits qui s'occupèrent du *Tchoen ts'ieou* avaient cherché à établir sur ce texte une chronologie et des généalogies qui servent à *Se-ma Ts'ien* pour composer son tableau. Quoique ce tableau commence à l'année 841, c'est-à-dire cent dix-neuf ans avant la période *tch'o'en-t'sieou* (722-481 av. J.-C), il se fonde en dernière analyse sur la chronologie du *Tcho'en ts'ieou* qu'il se borne à compléter au moyen des durées connues des règnes des ducs de *Lou* jusqu'à l'époque du roi *Li*.

14.(103) C'est après la fuite du roi *Li* à *Tche* (cf. tome I, p. 274) que commence en 841 la régence *kong-ho* ; comme *Se-ma Ts'ien* ouvre son tableau à cette date, il est naturel qu'il appelle dès le début l'attention du lecteur sur l'époque du roi *Li*.

14.(104) *Tche* était grand maître de la musique dans le pays de *Lou* ; M. Legge (*Chinese Classics*, vol. I, p. 201, note et vol. IV, *Prolégomènes*, p. 6, note) croit qu'il était contemporain de Confucius, mais cette opinion est sujette à controverse. Ce qui est certain, c'est que *Tche* passait pour avoir merveilleusement compris certaines odes du Livre des Vers (cf. *Luen yu*, chap. VIII, § 15). La réflexion de *Se-ma Ts'ien* me paraît avoir le sens suivant : maître *Tche* avait vu les systèmes chronologiques qu'on édifiait sur le *tch'o'en-t'sieou*, mais il n'avait point donné son avis à leur sujet ; en effet, maître *Tche* ne s'était occupé que des poésies ; or comme l'historien va le rappeler lui-même quelques lignes plus bas, on cessa de composer des poésies à l'époque

du roi *Li*, parce que le souverain avait interdit sous les peines les plus sévères toute critique ; *Se-ma Ts'ien* regrette donc qu'un juge éclairé, comme l'était le maître de la musique *Tche*, ait dû garder le silence sur tous les temps qui s'écoulèrent à partir du roi *Li*.

14.(105) Lorsque *Tcheou*, dernier souverain de la dynastie *Yn*, se servit pour manger de bâtonnets en ivoire, le vicomte de *Ki* (cf. [tome I](#), n. 03.229) ne craignit pas de blâmer cette luxueuse extravagance. — *Se-ma Tch'eng* croit que l'expression désigne, non pas des bâtonnets en ivoire, mais une coupe en ivoire, il est certain que cette interprétation conviendrait mieux pour expliquer le propos qui est attribué au vicomte de *Ki* : « Celui qui fait une coupe en ivoire ne manquera pas de faire une tasse en jade ».

14.(106) L'ode [Koan-ts'iu](#) est la première de la section *Kouo-fong* du *Che-King* ; on voit, par ce texte, que *Se-ma Ts'ien* lui attribue une tendance satirique et la rapporte à l'époque de la décadence des *Tcheou* ; en cela, l'historien est d'accord avec les autres écrivains de l'époque des *Han* (cf. Legge, *Chinese Classics*, vol. IV, p. 5, 1<sup>e</sup> colonne, lignes 13-20). Cependant, l'opinion qui a prévalu plus tard parmi les commentateurs du *Che King* veut que cette ode soit de l'époque du duc de *Tcheou* et qu'elle n'ait rien de satirique. — L'ode *Koan-ts'iu* célèbre les vertus d'une femme ; c'est ce que donne à entendre *Se-ma Ts'ien* quand il dit que le poète a pris pour thème « les nattes sur lesquelles on se couche ».

14.(107) L'ode [Lou-ming](#) est la première de la section *siao-ya* du *Che king* ; comme dans l'ode *Koan-ts'iu*, l'interprétation traditionnelle se refuse à voir dans l'ode *Lou-ming* une satire déguisée.

14.(108) Sous-entendez : Et par conséquent, ils n'exprimèrent point leurs blâmes.

14.(109) Cf. [tome I](#), n. [04.378](#).

14.(110) C'est-à-dire : Comme c'était le souverain lui-même qui était en faute.

14.(111) Cf. [tome I](#), n. [04.381](#).

14.(112) Cf. [tome I](#), n. 00.162.

14.(113) Dans ce paragraphe, *Se-ma Ts'ien* caractérise d'une manière générale l'époque des douze seigneurs.

14.(114) Ces quatre royaumes furent les plus puissants parmi ceux des douze seigneurs.

- 14.(115) Cf. tome II, n. [08.240](#), et [p. 535](#), n° 10, 11, 13.
- 14.(116) Cf. [tome II](#), n. 06.505. — *Se-ma Ts'ien* explique comment ces quatre États, quoique faibles au début, purent devenir tout-puissants.
- 14.(117) Cf. tome I, [Introduction](#), n. 175.
- 14.(118) C'est-à-dire que ce furent les règnes des ducs de *Lou* qui servirent de trame au *tch'o'en-ts'ieou*.
- 14.(119) Le terme dont se sert ici *Se-ma Ts'ien* n'implique pas que Confucius ait écrit la chronique qui lui est attribuée ; ce terme conviendrait plutôt à une simple recension de documents déjà existants.
- 14.(120) En l'année 481 avant J.-C.
- 14.(121) Cf. tome I, [Introduction](#), p. CXLVII-CXLIX.
- 14.(122) Je ne sais si cet ouvrage a été conservé.
- 14.(123) Même remarque que pour l'ouvrage précédent.
- 14.(124) Cet ouvrage est fréquemment réimprimé dans les collections (ou *ts'ong chou*) modernes. Sur *Lu Pou-wei*, cf. *Mém. hist.*, chap. LXXXV.
- 14.(125) Sur *Siun K'ing* et *Mong-tse* (ou Mencius), cf. *Mém. hist.*, chap. LXXIV. — D'après *Se-ma Tcheng*, *Kong-suen Kou* était du pays de *Song*, mais il n'écrivit rien ; le personnage que *Se-ma Ts'ien* a en vue doit être *Han Kou*, du pays de *Ts'í*, qui fut un des transmetteurs du *Che king*. — Sur *Han Fei-tse*, cf. *Mém. hist.*, chap. LXIII.
- 14.(126) Sur *Tchang Ts'an*, cf. *Mém. hist.*, chap. XCVI. L'ouvrage qu'il composa était intitulé « Traité sur les cinq vertus considérées sous le rapport de leur évolution ». Cf. tome I, [Introduction](#), p. CXLIV, et n. [242](#).
- 14.(127) L'ouvrage de *Tong Tchong-chou* est intitulé *Tch'o'en ts'ieou fan lou*. On le trouve, de même que le livre de *Lu Pou-wei*, dans les collections d'auteurs non canoniques. Cf. tome I, [Introduction](#), p. [CVI](#) et p. [CLI](#).
- 14.(128) C'est-à-dire : les lettrés sont concis à dessein ; des commentateurs cherchent à éclaircir le sens de leurs phrases : mais ni les uns ni les autres ne font œuvre d'historien.
- 14.(129) Le tableau de *Se-ma Ts'ien* est dressé d'une manière synoptique ; il présente, de 841 à 477 avant J.-C., les concordances, année par année, des règnes des rois de la dynastie *Tcheou* et des princes de *Lou*, de *Ts'í*, de *Tsin*, de *Ts'in*, de *Tch'ou*, de *Song*, de *Wei*, de *Tch'en*, de *Ts'ai*, de *Ts'ao*, de *Tcheng*,

de *Yen* et de *Ou*. J'ai supprimé entièrement ce tableau qui aurait occupé une place trop considérable dans ma traduction. Je me suis borné à donner, à la fin du chapitre suivant, des listes dans lesquelles sont résumées les indications chronologiques des deux chapitres ; on déduira facilement de ces listes tous les synchronismes que *Se-ma Ts'ien* expose en détail ; quant aux annotations qu'il insère accidentellement dans son tableau, elles ne sont que l'abrégé des faits dont on trouvera le récit complet dans la section des Maisons héréditaires ; il n'y a donc aucun inconvénient sérieux à n'en pas tenir compte ici.

### CHAPITRE XV : Les six royaumes

@

15.(101) Comme on le verra plus loin, les Mémoires des *Ts'in*, c'est-à-dire les Annales officielles du pays de *Ts'in*, sont aux yeux de *Se-ma Ts'ien* le texte fondamental pour l'histoire de l'époque des six royaumes, parce que, de toutes les chroniques féodales, ce sont les seules qui aient été exceptées de la proscription édictée en 213 avant J.-C. par *Ts'in Che-hoang-ti* (cf. [tome II](#), n. 06.340). D'ailleurs, l'époque des six royaumes est dominée tout entière par le prodigieux développement que prit alors le pays de *Ts'in* ; aussi les destinées de ce royaume méritent-elles avant tout d'attirer notre attention. *Se-ma Ts'ien* rappelle dans son préambule les principaux événements qui préparèrent et annoncèrent cette élévation des *Ts'in*.

15.(102) Cf. [tome II](#), p. 14.

15.(103) Cf. [tome II](#), n. 05.145.

15.(104) Cf. [tome II](#), n. 06.197.

15.(105) D'après l'explication que j'ai suivie, le mot [] serait l'équivalent du mot [], qui est le nom d'un sacrifice (cf. [tome I](#), p. 145, ligne 14). — Suivant une autre interprétation, la phrase signifierait : « il disposa (tout ce qu'il fallait) dans le sacrifice de la banlieue ». Le sacrifice dans la banlieue, ou sacrifice *kiao*, s'adressait au Ciel et ne pouvait être accompli que par le Fils du Ciel ; le duc de *T'sin*, qui n'était qu'un seigneur, commettait donc une usurpation sur les prérogatives du souverain en faisant ce sacrifice. Cf. [tome II](#), n. 05.496.

15.(106) Cf. [tome II](#), n. 05.151.

15.(107) Cf. [tome I](#), n. 02.210, et [tome II](#), n. 05.173.

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

- 15.(108) Cf. [tome II](#), n. 05.213.
- 15.(109) Cf. [tome I](#), n. 00.162.
- 15.(110) Sur l'expression *p'ei tch'en*, cf. *Luen yu*, XVI, 2 ; Legge, *Chinese Classics*, vol. I, p. 174.
- 15.(111) Cf. [tome II](#), n. 05.270.
- 15.(112) Cf. [tome II](#), p. 54. La date de 481 est celle qui est donnée par le Tableau chronologique.
- 15.(113) Cf. [tome I](#), n. 04.498.
- 15.(114) Les États de *Ts'í* et de *Tsin*, qui, au VIIe siècle avant notre ère, avaient exercé l'hégémonie de même que l'État de *Ts'in*, étaient ceux dont la puissance était la plus capable de faire contre-poids à celle de *Ts'in*. L'affaiblissement de ses deux royaumes prépara la grandeur de leur rival. C'est ce qui explique pourquoi *Se-ma Koang* (1009-1086 ap. J.-C.), dont l'intention première avait été d'écrire l'histoire de la dynastie *Ts'in*, commença son récit à l'année 403 avant J.-C., date à laquelle le démembrement du pays de *Tsin* fut consommé.
- 15.(115) La ligue du nord au sud était le système politique suivi par les seigneurs qui cherchaient à former du nord au sud une coalition capable d'arrêter les empiétements des princes de *Ts'in* ; ceux-ci à leur tour tendaient à pratiquer l'extension de l'ouest à l'est qui aurait divisé et rendues impuissantes les forces des seigneurs. Cf. [tome I](#), n. 04.559. — Sur les sophistes qui apparurent à cette époque troublée, cf. tome I, [Introduction](#), p. CLI-CLII.
- 15.(116) Plusieurs seigneurs s'arrogèrent alors le titre du roi, voire même celui d'empereur. Cf. [tome I](#), p. 304, lignes 16-18 et [tome II](#), p. 84, lignes 1-3.
- 15.(117) Ce qu'on appelait bonté et justice dans le pays de *Ts'in* était pire que ce qu'on qualifiait de cruauté et de méchanceté dans les États plus civilisés de *Lou* et de *Wei*.
- 15.(118) *Han*, *Tchao* et *Wei*, les trois petits royaumes formés des débris de l'État de *Tsin*.
- 15.(119) Cette traduction, qui est d'accord avec les Considérations montrant les fautes de *Ts'in* (cf. [tome II](#), p. 220, lignes 19-26), me paraît préférable à celle que j'avais donnée de cette même phrase dans le tome I, [Introduction](#), p. LXI, lignes 2-5.

- 15.(120) Cf. tome I, p. 9, n. 3. *Yu* serait né dans le *Se-tch'oan*.
- 15.(121) D'après *Siu Koang*, la ville de *Po* correspondrait à la préfecture de *Tou*, dans la commanderie de *King-tchao* ; elle se trouverait donc aujourd'hui au nord de la sous-préfecture de *Hou*, préfecture de *Si-ngan*, province de *Chàn-si*. Cette identification conviendrait bien à ce passage dont l'intention est de prouver que les grands hommes sont venus de l'ouest de l'empire. En général cependant, les critiques chinois placent la ville de *Po* dans le *Ho-nan* actuel. Cf. [tome I](#), n. 03.117.
- 15.(122) Cf. tome I, n. [04.145](#) et n. [04.247](#).
- 15.(123) Cf. [tome I](#), n. 02.205.
- 15.(124) Cf. tome II, p. 285, ligne 19. — Sous cette théorie absurde de l'apparition des grands hommes dans l'ouest, se cache un fait réel et important, à savoir que quelques-unes des premières dynasties qui se succédèrent en Chine avaient eu leur origine dans l'ouest ; il semble que la Chine ancienne ait été envahie à diverses reprises par des peuples barbares venus de l'ouest et du sud-ouest et que ces conquêtes furent l'occasion des changements de dynastie. Cf. [tome I](#), n. 04.185 *ad fin.*, et [tome II](#), n. 05.312, *ad fin.* Tel ne fut point cependant le cas pour la dynastie des *Han* et notre remarque ne s'applique guère qu'aux *Tcheou* et aux *Ts'in*.
- 15.(125) C'est-à-dire : Vous n'aurez qu'à suivre les précédents laissés par les rois qui sont venus immédiatement avant vous et vous n'aurez pas à délibérer longuement sur ce que vous devez faire. — Ce paragraphe est destiné à expliquer que les *Ts'in*, quoique cruels, n'en furent pas moins de grands souverains, car les principes de gouvernement qu'ils appliquèrent étaient ceux qui convenaient à leur époque.
- 15.(126) On sait que bon nombre de lettrés chinois se refusent à admettre la légitimité de la dynastie *Ts'in* et la passent sous silence. *Se-ma Ts'ien* raille ce procédé antiscientifique.
- 15.(127) De 476 à 207 avant J.-C.
- 15.(128) Ce tableau s'étend de 476 à 207 avant J.-C. ; il présente sous une forme synoptique, et année par année, les règnes des rois de la dynastie *Tcheou* et ceux des princes des sept États de *Ts'in*, *Wei*, *Han*, *Tchao*, *Tch'ou*, *Yen* et *Ts'i*. J'ai résumé les indications chronologiques de ce tableau et je les ai combinées avec celles du tableau précédent dans les pages qui suivent ; après avoir donné la liste des rois de la dynastie *Tcheou* avec les dates qui se

trouvent dans les tableaux chronologiques (cf. [tome I](#), n. 04.500), j'ai rangé par ordre alphabétique les divers royaumes féodaux dont les souverains sont énumérés par *Se-ma Ts'ien*.

15.([129](#)) *Se-ma Ts'ien* ne donne pas de dates antérieurement à l'année 841 ; mais, des indications chronologiques qu'il nous fournit sur les ducs de *Lou*, on peut conclure que l'avènement du roi *Tch'eng* aurait eu lieu en 1044 avant J.-C., ce qui est en conformité avec la chronologie des Annales écrites sur bambou. Pour *Pan Kou*, au contraire, et pour le *T'ong kien kang mou*, l'avènement du roi *Tch'eng* daterait de l'année 1115. Cf. tome I, [Introduction](#), p. CXCIII-CXCIV.

#### CHAPITRE XVI : 4<sup>e</sup> Tableau.

@

16.([101](#)) Ce tableau comprend en réalité deux périodes : en premier lieu, la période de *Ts'in* et de *Tch'ou* (209-206), qui est celle où la dynastie *Ts'in* est renversée par les révoltés qui prennent leur mot d'ordre dans le pays de *Tch'ou* ; en second lieu, la période de *Tch'ou* et de *Han* (206-202 av. J.-C.), est celle où le roi de *Tch'ou*, *Hiang Yu*, et le roi de *Han*, *Lieou Pang*, se livrèrent le long duel qui devait aboutir à l'établissement de la dynastie *Han*.

16.([102](#)) *Hiang Yu*.

16.([103](#)) A *Tch'en Ché*, à *Hiang Yu* et à *Han Kao-tsou*.

16.([104](#)) Cf. [tome I](#), n. 01.224 *ad fin*.

16.([105](#)) Cette phrase ne signifie pas que *Sie*, ancêtre des *Yn* et *Heou-tsi*, ancêtre des *Tcheou*, vécut pendant dix générations, mais bien que leur vertu se transmet à leurs descendants pendant dix générations.

16.([106](#)) Cf. [tome I](#), p. 226.

16.([107](#)) *Tang* le vainqueur exila *Kie*, dernier souverain de la dynastie *Hia* ; le roi *Ou* mit à mort *Tcheou*, dernier souverain de la dynastie *Yn*.

16.([108](#)) « Ceux-là » sont les premiers ancêtres dont la vertu fut cause que leurs descendants devinrent puissants ; « ceux-ci » sont les fondateurs de dynasties qui durent faire usage de la force pour s'emparer du pouvoir.

16.([109](#)) C'est-à-dire la difficulté d'établir une dynastie. *Se-ma Ts'ien* oppose les débuts longs et difficiles des anciennes dynasties à la soudaine élévation

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

### Tome III

des *Han* ; il en tirera plus loin la conclusion que les *Han* furent manifestement assistés par le Ciel.

16.(110) Littéralement : les armes offensives et les cuirasses.

16.(111) Cf. [tome II](#), n. 06.319.

16.(112) Cf. [tome II](#), n. 06.227.

16.(113) Celle de *Han Kao-tsou*. C'est à ce souverain que *Se-ma Ts'ien* fait encore allusion dans les lignes suivantes, lorsqu'il parle d'« un sage » et d'un « grand saint ».

16.(114) La suppression de la féodalité et la destruction des armes de guerre.

16.(115) Confucius, quoique sage, ne régna pas, parce qu'il ne possédait pas un royaume ; d'une manière générale, la sagesse ne suffit pas à conférer le pouvoir temporel à celui qui la possède. *Se-ma Ts'ien* remarque cependant que cette maxime souffre des exceptions ; le fondateur de la dynastie *Han* en est un exemple.

16.(116) Le tableau qui suit ce préambule a une importance capitale pour la connaissance de l'époque si confuse de *Tch'ou* et de *Han* ; je l'ai donc traduit intégralement. Je l'ai fait précéder, pour plus de clarté, d'une liste alphabétique des royaumes qui figurent pendant cette période ; cette liste ne fait pas partie de l'ouvrage de *Se-ma Ts'ien*.

Entre le chapitre XIII du *Ts'ien Han chou* et ce tableau des *Mémoires historiques*, on remarquera une différence importante dans la chronologie. Pour le *Ts'ien Han chou*, le premier mois du roi de *Han* correspond au mois compris entre le 10 février et le 11 mars 206 ; pour *Se-ma Ts'ien*, il correspond au mois compris entre le 12 mars et le 9 avril 206. Le système du *Ts'ien Han chou* fait coïncider le premier mois du roi de *Han* avec le premier mois de la première année de la dynastie *Han* ; mais cet accord est obtenu d'une manière artificielle, en supprimant le mois intercalaire dans la seconde année de la dynastie *Han* ; au point de vue chronologique, le système de *Se-ma Ts'ien* est seul exact, car il y a un mois intercalaire dans la seconde année de *Kao-tsou* (cf. *T'oung pao*, vol. VII, pp. 509-510).

16.(117) Cf. [tome II](#), n. 07.234.

16.(118) Cf. [tome II](#), n. 07.244.

16.(119) Cf. [tome II](#), n. 07.244.

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

- 16.(120) Cf. tome II, n. 07.243.
- 16.(121) Cf. [tome II](#), n. 07.260.
- 16.(122) Cf. [tome II](#), n. 07.250.
- 16.(123) Cf. [tome II](#), n. 07.258.
- 16.(124) Cf. tome II, n. 07.257.
- 16.(125) Cf. tome II, n. 07.261.
- 16.(126) Cf. [tome II](#), n. 07.105.
- 16.(127) Cf. [tome II](#), n. 07.247.
- 16.(128) Cf. tome II, n. 07.248.
- 16.(129) Cf. [tome II](#), n. 05.481.
- 16.(130) Cf. [tome II](#), n. 07.239.
- 16.(131) Cf. [tome II](#), n. 07.262.
- 16.(132) Cf. [tome II](#), n. 05.330.
- 16.(133) Cf. [tome II](#), n. 07.246.
- 16.(134) Cf. [tome II](#), n. 07.235.
- 16.(135) Le tableau donne la leçon fautive *Se-choei*.
- 16.(136) Les quatre commanderies que forma le pays de *Ts'í* furent celles de *P'ing-yuen*, *Ts'ien-tch'eng*, *Tong-lai* et *Ts'í*.

**CHAPITRE XVII : 5<sup>e</sup> Tableau.**

@

- 17.(101) Et, par conséquent, on ne sait pas quelle était la situation de la noblesse apanagée à cette époque.
- 17.(102) Cf. p. 30, n° I, et p. 43, n° XII.
- 17.(103) Cf. p. 38, n° IX.
- 17.(104) Les trois premiers rois de la dynastie *Tcheou*.
- 17.(105) *Se-ma Tch'eng* cite un passage du *Tso tchoan* qui est en accord rigoureux avec ce texte de *Se-ma Ts'ien* :

« Le roi *Ou*, ayant triomphé de (la dynastie) *Chang*, posséda l'empire avec éclat ; quinze royaumes avaient des princes qui

étaient ses frères ; quarante royaumes avaient des princes dont le nom de clan était *Ki*.

Le nom de clan *Ki* était celui de la dynastie *Tcheou* ; au total, il y avait donc bien, comme le dit *Se-ma Ts'ien*, cinquante-cinq princes qui se rattachaient à la famille souveraine des *Tcheou*.

17.(106) Cf. p. 37, n° VIII, et p. 34, n° V.

17.(107) Les rois et les marquis.

17.(108) Cf. tome II, p. 414.

17.(109) Dans les premières lignes du paragraphe suivant, *Se-ma Ts'ien* énumère huit de ces royaumes (à savoir *Yen*, *Tai*, *Ts'í*, *Tchao*, *Leang*, *Tch'ou*, *Ou*, *Hoai-nan*) ; il faut ajouter à cette liste le royaume de *Hoai-yang* que l'historien omet par erreur.

17.(110) Outre les neuf royaumes précités, il y avait encore celui de *Tch'angcha*, dont le premier roi fut *Ou Joei*, prince de *P'ouo* (cf. tome II, p. 381-382).

17.(111) *Yen-men* et *T'ai-yuen* étaient deux commanderies dans la province actuelle de *Chān-si*. Cf. tome II, p. 540, n° 66 (lisez *Chān-si*, au lieu de *Chàn-si*), et p. 542, n° 100.

17.(112) Aujourd'hui, préfecture secondaire de *Leao-yang*, préfecture de *Fong-t'ien*, province mandchoue de *Cheng-King*.

17.(113) Commanderie dans le *Tche-li* central. Cf. tome II, p. 540, n° 71.

17.(114) Cf. [tome I](#), n. 02.223.

17.(115) *Ngo* ou *Tong-ngo* est une ville du *Chan-tong* (cf. [tome II](#), n. 07.147). — *Kiuen* se trouvait dans la même province (cf. [tome II](#), n. 05.171).

17.(116) Cf. [tome II](#), n. 05.450.

17.(117) Cf. [tome I](#), n. 01.343.

17.(118) Sur les rivières *Kou* et *Se*, cf. [tome II](#), n. 07.295 et 07.296.

17.(119) Cf. [tome I](#), n. 02.301.

17.(120) En d'autres termes, l'empereur n'avait pas sous son autorité directe les territoires situés sur la frontière ; c'étaient des rois-vassaux qui étaient voisins des barbares *Hou* dans le nord et des barbares du pays de *Yue* dans le sud. Cette situation ne laissait pas que d'être périlleuse puisque, si un roi se

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

révoltait, il était tenté de s'allier aux barbares et de leur ouvrir les portes de l'empire.

17.(121) Sur les commanderies énumérées ici, cf. [tome II, Appendice II](#).

17.(122) Après avoir montré que, sous le règne du fondateur de la dynastie *Han*, le territoire impérial était fort restreint tandis que des territoires étendus se trouvaient dévolus à des rois peu nombreux et très puissants, *Se-ma Ts'ien* va exposer par quels moyens les empereurs parvinrent graduellement à morceler ces grands fiefs et à étendre leur propre autorité. Cf. [tome II, p. 530, § 3](#).

17.(123) Cf. tome I, *Introduction*, p. XCI, lignes 1-6.

17.(124) En d'autres termes, on enleva à ces divers royaumes les portions de territoire qui étaient situées à la frontière de l'empire et on en fit des commanderies placées sous l'autorité directe du Fils du Ciel. En effet, il importait fort à l'empereur d'avoir entre ses mains tous les pays situés sur la frontière, afin de pouvoir surveiller les agissements des barbares et prévenir leurs attaques. Cf. n. 120.

17.(125) Cf. [tome II](#), n. 10.107.

17.(126) Ce texte est le seul où *Se-ma Ts'ien* se désigne lui-même par son nom personnel.

17.(127) Soit depuis 206 jusqu'à 101 avant J.-C.

17.(128) Au sud-est de la sous-préfecture actuelle de *Hien*, préfecture de *Ho-kien*, province de *Tche-li*.

17.(129) Le *Ts'ien Han chou* (chap. XIV, p. 11 v<sup>o</sup>) appelle ce roi *Lieou Poutch'eu*.

17.(130) Le *Ts'ien Han chou* (chap. XIV, p. 11 v<sup>o</sup>) appelle ce roi *Lieou Ki*.

17.(131) Le *Ts'ien Han chou* (chap. XIV, p. 11 v<sup>o</sup>) appelle ce roi *Lieou Hoan*.

17.(132) Cf. [tome II](#), n. 07.354.

17.(133) Cette ville de *Tch'en* (qui ne doit pas être confondue avec la ville de même nom, capitale du royaume de *Hoai-yang*) se trouvait dans la province actuelle de *Ngan-hoei*.

17.(134) *Se-ma Ts'ien* appelle d'habitude ce personnage *K'ing Pou* (cf. [tome II](#), n. 07.128).

- 17.(135) Le *Ts'ien Han chou* (chap. XIV, p. 6 v°) dit que cette investiture date du 10<sup>e</sup> mois, au jour *keng-ou*. Mais, d'après le tableau que j'ai exposé (*T'oung pao*, vol. VII, p. 1-38 et 509-525), le jour *keng-ou*, 9<sup>e</sup> du cycle, ne peut se trouver ni dans le 10<sup>e</sup>, ni dans le 12<sup>e</sup> mois de la 11<sup>e</sup> année de *Kao-tsou*.
- 17.(136) Le *Ts'ien Han chou* (chap. XIV, p. 16 v°) donne la leçon *jen tse* qui ne concorde pas avec le système chronologique et doit donc être rejetée comme fautive.
- 17.(137) Cf. [tome II](#), n. 07.350.
- 17.(138) La ville de *Yuan*, ou *Kao-yuan* (cf. *Mémoires historiques*, chap. LII, p. 4 v°, commentaire de *Tchang Cheou-tsie*) était à 4 *li* de la sous-préfecture actuelle de *Tch'ang-chan*, préfecture de *Tsi-nan*, province de *Chan-tong*.
- 17.(139) Cf. [tome II](#), n. 07.260.
- 17.(140) Aujourd'hui, préfecture secondaire de *Ki*, province de *Tche-li*.
- 17.(141) Aujourd'hui, sous-préfecture de *Hoai-ning*, préfecture de *Tch'en-tcheou*, province de *Ho-nan*.
- 17.(142) Cette indication, qu'on retrouve dans le *Ts'ien Han chou* (chap. XIV, p. 7 v.), ne s'accorde pas avec mon système chronologique.
- 17.(143) Le texte des *Mémoires historiques* donne par erreur la leçon (*Lieou*) *Cheng*.
- 17.(144) A 46 *li* au sud-ouest de la sous-préfecture actuelle de *Kiang-tou*, préfecture de *Yang-tcheou*, province de *Kiang-sou*.
- 17.(145) Aujourd'hui, sous-préfecture de *T'an-tch'eng*, préfecture de *I-tcheou*, province de *Chan-tong*.
- 17.(146) Cf. [tome II](#), p. 389, n. 1.
- 17.(147) Les *Mémoires historiques* donnent ici la leçon « le 2<sup>e</sup> mois », ce qui est inexact ; le *Ts'ien Han chou* (chap. XIV, p. 7 v°) écrit « le 1<sup>er</sup> mois » ; c'est la leçon que j'adopte.
- 17.(148) Cf. [tome II](#), n. [10.102](#).
- 17.(149) Cf. [tome II](#), n. [08.349](#) *ad fin*.
- 17.(150) D'après le *Ts'ien Han chou* (chap. XIV, p. 14 r°), le nom posthume de ce roi est *Tsai*.
- 17.(151) Cf. [tome II](#), p. 420.

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

### Tome III

- 17.(152) Cette indication, qui se retrouve dans le *Ts'ien Han chou* (chap. XIV, p. 17 r°), ne concorde pas avec mon système chronologique.
- 17.(153) Cf. tome II, n. [05.481](#).
- 17.(154) Aujourd'hui, préfecture secondaire de *Ting*, province de *Tche-li*.
- 17.(155) Le *Ts'ien Han chou* (chap. XIV, p. 14 v°) écrit *i-se*, ce qui est inexact.
- 17.(156) Cf. tome II, n. [06.289](#).
- 17.(157) Ce roi est appelé *Lieou Yng-k'ô* dans le *Ts'ien Han chou* (chap. XIV, p. 3 r°).
- 17.(158) D'après le *Ts'ien Han chou* (chap. XIV, p. 3 r°), *Lieou Tchou* n'aurait régné que 12 ans et serait mort en 117 avant J.-C. L'avènement de son successeur daterait de l'année 116.
- 17.(159) D'après le *Ts'ien Han chou* (chap. XIV, p. 3 r°), *Lieou Choen* mourut en 101 avant J.-C. Il laissait le trône de *Tch'ou* à son fils *Lieou Yen-cheou* qui, en 69 avant J.-C., fut mis à mort pour cause de rébellion.
- 17.(160) A 31 *li* au sud-est de la sous-préfecture actuelle de *Cheou-koang*, préfecture de *Ts'ing-tcheou*, province de *Chan-tong*.
- 17.(161) Cette année compte comme la 13<sup>e</sup> de son règne, car on ajoute aux 2 ans pendant lesquels *Lieou P'ô* fut roi de *Tsi-pei* les 11 années pendant lesquelles il fut roi de *Heng-chan*.
- 17.(162) Cf. tome II, n. [07.261](#).
- 17.(163) *Jen-tse* est la leçon du *Ts'ien Han chou* (chap. XIV, p. 3 v°) ; les *Mémoires historiques* donnent la leçon *kia-tse* qui doit être inexacte.
- 17.(164) A 15 *li* au nord de la sous-préfecture actuelle de *Lan-i*, préfecture de *K'ai-fong*, province de *Ho-nan*.
- 17.(165) Les *Mémoires historiques* donnent la leçon *ting-se* qui est inexacte ; j'adopte la leçon du *Ts'ien Han chou* (chap. XIV, p. 17 r°).
- 17.(166) Au sud-ouest de la sous-préfecture actuelle de *Ta-hing*, préfecture de *Choen-tien* (Péking), province de *Tche-li*.
- 17.(168) *Se-ma Ts'ien* écrit : « le 3<sup>e</sup> mois », ce qui est impossible. J'adopte donc la leçon du *Ts'ien Han chou* (chap. XIV, p. 8 v°) qui écrit : « le 2<sup>e</sup> mois ».

17.(169) D'après les indications du chapitre IX des *Mémoires historiques*, *Lu T'ong* aurait été mis à mort le 27 septembre 180, c'est-à-dire dans le courant du 8<sup>e</sup> mois (cf. [tome II](#), p. 437).

17.(170) Dans la liste ci-dessous, les fils ou parents de *Kao-tsou* sont seulement les personnages dont les noms sont précédés des chiffres arabes 1, 2, 3, etc. Quand ils ont eu eux-mêmes plusieurs fils, les noms de ces derniers sont précédés des lettres *a*, *b*, *c*, etc. Le même système est appliqué dans les listes qui suivent celle-ci.

### CHAPITRE XVIII : 6<sup>e</sup> Tableau.

18.(101) Dans un passage du *Heou Han chou* (chap. III, p. 2 v<sup>o</sup>), nous trouvons les mots *fa* et *yue* ; ce texte nous fournit peut-être une explication de la manière dont ces mots ont pu prendre ce sens ; on y lit en effet ceci :

« Quand on examine comment nos pères faisaient les choix d'hommes et proposaient pour les charges publiques les gens de valeur, (on voit que) s'il se présentait des personnes venues des canaux et des champs (c'est-à-dire de simples paysans), on ne les arrêtaient pas aux portes.

Il paraît résulter de ce texte que les mots *fa yue* désignaient le fait d'être admis, pour cause de mérites signalés, dans *les portes* des administrations publiques.

— Dans le *Tao té king* (§ 24, trad. Julien, p. 88), on trouve le mot dans le sens de « se vanter de ses mérites » : « Celui qui se vante n'a point de mérite ».

— Dans le *Tcheou li* (chap. XXX, p. 1 ; cf. trad. Biot, tome II, p. 187), on trouve une autre énumération des cinq sortes de titres de gloire :

« Le mérite envers le roi s'appelle *hiun* ; le mérite envers l'État s'appelle *kong* ; le mérite dans les affaires publiques s'appelle *lao* ; le mérite dans le gouvernement s'appelle *li* ; le mérite dans les combats s'appelle *to*. Tous ceux qui ont des mérites sont inscrits sur (l'étendard) *t'ai-tch'ang* du roi.

18.(102) Cette curieuse formule rituelle nous a été conservée aussi dans le *Ts'ien Han chou* (chap. XVI, p. 1 r<sup>o</sup>). — Que le plus grand fleuve et que la plus célèbre montagne de l'empire soient diminués au point de devenir, l'un mince

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

comme une ceinture, et l'autre petite comme une pierre à aiguiser, c'est ce qui est regardé comme une absolue impossibilité ; aussi longtemps que ces invraisemblables phénomènes ne se produiront pas, on souhaite donc que le royaume du nouveau seigneur subsiste et soit heureux.

18.(103) La comparaison d'une famille de noblesse héréditaire avec un arbre se continue ; les rameaux et les feuilles sont donc les générations éloignées du premier ancêtre.

18.(104) L'expression [] (littéralement : aplanissement d'une colline) se retrouve dans le *Ts'ien Han chou* (chap. X, p. 4 v°) ; elle est commentée par *Yen Che-kou* de la manière suivante :

« Le mot *ling* signifie une colline ; le mot *i* signifie aplanir ; cela veut dire que son effondrement fut comme l'affaissement graduel d'une colline.

On trouve aussi l'expression [], (littéralement : déclin d'une colline) qui a le même sens.

18.(105) D'après le *Che ki luen wen*, cette phrase signifierait que *Se-ma Ts'ien*, comparant la noblesse de l'époque des *Han* à celle de l'antiquité, est surpris de la trouver si peu stable ; dans l'antiquité, les familles nobles étaient à l'origine fermes et puissantes ; ce n'est qu'après plusieurs générations qu'elles s'affaiblissaient ; sous les *Han*, au contraire, on vit plusieurs familles perdre leur noblesse très peu de temps après qu'elles en avaient été investies.

18.(106) Cf. [tome I](#), p. 43.

18.(107) Cette assertion se retrouve dans le *Ts'ien Han chou* (chap. XVI, p. 1 v°).

18.(108) C'est-à-dire qu'on voit encore figurer dans le *Tch'oén ts'ieou* les fiefs qui existaient dès le début de la dynastie *Tcheou*.

18.(109) Le *Chou king*.

18.(110) L'empereur *Yao*.

18.(111) L'empereur *Choen*.

18.(112) Leurs descendants continuèrent à se transmettre leur fief de génération en génération sous les trois premières dynasties des *Hia*, des *Yn* et des *Tcheou*.

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

### Tome III

18.(113) Il y eut exactement, sous le règne de *Kao-tsou*, 137 marquis ; si l'on ajoute à ce nombre ceux qui furent ennoblis parce qu'ils étaient parents de l'empereur par les femmes (à savoir les marquis de *Tcheou-lu* et de *Kientch'eng*, n° 115 et 43 du tableau ci-après), ou parce qu'ils étaient fils de rois (à savoir les marquis de *Keng-kie*, *Ho-yang*, *P'ei* et *Té*, n° 30, 16, 82, 121 du tableau ci-après), on obtient un total de 143 marquis. Le *Ts'ien Han chou* (chap. XVI, p. 1 r°) nous dit en effet que, la douzième année de *Kao-tsou* (195 av. J.-C.), il y avait dans l'empire 143 marquis. C'est ce nombre qu'on retrouvera dans le tableau de *Se-ma Ts'ien*.

18.(114) Les descendants de *Siao Ho*, marquis de *Tsoan* (n° 131 du tableau ci-après).

18.(115) Les descendants de *Ts'ao Ts'an*, marquis de *P'ing-yang* (n° 89 du tableau ci-après). D'après *Yen Che-kou* (*Ts'ien Han chou*, chap. XVI, p. 1 v°), *Ts'ao Ts'an* avait reçu (en 201) un fief de 10 600 foyers ; son descendant *Ts'ao Tsong*, au moment où il fut dégradé en 91 avant J.C., possédait 23 000 foyers ; on voit par cet exemple que, en un siècle, l'importance du fief avait plus que doublé.

18.(116) Les descendants de *Tcheou P'o*, marquis de *Kiang* (n° 39 du tableau ci-après).

18.(117) Les descendants de *Koan Yng*, marquis de *Yng-yn* (n° 142 du tableau ci-après).

18.(118) A l'époque *t'ai-tch'ou*, un siècle s'était écoulé depuis l'avènement de la dynastie *Han* ; pendant ces cent années, toutes les familles seigneuriales qui devaient leurs fiefs à *Kao-tsou*, les avaient perdus par leur mauvaise conduite : il ne subsistait plus que les représentants de cinq de ces anciennes familles ; c'étaient : *Ts'ao Tsong*, marquis de *P'ing-yang*, *Li Tchong-ken*, marquis de *K'iu-tcheou*, *Ts'i Jen*, marquis de *Yang-ho*, *Pi Mong*, marquis de *Tai*, *Fong Yen*, marquis de *Kou-ling*.

18.(119) Les cinq empereurs et les trois premières dynasties de l'antiquité.

18.(120) Cette idée revient souvent sous des formes diverses chez *Se-ma Ts'ien* : dans l'antiquité, les diverses dynasties qui se sont succédé ne se sont pas imitées les unes les autres ; elles ont observé des règles différentes ; cependant elles se ressemblent en ceci qu'elles ont eu pour principe directeur de leur conduite le ferme désir de bien agir.

18.(121) Dans le tableau de *Se-ma Ts'ien*, les 143 marquisats créés sous le règne de l'empereur *Kao-tsou* sont rangés dans l'ordre chronologique suivant lequel ils furent institués. Pour faciliter les recherches, j'ai rangé ces marquisats par ordre alphabétique, en mettant entre parenthèses, avant le nom de chaque marquisat, le numéro d'ordre qu'il possède dans le tableau des *Mémoires historiques* ; si l'on prend un exemplaire des *Mémoires historiques* et qu'on numérote de 1 à 143 tous les marquisats dont il est parlé dans ce chapitre, il sera très facile de retrouver dans le texte chinois les caractères qui expriment les noms propres ; j'ai donc jugé inutile de les reproduire ici. Je n'ai conservé de ce tableau que les noms et les dates ; j'ai supprimé l'énumération des actions d'éclat qui firent ennoblir les premiers marquis, et celle des fautes qui firent dégrader leurs derniers descendants. Dans les notes, j'indique les variantes que présente le XVI<sup>e</sup> chapitre du *Ts'ien Han chou* et je désigne ce texte simplement par la lettre B. — La date qui suit le nom d'un marquis indique l'année où ce personnage devient titulaire du marquisat ; les noms posthumes sont précédés d'un astérisque.

J'ai adopté le même système pour les trois tableaux suivants. — Tout en réduisant sous la forme la plus concise possible ces quatre chapitres des *Mémoires historiques*, je n'ai pas cru pouvoir les supprimer entièrement, car, malgré leur aridité, ils contiennent plusieurs renseignements utiles : en premier lieu, les *Mémoires historiques* citent souvent tel ou tel marquis sans donner son nom ; en se reportant à nos tables, on trouvera qui était, à l'époque dont on parle, le titulaire du marquisat cité ; c'est pour faciliter cette recherche que j'ai adopté l'ordre alphabétique ; on rétablira d'ailleurs sans peine l'ordre chronologique de l'institution des divers marquisats en dressant des listes suivant la série des nombres écrits entre parenthèses. En second lieu, la plupart des hommes qui jouèrent un rôle important sous les premiers empereurs *Han* eurent le titre de marquis ; les tableaux chronologiques nous donnent la date exacte de leur mort ; cette date est l'année qui précède celle où leurs successeurs respectifs héritent de leur titre. Enfin, il n'est pas sans intérêt de suivre, grâce à ces tableaux, les vicissitudes de la noblesse à l'époque des *Han* ; l'historien trouvera là des indications sur le nombre des marquisats, sur leur origine et sur leur durée.

18.(122) Le point d'interrogation placé avant le nom personnel *Lu* signifie que le nom de famille est ignoré. — D'après *Siu Koang*, au lieu de *Lu*, d'autres textes donneraient *T'ai*. D'après le *Ts'ien Han chou* (n° 32), le nom du premier marquis de *Che* serait *Fou Hou-hai*, et son nom posthume serait *Ts'i-ho*.

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

- 18.([123](#)) Au lieu de *Ts'ien*, le *Ts'ien Han chou* écrit *Tsai*.
- 18.([124](#)) Le *Ts'ien Han chou* (n° 28) appelle ce marquis *Yong Kiu-lou* et le fait succéder à son père en 193.
- 18.([125](#)) *Hiang Tch'an* n'est autre que *Hiang Po* (cf. [tome II](#), n. 07.210) ; au moment où il fut nommé marquis, *Hiang Tch'an* prit pour nom de famille celui de la famille impériale et s'appela dès lors *Lieou Tch'an*.
- 18.([126](#)) Le *Ts'ien Han chou* (n° 76) l'appelle *Tchao Tsiang-si*.
- 18.([127](#)) Les *Mémoires historiques* et le *Ts'ien Han chou* disent tous deux que ce marquis fut nommé la 8<sup>e</sup> année de *Kao-tsou*, le 10<sup>e</sup> mois, au jour *koei-tch'éou* ; mais cela ne s'accorde pas avec la chronologie.
- 18.([128](#)) Le *Ts'ien Han chou* (n° 76) appelle ce personnage *Tchao Sieou*.
- 18.([129](#)) D'après le *Ts'ien Han chou* (n° 101), le nom de famille de ce marquis et de ses descendants serait *Yo*.
- 18.([130](#)) Le *Ts'ien Han chou* (n° 94) donne le nom de *P'ing* à ce marquisat.
- 18.([131](#)) *Tchang Tchan-che*, d'après le *Ts'ien Han chou* (n° 94).
- 18.([132](#)) Au lieu du 11<sup>e</sup> mois, le *Ts'ien Han chou* écrit « le 12<sup>e</sup> mois », ce qui est faux.
- 18.([133](#)) Le nom personnel de ce marquis est *K'iong*, d'après le *Ts'ien Han chou* (n° 94).
- 18.([134](#)) Le mot [], dit *Yen Che-kou*, se prononce ici *Fei* ; d'après *Se-ma Tcheng*, il pourrait se prononcer soit *Fei*, soit *Pi*.
- 18.([135](#)) En 143, d'après le *Ts'ien Han chou* (n° 22).
- 18.([136](#)) *Ts'ai Jong*, d'après le *Ts'ien Han chou* (n° 35).
- 18.([137](#)) Le *Ts'ien Han chou* (n° 115) appelle ce marquis *Kin K'iang* et dit que son nom posthume fut *Yen* (= *Tchoang*) ; en outre il rapporte sa nomination au 3<sup>e</sup>, et non au 2<sup>e</sup> mois, ce qui est faux.
- 18.([138](#)) *Tcheou Tso-kiun*, d'après le *Ts'ien Han chou* (n° 18).
- 18.([139](#)) B (n° 123) : *Ling Eul*.
- 18.([140](#)) Cette date est celle qui résulte de l'indication fournie par le *Ts'ien Han chou* (n° 123) : les *Mémoires historiques* donnent une date qui correspond au 14 novembre 196 ; mais comme *Se-ma Ts'ien* suit l'ordre chronologique, et que le marquis de *Yang-i*, qui précède immédiatement celui de *Hia-siang*, fut

ennobli le 1<sup>er</sup> décembre 196, il est évident que la leçon du *Ts'ien Han chou* est seule exacte.

18.(141) B (n° 123) : *Ling Choen*.

18.(142) B (n° 103) : *Kong-suen Ts'ó*.

18.(143) Les *Mémoires historiques* et le *Ts'ien Han chou* donnent tous deux la date de cette investiture comme étant le jour *ping-siu* du 3<sup>e</sup> mois de la 3<sup>e</sup> année de *Kao-tsou* ; mais cela ne s'accorde pas avec ma chronologie.

18.(144) B (n° 82) : *Tch'en Tche*.

18.(145) B (n° 82) : *Tch'en Kiang*.

18.(146) B (n° 98) : *Ou Yng*.

18.(147) B (n° 98) : 9<sup>e</sup> année, 9<sup>e</sup> mois, jour *ping-tse*, ce qui est faux.

18.(148) Si l'on s'en tenait au texte des *Mémoires historiques*, il semble que le nom de ce marquisat fût, non pas *Jen*, mais *Jen-heou* ; cependant le texte du *Ts'ien Han chou* (n° 47), quoique lui-même fautif, donne à entendre que le mot *Jen* représente à lui seul le nom de ce marquisat.

18.(149) B (n° 102) : *T'ao Heou-soei* aurait pris le pouvoir en 130 (ce qui est exact) et aurait été dégradé en 118 (ce qui est faux).

18.(150) B (n° 133) : ce marquisat est appelé *King*.

18.(151) B (n° 133) : *Wang Tchen-nien*.

18.(152) B (n° 133) : *Wang Hing*.

18.(153) B (n° 63) : \**Yang*.

18.(154) Cette date est celle du *Ts'ien Han chou* (n° 96). Les *Mémoires historiques* donnent la leçon : « la 9<sup>e</sup> année, le 4<sup>e</sup> mois, au jour *ping-yn* », ce qui est faux.

18.(155) B (n° 96) : 118 avant J.-C.

18.(156) B (n° 131) : « 12<sup>e</sup> année, 2<sup>e</sup> mois, jour *ping-yn* », ce qui est faux.

18.(157) D'après B (n° 131), le dernier marquis de *Kao-leang* serait *Li P'ing*, successeur de *Li P'ó* ; mais la date de son accession au pouvoir n'est pas donnée.

18.(158) B (n° 124) : *Tcheou Yu-jen*.

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

Tome III

- 18.(159) Cette date est celle du *Ts'ien Han chou* (n° 124) ; les *Mémoires historiques* écrivent : « le 11<sup>e</sup> mois, au jour *ting-hai* », ce qui est faux.
- 18.(160) B (n° 124) : *Wang Long-kong*.
- 18.(161) B (n° 51) : *Ping Ts'ai*.
- 18.(162) B (n° 51) : \**P'ing*.
- 18.(163) B (n° 80) : *Tch'en Hai*.
- 18.(164) La date donnée par les *Mémoires historiques* et par le *Ts'ien Han chou* est : « la 8<sup>e</sup> année, le 12<sup>e</sup> mois, au jour *ting-wei* », — ce qui ne s'accorde pas avec ma chronologie.
- 18.(165) B (n° 80) : 193 avant J.-C.
- 18.(166) B (n° 80) : Le nom posthume de *Tch'en Ngan* fut *Tsie*.
- 18.(167) B (n° 80) : La mention de ce marquis inconnu qui aurait été au pouvoir entre *Tch'en Ngan* et *Tch'en Ts'ien-ts'ieou* est supprimée.
- 18.(168) B (n° 113) : \**Chao*.
- 18.(169) Les *Mémoires historiques* et le *Ts'ien Han chou* donnent deux indications chronologiques qui sont différentes, mais qui toutes deux sont en désaccord avec mon système chronologique.
- 18.(170) B (n° 120) : *Yong Tch'eng*, \**I*.
- 18.(171) On ne connaît pas le nom de famille de ce personnage.
- 18.(172) B (n°48) : 187 avant J.-C.
- 18.(173) Cette date est celle du *Ts'ien Han chou* (n° 29) ; la date indiquée par les *Mémoires historiques* serait le 5 mai 201 ; elle doit être rejetée, puisque le marquis qui suit celui de *Ki-p'ou* dans l'ordre chronologique reçut l'investiture de son fief le 29 avril 201.
- 18.(174) Les *Mémoires historiques* et le *Ts'ien Han chou* (n° 73) donnent pour date : « la 7<sup>e</sup> année, le 7<sup>e</sup> mois, au jour *ping-tch'en* », — ce qui est faux.
- 18.(175) La date indiquée est celle de : « la 6<sup>e</sup> année, le 6<sup>e</sup> mois, au jour *ting-hai* », — ce qui est faux.
- 18.(176) B (n° 14) : *Sieou*.
- 18.(177) B (n° 107) : indication chronologique fautive.
- 18.(178) B (n° 53) : *Tchong-ling*.

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

Tome III

- 18.(179) B (n° 84) : *Lieou Hi*, \*Yu.
- 18.(180) La date du 3<sup>e</sup> mois, au jour *ping-siu*, est inexacte.
- 18.(181) D'après le *Ts'ien Han chou* (chap. XVIII, p. 2 v°), *Lu Tchong*, frère cadet de *Lu Tso*, aurait reçu le 31 mai 187 le titre d'héritier du roi *Siuen de Lu*, père défunt de l'impératrice *Lu* ; puis, en 181, il aurait été nommé marquis de *Pou-k'i*, et en 180 il aurait été mis à mort. — Quant à son frère cadet, *Lu Lou*, il aurait été nommé en 187 marquis de *Han-yang*.
- 18.(182) B (n° 36) paraît donner à entendre que *Tch'ong Tsie* fut nommé de nouveau marquis de *K'iu-tch'eng*.
- 18.(183) B (n° 36) : *Tch'ong Hoang-jou*.
- 18.(184) B (n° 36) : 115 avant J.-C.
- 18.(185) B (n° 16) : *Li Soei-tch'eng*.
- 18.(186) B (n° 16) : *Li Che-tsong, Hoai*.
- 18.(187) La date est celle du 6<sup>e</sup> mois de la 12<sup>e</sup> année.
- 18.(188) B (n° 60) : *P'ei-tch'eng*.
- 18.(189) B (n° 60) : *Tche*.
- 18.(190) B (n° 60) : 115 avant J.-C.
- 18.(191) *Se-ma Ts'ien* dit que le nom de ce marquisat était *Koang-yen* ; mais c'est une erreur.
- 18.(192) D'après le *Ts'ien Han chou* (n° 7), le nom de famille du marquis de *Koang* serait *Chao*.
- 18.(193) B (n° 110) : *Jen Yue-yen*.
- 18.(194) B (n° 7) : 147 avant J.-C.
- 18.(195) B (n° 89) : le nom de famille de ces marquis est *Lu*.
- 18.(196) La date de « la 8<sup>e</sup> année, le 6<sup>e</sup> mois, au jour *jen-tse* » — est inexacte.
- 18.(197) B (n° 40) : *King-che*.
- 18.(198) B (n° 127) : *Kou-yang*.
- 18.(199) B (n° 127) : 155 avant J.-C.
- 18.(200) B (n° 127) : *Fong Kie-tchong*, \*I.
- 18.(201) B (n° 46) : *Tch'eng-fou*.

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

- 18.(202) B (n° 19) : *Ou Hou*.
- 18.(203) B (n° 19) : 132 avant J.-C.
- 18.(204) B (n° 19) : *Ou Chan-fou* prend le pouvoir en 113 ; il est dégradé en 112.
- 18.(205) La date de « la 8<sup>e</sup> année, le 10<sup>e</sup> mois, au jour *koei-yeou* » est inexacte.
- 18.(206) La date de « la 6<sup>e</sup> année, le 6<sup>e</sup> mois, au jour *ting-hai* » est inexacte.
- 18.(207) Cette date est celle du *Ts'ien Han chou* (n° 112) ; les *Mémoires historiques* donnent la leçon inexacte « le 2<sup>e</sup> mois ».
- 18.(208) B (n° 93) : *Long-yang*.
- 18.(209) Cette date est celle du *Ts'ien Han chou* (n° 93) ; au lieu du « 9<sup>e</sup> mois », les *Mémoires historiques* écrivent « le 9<sup>e</sup> mois intercalaire », ce qui est inexact, car il n'y a pas de mois intercalaire dans la 8<sup>e</sup> année de *Kao-tsou*.
- 18.(210) B (n° 24) : \**K'o*.
- 18.(211) B (n° 45) appelle ce marquis *Ki Kiuen* et ne lui donne pas de nom posthume ; il dit, en outre, qu'à sa mort on nomma *Ou-ti* marquis de *Tchong-p'ing*.
- 18.(212) Cette date est celle des *Mémoires historiques* ; celle du *Ts'ien Han chou* est inexacte.
- 18.(213) *Siu Koang* dit que d'autres textes donnent la leçon *K'i*. — Le *Ts'ien Han chou* (n° 39) appelle ce marquis *Nai-tche* ; il le fait mourir sans descendants en 198 ; ? *Tchao* lui aurait succédé et aurait été dégradé en 195.
- 18.(214) La date de « la 8<sup>e</sup> année, le 7<sup>e</sup> mois, au jour *koei-yeou* » est inexacte.
- 18.(215) B (n° 91) : *Tchang Sin*.
- 18.(216) B (n° 91) : *Tchang Che*.
- 18.(217) B (n° 61) : *Ngo Ts'ieou*.
- 18.(218) B (n° 61) : 142 avant J.-C.
- 18.(219) B (n° 90) : *Fong Kie-san*.
- 18.(220) La date de « la 8<sup>e</sup> année, le 6<sup>e</sup> mois, au jour *jen-tse* » est inexacte.
- 18.(221) B (n° 49) : *Ho-ling*.
- 18.(222) B (n° 49) : 112 avant J.-C.

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

- 18.(223) B (n° 74) : *Lu T'eng*.
- 18.(224) B (n° 87) : *Wei Tch'e*.
- 18.(225) B (n° 87) : 163 avant J.-C.
- 18.(226) B (n° 114) : *Lu Sie*.
- 18.(227) B (n° 114) le fait vivre jusqu'en 147.
- 18.(228) Cette date est celle des *Mémoires historiques* ; celle du *Ts'ien Han chou* (n° 86) est inexacte.
- 18.(229) B (n° 86) : 167 avant J.-C.
- 18.(230) B (n° 86). : 141 avant J.-C.
- 18.(231) La date de « la 8<sup>e</sup> année, le 12<sup>e</sup> mois, au jour *ting-wei* » est inexacte.
- 18.(232) B (n° 70) : 154 avant J.-C.
- 18.(233) B (n° 68) : *Hiu Ang*.
- 18.(234) Cette date est celle du *Ts'ien Han chou* (n° 68). La date indiquée par les *Mémoires historiques* est inexacte.
- 18.(235) B (n° 68) *Hiu Ngan-jou*.
- 18.(236) B (n° 44) : *Kong Che-hi*. — *Kong* serait donc le nom de famille commun à tous ces marquis.
- 18.(237) La date de « la 6<sup>e</sup> année, le 6<sup>e</sup> mois, au jour *ting-hai* » est inexacte.
- 18.(238) B (n° 75) : *Lin Tche*.
- 18.(239) B (n° 75) : 175 avant J.-C.
- 18.(240) Cette date est celle du *Ts'ien Han chou* (n° 65) ; la date donnée par les *Mémoires historiques* est inexacte.
- 18.(241) B (n° 118) : *Tchao-che Tiao-wei*.
- 18.(242) B (n° 118) : *Tchao-che Tchong*.
- 18.(243) Cette localité de *Po-yang* dépendait de *P'ong-tch'eng* (auj. préfecture de *Siu-tcheou*, province de *Kiang-sou*).
- 18.(244) B (n° 121) : 156 avant J.-C.
- 18.(245) Cette autre localité de *Po-yang* se trouvait dans la commanderie de *Jou-nan* (auj. préfecture de *Jou-ning*, province de *Ho-nan*).
- 18.(246) La date de « la 8<sup>e</sup> année, le 3<sup>e</sup> mois, au jour *ping-siu* » est inexacte.

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

Tome III

- 18.(247) B (n° 26) : *Yang-sin*.
- 18.(248) B (n° 26) : \**Hou*.
- 18.(249) Cette date est celle des *Mémoires historiques* ; la date indiquée par le *Ts'ien Han chou* (n° 26) est inexacte.
- 18.(250) B (n° 26) : *Lu Tch'en*.
- 18.(251) Cette date est celle des *Mémoires historiques* ; la date indiquée par le *Ts'ien Han chou* (n° 111) est inexacte.
- 18.(252) B (n° 99) : 186 avant J.-C. ; mais c'est une erreur.
- 18.(253) B (n° 99) : 179 avant J.-C.
- 18.(254) B (n° 99) : 174 avant J.-C.
- 18.(255) B (n° 99) : *Tchao Koang-kouo*.
- 18.(256) B (n° 99) : 103 avant J.-C.
- 18.(257) B (n° 77) : *Kiong*.
- 18.(258) La date de « la 8<sup>e</sup> année, le 10<sup>e</sup> mois, au jour *ping-tch'en* », – est inexacte.
- 18.(259) Cette date est celle du *Ts'ien Han chou* ; la date donnée par les *Mémoires historiques* est inexacte.
- 18.(260) B (n° 81) : *Hiu Lieou*.
- 18.(261) *Se-ma Ts'ien* ne donne pas le nom de famille de ce marquis et de ses descendants. — Je le prends dans le *Ts'ien Han chou* (n° 116).
- 18.(262) Cette date est celle du *Ts'ien Han chou* (n° 116) ; la date donnée par les *Mémoires historiques* est inexacte.
- 18.(263) B (n° 116) : *Tan*.
- 18.(264) B (n° 116) : *Tchen, Ngan*.
- 18.(265) B (n° 116) : 113 avant J.-C.
- 18.(266) Les *Mémoires historiques* ne donnent pas le nom de famille de ce marquis ; je le prends dans le *Ts'ien Han chou* (n° 130).
- 18.(267) Cette date est celle du *Ts'ien Han chou* (n° 130) ; celle des *Mémoires historiques* est inexacte.
- 18.(268) B (n° 130) : \**I*.

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

- 18.([269](#)) B (n° 130) : *Lieou Kia*.
- 18.([270](#)) B (n° 134) : *Mao Che-tche*.
- 18.([271](#)) B (n° 134) : *Mao Lou*.
- 18.([272](#)) B (n° 88) : *Lu King, \*Yu*.
- 18.([273](#)) La date de « la 8<sup>e</sup> année, le 6<sup>e</sup> jour *ou-chen* » est inexacte.
- 18.([274](#)) B (n° 50) : *Tan Kieou*.
- 18.([275](#)) B (n° 50) : *\*Hoei*.
- 18.([276](#)) Cette date est celle du *Ts'ien Han chou* (n° 106) ; la date donnée par les *Mémoires historiques* est inexacte.
- 18.([277](#)) B (n° 106) : *Tou I*.
- 18.([278](#)) B (n° 106) : 108 avant J.-C.
- 18.([279](#)) Cette date est celle des *Mémoires historiques* ; la date donnée par le *Ts'ien Han chou* (n° 72) est inexacte.
- 18.([280](#)) B (n° 55) : *T'ang Tch'ao*.
- 18.([281](#)) B (n° 55) : 114 avant J.-C.
- 18.([282](#)) B (n° 71) : *Yang Fou*.
- 18.([283](#)) Les *Mémoires historiques* omettent ce nom de famille ; je le rétablis d'après le *Ts'ien Han chou* (n° 129).
- 18.([284](#)) Cette date est celle des *Mémoires historiques*. La date donnée par le *Ts'ien Han chou* (n° 129) est inexacte.
- 18.([285](#)) B (n° 128) : *Hiu Ts'ai*.
- 18.([286](#)) B (n° 12) : *Hiu Tcheou, \*Yang*.
- 18.([287](#)) B (n° 128) : En 130 arrive au pouvoir *Hiu Tcheou, \*Tsie* ; en 127, *Hiu Koang-tsong* lui succède.
- 18.([288](#)) B (n° 128) : 112 avant J.-C.
- 18.([289](#)) B (n° 69) : *Lu Hia*.
- 18.([290](#)) B (n° 119) : *Tan Yeou-kiu*.
- 18.([291](#)) B (n° 119) : 133 avant J.-C.
- 18.([292](#)) B (n° 105) : *Kao So*.

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

### Tome III

- 18.(293) Cette date est celle des *Mémoires historiques* ; la date indiquée par le *Ts'ien Han chou* (n° 105) correspondrait au 13 mars 196.
- 18.(294) B (n° 315) : *Ko Tchou*, \**Toan*.
- 18.(295) B (n° 135) : *Ko Che*.
- 18.(296) B (n° 54) : *Lieou Tao*.
- 18.(297) B (n° 54) : *Lieou Kao*.
- 18.(298) La date de « la 6<sup>e</sup> année, le 1<sup>er</sup> mois, au jour *ou-ou* » est inexacte.
- 18.(299) B (n° 30) : 172 avant J.-C.
- 18.(300) B (n° 70) : *Wang Tchou*.
- 18.(301) B (n° 70) : *Wang Cho*.
- 18.(302) B (n° 70) : 118 avant J.-C.
- 18.(303) B (n° 109) : 155 avant J.-C.
- 18.(304) Le *Ts'ien Han chou* (n° 126) nomme le marquis *Ki Tch'ang*, \**Fen*, qui prend le pouvoir en 179, et le marquis *Ki Hia*, \**Tsao*, qui prend le pouvoir en 176.
- 18.(305) B (n° 83) : *Che Tchong*.
- 18.(306) La date de « la 8<sup>e</sup> année, le 3<sup>e</sup> mois, au jour *ping-siu* » est inexacte.
- 18.(307) B (n° 83) : *Che Kou*.
- 18.(308) D'après *Se-ma Tcheng*, le *Tch'ou Han tch'oén ts'ieou* appellerait ce marquis *Wang Long*.
- 18.(309) B (n° 13) : arrière-petit-fils.
- 18.(310) B (n° 42) : *Tcheou Tche*.
- 18.(311) La date de « la 6<sup>e</sup> année, le 6<sup>e</sup> mois, au jour *ting-hai* », — est inexacte.
- 18.(312) B (n° 67) : *Ho-yang*.
- 18.(313) Ce nom est ajouté d'après le *Ts'ien Han chou* (n° 67).
- 18.(314) B (n° 671) : *Ts'i*.
- 18.(315) Cette date est celle des *Mémoires historiques* ; la date donnée par le *Ts'ien Han chou* (n° 67) est inexacte.
- 18.(316) Cf. [tome II](#), n. 07.346.

- 18.(317) B (n° 5) : *Fou Ts'ing, \*K'ing*.
- 18.(318) B (n° 5) : *Fou Ming*.
- 18.(319) La date de « la 11<sup>e</sup> année, le 7<sup>e</sup> mois, au jour *ki tch'éou* » est inexacte.
- 18.(320) *Ki Lei*.
- 18.(321) Le *Ts'ien Han chou* dit : 181 avant J.-C.
- 18.(322) B (n° 58) : *Ting Ou-k'o, \*Che*.

CHAPITRE XIX : 7<sup>e</sup> tableau.

@

- 19.(101) Le marquis de *Pien, Ou Ts'ien*, était le fils, né d'une concubine, de *Ou Joei*, roi de *Tch'ang-cha* (cf. 5<sup>e</sup> tableau, n° XXIV, p. 105).
- 19.(102) *Yen Che-kou* dit : « Le mot *kia* signifie l'ordre de succession dans le registre des ordres impériaux »... On pourrait cependant aussi traduire les deux mots [[]] comme signifiant « donner l'ordre par écrit » ; dans le chapitre XXXIV (p. 11 r°) du *Ts'ien Han chou* on lit en effet : « (*Kao-tsou*) donna cet édit aux *yu-che* : le roi de *Tch'ang-cha* a été fidèle, je donne donc un ordre écrit spécial le concernant. » Le commentateur *Teng Tch'en* explique cette phrase en disant : « Les *Han* avaient convenu que tous ceux qui n'appartiendraient pas à la famille *Lieou* ne seraient pas rois ; cependant *Ou Joei* fut fait roi ; c'est pourquoi (l'empereur) adresse un ordre écrit aux *tchong che* pour qu'il soit nommé roi par mesure spéciale ».
- 19.(103) Le roi de *Ts'i, Han Sin* ; le roi de *Han, Han Sin* ; le roi de *Yen, Lou Koan* ; le roi de *Leang, P'ong Yue* ; le roi de *Tchao, Tchang Eul* ; le roi de *Hoai-nan, Yng Pou* ; le roi de *Lin-kiang, Kong Ngao* ; le roi de *Tch'ang cha, Ou Joei* (Cf. le 5<sup>e</sup> tableau). D'après les annotations critiques de l'époque de *K'ien-long*, on ne devrait pas compter, au nombre des huit rois, *Kong Ngao* qui fut fait prisonnier et dégradé dans le mois même où *Kao-tsou* vainquit *Hiang Yu* ; pour arriver au nombre de huit, il faudrait compter deux rois de *Yen*, à savoir *Tsong T'ou*, puis *Lou Koan*.
- 19.(104) Cf. 5<sup>e</sup> tableau, n° XXIV, p. 105.
- 19.(105) En 157 avant J.-C. ; cf. p. 105, § 5.

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

### Tome III

- 19.(106) *Ou Ts'ien*, marquis de *Pien* (cf. p. 146, n. 1) et *Ou Yang* marquis de *Yuen-ling*, fils de *Ou Tch'en*, roi *Tch'eng*, de *Tch'ang-cha* (5<sup>e</sup> tableau, n° XXIV, § 2).
- 19.(107) Cf. tome II, p. 459.
- 19.(108) Cf. tome II, pp. 458-459.
- 19.(109) La fameuse révolte des sept rois en 154 avant J.-C. Cf. tome II, pp. 498-499.
- 19.(110) Les chefs *Hiong-nou* qui vinrent se soumettre à la Chine la 16<sup>e</sup> année de l'empereur *Wen* (164 av. J.-C.) et la 3<sup>e</sup> année de la seconde période de l'empereur *King* (147 av. J.-C., cf. tome II, p. 504).
- 19.(111) Dans le tableau qui suit, on trouvera 3 marquisats institués par l'empereur *Hiao-hoei*, 31 institués par l'impératrice *Lu*, 28 institués par l'empereur *Wen*, 31 institués par l'empereur *King* ; au total 93 marquisats, ce qui justifie la phrase de *Se-ma Ts'ien*, qu'il y eut plus de 90 ennoblissements. Comme pour le tableau précédent, j'ai omis, dans le tableau qu'on va lire, de donner les caractères chinois ; on les retrouvera aisément dans le texte chinois en numérotant, dans un exemplaire de *Se-ma Ts'ien*, les marquisats de 1 à 3 pour le temps de l'empereur *Hoei*, de 1 à 31 pour le temps de l'impératrice *Lu*, de 1 à 28 pour le temps de l'empereur *Wen*, de 1 à 31 pour le temps de l'empereur *King*, et en confrontant ces numéros d'ordre avec ceux que j'indique entre parenthèses.
- 19.(112) Cette date est celle qui est indiquée par le *Ts'ien Han chou* ; les *Mémoires historiques* se bornent à dire que l'institution de ce marquisat eut lieu le 9<sup>e</sup> mois de la 1<sup>e</sup> année de l'empereur *Hoei*.
- 19.(113) B : 143 av. J.-C.
- 19.(114) B : *Tchou Ts'ang*, \**Li*.
- 19.(115) B : *Tchou Fou*. D'après la date indiquée pour la mort de son prédécesseur, son avènement aurait eu lieu en 130 av. J.-C.
- 19.(116) B : *Wang T'ien-k'i*.
- 19.(117) B : \**Hien*.
- 19.(118) B (chap. XVIII, p. 3 r<sup>o</sup>) appelle ce personnage *Lu P'ing* ; mais c'est une erreur car il doit porter le nom de famille de son père et non celui de sa mère.

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

### Tome III

- 19.([119](#)) B (chap. XVIII, p. 3 r°) : 12 mai 187.
- 19.([120](#)) B (chap. XVIII, p. 2 r°) appelle ce marquisat *Wen*.
- 19.([121](#)) La date de « la 8<sup>e</sup> année, le 4<sup>e</sup> mois, au jour *ting-yeou* » est inexacte.
- 19.([122](#)) B (chap. XVI, p. 49 v°) : 111 avant J.-C.
- 19.([123](#)) Dans le tome II, p. 416, j'avais transcrit le nom de ce personnage *Fong Ou-tche* ; j'adopte maintenant la transcription *Fong Ou-tsé* plus conforme au système général de transcription que je suis.
- 19.([124](#)) La date de « la 8<sup>e</sup> année, le 4<sup>e</sup> mois, au jour *ting-yeou* » est inexacte.
- 19.([125](#)) B (chap. XVI, p. 50 v°) appelle ce marquisat *Tchou-tse*.
- 19.([126](#)) B (chap. XVI, p. 50 v°) appelle ce marquisat *Tch'eng-yn*.
- 19.([127](#)) Un texte donne la leçon *Kiu*.
- 19.([128](#)) Cf. [tome II](#), n. 09.142.
- 19.([129](#)) On a vu (n. 125) que le *Ts'ien Han chou* donnait le nom de *Tchou-tse* au marquisat que les *Mémoires historiques* appellent *Song-tse*. Le marquisat appelé *Tchou-tse* par les *Mémoires historiques* est nommé *Lang-ya* par le *Ts'ien Han chou*.
- 19.([130](#)) La date de « la 8<sup>e</sup> année, le 4<sup>e</sup> mois, au jour *ting-yeou* » est inexacte.
- 19.([131](#)) La date « de la 8<sup>e</sup> année, le 4<sup>e</sup> mois, au jour *ting-yeou* » est inexacte.
- 19.([132](#)) La date indiquée par le *Ts'ien Han chou* (chap. XVI, p. 50 r°) correspond au 10 août 187 ; elle doit être préférée à celle des *Mémoires historiques*, car elle est seule conforme à l'ordre chronologique qui est observé dans le tableau.
- 19.([133](#)) B (chap. XV, 1<sup>e</sup> partie, p. 3 r°) : *Che-k'ieou*.
- 19.([134](#)) D'après le *Ts'ien Han chou* (chap. XVI, p. 53 r°), il y aurait eu, entre *Han T'oei-tang* et *Han Tso*, un marquis dont on ignore le nom personnel et qui succéda à *Han T'oei-tang* à une date inconnue ; *Han Tso* lui-même aurait pris le pouvoir en 124 et serait mort en cette même année.
- 19.([135](#)) La prononciation *Li* est indiquée par un commentateur des *Mémoires historiques*. *Yen Che-Kou* (*Ts'ien Han chou*, chap. XV, 1<sup>e</sup> partie, p. 3 v°) indique la prononciation *K'i*.
- 19.([136](#)) B (chap. XVI, p. 52 v°) : *Chao Hoei*.

- 19.(137) B (chap. XVI, p. 53 r°) : *Suen Yn*.
- 19.(138) B (chap. XVI, p. 52 r°) : *Tche-ling*.
- 19.(139) Cette date est celle du *Ts'ien Han chou* (chap. XVI, p. 52 r°) ; les *Mémoires historiques* donnent la date de « la 7<sup>e</sup> année, le 3<sup>e</sup> mois, au jour *kia-yn* » qui est inexacte.
- 19.(140) B (chap. XVIII, p. 5 r°) : *Teou Ting*.
- 19.(141) B (chap. XVIII, p. 5 r°) : *Teou Tch'ang-cheng*.
- 19.(142) Cette date est celle du *Ts'ien Han chou* (chap. XVIII, p. 5 r°) ; les *Mémoires historiques* indiquent la date de « la 1<sup>e</sup> année, le 4<sup>e</sup> mois, au jour *i-se* » qui est inexacte.
- 19.(143) Ce marquisat est appelé *Ts'ing-ou* par le *Ts'ien Han chou* (chap. XVIII, p. 4 v°) ; *Se-ma Ts'ien* l'appelle ailleurs *Ts'ing-kouo* (cf. tome II, p. 460).
- 19.(144) Le dernier caractère de ce nom est orthographié d'une autre manière dans le chapitre XVII des *Mémoires historiques* (cf. plus haut, p. 112, n° XXXVII, § 5).
- 19.(145) Cette date est celle du *Ts'ien Han chou* (chap. XVI, p. 51 v°) ; les *Mémoires historiques* donnent la date de « la 1<sup>e</sup> année, le 2<sup>e</sup> mois, au jour *sin-tch'eu* » qui est inexacte.
- 19.(146) D'après le *Ts'ien Han chou* (chap. XVII, p. 1 v°), *Loan Pi* aurait immédiatement succédé en 144 à son père, *Loan Pou*.
- 19.(147) D'après le *Ts'ien Han chou* (chap. XVII, p. 4 r°), le nom de famille de ce marquis et de ses descendants serait *Fan* ; les *Mémoires historiques* n'indiquent aucun nom de famille.
- 19.(148) La date de « la 3<sup>e</sup> année, le 12<sup>e</sup> mois, au jour *ting-tch'eu* » est inexacte.
- 19.(149) Le *Ts'ien Han chou* (chap. XV, 1<sup>e</sup> partie, p. 5 v°) réunit avec raison dans un seul paragraphe les marquisats de *Hieou* et de *Hong* ; *Se-ma Ts'ien* a tort de les classer sous deux rubriques distinctes, puisque le titulaire de ces deux marquisats est en réalité un seul et même personnage.
- 19.(150) En réalité, *Lieou Fou* ne fut marquis de *Hong* qu'à partir de l'année 154.
- 19.(151) B. (chap. XV, 1<sup>e</sup> partie, p. 5 v°) ; \**Hoai*.

- 19.(152) B (chap. XV, 1<sup>e</sup> partie, p. 5 v<sup>o</sup>) : *Lieou Kia*.
- 19.(153) B (chap. XVII, p. 3 v<sup>o</sup>) : *P'ou-ta*.
- 19.(154) Cf. plus haut, n. 148.
- 19.(155) B (chap. XVII, p. 3 v<sup>o</sup>) : 141 avant J.-C.
- 19.(156) B (chap. XVII, p. 3 v<sup>o</sup>) : *Siu-lou,\*Hi*.
- 19.(157) Cf. n. 148.
- 19.(158) B (chap. XVII, p. 2 r<sup>o</sup>) : *Sou Si*.
- 19.(159) B (chap. XVII, 2<sup>r</sup>o) : 139 avant J.-C.
- 19.(160) B (chap. XVII, p. 1 v<sup>o</sup>) : *\*Ngai*.
- 19.(161) Les Annales principales rapportent cette nomination au 8 juillet 152 ; cf. tome II, p. 500-501.
- 19.(162) B (chap. XVII, p. 4 r<sup>o</sup>) : *Lou Leou, \*K'ang*, 136.
- 19.(163) *T'ien Fen* fut nommé marquis dans le 3<sup>e</sup> mois (10 avril-9 mai 141) de la 3<sup>e</sup> année de la dernière période de l'empereur *King* ; or, l'empereur *King* étant mort le 9 mars 141, c'est en réalité l'empereur *Ou* qui fit cette nomination ; aussi le *Ts'ien Han chou* (chap. XVIII, p. 6 r<sup>o</sup>) la rapporte-t-il au règne de l'empereur *Ou*. Il en est de même pour le marquis de *Tcheou-yang* (cf. plus bas, n<sup>o</sup> 27).
- 19.(164) B (chap. XVII, p. 2 r<sup>o</sup>) : *Kong-suen Hoen-sie*.
- 19.(165) La date de « la 6<sup>e</sup> année, le 4<sup>e</sup> mois, au jour *i-se* » — est inexacte.
- 19.(166) *Kong-suen Koen-sie* est le père de *Kong-suen Ho*, marquis de *Nan p'ao* (cf. chapitre suivant) ; le *Ts'ien Han chou* (chap. XVII, p. 2 r<sup>o</sup>) les réunit dans un même paragraphe.
- 19.(167) B (chap. XVII, p. 2 v<sup>o</sup>) : ? *K'i-tche*.
- 19.(168) Cf. p. 156 n. 8.
- 19.(169) B (chap. XVII, p. 3 v<sup>o</sup>) : ? *Lou-k'iang*.
- 19.(170) Cf. p. 155, n. 3.
- 19.(171) Le *Ts'ien Han chou* (chap. XVII, p. 3 v<sup>o</sup>) dit formellement que la période *heou yuen* dont il est ici question est celle de l'empereur *Ou* ; ce même ouvrage ne mentionne pas de marquis intermédiaire entre *Long-kiang* et *Tso*.

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

- 19.(172) La date de « la 3<sup>e</sup> année, le 6<sup>e</sup> mois, au jour *i-se* » est inexacte.
- 19.(173) B (chap. XVII, p. 3 r<sup>o</sup>) : *Hoan*.
- 19.(174) Cf. p. 155, n. 3.

CHAPITRE XX : 8<sup>e</sup> tableau.

Ⓐ

- 20.(101) Ce rempart n'est autre que la grande muraille.
- 20.(102) En 138 av. J.-C., le roi de *Min-yue* attaqua le roi de *Yue Tong-hai* dont la capitale était la ville de *Tong-ngeou*. Cf. tome I, *Introduction*, p. LXXX.
- 20.(103) Ceux du nord et ceux du sud.
- 20.(104) Littéralement : « en se croisant ».
- 20.(105) Ce début est destiné à expliquer pourquoi l'empereur *Ou* créa des marquis en aussi grand nombre que ceux qui avaient été nommés par son père et son aïeul ; il fut en effet obligé de soutenir de nombreuses guerres contre les barbares, et, pour récompenser ceux qui avaient accompli des actions d'éclat, il dut instituer des marquisats nouveaux.
- 20.(106) Les barbares du Nord.
- 20.(107) L'expression [] doit s'opposer à l'expression [] et désigner les barbares du Sud ; le mot *King* ne fait pas de difficulté, car on sait qu'il est l'équivalent du mot *Tch'ou* ; le royaume de *King* n'est autre que le puissant royaume de *Tch'ou* (cf. [tome II](#), n. 06.190). Le mot [] est plus embarrassant ; le commentateur *Se-ma Tcheng* dit que ce mot se prononce ici comme le mot *Chou* ; on trouve en effet mentionnées dans le *Tch'o'en ts'ieou* plusieurs petites principautés portant le nom de *Chou* et groupées dans la préfecture de *Lu-tcheou*, province de *Ngan-hoei* ; M. Legge (*Chinese Classics*, vol. V, p. 918) suppose qu'elles formaient une sorte de confédération ; c'est vraisemblablement à cet ensemble de petits États que *Se-ma Ts'ien* fait ici allusion.
- 20.(108) L'historien veut montrer que, dès l'époque des trois premières dynasties (*Hia*, *Yn*, *Tcheou*), les Chinois eurent à combattre les barbares du Nord et ceux du Sud.
- 20.(109) Sur ce sens du mot [], cf. *Chou king*, chap. *K'ang kao* (Legge, *Chinese Classics*, vol. III, p. 383) : « il fonda et établit notre petite possession dans l'empire ».

- 20.(110) Le grand chef des *Hiong-nou*.
- 20.(111) Cf. [tome II](#), n. 06.106.
- 20.(112) C'est-à-dire, celui qui se fait obéir du monde entier avec autant de facilité que s'il roulait une natte. On a déjà vu la même image dans les considérations de *Kia I* sur les fautes de *Ts'in* (cf. tome II, p. 225).
- 20.(113) La date du 31 mai 124, indiquée par le *Ts'ien Han chou*, est plus conforme à l'ordre chronologique dans lequel sont rangés ces marquisats.
- 20.(114) B (chap. XVII, p. 14 r°) : *Hi*.
- 20.(115) B (chap. XVII, p. 14 r°) : 103 avant J.-C.
- 20.(116) B (chap. XVII, p. 10 v°) : nommé marquis le 24 avril 112 ; mis à mort en 109.
- 20.(117) B (chap. XVII, p. 9 r°) : *P'ei-li*.
- 20.(118) B (chap. XVII, p. 4 v°) : *Tchao Sin*.
- 20.(119) Cette date est celle du *Ts'ien Han chou* ; les *Mémoires historiques* donnent la leçon fautive « le 7<sup>e</sup> mois », au lieu de « le 10<sup>e</sup> mois ».
- 20.(120) B (chap. XVII, p. 8 r°) : *Hia-mo*.
- 20.(121) La date de « la 2<sup>e</sup> année *yuen-cheou* le 6<sup>e</sup> mois, au jour *i-hai* » est inexacte.
- 20.(122) B (chap. XVII, p. 8 r°) : *Koan-tche*, successeur de *I-ki-kien*, fut dégradé en 59 avant J.-C.
- 20.(123) Cette date ne s'accorde qu'à un jour près avec mon système chronologique. — D'après le *Ts'ien Han chou* (chap. XVII, p. 12 v°), *Fong-han*, successeur de *Hoang T'ong*, fut mis à mort en 87 avant J.-C.
- 20.(124) B (chap. XVII, p. 8 r°), *Yu-li-ti* meurt en 72 avant J.-C. sans laisser de descendants.
- 20.(125) B (chap. XVII, p. 8 r°) : *Pou P'ong*.
- 20.(126) B (chap. XVII, p. 8 r°) : *Pou Lei-tien*, 113 ; meurt en 90 avant J.-C.
- 20.(127) Ce marquisat et le précédent sont une seule et même localité dont les revenus furent partagés entre deux titulaires différents.
- 20.(128) B (chap. XVII, p. 8 v°) : *Yng-peul* ou *Yng-p'u*.

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

- 20.([129](#)) B (chap. XVII, p. 15 r°) : *Cheng* meurt en 99 avant J.-C. et n'a pas de successeur.
- 20.([130](#)) B (chap. XVII p. 14 v°) : meurt en 99 avant J.-C., en prison.
- 20.([131](#)) B (chap. XVII, p. 9 r°) : meurt en 93 avant J.-C., en prison,
- 20.([132](#)) B (chap. XVII, p. 13 r°) : *Lou*, successeur de *Kien-tch'eng*, est mis à mort en 90 avant J.-C.
- 20.([133](#)) La date de « la 5<sup>e</sup> année *yuen-ting*, le 5<sup>e</sup> mois, au jour *jen-tse* » est inexacte.
- 20.([134](#)) B (chap. XVIII, p. 7 r°) : \**King-pé*.
- 20.([135](#)) D'après *Siu Koang*, *Houo Chan* avait pour appellation *Tse-heou* ; en 110 avant J.-C., il accompagna l'empereur lorsque celui-ci alla célébrer le sacrifice *fong* au *T'ai-chan* ; il mourut subitement sur la montagne (cf. le traité sur les sacrifices *fong* et *chan*).
- 20.([136](#)) B (chap. XVII, p. 11 r°) : son successeur, *Nai-che*, mourut en 66 avant J.-C. sans laisser de descendants.
- 20.([137](#)) B (chap. XVI, p. 11 v°) : 22 juin 112. *Tang-ts'ien*, successeur de *Jen P'o-hou*, fut dégradé en 93 avant J.-C.
- 20.([138](#)) B (chap. XVII, p. 11 v°) : son successeur, *Fong-i*, fut mis à mort en 87 avant J.-C.
- 20.([139](#)) Les dates indiquées par les *Mémoires historiques* et par le *Ts'ien Han chou* (chap. XVII, p. 13 r°) sont toutes deux inexactes.
- 20.([140](#)) B (chap. XVII, p. 13 v°) : Son successeur, *Siang*, est mis à mort en 104 avant J.-C.
- 20.([141](#)) B (chap. XVII, p. 10 v°) *Kieou Yo*.
- 20.([142](#)) B (chap. XVII, p. 10 v°) : 106 avant J.-C.
- 20.([143](#)) B (chap. XVIII, p. 8 r°) : \**T'ien*.
- 20.([144](#)) B (chap. XVIII, 8 r°) : *Che Té* est condamné aux travaux forcés en 100 avant J.-C.
- 20.([145](#)) Cf. [n. 19.166](#).
- 20.([146](#)) B (chap. XVII, p. 12 r°) : en 89 avant J.-C., son successeur *Tang-che*, est mis à mort.

- 20.(147) B (chap. XVI, r, p. 5 v°), *Tchang Ts'é-kong*.
- 20.(148) Le *Ts'ien Han chou* indique une date qui correspondrait au 5 juin 127, mais qui ne s'accorde qu'à un jour près avec le système chronologique que j'ai adopté.
- 20.(149) B (chap. XVII, p. 15 r°) : *Tsoei*.
- 20.(150) B (chap. XVII, p. 13 v°) : son successeur, *Mao*, fut dégradé en 89.
- 20.(151) B (chap. XVII, p. 12 v°) : *Wai-che*.
- 20.(152) B (chap. XVII, p. 12 v°) : mis à mort en 87 avant J.-C.
- 20.(153) Cette date est celle du *Ts'ien Han chou* (chap. XVII, p. 5 v°) ; les *Mémoires historiques* donnent la leçon inexacte « le 2<sup>e</sup> mois » au lieu de « le 3<sup>e</sup> mois ».
- 20.(154) B (chap. XVII, p. 4 r°) : *Wang Kie*.
- 20.(155) B (chap. XVII, p. 10 r°) : *Tong-ché-ou*.
- 20.(156) B (chap. XVII, p. 10 r°) : 24 juillet 119. *Ngan-han* hérita du titre de marquis de *San* en 102 ; il eut pour successeur *Hien* qui mourut en prison en 90 avant J.-C.
- 20.(157) B (chap. XVII, p. 6 r°) : *Kie-long*.
- 20.(158) La date de « la 4<sup>e</sup> année *yuen-cho*, le 7<sup>e</sup> mois, au jour *keng-chen* » est inexacte.
- 20.(159) B (chap. XVII, p. 6 r°) : *Ping-se* succéda à son père en 103 ; il mourut en prison en 87 avant J.-C.
- 20.(160) Cette localité se trouvait dans la sous-préfecture de *Yang-tch'eng* (à 35 *li* au sud-est de la sous-préfecture actuelle de *Teng-fong*, préfecture et province de *Ho-nan*).
- 20.(161) B (chap. XVII, p. 9 v°) : 24 juillet 119.
- 20.(162) Cette localité se trouvait dans la sous-préfecture de *Tou-yang* (aujourd'hui à 6 *li* à l'est de la préfecture secondaire de *Yu*, préfecture de *Nan-yang*, province de *Ho-nan*).
- 20.(163) Cette date ne s'accorde qu'à un jour près avec mon système chronologique. — D'après le *Ts'ien Han chou* (chap. XVII, p. 12 r°), *I-tch'ang*, successeur de *Kiu Wong*, fut mis à mort en l'an 54.

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

- 20.([164](#)) B. (chap. XVII, p. 12 r<sup>o</sup>) : En 73, *Tch'ang-yo*, successeur de *Tchao Koang*, meurt et n'a pas d'héritier.
- 20.([165](#)) La date de « la 4<sup>e</sup> année *yuen-cho*, le 7<sup>e</sup> mois, au jour *keng-chen* » est inexacte.
- 20.([166](#)) Cette date est celle du *Ts'ien Han chou* (chap. XVIII, p. 6 v<sup>o</sup>). Les *Mémoires historiques* donnent la leçon fautive « le 2<sup>e</sup> mois », au lieu de « le 3<sup>e</sup> mois ».
- 20.([167](#)) B (chap. XVII, p. 9 r<sup>o</sup>) : meurt en 96 avant J.-C. sans laisser de descendants.
- 20.([168](#)) B (chap. XVII, p. 5 r<sup>o</sup>) : *Tch'e-yuen*.
- 20.([169](#)) La date indiquée par le *Ts'ien Han chou* est inexacte, car il n'y eut pas de mois intercalaire dans la 1<sup>e</sup> année *yuen cho*. La date des *Mémoires historiques* est correcte.
- 20.([170](#)) B (chap. XVII, p. 5 r<sup>o</sup>) : 116 avant J.-C.
- 20.([171](#)) B (chap. XVII, p. 9 v<sup>o</sup>) : *Tou*.
- 20.([172](#)) Ce fief est le même que le précédent. Le marquisat de *Tchong-li* était tombé en déshérence après la dégradation de *Ho-hien* ; c'est ce qui permit de nommer un nouveau titulaire.
- 20.([173](#)) B (chap. XVII, p. 14 r<sup>o</sup>) : *Han T'ao*.
- 20.([174](#)) B (chap. XVII, p. 14 r<sup>o</sup>) : meurt en 91 ; on ne sait pas qui fut son successeur.
- 20.([175](#)) Cette date est celle du *Ts'ien Han chou* (chap. XVII, p. 14 v<sup>o</sup>) ; les *Mémoires historiques* écrivent par erreur « *ting-mao* », au lieu de « *ting-wei* ».
- 20.([176](#)) B (chap. XVII, p. 13 v<sup>o</sup>) : mis à mort en 90 avant J.-C.
- 20.([177](#)) B (chap. XVII, p. 10 r<sup>o</sup>) : 24 juillet 119.
- 20.([178](#)) B (chap. XVII, p. 10 r<sup>o</sup>) : 115 avant J.-C.
- 20.([179](#)) Cf. [tome I](#), n. 04.571.

CHAPITRE XXI : 9<sup>e</sup> tableau.

@

21.(101) Cf. tome II, p. 514, n° III. Les décrets impériaux étaient, en général, remis aux *yu-che* qui étaient chargés de les publier et de les mettre en vigueur.

21.(102) Cf. tome II, p. 530.

21.(103) On sait que l'empereur *Ou*, afin de diviser les fiefs trop considérables, encouragea les seigneurs à répartir leurs terres entre leurs divers enfants. Par le décret dont nous avons ici une citation, il se réservait le droit de contrôler ce partage.

21.(104) Dans ce tableau, on trouve la mention de l'avènement de *Lieou K'ouan*, marquis de *Ngo-ou*, en 102 av. J.-C. ; *Se-ma Ts'ien* écrivait donc après cette date. D'autre part, il paraît considérer comme vivants, au moment où il rédigeait son tableau, *Lieou Chen*, marquis de *Chao*, et *Lieou Koen-ou*, marquis de *Fou-tsin*, qui moururent tous deux en l'an 100 av. J.-C., et il ne mentionne pas la mort de *Lieou Tchang*, marquis de *Tong-ye*, en 101 av. J.-C. De ces faits on peut conclure que *Se-ma Ts'ien* a composé son tableau à la fin de l'année 102 ou au commencement de l'année 101 av. J.-C.

La première partie du chapitre XV du *Ts'ien Han chou*. reproduit ce tableau. J'indiquerai, comme dans les chapitres précédents, les variantes que présente ce second texte en les désignant par la lettre B. — Le *Ts'ien Han chou* distingue, dès le début de la dynastie *Han* ceux qui furent nommés marquis parce qu'ils étaient fils de roi et les classe dans un chapitre spécial (le chapitre XV). *Se-ma Ts'ien* ne fait cette distinction qu'à partir de l'empereur *Ou*. En apparence moins logique, le système qu'il adopte est cependant plus fondé en raison. Avant l'empereur *Ou*, en effet, les fils de roi qui furent nommés marquis le furent à titre exceptionnel et par une mesure spéciale de grâce ; ils étaient ennoblis pour les mêmes motifs que les autres marquis. L'empereur *Ou*, au contraire, sur les conseils de *Tchou-fou Yen*, donna systématiquement le titre de marquis aux fils de roi, afin d'affaiblir les familles seigneuriales trop puissantes en divisant leurs apanages ; c'est donc à partir de l'empereur *Ou* seulement que les fils de roi formèrent une classe spéciale de marquis bien différente de celle des marquis ordinaires. D'après le *Ts'ien Han chou*, voici les marquisats qui furent attribués à des fils de roi sous les prédécesseurs de l'empereur *Ou* :

1. sous le règne de *Kao-tsou*, les marquisats de *Keng-kie*, *Ho-yang* et *Té* (n° 30, 16 et 121 de notre liste dans le chapitre XVIII) ;

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

### Tome III

2. sous le règne de l'impératrice *Lu*, les marquisats de *Chang-p'ei*, *Tchou-hiu* et *Tong-meou* (n° 2, 24, 27 de notre liste II dans le chapitre XIX) ;
3. sous le règne de l'empereur *Wen*, les marquisats de *Koan*, *Che-k'ieou*, *Yng*, *Yang-k'ieou*, *Yang-hiu*, *Li*, *Ngan-tou*, *P'ing-tch'ang*, *Ou-tch'eng*, *Po-che*, *Feou-ling*, *Ngan-yang*, *Yang-tcheou*, *Tong-tch'eng* (n° 4, 3, 28, 25, 7, 11, 15, 13, 16, 2, 12, 27, 23 de notre liste III dans le chapitre XIX) ; *Se-ma Ts'ien* ne mentionne pas le marquisat de *Yang-k'ieou*, qui fut dévolu à *Lieou Ngan*, fils de *Lieou-Fei*, roi *Tao-hoei* de *Ts'ï*) ;
4. sous le règne de l'empereur *King*, les marquisats de *P'ing-lou*, *Hieou*, *Tch'en-yeou*, *Yuan-k'iu*, *Ki-yo*, *Tch'eng-che*, *Hoan-i* (n° 22, 6, 25, 31, 12, 26, 7 de notre liste IV dans le chapitre XIX). — Quoique le tableau du *Ts'ien Han chou* s'étende jusqu'à la fin de la dynastie *Han*, il cesse de fournir des dates précises à partir du règne de l'empereur *Ou* ; l'auteur de ce tableau a copié *Se-ma Ts'ien*, mais, lorsqu'il a voulu compléter son œuvre, il n'a pas pu le faire avec la même précision. Cela n'a rien de surprenant si l'on considère que le *Ts'ien Han chou* fut écrit près d'un siècle après que la dynastie des *Han* orientaux avait cessé d'exister, tandis que *Se-ma Ts'ien* parlait de ses contemporains.

21.(105) En se reportant au tableau des royaumes par ordre alphabétique (cf. plus haut, pp. 93-114), on retrouvera facilement les noms des divers rois dont il est question dans ce chapitre.

21.(106) B (p. 28 v°) : mort en 99 ; nom posthume : *Yuen*.

21.(107) B (p. 20 v°) : dégradé en 100 avant J.-C.

21.(108) B (p. 25 r°) : *Lieou Hi*, \**P'ing*.

21.(109) B (p. 34 r°) : *Yuen-lo*.

21.(110) B (p. 34 r°) : *Lieou Kan*, successeur de *Lieou King*, fut mis à mort en 90 av. J.-C.

21.(111) Ce marquisat est au nombre des vingt-sept derniers dans la liste de *Se-ma Ts'ien* qui est dressée par ordre chronologique. Or, pour ces vingt-sept marquisats, on relève une discordance chronologique importante entre le *Ts'ien Han chou* (chap. XV, 1<sup>e</sup> partie) et les *Mémoires historiques* ; d'une manière générale, le *Ts'ien Han chou* indique, pour ces vingt-sept marquisats, le même mois et le même jour que les *Mémoires historiques*, mais en les reportant à la période d'années qui suit celle qui est indiquée par les *Mémoires historiques*, c'est-à-dire en vieillissant la date de six années. Je vais exposer

cette divergence en détail, et je renverrai à cette note pour tous les marquisats qu'elle concerne.

— D'après les *Mémoires historiques*, les dix-neuf fils de *Lieou Yen*, roi *K'ing* de *Tch'eng-yang*, furent nommés marquis la première année *yuen-cheou*, le 4<sup>e</sup> mois, au jour *ou-yn* ; la 1<sup>e</sup> année *yuen-cheou* correspond à l'an 122 av. J.-C., mais l'indication du jour ne concorde pas avec mon système chronologique. Le *Ts'ien Han chou* compte vingt fils de *Lieou Yen*, roi *K'ing* de *Tch'eng-yang*, et rapporte leur investiture à la première année *yuen-ting*, le 4<sup>e</sup> mois, au jour *ou-yn*, c'est-à-dire au 11 mai 116. Ces marquisats sont ceux qui portent les numéros 135 à 153 dans la liste chronologique de *Se-ma Ts'ien*, et les numéros 5, 14, 15, 24, 43, 45, 50, 53, 60, 61, 77, 102, 113, 119, 122, 130, 132, 154, 160 dans notre liste alphabétique.

— Pour le 154<sup>e</sup> marquisat (n° 76 de notre liste), il y a une faute évidente de texte dans les *Mémoires historiques*, et la date doit être la même que pour les trois marquisats suivants. Si nous faisons cette correction, nous constatons que, pour les marquisats 154-157 (n°76, 55, 95, 158 de notre liste), les *Mémoires historiques* indiquent la date de la 1<sup>e</sup> année *yuen-cheou*, le 10<sup>e</sup> mois, au jour *sin-mao* ; les mots « le 10<sup>e</sup> mois » doivent être fautifs, car, le 10<sup>e</sup> mois commençant l'année, ne peut venir dans l'ordre chronologique après le 4<sup>e</sup> mois qui était indiqué pour les marquisats précédents ; il faut donc adopter la leçon du *Ts'ien Han chou* et lire « le 7<sup>e</sup> mois » ; la date de « la 1<sup>e</sup> année *yuen-cheou*, le 7<sup>e</sup> mois, au jour *sin-mao* » correspond au 24 août 122. Le *T'sien Han chou* donne la leçon : « la 1<sup>e</sup> année *yuen-ting*, le 7<sup>e</sup> mois, au jour *sin-mao* ; » la 1<sup>e</sup> année *yuen-ting* correspond à l'année 116 av. J.-C., mais l'indication du jour ne concorde pas avec mon système chronologique.

— Pour les marquisats 158 et 159 (n° 36, 109 de notre liste), la date des *Mémoires historiques* est « la 1<sup>e</sup> année *yuen-cheou*, le 10<sup>e</sup> mois, au jour *i-yeou* » ; ici encore il faut lire « le 7<sup>e</sup> mois », au lieu de « le 10<sup>e</sup> mois », et la date correspond alors au 18 août 122 ; il est d'ailleurs surprenant que ces marquisats soient placés dans l'ordre chronologique après les n° 154-157 (n° 76, 55, 95, 158 de notre liste) qui auraient été institués le 24 août 122. Pour ces mêmes marquisats 158 et 159 (n° 36, 109 de notre liste), le *Ts'ien Han chou* indique la date de « la 1<sup>e</sup> année *yuen-ting* (116 av. J.-C.), le 7<sup>e</sup> mois, au jour *i-yeou* », ce qui ne s'accorde pas avec ma chronologie.

— Enfin, pour les marquisats 160-162 (n° 40, 149, 129 de notre liste), les *Mémoires historiques* en rapportent l'institution à la 1<sup>e</sup> année *yuen-ting*, le 5<sup>e</sup>

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

Tome III

mois, au jour *ping-ou*, soit le 8 juin 116. La date indiquée par le *Ts'ien Han chou* est « la 1<sup>e</sup> année *yuen-fong* (110 av. J.-C.), le 5<sup>e</sup> mois, au jour *ping-ou* », ce qui ne s'accorde pas avec ma chronologie.

— Malgré les erreurs qu'on relève dans le texte des *Mémoires historiques*, j'ai l'impression qu'il est ici plus exact que celui du *Ts'ien Han chou* ; en d'autres termes, les vingt-sept derniers marquisats dans la liste des *Mémoires historiques* furent bien institués dans les années qu'indique *Se-ma Ts'ien*, c'est-à-dire six ans avant les dates qu'indique le *Ts'ien Han chou*.

21.(112) B (p. 29 r<sup>o</sup>) : 107 av. J.-C.

21.(113) B (p. 31 r<sup>o</sup>) : son successeur, *Lieou Sieou*, meurt en 89 av. J.-C.

21.(114) B (p. 16 r<sup>o</sup>) : *P'ang-koang*.

21.(115) B (p. 8 r<sup>o</sup>) : *Lieou Pou-hai*, \**Tsie*. — Cette leçon paraît plus exacte.

21.(116) B (p. 13 v<sup>o</sup>) : *Lieou Hou-chang*.

21.(117) B (p. 13 v<sup>o</sup>) : En 101 av. J.-C., *Lieou Jou-i* succède à son père.

21.(118) B (p. 19 v<sup>o</sup>) : *Lieou Long*.

21.(119) B (p. 35 r<sup>o</sup>) : *Wen-tch'eng*. — Cette leçon est la seule correcte.

21.(120) Cf. n. 111.

21.(121) B (p. 34 v<sup>o</sup>) : *Hie-chou* ou *Kia-chou*.

21.(122) B (p. 34 v<sup>o</sup>) : *Lieou Koen-king* ; mort sans descendants en 100 av. J.-C.

21.(123) Cf. n. 111.

21.(124) B (p. 23 v<sup>o</sup>) : 11 avril 126.

21.(125) B (p. 15 r<sup>o</sup>) : *Lou-tch'eng*. Cf. la note suivante.

21.(126) B (p. 23 r<sup>o</sup>) : *Lou-ti*. — Cette leçon du *Ts'ien Han chou* paraît préférable, car il est peu vraisemblable que deux fils du roi de *Tchong-chan* aient reçu en apanage la même ville de *Hing-tch'eng*.

21.(127) Cette date est celle du *Ts'ien Han chou* (chap. XV, 1<sup>e</sup> partie, p. 23 r<sup>o</sup>) ; la date des *Mémoires historiques* est inexacte.

21.(128) Cf. n. 111.

21.(129) B (p. 9 r<sup>o</sup>) : *Hoai-ling*.

21.(130) B (p. 10 r<sup>o</sup>) : *Hoai-tch'ang*.

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

- 21.(131) Le *Ts'ien Han chou* (chap. XV, 1<sup>e</sup> partie, p. 10 r<sup>o</sup>) dit que ce personnage s'appelait *Lieou Yen-nien*, que son nom posthume fut *Hou* et qu'il hérita du pouvoir en 125.
- 21.(132) Cf. n. 111. — B (p. 37 v<sup>o</sup>) : *Lieou Yuen* mourut en 91 av. J.-C.
- 21.(133) B (p. 21 v<sup>o</sup>) : *Lieou Ts'ien*.
- 21.(134) B (p. 27 v<sup>o</sup>) : *Lieou Hi*.
- 21.(135) Cf. n. 111. — Le *Ts'ien Han chou* (chap. XV, 1<sup>e</sup> partie, p. 38 v<sup>o</sup>) rapporte l'avènement de *Lieou Kien* à l'année 110 av. J.-C. et donne pour successeur à ce marquis son fils *Lieou Ting* qui hérite du pouvoir en 101.
- 21.(136) B (p. 11 v<sup>o</sup>) : *Lieou Hei*.
- 21.(137) B (p. 11 v<sup>o</sup>) : *Lieou Tchao*, 122. — *Lieou Té*, 119.
- 21.(138) D'après le *Ts'ien Han chou* (p. 34 v<sup>o</sup> et 35 r<sup>o</sup>), *Lieou Pa* fut marquis de *Hie* et son frère, *Lieou Yun* fut marquis de *Kiao*. Les *Mémoires historiques* ne mentionnent ni *Lieou Yun*, ni le marquisat de *Hie* ; en faisant de *Lieou Pa* le marquis de *Kiao*, ils confondent deux personnages en un seul.
- 21.(139) Cf. n. 111.
- 21.(140) B (p. 24 v<sup>o</sup>) : 115 av. J.-C.
- 21.(141) Cf. n. 111.
- 21.(142) B (p. 7 v<sup>o</sup>) : *Jong-ling*.
- 21.(143) B (p. 16 v<sup>o</sup>) : *Lieou Kai*.
- 21.(144) B (p. 16 v<sup>o</sup>) : *Lieou Ts'ï*.
- 21.(145) B (p. 36 v<sup>o</sup>) : *Yu*.
- 21.(146) Cf. n. 111.
- 21.(147) B (p. 26 v<sup>o</sup>) : *Tseou-k'ieou*.
- 21.(148) B (p. 26 v<sup>o</sup>) : *Lieou K'ouan*.
- 21.(149) B (p. 26 v<sup>o</sup>) : *Lieou Pao-té*.
- 21.(150) Cf. n. 111.
- 21.(151) Cette date est celle qui est indiquée par le *Ts'ien Han chou* (chap. XV, IIe partie, p. 8 r<sup>o</sup>) ; la date donnée par les *Mémoires historiques* est inexacte.
- 21.(152) B. (p. 22 v<sup>o</sup>) : mort en 97 av. J.-C.

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

- 21.(153) Cf. n. 111.
- 21.(154) B (p. 29 r°) : *Lieou Yang-ki*.
- 21.(155) B (p. 21 r°) : *Lieou Pa-kiun*.
- 21.(156) B (p. 10 v°) : *Lin-tchong*.
- 21.(157) B (p. 16 v°) : *Lieou*.
- 21.(158) B (p. 16 v°) : *Lieou T'oei*, \**Tsie*.
- 21.(159) B (p. 24 r°) ; *Lou-ling*.
- 21.(160) B (p. 24 r°) ; *Lieou T'ong*.
- 21.(161) La correspondance de la date chinoise et de la date européenne n'est exacte qu'à un jour près.
- 21.(162) Cf. n. 111. — Outre le défaut de concordance avec le *Ts'ien Han chou* que j'ai signalé dans la note à laquelle je renvoie le lecteur, on relève ici une seconde erreur dans le texte des *Mémoires historiques* ; en effet *Lieou Ho* fut nommé marquis à la même date que les autres fils de *Lieou Kien* ; les *Mémoires historiques* devraient donc donner la leçon le « 10<sup>e</sup> mois (le 7<sup>e</sup> mois d'après le *Ts'ien Han-chou*), au jour *sin-mao* », et non « le 4<sup>e</sup> mois, au jour *ou-yn* ».
- 21.(163) Cf. n. 111.
- 21.(164) B (p. 29 v°) : *Lieou Nou* meurt en 97 avant J.-C.
- 21.(165) B (p. 31 v°) : *Lieou Po-fou*.
- 21.(166) B. (p. 19 r°) : *Lieou Yo*. — Son successeur *Lieou Yen-nien* prend le pouvoir en 88 avant J.-C.
- 21.(167) B (p. 32 r°) : *Ngan-tao*.
- 21.(168) B (p. 16 v°) : \**Tai*.
- 21.(169) B (p. 16 v°) : *Lieou Siuen*.
- 21.(170) B (p. 22 r°) : *Lieou T'ien*.
- 21.(171) Le *Ts'ien Han chou* (chap. XV, première partie, p. 23 v°) écrit par erreur « au jour *kia-tch'en* », au lieu de « au jour *keng-tch'en* ».
- 21.(172) B (p. 19 r°) : *Lieou Kiu-kieou*.
- 21.(173) B (p. 18 v°) : *Lieou Tso*.

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

- 21.([174](#)) B (p. 18 v°) ; 115 av. J.-C.
- 21.([175](#)) B (p. 18 r°) : *Yn-ngan*. — D'après les annotateurs de l'époque de *K'ien-long*, cette leçon est la seule correcte.
- 21.([176](#)) B (p. 13 r°) : *Pi-t'ou*.
- 21.([177](#)) B (p. 20 r°) : *Lieou Yen*.
- 21.([178](#)) Cf. n. 111.
- 21.([179](#)) B. (p. 11 r°) : 110 av. J -C.
- 21.([180](#)) B. (p. 12 r°) : *Lieou Hing*.
- 21.([181](#)) B (p. 22 r°) : \**King*.
- 21.([182](#)) B (p. 35 v°) : *Lieou K'iang*.
- 21.([183](#)) Cf. n. 111.
- 21.([184](#)) *Lieou Kia* fut dégradé à une date inconnue (cf. : B, p. 15 v°).
- 21.([185](#)) B (p. 30 v°) : *Tch'eng-k'ieou*.
- 21.([186](#)) B (p. 30 v°) : *Lieou Tsiang-ye*.
- 21.([187](#)) *Lieou Ming* meurt sans descendants à une date qui n'est pas indiquée (cf. B, p. 15 v°).
- 21.([188](#)) B (p. 21 v°) : *T'o-tch'eng*.
- 21.([189](#)) B (p. 23 v°) : « au jour *kia-tch'en* » ; leçon fautive, au lieu de « au jour *keng-tch'en* ».
- 21.([190](#)) B (p. 23 v°) : *Lieou Ngan-i*, \**Se*.
- 21.([191](#)) Cf. n. 111.
- 21.([192](#)) B (p. 36 v°) : *Kiu*.
- 21.([193](#)) B (p. 36 v°) : *Lieou Hien*.
- 21.([194](#)) Cf. n. 111.
- 21.([195](#)) B (p. 28 v°) : *Lieou Yang-tou*.
- 21.([196](#)) B (p. 33 r°) : *Lieou Cheou-yen*.
- 21.([197](#)) B (p. 30 r°) : *Lieou Tai* meurt en 92 avant. J.-C.
- 21.([198](#)) La date chinoise ne s'accorde qu'à un jour près avec la chronologie que j'ai adoptée.

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

- 21.(199) Cf. n. 111.
- 21.(200) B (p. 17 v°) : *P'ing-tch'eng*.
- 21.(201) D'après le *Ts'ien Han chou* (chap. XV, première partie, p. 17 r°), entre *Lieou Tsin* et *Lieou Hoei*, il y aurait eu un marquis nommé *Lieou Ts'í*, \**Se*, qui aurait succédé à *Lieou Tsin* en 115 av. J.-C.
- 21.(202) B (p. 18 v°) : *Tcheou-wang*.
- 21.(203) B (p. 27 r°) : *Tou-yuen*.
- 21.(204) B (p. 32 v°) : *Lieou Mai*, \**Tsie*, a pour successeur *Lieou Hiong-k'iu*, \**Tai*, qui hérite du pouvoir en 120 et qui meurt en 66 av. J.-C.
- 21.(205) B (p. 38 r°) : *Lieou Yen-nien*.
- 21.(206) Cf. n. 111.
- 21.(207) B (p. 28 v°) : \**Fou*.
- 21.(208) B (p. 14 v°) : assassiné.
- 21.(209) B (p. 27 v°) : *Lieou Tchong-che*, successeur de *Lieou Tchang*, meurt en 101 sans laisser de descendants.
- 21.(210) B (p. 32 v°) : *Lieou Ting*. — En 116, *Lieou Hi* lui succède.
- 21.(211) B (p. 16 r°) : *Lieou Yen* meurt à une date qui n'est pas indiquée, sans laisser de descendants.
- 21.(212) B (p. 28 r°) : *Tchong*.
- 21.(213) Ou *Lieou Yn* ; le *Ts'ien Han chou* donne la leçon *Lieou Tan*.
- 21.(214) B (p. 28 r°) : 115 av. J.-C.
- 21.(215) B (p. 14 v°) : *Koang-wang*.
- 21.(216) B (p. 14 v°) : *Lieou Tchong*, \**Tsie*, mort en 98 av. J.-C.
- 21.(217) B (p. 38 r°) : \**Yang*.
- 21.(218) Cf. n. 111.
- 21.(219) B (p. 23 r°) : *Lieou Kiao*.
- 21.(220) B (p. 14 v°) : *Lieou Tsang*, \**Se*, meurt en 104 avant J.-C. (cette date est évidemment erronée), après 17 ans de règne (la date de cette mort est donc bien 110, comme le dit *Se-ma Ts'ien*) ; son fils, accusé d'une faute, ne lui succède pas.

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

- 21.(221) B (p. 35 r°) : *Lieou Yu*.
- 21.(222) Cf. n. 111.
- 21.(223) B (p. 18 v°) : *Yong-koan*.
- 21.(224) B (p. 37 r°) : *Lieou Ou-hai*.
- 21.(225) B (p. 34 r°) : *Hou-kia*.
- 21.(226) B (p. 29 v°) : *Lieou Meou-fa*, mort en 96 avant J.-C.
- 21.(227) B (p. 26 r°) : *Lieou Ki*.

CHAPITRE XXII : 10<sup>e</sup> tableau.

@

22.(101) Ce tableau n'est précédé d'aucun préambule. — Pour chaque année, les événements principaux sont classés sous quatre rubriques principales que je désigne, dans ma traduction, par les lettres majuscules A, B, C, D. Sous la lettre A sont rappelés les actes essentiels du gouvernement impérial ; sous la lettre B on lit ce qui concerne les grands conseillers ; sous la lettre C, ce qui concerne les généraux ; sous la lettre D, ce qui concerne les *yu-che-ta-fou*. — Les morts, les dégradations et les démissions sont classées par *Se-ma Ts'ien* sous la rubrique qui précède celle où l'on s'attendrait à les trouver, mais les textes qui les mentionnent sont imprimés à l'envers, en sorte qu'il faut retourner le livre pour les lire ; dans notre traduction, ces textes sont imprimés en italiques. — Ce tableau pouvant aider à l'intelligence de l'histoire de la Chine sous les *Han*, je l'ai traduit intégralement et sans abréviations jusqu'à la date de la 4<sup>e</sup> année *t'ien-han* (97 av. J.-C.). J'ai négligé le reste du tableau qui est une superfétation introduite par un interpolateur (vraisemblablement *Tch'ou Chao-suen*) dans l'œuvre de *Se-ma Ts'ien*.

- 22.(102) Le père de *Kao-tsou*, qui avait été fait prisonnier par *Hiang Yu*.
- 22.(103) *Hong-k'iu* est l'équivalent de *Hong-keou*. Cf. [tome II](#), n. 07.344.
- 22.(104) Cette fonction comportait un contrôle général sur les finances de l'empire.
- 22.(105) Cette date est celle des *Mémoires historiques*. Le *Ts'ien Han chou* (chap. XIX, 2<sup>e</sup> partie, p. 4 v°) donne la leçon fautive « au jour *i-se* », au lieu de « au jour *i-tch'eu* ».

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

- 22.(106) Cette donnée ne s'accorde pas avec celle que nous trouvons dans les Annales principales (cf. tome II, p. 413, ligne 11).
- 22.(107) Cette charge comportait un seul titulaire qui avait un appointement de 2000 *che* ; ce haut fonctionnaire devait encourager le peuple à pratiquer les choses essentielles, à savoir la piété filiale, l'amour fraternel et l'agriculture. Cf. *Ts'ien Han chou*, chap. III, p. 1 r°.
- 22.(108) Cette date est celle qu'exprime la leçon de *Ts'ien Han chou* (chap. XIX, 2<sup>e</sup> partie, p. 6 v°) : « le 12<sup>e</sup> mois, au jour *i-hai* ». Les *Mémoires historiques* écrivent, par erreur : « le 11<sup>e</sup> mois ».
- 22.(109) Cf. p. 137, n° 75 et [n. 18.224](#). La leçon « *Wei Tch'é* » paraît donc préférable à la leçon « *Wei Siuen* ».
- 22.(110) Il faut lire « le marquis de *K'i* », et non le « marquis de *Ou-k'i* ».
- 22.(111) Cette date, qui est donnée par les *Mémoires historiques* et par le *Ts'ien Han chou*, ne s'accorde pas avec notre système.
- 22.(112) Ce personnage n'est autre que *Hia-heou Yng*.
- 22.(113) Cf. p. 151, n° 17, [n. 19.125](#).
- 22.(114) Cf. p. 137, n° 78.
- 22.(115) Cf. p. 113, n° XXXVII, § 8 ; p. 114, n° XXXIX, § 7 ; p. 99, n° X, § 6.
- 22.(116) Cf. p. 106, n° XXV, § 5, et p. 103, n° XXI, § 1.
- 22.(117) Cf. [tome II](#), n. 05.345.
- 22.(118) Cf. *Mém. hist.*, chap. CXIII, et tome I, *Introduction*, p. LXXXIII-LXXXIV.
- 22.(119) Cf. tome I, *Introduction*, p. CIII, lignes 13-18.
- 22.(120) D'après le tableau du *Ts'ien Han chou* (chap. XIX, 2<sup>e</sup> partie, p. 19 v°), *Tchao Tcheou* serait mort le 20 octobre, et *Che K'ing* aurait été nommé grand conseiller le 4 novembre 112.
- 22.(121) Cf. *Mém. hist.*, chap. CXIV.
- 22.(122) Cf. p. 164, n° 34.
- 22.(123) Cf. *Mém. hist.*, chap. CXV.
- 22.(124) Cf. tome I, *Introduction*, p. XCVIII.

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

### Tome III

22.(125) Les *Mémoires historiques* donnent ici la date de « le 1<sup>er</sup> mois, au jour *ou-chen* » ; on retrouve la même leçon dans les Annales principales du *Ts'ien Han chou*, chap. VI, p. 12 v<sup>o</sup>. Mais cette indication ne s'accorde pas avec mon système chronologique. J'ai donc adopté la leçon « le 1<sup>er</sup> mois au jour *ou-yn* » leçon qui m'est fournie par le tableau chronologique du *Ts'ien Han chou* (chap. XIX, 2<sup>e</sup> partie, p. 22 r<sup>o</sup>).

22.(126) Cette date est celle qui résulte de l'indication que nous trouvons ici dans les *Mémoires historiques*. Le *Ts'ien Han chou* (chap. XIX, 2<sup>e</sup> partie, p. 22 r<sup>o</sup>) donne la leçon : « le mois intercalaire, au jour *ting-tch'eu* ». Mais je ne crois pas pouvoir admettre qu'il y ait eu un mois intercalaire dans la seconde année *t'ai-tch'ou* (cf. le P. Havret, dans *T'oung pao*, vol. VIII, p. 392-393).

22.(127) La rivière *Yu-ou* se trouvait en pays *Hiong-nou*.

22.(128) *Yn-yu* était une localité des *Hiong-nou* ; *Kong-suen Ngao* y avait été vainqueur et c'est pourquoi on lui avait donné le surnom de général de *Yn-yu*.

22.(129) Ce tableau chronologique se continue jusqu'à la première année *hong-kia*, c'est-à-dire jusqu'à l'an 20 avant notre ère. Tout ce qui suit la période *t'ien-han* (100-97 av. J.-C.) est l'œuvre d'un interpolateur ; cette addition au texte de *Se-ma Ts'ien* ne rentre pas dans le cadre des *Mémoires historiques* ; je l'ai donc supprimée.

### CHAPITRE XXIII : Les rites

@

23.(101) La Vertu dont il est ici question est le principe suprême qui anime tout l'univers ; elle est symbolisée, dans son être, par le Ciel et la Terre ; dans son action, par les quatre saisons. *Tchang Cheou-tsie* rapproche de ce début la phrase suivante de Confucius (*Luen yu*, liv. XVII, chap. XIX, § 3) :

« Les quatre saisons suivent leur cours et tous les êtres sont produits.

23.(102) Le *ta-hing* était, comme le dit ce texte même, le surintendant des rites ; cette fonction avait été établie par les *Ts'in*. Sous la dynastie des premiers *Han*, l'empereur *King* (156-141 av. J.-C.) changea le nom de *la-hing* en celui de *ta-ong-lou*. Comme *Se-ma Ts'ien* ne prit une part active à la rédaction des *Mémoires historiques* qu'après l'an 110 avant J.-C., le fait que le préposé aux rites est désigné ici sous son ancienne dénomination de *ta-hing* prouve que ce texte a dû être écrit, non par *Se-ma Ts'ien*, mais par son père,

*Se-ma T'an*. Plus loin cependant il est question du sacrifice *fong* sur le *T'ai chan* (110 av. J.-C.) et de la réforme du calendrier en 104 avant J.-C. ; ces faits sont postérieurs à la mort de *Se-ma T'an* et n'ont pu être relatés que par *Se-ma Ts'ien*. Cette observation montre combien étroitement la rédaction du père et celle du fils sont enchevêtrées l'une dans l'autre.

23.(103) Les rites sont la règle des sentiments humains, c'est-à-dire de l'homme en tant qu'il est en rapport avec les autres êtres, en tant qu'il agit. Les maintiens sont la règle de la nature humaine, c'est-à-dire de l'homme considéré en lui-même, ou, pour ainsi dire, en repos. Les rites sont les devoirs de convenance de l'homme envers son prochain ; les maintiens sont les devoirs de convenance de l'homme envers lui-même. On voit, par ce texte, qu'il faut distinguer, au moins à l'origine, entre les deux mots [=maintiens] et [=rites].

23.(104) Proprement : le compas et l'équerre ; mais l'expression *koei-kiu* en est venue à ne plus signifier que les règles en général. — Tout ce paragraphe est destiné à montrer l'universalité des rites qui sont le grand principe d'harmonie dans le monde.

23.(105) Cf. [Che King](#), *Chong song*, ode II :

« *les moyeux attachés avec du cuir et le joug orné.*

Le mot [] désigne la barre transversale qui était placée à l'extrémité du timon et reposait sur l'encolure des deux chevaux du milieu (cf. Couvreur, *Dictionnaire chinois-français*, p. 289).

23.(106) Le mot [], que je traduis ici par « pour lui », et plus loin par le pronom possessif (sa puissance, son cœur, etc.), se rapporte évidemment au Fils du Ciel.

23.(107) L'expression [] se retrouve dans le chapitre [[Li ki](#)] *Tsi i*, 2<sup>e</sup> partie, p. 14 r<sup>o</sup> ; trad. Legge, [Sacred B. of the East](#), vol. XXVIII, p. 224) du *Li ki* :

« Alors (les femmes) teignaient (le fil) en rouge et en vert, en bleu sombre et en jaune, de façon à faire des ornements bigarrés *fort* et *fou*.

Ces ornements, qu'on tissait sur les robes destinées à être portées aux sacrifices, affectaient la forme, l'un d'une hache, l'autre de deux méandres symétriques ; ils sont mentionnés en même temps que d'autres emblèmes

dans un passage du chapitre *I* et *Tsi* du [Chou King](#) (Legge, *Chinese Classics*, vol. III, p. 80) :

« Je désire voir les emblèmes des hommes de l'antiquité : le soleil, la lune, la constellation, la montagne, les dragons, le faisan bigarré qui étaient représentés ; les coupes ancestrales, la plante aquatique, le feu, le riz en grains, la hache et le double méandre qui étaient brodés.

Nous donnons, aux pages 204 et 205, un dessin de ces douze emblèmes qui est emprunté aux prolégomènes du *K'in ting chou King tchoan chouo hoei tsoan*, p. 32 v° et 33 r°.

Au temps mythologique de l'empereur *Choen*, les six premiers de ces emblèmes passent pour avoir été peints sur le vêtement supérieur et les six derniers sur le vêtement inférieur. A l'époque des *Tcheou*, le soleil, la lune et la constellation furent représentés sur des étendards et il ne resta que neuf emblèmes pour les vêtements : la plante aquatique, le riz, la hache et le double méandre furent assignés au vêtement inférieur (cf. la planche donnée par les prolégomènes du *K'in ling che King tchoan chouo hoei tsoan*, p. 24 r°), tandis que les cinq autres emblèmes étaient attribués au vêtement supérieur.

23.(108) Cf. [tome I](#), note 01.326.

23.(109) Pour la préparation du [], dit le [Tcheou li](#) (liv. IV, art. du *Chan fou* ; trad. Biot, tome I, p. 70), on emploie cent vingt sortes de condiments.

23.(110) Mot à mot : l'acide et le salé.

23.(111) Le char *ta-lou* était celui dans lequel montait le souverain quand il allait faire le sacrifice au Ciel. On trouve souvent dans le *Che King* (Legge, *Chinese Classics*, vol. V, p. 203, 260, 285, 401, 538, 548), l'expression désignant un char d'apparat.

23.(112) Le mot [] se prononce ici *houo*. On appelait *houo-si* des nattes faites avec des joncs tressés. Cf. un passage analogue dans le [Tso tchoan](#) (2<sup>e</sup> année du duc *Hoan*) :

« C'est ainsi que les chambres couvertes de chaume dans le temple ancestral, les nattes de jonc dans le char de cérémonie, le grand bouillon sans assaisonnement, la bouillie faite de grain mal purifié, manifestent son économie.

23.(113) Le *pien* ou bonnet conique des anciens Chinois est souvent mentionné dans le *Chou King* et le *Che King* ; le bonnet de peau était fait en peau de cerf. [c.a. : cf. quelques [bonnets](#)]

23.(114) Le mot [] désigne ici une sorte de guitare dont le fond était percé d'un trou.

23.(115) Le breuvage sombre (l'édition de *K'ien-long*, pour éviter le nom personnel de l'empereur *K'ang-hi*, écrit []) n'est autre chose que l'eau ; cette phrase signifie donc que le mets rituel appelé le grand bouillon n'était pas assaisonné ; cf. le texte du *Tso tchoan* cité plus haut (note 112). — Les rites voulaient que, au sein même du luxe dont l'empereur était entouré, certains détails très simples vinsent lui rappeler la modération : ainsi, dans le char d'apparat, les nattes étaient en jonc ordinaire ; si le bonnet de peau était magnifique, il fallait porter en même temps un vêtement de toile commune ; la guitare aux cordes rouges était percée d'un trou qui rendait ses sons moins harmonieux.

23.(116) Ce propos de Confucius se trouve dans le [Luen yu](#), III, 10 (Legge, *Chinese Classics*, I, p. 22). Le grand sacrifice ne devait être accompli que par l'empereur ; les princes de *Lou* s'étaient cependant arrogé le droit de le célébrer ; Confucius blâmait cette violation des rites et c'est pourquoi, à partir du moment où avait été faite la libation qui invitait les esprits à accourir, il refusait d'assister au reste de la cérémonie. Cette citation est introduite par *Se-ma Ts'ien* pour montrer que, dès l'époque de Confucius, les rites s'étaient altérés. Ainsi, après avoir exposé le sens profond des rites antiques qui donnaient satisfaction avec mesure aux désirs du souverain tout en l'empêchant de s'abandonner aux excès, *Se-ma Ts'ien* va montrer comment les rites furent de plus en plus méconnus pendant toute la fin de la dynastie *Tcheou*, puis il rappellera comment les *Ts'in* tentèrent de les restaurer et comment enfin les *Han* les remirent en honneur.

23.(117) Sur *Koan Tchong* ou *Koan I-ou* qui mourut en 645 avant J.-C, et fut le premier ministre du duc *Hoan*, de *Ts'i*, cf. *Mém. hist.*, chap. LXII. *Koan Tchong* avait trois épouses, quoiqu'il ne fût qu'un simple particulier et qu'un tel luxe ne fût permis qu'aux seigneurs. Cette extravagance était donc une preuve que les rites avaient cessé, dès cette époque, d'être bien observés. Un passage du [Luen yu](#) (III, 22) semble faire allusion aux trois femmes de *Koan Tchong* (trois mariages) ; cf. *Mém. hist.*, chap. LXIII, p. 1 v<sup>o</sup>, où se retrouve cette même expression.

23.(118) *Tse-hia* est l'appellation de *Pou Chang*, un des plus célèbres disciples de Confucius. Je n'ai pas trouvé ce propos de *Tse-hia* dans le *Luen yu*.

23.(119) L'expression [*tchong yong*] est embarrassante. Dans le traité intitulé *Tchong yong*, cette expression est définie comme désignant la vertu parfaite du sage ; mais ici la suite des idées demande qu'il soit parlé de gens inférieurs à *Tse-hia* et non de personnes d'une valeur éminente ; je crois donc qu'il ne faut pas voir dans l'expression *tchong yong* une allusion à la vertu célébrée dans le traité de *K'ong Ki*, mais qu'il faut prendre chacun des mots qui le composent dans son sens ordinaire ; or *tchong* signifie *milieu* ; quant au mot *yong*, il a souvent le sens de *mérite* (cf. les exemples tirés du *Chou King*, du *Kouo yu* et du *Tcheou li* dans le dictionnaire de *Kang hi*, au mot *yong*) ; *tchong-yong* peut donc fort bien désigner les gens de *mérite moyen*.

23.(120) Cf. *Luen yu*, liv. XIII, chap. III. Le duc de *Wei* détenait le pouvoir au détriment de son père ; sa conduite n'était pas conforme à celle que doit avoir un fils ; on l'appelait un fils et cependant il ne s'acquittait pas des devoirs qu'implique le nom de fils ; Confucius le blâmait donc et l'invitait à se corriger quand il disait qu'il fallait rendre les dénominations correctes. *Se-ma Ts'ien* cite ce texte pour montrer que, dès l'époque de Confucius, on avait cessé de se conformer aux rites.

Sur les dénominations correctes, cf. tome I, [Introduction](#), p. XIV-XV et XVII.

23.(121) Ce passage qui montre la dispersion des disciples de Confucius est calqué sur un texte du *Luen yu* (XVIII, 9) où l'on raconte que les musiciens du pays de *Lou*, honteux de voir leur art se pervertir, se retirèrent en divers lieux :

« Le grand maître *Tche* se rendit dans le pays de *Ts'i* ; *Kan*, (le chef de la musique) au second repas, se rendit dans le pays de *Tch'ou* ; ... le maître des tambours, *Fang-chou*, se retira sur le Fleuve ; ... le maître des pierres sonores, *Siang*, se retira sur la mer.

23.(122) *Wei, Han, Tchao, Tch'ou, Yen* et *Ts'i*.

23.(123) C'est-à-dire : les règles promulguées par Confucius comme étant celles qui conduisent à la perfection.

23.(124) Ce sens de l'expression se retrouve souvent dans le *Che King* ; cf. *Siao ya*, 6<sup>e</sup> décade, [ode V, strophe 2](#) ; *Ta ya*, 1<sup>e</sup> décade, [ode IV, strophe 1](#), etc.

23.(125) Cf. *Mém. hist.*, chap. XCIX.

23.(126) Une note de *Tchang Cheou-tsie* indique que le mot [] est au *k'iu cheng*, ; il y a donc ici le sens de « proportionné à, digne de ».

23.(127) C'est-à-dire : il n'est d'aucun avantage de multiplier les rites et de chercher, comme le veut l'école des lettrés, à contraindre l'homme au bien par une foule de prescriptions extérieures à lui-même ; l'école taoïste est plus près de la vérité, quand elle dit que, si l'homme réforme sa propre personne, il se trouvera par là même prêt à faire son devoir dans toutes les circonstances de la vie. Le mysticisme taoïste, qui prétend que la moralité découle spontanément de la nature humaine transformée par l'action du *tao*, est ici opposé au formalisme confucianiste qui se propose d'imposer à l'individu des habitudes morales au moyen d'une éducation par les rites.

23.(128) Cf. *Mém. hist.*, chap. CI.

23.(129) Les châtiments et les dénominations étaient les principes sur lesquels se fondaient deux importantes écoles morales de l'antiquité. Cf. tome I, *Introduction*, pp. XIV, XV, XVII, XVIII. — Sur *Tch'ao Ts'ó* et sur la politique qu'il suivit pour affaiblir les grands fiefs, cf. *Mém. hist.*, chap. CI.

23.(130) La biographie de *Tch'ao Ts'ó* suit celle de *Yuen Ang* dans le chap. CI des *Mémoires historiques*.

23.(131) Lorsque le célèbre poète *Se-ma Siang-jou* (cf. *Mém. hist.*, chap. CXVII) mourut en l'an 117 avant J.-C., il avait laissé un écrit dans lequel exhortait le souverain à restaurer les sacrifices *fong* et *chan*. L'empereur convoqua une assemblée de lettrés en l'invitant à rechercher et à coordonner les textes anciens relatifs à ces cérémonies. Les travaux de la commission durèrent plusieurs années sans donner de résultat.

L'empereur, fatigué de ces lenteurs, suivit alors le conseil de *Ni K'óan* (cf. *Ts'ien Han tchou*, chap. LVIII ; c'est *Ni K'óan* qui est ici désigné par l'expression un peu vague « Quelqu'un dit ») ; il prit sur lui de fixer de sa propre autorité les règles à suivre ; si les princes de l'antiquité étaient admirables, déclara-t-il, c'est parce qu'ils avaient su toujours agir pour le bien de leur peuple et suivant ce qu'exigeaient les circonstances ; la meilleure manière de les imiter était donc, non de les copier servilement, mais de tenir compte, comme ils l'avaient fait eux-mêmes, des besoins de l'époque.

23.(132) Sur cet emploi du mot [], cf. tome II, p. 171, n. 3.

23.(133) Allusion à la réforme du calendrier *t'ai-tch'ou*, en 104 avant J.-C.

23.(134) A partir d'ici, tout le reste du chapitre se retrouve dans l'ouvrage attribué à *Siun-tse : Li luen*, § 1. Cf. tome I, [Introduction](#), note 336.

23.(135) Le mot [] n'est évidemment pas pris ici dans son sens ordinaire de « poivre ». Il a l'acception de « qui a une odeur agréable » ; cf. *Che King*, odes sacrificatoires des *Tcheou*, 3<sup>e</sup> décade, ode V ; Legge, *Chinese Classics*, vol. IV, p. 603.

23.(136) Suivant un autre commentaire, il faudrait traduire :

« ceux qui étaient à côté (du Fils du Ciel) plaçaient les iris parfumés pour satisfaire son nez.

23.(137) Ces clochettes étaient placées, la première sur le joug, la seconde sur le mors, au dire de *Fou K'ien*. D'après le *Han che nei tchoan*, la clochette *loan* aurait été placée sur le joug, et la clochette *ho* sur la barre d'appui.

23.(138) Quand l'empereur montait en char, on plaçait à droite et à gauche du char les seigneurs dont les chars avaient des roues rouges sur chacune desquelles étaient représentés deux rhinocéros couchés ; on plaçait en avant les seigneurs dont les chars avaient des roues rouges sur chacune desquelles était représenté un tigre unique. — Cette explication est donnée par le commentateur de *Siun-tse* ; elle se fonde sur un décret rendu en 97 avant J.-C. par l'empereur *Ou*, et sur un texte du *Po hou t'ong* ; elle paraît préférable aux interprétations proposées par *Siu Koang* et *Se-ma Tcheng*.

23.(139) D'après *Siu Koang*, il faudrait dire : « les caparaçons faits en peau de requin ».

23.(140) Les extrémités du joug avaient la forme de têtes de dragons. — Suivant une autre interprétation, [] ... désignerait des boucles en métal figurant des dragons.

23.(141) L'idée de l'auteur est que des hommes occupant une situation éminente dans l'État peuvent être obligés, pour sauver leur vie même, de s'exposer à la mort et d'accomplir de périlleux devoirs. S'ils n'avaient en vue que de vivre à tout prix, ce serait leur perte assurée ; telle est l'autre proposition qui sera soutenue dans le paragraphe suivant.

23.(142) Il semble qu'il y ait là une répétition, puisque l'idée de repos est déjà exprimée dans la phrase précédente ; aussi la leçon de *Siun tse* est-elle préférable : « Si un homme cherche sa joie dans les plaisirs des passions ».

23.(143) Ces deux choses sont, d'une part les rites et la justice, d'autre part les passions et le naturel. Sous une forme plus générale on retrouve ici l'idée exposée dans les deux paragraphes précédents, à savoir que la pratique du devoir est le plus sûr moyen de conserver la vie, tandis que le souci exclusif de sauver son existence mène un homme à sa perte.

23.(144) La théorie de l'amour universel de *Mé-tse* est ici donnée pour une philosophie qui conseille à l'homme de se livrer à ses passions naturelles et qui le mène à sa ruine. Ce n'est pas lui rendre suffisamment justice. Voyez, sur cette théorie, Legge, *Chinese Classics*, vol. II, proleg., pp. 120-125.

23.(145). A partir d'ici, *Se-ma Ts'ien* cite un fragment du chapitre *I ping* de *Siun-tse* (chap. X, p. 13 r°). Dans *Siun-tse*, ce fragment commence par les mots [ab] qui sont supprimés par *Se-ma Ts'ien*, mais que je rétablis dans ma traduction, parce qu'ils sont indispensables à la clarté du sens.

23.(146) *Siun-tse* écrit « ils sont le principe de la puissance d'un royaume ».

23.(147) *Yuan* est aujourd'hui la sous-préfecture de *Nan-yang*, préfecture de *Nan-yang*, province de *Ho-nan*.

23.(148) [a] est le terme dont on se servait dans le sud de la Chine pour désigner la lance appelée [b] dans le nord-ouest.

23.(149) Le texte de *Siun-tse* donne la leçon *Tch'oei-cha* ; on ne sait pas où se trouvait cette localité. Dans la bataille qui s'y livra en 301 avant J.-C., les troupes de *Ts'in*, de *Han*, de *Wei* et de *Ts'i* battirent et tuèrent *T'ang Mei*, général de *Tch'ou*. Dans les Annales principales des *Ts'in*, *Se-ma Ts'ien* rapporte cette bataille à l'an 299 avant J.-C. ; cf. t. II, p. 79, n. 6.

23.(150) *Tchoang Kiao* vécut au temps du roi *Wei* (339-329 av. J.-C.) ; il avait été chargé par le roi de pacifier la partie centrale du *Yun-nan* ; mais, après avoir été victorieux, il se tailla là un royaume ; cf. tome I, [Introduction](#), p. LXXIX.

23.(151) En 504 avant J.-C., le roi *Tchao* émigra de *Yng* (près de *King-tcheou fou*, province de *Hou-pe*) à *Jo* qui était à une centaine de *li* au nord de la préfecture secondaire de *King-men*, province de *Hou-pe*. — Entre 339 et 329 avant J.-C., *Tchoang Kiao* se déclara indépendant dans le *Yun-nan*. — En 278 avant J.-C., le roi *Siang* dut transférer sa capitale à *Tch'en* (cf. [tome II](#), n. 05.450). — En 241 avant J.-C., le roi *K'ao-lie* dut se transporter à *Cheou-tch'oen* (cf. [tome II](#), n. 07.354). — Tels furent les quatre démembrements du royaume de *Tch'ou*.

23.(152) La rivière *Jou* prend sa source dans la montagne *Fou-nieou* à l'ouest de la sous-préfecture de *Lou-chan*, préfecture secondaire de *Jou*, province de *Ho-nan*. La rivière *Yng*, un peu au nord de la précédente, prend sa source à l'ouest de la sous-préfecture de *Teng-fong*, préfecture et province de *Ho-nan*. La rivière *Jou* et la rivière *Yng* coulent vers l'est, se réunissent et finissent par mêler leurs eaux à celles de la rivière *Hoai*.

23.(153) Cf. [tome I](#), note 02.174.

23.(154) La forêt de *Teng* paraît avoir été située au sud de la préfecture actuelle de *Siang-yang*, province de *Hou pe*. — Quant à la montagne *Fang*, elle se trouvait à 41 *li* au sud-est de la sous-préfecture de *Tchou-chan*, dans le nord-ouest de la province de *Hou-pe* ; au sud de la montagne, il y avait un rempart d'une dizaine de *li* ; c'est pourquoi on appelait cette localité *Fang-tch'eng*

23.(155) Cf. [tome II](#), n. 05.439. En 279, le roi de *Ts'in* prit *Yen* ; en 178, il prit *Yng*.

23.(156) Cf. tome I, p. 206.

23.(157) Cf. [tome I](#), note 03.207.

23.(158) Les soldats du roi *Ou*, de la dynastie *Tcheou*.

23.(159) *Siun-tse* : *Li luen*, § 2.

23.(160) *Ta Tai-li* : § 42. *Li san pen*.

23.(161) Sur cet emploi du mot [] dans le sens de « descendance, postérité », cf. [tome II](#), n. 05.107, et n. 05.244.

23.(162) Je suis ici le commentateur de *Siun-tse*.

23.(163) C'est par une faveur toute spéciale du roi *Tch'eng* que le duc de *Tcheou*, *Tan*, obtint le droit de faire le sacrifice *kiao* dans lequel il associait au Ciel le premier ancêtre des *Tcheou*, *Heou-tsi*. En règle générale, un tel rite était le privilège des Fils du Ciel et un seigneur ne se serait point permis de sacrifier au même ancêtre que son souverain.

23.(164) Les cadets des familles seigneuriales n'étaient plus seigneurs, mais devenaient grands officiers ou simples patriciens ; ils ne sacrifiaient plus dès lors à l'ancêtre commun de toute la famille seigneuriale, mais à l'ancêtre particulier de la branche à laquelle ils appartenaient. Cet ancêtre particulier

était aussi appelé « ancêtre perpétuel », parce que c'est à lui que perpétuellement devait s'adresser le culte de ses descendants.

23.(165) Sur les autels au dieu du sol élevés par le roi, les seigneurs et les grands officiers, cf. *Li ki*, chap. *Ts'i fa*, trad. [Legge, S. B. E., vol. XXVIII, p. 206](#). [c.a. : [Li ki](#), trad. Couvreur]

23.(166) Cf. tome II, p. 196.

23.(167) Dans l'antiquité, un char de guerre devait être équipé et entretenu pour le souverain par chaque territoire dont la superficie était un carré de dix *li* de côté, et dont la population se groupait autour de soixante-quatre puits. Un territoire qui équipait cinq chars de guerre était donc cinq fois plus étendu et plus peuplé ; ce sont les grands officiers *ta-fou* dont l'apanage est ici désigné.

23.(168) Cette classe est celle des patriciens.

23.(169) Dans *Siun,-tse*, on lit [] au lieu de [] ; il faut alors traduire : « Ceux qui vivent du travail de leurs mains », c'est-à-dire les agriculteurs. La leçon du *Ta Tai li* donne le même sens : « ceux qui ont besoin de la moisson pour vivre ».

23.(170) On trouvera dans le *Dictionnaire chinois-français* du Père Couvreur, p. 992, deux dessins représentant le vase *tsuen*.

23.(171) C'est-à-dire l'eau (cf. note 115). On met l'eau au premier rang parce qu'elle est le plus essentiel des breuvages ; avant l'invention des autres boissons, on offrait de l'eau au sacrifice, et c'est encore l'eau qu'on continua plus tard à mettre au premier rang pour bien montrer le rôle fondamental qu'elle jouait.

23.(172) Cf. note 115.

23.(173) L'Unité suprême, dit *Se-ma Tcheng*, est le principe du Ciel et de la Terre.

23.(174) Voir un dessin du vase *teou* dans le *Dictionnaire chinois-français* du Père Couvreur, p. 856.

23.(175) C'est-à-dire que, par tous ces actes, on tend à montrer qu'on met en honneur, comme dans l'antiquité, ce qui est, le plus essentiel. Ainsi le breuvage sombre, c'est-à-dire l'eau, est le plus important des breuvages et c'est pourquoi on lui donne la place d'honneur.

23.(176) Lorsque le sacrifice est terminé, on annonce que le bénéfice qu'on en attendait est obtenu. La coupe qu'on offre alors ne doit pas être bue, car il s'agit, non de se désaltérer, mais d'accomplir un rite.

23.(177) Ce sacrifice se célébrait lorsque l'âme du mort était entrée dans le repos et qu'on cessait de se lamenter sur son sort. Ce sacrifice était donc une cérémonie, non de tristesse, mais de joie ; c'est ce qu'on indiquait en s'abstenant de toucher aux viandes offertes sur l'étal.

23.(178) Le représentant du mort, lors du sacrifice qu'on lui offrait comme s'il eût été le mort, ne mangeait qu'à trois reprises, sur l'exhortation de trois des assistants. Il montrait ainsi qu'il n'était pas là pour manger, mais pour accomplir un rite. — A la suite de ces trois phrases, le texte de *Siun-tse* ajoute : « C'est là une seule et même idée. »

23.(179) Dans le chap. *Hoen i* du *Li ki* (cf. [Legge, S. B. E., vol. XXVIII, p. 429](#)), on lit :

« Le père offrait la coupe spéciale à son fils et lui ordonnait d'aller à la rencontre de sa fiancée.

Dans le texte de *Se-ma Ts'ien*, le mot est l'équivalent du mot que nous trouvons dans *Siun-tse*.

Dans le chapitre *K'iu li* (cf. [Legge, S. B. E., vol. XXVII, p. 78](#)), [c.a. : *Li ki*, trad. Couvreur], on lit :

« Le jour et le mois (du mariage) doivent être annoncés au prince et aux esprits (des ancêtres) avec *purification* et jeûne.

23.(180) Sur cette première toilette du mort, cf. [De Groot, Religious system of China, vol. I, p. 4, n. 3](#), p. 36, n. 1, et Legge, [Li ki, S. B. E., vol. XXVII, p. 152, § 11](#).

23.(181) Cf. [Luen yu](#), IX, 3 : « Le bonnet en chanvre est celui qui est prescrit par les rites. »

23.(182) Les lamentations à l'occasion de la mort du père ou de la mère.

23.(183) Litt. : « ne reviennent pas ». Ces lamentations sont prolongées sur un seul ton et n'ont, par conséquent, rien d'harmonieux ; on ne s'inquiète pas ici de l'harmonie ; c'est cette même idée qui se retrouve dans les phrases suivantes.

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

### Tome III

23.(184) La première des odes sacrificatoires des *Tcheou* dans le *Che King*, et par suite, toute la décade en tête de laquelle se trouve cette ode, porte le titre de « Le pur temple ancestral, *ts'ing miao* » ; cf. Legge, *Chinese Classics*, vol. IV, p. 569 et *S. B. E.*, vol. XXVIII, p. 253, avant-dernière ligne. C'est à cette ode ou à cette dizaine d'odes que *Se-ma Ts'ien* fait ici allusion. Quoique ce chant eût une très grande importance rituelle, l'exécution en était confiée à un fort petit nombre de chanteurs pour montrer que la beauté de la musique était accessoire et non essentielle.

23.(185) Au lieu de frapper la cloche, on frappe la traverse qui la supporte, afin de montrer qu'on n'attache aucune valeur à la beauté du son.

23.(186) Cf. note 115. Le trou percé au fond de la guitare rendait les sons moins mélodieux.

23.(187) Le rite commence au moment où il y aurait négligence ou impolitesse à ne pas l'observer ; il atteint sa perfection dans la politesse ; enfin il se termine à la satisfaction que l'homme éprouve après un échange de politesses.

23.(188) La simplicité des sentiments naturels, quoique ne comportant plus de politesse acquise, participe cependant encore de la nature du rite, puisque le rite n'est au fond que l'éducation de ces sentiments naturels.

23.(189) Par là, c'est-à-dire : par un effet de la perfection des rites.

23.(190) Fin du *Li san pen* du *Ta Tai li*.

23.(191) Il suffit de se reporter au texte de *Siun-tse* pour voir que cette phrase est une pure superfétation.

23.(192) Continuation du *Li luen* de *Siun-tse*.

23.(193) La plus grande politesse revient à l'Unité suprême ; de même, les sentiments primitifs, qui représentent le plus bas degré du rite, reviennent aussi à l'Unité suprême.

23.(194) De distinguer entre le noble et le vil.

## CHAPITRE XXIV : La musique

@

24.(101) *Se-ma Ts'ien* est ému au souvenir de l'âge d'or célébré par *Choen* lorsque *K'oei* fit sa merveilleuse musique (cf. tome I, p. 160-161). Il ouvre son traité sur la musique en rappelant le plus ancien texte où il soit question de cet art et de ses effets.

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

- 24.(102) Cette ode est la quatrième dans la troisième décennie des odes sacrificatoires des *Tcheou*. Cf. Legge, *Chinese Classics*, vol. IV, p. 599-600.
- 24.(103) Une des origines de la musique se trouve ainsi dans les chants par lesquels on loue les vertus d'un bon prince.
- 24.(104) Comme l'épi arrivé à maturité.
- 24.(105) On peut assigner à la musique une nouvelle origine, en montrant qu'elle fut destinée, dans l'esprit des sages qui l'instituèrent, à modérer les excès de la joie.
- 24.(106) La section *Kouo fong* du *Che King* est composée des poésies recueillies dans divers royaumes.
- 24.(107) Sur le *ming-t'ang* ou salle de distinction, cf. le XIIe chapitre du *Li ki*.
- 24.(108) Noms de sections du *Che King*.
- 24.(109) Les poésies du pays de *Tcheng* et de *Wei* (Ve et VIIe livres de la section *Kouo fong* du *Che King*) passaient pour licencieuses.
- 24.(110) Cf. la note précédente.
- 24.(111) Des princes ou seigneurs, qui auraient dû être soumis au Fils du Ciel, cherchèrent à imposer leur autorité et à prendre le premier rang.
- 24.(112) Littéralement : en même temps que les comédiennes de *Ts'í*. On lira dans le XLVIIe chapitre des *Mémoires historiques* comment le duc de *Ts'í*, craignant l'influence que Confucius avait prise auprès du prince de *Lou*, envoya à ce prince quatre-vingt belles musiciennes. Confucius ne put rester à la cour en même temps que ces femmes dont les charmes empêchaient le prince de suivre ses conseils. Il se retira donc et fit une poésie en cinq phrases où il déclarait qu'il s'exilait à cause des musiciennes du pays de *Ts'í*.
- 24.(113) Cf. [n. 18.104](#).
- 24.(114) Cf. [n. 15.128](#).
- 24.(115) Les remontrances de *Li Se* lui valurent la mort (cf. t. II, p. 207-210). Il est cependant peu vraisemblable que *Li Se* ait considéré comme une faute de rejeter le *Che King* et le *Chou King*, puisque c'est lui qui, en 213 avant J.-C., avait conseillé à *Ts'in Che-hoang-ti* de détruire les livres classiques.
- 24.(116) Sage dont les conseils ne furent pas écoutés par *Tcheou*, dernier souverain de la dynastie *Yn* ; cf. tome I, pp. 203-205.

- 24.(117) L'édition de Shanghai omet par erreur les deux mots *chang tse*.
- 24.(118) *Lou-eul* est un des célèbres chevaux du roi *Mou* (cf. t. II, p. 5). La phrase de *Tchao Kao* signifie :
- Quand on a, comme les anciens rois, une musique qui transforme le monde entier et le rend heureux, il n'est pas besoin d'être tiré par un coursier rapide comme l'était *Lou-eul* pour exercer de l'influence au loin. Comme d'ailleurs chaque souverain eut une musique différente, il est clair qu'on peut être un fort bon roi sans imiter ses prédécesseurs ;
- Eul-che* n'a donc qu'à continuer à gouverner comme il l'entend.
- 24.(119) Cf. [tome I](#), note 02.192.
- 24.(120) Cf. tome II, p. 396-397. Cette poésie est appelée ici le morceau des trois particules, parce que la particule [ ] s'y trouvait trois fois.
- 24.(121) Ces dix-neuf odes, qui étaient les odes des sacrifices [ ], nous ont été conservées dans le XXIIe chapitre du *Ts'ien Han chou*. Cf. [Appendice I](#).
- 24.(122) C'est-à-dire intendant qui met l'accord entre les tubes musicaux.
- 24.(123) Le *I King*, le *Chou King*, le *Che King*, le livre des rites et le livre de la musique.
- 24.(124) Cette réflexion de *Se-ma Ts'ien* devrait décourager un traducteur européen ; je me suis cependant hasardé à expliquer, dans l'[Appendice I](#) annexé à ce volume, les odes du bureau de la musique.
- 24.(125) On sait que les jours sont notés au moyen des caractères des cycles dénaire et duodénaire. Le premier jour *sin* est le premier jour du mois dans la notation duquel apparaît le caractère *sin* du cycle dénaire.
- 24.(126) Cf. [tome II](#), n. 06.154.
- 24.(127) Ces odes sont appelées d'après les deux premiers mots qui en forment le début. Elles sont au nombre des dix-neuf odes des sacrifices et se trouvent par conséquent dans le chapitre XXII du *Ts'ien Han chou* ; cf. [Appendice I](#).
- 24.(128) En 120 avant J.-C.
- 24.(129) D'après le *T'ong kien tsi lan* (3<sup>e</sup> année *yuen cheou*), la rivière *Yo-wa* était une ramification de la rivière *Ti-tche*, laquelle n'est autre que la rivière actuellement appelée *Tang*, au sud de la sous-préfecture de *Toen-hoang*. —

Voici comment on raconte que fut pris le cheval merveilleux : Un certain *Pao Li-tchang*, originaire de *Sin-ye*, dans la commanderie de *Nan-yang*, avait été envoyé en exil dans le territoire de *Toen-hoang* ; il vit souvent au bord de la rivière *Yo-wa* une troupe de chevaux sauvages qui venaient y boire ; parmi eux se trouvait un cheval singulier, fort différent de tous les autres ; *Pao Li-tchang* fabriqua un mannequin qui tenait un licou et des entraves et le plaça au bord de la rivière ; les chevaux s'accoutumèrent peu à peu à la vue de cet objet ; alors *Pao Li-tchang* se substitua au mannequin ; il réussit ainsi à s'emparer du cheval merveilleux ; il l'offrit à l'empereur et, pour rendre l'animal plus merveilleux encore, il prétendit qu'il l'avait trouvé dans l'eau même de la rivière.

24.(130) Cette ode et la suivante ne sont pas complètes. Cf. [Appendice I](#).

24.(131) En 101 avant J.-C. Cf. tome I, *Introduction*, p. LXXVII-LXXVIII.

24.(132) C'est-à-dire l'empereur de Chine.

24.(133) Cf. *Mém. hist.*, chap. CXX. — *Ki Yen* étant mort en 112 avant J.-C., l'anecdote racontée ici par *Se-ma Ts'ien* doit se rapporter à l'ode composée en 120 avant J.-C., en l'honneur du cheval de la rivière *Yo-wa*.

24.(134) Cf. *Mém. hist.*, chap. CXII. La terrible sentence proposée par *Kong-suen Hong* ne fut d'ailleurs pas exécutée.

24.(135) [Li ki : chap. Yo ki, § 1](#). Tout ce qui suit ce préambule se retrouve, avec quelques différences de plan, dans le chapitre *Yo ki* du *Li ki*. Certains critiques ont vu là une interpolation de *Tch'ou Chao-suen* ; mais on peut contester cette opinion. Cf. tome I, *Introduction*, p. CCV.

24.(136) Le mot [] est expliqué par les commentateurs du *Li ki* de deux manières différentes ; d'après *Tcheng K'ang-tch'eng*, ce mot désigne les cinq notes de la gamme chinoise ; c'est le sens que nous adoptons ; d'après *K'ong Yng-ta*, ce mot désignerait les modulations du chant []. — La note musicale se distingue du simple son en ce qu'elle n'est pas un son quelconque, mais un son qui a certains rapports harmoniques avec d'autres sons ; comme le dit fort bien l'auteur de ce texte, il n'y a donc notes musicales que lorsque plusieurs sons sont combinés entre eux, suivant certains rapports.

24.(137) Il faut donner ici au mot « objet » un sens philosophique ; est objet tout ce qui n'est pas sujet. Ainsi la musique n'a pas une origine toute subjective ; elle se produit à la suite de l'action de l'objet sur le sujet.

24.(138) L'expression [] désigne, d'après les commentateurs du *Li ki*, le fait d'ajouter aux notes musicales émises par la voix l'harmonie des instruments de musique.

24.(139) Les boucliers et les haches étaient employés dans la danse guerrière ; les plumes et les queues de bœuf, dans la danse pacifique. — La musique complète se compose ainsi de trois éléments : le chant l'orchestre, la danse.

24.(140) En d'autres termes, les six manifestations musicales dont il vient d'être question n'ont pas une origine purement subjective, mais résultent de l'action du monde extérieur sur le sujet.

24.(141) Les anciens rois avaient, parmi leurs attributions, celle de rendre la musique correcte ; la musique ayant son principe dans les émotions, ils veillaient à ce que ces émotions fussent bonnes et généreuses.

24.(142) D'après *Tchen-K'ang-tch'eng*, le mot [] aurait ici le sens qu'il a dans l'expression [] qui désigne les huit sortes d'instruments de musique (cf. [tome I](#), note 01.326), Mais je ne vois aucune nécessité d'abandonner maintenant le sens que nous avons adopté d'abord (cf. note 136), car on peut très bien comprendre ce développement en admettant qu'il s'agit des cinq notes de la gamme et le paragraphe suivant prouve péremptoirement que ces cinq notes sont susceptibles d'exprimer les divers sentiments dont il est question ici.

24.(143) En d'autres termes : tel gouvernement, telle musique.

24.(144) C'est-à-dire que, si chacune des cinq notes, prise en elle-même, est de bon aloi, les airs qu'on formera avec ces notes seront aussi de bonne qualité.

24.(145) L'expression [] signifie, dit *Kong Yn-ta*, que l'événement arrivera dans l'espace de temps qui sépare le matin du soir et sans qu'il se soit écoulé un jour entier.

24.(146) On sait que Confucius condamnait la musique du pays de *Tcheng* comme licencieuse ; cf. [Luen yu](#), chap. XV, § 10, et *Mencius*, VII, a, 37.

24.(147) Les royaumes de *Tcheng* et de *Wei* n'étaient pas entièrement perdus ; ils n'étaient donc pas encore réduits à cette condition dont la caractéristique est l'insolence, comme il a été dit au paragraphe précédent ; mais ils étaient près de cette condition.

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

24.(148) La musique qu'on entendait sur le bord de la rivière *Pou* était celle de *Tcheou*, dernier souverain de la dynastie *Yn*. La légende relative à cette musique se trouve rapportée à la fin de ce chapitre des *Mémoires historiques*.

24.(149) Le mot [ ] a ici le sens que lui attribue le confucianisme ; c'est à la fois le sage et le prince, car, d'après cette morale qui est au fond une politique, le prince seul peut être le sage par excellence.

24.(150) On étudie la musique, non pas pour juger si le gouvernement d'autrui est bon ou mauvais, mais pour se connaître soi-même en l'art de gouverner ; le prince étudie la musique afin de se rendre capable de bien gouverner.

24.(151) Les rites succèdent à la musique ; lorsque la musique a établi l'harmonie entre le prince, les ministres, le peuple, les affaires et les êtres, alors les rites interviennent pour établir dans le monde un accord plus parfait encore. Celui qui connaît la musique est donc proche des rites, puisqu'il s'est mis dans les conditions nécessaires pour les pratiquer.

24.(152) Comme l'ont fait remarquer Callery et Legge, il n'y a là qu'un jeu de mots sur les caractères [ ] vertu et [ ] obtenir, qui ont la même prononciation en chinois.

24.(153) Cf. [n. 23.184](#).

24.(154) Cf. [n. 23.186](#).

24.(155) C'est-à-dire que cette musique ne se propose pas de réaliser la perfection de l'harmonie, mais bien de susciter dans les cœurs des sentiments nobles et austères ; elle néglige donc certaines habiletés musicales et n'en a que plus de puissance et d'élévation. On ne peut nier qu'il n'y ait une grande part de vérité dans ces remarques ; les airs religieux ou certains airs nationaux ne sont sans doute pas ce qu'il y a de plus parfait en musique ; cependant ils exercent sur nos âmes une action plus profonde que les mélodies de l'art le plus raffiné.

24.(156) Cf. [n. 23.115](#).

24.(157) C'est la doctrine philosophique de la table rase ; l'esprit humain ne devient capable d'affections et d'idées qu'au contact de l'expérience extérieure.

24.(158) C'est-à-dire lorsque l'homme se laisse guider dans sa conduite par les seules notions de l'agrément ou du désagrément que lui causent les objets extérieurs.

24.(159) Si l'homme ne trouve pas dans sa propre nature une règle capable de dominer ses désirs, il deviendra le jouet de ses appétits ; si les objets qui se présentent à lui excitent en lui de bons désirs, il sera bon ; mais s'ils excitent en lui de mauvais désirs, il sera mauvais.

24.(160) C'est-à-dire les règles relatives au nombre des lamentations et à la durée des pleurs.

24.(161) Le jeune homme prenait le bonnet viril à vingt ans ; la jeune fille prenait l'épingle de tête à quinze ans.

24.(162) [Li ki, chap. Yo ki, § 2.](#)

24.(163) J'adopte le sens indiqué par *K'ong Ying-ta*. La musique et les rites doivent se faire équilibre, l'une produisant l'union des hommes entre eux par l'affection, les autres produisant la distinction des hommes par le respect. Mais si l'un des deux éléments l'emporte au détriment de l'autre, il en résulte des effets fâcheux : l'excès des sentiments affectueux créés par la musique tend à faire oublier aux hommes les devoirs qu'ils ont suivant leur rang dans le monde ; l'excès de la différenciation créée par les rites tend à séparer les hommes et à supprimer tout amour entre eux.

24.(164) On a vu plus haut que la musique et les rites les plus nobles étaient ceux du temple ancestral ; or cette musique se distingue par sa simplicité et ces rites sont dénués d'apparat.

24.(165) L'affection produite par la musique prévient la haine ; le respect produit par les rites empêche les querelles.

24.(166) Lorsque les rites et la musique sont parfaits, le souverain gouverne sans avoir besoin d'agir ; l'expression « saluer et céder » qui désigne cette bienheureuse inaction du prince peut être rapprochée de l'expression « les vêtements tombants à terre et les mains jointes pour saluer », qui est employée dans le même sens. Cf. [tome II](#), n. 06.507.

24.(167) Suivant les idées du dualisme chinois primitif, le Ciel et la Terre sont les deux principes dont l'harmonie fait exister les êtres et dont les rapports mutuels créent chez les êtres une hiérarchie naturelle. La musique et les rites ont donc une action analogue à celle du Ciel et de la Terre.

24.(168) Les sacrifices au Ciel et à la Terre sont cités ici comme ce qu'il y a de plus important parmi les actes soumis à une règle. Puisque les rites permettent de faire comme il convient les sacrifices au Ciel et à la Terre, à plus forte

raison la règle qu'ils produisent pourra-t-elle s'appliquer à toutes les autres choses de l'univers.

24.(169) Les rites et la musique produisent visiblement dans le cœur de l'homme les mêmes effets d'ordre et d'harmonie que les mânes et les dieux produisent d'une manière invisible dans l'univers.

24.(170) En d'autres termes, les rites et les musiques peuvent être différents en apparence tout en restant foncièrement les mêmes, puisque, sous des formes autres, ils ont le même effet qui est de produire le respect et l'affection ; c'est ainsi que les anciens souverains se sont transmis les uns aux autres ce qui est essentiel dans les rites et la musique, quoiqu'ils aient observé des rites qui variaient suivant l'époque à laquelle ils vivaient, quoiqu'ils aient appelé leurs musiques de noms qui variaient suivant le mérite que ces musiques étaient destinées à célébrer. Ainsi Yao donna l'empire à Choen et Choen le donna à Yu, tandis que T'ang le victorieux chassa Kie et que le roi Ou vainquit Tcheou ; ces conduites, diverses en apparence, étaient inspirées par un même sentiment de respect. Ainsi encore la musique de Yao s'appelait *ta tchang* ; celle de Choen s'appelait *ta chao* ; celle de Yu s'appelait *ta hia* ; celle de T'ang s'appelait *ta hou* ; celle du roi Ou s'appelait *ta ou* ; mais ces musiques, dont les noms étaient appropriés aux mérites divers de ces souverains, concouraient toutes à produire une affection mutuelle entre les hommes.

24.(171) Les plumes et les flûtes sont les instruments dont on se sert dans la danse pacifique, de même que les boucliers et les haches sont les instruments dont on se sert dans la danse militaire. Cf. *Tcheou li*, article des « fonctionnaires du printemps » : « Le maître de flûte enseigne aux fils de l'État à faire les mouvements rythmiques avec les plumes et à jouer de la flûte. » Commentaire : « Dans la danse pacifique, on tenait en main des plumes et on jouait de la flûte. »

24.(172) Le vase fou était carré à l'extérieur et rond à l'intérieur ; le vase *koei* était carré à l'intérieur et rond à l'extérieur. Cf. les dessins donnés par le P. Couvreur dans son *Dictionnaire chinois-français*, p. 77 et p. 435.

24.(173) Tels furent les anciens empereurs Yao, Choen, Yu et T'ang.

24.(174) Tels furent Tse-feou et Tse-hia, disciples de Confucius.

24.(175) D'après *Tchang Cheou-tsie*, nous retrouvons ici l'idée que les rites et la musique, tout en restant identiques à eux-mêmes dans leur essence,

peuvent varier dans leurs formes et leurs manifestations extérieures suivant les époques.

24.(176) [Li ki, chap. Yo ki, § 3.](#)

24.(177) Les « actions » consistent essentiellement dans l'exercice du pouvoir royal ; le « gouvernement » consiste dans le fait d'instruire le peuple (ap. *Tcheng K'ang-tch'eng*).

24.(178) En d'autres termes, si la musique des *Tcheou* est parfaite, ce n'est pas parce qu'elle comporte une danse avec boucliers et haches, mais c'est parce que le roi *Ou*, qui l'institua, était un très bon roi ; et, de même, si les rites sont excellents, c'est parce qu'ils ont été réglementés par des princes dont le gouvernement était sage, et non à cause des offrandes que ces rites supposent. En d'autres termes, ce n'est pas l'organisation matérielle de la musique et des rites qui en fait la perfection ; toute leur excellence leur vient des qualités morales éminentes de ceux qui les instituèrent.

Ce sens n'est pas cependant celui que proposent *Tcheng K'ang-tch'eng* et *K'ong Yng-ta* ; d'après ces commentateurs, l'auteur du traité sur la musique affirmerait ici que la musique et les rites des *Tcheou* étaient inférieurs à la musique et aux rites des cinq Empereurs de la haute antiquité ; la danse avec boucliers et lances instituée par le roi *Ou* ne valait pas la musique parfaite de l'empereur *Choen*, car cette dernière ne trahissait aucune préoccupation guerrière ; de même, les offrandes de viande cuite ne valaient pas les sacrifices plus anciens où l'on présentait aux esprits du sang et de la viande crue. Legge ([Sacred Books of the East, vol. XXVIII, p. 102](#)) adopte ce sens et donne la traduction suivante :

« The dances with shields and axes did not belong to the most excellent music, nor did the sacrifices with cooked flesh mark the highest ceremonies.

Cette interprétation peut s'appuyer sur une parole de Confucius ; on lit en effet dans le [Luen yu](#) (chap. III, § 25) :

« Le maître disait du *chao* (c'est-à-dire de la musique de l'empereur *Choen*) qu'elle était parfaitement belle et en même temps parfaitement bonne ; il disait de (la musique du roi) *Ou* qu'elle était parfaitement belle, mais qu'elle n'était pas parfaitement bonne.

24.(179) Le danger de la musique est dans l'excès ; les rites au contraire ne pèchent jamais que par insuffisance.

24.(180) On a vu plus haut (p. 249) que le saint était celui qui instituait une musique et des rites nouveaux, tandis que l'intelligent ne fait que transmettre la musique et les rites de l'antiquité.

24.(181) Les rites séparent et distinguent suivant leurs rangs les divers êtres dont la hiérarchie naturelle s'étend entre les deux termes extrêmes qui sont le Ciel en haut et la Terre en bas ; la musique établit l'harmonie et l'unité dans le développement simultanément des divers êtres. Le principe de la bonté est dans l'amour ; celui de la musique est dans l'harmonie ; aussi peut-on dire que la bonté est apparentée à la musique. Le principe de la justice est dans une délimitation précise ; la justice a donc quelque rapport avec les rites qui distinguent et classent les êtres.

24.(182) Le mot [a] désigne l'influence spirituelle qui se rattache au principe *yang* ; le Ciel est le *yang* par excellence ; comme la musique dérive du principe *yang*, on peut dire d'elle qu'elle allonge et élève cette influence spirituelle supérieure de manière à se conformer au Ciel.

Le mot [b] désigne l'influence spirituelle qui se rattache au principe *yn* ; la Terre est le *yn* par excellence ; comme les rites dérivent du principe *yn*, on peut dire d'eux qu'ils descendent et s'établissent sur cette influence spirituelle inférieure, de manière à se conformer à la Terre.

24.(183) Les êtres soumis au mouvement sont ceux qui naissent, grandissent et meurent en suivant le cours des quatre saisons. Les êtres immobiles sont ceux qui ne sont pas soumis à une évolution annuelle.

24.(184) Je suis ici l'explication de *Tcheng k'ang-tch'eng* et de *K'ong Yng-ta* qui considèrent le mot [ ] comme désignant les animaux et le mot [ ] comme désignant les végétaux. Les interprètes modernes proposent un autre sens qui me paraît trop subtil.

24.(185) En d'autres termes, les rites ne sont que l'expression ou le symbole des distinctions naturelles qui se trouvent réalisées dans le Ciel et sur la Terre.

24.(186) Les transformations normales des êtres s'accomplissent suivant une loi d'harmonie qui dérive de la musique et celle-ci symbolise le Ciel ; la séparation des hommes d'avec les femmes est le premier des rites et les rites symbolisent la Terre. Si donc le Ciel et la Terre viennent à présenter quelque déféctuosité, la faute en est à la musique et aux rites qui ne sont pas parfaits.

24.(187) A savoir le soleil, la lune et les étoiles qui sont dans le ciel.

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

- 24.(188) A savoir les montagnes et les cours d'eau qui sont sur la terre.
- 24.(189) Le grand commencement représente ici le Ciel, de même que les êtres produits représentent la Terre.
- 24.(190) La musique symbolise le Ciel et le mouvement incessant ; les rites symbolisent la Terre et l'immobilité. Les rites et la musique suffisent donc à expliquer tout ce qui existe et c'est pourquoi les sages ont parlé de cela seulement.
- 24.(191) [Li ki, chap. Yo ki, § 4.](#)
- 24.(192) Les cinq cordes du luth devaient correspondre aux cinq notes de la gamme chinoise. Le *Nan fong* était une ode destinée à célébrer la piété filiale ; de même que, sous l'action bienfaisante du vent du sud, tous les êtres se développent, ainsi les enfants naissent et grandissent grâce à leurs pères et mères. Quatre vers de cette ode nous ont été conservés dans le *Kia yu* (chap. VIII, section *Pien yo kie*)
- « L'haleine parfumée du vent du sud  
Peut dissiper les chagrins de mon peuple ;  
L'arrivée opportune du vent du sud  
Peut accroître la richesse de mon peuple.
- 24.(193) Sur *K'oei*, cf. tome I, p. 86. — D'après ce passage, *K'oei* aurait fixé la musique sur laquelle devait se chanter l'ode du Vent du sud, afin de conférer comme une récompense aux seigneurs vertueux le droit de chanter cette ode.
- 24.(194) Lorsqu'un seigneur gouvernait bien, le Fils du Ciel lui accordait une musique qui comportait un grand nombre de danseurs ; les danseurs étaient d'autant moins nombreux que le seigneur gouvernait moins bien. Suivant donc que les rangs des danseurs étaient éclaircis ou serrés, c'est-à-dire suivant qu'il y avait peu ou beaucoup de danseurs, on reconnaissait le degré de vertu du seigneur.
- 24.(195) Le *t'ai tchang* ou *ta tchang* était la musique de *Yao* ; elle était ainsi nommée parce qu'elle manifestait l'éclat de son auteur. Le *hien tch'e* était la musique de *Hoang ti*, elle était ainsi nommée parce que la vertu de cet empereur était bienfaisante pour toute chose. La musique de *Choen* était appelée *chao* parce que cet empereur sut continuer le bon gouvernement de *Yao*. *Hia* est la musique de *Yu* qui agrandit encore les qualités de ses prédécesseurs. La musique des *Yn* fut appelée *ta hou* parce que *T'ang* le

vainqueur sut protéger le peuple. Enfin la musique des *Tcheou* fut appelée *ta ou* à cause de la gloire guerrière du fondateur de cette dynastie.

24.(196) Le chaud et le froid dans l'ordre physique sont assimilés aux instructions, c'est-à-dire à la musique, dans l'ordre moral. Le vent et la pluie correspondent aux actions, c'est-à-dire aux rites.

24.(197) On retrouve ici une des idées fondamentales du confucéisme, à savoir que, si le prince est vertueux, le peuple ne pourra manquer d'imiter son exemple.

24.(198) On avait en vue d'organiser les sacrifices et les banquets destinés aux sages. Mais l'abus du vin à ces solennités amena des disputes avec toutes leurs fâcheuses conséquences.

24.(199) Ce nombre de « cent » ne prétend point à l'exactitude ; il désigne seulement les salutations répétées que l'invité et son hôte devaient s'adresser entre chaque tasse de vin ; ce rite obligeait les buveurs à espacer leurs libations et les empêchait de s'enivrer.

24.(200) Les banquets ne furent plus, grâce aux rites, qu'une occasion de se réjouir en commun et les inconvénients de l'ivresse furent évités.

24.(201) Cette phrase résume les deux paragraphes qui la précèdent.

24.(202) Ici se termine la quatrième section du *Yo ki* dans le texte actuel du *Li ki*. Les deux paragraphes qui suivent sont les deux derniers de la sixième section ; mais, en fait, ils se rattachent mieux à la quatrième section qu'à la sixième.

24.(203) [\*Li ki, chap. Yo ki, fin du § 6.\*](#)

24.(204) La musique se donne comme un bienfait et ceux qui l'écoutent ne donnent rien en retour ; mais, tout en se livrant au dehors, elle n'est au fond que la manifestation de la vertu intérieure du cœur ; c'est cette vertu qui la fait naître et dont elle se réjouit. Le rite est une réciprocité, car celui qu'on aborde suivant les rites répond suivant les rites et paie de retour les sentiments d'autrui ; mais, tout en étant une réciprocité, les rites sont aussi un commencement ou un principe lorsqu'on les considère chez celui qui les exécute le premier dans le désir de s'attirer une réciprocité de respect de la part d'autrui.

24.(205) Ce paragraphe montre un exemple de la réciprocité des rites ; les seigneurs venant apporter en hommage les produits de leurs terres au Fils du

Ciel, celui-ci leur donne des présents en retour. Parmi ces présents, la tortue était celle dont la carapace servait à la divination.

Ce qui suit ce paragraphe est le commencement de la septième section du *Yo ki*.

24.(206) [Li ki, chap. Yo ki, § 7.](#)

24.(207) *Chên mîng tchēu tǎ* ; cette expression désigne les énergies ou vertus conçues comme des entités au dedans desquelles se concentrent le Ciel et la Terre. A la phrase suivante, l'expression *cháng hiá tchēu chên* désigne les puissances surnaturelles par lesquelles se manifeste au dehors l'action du Ciel et de la Terre.

24.(208) Le grand homme n'est autre que le saint, l'homme qui réunit en lui la toute-puissance et la sagesse.

24.(209) Le maître de musique ne connaît que la technique, et non l'esprit et le sens de la musique ; c'est pourquoi il se tourne vers le nord comme un sujet. Le prince au contraire se tourne vers le sud et c'est lui qui comprend la musique dans son essence, et non plus seulement dans sa forme extérieure.

24.(210) On appelait *chēu* « cadavre », la personne qui, dans les rites des sacrifices aux ancêtres, représentait le défunt. Cette personne était comme le centre de toute la cérémonie et c'est pourquoi elle venait avant le prier ancestral qui ne faisait que régler l'exécution matérielle du rite.

24.(211) [Li ki, chap. Yo ki, § 5.](#)

24.(212) En d'autres termes, l'homme est, par nature, capable d'engendrer diverses émotions ; mais ces émotions ne sont que la réaction du cœur humain touché par une cause extérieure ; c'est ce qui explique comment elles peuvent être excitées par la musique, ainsi que cela va être exposé au paragraphe suivant.

24.(213) Ils mettent en mouvement « les extrémités » du corps humain, c'est-à-dire les bras et les jambes ; en d'autres termes, c'est une musique qui incite à l'action violente.

24.(214) Allusion aux nombres qui déterminent les dimensions des tuyaux sonores.

24.(215) Les principes *yn* et *yang* qui sont l'origine de toute vie.

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

- 24.(216) Métal, bois, eau, feu, terre. Suivant d'autres commentateurs, il s'agirait ici des cinq vertus fondamentales : bonté, justice, urbanité, prudence, bonne foi,
- 24.(217) Le principe *yang*, le principe *yn*, l'influence forte et l'influence faible qui pénètrent toutes choses.
- 24.(218) Puisque la musique peut influencer sur les cœurs des hommes, les anciens rois en instituent l'étude et font de la musique l'image de la vie vertueuse.
- 24.(219) A la phrase précédente, « la réalité de la vertu » désignait la vertu cachée dans le cœur de l'homme ; ici, « l'accomplissement des actes » désigne la vertu manifestée dans les actes de l'homme.
- 24.(220) [Li ki, chap. Yo ki, § 6.](#)
- 24.(221) Ce ne sont pas seulement les hommes, mais aussi les plantes, le vent, les nuages, en un mot tous les êtres, qui sont affectés par la musique. Et, comme la musique elle-même est bonne ou mauvaise suivant que le prince est vertueux ou pervers, c'est, en dernière analyse, du prince que vient l'ordre ou le désordre chez le peuple et dans tout l'univers,
- 24.(222) Après avoir réalisé la perfection en lui-même, le sage la produit au dehors par sa musique.
- 24.(223) Litt. : « les cinq couleurs ». Mais les cinq couleurs ne sont ici que le symbole des cinq éléments.
- 24.(224) Sur les huit vents, cf. le chapitre suivant consacré aux tuyaux sonores.
- 24.(225) Les cent mesures désignent ici le soleil, la lune, le jour, la nuit en un mot tout ce qui sert à mesurer et à diviser.
- 24.(226) Cf. p. 264, « c'est pourquoi le sage... harmonieuse ; ». Au-dedans de lui-même, le sage revient aux sentiments fondamentaux qui lui font préférer le devoir aux désirs égoïstes ; au dehors de lui-même, il se servira de la musique pour créer dans le peuple des dispositions analogues.
- 24.(227) A savoir l'idée, les sons et les attitudes. Ces trois termes ont leur origine dans les impressions du cœur humain ; la poésie, le chant et la danse, c'est-à-dire l'inspiration musicale sous ses diverses formes, s'appliquent ensuite à l'idée, aux sons et aux attitudes pour les exprimer.

24.(228) La leçon des *Mémoires historiques* me paraît préférable à la leçon du *Li ki*, quoique ce ne soit pas l'avis des éditeurs du *Li ki* de l'époque *K'ien-long*.

24.(229) La musique en effet n'est que l'expression d'une réelle vertu intérieure.

24.(230) Ce paragraphe décrit la musique accompagnée de danse que le roi *Ou* avait instituée pour célébrer sa victoire sur *Tcheou*, dernier souverain de la dynastie *Yn*. On sait que le roi *Ou* avait commencé par réunir les seigneurs au gué de *Mong*, qu'il avait été sur le point d'attaquer *Tcheou*, puis qu'après cette alerte il s'était retiré ; c'est ce que rappellent le roulement du tambour et les trois pas après lesquels il y a un arrêt. Quand la musique et la danse recommencent, il s'agit alors de la véritable entrée en campagne du roi *Ou* ; on le montre qui s'avance avec toute son armée.

24.(231) Le Ciel inspire confiance par l'inaltérable régularité des mouvements des astres et de la succession des saisons.

24.(232) Les rites prescrivent la politesse qui consiste à céder le pas à autrui ; mais, si l'on exagérât la modestie, on annihilerait sa propre personne, et c'est pourquoi la politesse doit avoir pour correctif la hardiesse qui permet à l'homme, après avoir montré sa modestie, de répliquer, c'est-à-dire de prendre à son tour la première place, lorsque son prochain la lui cède en vertu des mêmes rites. — Inversement, la musique tend à développer abondamment toutes les énergies de l'homme ; elle doit donc revenir en arrière ou se contenir, de peur de tomber dans l'excès.

24.(233) Les sons traduisent les émotions intérieures du cœur ; les gestes et les attitudes expriment les changements extérieurs de la personne physique. Il n'y a pas d'autre mode d'expression des sentiments.

24.(234) Le *ya* et le *song* sont des sections du *Che King*.

24.(235) Cf. note 234.

24.(236) *Li ki*, chap. *Yo ki*, § 8.

24.(237) Le marquis *Wen* est le premier souverain du pays de *Wei*, un des trois royaumes formés des débris de l'État de *Tsin*.

*Tse-hia* est l'appellation de *Pou Chang*, un des plus célèbres disciples de Confucius ; il est souvent cité dans le *Luen yu* ; il vécut jusqu'à un âge fort avancé.

24.(238) On sait que Confucius condamnait comme licencieux les airs du pays de *Tcheng* (cf. *Luen yu*, XV, 10) ; les paroles de ces airs constituent le [septième livre](#) de la section *Kouo fong* du *Che King*. — Les poésies de *Wei* forment le [cinquième livre](#) de cette même section, — On verra plus loin que *Tse-hia* réprovoque ces airs ainsi que ceux de deux autres royaumes.

24.(239) Cf. tome I, note 00.128.

24.(240) L'instrument pacifique est le tambour ; l'instrument militaire est la cloche sans battant appelée *nao*.

24.(241) Le *siang* et le *ya* sont deux espèces de tambour.

24.(242) Le sage explique quels sont les événements de l'antiquité qui sont rappelés par cette musique et il y trouve une règle de conduite pour le temps présent.

24.(243) Le mot « air » est pris ici dans le sens d'« air musical ». La citation qui suit est tirée du *Che King*, section *Ta ya*, ode VII de la 1<sup>e</sup> décade, strophe 4. Ce texte est cité et commenté dans le *Tso tchoan*, 28<sup>e</sup> année du duc *Chao*, Legge, C. C., vol. V, p. 727.

24.(244) Nous avons parlé plus haut (note 238) des airs de *Tcheng* et de *Wei* ; les poésies du pays de *Ts'í* forment le [huitième livre](#) de la section *Kouo fong* du *Che King* ; quant aux poésies du pays de *Song*, elles sont très vraisemblablement celles qui forment le [douzième livre](#) du *Kouo fong*, sous le nom de poésies de *Tch'en*. — Tandis que la plupart des poésies du *Che King* étaient chantées lors de certains rites, les poésies des quatre États de *Tcheng*, *Wei*, *Song* et *Ts'í* étaient jugées indignes de cet honneur et on n'en faisait point usage aux sacrifices,

24.(245) *Che King*, *Tcheou song*, 2<sup>e</sup> décade, ode V. Il est question dans cette ode des musiciens et des instruments de musique du duc de *Tcheou*.

24.(246) *Ta ya*, 2<sup>e</sup> décade, ode X, strophe 6.

24.(247) *Li ki*, chap. *Yo ki*, § 9.

24.(248) *Pin-meou Kia* n'est connu que par ce texte ; suivant *Tchang Cheou-tsie*, *Pin* serait le nom de famille et *Meou-kia* le nom personnel.

24.(249) Il faut se rappeler que cette musique était un véritable opéra dans lequel on représentait la victoire du roi *Ou* sur *Tcheou*, dernier souverain de la dynastie *Chang*.

24.(250) C'est-à-dire : le cœur du peuple soumis à *Tcheou* ; le roi *Ou* regrette d'être obligé de livrer bataille à ce peuple.

24.(251) Cette réponse de *Pin-meou Kia* et la précédente sont considérées comme exactes.

24.(252) Cette réponse et la précédente sont inexactes ; elles seront implicitement réfutées dans le discours que va tenir Confucius.

24.(253) Les éditeurs du *Li ki* à l'époque *K'ien-long* citent ici deux textes :

— l'un du *Kouo yu*, dans lequel il est dit :

« Dans l'affaire de *Mou ye* (c'est-à-dire la bataille du roi *Ou* contre *Tcheou*), les sons musicaux font tous prédominer la note *kong* ;

— l'autre texte est tiré du *Tcheou li* :

« Dans la musique du grand sacrifice, il n'y a pas la note *chang*.

Ainsi, la note *chang* était considérée comme la caractéristique des mauvaises passions et n'aurait pas dû trouver place dans la musique qui représente les sentiments du roi *Ou* ; si cependant elle se fait entendre dans cette musique, c'est que la bonne tradition a dû se perdre. Confucius approuvera cette réponse.

24.(254) Il est dit dans les Rites de *Tai* l'aîné :

« *K'ong-tse* étant allé à la cour des *Tcheou*, il s'enquit des rites auprès de *Lao Tan*, il étudia la musique auprès de *Tch'ang Hong* ».

24.(255) Terme d'affection.

24.(256) Quoique *Pin-meou Kia* ait répondu en partie correctement aux questions de Confucius, il se rend compte cependant que bon nombre de points restent encore obscurs pour lui dans la musique du roi *Ou*, et c'est pourquoi il prie Confucius de lui donner à son tour des éclaircissements.

24.(257) Il s'agit ici de l'immobilité que conservaient les danseurs sur leurs rangs pendant un long moment après que les avertissements du tambour avaient cessé de se faire entendre.

24.(258) Cette définition est essentielle, car elle montre bien que la musique rituelle de l'antiquité était en réalité une représentation théâtrale accompagnée de musique.

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

### Tome III

24.(259) Quand les danseurs restent immobiles après l'avertissement du tambour, ils représentent le roi Ou qui, avant d'attaquer *Tcheou*, attend avec fermeté l'arrivée des seigneurs.

24.(260) *T'ai-kong* n'est autre que *T'ai Kong-wang* ou *Lu Chang* ; cf. [tome I](#), n. 04.152 et n. 04.199.

24.(261) Au moment de la bataille, le trouble faillit se mettre dans les rangs des troupes du roi *Ou*. Les ducs de *Tcheou* et de *Chao* eurent l'idée de commander à leurs hommes de mettre genou en terre et ainsi ils évitèrent la déroute.

Suivant une autre interprétation, la phrase devrait être traduite :

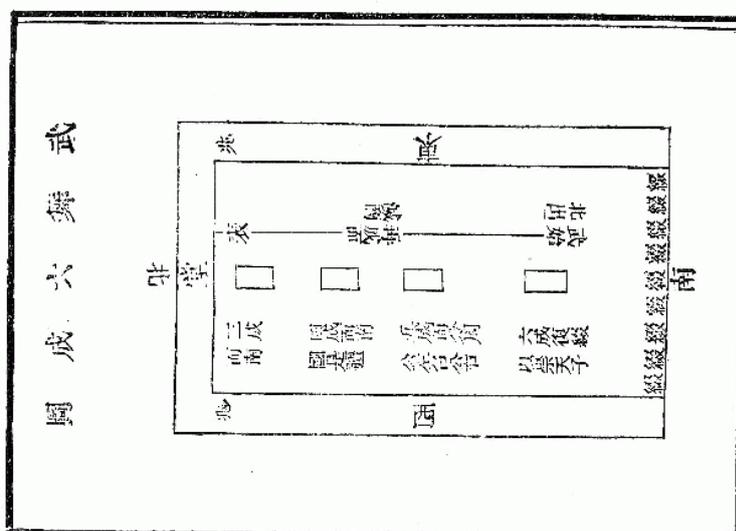
« A la fin de l'action militaire, quand tous mettent genou en terre, cela représente le bon gouvernement des ducs de *Tcheou* et de *Chao* ;

cette musique symboliserait donc le calme rétabli par les ducs de *Tcheou* et de *Chao* après que la guerre eût été terminée.

Quoi qu'il en soit, cette phrase et la précédente réfutent implicitement la troisième et la quatrième réponse de *Pin-meou Kia* (cf. note 252).

24.(262) Cela représente le roi *Ou* venant passer en revue ses troupes au gué de *Mong*, sur la rive nord du *Hoang-ho*.

# La gravure ci-dessous, empruntée à l'édition du *Li ki* intitulée *K'in ting li ki i sou* (chapitre LXXXI, p. 36 r°) représente les positions occupées par les danseurs sur la scène aux six moments successifs dont va parler Confucius.



24.(263) Le retour de l'armée victorieuse.

- 24.(264) Les barbares du Sud rendent hommage au roi *Ou* après sa victoire.
- 24.(265) Ces hommes tenant des sonnettes représentent le roi *Ou* et ses généraux qui sont à côté de leurs troupes pour les exciter au combat. Les quatre sonneries à chaque reprise rappellent ce passage de la harangue à *Mou* dans lequel le roi *Ou* recommande à ses soldats de ne pas porter plus de quatre ou cinq coups, puis de s'arrêter pour reprendre leurs rangs (cf. tome I, p. 231-232).
- 24.(266) Cf. tome I, p. 233, n. 6.
- 24.(267) Sur ces investitures, cf. [tome I](#), notes 04.232 à 04.235.
- 24.(268) Cf. [tome I](#), note 04.271.
- 24.(269) Cf. tome I, p. 238, ligne 4.
- 24.(270) Cf. tome I, p. 237, lignes 13-14.
- 24.(271) Cf. tome I, note [04.220](#). *Chang Yong*, pour échapper aux cruautés de *Tcheou*, s'était réfugié dans la montagne *T'ai-hang* ; le roi *Ou*, après avoir honoré l'entrée de son village en y élevant un portique commémoratif, le fit rechercher lui-même pour le rétablir dans ses dignités.
- 24.(272) Pour retourner à sa capitale qui était *Hao* ; cf. [tome I](#), n. 04.247.
- 24.(273) Cf. [tome I](#), n. 04.262.
- 24.(274) Si l'on adopte la leçon du *Li ki*, il faut traduire : « on frota de sang, pour les consacrer, les chars et les cuirasses. »
- 24.(275) C'est la vaillance des capitaines du roi *Ou* qui avait assuré la victoire et qui avait permis de remettre dans leurs fourreaux les armes de guerre ; à ceux donc de ces capitaines qui furent nommés seigneurs on donna le surnom populaire de « fourreaux cadénassés ».
- 24.(276) Ces odes étaient chantées pour marquer la mesure. L'ode [tseou yu](#) est la dernière du livre *Chao nan* dans la section *Kouo fong* du *Che King*. Quant à l'ode *li cheou*, elle est perdue ; *li cheou* signifie « la tête de renard » ; un passage du traité sur les sacrifices *fong* et *chan* explique peut-être à quelle occasion cette ode fut composée :
- « Vers ce même temps, *Tch'ang Hong* (cf. n. 254) mit son art magique au service du roi *Ling* (571-545 av. J.-C.) de la dynastie *Tcheou*. Les seigneurs ne venaient plus rendre hommage aux *Tcheou* et la puissance des *Tcheou* déclinait. Or *Tch'ang Hong* connaissait ce

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

qui concerne les génies et les dieux ; il fit tirer à l'arc sur une tête de renard ; la tête de renard représentait ceux des seigneurs qui ne venaient pas. Comptant sur l'étrangeté de l'objet, il espérait faire accourir les seigneurs ; mais les seigneurs n'obéirent pas. Alors les gens du pays de *Tsin* se saisirent de *Tch'ang Hong* et le tuèrent.

- 24.(277) Ce nom est donné ici au temple funéraire du roi *Wen*, père du roi *Ou*.
- 24.(278) A savoir l'agriculture.
- 24.(279) Le repas fini, le roi se mêlait lui-même aux danseurs qui jouaient devant les vieillards.
- 24.(280) Cette conclusion nous ramène à la question qui avait été posée à Confucius par *Pin-meou Kia* ; puisque la musique du roi *Ou* symbolise la victoire du roi *Ou* et les événements qui la suivirent, il est naturel que cette musique ait certaines lenteurs qui marquent le temps qu'il a fallu pour accomplir une œuvre aussi considérable.
- 24.(281) [Li ki, chap. Yo ki, § 11.](#)
- 24.(282) *Tse-kong* est le surnom d'un disciple de Confucius qui est souvent cité dans le *Luen yu*. Son nom de famille était *Toan-mou*, et son nom personnel, sous lequel nous allons le voir apparaître, était *Se*.
- 24.(283) Sur le *Chang* et le *Ts'í*, nous ne savons que ce qui nous est dit dans le paragraphe suivant. Le *Kouo fong*, le *Siao Ya*, le *Ta ya* et le *Song* sont les diverses sections du *Che King*.
- 24.(284) C'est-à-dire : du pays de *Song* dont les princes étaient les descendants de la dynastie *Chang*.
- 24.(285) C'est-à-dire : les parties de la musique où dominant les sentiments d'humilité.
- 24.(286) Suivant l'explication de *Kong Yng-ta*, j'ai traduit tout ce paragraphe comme s'il décrivait l'action de la musique sur le cœur de l'homme. Callery et Legge y voient une description de la musique en elle-même, indépendamment de l'action qu'elle exerce.
- 24.(287) Cf. note 192.
- 24.(288) *Tchao-ko* est le nom que porta sous les *Han* la ville qui avait été la capitale de *Tcheou*, dernier souverain de la dynastie *Yn* (cf. [tome I](#), n. 04.179).

24.(289) La capitale du pays de *Wei* était alors la ville de *Tch'ou-k'ieou*, dans le voisinage de la sous-préfecture actuelle de *Ts'ao*, préfecture de *Ts'ao-tcheou*, province de *Chan-tong*.

24.(290) Le lieu de la halte doit être près de la sous-préfecture actuelle de [], préfecture de *Ta-ming*, province de *Tche-li*, à la limite entre cette province et celle de *Chan-tong*.

24.(291) La terrasse des Bienfaits répandus était au bord de la rivière *Fen* à 40 *li* à l'ouest de la préfecture secondaire de *Kiang* dans la province de *Chan-si*.

24.(292) Sections du *Che King*.

## CHAPITRE XXV : Les tuyaux sonores

@

25.(101) Toute la première partie de ce traité est consacrée, non pas aux tuyaux sonores, mais à la guerre qui se trouve rattachée par un lien assez subtil à la théorie des tubes musicaux. Je serais disposé à voir dans cette section du traité un fragment d'un traité sur les armes de guerre que certains commentateurs supposent avoir été écrit par *Se-ma Ts'ien*. Ce qui suit cette section, à partir des mots « Le duc grand astrologue dit... », constitue, à proprement parler, le traité des tuyaux sonores. Mais peut-être cette seconde partie faisait-elle au début partie intégrante du traité sur le calendrier et n'en a-t-elle été détachée que pour suppléer au traité presque entièrement perdu sur les armes de guerre. Cf. tome I, *Introduction*, pp. CCV-CCVII.

25.(102) Comme on le verra plus loin, il y a en réalité douze tuyaux sonores ; les six qui correspondent au principe *yang* et les six qui correspondent au principe *yn*. On mentionne souvent, comme ici, les six premiers seulement, tout en ayant l'intention de donner à entendre l'ensemble des douze tuyaux.

25.(103) On croyait qu'au-dessus des armées flottait une émanation à l'inspection de laquelle les gens habiles pouvaient prédire si elle serait victorieuse ou vaincue. De même, le son qu'elle faisait entendre était un présage de sa destinée future.

25.(104) Les douze tuyaux sonores correspondent aux douze mois de l'année.

25.(105) L'influence ou l'émanation de mort violente était celle qui se manifestait lorsque le gouvernement était cruel ; cette émanation révélait donc les oppressions dont s'était rendu coupable *Tcheou*, le dernier souverain de la dynastie *Yn*.

25.(106) *Tchang Cheou-tsie* cite un traité sur les armes de guerre d'après lequel la note *chang* indiquait que l'armée serait victorieuse, et la note *hong*, que les officiers et les soldats auraient des sentiments unanimes. Cf. [n. 24. 253.](#)

25.(107) Cf. [tome I](#), n. 01.117.

25.(108) Le rebelle *Tch'e-yeou*, que *Hoang-ti* vainquit à *Tchouo-lou* représentait l'influence du feu.

25.(109) Cf. [tome I](#), n. 00.132.

25.(110) D'après le *Chou King*, *T'ang* le victorieux exila *Kie*, le dernier souverain de la dynastie *Hia* à *Nan-tch'ao*. Cf. [tome I](#), n. 02.332.

25.(111) *Kieou Fan* est cité vers 640 avant J.-C. Cf. *Mémoires historiques*, chap. XXXIX.

25.(112) *Wang-tse Tch'eng-fou* est un général cité à la date de 649 avant J.-C. Cf. *Mém. hist.*, chap. XXXII.

25.(113) *Suen Ou* fut au service du roi de *Ou*, *Ho-lu* (514-496 av. J.-C.). Cf. *Mémoires historiques*, chap. LXV.

25.(114) Les proclamations et les harangues du *Chou King*.

25.(115) Ce paragraphe mentionne les souverains de l'antiquité et les seigneurs de l'époque plus récente des *Tcheou* qui employèrent avec succès les armes de guerre.

25.(116) Cette virulente apostrophe aux lettrés est très digne de remarque. Elle fait comprendre que les *Mémoires historiques* aient été souvent regardés par les lettrés comme un ouvrage *hostile* à leur école. *Se-ma Ts'ien* paraît se faire ici l'écho des récriminations des militaires contre les « intellectuels » de son temps.

25.(117) Cf. [tome I](#), p. 199, ligne 9.

25.(118) La conclusion sous-entendue est celle-ci : Et cependant ils furent vaincus.

25.(119) Les territoires inutiles désignent, comme l'expliquent les commentateurs, les pays barbares situés en dehors des limites de l'empire propre. La phrase ne signifie pas qu'il n'était pas utile de tenir garnison dans ces régions ; l'expression « inutile » est une simple épithète qui désigne les pays barbares.

25.(120) *Tch'en Ché*. Cf. *Mém. hist.*, chap. XLVIII.

25.(121) Dans ce paragraphe, l'historien énumère les empereurs qui, quoique puissants, furent vaincus, parce qu'ils avaient fait un mauvais usage des armes de guerre. Cf. plus haut, note 115.

25.(122) Cf. *Mémoires historiques*, chap. CXIII.

25.(123) Cf. *Mémoires historiques*, chap. CXV.

25.(124) C'est-à-dire : Je ne pensais pas que je pourrais un jour devenir empereur.

25.(125) La pensée d'imposer de nouveau la suprématie chinoise aux princes de *Nan-yue* et de *Tch'ao-sien*.

25.(126) Littéralement : pères et fils.

25.(127) L'expression désigne l'action d'un homme qui se soulage d'un fardeau pesant, qui en « décharge son épaule », Cf. *Tso tchoan*, 2<sup>e</sup> année du duc *Siang* :

« il lui proposa de se décharger de son fardeau sur *Tsin*.

Une phrase toute semblable se retrouve dans le *Tso tchoan*, 6<sup>e</sup> année du duc *Ting*. Cf. encore *Ts'ien Han chou*, chap. I b, 2<sup>e</sup> année *tchong yuen* de *Koang-ou ti* :

« d'ailleurs il savait que l'empire était épuisé et ruiné, songeait à se réjouir et déchargeait son épaule.

25.(128) Il est fâcheux que *Se-ma Ts'ien* n'indique pas ici quelle est la mesure de riz qui atteignit ce très bas prix. Sur la valeur qu'eut parfois le riz, cf. tome II, p. 16.

25.(129) Ce sont des signes que la population est dense et paisible.

25.(130) Dans ce paragraphe, l'historien rappelle les noms des empereurs qui, tout en ayant une grande puissance militaire, n'en firent pas usage. Il paraît donner à entendre que c'est là le meilleur emploi des armes de guerre : les avoir sous la main, et ne pas s'en servir.

25.(131) Cette métaphore désigne les guerres qui, pendant de longues années, avaient désolé l'empire.

25.(132) C'est-à-dire dans les lieux où se produisent des attroupements d'hommes.

25.(133) L'expression se retrouve dans le *Che King*, section *Kouo fong*, Xe ode de *Ts'í*, *ad fin*.

25.(134) Comme le fait remarquer le *Che hi luen wen*, cet éloge enthousiaste de l'empereur *Wen* n'est au fond qu'une satire déguisée de l'empereur *Ou* dont les guerres incessantes avaient ruiné l'empire.

A mon avis, c'est ici que se termine le fragment du traité sur les armes de guerre. Ce qui suit constitue le traité sur les tuyaux sonores qui devrait faire partie intégrante du traité sur le calendrier.

25.(135) Cette citation ne se trouve pas dans le *Chou King* tel que nous le possédons.

25.(136) Le soleil, la lune et les cinq planètes. Les sept gouverneurs sont cités dans le *Choen tien* ; cf. [tome I](#), n. 01.224.

25.(137) Métal, bois, eau, feu, terre.

25.(138) Les huit divisions exactes qui correspondent aux huit directions de l'espace d'où viennent les huit vents ; voyez plus bas la théorie des huit vents.

25.(139) Les explications des Chinois sur les émanations sont du pur pathos et il serait assez inutile de chercher à savoir pourquoi ils attribuent les mansions lunaires à une émanation de dilatation plutôt qu'à une émanation de restriction.

25.(140) Litt. : « le vent incomplet ». La théorie des huit vents se retrouve dans *Hoai-nan tse* (= *Lieou Ngan*, † 122 av. J.-C. ; cf. p. 95, § 4), chap. III, p. 5 v°-6 r° ; *Hoai-nan tse* commence l'énumération par le vent *T'iao* qui n'est que le troisième dans la liste de *Se-ma Ts'ien*.

Les huit vents correspondent aux huit directions de l'espace : ils sont mis en outre en relation avec les mansions lunaires, les mois, les tuyaux sonores et les séries cycliques de douze et de dix caractères. Les vingt-huit mansions lunaires sont énumérées *aujourd'hui* dans l'ordre suivant :

Est : 1. *Kio* — 2. *K'ang* — 3. *Ti* — 4. *Fang* — 5. *Sin* — 6. *Wei* — 7. *Ki*.

Nord : 8. *Teou* — 9. *Nieou* — 10. *Niu* — 11. *Hiu* — 12. *Wei* — 13. *Che* — 14. *Pi*.

Ouest : 15. *K'oei* — 16. *Leou* — 17. *Wei* — 18. *Mao* — 19. *Pi* — 20. *Tsoei* — 21. *Chen*.

Sud : 22. *Tsing* — 23. *Koei* — 24. *Lieou* — 25. *Sing* — 26. *Tchang* — 27. *I* — 28. *Tchen*.

La liste des douze tuyaux sonores est la suivante :

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

Tome III

1. *hoang-tchong* — 2. *ta-lu* — 3. *t'ai-ts'éou* — 4. *kia-tchong* — 5. *kou-sien* — 6. *tchong-lu*

7. *joei-pin* — 8. *lin-tchong* — 9. *i-tso* — 10. *nan-lu* — 11. *ou-i* — 12. *ying-tchong*.

Les cycles de douze et de dix caractères sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de les reproduire ici.

Maintenant, si nous désignons les termes de chacune de ces listes par les numéros d'ordre qu'ils portent dans les énumérations actuelles, nous dresserons le tableau suivant des correspondances des huit vents, d'après *Se-ma Ts'ien* :

V E N T	D I R	Mansion lunaire	M O I S	Tuyau musi- cal	Série duo- dénaire	Série dénaire	Mansion lunaire	M O I S	Tuyau musi- cal	Série duodé- naire	Mansion lunaire	M O I S	Tuyau musi- cal	Série duodé- naire
Pou-tcheou	NO	<b>14,13,12</b>	10	XII	12									
Koang-mo	N	<b>11,10</b>	11	I	1	9,10	<b>9, 8</b>	12	II	2				
T'iao	NE	<b>7</b>	1	III	3		<b>6, 5, 4</b>							
Ming-chou	E		2	IV	4	1,2	<b>3, 2, 1</b>	3	V	5				
Ts'ing-ming <i>King</i>	SE	<b>28, 27</b>	4	VI	6		<b>25,26, 24</b>	5	VII					
Leang	S				7	3,4	<b>23,22</b>							
Tch'ang-ho	SO		6	VIII	8		<b>20,21</b>	7	IX	9	<b>19,18</b>	8	X	10
	O					7,8	<b>17,16,15</b>	9	XI	11				

On remarquera que, dans ce tableau, les mansions lunaires sont énumérées en commençant par la 14<sup>e</sup> pour finir par la 15<sup>e</sup> ;

[c'est exactement, mais en sens inverse, l'ordre suivi par les Hindous, les Persans et les Arabes dont la liste des 28 mansions commence avec la 15<sup>e</sup> mansion chinoise pour finir avec la 14<sup>e</sup> (Cf. le tableau dressé par M. Schlegel, *Uranographie chinoise*, p. 80-81).]

[c.a. : cf. errata en fin de note 140]

Il est très vraisemblable que l'énumération de *Se-ma Ts'ien* nous présente la liste des vingt-huit mansions sous sa forme la plus ancienne ; l'énumération usuelle, qui commence à la mansion *Kio*, fut une modification apportée à la liste ancienne sous les premiers *Han*, lorsqu'on se préoccupa de constituer un système de philosophie naturelle dans lequel l'orient (et par suite la mansion *Kio*) occupait la première place. Cette simple remarque infirmerait tous les raisonnements de M. Schlegel (*Uranographie chinoise*, p. 79-80 et p. 487) qui

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

veut faire remonter à plus de quatorze mille ans avant notre ère la détermination par les Chinois des mansions lunaires, sous le prétexte que l'astérisme *K'io*, étant le premier sur la liste, devait annoncer par son lever héliaque l'équinoxe de printemps, ce qui n'a pu arriver que 16.471 années exactement (p. 487) avant la date où M. Schlegel écrivait. Le meilleur travail à consulter sur les mansions lunaires est encore celui de Whitney, *On the lunar zodiac of India, Arabia and China* (dans *Oriental and linguistic Studies, second series*, pp. 341-421 et carte).

Errata : Il faut supprimer [l'entre-crochet] : En rédigeant ces lignes, j'ai eu le tort d'accepter, sans la contrôler, l'assertion erronée de M. Schlegel (*op. cit.*, p. 80-81) que Revatî serait la première mansion dans la liste hindoue, ce qu'elle n'a jamais été. M. Aug. Barth a bien voulu m'écrire à ce sujet une lettre que je suis heureux de citer ici :

« La liste de *Se-ma Ts'ien* commençant par *K'oei* = Revatî (ou par *Pi* = Uttarâ Bhadrapadâ) ne correspond pas à une liste hindoue. De ces listes, nous en avons deux, la plus ancienne commençant par Krittikâ, et une plus récente commençant par Açvinî. En admettant qu'elles commencent avec l'équinoxe du printemps, la première nous reporterait vers 2500 avant J.-C. ; la deuxième, vers 500 avant J.-C. ; avec une bonne marge, bien entendu, de plusieurs siècles pour l'une et pour l'autre, dans les deux sens, en avant et en arrière.

« Mais, outre ces listes, il y a des indications astronomiques : d'abord, celle du Jyotisha, un calendrier annexé au Veda, qui place l'équinoxe du printemps dans Bharanî, ce qui était exact vers 1500 avant J.-C. (toujours avec la même marge dans les deux sens) ; et une autre (chez les astronomes postérieurs, en possession des doctrines grecques), qui place cet équinoxe en Revatî, ce qui correspond au VI<sup>e</sup> siècle après J.-C. (toujours avec la même marge).

« Bien que Revatî = *K'oei* corresponde à peu près au commencement de la liste de *Se-ma Ts'ien*, la date, à elle seule, de l'auteur chinois empêcherait de voir là plus qu'une coïncidence et d'admettre un rapport quelconque avec l'équinoxe (avec *Pi* = Uttarâ Bhadrapadâ, ce serait bien pis ; la moyenne nous reporterait vers 1400 après J.-C.). Pour trouver ici une donnée chronologique, il

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

### Tome III

faudrait savoir où *Se-ma Ts'ien* place cet équinoxe. A première vue, il semble nous donner à cet égard une certaine approximation, puisqu'il met les astérismes en rapport avec les mois de l'année chinoise. Mais, c'est précisément ici que je ne le comprends plus. Toutes les listes des Nakshatras, y compris la liste chinoise actuelle, les donnent dans l'ordre où ils passent au méridien par suite du mouvement diurne et aussi dans l'ordre où le soleil et la lune les parcourent et, par conséquent, dans lequel ils peuvent être en rapport avec les mois. Or *Se-ma Ts'ien* énumère les mois dans l'ordre direct : pourquoi énumère-t-il les astérismes à rebours? Tant que vous n'aurez pas élucidé ce point, je ne vois rien à tirer chronologiquement de son énumération.

25.(141) D'après *Siu Koang*, un texte donnerait, au lieu de [], la leçon [] ; il faudrait alors traduire : *Yng-che* préside aux plans de construction des maisons.

[c.a. : dans les pages suivantes E. Chavannes note de nombreux jeux de mots résultant de caractères chinois homophones. Ils seront signalés ici par le caractère \*]

25.(142) Au 10<sup>e</sup> mois, qui marque le commencement de l'hiver, le principe *yang* cesse d'agir ; il en est de même de tous les êtres qui se retirent dans leurs demeures pour passer l'hiver en repos ; le nom du tuyau appelé *ying tchong* exprime cette conformité (*ying*) des êtres avec le principe *yang*.

25.(143) Jeu de mots. Au commencement de l'hiver, le principe de vie et d'activité est comme bouché sous terre.

25.(144) Au moment du solstice d'hiver, le principe *yn* a atteint son maximum d'intensité et va commencer à décroître ; le principe *yang*, qui s'était affaibli de plus en plus au point de laisser le vide dans l'univers, va commencer à reprendre de l'énergie et à remplir ce vide. La mansion qui correspond à cette époque de l'année est donc appelée *Hiu* = vide.

25.(145) Les Sources jaunes symbolisent le domaine souterrain des morts ; au onzième mois, le principe *yang* frappe du talon les Sources jaunes pour prendre son élan et reparaître sur terre.

25.(146) Le groupe d'étoiles appelé « la constellation qui fonde ou qui établit (le principe des calculs du calendrier) » est fort voisin de la mansion *Teou*, et

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

dans le présent texte, en tient lieu. Sur cette constellation, cf. Schlegel, *Uranographie chinoise*, p. 547-548.

25.(147) Le mot [] paraît avoir ici le sens de « s'accoupler » qu'il a dans le texte traditionnel du *Yao tien*. Cf. [tome I](#), n. 01.182.

25.(148) *Chou* « multitude » a le même sens que *tchong*.

25.(149) le mot [] signifie une direction de l'espace.

25.(150) Les sept étoiles. — Cette mansion est appelée aujourd'hui, par abréviation, *Sing*. Cf. Schlegel, *Uranographie chinoise*, p. 448 et suiv.

25.(151) Le mot [] est ici l'équivalent du mot « bec ». C'est la mansion *Lieou* qui est ainsi désignée, parce que, comme nous l'apprend *Se-ma Ts'ien* dans son traité sur les Directeurs du Ciel, elle représente le bec de l'Oiseau rouge.

25.(152) [] signifie « en forme de croix ».

25.(153) *Hou* est aujourd'hui une des constellations de la mansion *Tsing*. Cf. Schlegel, *Uranographie chinoise*, p. 434. Ici, elle tient lieu de la mansion *Koei*.

25.(154) *Lang* « le loup », n'est autre que l'étoile Sirius du Grand-Chien. Aujourd'hui, cette étoile est comptée comme faisant partie de la mansion *Tsing* ; ici, elle représente cette mansion.

25.(155) La constellation *Fa* n'est autre que l'épée d'Orion, elle est ici l'équivalent de la mansion *Chen*. — La mansion *Chen* qui va être nommée par *Se-ma Ts'ien* après la mansion *Fa* correspondrait, dans la liste actuelle des mansions, à la mansion *Tsoei* ; il n'y a là d'ailleurs qu'une différence purement formelle de nomenclature, car la mansion *Chen* et la mansion *Tsoei* appartiennent à une seule et même constellation et n'indiquent pas, en réalité, deux régions différentes du firmament.

25.(156) Cf. la note précédente. Au témoignage de *Tchang Cheou-tsie*, le mot se prononce ici *Chen*.

25.(157) *Tchouo* est un autre nom de la mansion *Pi* ; cf. Schlegel, *Uranographie chinoise*, p. 368, n. 3.

25.(158) Le caractère *Lieou* est ici l'équivalent du caractère *Mao*. Cf. Schlegel, *Uranographie chinoise*, p. 363.

25.(159) Cf. note 145.

25.(160) C'est-à-dire que, sous l'influence prédominante du *yn*, les êtres ne vont pas tarder à disparaître pour laisser place à une génération nouvelle.

25.(161) Sur tout ce qui suit, voyez l'Appendice III, à la fin de ce volume.

25.(162) Ce tableau donne en dixièmes de pouce les longueurs des tuyaux qui rendent les notes de la gamme pentaphone chinoise. Ces cinq notes sont obtenues par une progression de quintes justes ramenées à l'octave quand cela est nécessaire, c'est-à-dire que chaque note est à celle qui la précède dans le rapport de 3/2 (rapport de quinte) ou de 3/4 (rapport de quarte basse, c'est-à-dire quinte ramenée à l'octave).

La longueur d'un tuyau étant, toutes choses égales d'ailleurs, en raison inverse du nombre des vibrations de ce tuyau, chaque tuyau sera à celui qui le précède, dans le rapport de 2/3 ou de 4/3. Le tuyau qui rend la note *kong* ayant 81 dixièmes de pouce, le tuyau qui rend la note *tche* mesurera  $81 \times 2/3 = 54$  dixièmes de pouce ; le tuyau qui rend la note *chang* mesurera  $54 \times 4/3 = 72$  dixièmes de pouce, et ainsi de suite.

25.(163) Ce tableau est fautif ; tous les *sept* [] des fractions doivent être changés en dix [] ; en outre, au lieu de  $75 \frac{1}{3}$  et de  $56 \frac{1}{3}$ , il faut écrire respectivement  $75 \frac{2}{3}$  et  $56 \frac{2}{3}$  ; enfin les noms des notes chinoises *kong*, *chang*, *tche*, *yu*, *kio* sont répartis d'une manière tout à fait désordonnée entre les divers tuyaux.

Les dimensions des douze tuyaux, si on les rectifie comme l'indique *Ts'ai Yuen-ting* (1135-1198), cité dans les Notes critiques de l'édition de *K'ien-long*, sont les suivantes :

$$81 - 75 \frac{2}{3} - 72 - 67 \frac{1}{3} - 64 - 59 \frac{2}{3} - 56 \\ \frac{2}{3} - 54 - 50 \frac{2}{3} - 48 - 44 \frac{2}{3} - 42 \frac{2}{3}.$$

Ces dimensions sont fort rapprochées de celles qu'il faudrait donner à douze tuyaux pour qu'ils rendissent les douze demi-tons de la gamme chromatique non-tempérée. Cf. Appendice II.

25.(164) Ce tableau exprime les longueurs proportionnelles de douze tuyaux dont les notes formeraient une progression de quintes justes ramenées à l'octave quand cela est nécessaire. Le second tuyau a pour longueur les 2/3 de la longueur du premier, parce que la note qu'il rend est à la note du premier tuyau dans le rapport de 3/2 ; le troisième tuyau a pour longueur les 8/9 de la longueur du premier, parce que la note qu'il rend est à la note du premier tuyau dans le rapport de  $3/2 \times 3/4 \times 9/8$  ; le quatrième tuyau a pour longueur les 16/27 de la longueur du premier parce que la note qu'il rend est à la note du premier dans le rapport de  $3/2 \times 3/4 \times 3/2 = 27/16$  ; et ainsi de suite.

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

Tome III

Mais *Se-ma Ts'ien* a tort de croire que la réduction à l'octave s'opère toujours de deux notes en deux notes ; en réalité, il arrive un moment où il faut opérer deux fois de suite la réduction à l'octave ; aussi faut-il corriger trois des indications données par les *Mémoires historiques*, et écrire : 2048/2187, au lieu de 1024/2187 ; 16384/19683, au lieu de 8192/19683 ; 131072/177147, au lieu de 65536/177147.

*Se-ma Tcheng* indique dans ses notes quelles seraient les longueurs en pouces de douze tuyaux proportionnés aux fractions ci-dessus ; il exprime ces longueurs d'après l'ancien système, suivant lequel le pouce vaut 9 (et non pas 10) divisions ; au lieu donc de dire, comme le dirait *Se-ma Ts'ien*, que le tuyau initial a pour longueur 81 dixièmes de pouce, on dira qu'il est long de 9 pouces exactement.

Suivant ce système, les longueurs des douze tuyaux seront exprimées comme suit :

Tuyau sonore		= (pouces)	Tuyau sonore		= (pouces)
<b>Hoang-chong</b>	9 x 1	9	<b>joei-pin</b>	9 x 512/729	6 26/81
<b>Lin-tchong</b>	9 x 2/3	6	<b>ta-lu</b>	9 x 2048/2187	8 104/243
<b>T'ai-ts'eou</b>	9 x 8/9	8	<b>i-tso</b>	9 x 4096/6561	5 451/729
<b>Nan-lu</b>	9 x 16/27	5 1/3	<b>kia-tchong</b>	9 x 16384/19683	7 1075/2187
<b>Kou-sien</b>	9 x 64/81	7 1/9	<b>ou-i</b>	9 x 32768/59049	4 6524/6561
<b>Yng-tchong</b>	9 x 128/243	4 20/27	<b>tchong-lu</b>	9 x 131072/177147	6 12974/19683

25.(165) Dans le tableau qui précède, chaque dénominateur est le triple du dénominateur précédent ; chaque numérateur est alternativement le double ou le quadruple du numérateur précédent et c'est cette alternance qui constitue les deux séries que l'auteur chinois appelle la génération inférieure et la génération supérieure.

25.(166) Ces nombres paraissent fautifs et sont inexplicables.

25.(167) L'expression « 9 et 3 » doit désigner d'une manière générale 3 et ses multiples qui servent à obtenir les dénominateurs des fractions du tableau III.

25.(168) Le tuyau *hoang-tchong* qui rend la note *kong* a une longueur de 9 pouces ancienne mesure (ou de 8,1 pouces mesure décimale) ; mais si, comme dans le tableau III, on représente les dimensions respectives des tubes par rapport à l'un d'eux pris comme unité, c'est le tuyau *hoang-tchong* pour lequel le numérateur sera égal au dénominateur et qui correspondra par conséquent à l'unité.

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

### Tome III

- 25.(169) Cf. l'ordre des cinq notes dans le tableau I, p. 313-314.
- 25.(170) L'évolution universelle commence dans le grand vide pour aboutir au ciel, à la terre et à tous les êtres avant forme qui sont entre le ciel et la terre.
- 25.(171) Cf. [tome I](#), n. 01.224.
- 25.(172) Cette phrase signifie : Les anciens souverains commencèrent par instituer la science des rapports numériques qui existent dans l'univers ; après avoir accompli cette œuvre, ils furent capables de gouverner parfaitement bien ; ils réunirent les insignes, c'est-à-dire que tous les vassaux leur furent soumis ; cf. [tome I](#), n. 01.125 ; ils pénétrèrent le principe rationnel ou *tao* qui est immanent à l'univers et en comprirent les manifestations extérieures.

### CHAPITRE XXVI : Le calendrier

@

- 26.(101) Cf. *Ta Tai li* : § 70. *Kao tche*.
- 26.(102) Le commencement du printemps est le premier mois du printemps ; ce mois est marqué du signe qui est le troisième dans la série des douze caractères cycliques *tse*, *tch'eu*, *yn*, *mao*... Le calendrier qui commençait au mois *yn* passait pour avoir été celui de l'empereur *Tchoan-hiu* et de la dynastie *Hia*. Dans les lignes qui suivent, *Se-ma Ts'ien* reproduit, d'après les fragments qui furent réunis après lui (cf. tome I, [Introduction](#), p. CXLIII) dans les Rites de *Tai* l'aîné (§ 70 ou 71 suivant les éditions), quelques indications relatives à ce calendrier. — *Hoang-ti*, la dynastie *Tcheou* et les princes de *Lou* avaient un calendrier qui commençait au onzième mois, marqué du signe *tse*. Le calendrier des *Ts'in* commençait au dixième mois, marqué du signe *hai*. Les *Han* adoptèrent d'abord le système des *Ts'in* ; mais en l'année 104 avant J,-C., l'empereur *Ou* décréta l'adoption d'un nouveau calendrier (le calendrier *tai-tch'ou*), qui prit pour point de départ des calculs le onzième mois, mais fit commencer l'année au premier mois marqué du signe *yn*.
- 26.(103) L'oiseau *tse-koei* est appelé *ti-koei* dans les *Élégies* de *Tch'ou* et *joei-tche* dans les Rites de *Tai* l'aîné ; certains commentateurs (S. H. T. K. K., chap. DCCCXXIX. p. 13 r°) du *Ta Tai li* identifient ce « faisan précieux » avec le fameux joyau de *Tch'en* (cf. [tome II](#), n. 05.151).
- 26.(104) C'est-à-dire au printemps.
- 26.(105) La séparation entre l'année écoulée et l'année à venir.

26.(106) L'expression [] signifie « le point du jour » et désigne l'heure *yn*, de 3 à 5 heures du matin. Le chant du coq a lieu à l'heure *tch'éou*, de 1 à 3 heures du matin ; immédiatement après commence l'heure *yn* qui est le début de l'année nouvelle.

26.(107) Les douze divisions dont il est ici question paraissent être les douze mois de l'année ; le dernier mois de l'année est celui qui est marqué du signe *tch'éou*. Tout ce passage est d'ailleurs obscur ; la suite des phrases n'est pas la même dans le *Ta Tai li* que dans les *Mémoires historiques*.

26.(108) Le *Ta Tai li* écrit : « le soleil et la lune réalisent l'année » ; c'est-à-dire que l'année est calculée sur les jours et les mois que déterminent le soleil et la lune.

26.(109) Il y a certainement ici un jeu de mots sur les mots ... qui sont respectivement homophones. On a vu que les penseurs chinois ne craignent pas de faire intervenir dans leurs spéculations ces analogies phonétiques.

26.(110) C'est-à-dire que l'évolution de ces deux éléments est d'accord avec l'univers harmonieux qui découle du principe parfait du calendrier. Le mot [], que nous traduisons par « principe » désigne dans ces textes le point de départ du calendrier.

26.(111) L'homme est ici l'homme en soi, l'humanité conçue comme un des termes de la trinité : ciel, terre, homme.

26.(112) C'est-à-dire : lorsqu'un changement de dynastie se produit.

26.(113) Ces rois devront avoir soin de rechercher quelle est la pensée ou l'intention du Ciel, car c'est le Ciel qui est le principe fondamental auquel doivent se conformer toutes les réformes dans le calendrier et dans les choses qui en dépendent.

26.(114) Sous-entendez : Et par conséquent on ne peut rien connaître sur cette époque.

26.(115) Cf. [tome I](#), n. 01.129. *Se-ma Ts'ien*, résumant les données éparses dans le *Che pen* et dans le *Lu li tche* (XXI<sup>e</sup> chapitre du *Ts'ien Han chou*) dit : *Hoang ti* chargea *Hi-ho* (ou, suivant une autre explication, *Hi* et *Ho*) d'observer le soleil, *Tch'ang-i* d'observer la lune, (*Koei*) *Yu-kiu* d'observer les étoiles et leurs émanations, *Ling-luen* de fabriquer les tubes musicaux, *Ta-nao* de faire (le cycle) *kia-tse*, *Li-cheou* de faire les calculs et les nombres : *Jong-tch'é*

rassembla ces six méthodes et rédigea le calendrier *t'iao* (c'est-à-dire le calendrier harmonieux ; c'est le nom du calendrier de *Hoang ti*).

26.(116) Ces deux termes symbolisent ici les principes *yn* et *yang*.

26.(117) Les mois intercalaires sont constitués par l'addition des restes de jours qui tendent constamment à mettre en désaccord le calendrier lunaire et le calendrier solaire.

26.(118) *Hoang ti* qui régnait sous les auspices d'une nuée avait donné à ses fonctionnaires des noms de nuée (cf. [tome I](#), n. 00.118). Les cinq catégories de ses fonctionnaires portaient les noms suivants : les fonctionnaires du printemps s'appelaient les nuées vertes ; ceux de l'été, les nuées rouges ; ceux de l'automne, les nuées blanches ; ceux de l'hiver, les nuées noires, ceux du centre, les nuées jaunes.

26.(119) Cf. [tome I](#), [n. 01.164](#) et [n. 01.287](#).

26.(120) Sur la légende des neuf *Li*, cf. le texte du *Kouo yu* traduit et discuté par Legge, *Chinese Classics*, vol. III, p. 593-594.

26.(121) C'est-à-dire que les diverses créatures ne trouvèrent plus un état de choses conforme à leur nature.

26.(122) Sur *Tchong* et *Li*, cf. [tome II](#), n. 05.511. — *Tchong* est appelé ici le directeur du sud et *Li* le gouverneur du feu ; les deux épithètes ne se correspondent pas ; le commentateur *Tsan* doit avoir raison quand il dit que [] est un caractère erroné et qu'il faut lire [] ; avec cette correction de texte, *Li* devient « le gouverneur du nord ». *Se-ma Tchong* prétend cependant conserver la leçon que nous avons ici : dans le *Tso tchoan*, dit-il, *Tchong* est appelé *Keou-mang* (cf. [Li ki, chap. Yue ling](#), 1<sup>er</sup> mois du printemps) et a le titre de directeur du bois ; *Li* est appelé *Tchou-yong* (cf. [tome I](#), n. 00.133 et [Li ki, chap. Yue ling](#), 1<sup>er</sup> mois de l'été) et a le titre de gouverneur du feu. L'élément *feu* a pour nombre correspondant le nombre deux ; or deux est le symbole du principe *yn*, de la terre et du nord ; on peut donc donner indifféremment au directeur de la terre le nom de gouverneur du feu ou de gouverneur du nord. De même l'élément bois symbolise le principe *yang*, le ciel et le sud. On peut répondre à ces explications de *Se-ma Tchong* que dans la théorie régulière des cinq éléments, le bois correspond à l'est et le feu au sud ; nous sommes en présence de deux traditions distinctes, l'une qui donne à *Tchong* et *Li* les titres de gouverneur du bois et de gouverneur du feu, l'autre qui les appelle

gouverneur du sud et gouverneur du nord ; c'est se donner une peine inutile que de tenter de concilier, à force d'arguties, ces deux légendes.

26.(123) Cf. *Chou King*, chap. *Lu hing*, § 5-6 (Legge, C. C., vol. III, p. 592-593). D'après ce texte de *Se-ma Ts'ien*, le sujet de la phrase dans le *Chou King* doit être l'empereur *Tchoan-hiu*.

26.(124) Cf. [tome I](#), n. 01.249.

26.(125) Cf. n. 117.

26.(126) Cf. [tome I](#), n. 01.176.

26.(127) Cf. [tome I](#), n. 01.221.

26.(128) Cf. n. 102 et n. 110.

26.(129) Cf. tome I, pp. 268-274 et p. 278-285.

26.(130) D'après les rites, le prince devait chaque mois venir proclamer le premier jour du mois dans le temple ancestral ; on célébrait alors un sacrifice qui était appelé « l'offrande dans le temple ancestral ».

26.(131) Remarquer l'expression [] qui s'est conservée jusqu'à nos jours pour désigner les astronomes et les mathématiciens ; cf. le *Tch'euou jen tchoan* de *Yuen Yuen* (Wylie, *Notes on chinese literature*, p. 31).

26.(132) La Chine, par opposition aux pays barbares, est désignée ici sous le nom de *tchou Hia*, c'est-à-dire « tous les *Hia* ». L'origine de cette expression est obscure ; mais, comme elle se retrouve souvent dans la littérature chinoise, il est intéressant de remarquer qu'elle était en usage dès l'époque de *Se-ma Ts'ien*.

26.(133) Cf. [Tso tchoan](#), 1<sup>e</sup> année du duc *Wen* ; Legge, C. C., vol. V, p. 229.

26.(134) C'est-à-dire que l'origine des calculs du calendrier coïncidait avec un commencement naturel, comme par exemple un solstice d'hiver tombant sur le premier jour du onzième mois, — que le milieu du mois était exactement au moment de la pleine lune, — enfin que les restes de jours étaient tous renvoyés au mois intercalaire.

26.(135) C'est-à-dire au calendrier.

26.(136) Cf. tome I, [Introduction](#), n. 229. On trouvera un aperçu des curieuses théories de *Tseou Yen* dans le LXXIV<sup>e</sup> chapitre des *Mémoires historiques*.

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

- 26.(137) A l'époque des *Ts'in*, on admettait que les cinq éléments se succédaient en triomphant les uns des autres.
- 26.(138) Cf. [tome II](#), n. 06.216.
- 26.(139) Cf. tome II, p. 130.
- 26.(140) Cf. Traité sur les sacrifices *fong* et *chan*.
- 26.(141) Cf. tome II, p. 479.
- 26.(142) La dynastie des *Han* venait à peine d'être établie et c'est pourquoi on n'avait guère le temps de s'occuper du calendrier.
- 26.(143) L'impératrice *Lu*. Cf. *Mém. hist.*, chap. IX.
- 26.(144) Cf. tome II, p. 479-480. La réforme du calendrier introduite en 163 avant J.-C. par *Kong-suen Tch'en* consista à faire considérer comme embolismique la 7<sup>e</sup>, et non plus la 8<sup>e</sup> année de la période *tchang* (cf. *Journal asiatique*, nov.-déc. 1897, p. 543).
- 26.(145) Cf. [tome II](#), n. 10.199.
- 26.(146) Cf. tome II, p. 481-482.
- 26.(147) C'est auprès de *T'ang Tou* que *Se-ma T'an*, père de *Se-ma Ts'ien*, s'initia à l'astrologie. Cf. tome I, *Introduction*, p. VII.
- 26.(148) *Hong* avait pour appellation *Tchang-kong*.
- 26.(149) Le mot [] est ici l'équivalent du mot [] dans son sens de « vérifier, contrôler ».
- 26.(150) Cf., dans le traité sur les sacrifices *fong* et *chan*, la légende de *Hoang-ti* telle qu'elle fut racontée par *Kong-suen K'ing* à l'empereur *Ou*. Le mot [] indique que *Hoang-ti* avait su réaliser l'accord entre le Ciel et la Terre grâce à un calendrier parfait. L'immortalité avait été sa récompense. L'empereur *Ou* n'était pas sans espérer parvenir à la vie éternelle en faisant, comme *Hoang-ti*, un calendrier exact.
- 26.(151) Ces épithètes se rapportent aux sons des tuyaux sonores.
- 26.(152) Les cinq éléments qui, dans l'ordre où ils triomphent les uns des autres, sont la terre, le bois, le métal, le feu et l'eau.
- 26.(153) Une observation attentive des mouvements du soleil révèle qu'on doit se trouver sous l'influence de l'élément terre qui triomphe de l'élément eau.

26.(154) Le calendrier *t'ai-tch'ou* fut institué le cinquième mois (21 juin-20 juillet 104 av. J.-C.) de l'année qui prit alors le nom de première année *t'ai-tch'ou*. D'après ce texte, l'édit de l'empereur relatif au nouveau calendrier paraît avoir été rendu le jour même du cinquième mois où se produisit le solstice d'été. On sait que six mois auparavant, le premier jour du onzième mois (25 décembre 105 av. J.-C.) avait coïncidé avec le solstice d'hiver.

26.(155) Cf. pp. 313-314.

26.(156) Le mot [] doit être ici l'équivalent de [] et désigner les vingt-quatre divisions de l'année.

26.(157) Cette harmonie est si parfaite que le solstice d'hiver doit coïncider avec un jour marqué du premier signe cyclique de la série duodénaire *tse, tch'eu, yn, mao,..* ; c'est en effet ce qui est arrivé, comme l'empereur le fait remarquer quelques lignes plus bas, et le solstice d'hiver est tombé sur le jour *kia-tse* qui était le premier du onzième mois.

26.(158) « a été vérifié ». Cf. n. 149.

26.(159) L'année avait été jusqu'alors comptée comme la septième année *yuen-fong*.

26.(160) Cf. Appendice III, § 10.

26.(161) Après avoir rappelé le décret par lequel l'empereur *Ou* instituait le nouveau calendrier *t'ai-tch'ou*, *Se-ma Ts'ien* va exposer ce qu'était l'ancien calendrier *t'ai-tch'ou* des *Yn*. L'erreur dans laquelle sont tombés la plupart des commentateurs a été de croire que le tableau qui va suivre représentait le nouveau calendrier *t'ai-tch'ou* de l'empereur *Ou* ; les noms des périodes d'années sont vraisemblablement une interpolation de *Tch'ou Chao-suen*, et *Se-ma Ts'ien* avait dû se borner à donner le schéma d'une période de 76 années comptée à partir d'une origine première appelée *t'ai-tch'ou*. Cf. Appendice III, § 11.

Dans le tableau pp. 333-337, j'ai corrigé la disposition typographique des *Mémoires historiques* qui est fautive en quelques endroits. En effet, les indications des quatre points cardinaux et les nombres de mois qui sont inscrits dans le texte de *Se-ma Ts'ien* au-dessous de certains noms d'années doivent toujours être attribués à l'année suivante, et non à celle au-dessous de laquelle ils sont inscrits.

J'ai essayé de donner dans l'Appendice III toutes les explications nécessaires à l'intelligence de ce tableau.

26.(162) Cela est faux. Voyez, dans l'Appendice III, § 4, l'explication des grands restes et des petits restes.

26.(163) Cf. Appendice III, § 3.

## CHAPITRE XXVII : les gouverneurs du ciel

@

27.(101) Comme on le verra à la fin de ce chapitre, les gouverneurs du ciel sont le soleil, la lune et les planètes ; *Se-ma Ts'ien* désigne les planètes en les appelant les cinq gouverneurs du ciel ou les cinq assistants du ciel. Le ciel dirige toutes choses dans le monde ; le soleil, la lune et les cinq planètes l'aident à gouverner et c'est de là que leur vient le nom de gouverneurs célestes. Le soleil, la lune et les cinq planètes fournissent les principales indications astrologiques pour la conduite des hommes.

— Je citerai souvent dans mes notes à ce chapitre l'ouvrage de M. G. Schlegel, intitulé : *Uranographie chinoise* (Leyde, Brill, 1875), mais ce n'est pas à dire que je partage les opinions qui sont exprimées dans ce livre sur la haute antiquité de l'astronomie chinoise. — Le tableau que M. Schlegel donne (p. 32-33) comme tiré de *Se-ma Ts'ien* n'existe pas dans les *Mémoires historiques*.

27.(102) L'étoile *T'ien-ki* n'est autre que l'étoile polaire ; elle était considérée par les Chinois du IIe siècle avant notre ère comme la résidence de la divinité appelée *T'ai-i*, c'est-à-dire « l'Unité suprême ». Il est intéressant de noter que, dès cette époque, les étoiles sont considérées comme les résidences de certaines divinités ; les bas-reliefs du *Chan-tong* qui datent du IIe siècle après notre ère, nous montrent de même le dieu de la Grande-Ourse assis au milieu de ses étoiles (cf. *La sculpture sur pierre en Chine*, planche XXXII).

27.(103) Ces trois étoiles sont assimilées aux trois ducs du palais (*san-kong*), à savoir le *t'ai-wei*, le *se-t'ou* et le *se-k'ong*, qui étaient les principaux ministres du souverain. Ces trois étoiles doivent être cherchées dans le voisinage de l'étoile polaire.

27.(104) C'est-à-dire au sud du palais *Tse*.

27.(105) Cette constellation présidait aux bienfaits.

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

- 27.(106) Aujourd'hui *Tien-i*, l'Unité céleste, est l'étoile  $\kappa$  du Dragon ; elle se trouve au sud de l'étoile polaire et au nord des étoiles  $\alpha$ ,  $\beta$ ,  $\gamma$ ,  $\delta$  de la Grande-Ourse, qui forment ce que les Chinois appellent l'orifice du Boisseau. Il est donc très probable que  $\kappa$  du Dragon était la plus notable des trois étoiles dont parle ici *Se-ma Ts'ien*.
- 27.(107) C'est-à-dire à l'est. Cette indication empêcherait d'identifier *T'ien-ts'iang*, la Pique céleste, avec des étoiles du Bouvier, comme le propose M. Schlegel (*Uranographie chinoise*, p. 512).
- 27.(108) C'est-à-dire à l'ouest. La constellation *T'ien-pei*, le Fléau céleste, paraît correspondre aux étoiles du Dragon qui sont exactement à l'ouest de l'étoile polaire.
- 27.(109) C'est-à-dire au nord. *Ko-tao*, le Chemin suspendu (cf. [tome II](#), n. 06.237), correspond aux principales étoiles de Cassiopée.
- 27.(110)  $\alpha$ ,  $\beta$  de Pégase.
- 27.(111) La Grande-Ourse.
- 27.(112) Cf. [tome I](#), note 01.224.
- 27.(113) Le plus souvent, *Piao* désigne les étoiles  $\epsilon$ ,  $\zeta$ ,  $\eta$  de la Grande Ourse ; ici, ce terme désigne uniquement l'étoile  $\eta$ .
- 27.(114) L'Épi de la Vierge et  $\zeta$  de la même constellation, La mansion *Kio* est une des sept mansions du côté oriental symbolisé par le Dragon vert.
- 27.(115)  $\epsilon$  de la Grande-Ourse.
- 27.(116)  $\lambda$ ,  $\mu$ ,  $\phi$ ,  $\sigma$ ,  $\tau$ ,  $\zeta$  du Sagittaire.
- 27.(117)  $\alpha$  de la Grande-Ourse.
- 27.(118)  $\alpha$ ,  $\beta$ ,  $\gamma$ ,  $\delta$ ,  $\epsilon$ ,  $\zeta$ ,  $\kappa$  d'Orion.
- 27.(119) L'étoile qui indique, au premier mois du printemps et à 6 heures du soir, le signe *yn*, sur l'horizon.
- 27.(120) Cf. [tome I](#), note 02.192.
- 27.(121) Le *T'ai chan*, la montagne sainte du *Chan-tong*. Selon *Tch'ang Cheou-tsie*, il s'agirait ici de la commanderie de *Tai*.
- 27.(122) La Grande Ourse.
- 27.(123) Ces étoiles font encore partie de la Grande Ourse ; cf. Schlegel, *op. cit.*, p. 530.

27.(124) Il semble qu'ici *K'oei* ne soit plus une étoile unique, mais désigne les quatre étoiles  $\alpha$ ,  $\beta$ ,  $\gamma$ ,  $\delta$  de la Grande Ourse.

27.(125) Cf. Schlegel, *op. cit.*, p. 531, astérisme XXVII.

27.(126) Cf. Schlegel, *op. cit.*, p. 529, astérisme XIX.

27.(127) Cf. Schlegel, *op. cit.*, p. 510, astérisme XVII.

27.(128) Ces deux étoiles. se trouvaient près de la queue de la Grande Ourse. Cf. Schlegel, *op. cit.*, p. 513, astérisme XXVI.

27.(129) Cette étoile est la Perle de la Couronne boréale. Cf. Schlegel, *op. cit.*, p. 517.

27.(130) Antarès du Scorpion et  $\sigma$ , et  $\tau$  de la même constellation.

27.(131) Antarès.

27.(132)  $\beta$ ,  $\delta$ ,  $\eta$ ,  $\rho$  du Scorpion.

27.(133) Le mot *K'ien* est écrit [a] dans l'édition de *K'ien-long* ; ce caractère signifie soit « la garniture en fer placée à l'extrémité de l'essieu d'un char », soit un « cadenas et son pêne ».

— L'étoile dont il va être question à la ligne suivante est appelée *Hia* dans les *Mémoires historiques* et dans le *Ts'ien Han chou*, et ce mot signifie « la ferrure de l'extrémité d'un essieu ». Plus tard, elle fut appelée *Kien* et ce mot a précisément les deux mêmes sens que nous avons indiqués au début de cette note pour le mot [a] ; enfin on trouve encore cette étoile nommée *Kien-pi* et ce terme désigne « le pêne et la boîte d'un cadenas ».

— M. Schlegel (*Uranographie chinoise*, p. 129 et 130) a discuté ce passage de *Se-ma Ts'ien* ; il estime que l'historien s'est trompé en donnant le nom de *Hia* (= « extrémité d'un essieu ») au second de ces astérismes, et que les deux astérismes sont étroitement liés l'un à l'autre, le premier symbolisant la clef, et le second le cadenas. — Je ne suis pas de l'avis de M. Schlegel ; les deux astérismes dont il est ici question sont désignés par des termes *synonymes* ; suivant une explication, qui est celle de *Se-ma Ts'ien* et du *Ts'ien Han chou*, ces deux termes ([a] et *Hia*) signifient « la ferrure de l'essieu d'un char » ; suivant une autre explication qui a prévalu plus tard, ces deux termes ([a] et *Kien-pi*) désignent *tous deux* un cadenas et son pêne qui lui tient lieu de clef ; même si l'on adopte cette seconde interprétation, on ne trouvera aucun texte qui permette de distinguer les noms de ces deux astérismes par leur sens ;

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

tous deux désignent à la fois la boîte du cadenas et son pêne ; on ne peut dire que le premier seul symbolise le pêne ou la clef tandis que le second seul symboliserait la boîte ou la matrice.

— Ces étoiles font partie de la constellation du Scorpion.

27.(134) Cf. Schlegel, *op. cit.*, p. 111.

27.(135) L'Épi de la Vierge et l'étoile ζ de cette même constellation.

27.(136) Arcturus du Bouvier. *Se-ma Ts'ien* rattache cette étoile à la mansion *Kio* ; aujourd'hui on la fait dépendre de la mansion *K'ang*.

27.(137) ξ, ο, π, et η, τ, υ du Bouvier. Cf. Schlegel, *op. cit.*, p. 499-502.

27.(138) Cf. Appendice III, § 9.

27.(139) μ, ι, κ, λ de la Vierge.

27.(140) α, β, γ, ι de la Balance.

27.(141) Les neuf étoiles de la queue du Scorpion.

27.(142) γ, δ, ε du Sagittaire et β du Télescope.

27.(143) Cette dénomination me fait croire que le nom de la mansion *Ki* signifie le « Van », et non le « Ramasse-poussière », comme le soutient M. Schlegel (*Uranographie chinoise*, pp. 161-163). Le commentateur *Song Kiun* dit en effet :

« Le mot *ngao* signifie manier et remuer ; le *ki* symbolise l'action de vanner et de remuer ; en outre le *ki* reçoit des matières dont il fait partir les unes, dont il fait venir les autres, ce qui est le symbole des hôtes.

Il est évident que cette description convient au van, mais non au ramasse-poussière.

27.(144) Mars.

27.(145) Ce sens est celui qui est indiqué dans le commentaire de *Tchang Cheou-tsie*.

27.(146) Sous ce nom de *Heng*, on comprend plusieurs étoiles de la Vierge et du Lion ; les étoiles qui vont être énumérées par *Se-ma Ts'ien* se rattachent à ce vaste astérisme qui correspond à ce qu'on appela plus tard *T'ai-wei hoan* (cf. Schlegel, *op. cit.*, p. 534).

27.(147) Le Soleil, la Lune et les cinq planètes.

- 27.(148)  $\sigma$  du Lion ?
- 27.(149)  $\gamma$  de la Vierge ?
- 27.(150) On ne compte plus aujourd'hui que deux étoiles appelées *Tche-fa* ; ce sont  $\beta$  et  $\eta$  de la Vierge.
- 27.(151) Cf. Schlegel, *op. cit.*, p. 475.
- 27.(152) On ne compte plus aujourd'hui que cinq étoiles appelées *Tchou-heou* ; elles se trouvent dans la Chevelure de Bérénice. Cf. Schlegel, *op. cit.*, p. 473, par. XIX.
- 27.(153) La plus importante de ces cinq étoiles est Denebola du Lion. Les cinq Empereurs sont ceux qui correspondent aux cinq éléments, aux cinq couleurs, etc.
- 27.(154) Le mot [] désigne proprement une végétation luxuriante. Le *Ts'ien Han-chou* donne la leçon [...] « (ces étoiles sont) tristes et sombres ». — Ce groupe d'étoiles se trouve dans la Chevelure de Bérénice.
- 27.(155) Cf. Schlegel, *op. cit.*, p. 471, par. X.
- 27.(156) Si elles pénètrent, en venant de l'ouest, dans le groupe d'étoiles appelé le palais *T'ai-wei*.
- 27.(157) En venant de l'est.
- 27.(158) L'endroit qui, dans le palais *T'ai-wei*, représente le trône de l'empereur.
- 27.(159) Les douze étoiles dont il a été question plus haut.
- 27.(160) Cf. Schlegel, *op. cit.*, p. 461, par. V.
- 27.(161) Cet astérisme est formé de dix-sept étoiles dont la plus importante est Régulus du Lion. C'est Régulus qui est désigné plus bas sous le nom de « la Souveraine ». Cf. Schlegel, *op. cit.*, p. 452-459.
- 27.(162)  $\epsilon$ ,  $d$ ,  $\zeta$ ,  $\lambda$ ,  $\xi$ ,  $\gamma$ ,  $\nu$ ,  $\mu$  des Gémeaux.
- 27.(163)  $\eta$  des Gémeaux.
- 27.(164) Castor et Pollux et  $\rho$  des Gémeaux.
- 27.(165) Procyon,  $\beta$ ,  $\eta$  du Petit-Chien.
- 27.(166)  $\gamma$ ,  $\delta$ ,  $\eta$ ,  $\theta$  du Cancer.
- 27.(167) La nébuleuse Praesepe, à l'intérieur du Cancer.

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

- 27.(168) Cf. Schlegel, *op. cit.*, p. 389, par. XIV.
- 27.(169) η, σ, δ, ε, ρ, ζ, ω, θ de l'Hydre.
- 27.(170) Le bec de l'Oiseau rouge qui s'étend sur toute la portion méridionale du firmament.
- 27.(171) Cette mansion est formée de α et ι de l'Hydre, plus cinq petites étoiles difficiles à déterminer.
- 27.(172) χ, ν, λ, μ, φ, et une autre petite étoile de l'Hydre.
- 27.(173) Vingt-deux étoiles qui correspondent en gros à notre constellation de la Coupe.
- 27.(174) β, δ, γ, ε de la Vierge.
- 27.(175) ζ du Corbeau, ap. Schlegel. *op. cit.*, p. 480-481.
- 27.(176) γ, τ, σ et quelques autres étoiles du Centaure. Ces étoiles se trouvent droit au-dessous de la mansion *Tchen* et je ne vois pas pour quelle raison M. Schlegel, *op. cit.*, p. 136, les rattache à la mansion *Fang*.
- 27.(177) Le Palais occidental est symbolisé par le Tigre blanc. *Se-ma Ts'ien* omet de le dire, quoiqu'il indique les symboles des autres Palais.
- 27.(178) Cet astérisme correspond à diverses étoiles du Cocher. Cf. Schlegel, *op. cit.*, p. 389.
- 27.(179) Neuf étoiles du Cocher ; cf. Schlegel, *op. cit.*, p. 382.
- 27.(180) Seize étoiles dont les plus importantes sont β et ζ d'Andromède.
- 27.(181) α, β, γ du Bélier.
- 27.(182) 35, 39 et 41 du Bélier.
- 27.(183) Diverses étoiles du Taureau. Cf. Schlegel, *op. cit.*, p. 343, par. I.
- 27.(184) Les Pléiades. Cette constellation, dont l'étoile la plus brillante est η du Taureau, annonçait, par son lever héliaque, l'équinoxe du printemps, vers l'an 2500 avant notre ère ; l'idéogramme *Mao* représentait primitivement le soleil au-dessus d'une porte ouverte.
- 27.(185) Les barbares occidentaux qui ont de la barbe et de longs cheveux.
- 27.(186) Les réunions de deuil ?
- 27.(187) Les Hyades, dont l'étoile la plus brillante est Aldébaran, α du Taureau.
- 27.(188) α du Taureau, à côté de Aldébaran. Cf. Schlegel, *op. cit.*, p. 372.

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

- 27.(189)  $\nu$ ,  $\kappa$  du Taureau, ap. Schlegel, *op. cit.*, p. 372-373.
- 27.(190)  $\alpha$ ,  $\gamma$ ,  $\zeta$ ,  $\epsilon$ ,  $\delta$ ,  $\kappa$ ,  $\beta$  d'Orion.
- 27.(191) Les trois étoiles qui forment le Baudrier d'Orion.
- 27.(192) L'épée d'Orion ; l'étoile inférieure est la plus grosse et l'étoile supérieure est la plus petite ; c'est pourquoi l'auteur chinois dit que ces trois étoiles sont en forme de pointe.
- 27.(193)  $\alpha$ ,  $\gamma$ ,  $\kappa$ ,  $\beta$  d'Orion. Bételgeuse est l'épaule gauche ; Rigel est la cuisse droite.
- 27.(194) D'après *Tchang Cheou-tsie*, il faudrait prononcer *Tse-hoei*. Je conserve la prononciation *Tsoei* qui est indiquée par le dictionnaire de *K'ang-hi*. *Se-ma Ts'ien* paraît considérer la mansion *Tsoei* comme ne faisant qu'un avec la mansion *Chen* ; ces deux mansions ont en effet la même ascension droite et ne déterminent pas des régions différentes du ciel. La mansion *Tsoei* correspond à  $\lambda$ ,  $\varphi^1$ ,  $\varphi^2$  d'Orion.
- 27.(195) Le Tigre blanc que représente Orion et qui symbolise la région occidentale du ciel.
- 27.(196)  $\alpha$ ,  $\beta$ ,  $\gamma$ ,  $\delta$  du Lièvre. Cf. Schlegel, *op. cit.*, p. 413-414.
- 27.(197) Cf. Schlegel, *op. cit.*, p. 414, où le nom de cette étoile est écrit « les Ordures célestes ».
- 27.(198) Schlegel, *op. cit.*, p. 400, astérisme *Tsan-ki*.
- 27.(199) Cf. Schlegel, *op. cit.*, p. 364. Dans le *Sing King*, cet astérisme est donné comme comptant seize étoiles.
- 27.(200) Cf. Schlegel, *op. cit.*, p. 384.
- 27.(201) Sirius du Grand-Chien. — *Se-ma Ts'ien* rattache cette étoile, et celles qu'il mentionne après elle, à la dernière mansion de la région occidentale du ciel ; plus tard on les fit dépendre de la première mansion de la région méridionale.
- 27.(202) Cf. Schlegel, *op. cit.*, p. 434, astérisme *Hou-chi*.
- 27.(203) Canopus du navire Argo.
- 27.(204) Cf. n. 188.
- 27.(205) On sait que ce nom désigne ici la Tortue.

27.(206)  $\beta$  et  $\xi$  du Verseau. Schlegel, *op. cit.*, p. 214, remplace  $\xi$  du Verseau par  $\alpha$  du Petit-Cheval.

27.(207)  $\alpha$  du Verseau,  $\theta$  et  $\varepsilon$  de Pégase.

27.(208) Plusieurs étoiles du Verseau. Cf. Schlegel, *op. cit.*, p. 291-292.

— Sur les *yu-lin*, cf. *Se-ma Ts'ien*, tome II, p. 516, 5°.

27.(209) Cf. Schlegel, *op. cit.*, p. 290-291.

27.(210) Fomalhaut du Poisson austral.

27.(211) Il y a ici, comme le fait remarquer *Tchang Cheou-tsie*, une erreur dans le texte. *Se-k'ong* est le nom d'une étoile unique, qui est  $\beta$  du Taureau et qui se trouve dans la région occidentale du ciel. Au lieu de *Se-k'ong*, il faut donc lire *Se-ming* ; les deux étoiles *Se-ming* sont les étoiles 26 et 28 du Verseau ; près d'elles sont les deux étoiles *Se-fei*,  $\gamma$  et  $\delta$  du Petit-Cheval ; puis les deux étoiles *Se-wei*,  $\alpha$  et  $\beta$  du Petit-Cheval. Ce sont ces astérismes que *Se-ma Ts'ien* a en vue lorsqu'il parle de six étoiles rangées deux par deux.

27.(212)  $\alpha$  et  $\beta$  de Pégase.

27.(213) Cf. Schlegel, *op. cit.*, p. 286.

27.(214)  $\alpha$ ,  $\beta$ ,  $\mu$ ,  $\eta$  de Cassiopée.

27.(215)  $\gamma$  de Cassiopée. *Wang Leang* est le nom d'un célèbre cocher de l'antiquité ; il était au service de *Tchao Yang*, du pays de *Tsin*, qui mourut en 458 avant J.-C. ; il est mentionné dans le livre de [Mencius](#), III, b, I, dans le *Tso tchoan* et dans le *Kouo yu*.

27.(216) Ces étoiles font partie de la constellation du Cocher et se trouvent dans la voie lactée. Il est assez singulier que *Se-ma Ts'ien* les rattache à une mansion du côté septentrional du ciel, car elles sont en réalité dans la région occidentale.

27.(217) Cette étoile devait faire partie du Cocher ; il ne faut par conséquent pas la confondre avec celles dont parle M. Schlegel, sous le nom de *Tien-kiang*, *op. cit.*, p. 157.

27.(218) La principale étoile du Pilon est  $\eta$  de Pégase ; le Mortier paraît correspondre à  $\mu$  du Cygne et  $\iota$  de Pégase.

27.(219)  $\alpha$  du Verseau.  $\varepsilon$  et  $\theta$  de Pégase.

27.(220)  $\varepsilon$ ,  $\eta$ ,  $\theta$ ,  $\iota$ ,  $\kappa$ , du Dauphin, ap. Schlegel, *op. cit.*, p. 210-214.

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

27.(221)  $\mu$ ,  $\lambda$ ,  $\phi$ ,  $\sigma$ ,  $\tau$ ,  $\zeta$  du Sagittaire.

27.(222) Six étoiles dont les plus importantes sont  $\eta$  et  $\xi$  du Sagittaire.

D'après M. Schlegel, *op. cit.*, p. 547-548, cette constellation déterminait par son lever héliaque le solstice d'hiver vers l'an 1224 avant notre ère.

27.(223)  $\alpha$ ,  $\beta$ ,  $\xi$ ,  $\eta$ ,  $\rho$ ,  $\sigma$  du Capricorne.

27.(224)  $\alpha$ ,  $\beta$ ,  $\gamma$  de l'Aigle.

27.(225)  $\epsilon$ ,  $\mu$ ,  $\nu$  et une autre étoile du Verseau. — On remarquera que *Se-ma Ts'ien* omet de mentionner la mansion *P'i*, la dernière des huit mansions du côté septentrional.

27.(226) Vega,  $\epsilon$ ,  $\zeta$  de la Lyre.

27.(227) La série dénaire *kia*, *i*, *ping*, *ting*, etc., sert à désigner les jours. Les jours groupés ainsi en séries de dix se rattachent deux par deux aux cinq planètes.

27.(228) On rapporte que, la première année de *Han Kao-tsou*, les cinq planètes se trouvèrent toutes rassemblées dans la mansion *Tsing* (cf. n. 162).

27.(229) Cf. [Appendice III, § 6](#).

27.(230) Cf. n. 221.

27.(231) Cf. n. 223. Dans sa révolution de 13 ans, Jupiter apparaît successivement avec les 28 mansions de la manière suivante :

- la 1<sup>e</sup> année, au 1<sup>er</sup> mois, elle apparaît avec les mansions *Teou* et *Nieou* ;
- la 2<sup>e</sup> année, au 2<sup>e</sup> mois, avec les mansions *Niu*, *Hiu* et *Wei* ;
- la 3<sup>e</sup> année, au 3<sup>e</sup> mois, avec les mansions *Che* et *Pi* ;
- la 4<sup>e</sup> année, au 4<sup>e</sup> mois, avec les mansions *K'oei* et *Leou* ;
- la 5<sup>e</sup> année, au 5<sup>e</sup> mois, avec les mansions *Wei*, *Mao* et *Pi*, et ainsi de suite.

— Cette théorie est empruntée par *Se-ma Ts'ien* au Traité des étoiles dont l'auteur a pour nom de famille *Che*. On peut voir dans le chapitre XXVI du *Ts'ien Han chou* que le Traité des étoiles de *Kan* et le calendrier astronomique *T'ai-tch'ou* exposaient des théories différentes.

27.(232) Cf. n. 169.

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

- 27.(233) Le soleil accomplit sa révolution céleste en un an, et chaque jour, il franchit un degré du ciel ; le ciel est donc divisé en autant de degrés qu'il y a de jours dans l'année, soit  $365 \frac{1}{4}$ . Telle est la valeur du degré.
- 27.(234) C'est-à-dire en allant vers l'ouest.
- 27.(235) Si, en un an, Jupiter parcourt  $30 \frac{7}{16}$  degrés, en 12 ans il aura parcouru un nombre de degrés égal à  $30 \frac{7}{16} \times 12 = 365 \frac{1}{4}$ . En d'autres termes, il aura achevé en 12 ans sa révolution autour du ciel.
- 27.(236) Cf. n. 225.
- 27.(237) Cf. n. 206.
- 27.(238) Cf. n. 207.
- 27.(239) Cf. n. 172.
- 27.(240) Les mots « son nom est *Kiang-jou* » semblent être une interpolation fautive.
- 27.(241) Cf. n. 212.
- 27.(242) α d'Andromède et de Pégase.
- 27.(243) Cf. n. 174.
- 27.(244) Les mots « on l'appelle *Ts'ing-tchang* » doivent être une interpolation fautive.
- 27.(245) Cf. n. 180 et 181. Les noms des mansions *Wei* et *Mao* sont ici une interpolation fautive. Cf. n. 231.
- 27.(246) Cf. n. 139.
- 27.(247) Cf. n. 182, 184, 187.
- 27.(248) Cf. n. 132.
- 27.(249) Cf. n. 190 et 194.
- 27.(250) Cf. n. 142.
- 27.(251) Cf. n. 162 et 166.
- 27.(252) Cf. n. 223.
- 27.(253) Cf. n. 169, 171 et 172.
- 27.(254) Cf. n. 207.

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

- 27.(255) Les mots « on l'appelle *Ta-tchang* » doivent être une interpolation ; *Ta-tchang* est le nom de la planète quand elle apparaît au dixième mois de la dixième année.
- 27.(256) Cf. n. 173 et 174.
- 27.(257) Cf. n. 242.
- 27.(258) Cf. n. 135 et 139.
- 27.(259) Cf. n. 182.
- 27.(260) Cf. n. 140, 132 et 130.
- 27.(261) Cf. n. 184.
- 27.(262) Cf. n. 141 et 142.
- 27.(263) Cf. n. 190.
- 27.(264) L'apparition des comètes est ici expliquée comme résultant de certaines perturbations des planètes ; les comètes sont classées suivant leur forme qui est tantôt celle d'un fléau pour battre le blé, tantôt celle d'un balai, tantôt celle d'une pointe, tantôt celle d'un bâton, etc.
- 27.(265) Il ne faut pas confondre la planète Jupiter désignée sous le nom de *Cho-t'i* avec les deux constellations *Cho-t'i* (cf. n. 137 et [Appendice III, § 9](#)),
- 27.(266) On sait que *Tch'ong-hoa* est aussi le nom personnel de l'empereur *Choen*. Cf. tome I, note [01.264](#).
- 27.(267) *Yng-sing* peut être traduit comme signifiant « la planète nécessaire », et *Ki-sing*, comme signifiant « la planète des comptes » ; c'était en effet Jupiter qui servait à *compter* le cycle de douze années et il était *nécessaire* que le calendrier se conformât à ses indications.
- 27.(268) Cf. p. 355, ligne 1.
- 27.(269) C'est-à-dire qu'il y a eu un manquement aux rites.
- 27.(270) C'est-à-dire qu'il est entièrement détruit. Cf. tome II, p. 33, n, 1.
- 27.(271) Cf. Mencius, III, b, 3, § 6, Legge, C. C., vol. II, p. 144.
- 27.(272) Au nord.
- 27.(273) Au sud.
- 27.(274) Cf. n. 146, 161 et 212.
- 27.(275) Cf. n. 130.

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

27.(276) Saturne, disent les Chinois, accomplit en 28 ans sa révolution autour du ciel ; chaque année elle se trouve donc dans l'une des vingt-huit mansions et la domine ou la règle, ce qu'exprime le nom de *Tchen* qui est donné à cette planète.

27.(277) Le sixième mois de l'année.

27.(278) Le dictionnaire de *K'ang-hi* dit que, dans le nom de cette planète, le caractère [] se prononce *tchen* et signifie « fixer, régler ».

27.(279) Il y a ici une faute de texte et il faut lire 13 degrés et 5/112. En effet, si la planète Saturne fait en 28 ans sa révolution complète autour du ciel, soit 365 degrés et 1/4, il parcourra en un an la vingt-huitième partie de 365 degrés et 1/4, soit 13 degrés et 5/112.

27.(280) J'ajoute ces mots d'après le texte du *Sing King* cité par *Tchang Cheou-tsie*.

27.(281) La grande année est la même chose que le *yn* de l'année dont il a été question plus haut (cf. n. 229), C'est le point conventionnel dont la marche se règle sur celle de la planète Jupiter, mais procède en sens inverse ; il détermine successivement les douze années qui sont notées par les douze signes *tse*, *tch'euou*, *yn*, *mao*, etc. On sait que, dans le calendrier des *Yn*, qui est celui que *Se-ma Ts'ien* expose dans son quatrième traité, l'année qui sert de point de départ aux calculs est l'année *Yen-fong Cho-t'i-ko*, c'est-à-dire l'année *Kia-yn*.

27.(282) Cf. n. 242.

27.(283) Cf. n. 212.

27.(284) D'après le commentaire de *Se-ma Tcheng*, la planète Vénus pouvait être la cause des éclipses de Lune.

27.(285) Ce terme désigne sans doute des comètes d'une certaine forme.

27.(286) Un ancien calendrier avait pour point de départ de ses calculs une époque appelée la Haute origine

27.(287) Cf. n. 212.

27.(288) Cf. n. 135.

27.(289) Cf. n. 187.

27.(290) Cf. n. 142.

- 27.(291) Cf. n. 169.
- 27.(292) Un texte donne la leçon « Huit années et deux cent trente-deux jours ».
- 27.(293) C'est-à-dire d'aller vers l'ouest.
- 27.(294) Sirius du Grand-Chien.
- 27.(295) Cf. n. 130.
- 27.(296) Cf. n. 193.
- 27.(297) ζ d'Andromède.
- 27.(298) Littéralement : « parmi les mûriers, et les ormeaux »
- 27.(299) Les douze signes de la série duodénaire étant répartis sur le cercle de l'horizon à partir de *tse* qui marque le nord, le signe *mao* marquera l'est et le signe *yeou* marquera l'ouest.
- 27.(301) Le commentaire du *Che ki luen men* est ici très explicite : « visible comme une ombre » signifie qu'on l'entrevoit comme une ombre ; « visible comme un objet en plein jour » signifie qu'on le voit parfaitement ; « être au méridien céleste » signifie qu'on le voit à midi.
- 27.(302) Cf. n. 139.
- 27.(303) Le sens exact de ce paragraphe est difficile à saisir.
- 27.(304) Neuf étoiles qui correspondent à la Peau-de-lion d'Orion.
- 27.(305) *Mien* est un autre nom de la planète Mercure.
- 27.(306) Cette division en treize régions serait due, s'il faut en croire les commentateurs, à l'empereur *Ou*, de la dynastie *Han* ; mais elle paraît avoir été fort peu en usage. Dans cette énumération, on retrouve les noms de dix des douze provinces de l'empereur *Choen* (cf. tome I, note [01.242](#)), à savoir les provinces de *Yen*, *Yu*, *Yeou*, *Yang*, *Ts'ing*, *Ping*, *Siu*, *Ki*, *Yong* et *King*.
- 27.(307) La mansion *Fang* est formée des quatre étoiles β, δ, π, ρ du Scorpion. Le nom de *Fang* signifie « maison » ; en effet, la maison chinoise normale comprend trois pièces et les quatre étoiles de la mansion *Fang* représentent les quatre cloisons qui délimitent ces trois chambres ; les deux étoiles du milieu forment la chambre centrale, et lorsque la Lune y passe, on dit qu'elle suit la route du milieu. L'étoile β, qui est la plus septentrionale des quatre, est l'étoile *yn* ; l'espace compris entre les étoiles β et δ est la chambre *yn* ; enfin, à trois

pieds plus au nord que l'étoile  $\beta$ , c'est la région du *yn* suprême. De même, l'étoile  $\rho$  est l'étoile *yang* ; l'espace entre les étoiles  $n$  et  $\rho$  est la chambre du *yang* ; au sud de l'étoile  $\rho$  est la région du *yang* suprême.

27.(308) *T'ien-men* est soit un autre nom de la mansion *Kio* (Spica de la Vierge), soit un astérisme tout voisin. Cf. Schlegel, *op. cit.*, p. 487-488.

27.(309) Ce sont les quatre étoiles de la mansion *Fang* qui sont ici appelées les Quatre soutiens.

27.(310) Le *Nan-ho* correspond à  $\alpha$  de Procyon,  $\beta$  et  $\eta$  du Petit-Chien ; le *Pei-ho* correspond à  $\alpha$ ,  $\beta$ ,  $\sigma$  et  $\rho$  des Gémeaux.

27.(311) Les eaux et la guerre dépendent du principe *yn*, c'est-à-dire ici du *Pei-ho* ; la sécheresse et le deuil dépendent du principe *yang*, c'est-à-dire ici du *Nan-ho*.

27.(312) Arcturus du Bouvier. — La phrase signifierait littéralement : (si la lune) éclipse *Ta-kio* ; mais d'après *Siu Koang*, un texte donne la leçon (si la lune) est éclipsée par *Ta-kio*. Comme il s'agit dans tout ce paragraphe des éclipses de lune, c'est cette dernière leçon qu'il faut adopter. Il ne faut d'ailleurs pas comprendre que l'étoile *Ta-kio* éclipse effectivement la lune, mais que, dans les idées des Chinois, certaines éclipses de lune sont dues à l'influence de *Ta-kio*.

27.(313) Antarès,  $\sigma$  et  $\tau$  du Scorpion.

27.(314) Le total des nombres donnés par *Se-ma Ts'ien* est ... de 121, et non de 113 mois.

27.(315) ... Il semble ... qu'il y ait ici une réminiscence de ce passage du *Che King* (*Siao ya*, 4<sup>e</sup> décade, ode IX, strophe 2) que le P. Couvreur traduit de la manière suivante :

« Que la lune soit éclipsée, ce n'est pas un grave désordre ; mais quand le soleil est éclipsé, (on doit se demander) quel malheur est sur le point d'arriver.

27.(316) Dans ce paragraphe, les étoiles dont il est question ne sont pas à proprement parler des étoiles et ne rentrent point dans les catalogues des astronomes ; ce sont des corps célestes qui sont voisins de la terre puisqu'ils n'en sont distants que de quelques *tchang* ou dizaines de pieds. Sont-ce des bolides qui sont ici décrits ? Toutes les hypothèses sont permises et aucune ne s'impose.

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

- 27.([317](#)) Canopus du Navire Argo.
- 27.([318](#)) Le *Ts'ien Han-chou* (chap. XXVI) donne la leçon *Se-koei* « le Préposé aux tromperies ».
- 27.([319](#)) Au lieu de *Yu-han*, le *Ts'ien Han chou* (chap. XXVI) écrit *Hien-han*. Ni l'une ni l'autre expression n'offrent un sens clair.
- 27.([320](#)) Les régions de l'est, du sud, de l'ouest et du nord.
- 27.([321](#)) La terre étant conçue comme carrée, les quatre angles sont respectivement à égale distance des quatre points cardinaux.
- 27.([322](#)) C'est vraisemblablement ce texte qui a suggéré le nom de *King kiao* « religion resplendissante », qui fut appliqué au nestorianisme, la venue du Christ ayant été annoncée par l'étoile *King* (appelée *King sou* dans l'inscription de *Si-ngan fou*).
- 27.([323](#)) Cf. tome I, note [02.192](#).
- 27.([324](#)) Le *Song-kao* est, entre les cinq montagnes principales, celle qui est au centre ; elle se trouve dans la province de *Ho-nan*.
- 27.([325](#)) Les trois commanderies de *Ho-nan* ; *Ho-tong* et *Ho-nei*.
- 27.([326](#)) Le *Heng-chan* est, entre les cinq montagnes principales, celle qui est au nord ; elle se trouve dans la province de *Tche-li*.
- 27.([327](#)) C'est-à-dire quand elle est à ras de terre.
- 27.([328](#)) Ce passage est en vers rimés. *Se-ma Ts'ien* a dû tirer de quelque livre d'astrologie ces formules compliquées et dénuées de sens.
- 27.([329](#)) Cette expression paraît être ici métaphorique et désigner d'une manière générale l'épuisement et la mort.
- 27.([330](#)) Le premier jour de l'année est le commencement de l'année, des saisons, des mois et des jours ; il est ainsi le jour des quatre commencements.
- 27.([331](#)) S'il pleut le premier jour, tout le premier mois sera humide ; s'il pleut le second jour, tout le second mois sera humide, et ainsi de suite.
- 27.([332](#)) Trois jours avant le solstice d'hiver, on suspend aux deux bouts d'une balance des poids égaux de terre et de charbon ; le jour du solstice d'hiver, le principe *yang* arrive et le charbon, devenu plus lourd, l'emporte ; au contraire, le jour du solstice d'été, le principe *yn* rend plus lourde la terre qui l'emporte à son tour.

- 27.(333) Cette locution est d'un usage fréquent pour désigner la Chine par opposition aux barbares.
- 27.(334) Cf. tome I, p. 6, lignes 2-3.
- 27.(335) Cf. [tome II](#), n. 05.511.
- 27.(336) Cf. [tome I](#), note 01.176.
- 27.(337) Cf. [tome I](#), note 03.128.
- 27.(338) Cf. [tome I](#), note 03.172.
- 27.(339) Cf. tome I, p. 236 et note [04.225](#).
- 27.(340) *Tch'ang Hong* était un grand officier à la cour du roi *Ling* (571-545 av. J.-C.).
- 27.(341) *Kan Té* passe pour être l'auteur d'un traité d'astronomie en huit chapitres. D'après *Siu Koang*, il était originaire du pays de Lou ; suivant d'autres érudits, il était du pays de *Tch'ou*. Il vivait au temps des royaumes combattants (480-221 av. J.-C.).
- 27.(342) Peut-être ce *T'ang Mei* ou *T'ang Mo* est-il identique au général de ce nom dont il est parlé à la date de 299 avant J.-C. ; cf. [tome II](#), n. 05.400.
- 27.(343) *Che chen* est l'auteur d'un traité sur l'astronomie en huit chapitres.
- 27.(344) Soit 1500 années.
- 27.(345) Soit 4 500 ans.
- 27.(346) De 722 à 481 avant J.-C.
- 27.(347) On trouvera la liste de ces éclipses dans le cinquième volume des *Chinese Classics* de Legge, prol., p. 86.
- 27.(348) Le 7<sup>e</sup> mois de la 14<sup>e</sup> année du duc *Wen* (613 av. J.-C.) ; dans l'hiver de la 17<sup>e</sup> année du duc *Tchao* (525 av. J.-C.) ; la 13<sup>e</sup> année du duc *Ngai* (482 av. J.-C.).
- 27.(349) Le duc *Hoan* (685-643) de Ts'ï ; le duc *Wen* (636-628) de *Tsin* ; le duc *Mou* (639-621) de *Ts'in* ; le duc *Siang* (650-637) de *Song* ; le duc *Tchoang* (613-591) de *Tch'ou*.
- 27.(350) Cf. p. 38, notice sur l'État de *Ts'ï*.
- 27.(351) Cf. p. 40.

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

- 27.(352) D'après *Tchang Cheou-tsie*, il y aurait ici une allusion à la révolte de sept rois-vassaux en 154 avant J.-C. Cf. tome II, p. 498-499. Il me semble cependant que *Se-ma Ts'ien* parle d'événements antérieurs à l'avènement de *Ts'in Che-hoang-ti*.
- 27.(353) Sirius du Grand-Chien. Cf. note 201.
- 27.(354) Cf. n. 202. Comme dans la théorie des huit vents, les étoiles *Lang* et *Hou* représentent deux des vingt-huit mansions ; cf. [n. 25.153](#) et 25.154.
- 27.(355) *Niao* (l'Oiseau) et *Heng* (la Balance ; cf. n. 146) tiennent lieu de deux mansions du côté méridional.
- 27.(356) Cf. [note 25.155](#).
- 27.(357) *Tai* était le nom du royaume fondé par le prince fugitif de *Tchao* ; cf. [tome II](#), n. 06.181.
- 27.(358) La montagne *Hoa* ; cf. [tome I](#), note 02.192.
- 27.(359) Cf. n. 189. Au nord de l'astérisme *T'ien-kie* (Voie céleste) est la région qui correspond aux royaumes dépendant du principe *yn*, c'est-à-dire aux barbares ; au sud de cet astérisme est la région qui correspond aux royaumes dépendant du principe *yang*, c'est-à-dire à la Chine propre.
- 27.(360) Les Annales principales rapportent l'apparition de cette comète à l'an 238 avant J.-C. Cf. tome II, p. 112.
- 27.(361) « *Tch'ou* agrandi » est le nom que le rebelle *Tch'en Cheng* avait donné à son royaume éphémère. Cf. [tome II](#), n. 08.133.
- 27.(362) Cf. [tome I](#), note 01.111.
- 27.(363) En 207 av. J.-C. Cf. tome II, p. 267.
- 27.(364) Peut-être un bolide.
- 27.(365) Cf. tome II, p. 273.
- 27.(366) Cf. tome II, p. 283.
- 27.(367) La septième année de *Kao-tsou* (200 av. J.-C.).
- 27.(368) Cf. tome II, p. 390, n. 2.
- 27.(369) L'empereur avait été cerné pendant sept jours par les *Hiong-nou*.
- 27.(370) En 154 avant J.-C.
- 27.(371) 391, ligne 29.

- 27.(372) Cf. [tome II](#), n. 11.116.
- 27.(373) On a lu plus haut (p. 392) la description assez vague de ce corps céleste.
- 27.(374) D'après *Se-ma Tcheng*, la Défense du Fleuve est identique aux astérismes *Nan-ho* et *Pei-ho* dont il a été parlé plus haut. Cf. notes 164 et 165.
- 27.(375) β du Bouvier.
- 27.(376) *T'ang Tou* fut un des maîtres de *Se-ma T'an*. ; cf. [Introduction](#), tome I, p. VII.
- 27.(377) Cf. [Introduction](#), tome I, n. 175.
- 27.(378) Les Cinq palais qui ont été décrits au début de ce chapitre.
- 27.(379) Le soleil, la lune et les cinq planètes.
- 27.(380) Les cinq planètes.
- 27.(381) L'Épi de la Vierge.
- 27.(382) Cf. Schlegel, *Uranographie chinoise*, p. 531, astérisme XXVII.
- 27.(383) ζ du Taureau.
- 27.(384) Trois groupes de deux étoiles chacun dans la Grande-Ourse. Cf. Schlegel, *op. cit.*, p. 529.
- 27.(385) Les trois *Heng* paraissent être :
1. les quatre étoiles *K'oei* de la Grande-Ourse, qui constituent le *Siuen-ki*
  2. les trois étoiles *Piao* de la Grande-Ourse, qui constituent le *Yu-Heng* (cf. tome I, note [01.224](#))
  3. l'astérisme appelé *Heng* (cf. n. 146).

## CHAPITRE XXVIII : Les sacrifices *fong* et *chan*

@

28.(101) Ce traité embrasse toutes les cérémonies de la religion d'État. Mais *Se-ma Ts'ien* lui donne plus spécialement le titre de Traité sur les sacrifices *fong* et *chan*, parce que ces sacrifices sont plus importants que tous les autres.

— Les commentateurs ne sont pas d'accord sur le sens qu'il convient de donner aux termes *fong* et *chan*. Le caractère [] signifie, suivant les uns, « faire un tas de terre » ; en effet, pour le sacrifice *fong*, on élevait un tertre

au sommet d'une montagne. Selon d'autres auteurs, ce caractère signifie « sceller », car on scellait les tablettes sur lesquelles étaient écrites des prières destinées à rester secrètes. — D'après *Tchang Cheou-tsie*, le caractère *chan* serait l'équivalent phonétique de [] et ferait allusion au caractère divin de la cérémonie. Selon *Yuen Hong*, cité par *Ma Toan-lin* dans son chapitre sur les sacrifices *fong* et *chan*, le caractère *chan* serait l'équivalent de « céder » et indiquerait l'acte religieux par lequel les anciens rois annonçaient au Ciel la cession de leur trône à un successeur ; cette interprétation se justifie par un texte de Mencius (V, a, 6 ; Legge, *C.C.*, vol. II, p. 237) dans lequel le caractère *chan* sert en effet à désigner la cession volontaire que *Yao* et *Choen* firent de leur trône.

— Quel que soit le sens exact de ces mots, les cérémonies qu'ils désignent ne sont pas douteuses ; le sacrifice *fong* se faisait en l'honneur du Ciel dont on symbolisait la hauteur en élevant un tertre au sommet d'une montagne. Le sacrifice *chan* se faisait en l'honneur de la Terre dont on symbolisait l'étendue en aplanissant une aire sur une colline basse.

— La traduction de ce traité publiée en 1890 dans le *Journal of the Peking Oriental Society* était mon début en sinologie ; j'ai dû la remanier fortement.

28.(102) Les sacrifices *fong* et *chan* furent accomplis par l'empereur *Ou* en l'an 110 avant J.-C. Ce souverain prétendait qu'il se bornait ainsi à remettre en honneur de très vieilles cérémonies ; mais l'antiquité des sacrifices *fong* et *chan* est fort contestable ; ce qui est certain, c'est qu'aucun texte très ancien ne les mentionne. *Se-ma Ts'ien*, qui croyait à la théorie soutenue par l'empereur *Ou*, se demande comment il se fait que ces sacrifices n'aient cependant pas été célébrés par la plupart des souverains de l'antiquité ; il cherche à en donner les raisons.

28.(103) Allusion à *Ts'in Che-hoang-ti*. *Se-ma Ts'ien* répète plus loin cette même phrase en l'appliquant formellement à cet empereur ; cf. p. 439, n. 4.

28.(104) La montagne sainte du *Chan-tong*, près de la préfecture de *T'ai-ngan*.

28.(105) Au lieu de [ab], toutes les anciennes éditions des *Mémoires historiques* écrivent [a Leang fou b]. L'édition de *K'ien-long* dénonce les deux mots *Leang-fou* comme interpolés et les supprime avec raison du texte ; la présence de ces deux mots (qui désignent une colline voisine du *T'ai-chan*) rendrait tout le paragraphe inintelligible.

28.(106) Cf. *Luen-yu*, XVII, 20. Legge, *Chinese Classics*, vol. I, p. 191.

28.(107) Cette citation du *Chou King* se trouve déjà dans les Annales principales des cinq empereurs. Nous renvoyons aux notes de notre premier volume, pp. 58-65.

28.(108) Cette phrase et celles qui sont, plus bas, placées entre tirets, sont des gloses introduites par *Se-ma Ts'ien* pour expliquer le texte qu'il cite.

28.(109) Le *Heng-chan* est à 30 *li* à l'ouest de la sous-préfecture du même nom, préfecture de *Heng-tcheou*, province de *Hou-nan*.

28.(110) A 10 *li* au sud de la sous-préfecture de *Hoa-yn*, préfecture de *Si-ngan*, province de *Chàn-si*.

28.(111) Le *Heng-chan* est dans la sous-préfecture de *Hoën-yuen*, préfecture de *Ta-t'ong*, province de *Chan-si*.

28.(112) A 10 *li* au nord de la sous-préfecture de *Teng-fong*, préfecture et province de *Ho-nan*.

28.(113) Cf. tome I, p. 168, où la légende est rapportée d'une manière différente.

28.(114) Cf. [tome I](#), note 03.144.

28.(115) Cf. tome I, pp. 191-192.

28.(116) Cf. tome I, p. 195.

28.(117) Cf. [tome I](#), note 03.195.

28.(118) Cf. tome I, p. 190.

28.(119) Cf. tome I, p. 198.

28.(120) Le titre *Tcheou koan* désigne soit un chapitre du *Chou King*, soit le *Tcheou li*. Mais ni dans l'un ni dans l'autre de ces écrits je n'ai retrouvé le texte cité ici.

28.(121) Cf. pp. 415-416.

28.(122) Ce texte est tiré des Ordonnances royales du *Li ki* ; cf. [Legge, S. B. E., vol. XXVII, p. 225](#). — L'empereur est chargé des sacrifices aux cinq grandes montagnes et aux quatre principaux cours d'eau de l'empire ; il traite les premières avec les mêmes honneurs que si elles étaient des ducs du palais ; il traite les seconds avec les mêmes honneurs que s'ils étaient des seigneurs. Quant aux seigneurs, ils n'ont pas le droit de sacrifier aux

montagnes et aux fleuves de tout l'empire ; chacun d'eux honore les montagnes et les cours d'eau qui se trouvent sur son territoire particulier.

28.(123) Cf. [tome I](#), note 02.152.

28.(124) Cf. [tome I](#), note 02.131.

28.(125) Cf. le chap. *Wang tche* du *Li ki*, [Legge, S. B. E., vol. XXVII, p. 219, § 20.](#)

— Sur le *Ming t'ang*, cf. le XIIe chapitre du *Li ki* ; [Legge, S. B. E., vol. XXVIII, p. 28](#), donne, d'après un auteur chinois, un [plan de cet édifice](#).

— Le *Pi-yong* était un petit bâtiment carré entouré d'un fossé circulaire ; la forme de ce fossé le faisait ressembler à un anneau de jade (*pi*) ; il était rempli (*yong*) d'eau pour symboliser l'écoulement et la propagation des vertueux enseignements ; de là vient le nom de *Pi-yong* donné à l'édifice tout entier. Un fort beau *Pi-yong* a été construit en 1783 par l'empereur *K'ien-long* dans le *Kouo-tse-kien* de PéKing où on peut le voir aujourd'hui.

— Le *P'an-kong* était un édifice rainuré à moitié d'un fossé semi-circulaire.

28.(126) Cf. [tome I](#), note 01.296.

28.(127) Pour récompenser le duc de *Tcheou* de ses éminents services, le roi *Tch'eng* autorisa ses descendants à célébrer des sacrifices qui étaient l'apanage du Fils du Ciel ; ainsi les princes de *Lou*, descendants du duc de *Tcheou*, eurent le droit de faire le sacrifice *kiao* dans la banlieue et de sacrifier au roi *Wen* comme à leur ancêtre. Cf. *Mém. hist.*, chap. XXXIII, p. 3 v° ; *Li ki*, chap. *Ming t'ang wei* ; [Legge, S. B. E., vol. XXVIII, p. 32.](#)

28.(128) On a vu ([tome I](#), n. 03.144) que le dieu de la terre était resté, malgré les changements de dynastie, celui qu'avait établi la dynastie *Hia* dont le fondateur était *Yu* le grand ; d'autre part, le prince *Tsi*, qui devint le dieu des moissons sous la dynastie *Yn*, passe pour avoir été contemporain de *Yu* le grand ; c'est donc jusqu'à l'époque lointaine de *Yu* le grand qu'il faut remonter pour trouver l'origine des sacrifices qui se célébraient en l'honneur des dieux de la terre et des moissons dans la banlieue (*kiao*).

28.(129) Cf. [tome I](#), p. 285.

28.(130) La Marche d'occident avait son centre politique à 120 *li* au sud-ouest de la préfecture secondaire actuelle de *Ts'in*, dans la province de *Kan-sou* ; c'est près de là que fut établi, en 770 avant J.-C., le lieu saint de *Si*.

28.(131) Cf. [tome I](#), note 01.287.

28.(132) Le blanc est la couleur qui correspond à l'ouest dans la théorie des cinq éléments ; *Chao-hao* est l'Empereur blanc parce qu'il préside à l'ouest. Il semble ainsi que, dès l'année 770 avant J.-C., la théorie des cinq empereurs et des cinq éléments fut florissante dans le pays de *Ts'in*.

28.(133) Cette date se rapporte, non à l'établissement du duc *Wen* entre les rivières *K'ie* et *Wei*, mais à l'institution du lieu saint de *Fou*. Au lieu de « seize ans », le *Ts'ien Han chou* écrit « quatorze ans » et a raison ; en effet, le lieu saint de *Si* fut institué en 770 avant J.-C., et le lieu saint de *Fou* fut institué en 756, soit quatorze ans plus tard.

28.(134) Cf. [tome II](#), n. 05.147. D'après *Se-ma Tcheng*, la nouvelle résidence du duc *Wen* se trouva sur l'emplacement de la ville de *Mei*, à 15 *li* au nord-est de la sous-préfecture de ce nom, préfecture de *F'ong-siang*, province de *Chàn-si*.

28.(135) A 70 *li* au sud-est de la sous-préfecture de *Lo-tcho'an*, préfecture secondaire de *Fou*, province de *Chàn-si*.

28.(136) L'ancienne ville de *Yong*, qui fut la capitale de l'État de *Ts'in* à l'époque *tch'o'en-ts'ieou*, se trouvait sur l'emplacement de la ville préfectorale de *Fong-siang*, province de *Chàn-si*.

28.(137) On trouve ici l'idée, si fréquente chez les peuples anciens, que les dieux se plaisent sur les hauts lieux.

28.(138) [ab]. Le caractère [a] signifie « enfoncer, insérer », et le caractère [b] désigne une large ceinture. Cette expression a donc le sens de : ceux qui portent enfoncé dans leur ceinture le *hou*, c'est-à-dire la fiche en jade, ou en ivoire, ou en bambou qu'on tenait à la main lorsqu'on s'adressait au souverain et sur laquelle on écrivait les ordres donnés par le prince. On trouve aujourd'hui encore l'expression analogue [cb] employée pour désigner les fonctionnaires civils de l'empire, par exemple dans le titre du « Livre rouge » officiel.

28.(139) La montagne *Tch'en-ts'ang* était au sud de la ville de ce nom et cette ville elle-même était à 20 *li* à l'est de la sous-préfecture actuelle de *Pao-ki*, préfecture de *Fong-siang*, province de *Chàn-si*. Cf. [tome II](#), n. 05.151 ; dans cette note, le texte de la « Géographie de la période *t'ai-k'ang* » a été mal traduit ; il faut lire :

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

### Tome III

« Le nom de cet animal est *Wei* ; il demeure toujours dans la terre et mange la tête des hommes morts ; si on veut le tuer, qu'un cyprès frappe sa tête.

Cette légende explique la coutume de planter des cyprès sur les tombes ; les racines de cet arbre étaient censées percer la tête de l'animal malfaisant qui dévorait sous terre la cervelle des morts, Cf. De Groot, [\*The religious system of China, vol. II\*](#), p. 468-469.

28.(140) D'après *Jou Choen*, le mot [] est ici l'équivalent du mot *tche* qui était frappé de tabou, parce qu'il avait été le nom personnel de l'impératrice *Lu* ; cf. [\*tome II\*](#), n. 08.120.

28.(141) Il faudrait dire : soixante-dix-neuf ans, si on veut se conformer aux indications des Tableaux chronologiques, qui rapportent l'avènement du duc *Té* à l'année 677, et non à l'année 678.

28.(142) Cf. [\*tome II\*](#), n. 05.175.

28.(143) D'après *Se-ma Tch'eng*, il faut lire [] au lieu de [] ; le duc *Té* aurait donc immolé trois victimes blanches, et non trois cents victimes. Le blanc est en effet la couleur qui correspond à l'ouest ; cf. n. 132.

28.(144) Cf. [\*tome II\*](#), n. 05.177.

28.(145) Cf. *tome II*, n. 05.181.

28.(146) Le *Ts'ien Han chou* écrit « treize ans » et a raison.

28.(147) Cf. [\*tome II\*](#), n. 05.197.

28.(148) Sur *Koan I-ou*, cf. *Mémoires historiques*, chap. LXII.

28.(149) A 80 *li* au nord de la sous-préfecture de *Se-choei*, préfecture de *Yen-tcheou*, province de *Chan-tong*.

28.(150) Sur le nombre 72, cf. [\*tome II\*](#), n. 08.108.

28.(151) *Ou-hoai* est cité par *Se-ma Tch'eng* dans ses *Annales des trois souverains* ; cf. *tome I*, p. 20.

28.(152) Cette montagne était à l'est du mont *Leang-fou*, D'après la géographie *Kouo ti tche*, elle se serait trouvée à 30 *li* au sud-ouest de l'ancienne ville de *Po-tch'eng*, située elle-même au sud-est de la préfecture actuelle de *T'ai-ngan*.

28.(153) *Se-ma Tcheng* ne fait qu'un seul personnage de *Yen-ti* et de *Chen-nong* ; cf. [tome I](#), n. 00.139.

28.(154) D'après *Yng Chao*, cette montagne se serait trouvée à une dizaine de *li* au nord de l'ancienne ville de *K'iu-p'ing*, située elle-même au sud-ouest de la préfecture actuelle de *T'ai-ngan*.

28.(155) Cf. [tome I](#), n. 02.301.

28.(156) A 13 *li* au sud de l'ancienne ville de *K'iu-p'ing* ; cf. n. 154.

28.(157) *Koan-tse* détourne le duc *Han* de son projet en lui montrant que tous ceux qui ont accompli les sacrifices *fong* et *chan* avaient au préalable reçu le mandat du Ciel qui leur conférait l'autorité souveraine. Le duc *Hoan*, qui n'est point empereur, ne saurait donc faire de tels sacrifices.

28.(158) Le duc *Hoan* se désigne ici par l'expression « homme de peu de vertu » ; c'était l'expression par laquelle un seigneur devait se désigner lorsqu'il parlait de lui-même ; elle n'a donc ici pas d'autre valeur que celle du pronom personnel de 1<sup>a</sup> première personne.

28.(159) Cf. [tome I](#), n. 04.129, *ad fin*.

28.(160) Cf. [tome II](#), n. 06.278.

28.(161) D'après le commentaire peu explicite de *Wei Tchao* il semble que la manœuvre dont il est ici question consiste à soulever les chars de terre et à les suspendre entre deux chevaux, comme on le fait aujourd'hui pour les chaises à mules.

28.(162) Cette montagne était sur le territoire de la sous-préfecture actuelle de *P'ing-lou*, préfecture secondaire de *Kie*, province de *Chàn-si*.

28.(163) Ville qui appartenait au pays de *Tch'ou* ; elle se trouvait à 35 *li* à l'est de la sous-préfecture actuelle de *Yen-tch'eng*, préfecture secondaire de *Hiu*, province de *Ho-nan*.

28.(164) Cette montagne était sur le territoire de la préfecture actuelle de *Nan-yang*, dans la province de *Ho-nan* ; il ne faut pas la confondre avec la montagne de même nom dont il est question dans le Tribut de *Yu*.

28.(165) En 681, en 656 et en 655, le duc *Hoan* réunit les seigneurs pour les mener à des expédition militaires ; en 680, 679, 678, 655, 652 et 651 il les réunit en assemblées pacifiques ; cf. le *Tso tchoan* aux dates indiquées.

28.(166) C'est grâce au duc *Hoan* que le roi *Siang* fut nommé Fils du Ciel.

- 28.(167) Le caractère [ ] se prononce ici *Ho*.
- 28.(168) Comme l'explique *Yen Che-kou*, ce qu'on remplissait ainsi, c'étaient les vases *fou* et *koei* dont on se servait aux sacrifices. On trouvera des dessins de ces vases dans le *Dictionnaire chinois-français* du P. Couvreur, p. 77 et p. 435.
- 28.(169) Cf. Bretschneider, *Plants mentioned in classical works*, n° 459.
- 28.(170) Les commentateurs disent que ces poissons sont comme des moitiés de poissons et ces oiseaux comme des moitiés d'oiseaux. Ils sont obligés de s'accoler à une autre moitié symétrique pour former pour former un être complet capable de nager ou de voler.
- 28.(171) Le *Che ki luen wen* remarque que ce nombre de quinze n'a ici aucune raison d'être, mais que, comme les nombres soixante-douze (cf. [tome II](#), n. 08.108) et douze dont il a été parlé plus haut, il se rapporte à la théorie de la course du soleil. Il semble que, dans ce discours de *Koan-tse* sur les anciens souverains qui accomplissent les sacrifices *fong* et *chan*, nous ayons le débris d'un vieux mythe solaire dans lequel l'apparition du soleil au-dessus des montagnes de l'Orient était conçu comme un sacrifice célébré par un souverain au sommet de ces montagnes.
- 28.(172) Il faut entendre sans doute que ces objets étaient des objets extraordinaires et de bon augure, comme ceux qui viennent d'être mentionnés.
- 28.(173) Ce sont de mauvais présages.
- 28.(174) Cf. [tome II](#), p. 29.
- 28.(175) En 651, *I-ou*, qui fut le duc *Hoai* ; en 637, *Yu*, qui fut le duc *Hoai* (cf. [tome II](#), p. 36) ; en 636, *Tch'ong-eul*, qui fut le duc *Wen*.
- 28.(176) Cf. [Luen yu](#), chap. III, § 11 ; Legge, C. C., vol. I, p. 22. Le sacrifice *ti* ne pouvait être célébré que par l'empereur.
- 28.(177) Ce texte ne se trouve pas dans le *Che King*.
- 28.(178) Cf. n. 15.110.
- 28.(179) Voyez ce propos de Confucius dans le [Luen yu](#), chap. III, § 6 ; Legge, C. C. vol. I, p. 20.
- 28.(180) Un des noms par lesquels on désignait le renard était « celui qui ne vient pas », en tirant sur « celui qui ne vient pas », *Tch'ang Hong* espérait faire accroire aux seigneurs que son art magique réussirait par ce moyen à

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

atteindre et à perdre ceux d'entre eux qui ne venaient pas. Une ode perdue du *Che King* portait le titre de « la tête de renard » ; elle réglait les mouvements du tir à l'arc et peut-être l'artifice de *Tch'ang Hong* l'a-t-il inspirée. Cf. *Li ki*, chap. *Yo ki* et *Che i* ; [Legge, S. B. E., vol. XXVIII, p. 124 et 447.](#)

28.(181) D'après le [Tso tchoan](#), cette mort eut lieu en 492 avant J.-C.

28.(182) Cf. [tome I](#), note 04.499, et tome II, p. 59.

28.(183) Cf. [tome II](#), n. 07.105. Cet événement est indiqué comme ayant eu lieu en 368, dans le 3<sup>e</sup> tableau chronologique des *Mémoires historiques* ; mais ailleurs, *Se-ma Ts'ien* le rapporte à l'année 367 ; cf. tome II, p. 59.

28.(184) Le mot *hoei* désigne les carrés où on plante des légumes ; le lieu saint affectait cette forme.

28.(185) D'après *Siu Koang*, il faut entendre cent vingt ans après la prédiction de *Tan*.

28.(186) Cf. tome II, [n. 05.493](#) et [n. 06.290](#).

28.(187) Cf. tome II, n. 06.289.

28.(188) Cette indication est entièrement erronée ; le texte du *Ts'ien Han chou* montre qu'il s'agit en réalité de l'année 221 avant J.-C.

28.(189) D'après les commentateurs, ce ver de terre aurait eu des dimensions colossales.

28.(190) Cf. [tome I](#), note 04.167.

28.(191) Cf. tome II, p. 130.

28.(192) Cf. tome II, p. 140.

28.(193) Cf. [tome II](#), n. 06.246.

28.(194) Cf. tome II, n. 06.247.

28.(195) Cf. [tome II](#), n. 06.316. Ce personnage est appelé plus loin *Sien-men Tse-kao*.

28.(196) Dans l'expression [abc], le mot [a] a le sens de « immédiatement, aussitôt ».

28.(197) L'Auguste duc est considéré comme l'ancêtre des princes de *Ts'ï* ; il était contemporain de roi *Ou*, fondateur de la dynastie *Tcheou*.

28.(198) Cette explication repose sur une identité phonétique de mots. Comme on le lira quelques lignes plus bas, le nombril du ciel était un lac qui se trouvait dans le pays de *Ts'í*.

28.(199) Le nom de Maître du ciel est celui par lequel les catholiques désignent Dieu en chinois, et celui qui désigne Indra chez les écrivains bouddhiques.

Notre ponctuation et notre traduction se justifient par les textes suivants :

1° dans le présent traité, on lira, à la date de l'année 110 avant J.-C. :

« Arrivé au (mont) *Leang-fou*, il sacrifia suivant les rites au Maître de la terre » ;

2° *Lieou Pan*, (commentaire du *Ts'ien Han chou*, chap. I, p. 10 r°) dit :

« Les huit dieux sont ceux que le Traité sur les sacrifices appelle le Maître du ciel, le Maître de la terre, le Maître de la guerre ... »

— D'autre part, cependant, le *Che ki luen wen*, dont la ponctuation est en général parfaitement correcte, place, dans cette phrase et dans les sept qui la suivent, le point avant le mot [] ; en outre, dans le *Ti li tche* du *Ts'ien Han chou*, à l'article de la commanderie de *Tong-lai*, on lit que, dans la préfecture de *Pou-ye* il y a le sacrifice au soleil (et non au maître du soleil) sur la montagne *Tch'eng* ; et, à l'article de la commanderie de *Lang-ya*, on lit que, dans la préfecture de *Lang-ya*, il y a le sacrifice aux quatre saisons (et non au maître des quatre saisons). On voit que ce texte peut admettre deux ponctuations différentes.

28.(200) Cf. [tome II](#), n. 07.261.

28.(201) Ce passage est certainement altéré ; il faut le corriger en substituant dans la première phrase le terme « la Terre » au terme « le Ciel », et, dans la seconde phrase, le terme « le Ciel » au terme « la Terre ». En effet :

1° C'est la Terre qui correspond au principe *yn* et le Ciel qui correspond au principe *yang* ;

2° ce passage explique celui qui le précède : on sacrifie en l'honneur du Ciel au lac appelé le Nombril du ciel, car l'usage est de sacrifier au Ciel sur un tertre rond situé au milieu d'un étang ; on sacrifie en l'honneur de la Terre sur le mont *Leang-fou*, petite hauteur située au pied du massif du *T'ai-chan*, car l'usage est de sacrifier à la Terre au pied d'une haute montagne et au sommet d'une petite ;

3° enfin le tertre rond ne peut convenir qu'au sacrifice en l'honneur du Ciel ; d'après les idées chinoises, la terre est carrée et le ciel est rond ; dans le XXIIe chapitre du *Ts'ien Han chou*, nous lisons que l'empereur *Ou* sacrifia à la Terre sur un tertre carré situé au milieu d'un étang, et au Ciel sur un tertre rond.

28.(202) D'après *Se-ma Tchang*, le caractère [] se prononce ici *K'an* ; cette opinion se fonde sur un passage de l'ouvrage sur les sépultures impériales intitulé *Hoang lan* (IIIe siècle de notre ère), d'après lequel le tombeau de *Tch'e-yeou* (sur lequel, cf. tome I, p. 27 et 29) se trouvait dans le canton de *K'an*, de la sous-préfecture de *Cheou-tchang* (aujourd'hui, au sud-ouest de la préfecture secondaire de *Tong-p'ing*, préfecture de *T'ai-ngan*, province de *Chan-tong*).

28.(203) Au nord de la sous-préfecture de *Wen-chang*, préfecture de *Yen-tcheou*, province de *Chan-tong*.

28.(204) Un commentaire identifie ces Trois montagnes avec les [] qui se trouvent sur le territoire de la préfecture de *K'iu-tcheng* ; l'ancienne préfecture de *K'iu-tcheng* était elle-même à 60 *li* au nord-est de la sous-préfecture actuelle de *I*, préfecture de *Lai-tcheou*, province de *Chan-tong*.

28.(205) Cf. [tome II](#), n. 06.259.

28.(206) Dans la sous-préfecture de *Lai-yang*, préfecture de *Teng-tcheou*, province de *Chan-tong*.

28.(207) Cf. [tome II](#), n. 06.258.

28.(208) Cf. [tome II](#), n. 06.261.

28.(209) Le sacrifice aux Quatre saisons se fait dans une localité située à l'orient, parce que c'est l'orient qui symbolise la première des quatre saisons de l'année ; on peut dire que c'est à l'est que commence l'année.

28.(210) Les personnages dont le nom de famille est *Tseou* et qui sont appelés ici les *Tseou-tse* furent au nombre de trois ; on trouvera quelques détails sur eux dans le LXXIVe chapitre des *Mémoires historiques*, Le premier d'autre eux, *Tseou Ki*, fut admis en 358 avant J.-C. auprès du roi *Wei* (378-343) qu'il avait su charmer par son talent de musicien. Le second fut *Tseou Yen* qui vécut au temps du roi *Hoei* (370-335) du pays de *Wei*, et du roi *Tchao* (311-279), du pays de *Yen* ; c'est *Tseou Yen* qui paraît avoir été le principal inventeur de la théorie des cinq éléments.

- 28.(211) Sur cette théorie, cf. tome I, [Introduction](#), p. CXLIII-CXLIV.
- 28.(212) D'après un certain *Yo Yen*, qui prétend citer le *Tao King* de *Lao-tse*, *Song Ou-ki* serait le nom de l'immortel qui demeure dans la lune. Je ne sais quelle est l'origine de cette légende.
- 28.(213) Cf. n. 195.
- 28.(214) Les commentateurs hésitent à voir dans ces deux caractères un nom propre ; peut-être faut-il traduire : « et *Sien-men Tse-kao* qui vint le dernier. » Cf. *Soei chou*, chap. LXXXIV, p. 2 r° : « *Cho-t'ou* arriva le dernier. »
- 28.(215) Cf. n. 210.
- 28.(216) Dans l'expression [ab], le mot [b] implique l'idée de conciliation, et le mot [a] (litt. : témérairement, à la légère) donne à entendre que cette conciliation est obtenue par des moyens frivoles et méprisables.
- Cf. *Mém. hist.*, chap. LXXIV, p. 2 r° : « Comment cela serait-il le fait d'un homme dont l'unique souci serait de flatter les goûts de son époque et de se concilier les gens par de vils moyens ?
- *Mém. hist.*, chap. CXXIV, p. 1 r° : « Leur justice ne se conciliait point par de vils moyens leurs contemporains ; aussi leurs contemporains les raillaient-ils.
- 28.(217) Cf. tome II, p. 152.
- 28.(219) Cf. [tome II](#), n. 06.315.
- 28.(220) C'est en 219 que *Che-hoang* passa près de la montagne *Siang* : il ne semble pas qu'il s'y soit rendu dans son voyage de l'année 210. Cf. [tome II](#), n. 06.292.
- 28.(221) Cf. tome II, p. 186.
- 28.(222) Cf. tome II, p. 198.
- 28.(223) L'édition de *Chang-hai* donne la leçon « treize années ».
- 28.(224) Le *Che ki luen wen* voit dans cette phrase une intention satirique ; l'empereur *Ou* croyait que l'accomplissement des sacrifices *fong* et *chan* assurerait à sa dynastie une longue durée ; l'historien fait remarquer que ces cérémonies n'avaient pas empêché la dynastie *Ts'in* d'arriver promptement à sa ruine.
- 28.(225) Cf. n. 103.
- 28.(226) Cf. n. 112.

- 28.(227) Cf. pp. 415-416.
- 28.(228) Le *Kiang*, le *Ho* et les rivières *Hoai* et *Tsi*.
- 28.(229) Cf. [tome II](#), n. 05.222.
- 28.(230) Cf. [tome II](#), n. 06.292.
- 28.(231) Cf. n. 110.
- 28.(232) D'après la géographie *Kouo ti che*, cette montagne était à 10 *li* au nord de la sous-préfecture actuelle de *Joei-tch'eng*, préfecture secondaire de *Kie*, province de *Chan-si*. Il est donc inexact de placer cette sommité à l'ouest de la montagne *Hoa*.
- 28.(233) D'après *Siu Koang*, cette montagne se trouverait dans la sous-préfecture de *Ou-kong*, province de *Chàn-si*. Mais *Yen Che-kou* déclare celle localisation fort sujette à caution.
- 28.(234) Dans la sous-préfecture actuelle de *K'i-chan*, préfecture de *Fong-siang*, province de *Chàn-si*.
- 28.(235) Sur le territoire de l'ancienne sous-préfecture de *Ou-chan*, laquelle était à 120 *li* au sud-est de la préfecture secondaire actuelle de *Long*, préfecture de *Fong-siang*, province de *Chàn-si*.
- 28.(236) Le *Hong-tchong* ou tombeau de *Hong* était ainsi nommé parce que la tradition y plaçait la sépulture de *Ta-hong* ou *Koei-yu Kiu*, ministre de *Hoang-ti* (cf. plus loin). Cette montagne était près de *Yong*.
- 28.(237) Cf. tome I, [n. 02.194](#) et [n. 02.229](#).
- 28.(238) Cf. [tome II](#), n. 05.372. D'après la géographie *Kouo ti tche*, le sanctuaire était à 30 *li* au sud de la sous-préfecture actuelle de *Tch'ao-i*, préfecture de *Tong-tcheou*, province de *Chàn-si*.
- 28.(239) Affluent de gauche du cours supérieur de la rivière *Han*, dans l'angle sud-ouest du *Chàn-si*. *Han-tchong* est aujourd'hui la préfecture de ce nom dans la province de *Chàn-si*.
- 28.(240) Ce lac, qui avait 40 *li* de superficie, se trouvait dans le massif montagneux situé à l'ouest de la préfecture de *P'ing-leang* du *Kan-sou*, massif d'où sortent la rivière *King* à l'est, la rivière *Ts'ing-choei* au nord et la rivière *K'ou-choei* au sud. Sur la divinité de *Tsieou*, cf. tome II, p. 546.
- 28.(241) Le *Kiang* dont il est ici question est la rivière *Min* qui était regardée par les Chinois comme forment le cours supérieur du *Yang tse kiang*. Le

sacrifice au *Kiang* se faisait près de *Tch'eng-tou*, la capitale actuelle du *Se-tch'oan*.

28.(242) Le mot [ ] désigne ci le sommet d'une montagne.

28.(243) Cf. n. 236, 234, 235 et 233.

28.(244) Cf. pp. 421-422.

28.(245) La rivière *Pa* prend sa source dans les collines *Ts'in-ling*, à peu de distance au sud-ouest de la sous-préfecture de *Lan-t'ien*, préfecture de *Si-ngan*, province de *Chàn-si* ; cette rivière coule vers le nord, et, à une vingtaine de *li* à l'est de la préfecture de *Si-ngan*, elle s'unit à la rivière *Tch'an* ; leurs eaux réunies vont se jeter au nord dans la rivière *Wei*.

28.(246) Les rivières *Fong* et *Lao* sont toutes deux sur le territoire de la sous-préfecture de *Hou*, à l'ouest de *Si-ngan-fou*.

28.(247) Cf. [tome I](#), n. 02.207.

28.(248) Telle que char ou poulains.

28.(249) Cf. [tome I](#), n. 02.193.

28.(250) Cf. [tome I](#), n. 03.214.

28.(251) Noms de deux cours d'eau à l'ouest de l'ancienne sous-préfecture de *Hoa-tch'é*, près de la sous-préfecture actuelle de *Ho-choei*, préfecture de *King-yang*, province de *Kan-sou*.

28.(252) Dans le voisinage de la sous-préfecture de *Lai-choei*, préfecture secondaire de *I*, province de *Tche-li*.

28.(253) Le mot *Tch'en* paraît désigner ici l'ancienne constellation *Ta-ho* du cycle de Jupiter (cf. Appendice IV, § 6, cycle A) ; le mot *Chen* désigne la constellation *Che-tch'en* de ce même cycle. Le *Tso tchoan* (1<sup>e</sup> année du duc *Tchao* ; Legge, *C. C.*, vol. V, p. 580) accouple comme ici les mots *Chen* et *Tch'en* ; *Chen* fut la constellation propre au pays de *Chang* et eut pour préposé *Che-tch'en*, fils cadet de l'empereur *Kao-sin* ; *Tch'en* fut la constellation propre au pays de *Chang* et eut pour préposé *Ngo-Po*, fils aîné de l'empereur *Kao-sin*. Il résulte d'un autre texte du *Tso tchoan* (9<sup>e</sup> année du duc *Siang* ; Legge, *C. C.*, vol. V, p. 439), que la constellation à laquelle fut préposé *Ngo-po* n'est autre que *Ta-ho*, et c'est ce qui nous autorise à identifier *Tch'en* et *Ta-ho*. — Ou retrouve le même accouplement des mots *Chen* et *Tch'en* dans le *Kouo yu* (section *Tsin yu* livre IV, p. 15 v°) :

« D'ailleurs vous êtes sorti (du pays de *Tsin*) en *Tch'en* (c'est-à-dire quand Jupiter était dans *Ta-ho*) ; vous êtes rentré en *Chen* (c'est-à-dire quand Jupiter était dans *Che-tch'en*) ; ces deux termes (*Tch'en* et *Chen*) sont de bons présages pour le pays de *Tsin* et sont la grande règle du ciel.

28.(254) Cf. [n. 27.220](#).

28.(255) La Grande-Ourse.

28.(256) Le Comte du vent et le Maître de la pluie sont deux divinités qui sont généralement nommées de compagnie, Le dictionnaire *Koang-ya* (265 ap. J.-C., section *Che t'ien*) dit :

« Le Maître du vent s'appelle *Fei-lien* ; le Maître de la pluie s'appelle *P'ing-i* : le Maître des nuages s'appelle *Fong-long* ».

Dans le [Tch'eu-li](#) (article du *Ta tsong po*), on lit que le *Ta tsong po* sacrifie à *Se-tchong*, à *Se-ming*, au Maître du vent et au Maître de la pluie, Dans *Han fei tse* (section *Che kouo*), il est dit :

« Le Maître du vent va en avant et balaie ; le Maître de la pluie arrose le chemin. »

Le *Li sao* de *K'iu Yuen* mentionne *Fei-lien* et *Fong-long* :

« Derrière moi *Fei-lien* fut envoyé comme escorte empressée » (strophe 51).

« J'ordonnai à *Fong-long* de monter sur un nuage » (strophe 57).

D'autres textes donnent à penser que *Fong-long* est parfois considéré comme le Maître du tonnerre, et non comme le Maître des nuages. — Certains auteurs voudraient identifier le Maître du vent avec la mansion *Ki* et le Maître de la pluie avec la mansion *Pi* ; *Yen Che-kou* conteste l'exactitude de cette identification.

28.(257) On ne sait pas ce que sont ces divinités.

28.(258) L'expression [] désigne les endroits où on sacrifiait aux étoiles.

28.(259) Ces termes sont obscurs.

28.(260) Cf. n. 131.

28.(261) A l'est de la sous-préfecture actuelle de *Wen-hiang*, préfecture secondaire de *Chàn*, province de *Ho-nan*.

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

- 28.(262) Au bord de la rivière *Wei*, dans la province de *Kan-sou*.
- 28.(263) *Fong* et *Hao* sont les anciennes capitales du roi *Wen* et du roi *Ou*. Cf. tome I, [n. 04.145](#), et [n. 04.247](#).
- 28.(264) *Tchao-ming* est un autre nom de la planète Mars.
- 28.(265) Suivant certains auteurs, cet étang serait l'étang qui entoure le monument appelé *Pi-yong* ; suivant d'autres, ce serait l'étang de *Hao* dans lequel un envoyé de *Ts'in Che-hoang-ti* fut chargé de jeter un anneau de jade ; cf. [tome II](#), n. 06.381.
- 28.(266) Dans le chapitre XXV du *Ts'ien Han chou*, cette phrase devient [], c'est-à-dire : « Dans (la préfecture de) *Tou*, à *Po*, on sacrifie dans cinq temples au Maître de *Tou*. »
- Cette leçon est beaucoup plus claire ; en effet, dans le texte de *Se-ma Ts'ien* il est difficile d'expliquer ce qu'est la localité appelée *Cho*, ce qu'est le Maître du génie du sol et enfin ce que signifie le mot « aussi » que renferme la phrase suivante. Aucune de ces difficultés n'existe dans le texte du *Ts'ien Han chou*. *Po* était une localité dans la préfecture de *Tou* et cette préfecture elle-même se trouvait dans la province actuelle de *Chàn-si*.
- 28.(267) [] est expliqué par *Se-ma Tcheng* comme étant identique avec la constellation *Nan ki lao jen* (cf. p. 353, n. 6). J'y verrais plutôt une des anciennes constellations du cycle de Jupiter (cf. Appendice IV, § 6, cycle A).
- 28.(268) Cf. [tome I](#), note 04.393.
- 28.(269) Le duc *Siuén*, (675-664 av. J.-C.) fit le lieu saint de *Mi* pour sacrifier à l'Empereur vert ; le duc *Ling* (424-415 av. J.-C.) fit le lieu saint supérieur pour sacrifier à l'Empereur jaune, et le lieu saint inférieur pour sacrifier à l'Empereur rouge ; le duc *Hien*, (384-362 av. J.-C.) fit le lieu saint de *Hoei* pour sacrifier à l'Empereur blanc ; tels étaient les quatre lieux saints situés dans le voisinage de *Yong*.
- 28.(270) Cf. pp. 421-422.
- 28.(271) Suivant d'autres commentateurs, [] signifierait « dans la première décade du mois ».
- 28.(272) Il s'agit ici, me semble-t-il, du sacrifice *kiao* qui était accompli tous les trois ans par le souverain dans les quatre lieux saints situés près de *Yong* ; ce

n'était donc pas « à côté de », mais « du côté de » *Hien-yang* que le souverain se prosternait.

28.(273) Cf. pp. 433-435.

28.(274) Cf. [tome II](#), n. 10.185.

28.(275) Cf. tome II, p. 331.

28.(276) Le sens de cette phrase est controversé ; il semble qu'il y ait eu à 15 *li* au nord-est de *Fong* un ormeau blanc qui était considéré comme un dieu du sol ; c'est lui qu'invoqua le futur *Kao-tsou* quand il prit les armes.

28.(277) Cf. [tome II](#), n. 08.138.

28.(278) Cf. n. 276.

28.(279) Cf. n. 277.

28.(280) Les prêtresses qui vont être nommées appartenaient aux pays de *Leang*, de *Tsin*, de *Ts'in* et de *King*. *Kao-tsou* se croyait en effet rattaché par l'histoire de sa famille à ces quatre pays ; on en trouve l'explication à la fin du chapitre I, (2<sup>e</sup> partie) du *Ts'ien Han chou* : la famille *Lieou* se rattachait à ce *Lieou Lei*, qui descendait de l'empereur *Yao*, et qui servit l'empereur *K'ong-kia* (cf. tome I, p. 168) ; *Lieou Lei* dut s'enfuir, et ses descendants, qui prirent le nom de famille de *Fan*, occupèrent une haute situation dans le pays de *Tsin* ; en 622 avant J.-C., *Che-hoei*, représentant de la famille *Fan*, vint dans le pays de *Ts'in* ; il n'y résida que sept ans mais il y laissa des parents qui reprirent le nom de famille de *Lieou* porté par leur ancêtre *Lieou Lei* ; à l'époque des royaumes combattants, la famille *Lieou* fut faite prisonnière et internée dans le pays de *Wei*, qu'on appelait aussi *Leang*, du nom de sa capitale *Ta-leang* ; enfin, quand le prince de *Wei* fut écrasé par le roi de *Ts'in*, il transféra sa capitale à *Fong*, et c'est dans le voisinage de cette ville que naquit plus tard *Han Kao-tsou* (cf. [tome II](#), n. 08.101) ; la ville de *Fong* appartenait au pays de *King* ou de *Tch'ou*. C'est ainsi que les ancêtres de *Kao-tsou* avaient eu des rapports avec les quatre pays de *Leang*, *Tsin*, *Ts'in* et *King*.

28.(281) On peut entrevoir quelles étaient les divinités auxquelles on sacrifiait « à l'intérieur de la maison », en lisant les dix-sept premières odes du bureau de la musique (cf. Appendice 1), car ces odes étaient précisément appelées « Odes pacificatrices du monde, (chantées) à l'intérieur de la maison ».

28.(282) Le poème du pays de *Tch'ou* appelé les Neuf chants nous fournit quelques renseignements sur ces divinités. Le Prince de l'est n'est autre que le

soleil. Quant à [], il est sans doute l'équivalent du Prince qui est dans les nuages, le dieu des nuages. Les *Se-ming* ou Préposés aux destinées sont le grand et le petit *Se-ming* ; ces divinités doivent peut-être être localisées dans la quatrième étoile de la constellation *Wen-tchang*, car cette étoile porte aussi le nom de *Se-ming* ; cf. p. 342.

28.(283) Cette divinité serait féminine, d'après *Tchan Cheou-tsie* et *Yen Chekou*.

28.(284) Il faut sans doute lire « au Maître de *Tou* », suivant la leçon du *Ts'ien Han chou* ; cf. n. 28109.

28.(285) Ces deux divinités ne paraissent être nommées que dans ce texte ; du moins, le *P'ei wen yun fou* n'en fournit aucune autre mention.

28.(286) Il y avait à *Kan-ts'iu* un temple des neuf cieux. L'énumération des neuf cieux nous est fournie par *Lu Pou-wei*, mort en 235 avant J.-C. (section *Yeou che lan* du *Lu che tch'o*en *ts'ieou*, chap. XIII, p.1 v°-2 r°) :

« Qu'appelle-t-on les neuf régions ? Celle du milieu s'appelle le Ciel régulateur ; ... celle de l'est s'appelle le Ciel verdoyant ; ... celle du nord-est s'appelle le Ciel de la transformation ; ... celle du nord s'appelle le Ciel sombre ; ... celle du nord-ouest s'appelle le Ciel caché ; ... celle de l'ouest s'appelle le Ciel éclatant ; ... celle du sud-ouest s'appelle le Ciel rouge ; ... celle du sud s'appelle le Ciel ardent ; ... celle du sud-est s'appelle le Ciel du principe *yang*.

La même énumération est reproduite par *Hoai-nan-tse*, mort en 122 avant J.-C. (chap. *Ts'ien wen hiun*, p. 3 r° et v°). — *Tchang Cheou-tsie* cite une énumération toute différente ; il la tire d'un ouvrage intitulé [] qui paraît être un ouvrage taoïste.

28.(287) Il est assez singulier de voir le nom de *Tsin-tchong* identifié avec celui du second empereur de la dynastie *Ts'in*. Habituellement, l'expression *Ts'in-tchong* désigne le pays de *Ts'in* situé à l'intérieur des passes (commentaire de *Yen Che-tao*, ap. *Ts'ien Han chou*, chap. 1, 2<sup>e</sup> partie, p. 4 r°). — D'après le commentateur *Tchang Yen*, *Eul-che-hoang-ti* étant mort de mort violente, son âme inapaisée était malfaisante ; on lui offrait donc des sacrifices pour la calmer ; ce culte ne prit fin que sous le règne de l'empereur *Tch'eng* (32-7 av. J.-C.) sur la proposition de *K'oang Heng*.

28.(288) *Heou-tsi*, qui fut considéré comme le premier fondateur de la grandeur des *Tcheou*, reçut de l'empereur *Choen* le fief de *T'ai* (cf. tome I, p. 211). Plus tard, on l'adora comme le dieu des moissons et ces sacrifices avaient continué jusqu'à l'époque des *Han*.

— Le *Ts'ien Han chou* (chap. XXV, 1<sup>e</sup> partie) supprime le mot *T'ai* ; il faut alors traduire :

« Lorsque les *Tcheou* fleurirent, ils instituèrent dans toutes les villes des sacrifices en l'honneur de *Heou-tsi*.

28.(289) Comme l'explique *Yen Che-kou*, on offrait au sacrifice du sang et de la viande crue.

28.(290) D'après les commentaires qui accompagnent cette phrase, la constellation *Ling* paraît être la constellation *T'ien-t'ien* « le Champ céleste » ( $\sigma$  et  $\tau$  de la Vierge), qui préside aux travaux de l'agriculture. Le temple de la constellation *Ling* était à 10 *li* à l'est de la ville de *Tch'ang-ngan*.

28.(291) Le *Ts'ien Han chou* supprime, dans cette phrase, le dieu du sol ; il semble en effet que le sort des dieux locaux du sol soit réglé dans la phrase suivante.

28.(292) Le *Ts'ien Han chou* écrit « le deuxième mois ».

28.(293) Cf. tome II, [n. 05.354](#) et [n. 06.312](#).

28.(294) Cf. tome II, p. 473.

28.(295) Le royaume de *Hoai-nan* cessa d'exister en 174 et ne fut rétabli qu'en 168 ; quant au royaume de *Ts'í*, son existence fut suspendue de la fin de l'année 165 jusqu'au 11 mai 164 (cf. p. 95 et 112).

28.(296) Le *Ts'ien Han chou* (chap. IV) rapporte ce décret à l'année suivante.

28.(297) Sur l'usage de substituer des simulacres à des objets réels, cf. De Groot, [Religious system of China, vol. II](#), p. 708 et suiv.

28.(298) Cf. n. 240.

28.(299) L'expression [] signifie « ceux qui prient pour le bonheur ».

28.(300) L'élément eau venait d'attester sa supériorité sur l'élément métal, puisque le Fleuve Jaune avait rompu, en 168 avant J.-C., la digue appelée Digue de métal ; cette digue était à 5 *li* à l'est de *Pe-ma* qui se trouvait elle-même au nord-est de la sous-préfecture actuelle de *Hoá*, préfecture de *Wei-Hoei*, province de *Ho-nan*.

- 28.(301) Le *Ts'ien Han chou* dit « l'année suivante », et cette leçon est bonne.
- 28.(302) Cf. [tome II](#), n. 10.199.
- 28.(303) Cf. [note 26.143](#).
- 28.(304) D'après *Tchang Yen*, *chen ming* désigne le soleil qui se lève plein de vie à l'orient et se couche ou meurt à l'occident ; *Yen Che-kou* combat cette opinion et montre que l'expression *chen ming* s'applique à toutes les divinités ; d'une manière générale, les divinités résident au nord-est et c'est donc au nord de la rivière *Wei* qu'on propose d'élever le temple des cinq Empereurs.
- 28.(305) Ou, suivant d'autres commentateurs, une seule toiture sous laquelle étaient cinq bâtiments distincts.
- 28.(306) Le temple des cinq Empereurs était au nord de la rivière *Wei*, au point où celle-ci reçoit la rivière *Pa* venue du sud (cf. n. 245).
- 28.(307) *Tchang Cheou-tsie* croit que le mot *p'ou* est fautif et qu'il faut le remplacer par le mot *lan* ; il s'agirait alors de l'étang des Orchis, qui était dans la sous-préfecture de *Hien-yang*, au nord de la rivière *Wei* (cf. [tome II](#), n. 06.314).
- 28.(308) Les Ordonnances royales sont le 3<sup>e</sup> chapitre du [Li ki](#) ; le texte qui fut rédigé sur l'ordre de l'empereur *Wen* paraît avoir été modifié ; cf. la notice de Legge sur ce chapitre, *S. B. E.*, vol. XXVII, p. 18-19.
- 28.(309) Le mot *ngan* paraît interpolé ; le *Ts'ien Han chou* écrit *Tch'ang-men* et, plus loin, les *Mémoires historiques* parlent des rites accomplis en l'honneur des cinq Empereurs au nord du *Wei* et à *Tch'ang-men*. Cette localité était au nord-est de l'ancienne préfecture de *Wan-nien*, laquelle se trouvait elle-même à 50 *li* au nord de la sous-préfecture actuelle de *Lin-tong*, préfecture de *Si-ngan fou*, province de *Chàn-si*.
- 28.(310) Terrien de Lacouperie (*Western origin of the early chinese civilisation*, p. 218) explique ceci par un phénomène de parhélie ; mais le texte ne parle pas de deux soleils visibles en même temps ; il dit que le soleil, après avoir été à midi, s'arrêta et revint à midi.
- 28.(311) L'année 163 avant J.-C. est en effet comptée comme la première de la seconde période de l'empereur *Wen*.
- 28.(312) Cf. [tome II](#), [n. 05.493](#) et [n. 06.290](#).

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

28.(313) Il fallait que le trépied se trouvât dans la direction du nord-est, puisque c'est là que résident les êtres divins ; *Sin-yuen P'ing* prédit donc qu'il se trouvera à *Fen-yn*, c'est-à-dire au sud de la rivière *Fen* du *Chan-si* au lieu où cette dernière se jette dans le *Hoang-ho* ; mais comme la tradition plaçait le trépied dans la rivière *Se*, le charlatan explique que le débordement du *Hoang-ho* l'a fait communiquer avec la rivière *Se* et que le trépied a donc bien pu remonter jusqu'à *Fen-yn*.

28.(314) Il est probable que *Sin-yuen P'ing* avait effectivement caché à *Fen-yn* un prétendu trépied des *Tcheou* que l'envoyé de l'empereur *Wen* ne sut pas retrouver. En 113 avant J.-C., un trépied, qui était vraisemblablement celui que *Sin-yuen P'ing* avait mis là, fut découvert à *Fen-yn* et présenté à l'empereur *Ou* (voyez plus loin, p. 482).

28.(315) Cf. n. 309.

28.(316) L'empereur *Ou*.

28.(317) Cf. n. 125.

28.(318) Femme de l'empereur *Wen*, mère de l'empereur *King*, lequel avait été le père et le prédécesseur de l'empereur *Ou*.

28.(319) *Se-ma Tcheng* cite les Anciens règlements des *Han* qui disent que : la 1<sup>e</sup> année, l'empereur sacrifiait au Ciel ; la 2<sup>e</sup> année, à la Terre ; la 3<sup>e</sup> année, aux cinq Empereurs des cinq lieux saints de *Yong* ; puis le cycle recommençait.

28.(320) Le mot [] désigne de nos jours un temple taoïste, mais je ne crois pas qu'il eût ce sens à l'époque de *Se-ma Ts'ien*. Le *Ts'ien Han chou* donne la leçon [] « hôtellerie »

28.(321) Cf. [tome II](#), n. 06.234.

28.(322) [] est le nom que se donnaient entre elles les femmes de deux frères.

28.(323) Le titre posthume de princesse de *P'ing-yuen* fut conféré par l'empereur *Ou* à sa grand'mère maternelle *Tsang-eul*. *Tsang-eul* avait été la mère de l'impératrice *Wang*, laquelle fut femme de l'empereur *King* et mère de l'empereur *Ou* ; elle avait épousé en secondes noces un homme de *Tch'ang-ling* et c'est ce qui explique qu'elle ait eu une dévotion particulière pour un culte de cette localité. Cf. *Mémoires historiques*, chap. XLIX.

28.(324) *Li K'í* explique l'expression [] en disant que c'est [] « la méthode qui consiste à éviter les céréales et à ne pas manger ».

28.(325) Cf. [n. 18.126](#).

28.(326) *T'ien Fen* ; cf. p. 156, n° 20.

28.(327) *Po-ts'in* était le nom d'une terrasse au sommet de laquelle on avait construit une chambre (*ts'in*) en bois de cyprès (*po*).

28.(328) 676 avant J.-C.

28.(329) Ce texte est important pour l'histoire de l'alchimie, car il nous montre, dès l'an 133 avant J.-C., les Chinois en possession de quelques-unes des notions les plus caractéristiques de l'alchimie. La transmutation en or du cinabre ou sulfure de mercure (qu'on trouve en Chine à l'état naturel), et l'immortalité acquise à celui qui boit et mange dans des ustensiles faits avec cet or. Comment pouvait-on avoir la prétention de transformer le cinabre en or ? c'était sans doute par quelque tour de main analogue à celui que décrit M. Berthelot : « Le mercure chargé de zinc et passé sur le cuivre rouge le teignait en or » (Grande Encyclopédie, article Alchimie). Le fourneau que proposait d'adorer *Li Chao-kiun* était le fourneau de l'alchimiste, l'agent surnaturel des mystérieuses transmutations ; il n'avait sans doute à l'origine rien de commun avec la déesse populaire de la cuisine, qui paraît avoir été l'aïeule mythique des cuisinières. Cf. De Groot, *Les fêtes annuellement célébrées à Emoui*, trad. fr., p. 449 et suiv.

28.(330) Mayers (*Chinese Reader's Manual*, n° 523) a résumé, d'après le *Kao che tchoan* de *Hoang-fou Mi*, la légende de maître *Ngan-k'i*.

28.(331) L'intention satirique de *Se-ma Ts'ien* apparaît nettement dans des traités tels que celui-ci.

28.(332) *Siu Koang* considère *Hoang* et *Tch'oei* comme deux préfectures de la commanderie de *Tong-lai*, dans la province actuelle de *Chan-tong* ; mais il est à remarquer que le nom de la préfecture de *Tch'oei* s'écrit [a], et non [b] comme il est ici orthographié, D'après le commentateur *Mong K'ang*, nous aurions affaire ici aux noms de deux hommes ; il faudrait donc traduire : « Aussi chargea-t-il *Hoang Tch'oei* et *Che K'oan-chou* » ; cette traduction serait d'ailleurs d'accord avec la ponctuation du *Che ki luen wen*.

28.(333) La préfecture de *Po* était à 20 *li* au sud de la sous-préfecture actuelle de *Ts'ao*, préfecture de *Ts'ao-tcheou*, province de *Chan-tong*.

28.(334) L'Unité suprême.

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

28.(335) Le *Ts'ien Han chou* est encore plus explicite : il immolait une grande victime chaque jour, et cela pendant sept jours. Je traduis l'expression [] comme signifiant une grande victime, à cause de l'explication que donne le dictionnaire de *K'ang-ki* :

« Un bœuf est ce qu'on appelle une grande victime ; un mouton est ce qu'on appelle une petite victime.

Suivant une autre explication cependant, l'expression désignerait un ensemble de trois victimes, à savoir un bœuf, un mouton et un porc.

28.(336) Cf. la note ci-dessus.

28.(337) D'après *Mong K'ang*, le hibou est un oiseau qui mange sa mère ; le *p'o-king* est un animal qui mange son père. On sacrifiait ces deux bêtes malfaisantes pour montrer qu'on voulait détruire tout ce qu'il y avait de mauvais dans le monde. Le *p'o-king*, dont le nom signifie littéralement « miroir brisé », n'apparaît que dans ce texte et dans le *Kiao se tche* du *Ts'ien Han chou*.

28.(338) Le Mouton caché et l'Activité du coursier sont des divinités sur lesquelles nous n'avons aucun renseignement.

28.(339) Je suppose que le mot [] doit signifier ici « jeune », et non pas « vert ».

28.(340) La montagne *Ou-i* se trouve dans la sous-préfecture de *Tch'ong-ngan*, préfecture de *Kien-ning*, province de *Fou-kien*. — D'après le *Koang yu ki* cette montagne aurait tiré son nom des sages *Ou* et *I* qui étaient tous deux fils d'un nommé *Tsien-k'eng* (cf. [Mayers, The chinese Reader's manual, n. 561](#)).

28.(341) Ce paragraphe anticipe sur les événements dont il va être question plus loin, car il se rapporte à l'année 120 avant J.-C. Voir les explications détaillées qui ont données sur les valeurs en peau et les pièces en métal bleue dans le huitième Traité des *Mémoires historiques*, à la date de 120 avant J.-C.

28.(342) Sur l'animal fantastique appelé *lin*, cf. De Groot, [The religious system of China, vol. II](#), p. 819 et p. 822-824 ; la première figure de la planche XX (p. 218) représente un *lin* en pierre de l'avenue qui mène aux tombeaux des *Ming*. [c.a. : cf. [ki-lin](#), allée des bêtes, Pékin (Segalen, *La grande statuaire*)]

28.(343) *Lieou Hou* ; cf. p. 111, n° XXXIII, § 4.

28.(344) *Se-ma Ts'ien* est ici en désaccord avec le cinquième tableau chronologique (p. 106, n° XXV, § 4 et 5) d'après lequel le roi de *Tch'ang chan*,

*Lieou Choen*, mourut de mort naturelle en 114 avant J.-C. et eut pour successeur son fils, *Lieou P'ing*, qui prit le titre de roi de *Tchen-ting*. Parmi les cinq pics (cf. n. 111), c'était le *Heng chan*, ou Pic du nord, qui se trouvait sur le territoire de l'ancien royaume de *Tch'ang-chan*.

28.(345) Littéralement « sa *fou jen* » ; les *fou-jen* étaient les femmes d'un rang supérieur.

28.(346) D'après le *Ts'ien Han chou*, il s'agirait de la *fou-jen Li*. La *fou-jen Wang* fut la mère de *Lieou Hong*, cf. p. 113, n° XXXVII, § 8.

28.(347) Les éléments étant rangés dans l'ordre où ils se produisent les uns les autres, nous avons aujourd'hui les correspondances suivantes entre les éléments, les couleurs et les caractères cycliques :

bois	<i>kia i</i>	vert	
feu	<i>ping ting</i>		rouge
terre	<i>ou ki</i>	jaune	
métal	<i>keng sin</i>		blanc
eau	<i>jen koei</i>		noir

A l'époque de *Se-ma Ts'ien* les correspondances devaient être autres entre les éléments et les caractères cycliques, puisque les éléments étaient rangés dans l'ordre où ils triomphaient les uns des autres, c'est-à-dire dans l'ordre suivant : terre, bois, métal, feu, eau. Quoi qu'il en soit, si nous nous en tenons aux correspondances d'aujourd'hui, voici ce que veut dire *Se-ma Ts'ien* : supposons un jour marqué du signe *keng* ou du signe *sin*, il sera sous l'influence de l'élément métal ; or le métal est vaincu par le feu ; en ce jour donc, l'empereur devait monter sur un char de couleur rouge ; ainsi la couleur du char était toujours victorieuse de celle du jour où on l'employait.

28.(348) La terrasse *Po-leang* était à 14 *li* au nord-ouest du mur de *Si-ngan fou*, à l'intérieur de la porte du palais *Wei-yang*. Les poutres (*leang*) de ce bâtiment étaient en cyprès (*po*) odoriférant et c'est de là que lui vient le nom de *Po-leang t'ai*, la terrasse aux poutres de cyprès.

28.(349) Dans le palais *Kien-tchang*, à 20 *li* au nord-ouest de l'actuel *Si-ngan fou*, sur la terrasse *Chen-ming*, l'empereur fit dresser une statue en cuivre représentant un génie qui supportait sur ses mains étendues un plat en cuivre où venait se déposer la rosée.

28.(350) Le palais *Ting-hou* devait se trouver dans la sous-préfecture actuelle de *Lan-t'ien*, préfecture de *Si-ngan*, province de *Chàn-si*. Le nom de ce palais

rappelle celui du lac qui fut appelé le Lac du trépied (*ting hou*) à cause de la légende de *Hoang-ti* qu'on lira quelques pages plus loin ; mais le Lac du trépied se trouvait dans la sous-préfecture de *Wen-hiang*, préfecture secondaire de *Chàn*, province de *Ho-nan*.

28.(351) Selon certains commentateurs, il faudrait traduire : *Fa Ken*, originaire de la préfecture de *Yeou-choei* ; mais *Yen Che-kou* dit que *Yeou-choei* est le nom de famille et *Fa-ken* le nom personnel de ce personnage.

28.(352) D'après *Wei Tchao*, cité dans le chapitre XII des *Mémoires historiques*, la Princesse des esprits était la divinité qui descendait dans le corps de la sorcière lorsque celle-ci tombait dans une de ses crises nerveuses. On a vu plus haut (p. 463) ce qu'était la Princesse des esprits.

28.(353) Ce palais se trouvait à l'intérieur de l'ancienne ville de *Tch'ang-ngan*.

28.(354) Le chapitre XXV du *Ts'ien Han chou* et le chapitre XII des *Mémoires historiques* suppriment tous deux ce commencement de phrase ; il me semble qu'ils ont raison.

28.(355) On n'a aucun renseignement sur *Ta-kin*, dont le nom signifie littéralement Grande défense ; quant à *Se-ming*, c'est le nom d'une constellation ; cf. p. 342 et n. 282.

28.(356) *Se-ma Ts'ien* dit, à la fin de ce chapitre, qu'il a entendu lui-même les voix surnaturelles dans le palais de la Longévitité.

28.(357) J'adopte ici le sens indiqué par *Tsin Tcho*.

28.(358) Parue le 8<sup>e</sup> mois de la 6<sup>e</sup> année *kien-yuen*.

28.(359) *Se-ma Ts'ien* omet la période *yuen-cho* (128-123) qui s'intercale entre la période *yuen-koang* (134-129) et la période *yuen-cheou* (122-117), — Sur l'institution des *nien-hao*, cf. tome I, [Introduction](#), n. 153.

28.(360) Ce nom paraît s'être appliqué au début à une divinité masculine qui était le dieu du sol. C'était un des noms sous lesquels on adorait *Keou-long*, fils de *Kong-kong*. Nous lisons en effet dans le *Li ki*, à la fin du chapitre *Tsi fa* :

« *Kong-kong* eut l'hégémonie dans les neuf provinces ; son fils s'appela le Prince Terre ; ce dernier sut mettre le bon ordre dans les neuf provinces ; c'est pourquoi on lui sacrifie comme au génie du sol. »

(voyez Legge, *Li ki*, tome II, p. 208). Cf. un témoignage identique dans le *Kouo yu* (section *Lou yu*, 1<sup>e</sup> partie, p. 8 r°). Cependant on oublia peu à peu l'origine de ce culte et le Prince Terre finit par être regardé comme la Terre elle-même divinisée ; c'est ainsi qu'il est considéré dans un passage du *Chou King* qui n'est peut-être pas fort ancien, car c'est le seul de tout le livre où on trouve la mention de la souveraine Terre :

« Indigné des crimes des *Chang*, dit le roi *Ou*, je fis une déclaration à l'Empereur Ciel et à la Souveraine Terre...

(*Chou King*, chapitre *Ou tch'eng*. Legge, *Chinese Classics*, III, p. 312). C'est à la Souveraine Terre que s'adresse aujourd'hui encore l'empereur lorsqu'il sacrifie sur l'autel de la Terre, au nord de *Peking* (Edkins, *La religion en Chine*, trad. fr. *Annales du Musée Guimet*, tome IV, p. 97). — A l'époque de l'empereur *Ou* et de *Se-ma Ts'ien*, il semble bien que [] eût cessé de désigner le dieu local du sol et fût devenu le nom de la Souveraine Terre, divinité féminine opposée au Ciel, divinité masculine ; le second des 19 hymnes des sacrifices *kiao* (cf. Appendice I) est adressé à la Terre et on y lit ce vers : « La Souveraine Terre est l'opulente mère », — ce qui prouve que la Terre était dès lors considérée comme une divinité féminine.

28.(361) Les *Mémoires historiques* donnent la leçon [abc]. Le *Ts'ien Han chou* écrit [abde] ; il précise donc plus et nous apprend que le grand astrologue était *Se-ma T'an*, le père de *Se-ma Ts'ien*. Le commentateur *Wei Tchao* nous dit cependant que le grand astrologue dont il est ici question n'était pas *Se-ma T'an*, mais *Se-ma Ts'ien* lui-même. Son opinion ne soutient pas l'examen : en effet nous lisons dans l'autobiographie de *Se-ma Ts'ien* (chap. CXXX des *Mémoires historiques*) que *Se-ma T'an* mourut l'année où l'empereur *Ou* fit pour la première fois les sacrifices *fong* et *chan* (110 avant J.-C.) ; son fils n'hérita de sa charge que trois ans plus tard. En 113 avant J.-C., c'était donc *Se-ma T'an* qui était grand astrologue.

28.(362) On a vu (p. 466) qui était ce personnage.

28.(363) Ceci indique que la victime devait être fort jeune. Cette phrase est tirée du chapitre *Wang tche* du *Li ki* (cf. Legge, *S. B. E.*, vol. XXVII, p. 227) ; elle est citée ici pour montrer que les rites prévoyaient un sacrifice à la Terre semblable à celui qu'on offrait au Ciel.

28.(364) Cf. n. 201.

28.(365) Le mot [] me paraît indiquer que l'expression [] désigne ici l'ensemble de trois victimes (bœuf, mouton, porc), et non une seule grande victime. Cf. n. 335.

28.(366) Le sens de cette formalité peut être éclairci par la remarque suivante du Dr. Edkins (*La religion en Chine*, trad. fr. *Annales du Musée Guimet*, tome IV, p. 90) :

« Notons encore, dit-il en parlant du temple du Ciel à *Pe-King*, un puits dans lequel on jette la peau et le sang de la victime, cérémonie qui paraît inspirée par l'idée qu'on peut par ce moyen faire participer les esprits de la terre au sacrifice, de même que la fumée et la flamme de l'holocauste le portent aux esprits du ciel. Il est impossible de ne pas voir ici une ressemblance frappante avec les sacrifices des Romains, chez qui la cérémonie de l'inhumation des victimes faisait partie du culte des divinités terrestres en y attachant la même idée.

28.(367) Le mot [] signifie « derrière, croupion » ; ce monticule avait été ainsi nommé, dit *Yen Che-kou*, parce qu'il avait la forme d'un derrière d'homme. L'autel de la souveraine Terre était à 10 *li* au nord de la sous-préfecture de *Yong-ho*, préfecture de *P'ou-tcheou*, province de *Chan-si* ; il se trouvait au sud de la rivière *Fen*, tout près de son confluent avec le *Hoang-ho*.

28.(368) Cf. [tome II](#), n. 06.109.

28.(369) Cf. [tome I](#), note 04.571. Ce descendant des *Tcheou* s'appelait *Ki Kia*.

28.(370) L'idée que les sacrifices en l'honneur des princes décédés ne peuvent être accomplis que si leurs descendants conservent en tout ou en partie la terre de leurs pères, est constante dans la religion chinoise.

28.(371) Ce marquis de *Lo-tch'eng* devait être *Ting I* : cf. p. 145, n° 143. Il fut impliqué dans la disgrâce de *Loan Ta* et mis à mort en 112 avant J.-C.

28.(372) Cf. p. 98, n° IX, §§ 3 et 4.

28.(373) *Chao-wong* était, comme on l'a vu plus haut, originaire du pays de *Ts'i* et, par conséquent, compatriote de *Loan Ta*.

28.(374) Cette expression signifie, d'après *Yen Che-kou* : « Il présidait aux recettes magiques et aux drogues. » Ce commentaire nous permet de voir quelle était la vraie destination du bureau *chang-fang* qui dépendait du *chao-fou* à la cour des *Han* ; c'était le bureau où on « mettait en honneur les

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

recettes magiques » ; on sait que la plupart des anciens miroirs métalliques qui nous sont parvenus étaient fabriqués dans le *chang-fang* ; c'est sans doute parce que ces miroirs avaient une valeur magique. Cf. Hirth, *Fremde Einflüsse in der chinesischen Kunst*, p. 12-13.

28.(375) Nom posthume du roi *Lieou Ki*, mort en 121 avant J.-C. Cf. p. 98, n° IX, § 3.

28.(376) Elle désirait avoir l'appui de l'empereur pour lutter contre le jeune roi.

28.(377) Cf. p. 466 et n. 213.

28.(378) Nous avons vu (p. 471) que *Chao-wong* avait été mis à mort secrètement ; l'empereur pouvait donc dire qu'il avait péri par accident.

28.(379) Littéralement : « Moi, de quoi serais-je avare ? »

28.(380) Cf. [tome I](#), note 02.176.

28.(381) Ces deux phrases sont tirées du *I King* ; d'après les commentateurs, l'oie sauvage symboliserait *Loan Ta* et le [dragon volant](#) représenterait la grande communication établie entre l'empereur et les dieux.

28.(382) Cette nomination eut lieu le 22 mai 113 avant J.-C. Cf. p. 168, n° 72. Il faut écrire *Lo-t'ong* et non *Yo-t'ong*, car ce nom signifie « l'heureuse communication ».

28.(383) Cette princesse était fille de l'empereur *Ou* et de l'impératrice *Wei*. Cf. chap. XLIX.

28.(384) La terre de *Tang-li* était dans la préfecture de *Teng-tcheou*, province de Chan-tong.

28.(385) []. Cette expression, dit *Wei Tchao*, désigne la tante de l'empereur *Ou*, la fille de l'impératrice *Teou*. L'impératrice *Teou* avait été femme de l'empereur *Wen*, mère de l'empereur *King* et grand'mère de l'empereur *Ou*.

28.(386) *Loan Ta* avait été nommé maréchal de la voie céleste parce que l'empereur espérait qu'il lui montrerait la voie à suivre pour entrer en communication avec les dieux.

28.(387) C'est un geste qui marque le désir de réussir aussi bien que quelqu'un dont on envie le succès.

28.(388) Cf. n. 367.

28.(389) Cf. n. 314.

- 28.(390) Cette montagne était à peu de distance du palais *Kan-ts'iuen*.
- 28.(391) *Yen Che-kou* identifie ce souverain avec *T'ai-hao Fou hi*.
- 28.(392) C'est-à-dire les chefs des neuf provinces.
- 28.(393) Le pays de *Song* était le fief du représentant de la dynastie *Yn* (cf. [tome I](#), n. 04.271). Ce petit royaume fut détruit en 288 ou 286 avant J.-C. (cf. [tome II](#), n. 05.428).
- 28.(394) Ces vers se trouvent dans le *Che King*, section *Tcheou song*, I, 7 ; cf. Legge, *Chinese Classics*, vol. IV, p. 605. — Cette citation semble avoir pour but de montrer d'une part que les trépieds existaient au temps des *Tcheou*, d'autre part que le souverain qui possède les trépieds est un homme excellent.
- 28.(395) L'expression [] signifie quatre flèches. [] est proprement un attelage de quatre chevaux. Voyez la même figure dans *Meng tse*. Legge, *Chinese Classics*, vol. II, p. 206.
- 28.(396) D'après *Yen Che-kou*, il faudrait traduire :
- « Or elle (c'est-à-dire la nuée jaune et blanche) a la forme d'un animal et constitue un gage de bonheur ; un grand arc et quatre flèches ont été trouvés ensemble au pied de l'autel.
- Mais il me semble évident que ces phrases font allusion au cerf que l'empereur avait mis à mort.
- 28.(397) *Kao-tsou*.
- 28.(398) Le mot « impérial » s'applique ici à l'Empereur du ciel ou au Ciel divinisé. La salle impériale est donc la salle qui à *Kan-ts'iuen*, était consacrée au Ciel divinisé.
- 28.(399) Ce passage montre bien les hésitations qu'avait l'empereur à introduire ce culte nouveau.
- 28.(400) Le chapitre XII des *Mémoires historiques* écrit [] ; il faut alors traduire : « Le marquis de *Wan* s'informa auprès de *Koei Yu-k'iu*. »
- 28.(401) Le trépied précieux aurait donc contenu les tiges d'achillée au moyen desquelles *Hoang-ti* aurait établi les calculs du calendrier ; ces tiges d'achillée servaient de fiches à calcul ; cf. A. Vissière, *Recherches sur l'origine de l'abaque chinois*, p. 10.
- 28.(402) Les anciens divisaient le temps en périodes de dix-neuf années appelées *tchang*. Pour chacune de ces périodes ils admettaient sept mois

intercalaires et parvenaient ainsi à faire tomber tous les vingt ans le solstice d'hiver sur le premier jour du mois initial. *Hoang-ti*, d'après le texte que nous avons sous les yeux, vécut pendant vingt de ces périodes, c'est-à-dire exactement trois cent quatre-vingts ans.

28.(403) Cette prédiction désignait évidemment l'empereur *Ou* ; en effet, l'empereur *Ou* était fils de l'empereur *King* et celui-ci était fils de l'empereur *Wen* qui était lui-même fils de *Kao-tsou*.

28.(404) Le mot [ ] désigne ici les divinités des montagnes et des cours d'eau auxquelles on adressait le sacrifice *fong* à cause de leur influence surnaturelle. Cf. *Kouo yu* (section *Lou yu*, 2<sup>e</sup> partie, p. 14 v<sup>o</sup>) :

« Le prince *Wang-mang* (c'est-à-dire *Wang-mang* divinisé) est le gardien de la montagne *Yu* et c'est sur cette montagne qu'on lui fait le sacrifice *fong*.

28.(405) Sur le *Hoa-chan*, cf. [tome I](#), n. 02.192.

— La montagne *Cheou* n'est autre que la montagne *Cheou-yang*, à 25 *li* au nord-ouest de la sous-préfecture de *Yen-che*, préfecture et province de *Ho-nan*.

— Le *T'ai-che* est une des cimes du *Song-kao*, cf. n. 112.

— Sur le *T'ai-chan*, cf. n. 104. [c.a. : cf. Édouard Chavannes, [Le T'ai-chan](#)]

— Le mont *Tong-lai*, est dans la sous-préfecture de *Hoang*, préfecture de *Teng-tcheou*, province de *Chan-tong*.

28.(406) Cette phrase insinue à l'empereur *Ou* la conduite qu'il devrait suivre à l'égard de ceux qui blâmaient les charlatans tels que *Kong suen K'ing*.

28.(407) Cf. n. 236.

28.(408) *Kou-k'euou* était une vallée de la montagne *Tchong* ; comme cette vallée était au nord de la montagne, elle était fraîche et c'est de là que lui était venu dans l'antiquité le nom de *Han-men* qui signifie la Porte froide. *Kou-k'euou* avait donné, à l'époque des *Han*, son nom à une préfecture qui était à 70 *li* au nord-est de la sous-préfecture actuelle de *Li-ts'iuen*, préfecture de *Si-ngan*, province de *Chàn-si*.

28.(409) Cf. n. 405.

28.(410) Selon certains commentateurs, cette montagne se serait trouvée sur le territoire de la sous-préfecture actuelle de *Fou-p'ing*, préfecture de *Si-ngan*,

province de *Chàn-si*. Suivant d'autres, elle était à 25 *li* au sud de la sous-préfecture de *Wen-hiang*, préfecture secondaire de *Chàn*, province de *Ho-nan*.

28.(411) Cf. n. 350.

28.(412) D'après la légende racontée ici, ce nom serait venu des cris poussés par la multitude qui était comme une troupe de corbeaux croassant. On trouve cependant une autre explication de cette même expression : dans le *Fong sou t'ong* (cité par le *P'ei wen yun fou* au mot *hao*), on lit :

« L'arc cri-du-corbeau (*ou hao*) est fait d'une branche de mûrier tinctorial ; la branche s'étendant en pleine prospérité, si un corbeau se perche dessus, elle descend jusqu'à toucher terre. Le corbeau craint alors de s'envoler ; par derrière on l'enlève et on le tue ; on prend (la branche) pour en faire un arc et c'est pourquoi (cet arc s'appelle) cri-du-corbeau.

— Un commentaire de *Hoai nan tse* (cité dans le *Chouo wen* phonétique, au mot *ou*) est plus explicite encore :

« Cri-du-corbeau (*ou hao*), c'est le mûrier tinctorial ; quand un corbeau se perche sur (une branche de cet arbre) et qu'il va s'envoler, la branche plie en bas et sa force est telle qu'elle peut revenir jusqu'aux nids ; le corbeau la suit (dans son mouvement) ; le corbeau (*ou*) n'ose pas s'envoler ; il crie (*hao*) sur (la branche) ; on coupe cette branche pour en faire un arc et c'est de là que vient le nom (de cet arc).

— Cette légende et celle que rapporte *Se-ma Ts'ien* semblent avoir été toutes deux inventées pour expliquer le bizarre nom de *ou hao* qui était donné à certains arcs de qualité supérieure.

28.(413) On trouve une figure analogue en russe. Dostoïevski, *l'Idiot*, trad. Derély, tome I, p. 274 : « Elle va être ma femme et elle ne se soucie pas plus de moi que du soulier qu'elle vient de quitter. »

28.(414) Cf. tome II, p. 516.

28.(415) Cf. [tome I](#), n. 01.360.

28.(416) Cf. pp. 466-467.

28.(417) L'autel de l'Empereur jaune aurait dû être au milieu ; mais c'était impossible puisque la place se trouvait déjà occupée par *T'ai-i* ; on mit l'autel de l'Empereur jaune au sud-ouest pour la raison suivante : l'empereur jaune

symbolise la terre ; or la terre est signifiée par le caractère cyclique qui indique aussi le sud-ouest.

28.(418) Le Traité sur les sacrifices *fong* et *chan* donne la leçon : « un renard et un bœuf » ; mais ce sens est inadmissible, car le renard n'est pas une victime pour les sacrifices. — Les Annales de l'empereur *Ou* disent qu'on immole « un yak tibétain » (d'après Wells Williams). — Le *Ts'ien Han chou* écrit [] et *Yen Che-kou* explique ce terme de la manière suivante : C'est le nom d'un bœuf dont la queue a de longs poils et qui se trouve chez les barbares du sud-ouest.

28.(419) Le sens de cette phrase est obscur.

28.(420) Tandis que l'empereur se prosterne devant *T'ai-i*, il se contente de saluer le soleil et la lune. Sur les sacrifices au Soleil et à la Lune, cf. Legge, *S. B. E.*, vol. XXVIII, p. 219, n. 1.

28.(421) Ces paroles semblent être la prière par laquelle l'assistant annonce au Ciel le culte que lui rend l'empereur.

28.(422) C'est-à-dire dans le palais *Kan-ts'iu* qui était à *Yun-yang* ; cf. [tome II](#), n. 06.154.

28.(423) Cette phrase me paraît destinée à corroborer l'exclamation de l'officier qui avait vu une clarté au dessus du sacrifice ; les plus hauts fonctionnaires attestèrent la réalité du miracle.

28.(424) Ici comme plus haut (voyez note 361), le *Ts'ien Han chou* précise davantage et dit qu'il s'agit de *Se-ma T'an*.

28.(425) Cf. *Mém. hist.*, chap. CXIII, et tome I, [Introduction](#), p. LXXXIII-LXXXIV.

28.(426) Le texte porte de bois *King* mâle. C'était une espèce de saule. Cf. Bretschneider, *Botanicon sinicum*, part III, n° 348. Le *King* mâle ne porte pas de fruits ; aussi est-il un emblème de pureté.

28.(427) Il s'agit de l'hiver de la sixième année *yuen-ting* ; laquelle commence le 14 novembre 112 et finit le 3 novembre 111 avant J.-C.

28.(428) Nom d'une commanderie.

28.(429) La ville de *Keou-che* était sur l'emplacement de l'ancienne principauté féodale de *Hoa* (cf. [tome I](#), n. 04.461) ; elle était à 20 *li* au sud de la sous-préfecture actuelle de *Yen-che*, préfecture et province de *Ho-nan*.

- 28.(430) C'est-à-dire *Chao-wong* et *Loan Ta* qui avaient tous deux été mis à mort à cause de leurs supercheries.
- 28.(431) C'est-à-dire les bâtiments où logeait l'empereur quand il était en voyage.
- 28.(432) [] ; on l'identifie avec *T'ai hao Fou-hi*.
- 28.(433) Le personnage légendaire appelé *Sou-niu* paraît avoir été une femme ; mais on trouve fort peu de renseignements à son sujet.
- 28.(434) Sur les 19 odes chantées aux sacrifices *kiao*, cf. Appendice I.
- 28.(435) Le luth *k'ong-heou* avait 23 cordes.
- 28.(436) Le mot [] a ici le sens de « arrêter ». Cf. l'expression dans le *Che King*, section *Siao ya*, 3<sup>e</sup> décade, ode 4. Legge, C. C., vol. IV, p. 287, note.
- 28.(437) Nom d'une commanderie ; cf. tome II. p. 534, n° 5.
- 28.(438) Ce fut en réalité une démonstration militaire destinée à intimider le *chen-yu* des *Hiong-nou*.
- 28.(439) Cette montagne est située au nord de la sous-préfecture de *Tchong-pou*, préfecture secondaire de *Fou*, province de *Chàn-si*.
- 28.(440) Le *Ts'ien Han chou* (chap. XXII) donne la leçon *Leang-jou*.
- 28.(441) Cf. De Groot, *The religions system of China*, vol. III, p. 853.
- 28.(442) Cf. [tome I](#), n. 01.225.
- 28.(443) On ne trouve pas cette cérémonie mentionnée dans les livres classiques. Mais il y est fait allusion dans le *Kouo yu*, attribué à *Tso K'ieou-ming* ; nous y lisons en effet au chap. XVIII la phrase suivante :
- « Lorsque le Fils du Ciel fait hors de ville le sacrifice impérial, il tue lui-même la victime à coups de flèches.
- 28.(444) Le *Chang chou* n'est autre que le *Chou King* et le *Tcheou koan* est le *Tcheou li*. Quant au *Wang tche*, cf. n. 308.
- 28.(445) Le vénérable *Ting* conseille à l'empereur de ne pas s'exposer à un échec retentissant comme celui de *Ts'in Che-hoang-ti* ; il l'engage à s'assurer d'abord des bonnes dispositions des dieux en faisant quelques pas sur le bas du *T'ai chan* ; s'il ne se produit alors ni vent ni pluie, ce sera signe que les dieux sont favorables à l'entreprise et l'empereur pourra monter jusqu'au sommet et y célébrer le sacrifice *fong*.

28.(446) L'historien revient à l'année 110 avant J.-C. Dans les lignes qui précèdent, il a expliqué comment l'empereur avait été amené à consulter les lettrés sur les sacrifices *fong* et *chan*. Dans les lignes qui suivent, il va montrer pourquoi l'empereur renonça à suivre les avis des lettrés.

28.(447) Les neuf Souverains auxquels il est fait ici allusion sont peut-être les neuf Souverains de l'homme. Cf. tome I, p. 19.

28.(448) Cf. n. 429.

28.(449) Le *T'ai-che* est une des cimes du *Song-kao* ou Pic du centre ; cf. n. 112.

28.(450) Ce nom signifie : lieu qui met en honneur (*tch'ong*) le *Kao*, c'est-à-dire le *Song-kao* ou Pic du centre.

28.(451) Mais il ne monta pas encore jusqu'au sommet ; ce n'est que plus tard, comme on le verra quelques lignes plus bas, qu'il accomplit le sacrifice *fong*.

28.(452) Il s'agit d'une stèle que l'empereur *Ou* fit ériger au sommet du *T'ai-chan* ; il profita, pour la transporter, du moment où la végétation n'était pas encore avancée et où par conséquent un lourd charroi pouvait passer sans lui faire de mal.

28.(453) Cf. pp. 432-435.

28.(454) Cf. n. 405 *ad fin.*

28.(455) C'est-à-dire l'empereur *Ou*.

28.(456) *Fong-kao* était à 17 *li* au nord-est de la sous-préfecture actuelle de *T'ai-ngan*, préfecture de *T'ai-ngan*, province de *Chan-tong*.

28.(457) On a vu plus haut (p. 433) que le sacrifice au Maître de la terre se faisait sur le mont *Leang-fou*.

28.(458) Cf. n. 138.

28.(459) Le mot [] désigne ici le tertre sur lequel on célébrait le sacrifice *fong*.

28.(460) *Tse-heou* est l'appellation de *Houo Chan*, marquis de *Koan-kiun*, fils de *Houo K'iu p'ing* ; cf. p. 163, n° 25, note 5.

28.(461) Cf. n. 169.

28.(462) Les terres des cinq couleurs symbolisaient les régions des quatre points cardinaux et le centre.

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

28.(463) Le [a] et le [b] paraissent être deux espèces différentes de rhinocéros.

28.(464) Je rétablis ici la phrase qui se trouve dans le XIIe chapitre des *Mémoires historiques* et dans le XXVe chapitre du *Ts'ien Han chou* ; on avait amené jusqu'au pied du *T'ai chan* des rhinocéros et des éléphants, mais l'empereur n'en fit aucun usage et ces animaux purent s'en aller. Le chapitre XXVIII des *Mémoires historiques* donne la leçon [...] qu'il faut rattacher à ce qui suit :

« Au moment où on sacrifia à la souveraine Terre et où on fit les sacrifices *fong* et *chan*...

28.(465) A proprement parler, l'empereur s'assit à l'endroit où la tradition rapportait qu'il y avait eu autrefois un *Ming-t'ang* ; l'empereur lui-même devait faire élever en l'an 106 (cf. p. 510) un édifice de ce nom.

28.(466) Cf. n. 423.

28.(467) Les commentateurs expliquent le texte comme s'il y avait [] au lieu de [] ; c'est en effet la leçon que nous trouvons dans le VIe chapitre du *Ts'ien Han chou*, à la date de la première année *yuen-fong*. Il y aurait donc ici une allusion à la voix mystérieuse qui souhaita à l'empereur dix mille années de vie, au moment où il était sur le Pic du centre (cf. p. 499).

28.(468) C'est-à-dire que l'empereur change le nom de la période d'années et, de l'année en cours, il fait la première année *tien-fong*.

28.(469) Comme mesure de capacité, le *che* vaut 10 *teou* ou boisseaux.

28.(470) Ces quatre préfectures étaient situées aux environs du *T'ai-chan* et avaient été fortement taxées pour défrayer l'empereur et son cortège.

28.(471) L'année *i-mao* est la troisième année *yuen-cho* (126 av. J.-C.) ; à cette date, en effet, le chapitre VI du *Ts'ien Han chou* mentionne une amnistie. Cet emploi des caractères cycliques pour désigner l'année est fort rare chez *Se-ma Ts'ien*.

28.(472) Cf. [tome I](#), n. 01.241.

28.(473) Cf. n. 460. Il est probable que l'empereur *Ou* fit empoisonner *Tse-heou* pour être sûr qu'il ne divulguerait pas ce qui s'était passé lors du sacrifice *fong* dont il avait été le seul témoin (cf. p. 501).

28.(474) Cf. [tome II](#), n. 06.315.

28.(475) *Kieou-yuen* était une préfecture de la commanderie de *Ou-yuen* ; cf. tome II, p. 539, n° 54.

28.(476) Cf. [n. 27.162](#).

28.(477) Cf. [n. 25.158](#).

28.(478) « L'étoile Étendard ». Le *Ts'ien Han chou* écrit « Saturne ».

28.(479) On retrouve la même image dans le chapitre LXXV des *Mémoires historiques* :

« Il s'était écoulé environ le temps qu'il faut pour manger depuis qu'ils étaient sortis, lorsque...

Ce laps de temps devant être, d'après le contexte, fort court, je suppose qu'il s'agit du temps qu'il faut, non pour faire un repas, mais pour prendre une bouchée, la mâcher et l'avalier.

28.(480) D'après *Yen Che-kou*, cette expression désignerait la planète Saturne que le texte du *Ts'ien Han chou* (cf. n. 478) vient de mentionner. Il est à remarquer cependant que l'expression « étoile de la vertu » désigne en général la planète Jupiter.

28.(481) Cette année correspond en gros à l'année 109 avant J.-C., mais l'hiver est encore compris en partie dans l'année 110.

28.(482) L'étoile de la vertu est identifiée avec Jupiter ; l'étoile de la longévité, avec *Nan ki lao jen*, soit Canopus du navire Argo ; l'étoile de la sincérité, avec Saturne.

28.(483) Comme plus haut (cf. n. 421), ces quelques phrases doivent être la prière par laquelle l'aide-sacrificateur annonçait à *T'ai-i* que l'empereur lui faisait une offrande.

28.(484) Cf. [tome II](#), n. 06.361. Cf. Bretschneider, *Botanicon sinicum*, dans *Journal of the China Branch of the R. A. S.*, vol. XXV, p. 40, n° 41 et vol. XXIX, p. 418, n° 266.

28.(485) Il y avait un temple dans cette localité qui se trouvait à 30 *li* au nord-est de la ville préfectorale de *Lai-tcheou*, province de *Chan-tong*.

28.(486) D'après le *T'ong kien kang mou*, il s'agit ici du *T'ai-chan* oriental qui était à 125 *li* au sud de la sous-préfecture actuelle de *Lin-k'iu*, préfecture de *Ts'ing-tcheou*, province de *Chan-tong*.

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

### Tome III

- 28.(487) La digue de *Hou-tse* était au nord de la ville de *Pou-yang*, laquelle se trouvait elle-même au sud de la préfecture secondaire actuelle de *K'ai*, préfecture de *Ta-ming*, province de *Tche-li*.
- 28.(488) Cf. le chapitre XXIX des *Mémoires historiques*.
- 28.(489) Le *Tong Yue* et le *Nan Yue*.
- 28.(490) Cf. tome I, *Introduction*, p. LXXX.
- 28.(491) L'augure se tirait de la forme des trous que présentaient les os du poulet.
- 28.(492) On a vu plus haut (p. 494) que *Kong-sien K'ing* prétendait avoir vu des traces de pas d'un être surnaturel sur la muraille de *Keou-che*.
- 28.(493) *Fei-lien* préside au vent ; cf. n. 256.
- 28.(494) Cf. n. 484.
- 28.(495) Cf. tome I, *Introduction*, p. LXXXVI.
- 28.(496) Le *T'ong kien kang mou* rapporte cette sécheresse à l'année précédente.
- 28.(497) D'après *Se-ma Tcheng*, les étoiles *Ling* seraient identiques aux étoiles *Long*, c'est-à-dire à tout l'ensemble de constellations qui forment le Dragon azuré.
- 28.(498) *Hoei-tchong* se trouvait dans la préfecture de *Kao-p'ing* (aujourd'hui sous-préfecture de *Tchen-yuen*, préfecture secondaire de *King*, province de *Kan-sou* ; le chemin que fit ouvrir l'empereur *Ou* menait de *Hoei-tchong* à la passe *Siao*. La passe *Siao* était la passe septentrionale du pays de *Ts'in* ; elle s'était appelée autrefois passe *Long-chan* ; elle était à 140 *li* au nord-est de la sous-préfecture actuelle de *Tchen-yuen* déjà nommée plus haut.
- 28.(499) C'était un étang qui se trouvait dans la commanderie de *Tchouo*.
- 28.(500) Aujourd'hui, sous-préfecture de *Kiang-ling*, préfecture de *King-tcheou*, province de *Hou-peï*.
- 28.(501) Cette préfecture, qui faisait partie de la commanderie de *Lou-kiang*, était à 30 *li* au nord-est de la sous-préfecture actuelle de *Houo-chan*, préfecture secondaire de *Leou-ngan*, province de *Ngan-hoei*.
- 28.(502) *Siun-yang* était une préfecture de la commanderie de *Lou-kiang* ; elle était au nord de la sous-préfecture actuelle de *Hoang-mei*, préfecture de *Hoang-tcheou*, province de *Hou-peï*.
- Le chapitre VI du *Ts'ien Han chou* rapporte que, en descendant le *Yang-tse kiang* à partir de cette ville, l'empereur *Ou* tua lui-même à coups de flèches un

alligator qui se trouvait dans le fleuve ; sur les alligators en Chine, cf. l'article de M. A. Fauvel, *Alligators in China. Journal of the China Branch of the R. A. S.*, n. s., vol. XIII, p. 136.

28.(503) Cette préfecture était à 120 *li* au sud-est de la sous-préfecture actuelle de *T'ong-tch'eng*, préfecture de *Ngan-k'ing*, province de *Ngan-hoei*.

28.(504) Le lac *P'ong-li* n'est autre que le grand lac *P'o-yang*, dans la province de *Kiang-si* ; l'empereur y passa avant d'avoir débarqué à *Tsong-yang*.

28.(505) Cf. n. 456.

28.(506) Cf. n. 465, et *Li ki*, chap. XII.

28.(507) Le *Koen-loen* est la montagne légendaire de l'Asie centrale ; il s'y trouvait, disait-on, cinq remparts et douze tours ; c'est pourquoi on donnait son nom au chemin couvert surmonté d'une tour qui menait au *Ming-t'ang*.

28.(508) Il s'agit toujours de la même année que précédemment, à savoir de la cinquième année *yuen-fong* ; aussi le *Ts'ien Han chou* donne-t-il la leçon [] « cette année-là ».

28.(509) *Kao Hoang-ti* n'est autre que *Kao-tsou*, le fondateur de la dynastie *Han*.

28.(510) Cf. n. 507.

28.(511) L'Empereur jaune ne pouvait pas être au centre, puisque cette place était déjà assignée à *T'ai-i* ; aussi lui assigne-t-on la même orientation qu'à l'Empereur rouge, à savoir le sud.

28.(512) C'est en effet cette date qui fut prise comme point de départ dans le nouveau calendrier *t'ai-tch'ou*. Cf. tome I, *Introduction*, p. XXXIV-XXXV.

28.(513) Cf. n. 401. Le grand principe [] est ici l'équivalent de « la grande origine ». Le calendrier de l'empereur *Ou* fut en effet appelé calendrier *t'ai-tch'ou*, ou de la grande origine.

28.(514) Ce texte est celui de la prière adressée à *T'ai-i* ; cf. n. 421 et 483.

28.(515) Cf. n. 348.

28.(516) Cette petite hauteur était à 5 *li* au sud-ouest de la ville préfectorale de *T'ai-ngan*.

28.(517) Les rapports et les comptes des autorités provinciales.

28.(518) Ce personnage a déjà été cité précédemment (p. 507).

28.(519) Ce palais était à 20 *li* au nord-ouest de la ville préfectorale de *Si-ngan* ; son enceinte n'avait pas moins de 30 *li* de pourtour.

28.(520) Cf. tome II, p. 391.

28.(521) Le mot [] désigne un chemin pavé au milieu du terrain occupé par les bâtiments d'un temple ou d'un palais.

28.(522) D'après le *San fou kou che*, il y avait sur la rive nord de l'étang un poisson en pierre long de 20 pieds et large de 5. Sur la rive ouest, il y avait des tortues de pierre qui avaient chacune 6 pieds de long.

28.(523) Ici aussi il s'agit vraisemblablement d'une image en pierre d'un oiseau gigantesque.

28.(524) Les poutres de cette construction étaient enchevêtrées comme les pièces de bois qui servent à faire la barrière d'un puits.

28.(525) Jusqu'alors les *Han* avaient suivi le système des *Ts'in* qui considérait le dixième mois comme le premier de l'année.

28.(526) Ce fut en cette année qu'on institua les titres de *koang-lou-hiun*, *ta-hong-lou*, *ta-se-nong*, *tche-kin-ou*, *King-tchao-yn*, *tso-fong-i*, *yeou-fou-fong*, etc. Cf. tome II, appendice I, n° IX, XIV, XVI, XVIII, XXIV A et B, XXV.

28.(527) Le nombre cinq étant celui qui correspond à l'élément terre, on attribua cinq caractères aux inscriptions des sceaux.

28.(528) Cf. tome I, [Introduction](#), p. LXXV et suiv., et chapitre CXXIII des *Mémoires historiques*.

28.(529) La couleur de la victime devait correspondre à l'élément qui était vaincu par l'élément correspondant à l'Empereur auquel on offrait cette victime à manger. Ainsi, quand on sacrifiait à l'Empereur rouge qui correspond à l'élément feu, on lui offrait une victime blanche, parce que le blanc est la couleur du métal et que le métal est vaincu par le feu.

28.(530) Cf. De Groot, [The religious system of China](#), vol. II, p. 709.

28.(531) Nom de lieu légendaire.

28.(532) D'après *Yen Che-kou*, *Yng-nien* équivaut à *K'i-nien* « demander aux dieux des années », c'est-à-dire la longévité. De nos jours, il y a dans le temple du Ciel à Péking un édifice appelé le [*K'i-nien* ..].

28.(533) D'après *Yen Che-kou*, ce nom signifiait « (Edifice) montrant que la longévité a été obtenue ».

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

- 28.(534) Ce sont des ministres légendaires de *Hoang-ti* ; au lieu de *Fong-tch'en*, le chapitre XXV du *Ts'ien Han chou* donne la leçon *Fong-kiu*.
- 28.(535) Cf. n. 486.
- 28.(536) Cf. [tome I](#), n. 01.125.
- 28.(537) Le nom de *Che-lu* signifie la Porte de pierre.
- 28.(538) Sur le *Heng-chan* ou *Tch'ang-chan*, cf. [tome I](#), n. 02.223. Cette montagne était le Pic du nord ; cf. n. 111 du présent volume.
- 28.(539) Cf. pp. 466-467.
- 28.(540) Le Ciel, la Terre et *T'ai-i* ; cf. p. 46, lignes 15-17.
- 28.(541) Les étoiles rouges sont identiques aux étoiles *Ling* dont il a été question plus haut ; cf. p. 509.
- 28.(542) La phrase est obscure, mais elle doit faire allusion aux cinq autels que *K'ouan Chou* fit élever en l'honneur de la souveraine Terre ; cf. p. 475 : Le commentaire de *Se-ma Tcheng* me paraît ici fautif.
- 28.(543) Cf. pp. 432-435.
- 28.(544) Cf. n. 533.
- 28.(545) Cf. pp. 415-416.
- 28.(546) Cf. p. 418.
- 28.(547) C'est-à-dire que l'empereur ne parvint pas à se dégager complètement des liens de la superstition.
- 28.(548) On peut voir qu'ils n'arrivent à aucun résultat positif.
- 28.(549) Cf. n. 356.

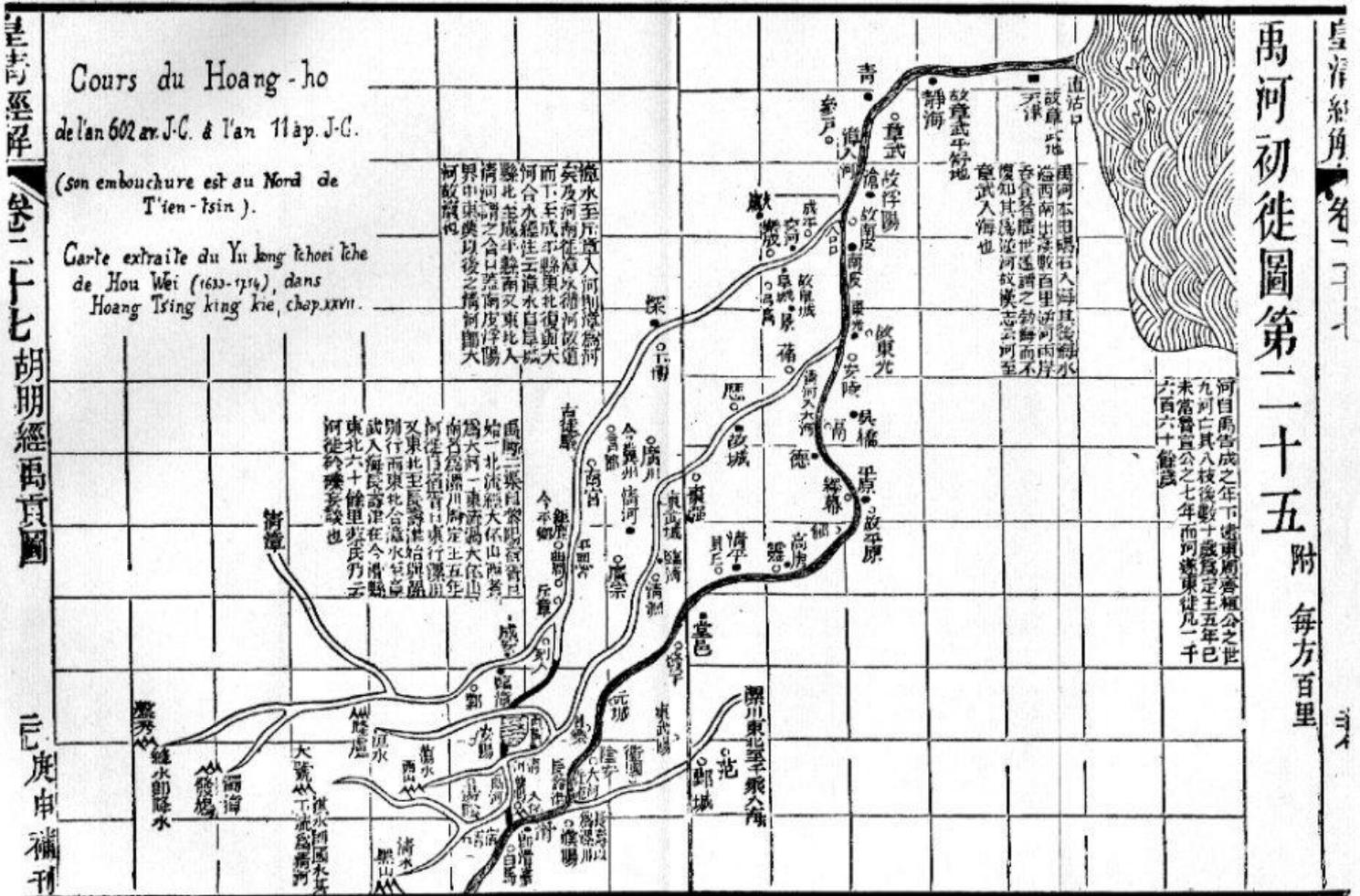
**CHAPITRE XXIX : les canaux du fleuve**

@

- 29.(101) Suivant d'autres commentaires, il s'agirait de chaussures armées de crampons. On peut comparer tout ce passage à celui qui se trouve dans les Annales principales des *Hia* ; cf. tome I, p. 101.
- 29.(102) *Se-ma Ts'ien*, qui se propose de traiter dans ce chapitre des canaux du *Hoang-ho*, dégage dans l'œuvre légendaire de *Yu* ce qui concerne spécialement ce fleuve. Sur tous les noms de lieux cités dans ce paragraphe, cf. [tome I](#), n. 02.233.

29.(103) Yu passait pour avoir fait une tranchée de 80 pas de large, dans la montagne *Long-men*, à 50 *li* au nord de la sous-préfecture de *Han-tch'eng*, province de *Chàn-si*.

29.(104) Ces deux canaux se séparaient au lieu appelé *Sou-siu k'eu* à peu de distance à l'ouest de la sous-préfecture actuelle de *Hoa*, préfecture de *Wei-hoei*, province de *Ho-nan*. L'un d'eux se dirigeait vers l'est et n'est autre que la rivière



*T'a* (cf. [tome I](#), n. 02.140, *ad fin.*) dont le cours est à peu près celui du bas *Hoang-ho* actuel, L'autre canal constituait le lit principal du Fleuve ; il se dirigeait vers le nord, atteignait, non loin de la sous-préfecture actuelle de *Fei-hiang* (préfecture de *Koang-p'ing*, province de *Tche-li*), la rivière *Tchang* (cf. [tome I](#), n. 02.126), et, à partir de ce point, suivait le cours actuel de cette rivière. Dans mon premier volume (n. 02.122 et [n. 02.233 ad fin.](#)), j'ai admis l'hypothèse de M. von Richthofen (*China*, tome I, p. 308 et 322-323) qui place l'embouchure du *Hoang-ho* au temps de Yu, non loin du *Kie-che* ; je dois reconnaître cependant que cette hypothèse n'est pas confirmée par les dires des érudits chinois ; il semble, d'après *Hou Wei*, que le *Hoang-ho*, dès l'époque de

*Yu*, se soit jeté dans la mer non loin de la ville actuelle de *T'ien-tsin*. Le changement de cours qui survint en 602 avant J.-C. ne modifia pas l'embouchure du *Hoang-ho*, mais reporta son lit à l'est de celui de la rivière *Tchang* ; dans la carte hors texte qu'on trouvera en regard de la page 526, on voit marqués en noir foncé les trois tronçons qui se desséchèrent en 602 avant J.-C., mais qui, à l'époque où nous reporte le Tribut de *Yu*, amenaient le *Hoang-ho* dans le lit actuel de la rivière *Tchang*. [carte à agrandir en cas de besoin]

29.(105) L'empire entier est désigné ici par l'expression « tous les *Hia* » ; il s'oppose ainsi à la capitale où demeure le roi suzerain de tous les princes.

« Le royaume du Milieu, c'est la capitale ; les régions dans les quatre directions, ce sont tous les *Hia*

29.(commentaire du *Che King*, cité dans le *P'ei wen-yun fou*, à l'expression *tchou hia*).

29.(106) Cf. tome II, [n. 06.109](#) et [n. 07.344](#).

29.(107) Sur la rivière *Tsi*, cf. [tome I](#), n. 02.131. — La rivière *Jou* est un affluent de la rivière *Hoai*, qui prend sa source au pied du mont *T'ien-mou* à 120 *li* au nord-ouest de la sous-préfecture de *Sin-yang*, préfecture de *Jou-ning*, province de *Ho-nan*. — Sur la rivière *Hoai* et la rivière *Se*, cf. tome I, [n. 02.152](#) et n. 02.159.

29.(108) Cf. tome I, [n. 02.174](#) et n. 02.178.

29.(109) Sur les trois *Kiang*, cf. [tome I](#), n. 02.165. Les *cinq* Lacs ne sont autres que le lac *T'ai-hou* (cf. tome I, n. 02.166) qui est ainsi nommé, dit-on, parce qu'on lui attribuait une circonférence de cinq cents *li*.

29.(110) Cf. tome I, [n. 02.144](#) *ad fin*, et [n. 02.131](#).

29.(111) *Li Ping* passe pour avoir été au service du roi *Tchao* (306-251 av. J.-C.) de *Ts'in*. On trouve, à la fin du chapitre III du *Kin che kou wen*, quelques mots de deux inscriptions attribuées à ce personnage ; mais ces deux courts fragments, l'un de 3 et l'autre de 6 caractères, ne présentent aucun sens suivi. Leur authenticité est d'ailleurs douteuse.

29.(112) La rivière *Mo* est un petit cours d'eau de la province de *Se-tch'ouan* ; elle se jette, non loin de la ville préfectorale de *Ya-tcheou* dans la rivière *Ts'ing-i* ; la rivière *Ts'ing-i* coule vers le sud-est et se jette dans la rivière *Min* à l'endroit où se trouve la préfecture *Kia-ting*.

29.(113) Sur la bifurcation de la rivière *Min* (regardée par les géographes chinois comme le cours supérieur de *Yang-tse kiang*), dans le voisinage de *Tch'eng-tou*, cf. [tome I](#), n. 02.235.

29.(114) *Si-men Pao* était préfet de la ville de *Ye* (auj. préfecture de *Tchang-té*, province de *Ho-nan*), au temps du marquis *Wen* du pays de *Wei* (424-387 av. J.-C.). Cf. *Mém. hist.*, chap. CXXVI.

29.(115) Cf. [tome I](#), n. 02.126.

29.(116) La rivière *King* (cf. [tome I](#), n. 02.207) est un affluent de gauche de la rivière *Wei* ; elle passe au sud de la sous-préfecture de *King-yang* ; au nord de cette ville se trouvait la montagne *Tchong* ; d'autre part, la localité de *Hou-k'ëou* ou *Kou-k'ëou* était voisine de la ville qui était appelée, sous les *Han*, *Tch'e-yang* et qui était située à 2 *li* au nord-ouest de la sous-préfecture actuelle de *King-yang*. On voit ainsi que la montagne *Tchong* et la localité de *Hou-k'ëou* étaient contiguës ; elles indiquent toutes deux le point de départ occidental du canal.

29.(117) La rivière *Lo* à laquelle venait aboutir le canal, est un affluent de droite du *Hoang-ho*, qui confond son embouchure dans ce fleuve avec celle de la rivière *Wei*.

29.(118) C'est-à-dire que le prince de *Ts'in* s'aperçut que *Tcheng Kouo* était un émissaire de son ennemi le prince de *Han*, et que l'entreprise du canal avait été projetée pour le ruiner.

29.(119) Cf. le commentaire de *Yen Che-kou* à cette phrase, dans le chapitre XXIX du *Ts'ien Han chou*.

29.(120) Le *k'ing* est une mesure de superficie qui vaut cent *meou* ou arpents chinois.

29.(121) Le *tchong* est une mesure de capacité qui, d'après *Yen Che-kou*, serait de 6 *hou* et 4 *teou* soit 64 *teou* ou boisseaux chinois. Dans le dictionnaire de *K'ang-hi*, on trouve le *tchong* évalué aussi à 80 ou à 100 *teou*. Une récolte d'un *tchong* par *meou* est donnée ici comme une récolte considérable.

29.(122) *Soan-tsao* était une ville située au nord de la sous-préfecture actuelle de *Hoa*, préfecture de *Wei-hoei*, province de *Ho-nan*. Sur la Digue de métal, cf. [n. 28.300](#).

29.(123) Cf. p. 506, n. 4. Tout en bas de la carte annexée à la page 526, on voit marquée la ville de *Pou-yang* au nord de laquelle se trouvait la digue de *Hou-tse*.

29.(124) Au nord de la sous-préfecture actuelle de *Kiu-ye*, préfecture de *Ts'ao-tcheou*, province de *Chan-tong*.

29.(125) Cf. tome I, n. 02.152 et n. 02.159. C'est à cette date de 132 avant J.-C., que, pour la première fois, le *Hoang-ho* vint momentanément se jeter dans la rivière *Hoai*.

29.(126) Cf. p. 156, n° 20. *Tien Fen* avait été nommé grand conseiller le 5 juillet 135 ; il mourut en l'année 131.

29.(127) La ville de *Chou* était à 50 *li* au sud-ouest de la sous-préfecture actuelle de *P'ing-yuen* préfecture de *Tsi-nan*, province de *Chan-tong*, L'emplacement de cette ville nous permet de voir exactement où passait le *Hoang-ho* avant que la brèche de *Hou-tse* se fût produite. Dans la carte hors texte ci-contre, la ville de *P'ing-yuen* est marquée sur la rive droite du *Hoang-ho* ; la ville de *Chou* est sur la rive gauche.

29.(128) *Ta-nong*. Cf. tome II, p. 519, n° XVI.

29.(129) Ce canal devait amener le grain en ligne droite du *Hoang-ho* à la capitale ; il suivait un cours parallèle à celui de la rivière *Wei* au sud de laquelle il se trouvait.

29.(130) La commanderie de *Ho-tong* correspondait à la préfecture secondaire de *Kie* dans le *Chan-si*.

29.(131) Le *che* est un poids de 120 livres.

29.(132) *Ti-tchou* était un massif rocheux situé au milieu du lit du *Hoang-ho* en amont de la sous-préfecture de *Yuen-kiu*, préfecture secondaire de *Kiang*, province de *Chan-si*.

29.(133) Les villes de *P'i-che*, *Fen-yn* et *P'ou-fan* correspondent respectivement aux sous-préfectures actuelles de *Ho-tsin*, *Yong-ho* et à la préfecture de *P'ou-tcheou*, qui sont toutes trois situées dans l'angle sud-ouest de la province de *Chan-si*.— La rivière *Fen* est un affluent du gauche du *Hoang-ho*, dans la province de *Chan-si*.

29.(134) Comme on le voit, les canaux dont il est ici question n'étaient pas destinés au transport des grains, mais uniquement à l'irrigation ; on espérait rendre fertiles les terres comprises entre la rivière *Fen* et le *Hoang-ho*, dans

l'angle sud-ouest de la province actuelle de *Chan-si* ; le grain qu'on y aurait récolté n'aurait pas coûté plus cher que celui du pays à l'intérieur des passes, puisqu'il suffisait de lui faire remonter la rivière *Wei* pour l'amener jusqu'au *Tch'ang-ngan* ; d'ailleurs on s'imaginait que la moisson qu'on recueillerait sur ces champs nouveaux suffirait à tous les besoins de la capitale et qu'il ne serait plus nécessaire de transporter du grain d'au-delà de *Ti-tchou*, le parage dangereux dans la navigation du *Hoang-ho* (cf. note 132).

29.(135) Le pays de *Yue* avait pour capitale la ville actuelle de *Canton* ; les gens de ce pays étaient habitués aux terres marécageuses ; lorsque l'empereur transporta un grand nombre d'entre eux dans ses États, il leur donna les terrain, qu'on avait vainement essayé de fertiliser ; le *chao-fou*, ou intendant des finances privées de l'empereur (cf. tome II, p. 519, n° XVII), reçut l'ordre de ne pas réclamer immédiatement la totalité des taxes aux colons établis dans cette région peu favorisée.

29.(136) La rivière *Pao* passe près de la sous-préfecture de *Pao-tch'eng*, préfecture de *Han-tchong*, province de *Chàn-si* ; elle se jette dans la rivière *Mien*, nom sous lequel est connu le haut cours de la rivière *Han*, affluent du *Yang-tse*. Si on remonte au nord la rivière *Pao* jusqu'à sa source et si on traverse le massif montagneux d'où elle sort, on trouve, sur le versant septentrional de ce massif, la source de la rivière *Ye*, ou rivière de la vallée *Ye* qui se jette dans la rivière *Wei* près de la sous-préfecture de *Mei*, préfecture de *Fong-siang*, province de *Chàn-si*. En organisant un portage de la rivière *Pao* à la rivière *Ye*, les produits du *Se-tch'ouan* et du *Hou-pei* pouvaient être amenés dans le *Chàn-si*.

29.(137) On appelait « district », à l'époque des *Han*, les régions habitées par des peuplades barbares et non encore soumises au régime administratif des préfectures. Le district de *Kou* correspondait, d'après *Yen Che-kou*, à la sous-préfecture actuelle de *fong*, préfecture de *Han-tchong*, province de *Chàn-si*.

29.(138) Aujourd'hui, préfecture de *Nan-yang*, province de *Ho-nan*.

29.(139) Aujourd'hui, préfecture de *Han-tchong*, dans le sud-ouest de la province de *Chàn-si*.

29.(140) *Lin-tsin* correspond à la sous-préfecture actuelle de *Ta-li*, préfecture de *T'ong-tcheou*, province de *Chàn-si*. La localité de *Tchong-ts'uen* était à mi-distance entre la préfecture de *T'ong-tcheou* à l'est, et la sous-préfecture de *P'ou-tch'eng* à l'ouest. La rivière *Lo* dont il est ici question est la rivière du

*Chàn-si* qui se jette dans le *Hoang-ho* en confondant presque son confluent avec celui de la rivière *Wei* dans ce fleuve.

29.(141) Aujourd'hui sous-préfecture de *Tch'eng-tch'eng* au nord de la préfecture de *T'ong-tcheou*.

29.(142) Cette phrase est obscure, au témoignage même de l'éditeur de *Che ki luen wen*.

29.(143) Cf. note 123.

29.(144) C'est-à-dire les provinces actuelles de *Ho-nan*, de *Ngan-hoei* et de *Kiang-sou* que dévastait alors le *Houang-ho* sorti de son ancien lit.

29.(145) Cf. p. 501.

29.(146) Cf. [n. 28.497](#).

29.(147) Cf. [n. 28.485](#).

29.(148) C'étaient là des offrandes destinées à apaiser le dieu du Fleuve.

29.(149) Ce texte se retrouve dans le XXIXe chapitre du *Ts'ien Han chou*. Le Dr Edkins en a donné une traduction avec une étude sur le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> tons de la langue chinoise, dans la *China Review*, vol. XV, p. 285-288.

29.(150) L'eau débordée mine les hauteurs et les fait s'ébouler. — Suivant d'autres commentateurs, l'empereur *Ou* exhorte les travailleurs à démolir les collines et à en prendre la terre pour boucher la brèche.

29.(151) Les poissons sont mal à leur aise dans les eaux troubles de l'inondation ; quand vient l'hiver, ils sont pris par la glace qui se produit sur toute la surface des terres inondées.

29.(152) L'empereur va boucher la brèche de *Hou-tse* et faire revenir le Fleuve dans son ancien lit ; ce sera, dit-il, un effet de la bonté des dieux, car c'est une conséquence des sacrifices *fong* et *chan* ; si, en effet, il n'était pas sorti de sa capitale pour aller accomplir ces sacrifices, comment aurait-il su les désastres que causait le Fleuve débordé ?

29.(153) Si on suit la leçon du *Ts'ien Han chou*, il faut traduire : Moi, le souverain, je dis au Comte du Fleuve. Sur la divinité appelée le Comte du Fleuve, cf. *Mém. hist.*, chap. CXXVI, biographie de *Si-men Pao*.

29.(154) Cf. [tome II](#), n. 05.357.

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

- 29.(155) Cette seconde strophe décrit le retour du *Hoang-ho* dans son ancien lit.
- 29.(156) Les perches qu'on enfonce pour former comme l'ossature du barrage.
- 29.(157) Le Comte du Fleuve, ayant reçu la belle pièce de jade qu'on vient de lui envoyer en présent, consent à ce que la brèche soit bouchée.
- 29.(158) On a vu plus haut que les gens de la commanderie de *Tong*, qui correspond à l'ancien État de *Wei* avaient incendié les broussailles et qu'il n'y avait plus de menu bois pour boucher la brèche.
- 29.(159) L'empereur donne l'ordre qu'on abatte les bambous du parc de *K'ï*.
- 29.(160) La localité appelée *Siuen-fang* était à 25 *li* au sud-ouest de la préfecture secondaire de *K'ai*, préfecture de *Ta-ming*, province de *Tche-li*.
- 29.(161) Ce pavillon était à 25 *li* au sud-ouest de la préfecture secondaire de *K'ai*, préfecture de *Ta-ming*, province de *Tche-li*.
- 29.(162) Cf. tome II, p. 534, n° 5 ; p. 539, n° 62 et p. 542, n° 95. On appelait « ouest du Fleuve » sous les *Han*, la partie de la province actuelle de *Kan-sou* située à l'ouest du Fleuve Jaune.
- 29.(163) C'est en 111 avant J.-C. que le *tso-nei-che Ni K'oan* proposa de creuser le canal *Fou* ou *Leou-fou*.
- 29.(164) Ce canal était sur le territoire de la sous-préfecture actuelle de *Tcheou-tche* à 150 *li* à l'ouest de *Si-ngan fou*.
- 29.(165) C'est-à-dire à *Hou-tse*, lorsqu'on boucha la brèche en présence de l'empereur.
- 29.(166) Cf. [tome I](#), n. 02.176.
- 29.(167) Cf. [tome I](#), n. 02.301.
- 29.(168) Cf. tome I, *Introduction*, p. XXVIII et tome III, note 29.109.
- 29.(169) Cf. tome I, p. 141.
- 29.(170) Cf. p. 523.
- 29.(171) *Long-men* est la localité où *Se-ma Ts'ien* vit le jour (cf. [Introduction](#), note 29). Sur le *Cho-fang*, cf. tome II, p. 531, n° 5.

CHAPITRE XXX : la balance du commerce

@

30.(101) Le titre de ce traité (*p'ing tchoen*) est en réalité le nom d'une fonction à l'époque des *Han*. Les officiers appelés *p'ing tchoen* furent, comme nous l'apprenons dans ce traité lui-même, institués en 110 avant J.-C. ; ils étaient chargés de maintenir une certaine régularité dans les transactions commerciales ; ils achetaient les denrées de première nécessité au moment où elles étaient bon marché ; ils les vendaient à l'époque où elles étaient chères ; ils empêchaient ainsi les prix soit de s'avilir, soit de devenir exorbitants ; aussi leur donnait-on le nom de *p'ing tchoen* composé de deux mots qui signifient équilibrer, rendre exact. En faisant de ce nom le titre de son chapitre, *Se-ma Ts'ien* indique qu'il parlera des mesures administratives qui furent prises par les empereurs *Han* pour assurer la stabilité des prix et pour balancer les fluctuations du commerce.

— Les Chinois ont conservé une grande admiration pour ce plus ancien monument de leur économie politique. En 1893, *Li Hong-tchang* qui était alors vice-roi du *Tche-li*, se rendit à un banquet que lui offrait à *Ts'ien-tsin* la *Hong-kong and Shanghai Banking Corporation* ; sa secrétaire, *Lo fong-lo*, prononça en son nom un petit discours en anglais dont voici le début (*North China Herald*, 17 mars 1893, p. 394) :

« The theory of political economy which treats of the circulation of wealth, or the banking system, the pivot on which the international commerce of the civilised nations turns, though a modern science in Europe, has been originated, we presume, from the principles of the law of administration of the *Chow* dynasty. The subsequent writings of the two most celebrated Chinese historians, *Se-ma Ts'ien* and *Pan Kou* on the *Balance of Trade* may be compared to those of Adam Smith ou the *Wealth of Nations*... »

— Le traité de *Pan Kou* auquel *Li Hong-tchang* faisait allusion est le XXIV<sup>e</sup> chapitre du *Ts'ien Han chou* ; il est en partie la reproduction du traité de *Se-ma Ts'ien* et peut souvent aider à en éclaircir le sens ; nous aurons à nous y référer dans les notes suivantes.

30.(102) Lorsque les *Han* arrivèrent au pouvoir, ils trouvèrent l'empire ruiné par la dynastie qui les avait précédés.

30.(103) Sous-entendez : pour l'armée.

30.(104) L'attelage du Fils du Ciel devait se composer de quatre chevaux de la même couleur ; les ressources de la Chine étaient si épuisées qu'on ne parvenait pas à trouver quatre chevaux satisfaisant à cette condition.

30.(105) Les chars tirés par des bœufs étaient le véhicule des pauvres ; les plus hauts fonctionnaires étaient parfois obligés de s'en contenter.

30.(106) La monnaie de cuivre des *Ts'in* était ronde avec un trou carré au milieu (cf. les reproductions données dans le *Kin che souo*, section *Kin souo*, 3<sup>e</sup> cahier, et dans le *Si ts'ing kou kien*, supplément sur les monnaies, chap. II, p. 5 v<sup>o</sup> et 6). Elle portait la suscription : « un demi-*leang* » et pesait réellement ce poids (*Ts'ien Han chou*, chap. XXIV, 2<sup>e</sup> partie, p. 2 r<sup>o</sup>). — J'ajouterai ici quelque renseignements sur les mesures de poids à l'époque des *Ts'in* et des *Han* : 25 *chou* valaient 1 *leang* ; 16 *leang* valaient 1 livre ou *kin*, et 20 *leang* valaient 1 *i* ; 30 livres valaient 1 *kiun* ; 4 *kiun* ou 120 livres valaient 1 *che*. Toutes ces mesures ne valaient guère que le tiers de ce que valent les unités modernes de même nom (cf. *Je tche lou*, chap. XI, p. 1). — La monnaie de cuivre des *Ts'in* pesant un demi-*leang*, ou peut donc dire aussi qu'elle pesait 12 *chou*.

30.(107) Le *Ts'ien Han chou* (chap. XXIV, 2<sup>e</sup> partie, p. 2 r<sup>o</sup>) écrit :

« on innova en ordonnant au peuple de fondre des monnaies *kie*.

Les monnaies *kie* furent ainsi appelées parce qu'elles avaient les dimensions du fruit de l'ormeau ; *Se-ma Tcheng* reproduit un témoignage d'après lequel ces monnaies auraient pesé 3 *chou* et auraient porté la suscription *Han-hing* ; mais le *Si ts'ing kou kien* (supp. des monnaies, chap. V, p. 4 r<sup>o</sup>) dit que cette assertion est erronée et que les monnaies qui portent la suscription *Han-hing* datent en réalité de l'année 338 après J.-C., époque à laquelle l'empereur *Li Cheou*, de la petite dynastie *Tch'eng* (l'un des seize royaumes qui se partageaient alors la Chine), prit le *nien-hao* de *Han-hing*.

30.(108) A côté du cuivre monnayé, les *Ts'in* avaient, comme valeur d'échange, l'unité d'or jaune qui pesait 1 *i*, c'est-à-dire 20 *leang*. Les *Han*, qui réduisaient le poids des monnaies de cuivre, réduisirent aussi le poids de l'unité d'or jaune qui ne pesa plus dès lors que 1 livre, c'est-à-dire 16 *leang* ; ainsi sous les *Han*, une unité d'or et une livre d'or sont termes identiques et l'on rencontre indifféremment l'expression [] et l'expression [] ; je les traduirai toutes deux signifiant une livre d'or. — C'est un fait remarquable que sous les *Ts'in* et les *Han*, on se servait, à côté du cuivre monnayé, d'un étalon représenté par un

certain poids d'or ; aujourd'hui, l'étalon dont on se sert est un certain poids d'argent (le taël) ; il serait intéressant de savoir à quelle époque et pour quelles causes les Chinois ont substitué l'étalon d'argent à l'étalon d'or.

30.(109) Ce sens assez rare du mot [] est confirmé par les commentateurs *Li Ki*, *Wei Tchao*, et *Se-ma Tcheng*.

30.(110) Au lieu du mot [], le *Ts'ien Han chou* (chap. XXIV, 2<sup>e</sup> partie, p. 2 r<sup>o</sup>) écrit [] ; ce mot ayant aussi le sens de *sauter*, *bondir*, il faut alors traduire : « les denrées avaient de grandes sautes de prix ». — Le mot [] dans le *Ts'ien Han chou* a le sens de beaucoup, extrême.

30.(111) Dix mille pièces de monnaies en cuivre étaient l'équivalent d'une livre d'or.

30.(112) C'est-à-dire que 120 livres de riz se vendirent jusqu'au prix de 1 livre d'or.

30.(113) *Kao-tsou* voulait favoriser l'agriculture au détriment du commerce.

30.(114) La caste des marchands était ainsi exclue des fonctions publiques.

30.(115) On détermina exactement la capitation d'après les besoins du trésor ; on n'exigea du peuple que le strict nécessaire.— Le mot [] désigne proprement l'impôt de la capitation par opposition au mot [] qui désigne la redevance du quinzième prélevé sur toutes les productions du sol et de l'industrie.

30.(116) Sur l'expression [], cf. [tome I](#), n. 04.436, *ad fin.* — Il est à peu près impossible de suivre ici dans la traduction la structure de la phrase chinoise qui serait littéralement celle-ci : les revenus des taxes et redevances..., depuis le Fils du Ciel jusqu'aux terres affectées à l'entretien personnel des seigneurs apanagés, étaient tout entiers et respectivement considérés comme des subventions fournies à titre privé.

30.(117) Sur les monnaies en forme de fruit d'ormeau, cf. note 107.

30.(118) Un demi-*leang* est un poids de 12 *chou* (cf. note 106) ; ces pièces de monnaie ne pesaient donc que le tiers de leur poids nominal ; elles furent fondues la cinquième année de l'empereur *Wen* (175 av. J.-C.). Entre ces monnaies de 4 *chou* et les monnaies des *Ts'in* qui pesaient réellement 12 *chou*, il y avait un intermédiaire, car le livre des *Han* antérieurs nous apprend qu'au septième mois de la deuxième année de son règne (28 juillet-25 août 186), l'impératrice *Lu* avait mis en circulation des pièces du poids de 8 *chou* qui portaient également la suscription : un demi-*leang*.

30.(119) *Lieou Pi*, roi de *Ou*, était le fils du frère aîné de Kao-tsou cf. p. 98, n° X, § 3) ; la montagne dont il tirait le cuivre pour faire ses monnaies était la montagne *Tchang*, qui est aujourd'hui la montagne *T'ong hien*, à l'est de la préfecture secondaire de *Ngan-ki*, préfecture de *Hou-tcheou*, province de *Tche-kiang*.

30.(120) Sur *Teng T'ong*, cf. *Mém. hist.*, CXXV ; la montagne dont il extrayait du cuivre se trouvait dans la sous-préfecture actuelle de *Yong-king*, préfecture de *Ya-tcheou*, province de *Se-tch'ouan*.

30.(121) En vertu de cette ordonnance, dit le *Yuen kien lei han* (chap. CXXIII, p. 5 v°), ceux qui faisaient un don de 600 *che* de grain recevaient le rang de *chang-tsao* (2<sup>e</sup> de la hiérarchie) ; ceux qui donnaient 4.000 *che* recevaient le rang de *ou-ta-fou* (9<sup>e</sup> de la hiérarchie) ; ceux qui donnaient 12.000 *che* recevaient le rang de *ta-chou-tchang* (18<sup>e</sup> de la hiérarchie). — Sur la hiérarchie, cf. tome II, p. 528-529.

30.(122) Nous avons déjà rencontré l'expression dans le traité sur les sacrifices *fong* et *chan* (cf. p. 503, lignes 14-5, et p. 508, ligne 2). Je n'ai trouvé aucun commentaire qui l'explique et je donne ma traduction sous toutes réserves.

30.(123) *Se-ma Ts'ien* commence par faire le tableau de la prospérité qui signala les premières années du règne de l'empereur *Ou* ; il montrera ensuite comment, de cette prospérité même sortirent le désordre et la ruine.

30.(124) [] désigne les greniers de la capitale ; — le mot [] désigne les réserves de grain dans les territoires les plus éloignés de l'empire

30.(125) L'expression [], disent *Wei Tchao* et *Yen Che-kou*, a le sens de [], c'est-à-dire cent millions. — On se rappelle que le mot [], que je traduis par « pièce de monnaie », désigne uniquement les pièces de cuivre, car ni l'or ni l'argent n'étaient monnayés.

30.(126) On sait que les monnaies chinoises sont percées d'un trou carré et qu'on les réunit en passant une ficelle à travers ce trou. Comme le trésor était alors fort riche, les ligatures de sapèques y restaient si longtemps que le lien qui les réunissait se rompait : les sapèques se dispersaient et on n'en pouvait plus tenir le compte.

30.(127) *Mong k'ang* dit que, tous les cavaliers étant alors montés sur des chevaux, si un homme monté sur une jument était venu se joindre à eux, les autres chevaux se seraient donné des coups de pied et se seraient mordus (vraisemblablement parce qu'ils seraient entrés en rut), *Yen Che-kou* rejette

avec raison cette explication comme trop subtile : tout le monde étant riche, dit-il, on ne montait que des chevaux et on aurait couvert de honte celui qui aurait monté une jument. — Tel est sans doute le vrai sens de cette phrase ; aujourd'hui encore, on regarde comme peu honorable de monter une jument.

30.(128) Littéralement : « ceux qui étaient officiers faisaient grandir leurs fils et petit-fils. » *Jou Choen* commente cette phrase assez énigmatique de la manière suivante :

« En ce temps, il n'y avait pas d'affaires ; les fonctionnaires n'étaient pas souvent déplacés ; ils arrivaient jusqu'au moment où leurs fils et leurs petit-fils étaient devenus grands sans avoir changé de fonction.

La phrase suivante devient alors claire : comme ceux qui exerçaient une fonction la gardaient leur vie durant, on prenait l'habitude de les appeler du nom de leur charge qui devenait ainsi leur surnom, ou même leur nom de famille ; tels sont les noms de famille *Ts'ang* et *Yu* ; ces mots désignaient d'abord les officiers chargés de la garde des greniers ; ils furent appliqués à certaines personnes qui remplirent longtemps ces fonctions ; puis ils furent considérés comme leur nom même et devinrent le nom de famille de leurs descendants. Cf. [tome I](#), n. 00.104.

30.(129) C'est l'interprétation du *Yen Che kou* que j'adopte. — D'après le *Che ki luen wen*, « ceux qui violaient les lois étaient en multitude ». Le *Che ki luen wen* croit donc qu'à partir d'ici *Se-ma Ts'ien* entre dans l'exposé de la décadence qui suivit la prospérité des premières années de l'empereur *Ou* ; pour ma part, j'estime que cet exposé ne commence qu'un peu plus loin, aux mots : « Sur ces entrefaites... »

30.(130) D'après le *Che ki luen wen*, cette expression désignerait ici les marchands.

30.(131) Cf. *Mém. hist.*, chap. CXXIV.

30.(132) Ces gens, dit *Se-ma Tch'eng*, n'étaient point fonctionnaires et n'avaient par conséquent aucune autorité ; ils profitaient cependant de leur puissance pour s'arroger le droit de tout décider par la violence ; c'est ce qu'expriment les deux mots [] [].

30.(133) Ces deux mots [] [] forment un terme unique qui peut être traduit par « village ». Dans le chapitre LXX des *Mémoires historiques* (p. 7 v°, biographie de *Tch'en Tchen*) on lit la phrase :

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

Tome III

« une épouse qui est sortie (de sa famille) pour se marier dans son village est une bonne épouse.

Voici encore quelques autres exemples de cette même expression :

— (*Heou Han chou*, chap. IV, p. 3 v<sup>o</sup>) :

« Promouvoir les hommes de talent, c'est le principe du gouvernement ; classer ceux qui ont une conduite ou des capacités extraordinaires, cela doit être fait par les (notables des) villages.

— (*Se-ma Ts'ien*, lettre à *Jen Ngan*) :

« Quand je fus grand, je ne fus pas recommandé par mon village.

(cf. *Heou Han chou*, chap. LXIII, p.5 v<sup>o</sup>, biographie de *Yu Yen* : « il n'était pas recommandé par son village »).

— ([Tchoang tse, chap. X](#)) :

« Dans les principes au nom desquels, à l'intérieur des quatre frontières, on élève les temples ancestraux et les autels des dieux de la terre et de moissons, et au nom desquels on administre les maisons et les villes ainsi que les districts du premier, du second, du troisième et du quatrième ordre, comment aurait-on pu ne pas prendre pour règle les sages.

M. Legge (*Sacred Books of the East*, vol. XXXI, p. 282) traduit « every corner in the districts, large, medium and small... », mais il avoue en note que le mot [] « is perplexing ». Il me semble qu'à rapprochant ce texte de ceux que nous avons cités plus haut, on reconnaît que le mot [] doit désigner un district étendu que le [] ; mais il y a certainement une lacune dans les dictionnaires chinois qui n'indiquent pas ce sens.

30.(134) Ce *Yen Tchou* est appelé *Tchoang Tchou* dans le CXIV<sup>e</sup> chapitre (p. 1 v<sup>o</sup>) des *Mémoires historiques* et dans le *T'ong kien tsi lan* (chap. XV, p. 7 v<sup>o</sup>). Cependant c'est sous le nom de *Yen Tchou* que le *Ts'ien Han chou* cite ce personnage dans la biographie qu'il lui a consacrée (chap. LXIV, 1<sup>e</sup> partie), et dans le traité des subsistances et marchandises (chap. XXIV, 2<sup>e</sup> partie, p. 3 r<sup>o</sup>).

30.(135) *Tchou Mai-tch'en* a sa biographie dans le *Ts'ien Han chou*, chap. LXIV, 1<sup>e</sup> partie.

30.(136) Le roi de *Yue-tong-hai* avait sa capitale à *Tong-ngeou* (au sud-ouest de la sous-préfecture de *Yong-kia*, dans la cité préfectorale de *Wen-tcheou*,

province de *Tche-kiang* ; *Tong ngeou*, c'est-à-dire le *Ngeou* oriental, s'oppose au *Ngeou* occidental, ou *Si-ngeou*, qui correspond à l'ancienne ville de *Yu-lin*, au sud de la préfecture secondaire de *Koei*, préfecture de *Siun-tcheou*, province de *Koang-si* ; — sur ces identifications. cf. *T'ong kien tsi lan*, chap. XIII, p.29 v° et chap. XIV, p. 4 r°). On appelait communément roi de *Tong-ngeou* le roi de *Yue-tong-hai* ; en 138 avant J.-C., ce prince fut attaqué par le roi de *Min-yue* (dont la capitale était à *Fou-tcheou*, dans la province de *Fou-kién*) ; l'empereur *Ou* l'autorisa à venir se réfugier avec son peuple qui comptait 40,000 hommes, dans la partie du territoire chinois comprise entre le *Yang-tse Kiang* et la rivière *Hoai*. Pour plus de détails sur ces événements, cf. *Mém., hist.*, chap. CXIV.

30.(137) A savoir *Min-yue* (dont la capitale était à *Fou-tcheou*) et *Nan-yue* (dont la capitale était à Canton).

30.(138) Cf. *Mém. hist.*, chap. CXVI.

30.(139) Ce personnage, sur lequel nous n'avons d'ailleurs aucun renseignement, est appelé *P'ong Ou* dans le *Ts'ien Han chou* chap. XXIV, 2<sup>e</sup> partie, p. 3 r°).

30.(140) La première année *yuen-cho* (128 av. J.-C.), l'empereur *Ou*, à la suite d'une expédition victorieuse dans le pays qui devint plus tard la Mandchourie y établit la commanderie de *Ts'ang-hai* (cf. *Ts'ien Han chou*, chap. IV, p. 5 r° et *Man-tcheou yuen lieou k'ao*, chap. I, p. 4 r°) ; au bout de peu d'années, on renonça à maintenir cette division administrative, on lui substitua les quatre commanderies de *Lo-lang*, *Huén-tou*, *Lin-t'oén* et *Tchen-fan* qui furent instituées en 108 avant J.-C., en Corée et en Mandchourie (cf. *Introduction.*, p. LXXXVIII).

30.(141) C'est-à-dire d'une manière générale les provinces actuelles de *Tche-li* et de *Chan-tong*.

30.(142) Cf. *Introduction*, p. LXVII.

30.(143) Le territoire au sud du fleuve est le pays compris entre le Grande Muraille et le sommet de la boucle du *Hoang-ho* ; *Ning-hia* à l'ouest, et la préfecture de *Yu-lin* à l'est forment la limite sud de ce territoire.

30.(144) Dans le développement qui va suivre, *Se-ma Ts'ien* reprend un à un les principaux faits qu'il vient de mentionner et il en parle avec plus de détails.

30.(145) Cf. *Mém. hist.*, chap. CXVI.

30.(146) Le *tchong* était une mesure de capacité qui valait 6 *che*, et 4 *teou*. Le *che* valant lui-même 10 *teou*, une somme de 10 *tchong* équivaut à 64 *che*. La phrase de *Se-ma Ts'ien* revient donc à dire que, sur les approvisionnements qu'on transportait, il n'en arrivait guère que la soixante-quatorzième partie à destination.

30.(147) *K'iong* est aujourd'hui la sous-préfecture de *Si-tchang*, préfecture de *Ning-yuen*, province de *Se-tch'ouan*. — *P'é* devint sous les *Han* et resta jusque sous les *T'ang*, la sous-préfecture de *P'é-tao* ; ce territoire est aujourd'hui compris dans la sous-préfecture de *I-pin*, préfecture de *Siu-tcheou*, province de *Se tch'ouan*.

30.(148) J'adopte ici le sens indiqué par *Yen Che-lou* (*Ts'ien Han chou*, chap. XXIV, 2<sup>e</sup> partie, p. 3 r<sup>o</sup>), qui dit que le mot [] a ici le sens de compenser, payer.

30.(149) Le *tou-nei* était un des fonctionnaires subordonnés au ministre de l'agriculture (cf. tome II, Appendice I, n<sup>o</sup> XVI, 4<sup>o</sup>). — Le sens de la phrase est celui-ci : ceux qui fournissaient de grain les préfectures éloignées où se faisait sentir la disette, recevaient leur paiement à la capitale.

30.(150) Une partie de la Grande Muraille.

30.(151) [.....] signifie « plusieurs dizaines, mais sans atteindre une centaine » ; [.....] signifie dix mille fois dix mille, c'est-à-dire cent millions. Les deux expressions réunies ont donc le sens de « près de dix milliards ».

30.(152) Le sens de cette phrase, en elle-même assez énigmatique est éclairci par le commentaire de *Yen Che-kou*. Il semble donc que ceux qui avaient le titre de *lang* jouissaient par là même de l'exemption des taxes et que la seule faveur qu'on pût leur accorder était une augmentation de grade.

30.(153) Réflexion satirique de l'historien.

30.(154) *Wei Ts'ing*. — Sur cette campagne, cf. *Mém. hist.* Chap. CX, p. 9 r<sup>o</sup>.

30.(155) C'est-à-dire le chef *Hiong-nou* d'occident. Sur ce titre de « sage » qui est l'équivalent du turc *doghri*, cf. tome I, [Introduction](#), pp. LXV et LXVI.

30.(156) Dans l'expression [...] le mot [] a évidemment une valeur particulière et ne signifie pas simplement « tête ». Le dictionnaire de *K'ang-hi* (sub voce) indique que le mot a parfois le sens de « soumis » ; c'est ainsi qu'on trouve dans le chapitre sur les Contrées occidentales du livre des *Han* postérieurs l'expression [...] et le commentaire ajoute : « le mot *cheou* est l'équivalent du

mot *fou*=soumis ». C'est sans doute cette interprétation qu'il faut adopter ici. « Esclaves soumis » est une dénomination injurieuse qui désigne les barbares.

30.(157) Le *ta-nong* ou *ta-se-nong* était le ministre de l'agriculture et des finances (cf. tome II, Appendice I, XVI, p. 519),

30.(158) Le mot [] dit *Yen Che-kou* a ici le sens de []=continuellement, toujours. — La leçon du *Ts'ien Han chou* (chap. XVI, 2<sup>e</sup> partie, p. 3 v<sup>o</sup>) est : (l'argent mis en réserve) était dépensé continuellement.

30.(159) Le mot [], dit *Yen Che-kou*, a ici le sens de épuiser.

30.(160) Ce décret est reproduit avec plusieurs variantes dans le *Ts'ien Han chou* (chap. VI, p. 5) qui le rapporte à la sixième année *yuen-cho* (123 av. J.-C.).

30.(161) *Yu* le grand, fondateur de la dynastie des *Hia*, et *T'ang* le victorieux fondateur de la dynastie des *Chong*.

30.(162) Ce préambule se retrouve souvent, sous des formes plus ou moins analogues à celle-ci, dans les proclamations des souverains chinois : il est commode, en effet, pour justifier une innovation dans un pays où le respect des précédents joue un si grand rôle, de déclarer que, dans l'antiquité même, les princes ne se conformaient pas aux mêmes principes que leurs prédécesseurs.

30.(163) L'expression [] .... se rapporte à des événements qui se sont passés peu de jours auparavant. Dans le texte du *Ts'ien Han chou*, il est fait allusion à deux expéditions du général en chef, l'une qui est déjà un peu ancienne et qui est localisée dans le temps, l'autre qui est récente et qui est amenée par le mot [] = à présent.

30.(164) Le sens de cette phrase n'est pas contestable ; il est d'ailleurs confirmé par les commentaires ; cependant on ne voit pas du tout pour quelle raison cette mention des accapareurs est introduite ici ; elle n'est point dans la suite des idées. Je crois donc qu'il faut adopter la leçon du *Ts'ien Han chou* (chap. VI, p. 5 v<sup>o</sup>) qui supprime entièrement cette phrase et la remplace par celle-ci [...]. Le texte de *Ts'ien Han chou* me semble d'ailleurs lui-même obscur ; il signifiait, si je comprend bien le commentaire de *Yen Che-kou* :

« Ceux qui ont reçu en récompense des titres dans la hiérarchie et qui désirent les vendre à d'autres n'ont pas le moyen d'en déterminer la valeur usuelle. »

En d'autres termes, l'empereur n'ose pas avouer que le gouvernement vendra les titres de la hiérarchie ; il prétend que, s'il fait dresser un tarif des prix de ces titres, c'est en principe afin de permettre la transmission des grades honorifiques d'une personne à une autre.

30.(165) Dans le *Ts'ien Han chou* (chap. 6, p. 5 v°), l'édit lui-même se termine pas les mots [...] : « Délibérez pour faire une ordonnance ».

30.(166) Ou a va plus haut (note 114) que l'accès des charges publiques était fermé à certaines classes de personnes, par exemple, aux marchands et à leurs descendants.

30.(167) D'après le *Mao ling tchong chou*, les divers titres de la hiérarchie du mérite militaire étaient au nombre de onze, à savoir : 1° *tsao-che* — 2° *hien-yu-wei* — 3° *leang-che* — 4° *yuen-jong-che* — 5° *koan-cheou* — 6° *ping-to* — 7° *ts'ien-fou* — 8° *yo-k'ing* — 9° *tche-jong* — 10° *tcheng-li-chou-tchang* (ou, suivant une autre leçon, *tso-chou-tchang*) — 11° *kiun-wei*.

30.(168) Le texte de cette phrase est manifestement altéré ; en effet, l'unité d'or ou la livre d'or valant dix mille pièces de monnaie, (cf. note 111), trois cent mille livres d'or représentent trois milliards de pièces de monnaie ; si donc chaque grade dans la hiérarchie valait cent soixante-dix mille pièces et si le grade suprême (ou la totalité de tous les grades, comme il est dit ici) coûtait trois cent mille livres d'or, il faudrait supposer, comme le fait plaisamment remarquer un commentateur du *Ts'ien Han chou* (chap. XXIV, 2<sup>e</sup> partie, p. 3 v°), que la hiérarchie comprenait plus de dix sept mille degrés. — J'ajouterai que le prix de trois cent mille livres d'or pour un titre, quelque élevé qu'il fût, me paraît fantastique ; je crois donc qu'il faut supprimer, soit le mot [], soit le mot [] et lire « trois cent mille pièces de monnaie » ou « trente mille livres d'or », ce qui revient au même. — Mais cette correction ne suffit pas encore ; pour arriver à un sens admissible, il faut admettre, avec un explicateur anonyme cité par *Se-ma Tcheng*, que le premier grade coûtait cent soixante-dix mille pièces et chaque grade nouveau vingt mille pièces ; le coût total des onze grades serait alors de trois cent soixante-dix mille pièces ou de trente-sept livres d'or, ce qu'on peut exprimer en disant qu'il s'élevait à plus de trois cent mille pièces ou à plus de trente livres d'or ; c'est le sens auquel je me suis rattaché. (Cf. [Introduction](#), p. CII et n. 158)

30.(169) Le rang *koan-cheou* était le cinquième et celui de *ts'ien-fou* était le septième dans la hiérarchie du mérite militaire (cf. note 167) ; le rang de *ou-ta-fou* était neuvième dans la hiérarchie ordinaire (cf. tome II, p. 528). En quoi

le *ts'ien-fou* était-il assimilé à l'*ou-ta-fou* ? D'après *Yen Che-kou*, à partir du rang de *ou-ta-fou* et au-dessus, les titulaires étaient exemptés des corvées ; il en fut donc de même des *ts'ien-fou*. D'autre part les *koan-cheou* et les *ts'ien-fou*, de même que les *ou-ta-fou* avaient droit à être choisis de préférence à tout autre, lorsqu'il s'agissait de faire une nomination à une charge vacante ; on voit par là que, si la vénalité des charges n'était pas ouvertement déclarée, elle était admise d'une manière implicite puisqu'il suffisait d'avoir acheté un des grades supérieurs de la hiérarchie du mérite militaire pour obtenir, au détriment des autres postulants, les emplois officiels.

30.(170) On a vu (note 167) que, d'après le *Mao ling tchong chou*, la hiérarchie du mérite militaire comportait onze degrés, celui de *yo-k'ing* étant le huitième. *Se-ma Ts'ien* semble dire ici que le titre de *yo-k'ing* était le plus élevé ; cette hiérarchie n'aurait donc compté au début que huit degrés.

30.(171) Comme ce n'était plus le mérite seul qui ouvrait l'accès des charges publiques, le monde officiel ou la classe des fonctionnaires se pourrit.

30.(172) Cf. *Mém. hist.*, chap. CXII. — Comme le fait remarquer l'éditeur du *Che ki luen wen*, il est assez singulier de voir ici *Kong-suen Hong* mis, avec *Tchang T'ang*, au rang des fonctionnaires sévères qui rendirent les lois redoutables. *Kong-suen Hong* n'a jamais passé pour avoir été d'un caractère dur et violent.

30.(173) Nous lisons dans la biographie de *Kong-suen Hong* que, pendant sa jeunesse, il étudia longtemps les diverses explications du *tch'oen-ts'ieou*.

30.(174) Cf. *Mém. hist.* chap. CXXIII.

30.(175) Et de ne plus se contenter, comme auparavant, des recommandations ou des blâmes venant d'autres personnes.

30.(176) Mot à mot : Le fait d'entraver et le fait de dénigrer, entièrement punir cela fut la coutume des tribunaux.

30.(177) Sur ces événements, cf. *Mém. hist.*, chap. CXVIII.

30.(178) Un édit de l'empereur *King*, mentionné à la date de la sixième année *tchong-yuen* (144 av. J.-C.), par le *Ts'ien Han chou* (chap. V, p. 3 r°), dit qu'on appelle « officiers supérieurs » ceux qui ont des appointements de 600 *che* et au-dessus.

30.(179) Littéralement : « les cavaliers rapides ». Le général des cheveu-légers était *Houo K'iu-p'ing* ; cf. *Mém. hist.*, chap. CXI.

- 30.(180) Cf. tome I, *Introduction*, pp. [LXVIII](#) et [CIII](#).
- 30.(181) Le *Ts'ien Han chou* (chap. XXIV, 2<sup>e</sup> partie, p. 4 r<sup>o</sup>) donne la leçon : trente mille chars.
- 30.(182) Et qu'il fallut, par conséquent, récompenser.
- 30.(183) Le mot [] est celui qu'emploie souvent *Se-ma Ts'ien* lorsqu'il interrompt le récit des événements actuels pour rappeler un fait passé ; l'expression [...] a le sens de « auparavant » ; enfin le mot [] indique qu'il s'agit d'années écoulées. Ces trois expressions réunies sont un peu redondantes.
- 30.(184) D'après *Siu Koang*, *Koan* était le nom d'une préfecture qui dépendait de la commanderie de *Tong*. Cette indication nous permet d'identifier *Koan* avec la localité de *P'an-koan* que le dictionnaire géographique de *Li Tchao-lo* place à l'ouest de la sous-préfecture actuelle de *Koan-tch'eng*, préfecture de *Ts'ao-tcheou*, province de *Chan-tong*. La rupture des digues à *Koan* est la même chose que la brèche de *Hou-tse* ; cf. [n. 28.487](#).
- 30.(185) Cf. pp. 527-529.
- 30.(186) Cf. p. 527.
- 30.(187) La phrase est obscure. Le *Ts'ien Han chou* (chap. XXIV, 2<sup>e</sup> partie, p. 4 r<sup>o</sup>) écrit [...]. Le mot à mot de cette seconde rédaction est plus facile à faire :
- « la dépense d'ailleurs pour chacune (de ces entreprises) en se servant de grands dix milliers (c'est-à-dire, en prenant une somme de dix mille fois dix mille pièces de monnaie comme unité d'évaluation) fut d'une dizaine. »
- Le commentaire de *Yen Che-kou* dit en effet « cela signifie dix fois dix mille fois dix mille (pièces de monnaie) ».
- 30.(188) On appelait *Sin-ts'in* c'est-à-dire « le nouveau *Ts'in* », la région que les *Ts'in* avaient conquise sur les *Hiong-nou*, au sud et à l'intérieur de la grande boucle septentrionale du *Hoang-ho*.
- 30.(189) Cette tentative de socialisme agraire au deuxième siècle avant notre ère ne laisse pas que d'être intéressante.
- 30.(190) Le mot [] indique ici que les provisions faites par ces hommes sans scrupule n'étaient d'aucun profit où d'aucune utilité pour les pauvres.

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

30.(191) Le mot [] désigne, non seulement les monnaies, mais tout objet susceptible de devenir un moyen d'échange ; je crois que le mot « valeur » le traduit assez exactement.

30.(192) L'expression [...] désigne les hommes puissants ou riches qui abusaient de leur influence pour réunir sous leurs ordres une bande de petites gens ou de pauvres diables par le moyen desquels ils devenaient les maîtres dans le pays. Cf. le commentaire de *Li Ki* dans *Ts'ien Han chou*, chapitre VI, p. 7 r°.

30.(193) Cette incise, assez mal amenée dans la suite du développement, est importante, car elle annonce et explique les expédients monétaires auxquels nous verrons, quelques lignes plus bas, que l'empereur eut recours.

30.(194) Cf. note 118.

30.(195) Cette assertion ne repose sur aucun fondement historique ; je ne connais pas de texte qui prouve qu'on se soit servi dans l'antiquité de pièces de peau en guise de monnaie ; mais l'empereur *Ou* avait le secret désir de se servir de la peau du cerf blanc qu'il avait dans son parc (cf. plus haut, note 193) pour fabriquer les singuliers billets de banque dont il va être question plus loin ; c'est pourquoi la requête qu'on lui présente suppose des précédents qui justifient cette innovation.

30.(196) Le métal jaune est l'or ; le métal rouge est le cuivre. Quant au métal blanc, il n'est imaginé que pour suggérer à l'empereur l'idée de se servir de l'argent et de l'étain qu'il avait en abondance dans son trésor (cf. plus haut, note 193).

30.(197) Cf. note 118.

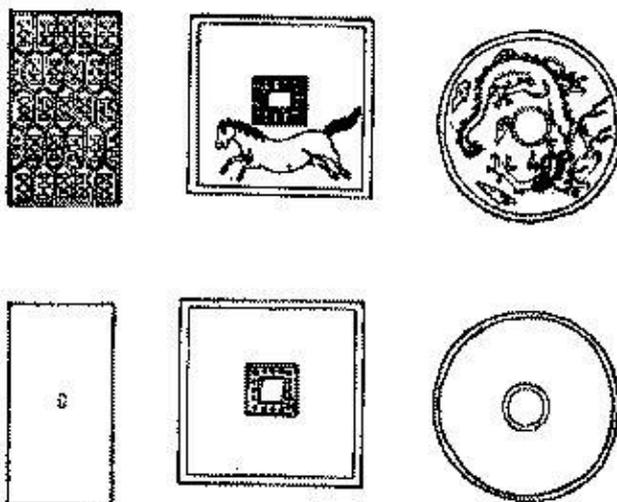
30.(198) Les *Mémoires historiques* présentent la leçon [a] [b]. Le mot [b] signifie « fondre dans un moule ». Mais la phrase ne laisse pas que d'être assez étrange, car elle manque de complément direct. Le *Ts'ien Han chou* (chap. XXIV, 2<sup>e</sup> partie, p. 4 v°) donne une leçon meilleure : « et ils recueillent la limaille », Le commentateur *Tsan* rappelle en effet la définition donnée par *Hiu Chen*, l'auteur du dictionnaire *Chouo wen* : « le mot *yu* signifie de la limaille de cuivre ».

30.(199) Au lieu du mot « herbes aquatiques », un texte, nous dit *Siu Koung*, donne la leçon [] : cela signifierait que les franges étaient violettes. Le *Ts'ien Han chou* dit simplement que ces pièces de peau étaient bordées de franges.

30.(200) D'après le *Li ki* (liv. I, sect. II, part. 2, § 11 ; trad. Legge, *Sacred Books*, vol. XXVII, p. 111), le mot [ ] désigne la grande audience d'automne, et le mot [ ] désigne la grande audience de printemps.

30.(201) C'est-à-dire que ces personnes ne pouvaient rendre les hommages auxquels ils étaient astreints par la loi, qu'après avoir au préalable acheté au prix de quatre cent mille pièces de monnaie la pièce de peau sur laquelle ils devaient déposer l'insigne de leur dignité. C'était la carte forcée.

30.(202) Les représentations que nous donnons ci-dessous des trois sortes de valeurs en métal blanc sont empruntées à la section *Ts'ien lou* (chap. III, p. 4 r°) du *Si ts'ing kou kien*. La pièce de la troisième catégorie est de forme rectangulaire ; dans la figure qu'en donne le *Kin che souo*, les quatre coins de cette pièce sont coupés. Les dessins géométriques qu'on y remarque sont l'image des lignes de la carapace de la tortue.



30.(203) Dans tout ce passage, le texte paraît être altéré. Voici ce que dit un certain *Lieou fong-che* qui est cité dans l'édition du Shanghai du *Ts'ien Han chou* (chap. XXIV. 2<sup>e</sup> partie. p. 5 r°) :

« (Les mots) *po-siuen* devaient se trouver après les mots « celles de la première classe s'appelaient » (c'est-à-dire qu'il faut lire « celles de la première classe s'appelaient *po-siuen* ») ; le mot « nom » est de trop, (c'est-à-dire qu'il faut supprimer la phrase « leur nom était *po-siuen* ») ; après les mots « celles de la seconde classe s'appelaient... », « celles de la troisième classe s'appelaient... », il devait y avoir le nom de la pièce de métal (c'est-à-dire que, de même que les pièces de la première classe s'appelaient *po-siuen*, celles de la seconde classe et celles de la troisième devaient avoir

des noms particuliers qui étaient mentionnés dans le texte primitif).

Le texte de l'historien l'a omis par erreur ».

30.(204) Huit *leang* sont une demi-livre.

30.(205) Cf. plus haut, note 203.

30.(206) Littéralement : « calculer de cœur ». *Yen Che-kou* commente ce texte en disant : « Il ne se servait pas du calcul au moyen des fiches ». Sur ces anciennes fiches à calcul, cf. A. Vissière, *Recherches sur l'origine de l'abaque chinois* (*Bulletin de géographie historique*, 1892, p. 8-13 du tirage à part).

30.(207) L'expression [...] signifie littéralement « couper les poils d'automne ». Comme l'explique *Se-ma Tcheng*, les poils des animaux et les barbes des plantes atteignent en automne leur plus grande beauté et leur plus grande finesse ; les trois hommes qui viennent d'être nommés étaient si minutieux en matière de finances qu'ils divisaient un poil d'automne, ou, comme nous disons en français, qu'ils coupaient un cheveu en quatre. — On retrouvera dans [Mencius](#) (I, a,7, § 10), l'expression « poil d'automne » employée pour exprimer quelque chose de très fin.

30.(208) Le *Ts'ien Han chou* (chap. XXIV, 2<sup>e</sup> partie, p. 5 r<sup>o</sup>) dit : « ceux des *ou-ta-fou* et des *ts'ien-fou...* » Les *ou-ta-fou* occupaient le neuvième rang dans la hiérarchie ordinaire (cf. tome II, p. 528) ; les *ts'ien-fou* occupaient le septième rang dans la hiérarchie du mérite militaire (cf. note 167). Ces deux grades honorifiques, nous dit *Se-ma Ts'ien* lui-même (cf. p. 556, ligne 6), étaient regardés comme équivalents.

30.(209) Cf. n. 207.

30.(210) Ils devaient donc payer une rançon pour ne pas être nommés de force fonctionnaires. Ce détail montre que les charges publique étaient alors plus redoutées que recherchées, à cause de l'extrême sévérité des lois.

30.(211) Le mot [] comme l'indique *Yen Che-kou* dans son commentaire du *Ts'ien Han chou* (chap. XXIV, 2<sup>e</sup> partie, p. 5 r<sup>o</sup>), est ici l'équivalent du mot []=châtier, punir. Dans le chapitre VI du *Ts'ien Han chou*, à la date de la troisième année *yuen-cheou* (120 av. J.-C.), on lit : « on envoya les officiers condamnés creuser l'étang *Koen-ming* ».

30.(212) Cf. [tome II](#), n. 06.234.

30.(213) Cf. [tome I](#), n. 04.247.

30.(214) *Wei Ts'ing* et *Houo K'iu-p'ing*.

30.(215) Comme on le voit en effet dans les figures données par le supplément numismatique du *Si ts'ing kou kien*, chap. III, p. 4 v<sup>o</sup>, la partie pleine de ces monnaies était entourée d'un rebord ; d'après ces figures, il y aurait eu aussi un rebord tout le long du trou carré central, mais seulement au revers de la pièce.

30.(216) Cf. p. 567.

30.(217) En d'autres termes, les revenus qu'on peut tirer du fer et du sel devraient être perçus par le *chan-fou*, c'est-à-dire par le trésor particulier de l'empereur, et non par le *ta-nong*, c'est-à-dire par le trésor public.

30.(218) Le mot [], dit *Se-ma Tcheng*, indique que ces gens ne sont pas laboureurs ou artisans de père en fils. Le métier qu'ils exercent n'est que provisoire.

30.(219) Comme l'explique *Teng Tchan* (cité par *Tchang Cheou-tsie*), ces intendants de rang inférieur étaient chargés de la fonte des vieux fers. Ainsi, dans les provinces qui produisaient du fer, il y avait des intendants de rang supérieur pour surveiller la fonte du fer neuf ; dans celles qui ne produisaient pas ce métal, il y avait encore des intendants, d'un rang moindre il est vrai, pour surveiller la fonte des vieux fers.

30.(220) Au lieu de [], le *Ts'ien Han chou* écrit : « on les fera subordonnés... »

30.(221) Le *koan-fou* est le nom de l'intendance du sel et du fer. — C'est en 119 avant J.-C. que *K'ong Kin* et *Tong-kouo Hien-yang* reçurent la mission d'organiser le monopole du sel et du fer.

30.(222) Les nombreux changements que l'empereur *Ou* avait introduit dans le système monétaire encourageaient la spéculation ; les marchands accaparaient les denrées afin de profiter des variations dans les prix causés par l'agiotage. Le *Yuen kien lei han* (chap. CXXXIV, p. 8 r<sup>o</sup>) dit expressément que ce fut après que l'empereur *Ou* eut mis en circulation les valeurs de peau et les monnaies en argent blanc, que les spéculations commerciales auxquelles il est fait allusion ici se produisirent.

30.(223) Dans l'expression *yuen yuen*, le mot *yuen* a le sens de « principal, excellent ». Or, dans l'antiquité, pour désigner un homme, on disait un « bon homme ». D'autre part, la répétition du mot *yuen* indique la multiplicité ; c'est ainsi que l'expression *yuen yuen* a pris le sens de « multitude d'hommes bons », ou « peuple » (cf. dict. de *K'ang-hi*, au mot *yuen* et [tome II](#), n. 10.211).

30.(224) Les orateurs commencent par rappeler les mesures qui ont été prises pour parer à la détresse causée par des inondations ; on a transporté les pauvres gens dans des territoires nouveaux (cf. p. 562) et l'empereur a lui-même fait le sacrifice d'une partie de sa liste civile (cf. p. 561). Il reste encore une ressource, comme on va le montrer à l'empereur, à savoir de taxer les marchands.

30.(225) Littéralement : « Le peuple ne sort pas tout entier des arpents méridionaux ».

Cette expression « les arpents méridionaux » se retrouve souvent dans le *Che King*. Ainsi, ce livre classique présente trois fois la phrase *t'iên tsiún tchéu hi* :

— *Kouo fong, odes de Pin*, 1<sup>e</sup> ode, str. 1 ;

— *Ta ya*, 6<sup>e</sup> décade, ode 7, strophe 3 et ode 8, strophe 4 :

« apporter de la nourriture à ceux qui travaillent dans les arpents méridionaux.

— Troisième décade des odes sacrificatoires des *Tcheou*, ode 5 et ode 6) :

« Nous nous mettons d'abord à l'œuvre dans les arpents méridionaux.

Enfin, on trouve dans le *Che King* la phrase (*Ta ya*, 6<sup>e</sup> décade, ode 7, strophe 1) :

« Maintenant je me rends dans les arpents méridionaux, »

De cette multiplicité d'exemples dans lesquels les arpents sont toujours indiqués comme méridionaux, tandis qu'on ne pourrait citer aucun autre point cardinal déterminant habituellement le mot arpent, on peut conclure que le terme « méridional » qualifie tous les arpents, quelle que soit leur situation, et que l'expression « les arpents méridionaux » désigne les champs en général, et non tels champs particuliers qui auraient été placés au sud des autres champs. Cette opinion est confirmée par un passage de *Wang Ngan-che* cité dans les commentaires à l'ode 7 de la 6<sup>e</sup> décade du *Ta ya* :

« Les arpents étaient pour la plupart orientés vers le sud. et c'est pourquoi on les appelle constamment les arpents méridionaux. »

30.(226) La mesure qui va être proposée atteindra toutes les provisions accumulées par les marchands ; elle ne saurait être nuisible aux pauvres puisque ceux-ci n'ont aucune épargne.

30.(227) Le mot [], qui signifie d'ordinaire « compter », a ici une valeur spéciale. Il désigne le prélèvement de vingt sapèques « une ligature se composait de mille sapèques ; le prélèvement de vingt (sapèques) constituait une taxe »

30.(228) Le mot [] désigne un petit char ; ces chars étaient sans doute ceux employés par les commerçants.

30.(229) L'expression [a][b] désigne les ligatures de sapèques, le mot [a] servant à désigner la cordelette qui retient les sapèques. Il s'agit donc de l'argent comptant ou de la fortune que possèdent les commerçants.

30.(230) *Se-ma Ts'ien* écrit : « toutes avaient une différence ». Le *Ts'ien Han chou* (chap. XXIV, 2<sup>e</sup> partie, p. 5 v<sup>o</sup>) donne la leçon [] : « toutes différaient en moins. » Le sens me paraît être celui-ci : Dans l'antiquité, quoique les fortunes des commerçants fussent moindres, on les soumettait à une taxe ; à plus forte raison doit-on le faire aujourd'hui, puisque ces fortunes sont devenues plus considérables.

30.(231) C'est-à-dire au commerce. On a déjà vu le mot [] avec la même acception dans une des inscriptions de *Tsin Che hoang-ti* (cf. tome II, n. 06.269).

30.(232) C'est-à-dire vingt sapèques. Cf. n. 227. — On pourrait se demander s'il n'est pas question, dans cette phrase, de deux mille ligatures et non de deux mille sapèques. Mais le commentaire de *Yen Che-kou* indique nettement qu'il s'agit de deux mille sapèques. — La mesure décrétée ici atteignait les accapareurs qui devaient payer le 1 %, non seulement sur leur fortune réelle, mais encore sur toutes les marchandises qu'ils pouvaient avoir achetées à crédit, en vue de les revendre plus tard.

30.(233) Les législateurs, désirant que leur ordonnance frappe surtout ceux qui font des provisions considérables de denrées dans un but de lucre, ont soin de mettre dans une classe à part les artisans obligés de rassembler chez eux les matières premières qu'ils veulent mettre en œuvre. L'industrie est soumise à des impôts moitié moins lourds que le commerce.

30.(234) Les *san-lao*, sans être des fonctionnaires de l'État, étaient investis, par le choix de leurs concitoyens, d'une certaine autorité dans les villages. Cf. [tome II](#), n. 08.234 *ad fin.*

30.(235) Le *tchang* vaut dix pieds.

30.(236) En d'autres termes, les marchands et leurs parents n'ont pas le droit de placer leur fortune en terres ; ceux qui le feraient s'exposeraient à se voir confisquer leurs terres et leurs esclaves.

30.(237) On trouvera la biographie de *Pou Che* dans le chapitre LVIII du *Ts'ien Han chou*.

30.(238) Les commentateurs proposent deux explications de cette phrase. D'après l'une de ces explications, on pouvait obtenir l'exemption des corvées en payant 300 pièces de monnaie ; une exemption pour 400 hommes supposerait donc le paiement de 120 000 pièces de monnaie. Le Fils du Ciel aurait alloué cette somme annuellement à *Pou Che* pour le récompenser de ses libéralités. Mais ce sens est peu admissible, car il serait absurde que, le trésor étant à sec, l'empereur remerciât *Pou Che* de sa générosité en lui rendant son argent, J'adopte donc la seconde interprétation qui consiste à dire que l'empereur conféra à *Pou Che* le droit d'exempter de la corvée quatre cents hommes à son choix.

30.(239) Cette préfecture de l'époque des *Han* se trouvait sur le territoire de la sous-préfecture actuelle de *Yen-che*, préfecture et province de *Ho-nan*.

30.(240) Cf. p. 113, n° XXXVII, § 8.

30.(241) Dans cette phrase, le mot [] doit être traduit en français par « après que ».

30.(242) *K'ong Kin* dut être nommé *ta-nong* en remplacement de *Yen I* qui fut mis à mort en 117 avant J.-C. D'après *Siu Koang*, il aurait été promu à ce rang en 115 avant J.-C. ; mais, si cela est exact, on ne comprend plus que *Se-ma Ts'ien*, dise « en l'espace de trois ans », car le monopole du sel et de fer fut institué en l'an 119.

30.(243) L'institution des *kiun-chou* date de la seconde année yuen-ting (115 av. J.-C.). Ces fonctionnaires étaient distingués en titulaire [] et en assistants [] ; ils dépendaient du *ta-nong* ; leur titre est composé de deux mots qui signifient égaliser et transporter ; leur rôle était en effet d'équilibrer les prix en transportant les denrées des lieux où elles étaient abondantes dans ceux où elles étaient rares (cf. tome II, Appendice I, § 1, n° XVI, 2).

30.(244) Le sens de cette phrase est bien indiqué par le commentaire de *Yen Che-kou* (*Ts'ien Han chou*, chap. XXIV, 2<sup>e</sup> partie, p. 6 r°). — Les *lang* étaient évidemment d'après ce que donne à entendre ce passage, des fonctionnaires dont le rang était inférieur à celui des fonctionnaires payés six cents *che* ;

mais, en faisant des dons volontaires, ils obtenaient le droit de porter ce dernier titre. Sur la coutume de désigner le rang des fonctionnaires d'après la valeur de leurs appointements, estimés en *che* de grain, cf. [tome II](#), Appendice I, n. a21.102.

30.(245) Les pièces en métal banc furent fabriquées pour la première fois en l'an 119, et les monnaies de cinq *chou* en l'an 118. La date de « cinq ans après » indiquée ici par *Se-ma Ts'ien* nous reporterait donc à l'année 114.

30.(246) L'autre moitié était composée de ceux qui s'étaient tués les uns les autres, de désespoir sans doute, et sans que leurs gardiens y fissent attention. — Dans toute la fin de ce paragraphe, *Se-ma Ts'ien* revient en arrière pour expliquer par quelles mesures extraordinairement sévères on avait arrêté un nombre si prodigieux de coupables.

30.(247) Ces commissions extraordinaires comprenaient, dit le *T'ong kien kang mou* (6<sup>e</sup> année *yuen-cheou*), six hauts fonctionnaires du titre de *po che* ; elles furent instituées en l'an 117. Comme l'amnistie dont il a été parlé quelques lignes plus haut est de l'année 114, on voit que *Se-ma Ts'ien* ne raconte pas en ce moment des faits qui se seraient passés après cette amnistie, mais que, suivant sa détestable méthode de composition, il ajoute ici un commentaire destiné à expliquer à la suite de quels événements un nombre aussi considérable de détenus se trouvait dans les prisons de l'État.

30.(248) Cf. note 192.

30.(249) Comme le dit fort bien *Yen Che-kou* (*Ts'ien Han chou*, chap. XXIV, 2<sup>e</sup> partie, p. 6 r<sup>o</sup>), les [] sont les administrateurs des commanderies [], et les [] sont les conseillers des seigneurs ou chefs de royaumes [], ces deux mots répondent donc aux mots [] et [] de la phrase précédente ; les commissions extraordinaires parcourent les commanderies pour arrêter les administrateurs de commanderie, et les royaumes pour arrêter les conseillers de royaume qui se seraient rendus coupables. Mais, dans la leçon des Mémoires historiques, les trois mots [][][] sont presque inintelligibles et d'ailleurs la phrase manque de verbe. Le *T'ong kien kang mou* (6<sup>e</sup> année *yuen-cheou*) ne conserve cette leçon qu'en ajoutant un verbe. J'ai fait la même addition entre parenthèses dans ma traduction. Cependant la leçon du *Ts'ien Han chou* (chap. XXIV, 2<sup>e</sup> partie, p. 6 r<sup>o</sup>) suggère une correction de texte infiniment plausible : « les administrateurs et les conseillers qui recherchaient leur intérêt personnel ».

30.(250) Les *tchong-tch'eng* étaient les assistants du *yu-che-ta-fou* ; ils étaient au nombre de deux (cf. tome II, Appendice I, § 1, n° III).

30.(251) Sur tous ces personnages qui se rendirent célèbres par leur cruauté, cf. le chapitre CXXII des *Mémoires historiques*, et les chapitres LIX, LX et XC du *Ts'ien Han chou*.

30.(252) C'est-à-dire les indicateurs intègres. Sur ces dénonciateurs officiels, cf. tome II, p. 514, n° III.

30.(253) Cette date est celle qui est indiquée par le *T'ong kien tsi lan*.

30.(254) Le *t'ing* était une petite circonscription administrative formée de la réunion de dix *li* ; cf. tome II, Appendice I, § 4, n° 3.

30.(255) Au lieu des deux mots [[]], le *Ts'ien Han chou* (chap. XXIV, 2<sup>e</sup> partie, p. 6 r°) donne la leçon [] ; ce mot signifie ici « catégorie » et se rattache à la phrase précédente il y eut la catégorie du code concernant la désapprobation dans le for intérieur.

30.(256) L'ordonnance dont il est ici question est celle qu'on a lue plus haut (pages 572-575). — l'expression [...] désigne la fortune acquise par les marchands et les artisans, par opposition aux produits de l'agriculture et de l'élevage des vers à soie.

30.(257) Littéralement : de *Yang K'o* dénoncer les fortunes fut autorisé. — Le commentaire *Souo yn* dit :

« Sous les *Han*, il y eut l'ordonnance relative aux dénonciations de fortunes ; *Yang K'o* en fut l'instigateur.

Cf. les commentaires rassemblés dans le *T'ong kien k'ang mou*, 6<sup>e</sup> année *yuen cheou*.

30.(258) Mot-à-mot : ... proposèrent de rendre l'ordonnance relative aux bords rouges des fonctionnaires des cloches de la capitale. — Mais le sens que nous indiquons dans la traduction est mis hors de doute par ce commentaire de *Se-ma Tch'eng* :

« Les fonctionnaires des cloches s'occupèrent de fondre les monnaies à bord rouge. » Ces fonctionnaires, lisons-nous dans le commentaire de *Jou Choen* au *Po koan Piao* du *Ts'ien Han chou* (chap. XIX, 1<sup>e</sup> partie, p. 5 v°), étaient préposés à la fonte des monnaies ; cf. tome II, Appendice 1, § 1, n° XXIII, 6. — Le pourtour de ces monnaies était fait en cuivre rouge, on ne sait par quel procédé. On appelait communément ces monnaies les monnaies brun-rouge.

30.(259) Quoique *Se-ma Ts'ien* dise « Deux ans plus tard », le *Tong kien tsi lan* rapporte cette interdiction à la même date que la mort de *Tchang T'ang*, c'est-à-dire à l'année 115 av. J.-C.

30.(260) D'après le *Tong kien tsi lan*, ces trois fonctionnaires auraient été le *chang-lin*, le *tchong-koan*, et le *pien-t'ong*. Cf. tome II, Appendice I, §1, n° XXIII, 1, 6, 9. Le *Tong kien kang mou* remplace le *chang-lin* par le *kiun-chou*.

30.(261) Le commentaire de *Yen Che-kou* à cette phrase est très explicite :

« *Yang K'o* s'appuya sur l'ordonnance (relative aux dénonciations) pour susciter (les dénonciations) ; c'est pourquoi dans l'empire tout le monde souffrit des dénonciations.

30.(262) Le peuple dépensa tout ce qu'il gagnait et ne songea plus à économiser ; ce n'était plus la peine de faire une fortune, puisqu'elle aurait été aussitôt confisquée.

30.(263) En d'autres termes, on élargit le cercle des postes de douane qui entourait la capitale ; quand on l'eut ainsi reporté plus loin, les deux circonscriptions administratives les plus rapprochées du territoire de la capitale, à savoir le *Tso fong i* et le *Yeou fou fong*, se trouvèrent englobées dans la nouvelle enceinte douanière ; elles furent comme les annexes de la capitale.

30.(264) Ce ne fut qu'une intention, car le *choei-Heng tou-wei* fut en réalité préposé au *Chang-lin*, comme on va le voir dans ce qui suit.

30.(265) Cf. note 264, et tome II, p. 523, n° XXIII.

30.(266) L'étang *Koen-ming* avait été aménagé primitivement pour exercer les soldats aux combats sur l'eau qu'ils auraient à livrer aux peuplades du *Yun-nan* appelées *Koen-ming* ; lorsque le roi du *Nan-yue* (Canton) se révolta, on eut besoin d'exercer de nouveau les troupes au maniement des bateaux de guerre et ce fut encore de l'étang *Koen-ming* qu'on se servit ; mais il fallut l'agrandir.

30.(267) La terrasse *Po-leang* fut construite en 115 avant J.-C. Cf. [n. 28.348](#).

30.(268) Le *choei-Heng* administrait le parc *Chang-lin* ; le *chao-fou*, le trésor privé de l'empereur ; le *ta-nong*, les finances publiques ; le *t'ai-p'ou* avait la charge des équipages du palais.

30.(269) Allusion à toutes les charges nouvelles d'officiers de l'agriculture qu'il fallut créer pour gérer les fortunes confisquées aux marchands et aux artisans à la suite de l'ordonnance inspirée par *Yang K'o* ; cf. note 257.

30.(270) Grâce aux transports de grains que firent les esclaves devenus esclaves de l'État, et grâce aux réserves de grains accumulées par les fonctionnaires, la capitale se trouva amplement pourvue de vivres.

30.(271) La requête de *So Tchong* est de l'année 114 avant J.-C.

30.(272) La plupart d'entre eux n'étaient condamnés que pour avoir été impliqués dans le délit commis par un de leurs amis ; on les comparait donc aux branches et aux feuilles d'un arbre que le tronc entraîne dans sa chute.

30.(273) Ceux qui purent payer, non seulement furent graciés, mais encore reçurent des titres officiels.

30.(274) Ce décret est de l'année 115 ; on en trouvera le texte dans le *Ts'ien Han chou*, chap. VI, deuxième année *yuen-ting*. *Se-ma Ts'ien* n'en cite ici que la dernière phrase : l'empereur, voulant secourir les gens qui meurent de faim à l'est des montagnes, les envoie dans le sud de l'empire, sur les bords du *Yang-tse-kiang*, et les invite à défricher ce pays inculte ; d'après *Yng Chao*, les colons devaient d'abord brûler les herbes et les broussailles, puis verser de l'eau et planter du riz ; les herbes et le riz poussaient en même temps ; quand ils avaient atteint sept ou huit pouces de hauteur, on fauchait tout ; puis on versait de nouveau de l'eau ; les herbes mouraient alors et le riz seul poussait. C'est là ce qu'on appelle débroussailler par le feu et sarcler par l'eau.

30.(275) *Long* était une région montagneuse qui est aujourd'hui comprise dans le territoire de la préfecture secondaire de *Ts'in*, province de *Kan-sou*.

30.(276) La répétition des mots « l'administrateur du *Long-si* » est une négligence de style qui a été évitée dans le *Ts'ien Han chou*.

30.(277) Au sud-est de la préfecture secondaire de *Kou-yuen*, préfecture de *P'ing-leang*, province de *Kan-sou*.

30.(278) Cf. note 188.

30.(279) Le mot [], d'après le *Chouo wen* phonétique (chap. v, p. 127 r°, a parfois le sens de encourager par des récompenses ou des []=réconforter ; ce dictionnaire cite à cette occasion un passage du *Mou t'ien tse tchouan* (sur lequel, cf. [tome I](#), n. 04.337) ainsi conçu : il réconforta trois fois les soldats des sept bataillons.

30.(280) La commanderie de *Pei-ti* avait son centre administratif à *Ma-ling* : cette ville se trouvait au sud-est de la sous-préfecture actuelle de *Hoan*,

préfecture de *K'ing-yang*, province de *Kan-sou*. (cf. *T'ong kien tsi lan*, 6<sup>e</sup> année *heou-yuen* de l'empereur *Wen*, de la dynastie *Han*).

30.(281) L'absence de postes de police et de patrouilles avait jusque-là empêché le peuple de s'établir dans les régions infestées de brigands.

30.(282) Littéralement : « Au bout de trois ans on les rendait, ainsi que de progéniture un pour dix. » — En d'autres termes, l'État, afin d'encourager l'élevage, prêta au peuple des juments, pour une durée de trois ans ; au bout de ce laps de temps, l'emprunteur devait rendre les juments, plus un poulain par dix juments ; les autres poulains qui avaient pu naître restaient sa possession.

30.(283) L'ordonnance relative aux dénonciations de fortune (cf. note 257) n'avait été édictée qu'afin de trouver l'argent nécessaire pour mettre en bon état de défense les territoires déserts de la frontière. Maintenant cependant, une police rigoureuse a été établie dans la région d'Ordos ; des colons s'y sont fixés et se livrent à l'élevage des chevaux ; ce pays étant ainsi peuplé et paisible, on n'a plus besoin de l'ordonnance relative aux dénonciations de fortunes et on la supprime.

30.(284) Le caractère qui désigne les *K'iang* est formé, par association d'idées, du signe mouton et du signe homme ; il indique ainsi que les *K'iang* étaient un peuple pasteur. Les *K'iang* appartenaient sans doute à la même race que les Tibétains d'aujourd'hui. A l'époque de l'empereur *Ou* on les appelait les *Lin K'iang*, en souvenir d'un de leurs anciens chefs, le khan *Lin*, qui avait réuni sous son autorité une vingtaine de leurs tribus. En 112 avant J.-C. les *Lin K'iang* étaient alliés aux *Hiong-nou* ; ils avaient attaqué *Ling-kiu* (dans la sous-préfecture actuelle de *P'ing-fan*, préfecture de *Leang-tcheou*, province de *Kan-sou*) et *Ngan-kou* (à 47 *li* au sud-ouest de la préfecture secondaire de *Ti-tao*, préf. de *Lan-tcheou*, prov. de *Kan-sou*) ; puis ils avaient assiégé la ville de *Fou-han* (dans la préfecture secondaire de *Ho*, préfecture secondaire de *Lan-tcheou*, province de *Kan-sou*). L'empereur envoya contre eux, en 111 avant J.-C, une armée de cent mille hommes commandée par le général *Li Si* (cf. *Tong kien tsi lan*, sixième année *yuen-ting*).

30.(285) Cette amnistie se rattache étroitement aux expéditions militaires qui furent alors entreprises : en effet, on ne graciait les criminels que pour en faire des soldats ; les armées des *Han* n'étaient souvent que des ramassis de malfaiteurs auxquels on avait accordé leur pardon sous la condition qu'ils seraient enrôlés dans les régiments impériaux.

- 30.(286) Cf. [tome II](#), n. 08.241 et p. 534, n° 10, 11, 13.
- 30.(287) Cf. ci-dessus, note 284.
- 30.(288) ► D'après le *T'ong kien tsi lan*, on avait institué en 115 avant J.-C., la commanderie de *Tsieou-ts'üen*, dont le centre administratif était à *Piao-che*, (aujourd'hui, sous-préfecture de *Kao-t'ai*, préfecture secondaire de *Sou*, province de *Kan-sou*, et la commanderie de *Ou-wei* dont le centre administratif était à *Kou-tsang* (aujourd'hui, sous-préfecture de *Ou-wei*, préfecture de *Leang-tcheou*, province de *Kan-sou*), D'après le *T'ong kien kang mou*, la commanderie de *Tchang-ye*, (sous-préfecture de *Tchang-ye*, préfecture de *Kan-tcheou*, province de *Kan-sou*) et celle de *Toen-hoang* (sous-préfecture de *Toen-hoang*, préfecture de *Ngan-si*, province de *Kan-sou*) furent établies en 111 avant J.-C. Il y a donc quelque inexactitude dans la phrase de *Se-ma Ts'ien* qui semble rapporter à la même époque l'institution des commanderies de *Tchang-ye* et de *Tsieou-ts'üen* ; au lieu de *Tsieou-ts'üen*, il faut lire *Toen-hoang*, ce qui est d'ailleurs la leçon du *Ts'ien Han chou* dans les Annales principales de l'empereur *Ou*, sixième année *yuen-ting*.
- 30.(289) Sur les emplacements de ces commanderies, cf. tome II, Appendice II.
- 30.(290) Le mot a ici le même sens que dans l'expression surveiller, être en sentinelle.
- 30.(291) Remarquer ce texte relatif aux colonies militaires.
- 30.(292) C'est-à-dire qu'on organisa dans toutes les circonscriptions appelées *t'ing* (cf. tome II, p. 537, n° III) des haras pour la remonte des chevaux.
- 30.(293) Si le prince est affligé, c'est que ses sujets n'ont pas fait leur devoir ; c'est donc une honte pour les sujets.
- 30.(294) Le *Ts'ien Han chou* (chap. LVIII, p. 5 r°) dit : quarante livres d'or.
- 30.(295) Cf. [Introduction](#), p. CII, lignes 13-18.
- 30.(296) *Pou Che* fut nommé *yu-che-ta-fou* en 111 avant J.-C., en remplacement de *Che K'ing*. Il ne tarda pas à déplaire à l'empereur comme on va le lire quelques lignes plus bas, et dès l'année 110 avant J.-C. il fut remplacé par *Ni K'oan* dans la charge de *yu-che-ta-fou*.
- 30.(297) La ville de Canton.
- 30.(298) Cf. note 296.

30.(299) Le titre de *tche-sou-tou-wei* n'existe pas sous les premiers *Han*. On ne peut pas corriger cette expression en celle de *tche-sou-nei-che*, car *tche-sou-nei-che* n'est que l'ancien nom de *ta-se-nong* (cf. tome II, Appendice I, § 1, n° XVI) ; or c'était à cette époque *Tcheng Tang-che*, et non *Sang Hong-yang*, qui occupait cette charge. En réalité, *Sang Hong-yang* eut le titre de *seou-sou-tou-wei* (cf. Le commentaire de *Lieou Chang* dans le *Ts'ien Han chou*, chap. XXIV, 2<sup>e</sup> partie, p. 7 v°).

30.(300) Le commentateur *Song K'i* (cité dans le *Ts'ien Han chou*, chap. XXIV, 2<sup>e</sup> partie, p. 7 v°) dit que l'expression [] est l'équivalent de *se-nong* ; en effet, *ling-ta-nong*, signifie « celui qui commande au département du *ta-nong* » et désigne donc le *se-nong* ou *ta-se-nong*, qui était en effet à la tête de ce département (cf. tome II, Appendice I, § 1, n° XVI).

30.(301) Le système préconisé par *Sang Hong-yang* consistait à centraliser les finances entre les mains d'une administration unique (le *ta-nong*), à profiter de ce que les redevances se payaient en nature pour substituer le gouvernement impérial aux marchands qui s'étaient chargés jusqu'alors des transports, et uniformiser enfin les prix en ayant une mainmise sur toutes les denrées de l'empire. Les régulateurs de ce mécanisme délicat étaient de nouveaux fonctionnaires, appelés les *p'ing-tchoen*, qui résidaient à la capitale. C'est le nom de ces fonctionnaires que *Se-ma Ts'ien* a pris pour en faire le titre de son traité.

30.(302) C'est-à-dire à l'agriculture.

30.(303) Le [] ou « grand grenier » était le grenier principal de la capitale.

30.(304) Cf. tome II, Appendice I, § 2.

30.(305) En d'autres termes, les impôts réguliers doivent suffire aux dépenses essentielles. *Pou Che* désapprouve le système ingénieux de *Sang Hong-yang*.

30.(306) Cet avis ne fut point suivi ; en 87 avant J.-C., l'empereur *Ou* donna à *Sang Hong-yang* le poste très élevé de *yu-che-ta-fou* ; il l'occupa sept années, puis fut mis à mort par l'empereur *Tchao* qui l'accusait d'avoir voulu se révolter. — D'après le *Che ki luen wen*, *Pou Che* n'aurait d'ailleurs point tenu réellement ce propos. Il n'y aurait là qu'un artifice de rhétorique par lequel *Se-ma Ts'ien* exprimerait sa propre désapprobation du système inventé par *Sang Hong-yang*. Le fait que le chapitre se termine sur ce jugement semble, en effet, autoriser cette opinion.

30.(307) Les écailles de tortue, dit *Yen Che-kou* (*Ts'ien Han chou*, chap. XXIV, 1<sup>e</sup> partie, p. 1 r<sup>o</sup>), servaient à la divination ; les coquillages servaient aux ornements ; c'est pourquoi les unes et les autres devinrent des marchandises précieuses.

30.(308) On se rappelle que le mot [] désigne toujours les monnaies de *cuivre* ; l'or n'était pas monnayé, et, comme aujourd'hui l'argent, il ne servait d'étalon que par son poids. Cf. note 108.

30.(309) Le couteaux (*tao*) et les toiles (*pou*) sont les noms qu'on donnait à d'anciennes monnaies dont la forme rappelait en raccourci des couteaux ou des pièces de toile ; ces monnaies figuraient peut-être des objets réels, tels que couteaux ou pièces de toile qui auraient été employés autrefois pour les échanges. Les commentateurs chinois répètent cependant à satiété une autre explication d'après laquelle ces dénominations auraient eu leur origine dans des jeux de mots : le caractère [a] signifie à la fois *tranchant* et *profit* ; certaines monnaies affectaient donc la forme de couteaux, parce qu'elles étaient *profitables* au peuple, de même que les couteaux étaient *tranchants*, et qu'on pouvait donc dire des couteaux comme des monnaies qu'ils étaient [a] ; d'autre part, le caractère *pou* signifie à la fois *toile* et *répandre, étaler* ; les monnaies se *répandent* sur le peuple ; on leur donne donc la forme d'une pièce de *toile*, puisque le mot *pou* rappelle en même temps l'idée de *toile* et celle de *répandre*.

30.(310) L'empereur *K'ou* ; cf. [tome I, p. 39](#).

30.(311) *T'ang* et *Yu* ne sont autres que *Yao* et *Choen*.

30.(312) D'après Mencius (III, a, 3 ; tr. Legge, *Chinese Classics*, vol. II, p. 118), les écoles étaient appelées *kiao* sous les *Hia*, *siang* sous les *Yn*, et *siu* sous les *Tcheou*. — D'après le *Li ki* (III, chap. V, § 10 ; tr. Legge, *Sacred Books of the East*, vol. XXVII, p. 242), on appelait *siang* les écoles du temps de *Choen*, *siu* celles des *Hia* et *kiao* celles des *Tcheou*. Dans le *Ts'ien Han chou*, chap. XXIV, 1<sup>e</sup> partie, p. 1 r<sup>o</sup> et v<sup>o</sup>, on lit la phrase suivante qui peut nous aider à comprendre le texte de *Se-ma Ts'ien* :

« Au temps où les *Yn* et les *Tcheou* étaient prospères, on voit par les récits du *Che King* et du *Chou King*, que ce qu'on considérait comme essentiel, c'était de donner le calme au peuple, de l'enrichir et de l'instruire.

30.(313) C'est-à-dire qu'on honorait l'agriculture et qu'on méprisait le commerce.

30.(314) *T'ang* le victorieux est le fondateur de la dynastie *In* ; le roi *Ou* est le fondateur de la dynastie *Tcheou*.

30.(315) *T'ang* et *Ou* symbolisent ici les dynasties entières dont ils sont les fondateurs.

30.(316) Cf. note 309.

30.(317) Cf. note 307.

30.(318) Il semble qu'il faille lire ici « deux », et non « trois ».

30.(319) On a vu plus haut (n. 108) que le *i* ou poids de 20 *leang* était sous les *Ts'in* le poids d'or pur qui servait d'étalon.

30.(320) C'est-à-dire qu'on distribua beaucoup d'argent en récompenses.

30.(321) Ce dicton compare l'évolution des choses au cours d'une rivière dans laquelle les vagues se repoussent et se choquent mutuellement ; l'idée est donc que la succession de deux périodes opposées l'une à l'autre, comme par exemple la succession d'une ère de décadence à une ère de prospérité, est un fait naturel et nécessaire.

### APPENDICE I : Les chants du Bureau de la musique.

a31.(101) On a vu (n. 24. 121, 124 et 127) dans quelles conditions *Se-ma Ts'ien* fait allusion à ces chants ; le texte complet de ces hymnes nous a été conservé dans le XXIIe chapitre du *Ts'ien Han chou*, p. 6 et suiv.

a31.(102) Ces hymnes s'opposent par leur titre aux dix-neuf autres qui sont appelés les hymnes des sacrifices *kiao* cf. plus loin.

a31.(103) L'expression [ba] désigne la musique royale dans laquelle les instruments de musique étaient suspendus sur quatre lignes répondant aux quatre directions de l'espace ; cette musique était aussi appelée [ca] parce que les instruments de musique ainsi rangés formaient comme les quatre murs d'un palais. La musique des seigneurs était appelée [da] ; elle ne comportait d'instruments que sur trois côtés, le côté sud étant réservé au roi. La musique des grands officiers (*ta-fou*) était appelée [ea] ; les instruments de musique n'étaient suspendus que de deux côtés, à l'est et à l'ouest. Enfin la musique des hommes de valeur (*che*) était appelée [fa] ; les instruments de musique étaient suspendus seulement sur le côté oriental. Cf. *P'ei wen yun fou*, s. v.

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

a31.(104) Les guidons officiels ornés de plumes sont si nombreux qu'ils forment comme une forêt.

a31.(105) « soleil ».

a31.(106) Ces baguettes ou branches d'or paraissent avoir été fixées aux guidons.

a31.(107) Les sept commencements sont ceux du ciel, de la terre, des quatre saisons et de l'homme.

a31.(108) Ils viennent se réjouir de la musique qui est faite en leur honneur.

a31.(109) C'est-à-dire le ciel et la terre.

a31.(110) C'est-à-dire dans le monde conçu comme enfermé entre quatre mers.

a31.(111) Les *Hiong-nou*.

a31.(112) C'est l'institution d'une nouvelle musique destinée à répandre au loin la vertu, qui est cause que les *Hiong-nou* se sont soumis.

a31.(113) La musique *siao* est attribuée à *Choen* ; la musique *tcho*, au duc de *Tcheou*.

a31.(114) Ce royaume, étant sur la frontière du nord, était plus exposé que tout autre aux incursions des *Hiong-nou*.

a31.(115) Le bonheur dont, grâce à la vertu impériale, jouissent les êtres, se transmettra à leurs descendants.

a31.(116) Sorte de plante grimpante appelée aussi « le fil de lièvre » ; c'est la cuscute. Cette plante grimpe sur les cyprès et les pins et elle est, aux yeux des Chinois, un symbole du support que doivent se donner les uns aux autres les membres d'une même famille.

a31.(117) Parmi les souverains et les empereurs de la haute antiquité, il n'en est aucun qui égale en excellence l'empereur actuel.

a31.(118) Le pacte qui existe entre lui et ses sujets.

a31.(119) Ce sont les plantes odoriférantes qui ornent le palais où on offre les sacrifices aux dieux.

a31.(120) Le dieu vient jouir de l'offrande qui lui est faite et c'est de lui que vient cet éclat.

a31.(121) Ces deux mots, qui se retrouvent dans le premier vers, doivent être le titre de la pièce ; c'est par erreur que les éditions du *Ts'ien Han chou* placent ces deux mots en tête de l'ode suivante.

a31.(122) Les deux mots [a][b] doivent sans doute être lus [a][c] ; ils seraient alors le titre de la pièce tiré de deux mots du troisième vers.

a31.(123) L'accumulation des actes impériaux de piété filiale.

a31.(124) « multitude ».

a31.(125) Littéralement : « Il n'y a plus d'armes offensives et défensives ».

a31.(126) Puisque le dieu a accepté l'offrande qui lui était faite, c'est la preuve que la renommée de la vertu de l'empereur est parvenue jusqu'à lui.

a31.(127) C'est l'empereur qui nomme les seigneurs et surveille la transmission régulière de leurs fiefs.

a31.(128) L'empire qu'il administre par décret du Ciel.

a31.(129) L'Empereur dont il est ici question est le Ciel divinisé.

a31.(130) Le mot *kiao* désigne proprement la banlieue qui s'étendait à cent *li* à la ronde autour de la ville. Au solstice d'hiver, on sacrifiait au Ciel dans la banlieue méridionale ; au solstice d'été, on sacrifiait à la Terre dans la banlieue septentrionale ; c'est pourquoi on appelait *kiao* les sacrifices au Ciel et à la Terre

a31.(131) Ce premier hymne a été traduit par M. Legge, *Chinese Classics*, vol. IV, Prolégomènes, p. 119.

a31.(132) Le dragon vert préside au côté oriental du ciel, le tigre blanc préside au côté occidental.

a31.(133) C'est-à-dire la musique.

a31.(134) C'était un jeune taureau dont les cornes pointaient à peine.

a31.(135) L'expression se retrouve dans Mencius, III, b, 3 et 5 ; VII, b, 14.

a31.(136) Littéralement : « le vert et le jaune » ; *Yen Che-kou* y voit les hymnes aux quatre saisons dont le texte sera donné après celui des hymnes au Ciel et à la Terre.

a31.(137) Les chanteuses qui participent à la cérémonie.

a31.(138) D'après *Yen Che-kou*, l'empereur serait ici le Ciel divinisé qui viendrait se placer sur l'autel du centre, tandis que les dieux des quatre côtés

## Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

### Tome III

du monde se rangent à ses côtés. Mais cette explication doit être rejetée. *Lieou Pin* remarque, en effet, avec raison que cet hymne est à l'éloge de la Terre et qu'il ne doit pas y être question du Ciel. L'empereur dont il est ici parlé est l'empereur humain qui s'approche de l'autel du milieu pour y sacrifier à la Terre.

a31.(139) Les pensées deviennent pures.

a31.(140) Les quatre points cardinaux, le haut et le bas.

a31.(141) Cinq est le nombre qui symbolise l'élément Terre ; dans les sacrifices adressés à la Terre divinisée tout va donc par cinq ou par multiples de cinq.

a31.(142) Ce texte prouve péremptoirement que la souveraine Terre est une divinité de sexe féminin.

a31.(143) Le soleil, la lune et les étoiles.

a31.(144) Le jaune est la couleur qui correspond à l'élément Terre.

a31.(145) Une des vingt-quatre divisions de l'année chinoise est appelée *King-tche*, époque du réveil des insectes au son du tonnerre. On sait que pour les Chinois, comme pour La Fontaine, le serpent est un insecte ; c'est surtout les serpents qui, après avoir passé l'hiver engourdis par le froid dans des cavernes, se réveillent au son du tonnerre, qui annonce le milieu du printemps.

a31.(146) Cet hymne, ainsi que les trois suivants, est accompagné de la mention « Musique de *Tseou-tse* ». Ce *Tseou-tse* est peut-être un de ceux dont il est question dans le chapitre LXXIV des *Mémoires historiques*.

a31.(147) C'est-à-dire que l'été marque l'apogée du développement de tous les êtres.

a31.(148) L'expression [] se retrouve dans la 7<sup>e</sup> des odes de *Ts'i*, section *Kouo-fong* du *Che King*.

a31.(149) *Huén-ming* « le sombre et mystérieux » est cité dans le chapitre *Yue ling* du *Li ki* comme un dieu qui préside au premier mois de l'hiver.

a31.(150) Le Ciel.

a31.(151) La Terre.

a31.(152) Le Ciel.

a31.(153) L'apparition de ce quadrupède fantastique est regardé par les Chinois comme un présage de bon augure. — Une note placée à la fin de cet hymne

nous apprend qu'en l'an 32 avant J.-C. le grand conseiller *K'oang Heng* (cf. *Ts'ien Han chou*, chap. LXXXI) proposa de remplacer les quatre mots de cet hémistiche par ceux-ci : « On supprime (ce qui est mauvais) ; on choisit ce qui est bon et parfait ».

a31.(154) β du Bouvier.

a31.(155) Cf. [tome I](#), n. 01.226.

a31.(156) Ces broderies blanches et noires représentaient des haches *fou*. En 32 ans avant J.-C. le grand conseiller *K'oang Heng* proposa de remplacer cet hémistiche par ces mots : « On respecte et on observe les anciennes règles. »

a31.(157) D'après ce vers, *T'ai-i* « l'Unité suprême » serait donc le dieu auquel est adressé cet hymne ; c'est lui qui est désigné au vers précédent comme « le plus vénérable entre les dieux ».

a31.(158) C'est-à-dire que le son de ces instruments va jusqu'à la barrière rouge. Cette barrière était en avant de la salle principale du palais et c'est auprès d'elle que s'asseyait l'empereur quand il ne voulait plus être sur son trône.

a31.(159) Cet oiseau fantastique est aussi cité dans les compositions poétiques de *Se-ma Siang-jou* et de *Tchang Heng*.

a31.(160) Dans cette poésie, l'empereur *Ou* parle en personne ; il oppose l'immutabilité du cours de la nature à la fragilité de la destinée humaine ; il exprime son désir ardent de devenir immortel. Il ne me semble pas qu'il y ait des rimes dans cette pièce.

a31.(161) Les saisons qui se succèdent comme des générations humaines. Elles se répètent éternellement tandis que l'homme est mortel.

a31.(162) Les six dragons qui pourraient le transporter dans le séjour des immortels. Cf. *I King*.

a31.(163) *Tse-hoang* ou *Tch'eng-hoang* est le nom de l'animal fantastique, à ailes de dragon et à corps de cheval, sur lequel monta *Hoang-ti* lorsqu'il devint immortel. Cet animal est cité dans le *Chan hai King* et dans le *Po ou tche* ; on le fait vivre dans le royaume des gens blancs.

a31.(164) Composé la 3<sup>e</sup> année *yuen-cheou* (120 av. J.-C.), à l'occasion de la naissance de ce cheval dans la rivière *Yo-wa*. Cf. note 24.129.

a31.(165) *Tche-siu* est le nom qui correspond au signe *tch'en* de la série duodénaire (cf. Appendice III) ; l'année 101, pendant laquelle fut composé cet hymne, est en effet marquée des signes *keng-tch'en* d'après l'ancienne notation, c'était donc une année *Chang-tchang Tche-siu*. — D'autre part, le signe *tch'en* correspond à l'orient et au dragon vert ; le cheval céleste est regardé comme semblable au dragon et c'est pourquoi on dit qu'il devait arriver dans une année marquée du signe *tch'en*. — Cette poésie fut composée la 4<sup>e</sup> année *t'ai-tch'ou* (101 av. J.-C.), après qu'on eut mis à mort le roi de *Ta-yuan* et qu'on se fut emparé de ses chevaux merveilleux.

a31.(166) Les portes du ciel.

a31.(167) Littéralement : « dresser mon corps ».

a31.(168) La porte *Tch'ang-ho* est la porte du Ciel ; la Terrasse de jade est le lieu où réside l'Empereur d'en haut.

a31.(169) La vertu et la bonne foi de celui qui offre le sacrifice sont éclatantes et les dieux l'attestent en acceptant ses offrandes.

a31.(170) La route par laquelle passent les dieux est frottée de cinabre rouge.

a31.(171) La baguette que les danseurs tenaient à la main.

a31.(172) Je suis ici l'explication de *Yen Che-kou* ; il semble que les étoiles soient considérées comme les résidences des dieux et qu'elles déterminent par conséquent leur présence ou leur absence.

a31.(173) La tente dans laquelle se célébrait le sacrifice.

a31.(174) *King-sing*. Sur ce corps céleste, qui n'est ni une étoile ni une planète, voyez la description donnée à la p. 392.

a31.(175) Saturne.

a31.(176) On se rappelle que le trépied magique avait quelque rapport avec l'institution du calendrier ; cf. [n. 28.401](#).

a31.(177) Cf. [note 28.367](#) et p. 482.

a31.(178) D'après *Yen Che-kou*, *K'ong-sang* était une localité d'où on tirait des bois excellents pour la construction des luths.

a31.(179) Les quatre saisons.

a31.(180) Les danseurs tenaient d'une main une grande plume de faisan et de l'autre une flûte.

a31.(181) Le Comte du Fleuve (cf. [note 29.153](#)) était un homme divinisé dont le nom était *Fong I*.

a31.(182) Cet hymne fut composé la 5<sup>e</sup> année *yuen-ting* (112 av. J.-C.) à l'occasion de la trouvaille d'un trépied à *Fen-yn*.

a31.(183) Cet hymne fut composé la 20<sup>e</sup> année *yuen-long* (119 av. J.-C.), parce qu'une plante *tche* (cf. [note 28.484](#)) avait poussé dans la maison de la purification qui était une des constructions du palais *Kan-ts'ien* (cf. [tome II](#), n. 06.154).

a31.(184) L'influence du Ciel.

a31.(185) La Terre et le Ciel.

a31.(186) Cet objet est le trépied surnaturel qui fut découvert en 113 avant J.-C à *Fen-yn* (cf. p. 482). Cette localité se trouvait dans la région qui était désignée au temps de l'empereur *Choen* sous le nom de province de *Ki*.

a31.(187) Cf. *Che King, Siao ya*, 4<sup>e</sup> décade, ode 9, les deux premiers mots de la 3<sup>e</sup> strophe.

a31.(188) *Kieou-i* désigne ici *Choen* qui fut enterré sur la montagne *Kieou-i* (cf. [tome I](#), n. 01.343). *K'oei* et *Long* sont des ministres de *Choen* (cf. tome I, pp. 86-87). Ce texte est intéressant parce qu'il prouve que certains personnages de l'antiquité chinoise avaient été mis au rang des dieux.

a31.(189) Cette expression désigne ici le trépied merveilleux trouvé près de la rivière *Fen* (cf. p. 482) et c'est cette rivière qui est appelée, dans ce même vers, le fleuve majestueux.

a31.(190) Les cinq Empereurs d'en haut considérés comme les assistants de *T'ai-i*.

a31.(191) La montagne *Long* est un massif qui se trouve compris dans un triangle formé par : 1<sup>o</sup> la sous-préfecture de *Ts'ing-choei*, province de *Kan-sou* ;

2<sup>o</sup> la préfecture de *Kong-tch'ang* sous-préfecture de *Hoa-t'ing*, préfecture de *P'ing-leang*, province de *Kan-sou* ;

3<sup>o</sup> la préfecture secondaire de *Long*, préfecture de *Fong-siang*, province de *Chàn-si*. — La région située à l'ouest de cette montagne formait, à l'époque des *Han*, la commanderie de *Long-si*.

**Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques**  
Tome III

a31.(192) Les torches désignent le sacrifice qu'elles illuminent ; les tonnerres et les éclairs symbolisent les témoignages que la faveur des dieux a donnés à l'occasion de ce sacrifice.

a31.(193) Cf. p. 469.

a31.(194) C'est-à-dire la vertu de l'élément Terre.

a31.(195) Cf. [tome I](#), n. 01.124 et [Mencius I, b, 3](#).

a31.(196) On ouvre des villes de refuge sur la frontière pour y recueillir ceux que poursuit la cruauté des *Hiong-nou*.

a31.(197) Les cent officiers dont il est ici question sont, d'après *Yen Che-k'ou*, les officiers des cent dieux

a31.(198) Le mot est au *chang p-ing*

a31.(199) Cf. [note 28.256](#).

a31.(200) Le Maître de la pluie arrose les chemins pour que les dieux n'aient pas à souffrir de la poussière.

a31.(201) Cet hymne fut composé en 122, quand on prit un *lin* au lieu saint de *Yong* ; cf. p. 469.

a31.(202) Ces mots feraient donc allusion à la capture du *lin* à *Yong* en 122.

a31.(203) La rosée douce est le présent de bon augure envoyé par le Ciel ; la source glorieuse est l'heureux présage fourni par la Terre.

a31.(204) Cet hymne fut composé la 3<sup>e</sup> année *t'ai-che* (94 av. J.-C.) à l'occasion de la prise de six oies rouges lors d'un voyage de l'empereur sur la côte du *Chan-tong*.

a31.(205) Une des îles merveilleuses où vivent les êtres surnaturels dont la vie est sans limites. Cf. p. 437.

a31.(206) C'est-à-dire les cent dieux.

a31.(207) La vertu du Ciel.

**APPENDICE II : Musique grecque et musique chinoise.**

a32.(101) Cet appendice se rapporte au XXVe chapitre des *Mémoires historiques*, et plus spécialement aux pages 313-316 de la présente traduction.

a32.(102) Dans les *Mémoires concernant l'histoire, les sciences... des Chinois*, tome VI, pp. 1-254.

a32.(103) Cf. la note de l'abbé Roussier, *op. cit.*, p. 120-121.

a32.(104) Nous admettons, avec le P. Amiot, que la note *kong* des Chinois correspond à notre *fa*. Cette équivalence est contestable, et il semble que la note *kong* rendue par le tuyau *hoang-tchong* ait correspondu à notre *ré* (cf. van Aalst, *Écho musical*, 1890, p. 262) ; dans la présente discussion, comme il est indifférent qu'on prenne pour point de départ le *ré* ou le *fa*, nous nous conformerons à l'usage suivi par tous ceux qui se sont occupés de la musique chinoise et nous conserverons l'équivalence de la note *kong*, avec notre *fa*.

a32.(105) Il est à remarquer que l'erreur de *Se-ma Ts'ien* est reproduite par tous les auteurs chinois qui se sont occupés de musique ; on la retrouve notamment dans la planche XV du traité du P. Amiot, planche qui doit être tirée de quelque compilation chinoise moderne ; cette erreur est d'ailleurs à la base de la distinction des douze tuyaux en six *lu* qui se rapportent au principe *yang* et six *lu* qui se rapportent au principe *yn* ; en réalité, puisqu'on est obligé de ramener deux fois de suite la note à l'octave, les douze tuyaux doivent être distingués en un groupe de sept tuyaux et un autre groupe de cinq tuyaux.

a32.(106) A vrai dire, les auteurs anciens ne s'expliquent jamais nettement sur ce point ; ils ne parlent que de douze tuyaux sonores, et non de treize. Cependant je ne crois pas altérer le système en disant que les Chinois donnaient au treizième tuyau une longueur qui était exactement la moitié de celle du premier et que, par conséquent, ils admettaient l'équivalence du *mi dièse* avec le *fa*. Dans le texte que nous citerons plus loin de *Lu Pou-wei*, le premier tuyau, le *hoang-tchong*, est dit appartenir à la génération supérieure, ce qui ne se comprend que si l'on admet que la note rendue par ce tuyau est la quarte basse de la note rendue par le douzième tuyau, ou, en d'autres termes, que le *la dièse* a pour quarte basse le *fa* de la même octave.

a32.(107) Ces corrections sont imprimées dans les notes critiques de l'édition de *K'ien-long*, à la fin du chapitre XXV des *Mémoires historiques* ; ce sont de simples corrections de texte et *Ts-ai Yuen-ting* n'a point prétendu modifier le fond même du système exposé par *Se-ma Ts'ien*. — M. Chalmers (*China Review*, vol. VIII, p. 333 et 336) a soutenu que les dimensions ainsi corrigées étaient exactes pour des cordes, mais non pour des tuyaux ; cette assertion, qui contredirait toutes les lois de la physique, ne me paraît pas exacte.

a32.(108) Le livre attribué à *Lu Pou-wei* est un recueil de documents très divers ; *Lu Pou-wei* n'est sans doute le plus souvent qu'un compilateur ; son ouvrage doit bien être cependant de l'époque à laquelle on le rapporte ; la manière dont y est exprimée la date de 239 avant J.-C. ne peut avoir été usuelle que pour un auteur antérieur au II<sup>e</sup> siècle avant notre ère ; cf. Appendice III, § 8.

a32.(109) Cf. Legge, *Chinese Classics*, vol. V, p. 483.

a32.(110) Cf. Legge, *Chinese Classics*, vol. V, p. 521.

a32.(111) Cf. de Harlez, dans *Journal asiatique*, [janvier-février 1894, pp. 61-83](#).

a32.(112) *Tsi kou tchai tchong ting i k'i k'oan tche*, chap. III, p. 2 v<sup>o</sup> et suiv.

a32.(113) *Tsi kou tchai ...*, chap. III, p. 3 r<sup>o</sup>.

a32.(114) *Tsi kou tchai ...*, chap. III, p. 6 r<sup>o</sup> et suiv.

a32.(115) *Tsi kou tchai ...*, chap. III, p. 11 r<sup>o</sup> et suiv.

a32.(116) *Tsi kou tchai ...*, chap. III, p. 13 r<sup>o</sup>.

a32.(117) Voici ce texte (*Kouo yu*, section *Tcheou yu*, 3<sup>e</sup> partie) :

« Le roi *Ou*, au deuxième mois, au jour *koei-hai*, pendant la nuit rangea son armée en bataille ; avant qu'il eut fini, la pluie se mit à tomber ; au moyen du *kong* supérieur du *i-tso*, il acheva (de ranger son armée en bataille). A l'heure *tch'en*, la conjonction se faisait au-dessus du signe *siu*, c'est pourquoi il déploya le *kong* supérieur du *i-tso* et donna (à cette musique) le nom de *yu*<sup>1</sup> (plume, aile), car c'est ce par quoi il protégea, abrita et régla bien son peuple. Le roi au moyen du *kong* inférieur du *hoang-tchong*, répandit ses soldats dans la campagne de *Mou* ; c'est pourquoi il appela (cette musique) *li* (exciter, animer), car c'est ce par quoi il excita les six corps d'armée. Au moyen du *kong* inférieur du *tai-tseou*, il répandit ses commandements dans (le pays de) *Chang*, il fit éclater la vertu (du roi) *Wen* ; il examina à fond les nombreux crimes de *Tcheou* ; c'est pourquoi il appela (cette musique) *siuen* (publier, proclamer), car c'est ce par quoi il proclama la vertu des trois rois (ses trois ancêtres, *T'ai-wang*, *Wang-ki* et le roi *Wen*). A son retour quand il

---

<sup>1</sup> Il ne s'agit pas ici de la note *yu* mais d'une musique appelée *yu*, comme les musiques suivantes seront appelées *li*, *siuen* et *Koei-loan*.

arriva à *Koei-yoei*<sup>1</sup>, au moyen du *chang kong* du *ou-i*, il répandit ses ordres et distribua ses bienfaits parmi les cent familles ; c'est pourquoi il appela (cette musique) *Koei-loan* (la règle de *Koei*) car c'est ce par quoi il donna généreusement le calme et la tranquillité au peuple.

a32.(118) Ces tuyaux se trouvent au Musée du Conservatoire de Bruxelles ; et. J. A. Van Aalst, *Écho musical*, p. 1890, p. 274.

a32.(119) On pourrait traduire ainsi : « Le musicien *Luen* ». Dans le texte A du *Kouo yu* que nous avons cité plus haut, le mot [] désigne « un musicien. » Le mot *loen* lui-même a le sens de « règle, régler » ; le nom tout entier de ce personnage paraît fictif.

a32.(120) Si le *Koen-loen* ne se trouvait pas mentionné dans ces textes, on pourrait hésiter à reconnaître dans le *Ta-hia* la Bactriane ; en effet, le nom de *Ta-hia* peut s'appliquer à une partie du *Chan-si* ; cf. [tome II](#), n. 06.278 ; dans cette note, j'ai dit que, au temps de *Ts'in Che-hoang-ti*, les Chinois ne connaissaient pas le *Ta-hia* bactrien ; les textes que je cite maintenant à propos de *Ling-loen* et de ses tuyaux sonores me semblent prouver que, dès l'époque de *Lu Pou-wei* et de *Ts'in Che-hoang-ti*, les Chinois eurent connaissance du pays de *Ta-hia* situé près du *Koen-loen*, c'est-à-dire du pays qui devint plus tard le royaume gréco-bactrien et qui, dès cette époque, était pénétré d'influences grecques.

J'ajouterai que, dans tous les textes où figure le *Ta-hia* qui est une partie du *Chan-si*, ce pays est cité comme la limite de l'empire *au nord* ; au contraire, dans les textes où il est question de *Ling-loen*, le *Ta-hia* est donné comme un pays *occidental*, et aller à l'ouest du *Ta-hia*, c'est aller dans l'Extrême-Occident.

a32.(121) Peut-être faut-il voir aussi une trace de l'influence hellénique dans les notions alchimiques que nous trouvons exprimées en Chine dès l'an 113 avant J.-C. avec une singulière précision (cf. [n. 28.329](#)). Enfin la constitution du calendrier chinois (cf. Appendice III) rappelle à maint égard la constitution du calendrier grec.

---

<sup>1</sup> Cette prononciation, qui est indiquée par les commentateurs, paraît assimiler cette localité à celle dont il est question dans la légende de *Choen*. *Se-ma Ts'ien*, trad. fr., [tome I](#), n. 01.209).

**APPENDICE III : Le calendrier des mémoires historiques.**

a33.(101) Cet appendice se rapporte au chap. XXVI des *Mémoires historiques*, et plus particulièrement aux pages 333-337 de la présente traduction ; il est, en partie, la reproduction d'un article publié dans le *Journal asiatique* de nov.-déc. 1890, pp. 463-510, sous le titre : « [Le Calendrier des Yn](#) ».

a33.(102) Il est à remarquer que dans les éditions modernes du *Tchou chou ki nien*, les caractères cycliques ne sont indiqués qu'à partir de la 1<sup>e</sup> année de l'empereur Yao (2145 av. J.-C.). Si les caractères cycliques ne sont pas donnés pour les années antérieures, c'est parce qu'il y a quelque incertitude au sujet de l'empereur Tche ; les uns prétendent qu'il régna 9 ans, les autres disent qu'il fut pendant 9 ans héritier présomptif, mais ne régna pas. Dans notre raisonnement, il faut donc supposer une restriction : le texte du *Tso tchoan* relatif à l'année de la mort de *Tchoan-hiu* est conforme à la chronologie du *Tchou chou ki nien*, à la condition d'admettre pour l'empereur Tche un règne de 9 ans.

a33.(103) Chalmers, *Astronomy of the ancient Chinese*, dans le vol. III des *Chinese Classics* de Legge, prol., p. 97.

a33.(104) *T'ien koan chou*, p. 8 r<sup>o</sup>.

a33.(105) *T'ien koan chou*, p. 3 r<sup>o</sup>.

a33.(106) On pourrait être tenté de chercher à déduire de ce texte la date de la naissance de *K'iu Yuen* ; j'ai essayé moi-même de le faire dans mon article sur « Le Calendrier des Yn » ; mais je dois retirer comme inexact ce que j'ai dit à ce sujet.

a33.(107) *Ts'ien Han chou*, chap. XXI, 1<sup>e</sup> partie, p. 7 v<sup>o</sup>.

a33.(108) *Ts'ien Han chou*, chap. XXI, 1<sup>e</sup> partie, p. 8 r<sup>o</sup> :

« Le calendrier de (*Tchang*) *Cheou-wang*, c'était le calendrier des Yn tel que s'en servaient les grands astrologues officiels.

@